

LA
SAINTE BIBLE

TEXTE DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

AVEC COMMENTAIRES

THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS
TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS.

ET ATLAS GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

LES MACHABÉES

INTRODUCTION CRITIQUE

TRADUCTION FRANÇAISE ET COMMENTAIRES

Par M. l'abbé GILLET

Prêtre du diocèse de Versailles

Ignoratio Scripturarum, ignoratio Christi est.
S. Jérôme.



PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, rue Cassette, 10

1897

IMPRIMATUR

† J. Hipp. Card. Guibert, archiepscopus Parisiensis.

Parisiis, die 4 junii 1880.

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ep. clxxiv, n. 9) la protestation suivante :

« Romance præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini, totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt, universa reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare. »

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR

APPROBATION

ÉVÊCHÉ

Versailles le 12 avril 1880.

DE

VERSAILLES

MON CHER CURÉ,

Le savant chanoine que j'ai chargé, sur votre demande, de lire votre traduction et votre commentaire des livres des *Machabées*, me fait sur ce nouveau travail le rapport le plus favorable. Il loue particulièrement l'érudition dont vous avez fait preuve, en rendant compte des controverses qui ont existé au sujet de ces livres, et auxquelles ont pris part les Rabbins, les Pères, aussi bien que les commentateurs modernes. Vos explications lui paraissent très instructives et pleines de détails fort curieux. Il conclut que c'est un travail fort utile aux exégètes, et à tous ceux qui veulent étudier à fond les textes sacrés. Je suis heureux qu'un de mes prêtres mérite un semblable éloge, et il me tarde de pouvoir goûter par moi-même les fruits de votre érudition.

Recevez, mon cher Curé, avec mes félicitations, l'assurance de mon sincère et entier dévouement en Notre-Seigneur.

† PAUL, évêque de Versailles.

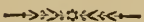
APR 16 1952

A Monsieur l'abbé Gillet, curé de Linas.

LES DEUX LIVRES CANONIQUES DES MACHABÉES



PRÉFACE



I

LES HÉBREUX DEPUIS LE RETOUR DE LA CAPTIVITÉ JUSQU'AU TEMPS DES MACHABÉES

Un grand nombre d'Hébreux, profitant de la permission accordée par Cyrus, l'an 536 avant Jésus-Christ, rentrèrent en Judée sous la conduite de Zorobabel et de Josué, et dès l'année suivante, ils commencèrent à reconstruire le temple de Jérusalem (1). Mais ils eurent à surmonter de grandes et de nombreuses difficultés, et vingt années s'écoulèrent avant l'achèvement et la dédicace de ce second temple, qui eurent lieu sous le règne de Darius, fils d'Hystaspe, l'an 515 avant Jésus-Christ (2). Dans la septième année du règne d'Artaxerce I, dit Longue-Main, le prêtre Esdras, ramena en Judée un second convoi d'exilés (1596 hommes). Il était muni des pleins pouvoirs du roi de Perse pour rétablir le culte du Seigneur et la législation religieuse de Moïse (3). Treize ans plus tard, dans la vingtième année de son règne, Artaxerce I envoya en Palestine Néhémie, son grand échanson. Il lui accorda, sur sa demande, l'autorisation de reconstruire les murs de Jérusalem (4). Ce fut un rude travail, pendant lequel Néhémie eut à repousser les attaques continuelles des ennemis des Juifs. Malgré toutes les faveurs accordées par les rois de Perse, la Judée n'avait pas recouvré pour cela son indépendance politique. Elle continuait à être une province de la Perse, placée sous l'autorité des satrapes commandant en deça de l'Euphrate. Zorobabel, Josué, Esdras et Néhémie ne durent qu'à la faveur dont ils jouissaient à la cour, les privilèges obtenus pour leurs frères de Judée. La race royale de David restait oubliée et humiliée, dépossédée du souverain pouvoir. Elle ne devait renaître à la gloire qu'au

(1) I Esdras I à v.

(2) I Esdras III à v.

(3) I Esdras VII et VIII.

(4) II Esdras, I à v.

jour où paraîtrait « celui qui devait venir (1). » Quatre siècles s'écoulèrent entre le gouvernement de Néhémie et la naissance du Messie, et nous ne possédons, durant ce long espace de temps, parmi les ouvrages de l'Ancien Testament, que les livres des Machabées pour nous retracer les combats et les luttes soutenus par les Juifs, dans le but de conserver intacte la foi de leurs pères (2).

Pour bien apprécier l'importance de cette lutte, il faut se rendre compte de la situation des Juifs durant cette période de temps. Sous le rapport politique, leur position était fort précaire, entourés qu'ils étaient par des peuples infidèles qui cherchaient à leur nuire. D'un autre côté, les satrapes qui commandaient en Palestine, accablaient le peuple d'impôts et d'exactions. La misère était extrême (3), les soins de la vie matérielle absorbaient tous les esprits et occupaient tous les moments. De là une certaine indifférence religieuse, dont se plaignait déjà le prophète Aggée (4). Le manque de ressources diminua le nombre des sacrifices. Le sabbat fut profané par des transactions commerciales et par d'autres œuvres prohibées (5). Les prêtres, à qui on ne payait plus de dîmes, se dispersèrent dans la campagne, abandonnant le temple (6). Aussi, le relâchement et le découragement pénétrèrent-ils jusque dans la classe sacerdotale (7). A la place des prophètes, parurent les docteurs de la loi, ספרים, γραμματεῖς (8), qui s'occupaient, avec une autorité fort amoindrie, de l'instruction religieuse des Juifs.

Ces docteurs s'appliquent spécialement à l'interprétation des Ecritures et à l'explication de la loi. Ils recueillent les livres de l'Ancien-Testament, en dressent le canon, organisent les synagogues, cherchent à instruire le peuple et à régler le service divin par la *Midrasch* (interprétation allégorique), par la *Halacha* (la règle, le modèle) et par la *Hagada* (le récit, la narration). Pendant la première période qui suivit le gouvernement de Néhémie, les Perses guerroyèrent contre l'Egypte, sous le règne de Darius Nothus et d'Artaxerce Mnémon, et la Judée fut ravagée par les armées qui la traversèrent.

L'auteur du premier livre des Machabées rappelle d'abord (9) la conquête de la Perse par Alexandre-le-Grand, l'an 331 avant Jésus-Christ, et c'est par là que ce livre, en mentionnant l'avènement de la domination grecque qui remplaça l'empire des Perses, se rattache aux livres d'Esdras. Keil (10) fait observer que nous ne possédons que deux données historiques capables de jeter quelque lumière sur la situation religieuse et politique de la Judée pendant le laps de temps qui s'écoula depuis la trente-deuxième année du règne d'Artaxerce I, 432 avant Jésus-Christ, et qui est la der-

(1) Mich., v, 2.

(2) Keil, Commentar über die Bücher der Makkabäer, p. 2 et 8.

(3) II Esdr., v, 2 et s.

(4) Aggée, I, 4.

(5) II Esdr., XIII, 45.

(6) II Esdr., XIII, 40.

(7) Malach., I, 6 et II, 8.

(8) I Esdr., VII, 44.

(9) I Mach., I, 4-9.

(10) Keil, l. c. p. 6.

nière date indiquée par Néhémie (1), jusqu'à la conquête de la Perse, sous le règne de Darius Codoman l'an 331 avant Jésus-Christ. Le premier de ces deux faits est rapporté par l'historien Josèphe, qui nous apprend (2) que sous le règne de l'autre (ἄλλος) Artaxerce, qui est probablement Artaxerce Mnémon, et qui occupa le trône de 404 à 362 avant Jésus-Christ, le grand-prêtre Jean ou Jochanan (3), auquel son frère Josué, soutenu par Bagosès, général des Perses, disputait la dignité pontificale, tua son rival dans le temple. Comme châtiment de ce meurtre, Bagosès imposa pendant sept années un tribut pour tous les sacrifices qu'on voulut offrir à Jérusalem. Ceci indique suffisamment la décadence où était tombé le sacerdoce et l'immixtion des infidèles dans les affaires religieuses de la Judée. Eusèbe (4), Orose (5) et Abulfaradseh (6) nous rapportent le second fait, savoir, que des Juifs furent emmenés captifs en Hyrcanie sous le règne d'Artaxerce Mnémon ou Ochus. Ce transport des Juifs suppose évidemment qu'un soulèvement avait eu lieu contre l'autorité des Perses. Peut-être les Juifs prirent-ils part à la révolte des Phéniciens et des Cypriens (358 à 356 avant Jésus-Christ), qui, soutenus par Nectanebos, roi d'Égypte, tentèrent de secouer le joug des Perses. A la suite de la répression de cette insurrection, Sidon fut détruite et l'Égypte fut conquise (7). C'est probablement aussi à cet événement qu'il faut rattacher la ruine de Jéricho, dont parle Solin (8). De ce second fait, nous pouvons conclure que le joug étranger pesait bien lourdement sur la Palestine.

Les faits particuliers à la Judée, qui s'accomplirent durant le règne d'Alexandre et jusqu'à l'avènement d'Antiochus-le-Grand, nous sont encore moins connus que ceux du siècle précédent. Nous savons qu'Alexandre, après la conquête de Tyr, s'empara de la Judée, traversa Gaza, et se rendit à Jérusalem, l'an 332 avant Jésus-Christ (9). Le souverain pontife, à la tête des prêtres et des principaux habitants de la cité, alla au-devant du vainqueur, l'introduisit dans la ville, et lui montra une prophétie de Daniel qui lui promettait la conquête de la Perse. Alexandre fut bienveillant envers les Juifs, et, quoi qu'en disent les adversaires pour infirmer le récit de l'historien Josèphe, c'est un fait incontestable et reposant sur les données les plus certaines de l'histoire, qu'Alexandre traita les Juifs avec bonté.

Après la mort d'Alexandre, la Palestine échut à Laomédon; mais elle lui fut bientôt enlevée par Nicanor, général de Ptolémée Lagus, qui possédait l'Égypte (l'an 320 avant Jésus-Christ). Nicanor s'empara de Jérusalem et déporta en Égypte un nombre considérable de Juifs (10). Quelques années plus tard, en l'an 314 avant Jésus-Christ, Ptolémée fut forcé de céder la Palestine à Antigone, mais il la récupéra de nouveau, vers l'an 295

(1) II Esdr., XIII, 6.

(2) Jos., Ant., XI, 7, 4.

(3) II Esdr., XII, 22.

(4) Euseb., Chron., II, 221.

(5) Orosius, Histor., III, 7.

(6) Abulfaradsch, Chron., p. 36.

(7) Diod. de Sic., XVI, 40.

(8) C. Julius Solinus, Polyhistor., c. 44.

(9) Jos., Antiq., XI, 8, 4.

(10) Euseb., Chron. arm. II et Jos., Ant., XII, 4.

avant Jésus-Christ, et pendant un siècle, l'Égypte posséda la Judée, pour ainsi dire sans conteste, jusqu'à ce qu'Antiochus-le-Grand s'en emparât l'an 218 avant Jésus-Christ; mais il fut bientôt obligé de la rendre au roi d'Égypte, après la bataille de Raphia. Le roi de Syrie continua néanmoins à convoiter la possession de la Palestine, et enfin, après bien des efforts, Antiochus annexa définitivement cette province à ses états après la victoire qu'il remporta à Panéas, près des sources du Jourdain, sur le général égyptien Scopas, l'an 198 avant Jésus-Christ (1).

Tel fut le commencement de ce règne des Séleucides, si désastreux pour la Judée. Les Grecs, depuis les conquêtes d'Alexandre, émigrèrent en grand nombre vers l'Orient, apportant avec eux leurs mœurs corrompues qu'ils cherchaient à faire pénétrer, et à faire prévaloir dans les pays conquis. Les rois d'Antioche les aidèrent puissamment dans cette tâche démoralisatrice, et, entre tous Antiochus Epiphane, qui régna de 175 à 163 avant Jésus-Christ, se fit remarquer par ses sanglantes persécutions contre les Juifs, par le pillage et la profanation du temple, et par la rage infatigable qu'il déploya pour détruire la religion de Moïse et pour paganiser la Palestine. Un grand nombre de Juifs apostasièrent et quittèrent les lois du Seigneur (2); ce furent « les impies », οἱ παράνομοι (3), ἄνδρες παράνομοι (4) ou ἄνδρες ἄνομοι (5); ceux qui demeurèrent fidèles furent appelés « les pieux » הַכַּדִּיּוֹם, ἁγιοὶ (6), et parmi eux, il y en eut qui firent des prodiges de fermeté, de constance et de zèle. Tels furent Eléazar, et les sept frères Machabées. Une puissante opposition se forma parmi les Juifs fidèles contre les violences de leurs oppresseurs. Le vieux prêtre Mathathias se mit à la tête du mouvement, puis successivement ses fils, Judas Machabée d'abord, qui lutta avec tant de succès et un tel héroïsme, que la puissance des Syriens fut brisée, le temple restauré et le culte du vrai Dieu rétabli, l'an 164 avant Jésus-Christ. Après Judas vinrent ses frères, Jonathan, puis Simon. Bossuet dans ses avertissements aux protestants, établit par des preuves irréfutables, la légitimité de la résistance des Machabées (7). L'histoire de ces luttes héroïques fait le sujet des deux livres canoniques des Machabées.

II

CONTENU ET CONCORDANCE DES DEUX LIVRES DES MACHABÉES

Le surnom de Machabée, Μαχάβης, fut originellement donné à Judas, troisième fils de Mathathias (8) : ΜΑΧΑΒΗ, dont la racine est מַכָּה. Cfr. Hab. III, 14, « le marteau », Cfr. I Rois VI, 7; Isaïe XLIV, 12; Jérém. x, 4, d'où

(1) Polyb., xxxviii, 4, 3 et Jos., Ant., xii, 3, 3.

(2) Keil, l. c. p. 44.

(3) I Mach., i, 44.

(4) I Mach., i, 39.

(5) I Mach., ii, 44.

(6) I Mach., ii, 42; vii, 43 et II Mach., xiv, 6.

(7) Bossuet, cinquième avertissement aux protestants, n° xxiv.

(8) I Mach., ii, 4.

est venu le nom grec *Μακκαβῆαιος*, בִּקְבִי « le marteleur », c'est-à-dire le guerrier intrépide (1). Ce nom, dit Munk, fut donné à Judas, ainsi qu'il fut attribué plus tard à Charles *Martel*, à cause de la force de son courage, qui terrassa tant de nations (2). Il ne faut pas considérer comme sérieuse l'étymologie que l'on tire de la combinaison des lettres initiales de la phrase hébraïque, בִּי־יִרְבֵּנָה בְּאֵלֵם יְהוָה, « Qui parmi les dieux est comme toi, Jéhovah (3)? » L'orthographe seule s'oppose à cette hypothèse (4), car le nom s'écrit par un ק, comme le prouve d'ailleurs la version syriaque du livre des Machabées et non par un כ, auquel correspondrait l'orthographe grecque *Μακκαβῆαιος* au lieu de *Μακκαβῆαιος*. Il est vrai que Joseph Gorionides (5), rapportant les paroles adressées par le vieux Mathathias mourant à son fils Judas, lui fait dire : בְּנִי יְהוּדָה הִנֵּקְרָא כִּכְבִּי עַל גְּבוּרָתְךָ « Mon fils, toi qui t'appelles de ton nom Machabée à cause de ta vaillance », écrit בִּכְבִּי, ainsi que le fait la Gémara, et non pas בִּקְבִי. Il faut avouer, quoi qu'en dise Delitzsch (6), que ce n'est pas là une autorité suffisante et que l'opinion de Munk, qui est aussi celle de M. de Saulcy, nous paraît la seule acceptable (7). L'orthographe française devrait donc être Maccabée; mais depuis M. de Sacy qui écrit, on ne sait pourquoi, Machabée, tous les auteurs français ont adopté cette dernière manière d'écrire, à laquelle nous croyons également devoir nous conformer.

Le nom de Machabée qui fut d'abord, comme nous l'avons vu, le surnom de Judas, fut donné ensuite à ses frères et à toute sa famille et en général aux Juifs qui, sous cette race héroïque, combattirent pour leur religion et pour leur pays contre la domination syrienne, ou qui souffrirent le martyre dans la persécution d'Antiochus Epiphane, comme Eléazar et les sept frères (8). Dans la littérature hébraïque, les fils de Mathathias portent le nom d'Asmonéens, Ἀσμοναῖοι (9), השמונאים (10), ou השמונאים בני השמונאים (11). On a, dit Welte (12), interprété ce nom de différentes manières. L'interprétation la plus naturelle nous semble celle qui le fait dériver d'Asmonée, Ἀσμοναῖος, qui d'après Josèphe (13), fut le nom du grand-père de Mathathias.

Il existe quatre livres dits des Machabées; mais le premier et le second ont seuls une autorité canonique. C'est de ces deux livres que nous allons d'abord nous occuper. Nous ajouterons, à la fin de cette préface, un chapitre spécial sur les deux livres non canoniques, parce qu'ils fournissent de très précieux documents à l'histoire de la Bible et à celle du peuple de Dieu.

Le premier livre des Machabées contient l'histoire de quarante années, depuis le commencement du règne d'Antiochus Epiphane jusqu'à la mort

(1) Guil. Gésenius, *Lexicon*.

(2) Munk, *Palestine*, p. 495, note.

(3) Exode, xv, 41.

(4) Schmith, *A Dictionary*, p. 464.

(5) Jos., *Gor.*, III, 9.

(6) Delitzsch, *Geschichte der jüd. Poesie*, 1836, p. 26.

(7) *Sept siècles de l'histoire judaïque*, Paris 1874, in 42, p. 70.

(8) II Mach., vi, 48 et vii, 42.

(9) Jos., *Ant.*, xiv, 46, 44; xx, 8, 44; x, 3.

(10) *Baba bathra*, f. 3, a.

(11) Jos., *Gorion*, et le *Talmud*.

(12) *Dict. de Goshler*, t. XIV, p. 57.

(13) Jos., *Ant.*, xii, 6, 1.

du grand-prêtre Simon, de 175 à 135 avant Jésus-Christ. Le second livre se divise en deux parties. La première renferme deux lettres des Juifs de Palestine aux Juifs d'Égypte, engageant ces derniers à solenniser chaque année la fête de la Purification du temple par Judas (1). La deuxième partie (2) du second livre des Machabées n'est pas, comme on pourrait le supposer, la suite du récit du premier livre; elle n'est qu'un complément de ce que le premier livre n'a rapporté que succinctement concernant les combats soutenus par Judas Machabée et par ses frères. C'est, comme le dit l'écrivain sacré lui-même (3), un abrégé de l'histoire des persécutions d'Antiochus Epiphane et d'Antiochus Eupator, composé en cinq livres par Jason, dont l'ouvrage est aujourd'hui perdu (4). Au chapitre III, et au commencement du chapitre IV, l'historien sacré raconte l'histoire de la punition d'Héliodore, qui arriva sous Séleucus IV, prédécesseur d'Epiphane; dans les deux derniers chapitres du livre, nous trouvons des faits arrivés sous Démétrius Soter, successeur d'Antiochus Eupator. Le vrai fait historique, encadré dans ce second livre des Machabées, celui des combats des Juifs contre Antiochus Epiphane et contre Antiochus Eupator et qui se trouve consigné du chapitre II, 19 à XV, 39, occupe une période de quinze années, de 176 à 161 avant Jésus-Christ et correspond aux sept premiers chapitres du premier livre des Machabées, dont il forme le développement. Nous allons donner le contenu de ces deux livres, d'après la concordance qui existe entre eux et d'après la chronologie des faits qu'ils rapportent (5).

Alexandre-le-Grand, fondateur de l'empire des Grecs, défait Darius, roi des Perses, et étend ses conquêtes jusqu'aux extrémités du monde; il tombe malade, pourvoit à sa succession et meurt après un règne de douze années. Après la mort d'Alexandre, ses généraux se partagent son empire, I Mach., ch. I, 4-10. La Syrie échoit à Séleucus-Nicator. Un de ses descendants, Séleucus Philopator, envoie Héliodore à Jérusalem pour piller le trésor du temple. Frappé par l'ange du Seigneur, Héliodore est laissé pour mort; mais le grand-prêtre Onias offre pour lui un sacrifice expiatoire, et Dieu lui rend la santé. Simon, préfet du temple, accuse le grand-prêtre d'avoir attiré Héliodore dans un piège. Onias va trouver Séleucus et le prie de mettre un terme aux violences de Simon, II Mach., ch. III et IV, 1-6. Antiochus Epiphane succède à Séleucus, la cent trente-septième année du règne des Grecs, I Mach., I, 11 et II Mach., IV, 7. Jason convoite la souveraine sacrificature, II Mach., IV, 8. Des enfants de perdition paraissent dans la Judée, et séduisent un grand nombre d'Israélites, leur persuadant de suivre les coutumes païennes, et obtiennent pour cela d'Antiochus les autorisations nécessaires, I Mach., I, 12-14. Jason se rend auprès du roi, lui promettant de fortes sommes d'argent s'il veut lui permettre d'établir une académie pour former la jeunesse aux exercices des Grecs et s'il consent à faire des habitants de Jérusalem des citoyens

(1) II Mach., I, 4, à II, 48.

(2) II Mach., II, 49 à XV, 39.

(3) II Mach., II, 24.

(4) St. Clém. d'Alex., Strom., I, V, l'appelle : τῶν Μακκαδαίων ἐπιτομή.

(5) V. pour cette concordance; F. X. Patritii, De Consensu utriusque libri Machabæorum, in-4^o Romæ 1856, p. 175 et s.

de la ville d'Antioche. Et le roi donne les permissions demandées, et aussitôt Jason met tout en œuvre pour paganiser la Judée et pour détruire tous les privilèges accordés antérieurement par les rois de Syrie, II Mach., iv, 8-11. Un gymnase est construit à Jérusalem et un grand nombre d'habitants se séparent de l'alliance sainte. I Mach., i, 15-16 et II Mach., iv, 12. Jason continue ses tentatives impies, et il envoie de l'argent à Tyr pour les sacrifices d'Hercule. II Mach., iv, 13-20. Première expédition d'Antiochus contre l'Égypte, I Mach., i, 17 et II Mach., iv, 21. De retour de son expédition, le roi de Syrie passe par Jérusalem, et il y est reçu magnifiquement. Ménélaüs, frère de Simon, enlève à Jason la souveraine sacrificature; Lysimaque à son tour en dépossède son frère Ménélaüs. Les habitants de Tarse et de Mallo se révoltent contre Antiochus. Le grand-prêtre Onias est tué par Andronique, sur les instances de Ménélaüs. Antiochus pleure la mort d'Onias et fait mettre à mort son meurtrier à l'endroit même où était tombé le grand-prêtre. Lysimaque, conseillé par Ménélaüs, commet des sacrilèges dans le temple et est tué par le peuple. Ménélaüs, à son tour, est accusé devant le roi par les députés des Juifs; mais il promet une grosse somme d'argent à Ptolémée qui persuade à Antiochus de déclarer Ménélaüs innocent et d'envoyer ses accusateurs au supplice, II Mach., iv, 22-30. Le roi de Syrie entreprend une seconde expédition contre l'Égypte. Des prodiges effrayants paraissent dans l'air durant quarante jours au-dessus de Jérusalem, et les Juifs conjurent le Seigneur de faire tourner ces avertissements à leur avantage. II Mach., v, 1-4. A l'approche des armées syriennes, Ptolémée, roi d'Égypte, est saisi d'épouvante et prend la fuite; il y eut une multitude de blessés et les villes fortes de l'Égypte devinrent la proie d'Antiochus. I Mach., i, 18-20. Jason se rend maître de Jérusalem et y fait un grand carnage. Il est obligé de s'enfuir et il meurt misérablement, II Mach., v, 5-10. Après avoir ravagé l'Égypte, Antiochus marche contre la Judée pour punir les Juifs, qui, trompés par le faux bruit de la mort du roi de Syrie, s'étaient réjouis de cet événement. Il entre à Jérusalem à la tête d'une puissante armée, il pénètre dans le temple, le profane, le pille, en enlève tous les trésors, quatre-vingt mille Juifs sont massacrés, quarante mille faits prisonniers, et un nombre égal entraînés en esclavage, I Mach., i, 21-29 et II Mach., v, 11-16. Les péchés des Juifs, qui avaient irrité le Seigneur, étaient la cause de toutes ces calamités, II Mach., v, 17-20. Antiochus, chargé des dépouilles de Jérusalem, retourne à Antioche. I Mach., i, 24 et II Mach., v, 21. Philippe est établi gouverneur de Jérusalem, Andronique et Ménélaüs de Samarie, II Mach., v, 22-23. Deux ans plus tard, Antiochus envoie Apollonius à Jérusalem, à la tête d'une armée nombreuse. La ville est surprise, pillée et mise à feu et à sang, I Mach., i, 30-39 et II Mach., v, 24-26. Les habitants de Jérusalem s'enfuient de la ville sainte; Judas Machabée se retire comme les autres dans la montagne, I Mach., i, 40 et II Mach., v, 27. Et le sanctuaire est abandonné, et les jours de fêtes ne sont plus solennisés, I Mach., i, 41-42. Le roi Antiochus envoie un vieillard d'Antioche pour forcer les Juifs à abandonner la loi du Seigneur et il fait publier des lettres dans son royaume, afin que tous ses sujets ne fussent plus qu'un seul peuple, et que chacun abandonnât sa loi particulière, I Mach., i, 43 et II Mach., vi, 1. Et toutes les nations se conforment à cet ordre et plusieurs en Israël embrassent le culte des

idoles, I Mach., I, 44-48. Le roi de Syrie commande de profaner le temple, et d'y placer la statue de Jupiter, I Mach., I, 49-51 et II Mach., VI, 2. Les ordres d'Antiochus sont exécutés, un grand nombre de Juifs s'y soumettent, I Mach., I, 52-56 et II Mach., VI, 3-9. L'autel de Jupiter est élevé dans le temple, les livres saints sont brûlés, des sacrifices impies sont offerts en la cent quarante-cinquième année des Grecs, le quinzième jour du mois de casleu, I Mach., I, 57-62. Les femmes qui avaient circoncis leurs enfants sont tuées, I Mach., I, 63-64; deux d'entre elles sont menées par toute la ville, leurs enfants pendus à leurs mamelles, puis elles sont précipitées du haut des murailles. L'auteur du second livre avertit à cet endroit le lecteur de ne pas se scandaliser de tous les malheurs qui accablent Israël, mais de considérer que tout cela arrive pour châtier et sauver la nation, II Mach., VI, 10-17. En présence de la persécution déchaînée, plusieurs Juifs prennent la résolution de plutôt mourir que de violer la loi du Seigneur et que de se souiller en mangeant des viandes impures, I Mach., I, 65-67. Martyre du saint vieillard Eléazar; fausse compassion de ses amis; fermeté de sa foi; sa dernière prière, II Mach., VI, 18-31. Mathathias qui habitait la ville de Modin, est touché des maux de son peuple; il refuse énergiquement de sacrifier aux idoles et il tue sur l'autel profane un Juif qui s'était avancé pour leur sacrifier. Il met aussi à mort l'officier d'Antiochus qui avait entraîné cet Israélite au sacrilège; puis, appelant aux armes ses coréligionnaires, il se retire dans la montagne avec les siens, abandonnant dans la ville tout ce qu'il possédait, I Mach., II, 1-30. Sa retraite est dénoncée à Philippe, gouverneur de Jérusalem, ainsi qu'aux gens d'Antiochus, I Mach., II, 31 et II Mach., VI, 11. L'armée syrienne attaque, au jour du sabbat, les Juifs retirés dans le désert; ceux-ci n'opposent aucune résistance, I Mach., II, 32-37. Près de deux mille Israélites périssent, consumés par les flammes, dans les cavernes où ils s'étaient retirés, I Mach., II, 38 et II Mach., VI, 11. Martyre des sept frères Machabées et de leur mère, II Mach., VII, 1-42. Mathathias, désapprouvant la conduite des Juifs qui s'étaient laissés massacrer sans résistance dans le désert, à cause de la solennité du sabbat, prend la résolution de se défendre, même le jour du Seigneur, si les Syriens les attaquent. Tous les Israélites fidèles se joignent à lui, et sous sa conduite, ils détruisent partout le culte des idoles et rétablissent le culte du vrai Dieu. Sentant sa fin prochaine, Mathathias exhorte les Juifs à la fidélité à la loi, il nomme Judas Machabée, son fils, général de l'armée, il meurt et il est inhumé à Modin, dans le tombeau de sa famille, I Mach., II, 39-70. Premiers exploits de Judas Machabée, I Mach., III, 1-9 et II Mach., VIII, 1-7. Il défait et tue dans un combat Apollonius, lieutenant d'Antiochus en Judée. Séron, autre général de l'armée ennemie, dans l'espoir de se couvrir de gloire par la défaite de Judas, vient l'attaquer avec une puissante armée. Judas marche contre lui, plein de confiance dans la justice de sa cause et dans le secours de Dieu et il remporte une nouvelle victoire. Antiochus, irrité de la défaite de ses deux armées, en lève une troisième, composée de toutes ses troupes, et pour être sûr de ses soldats, il leur fait distribuer leur solde une année à l'avance, et, comme le trésor royal était épuisé et que les contributions ne produisaient presque rien à cause des guerres et des révoltes continuelles, le roi de Syrie, à la tête de la moitié de son armée, pénètre dans la Perse, afin de se procurer de l'argent par le

pillage de cette riche contrée. L'autre moitié de l'armée est confiée à Lysias, régent du royaume, qui était chargé aussi de l'éducation du jeune fils d'Antiochus, l'héritier présomptif de la couronne. Ordre est donné à Lysias de détruire entièrement la Judée et d'exterminer tous les Juifs, I Mach., III, 10-37. Philippe, gouverneur de la Judée, demande du secours contre Judas à Ptolémée, qui commandait dans la Coelé-Syrie. Lysias envoie Ptolémée, Nicanor et Gorgias avec quarante mille hommes contre la Judée, I Mach., III, 38-39 et II Mach., VIII, 8-9. Nicanor vend d'avance les esclaves qu'il compte faire parmi les Juifs, II Mach., VIII, 10-11. Les généraux ennemis pénètrent en Judée, et viennent camper près d'Emmaüs, et les marchands d'esclaves se rendent en grand nombre au camp syrien pour acheter les captifs. Judas est informé de la présence des armées ennemies près de la frontière ainsi que de l'ordre donné par le roi d'exterminer tous les Juifs, I Mach., III, 40-42; il en avertit les siens, les encourageant au combat, II Mach., VIII, 12-21, auquel ils se préparent par le jeûne et par la prière, I Mach., III, 43-54. Judas divise son armée en plusieurs corps, et en donne le commandement à ses frères, I Mach., III, 55 et II Mach., VIII, 22. Après avoir renvoyé dans leurs foyers tous ceux des siens sur lesquels il croit ne pouvoir compter, il s'avance, avec son armée contre les Syriens. Il harangue ses troupes avant le combat, I Mach., III, 56-60. Gorgias, à la tête d'un détachement de l'armée syrienne, veut surprendre Judas dans la nuit; mais celui-ci, averti de ce dessein, se dérobe à l'attaque de Gorgias, et fait ses derniers préparatifs pour attaquer le camp syrien, I Mach., IV, 1-12. Défaite et déroute complète de l'armée ennemie, I Mach., IV, 13-16 et II Mach., VIII, 23-26. Judas empêche ses soldats de se jeter sur le butin, jusqu'à ce qu'ils aient défait la division que commandait Gorgias et qui s'était séparée du camp pour tâcher de surprendre Judas. Gorgias qui s'aperçoit de la déroute de l'armée, est saisi de frayeur et prend la fuite avec toutes ses troupes, I Mach., IV, 17-22. Judas alors pille le camp syrien et rend grâce à Dieu de sa victoire, I Mach., IV, 23-25 et II Mach., VIII, 27. Les Juifs célèbrent le sabbat et implorent la miséricorde du Seigneur. Nicanor s'enfuit à Antioche et y publie la puissance du Dieu d'Israël, II Mach., VIII, 28-29 et 34-36. Une autre armée syrienne, commandée par Timothée et par Bacchide est également mise en déroute. Les fuyards en apportent la nouvelle à Lysias, I Mach., IV, 26-27 et II Mach., VIII, 30-33. Antiochus Epiphane honteusement chassé de Perse, apprend près d'Ecbatane, la défaite des armées de Nicanor et de Timothée, I Mach., VI, 1-4 et II Mach., IX, 1-3. Lysias lève une nouvelle armée plus nombreuse et plus forte que les précédentes. Judas invoque le secours de Dieu, tue cinq mille hommes de l'armée ennemie et met le reste en fuite, I Mach., IV, 28-35. Judas, profitant du repos que lui laissait l'absence de Lysias, retourné à Antioche pour recruter de nouvelles troupes, va à Jérusalem, fortifie la montagne de Sion, purifie les lieux saints et y rétablit le culte du Seigneur, I Mach., IV, 35-61 et II Mach., X, 1-8. C'est cet événement qui donna lieu aux deux lettres que les Juifs de Jérusalem adressèrent à leurs frères d'Egypte et qui sont rapportées II Mach., I, 1-II, 18. La nouvelle de la défaite de Lysias et de la purification du temple parvient à Antiochus toujours occupé par son expédition de Perse. Il en tombe malade de tristesse, I Mach., VI, 5-8 et II Mach., IX, 4-10. Guerres victorieuses de Judas contre

les Iduméens, soutenus par les troupes de Gorgias, I Mach., v, 1-5 et II Mach., x, 14-18. Les Syriens se retranchent dans deux tours fortifiées. Judas abandonne à Simon et à ses frères le soin de les forcer, tandis que lui-même entreprend des expéditions plus importantes. Mais les gens de Simon se laissent corrompre par l'argent des Syriens et font évader quelques ennemis bloqués dans les tours. Judas l'apprend, accuse les traîtres de haute trahison, les fait condamner à mort, s'empare des deux tours qui servaient de refuge à l'ennemi, II Mach., x, 19-22, les incendie et y tue vingt mille hommes, I Mach., v, 5 et II Mach., x, 23. Pénitence et regrets tardifs d'Antiochus Epiphane, I Mach., vi, 9-13 et II Mach., ix, 11-17. Exploits de Judas contre les Ammonites; Timothée, général syrien, est vaincu et tué, I Mach., v, 6-8 et II Mach., x, 24-38. Lysias, régent du royaume, réunit une nouvelle armée pour marcher contre la Judée, II Mach., xi, 1-4. Lettre d'Antiochus Epiphane aux Juifs. Il leur recommande son fils Antiochus, qu'il désigne pour son successeur, II Mach., ix, 18-27. Testament d'Antiochus, I Mach., vi, 14-15; il meurt sur la terre étrangère, I Mach., vi, 16 et II Mach., ix, 28. Lysias est vaincu par Judas et mis en fuite, II Mach., xi, 5-12. Ayant appris la mort du roi, il fait la paix avec les Juifs, I Mach., vi, 17 et II Mach., xi, 13-15. Mais ceux-ci continuent à être persécutés par les gouverneurs des pays voisins de la Palestine, I Mach., v, 9-13 et II Mach., xii, 1-5. Antiochus Eupator succède à Antiochus Epiphane; il confie à Lysias la conduite des affaires. Ptolémée, gouverneur de la Célé-Syrie, accusé de trahison, s'empoisonne, I Mach., vi, 17 et II Mach., x, 9-13. Les habitants de Joppé ayant fait périr par trahison plus de deux cents Juifs, Judas marche contre cette ville, brûle les bâtiments du port et les barques et fait passer au fil de l'épée ceux qui avaient échappé aux flammes. Puis, il apprend que les habitants de Jamnia se préparent aussi à trahir les Juifs, il s'empare du port de cette ville et en réduit tous les vaisseaux en cendres. La violence de l'incendie fut telle, que la réverbération des flammes fut aperçue de Jérusalem, éloignée de deux cent quarante stades. Judas marche ensuite contre Timothée. Il est attaqué par les Arabes qu'il défait et auxquels il accorde la paix. Il prend la ville de Casphin et y fait un horrible carnage, II Mach., xii, 6-17. Les Juifs de Galaad et ceux de Galilée, pressés par les ennemis, implorent le secours de Judas. Celui-ci, à la tête d'une partie de son armée, part pour défendre le pays de Galaad; il confie à son frère Simon la défense de la Galilée, et il l'arrete derrière lui, pour garder la Judée, le reste de ses troupes, sous les ordres de Joseph et d'Azarias, deux chefs du peuple, I Mach., v, 14-24. Le corps d'Antiochus Epiphane est ramené en Syrie par Philippe, son frère de lait, qui ensuite s'enfuit en Egypte (1). II Mach., ix, 29. Lettre d'Antiochus Eupator à Lysias en faveur des Juifs et lettre de Lysias aux Juifs, II Mach., xi, 15-26. Les Nabuthéens viennent au-devant de Judas et lui racontent les persécutions endurées par les Juifs de Galaad, faits prisonniers par leurs ennemis et enfermés dans les places fortes. Judas marche contre une de ces forteresses, appelée Bosor; il s'en rend maître, tue la garnison et réduit la ville en cendres,

(1) Rien ne semble s'opposer à placer dans cette concordance le transfert du corps d'Antiochus un peu avant ou un peu après l'époque où il est ici placé.

I Mach., v, 25-28. Il quitte Bosor pendant la nuit et il vient en Characa, chez les Juifs qui sont appelés Tubianéens, I Mach., v, 29 et II Mach., xii, 17. Préparatifs du combat et allocution de Judas à ses troupes, I Mach., v, 30-34. Judas remporte la victoire, ses lieutenants tuent dix mille hommes de la garnison, mais Timothée, le général ennemi, réussit à s'échapper, II Mach., xii, 18-19. Exploits de Simon Machabée en Galilée, I Mach., v, 21-23. Les villes de Galaad sont prises par Judas, I Mach., v, 35-36; mais Joseph et Azarias, laissés en arrière pour défendre la Judée, sont battus par Gorgias, I Mach., v, 55-62. Lettres adressées aux Juifs par Antiochus Eupator et par les Romains, II Mach., xi, 27-38. Timothée lève une nouvelle et puissante armée, dans laquelle il enrôle des Arabes comme troupes auxiliaires. Judas marche contre lui, à la tête de six mille hommes, I Mach., v, 37-39 et II Mach., xii, 20-21. Augure du combat donné par Timothée à ses généraux subalternes : si Judas, dit-il, traverse le torrent avec son armée, nous ne pourrons lui résister; mais s'il campe au-delà du fleuve, passons à lui, car la victoire nous est assurée. Judas arrive, passe l'eau le premier, et toute son armée le suit. Aussitôt la terreur s'empare des ennemis, la défaite est complète, le carnage immense. Les fuyards se réfugient dans le temple de Carnaïm. Judas prend la ville, brûle le temple et tue vingt mille ennemis. Timothée est fait prisonnier par les Juifs; mais il est rendu à la liberté, parce qu'il tenait un grand nombre de Juifs en son pouvoir et que les soldats de Judas craignaient pour leurs frères de cruelles représailles s'ils faisaient mourir Timothée, I Mach., v, 40-44 et II Mach., xii, 22-26. Retour de Simon à Jérusalem, I Mach., v, 23. Judas rassemble les Juifs qui étaient en Galaad et il s'avance vers Ephron, où Timothée avait conduit le reste de ses troupes; il demande le passage à travers cette ville, afin de ramener en Judée ses frères de Galaad. Le passage lui est refusé. Il fallut prendre la ville de force; vingt-cinq mille ennemis y périrent, I Mach., v, 45-51 et II Mach., xii, 27-28. Retour de Judas Machabée à Jérusalem (1), I Mach., v, 52-64 et II Mach., xii, 29-31. Après les fêtes de la Pentecôte, Judas entreprend une expédition contre Gorgias, gouverneur de l'Idumée. Celui-ci est vaincu et s'évade du champ de bataille, une épaule fracturée. Les Juifs, après la victoire, se purifient, célèbrent le sabbat, et reviennent sur le champ de bataille pour inhumer les morts. Judas fait une collecte dont il envoie le produit à Jérusalem pour offrir des sacrifices expiatoires pour ses soldats morts en combattant pour l'indépendance de leur pays; puis il continue son expédition, il prend Chébron et ses viles tributaires, traverse la Samarie, se dirige vers Azot, et rentre victorieux en Judée, I Mach., v, 65-68 et II Mach., xii, 32-46. La garnison syrienne qui occupait le fort de Sion, harcelait sans cesse les Juifs et rendait difficile l'accès du temple. Judas décide de mettre fin à toutes ces vexations et de chasser les Syriens de leur fort. Tandis qu'il en préparait le siège, quelques Syriens s'échappèrent, et, protégés par des Juifs infidèles, ils parvinrent auprès du roi Antiochus Eupator et implorèrent son secours contre les Machabées. I Mach., vi, 18-27. Antiochus transporté de colère, réunit une armée nom-

(1) Il est très possible de placer le retour de Judas à Jérusalem avant le retour de son frère Simon.

breuse et marche contre la Judée, I Mach., vi, 28-30 et II Mach., xiii, 1-2. Pendant l'expédition, le roi de Syrie fait mettre à mort l'impie Ménélaüs, qui s'était joint à lui dans l'espérance d'obtenir la souveraine autorité sur ceux de sa nation. Judas exhorte les Juifs à mettre leur confiance dans le Seigneur; ils passent trois jours dans les jeûnes et dans la prière. Ils marchent ensuite contre Eupator, attaquent son camp durant la nuit, y tuent quatre mille hommes et y jettent le trouble et l'effroi, II Mach., xiii, 3-17. Après cet échec, le roi de Syrie vient assiéger Bethsura; mais il est repoussé et battu, I Mach., vi, 31 et II Mach., xiii, 18-21. Bataille de Bethzachara, dans laquelle Judas tue six cents Syriens. Mort héroïque d'Eléazar, frère de Judas, qui pénètre au milieu des phalanges ennemies pour tuer l'éléphant qu'il croit monté par Antiochus. Les Juifs, ne pouvant soutenir les efforts des ennemis, se replient sur Jérusalem, où ils sont suivis par Antiochus, I Mach., vi, 32-48. Capitulation de Bethsura, où le roi laisse une garnison, I Mach., vi, 49-50 et II Mach., xiii, 22. Il met le siège devant Jérusalem. Les Juifs se défendent, mais les vivres viennent à manquer et les combattants commencent à évacuer la ville. I Mach., vi, 51-54 et II Mach., xiii, 23. Sur ces entrefaites, Lysias apprend que Philippe veut se rendre maître du gouvernement du royaume, il conseille au roi de faire la paix avec les Juifs. La paix est conclue. I Mach., vi, 55-61 et II Mach., xiii, 23-24. Antiochus passe par Ptolémaïde et revient à Antioche, qu'il trouve occupée par Philippe. Il chasse cet usurpateur et rentre dans sa capitale, I Mach., vi, 62-63 et II Mach., xiii, 25-26. L'an cent cinquante-et-un des Grecs, Démétrius, fils de Séleucus IV, qui était retenu à Rome comme otage, s'embarque clandestinement, s'empare du trône de Syrie et fait mettre à mort Antiochus Eupator et Lysias, I Mach., vii, 1-4. Cette nouvelle parvient aux oreilles de Judas, II Mach., xiv, 1-2. Excité par des Juifs infidèles qui avaient à leur tête Alcime, un prétendant au souverain pontificat, Démétrius envoie Bacchide, un de ses amis, avec une armée, contre Judas et contre les Juifs fidèles. Bacchide et Alcime tâchent de surprendre Judas Machabée; mais ils ne peuvent y réussir. Ils tuent soixante docteurs de la loi qui s'étaient fiés à leur parole et auxquels ils avaient juré de ne faire aucun mal. Bacchide fait périr plusieurs Juifs et retourne à Antioche après avoir confié le gouvernement de la province à Alcime, qui cherche à s'affermir dans la souveraine sacrificature. Des Juifs impies se joignent à Alcime et font plus de mal à leurs frères que les Syriens ne leur en avaient fait. Mais Judas s'oppose à ces désordres, I Mach., vi, 5-24. Alcime voyant que Judas était le plus fort, part pour Antioche et va l'accuser auprès de Démétrius. I Mach., vi, 25 et II Mach., xiv, 3-5. Il formule son accusation en présence du roi, II Mach., xiv, 6-11. Démétrius envoie Nicanor contre Judas avec ordre de le faire prisonnier, de disperser son armée et de rétablir Alcime dans le souverain pontificat. I Mach., vii, 26 et II Mach., xiv, 12-13. Les Gentils qui s'étaient enfuis de la Judée, se joignent aux troupes de Nicanor. Les Juifs, saisis de frayeur, invoquent le secours de Dieu, se mettent en route, et arrivent jusqu'au village de Dessau. Simon, frère de Judas, qui avait déjà livré bataille à Nicanor, est lui-même épouvanté par l'arrivée soudaine des ennemis. Tout à coup Nicanor, saisi d'admiration pour la bravoure de Judas et pour l'héroïsme de ses troupes, et aussi redoutant pour lui-même quelque catastrophe, fait la paix avec les Juifs, II Mach., xiv, 14-22. Il vient à

Jérusalem à la tête d'une armée formidable, I Mach., vii, 27, et il y établit sa demeure, II Mach., xiv, 23-25. Alcime, jaloux de l'union de Nicanor avec Judas, va diffamer ce dernier auprès du roi, qui ordonne de le lui envoyer prisonnier. Nicanor cherche une occasion favorable d'exécuter l'ordre du roi, II Mach., xiv, 26-29. Judas devinant les projets de Nicanor se retire. Alors le général syrien, transporté de colère, se met à sa poursuite et le rencontre près de Capharsalama où une bataille a lieu; mais il est vaincu, perd cinq mille hommes, et s'enfuit à Jérusalem. Là, il exige avec menaces que les Juifs lui livrent Judas Machabée, I Mach., vii, 27-38 et II Mach., xiv, 30-36. On accuse auprès de Nicanor, Razias, homme vertueux et fort zélé pour défendre les intérêts des Juifs. Nicanor envoie cinq cents hommes pour l'arrêter, dans l'espoir de le contraindre à l'apostasie. Mais Razias les prévient et se tue, II Mach., xiv, 37-46. Nicanor sort de Jérusalem et vient camper avec l'armée syrienne près de Bethoron; Judas s'arrête avec les siens près d'Adarsa, I Mach., vii, 39-40. Nicanor forme le projet d'attaquer Judas, le jour du sabbat. Ceux qui servaient dans son armée l'exhortent à respecter la sainteté du jour du Seigneur. Il répond par un blasphème. Judas met sa confiance en Dieu; il exhorte ses gens à ne point craindre les hommes; il leur rappelle les grâces qu'ils ont reçues; il les arme, non de boucliers et de dards, mais de foi et de piété. Il leur rapporte une vision, qu'il avait eue et les remplit de courage et de confiance, II Mach., xv, 1-21. Puis, il implore le secours du Très-Haut et il livre bataille. Nicanor et trente-cinq mille des siens sont tués, le camp syrien est brûlé, l'armée ennemie est mise en fuite. Judas fait couper la tête de Nicanor et la main qu'il avait levée contre le temple; il fait jeter sa langue aux oiseaux et exposer sa tête au haut de la citadelle. Les Juifs, maîtres de la ville sainte, établissent une fête solennelle pour perpétuer le souvenir de cette insigne victoire, I Mach., vii, 40-50 et II Mach., xv, 22-40 (1). Malgré tous ces succès, remportés par Judas, il était à craindre que le roi de Syrie, ne cherchât à tirer vengeance des Juifs. Judas profite du premier moment de paix, pour conclure une puissante alliance. Il a entendu parler de la vaillance des Romains, de leurs victoires, ainsi que de la bienveillance qu'ils témoignent à leurs alliés. Il envoie donc à Rome deux ambassadeurs qui négocient et concluent une alliance entre les Juifs et les Romains, I Mach., viii. Le roi Démétrius renvoie Bacchide et Alcime dans la Judée, à la tête d'une armée nombreuse. L'aspect farouche de ces guerriers terrifie la petite troupe de Judas, qui se disperse. Huit cents hommes seulement demeurent groupés autour de lui. Le cœur brisé et tout découragé, Judas marche néanmoins contre l'ennemi. Il remporte d'abord un grand succès, mais, accablé par le nombre, il tombe sur le champ de bataille. Les frères de Judas l'enterrent avec honneur et tout le peuple le pleure pendant plusieurs jours. Les méchants profitent de sa mort pour se rendre maîtres du pays. Une grande famine se déclare. Les Juifs fidèles choisissent pour chef Jonathas, frère de Judas, qui, pour échapper aux poursuites de Bacchide, se retire dans le désert de Thécua, après

(1) Ici se termine le second livre des Machabées. Le récit historique se continue dans le premier livre.

avoir essayé de mettre ses bagages en sûreté chez ses amis les Nabuthéens. Ces bagages, confiés à Jean, frère de Jonathas, tombent dans une embuscade des fils de Jambri; Jean est tué, mais Jonathas tire de cette attaque une sanglante vengeance. Comme il revient de cette expédition, il rencontre Bacchide sur les bords du Jourdain, lui livre bataille, l'oblige à reculer; mais lui-même bat ensuite en retraite, traversant le Jourdain à la nage avec toute sa petite armée. Bacchide, maître du pays, retourne à Jérusalem, et bâtit plusieurs forteresses dans la Judée. L'impie Alcime, le grand-prêtre, tombe frappé de mort subite, au moment où il veut faire abattre les murailles du parvis du temple. Bacchide s'en retourne à Antioche et la Palestine demeure en paix pendant deux ans. Mais les Juifs infidèles rappellent le général syrien qui vient mettre le siège devant Bethbessen, dont il ne réussit pas à s'emparer; il finit par accorder à Jonathas une paix honorable et quitte la Judée pour toujours. Jonathas établit sa demeure à Machmas et il reste le chef respecté de son parti, I Mach., ix. Alexandre Balas s'empare du trône de Syrie et s'efforce de détrôner Démétrius I, qui recherche l'amitié de Jonathas; mais Alexandre offre aux Juifs des conditions meilleures et Jonathas se rallie à lui. Confirmé par Alexandre dans le souverain pontificat, Jonathas en exerce pour la première fois les fonctions à la fête des tabernacles; il lève une puissante armée, fait fabriquer des armes et reçoit de Démétrius une nouvelle lettre toute remplie de promesses magnifiques. Mais les Juifs se méfient de la sincérité de Démétrius et confirment leur alliance avec Alexandre. Ce dernier livre bataille à Démétrius qui est tué dans le combat. Alexandre demande et obtient la main de Cléopâtre, fille de Ptolémée Philométor, roi d'Egypte. Le mariage se célèbre à Ptolémaïde, où Jonathas se rend, sur l'invitation d'Alexandre, et il offre aux deux monarques et à leur suite de riches présents. Il est comblé d'honneur par Alexandre, qui renvoie honteusement ses détracteurs sans vouloir même les entendre. Démétrius Nicator revendique le trône de son frère. Son général Apollonius provoque Jonathas au combat. Celui-ci accepte le défi, s'empare de Joppé, défait l'armée d'Apollonius avec l'aide de son frère Simon, pille Azot et les villes environnantes, s'empare d'Ascalon, et s'en retourne à Jérusalem après qu'Alexandre Balas lui eut fait hommage de la ville d'Accaron avec tout son territoire, I Mach., x. Ptolémée Philométor, roi d'Egypte, feignant de vouloir secourir Alexandre Balas, son gendre, envahit la Syrie avec une armée nombreuse, place des garnisons dans les villes de la côte, se rencontre avec Jonathas qui l'accompagne jusqu'à Eleuthère, s'empare de tout le rivage de la Méditerranée jusqu'à Séleucie, puis, il fait alliance avec Démétrius II contre Alexandre. Celui-ci marche contre son beau-père, il est vaincu et s'enfuit en Arabie, où il est mis à mort par un prince arabe. Ptolémée meurt trois jours plus tard, et Démétrius II reste seul maître de la Syrie. Jonathas assiège la forteresse de Jérusalem; Démétrius, prévenu contre lui, le mande à Ptolémaïde. Jonathas s'insinue dans sa confiance malgré les calomnies de ses ennemis. Le roi de Syrie accorde, à la demande de Jonathas, plusieurs immunités et de grands privilèges aux Juifs. Il licencie son armée et ne garde que des troupes étrangères, ce qui lui attire la haine des soldats et détermine Tryphon à tenter d'élever au trône Antiochus, fils d'Alexandre, qui était auprès d'Emalchuel, roi des Arabes. Jonathas prie Démétrius de retirer les garnisons syriennes des

places de la Judée. Démétrius promet de le faire. Il lui demande du secours contre son peuple qui s'était révolté. Jonathas lui envoie trois mille Juifs qui tuent cent mille rebelles, délivrent le roi et lui soumettent la ville d'Antioche. Démétrius, au lieu de reconnaître les services rendus par Jonathas, lui fait tout le mal possible. Alors Tryphon amène le jeune Antiochus dont il fait reconnaître la souveraineté. Démétrius est battu et mis en fuite. Antiochus écrit à Jonathas, il lui confirme la souveraine sacrificature et donne à son frère Simon le gouvernement de la Phénicie et de la Palestine. Jonathas pour reconnaître les bienfaits d'Antiochus va lui soumettre les villes au-delà du Jourdain qui étaient restées fidèles à Démétrius. Il laisse à son frère Simon le soin d'achever ces conquêtes et revient au secours de la Galilée que les généraux de Démétrius avaient envahie. Il marche contre l'ennemi, le met en fuite et poursuit les fuyards jusque dans leur camp, I Mach., xi. Jonathas renouvelle l'alliance avec les Romains et avec les Spartiates; il défait l'armée de Démétrius, et tourne ses armes contre les Arabes et les Syriens. Simon s'empare des villes maritimes. Tryphon conspire contre le jeune Antiochus et cherche à s'emparer du pouvoir suprême; mais, dans la crainte de rencontrer dans la personne de Jonathas un adversaire redoutable, il l'attire à Ptolémaïde où il le fait prisonnier et tue tous ses partisans. Puis, il envoie des troupes contre l'armée que Jonathas avait laissée en Galilée; mais cette armée déploie une telle énergie et un tel courage, que Tryphon n'ose l'attaquer. La fausse nouvelle de la mort de Jonathas s'étant répandue, toute la Judée le pleure et les ennemis des Juifs reprennent courage, I Mach., xii. Simon succède à Jonathas. Il enlève le corps de son frère et bâtit un sépulchre pour son père et pour ses frères. Bientôt Tryphon met à mort le jeune Antiochus et s'empare du trône de Syrie. Simon saisit cette occasion pour se rallier à Démétrius et il obtient de lui l'affranchissement de son pays. Il assiège Gaza et s'en empare; la forteresse de Jérusalem lui est rendue et il met Jean Hircan, son fils, à la tête de l'armée, I Mach., xiii. Démétrius, ayant entrepris une expédition contre la Perse, est fait prisonnier et, tandis que Tryphon, d'un autre côté, est occupé à consolider son trône, la Judée traverse quelques années de paix, que Simon met à profit pour assurer le bien-être des Juifs et pour fortifier sa puissance en renouvelant les traités d'alliance avec les Romains et avec les Spartiates. Les Juifs reconnaissants confèrent à Simon le titre héréditaire de chef du peuple et de souverain prêtre, I Mach., xiv. En l'absence de Démétrius, prisonnier chez les Parthes, son jeune frère Antiochus vii combat l'usurpateur Tryphon; mais auparavant, il cherche à s'attacher Simon Machabée. Tryphon, vaincu, s'enfuit à Dora et Antiochus assiège cette ville par mer et par terre. Les Romains écrivent en faveur des Juifs aux rois et aux peuples, leurs voisins. Antiochus se brouille avec Simon; il poursuit Tryphon qui s'est enfui de Dora et il ordonne à Cendébée de marcher contre la Judée avec une puissante armée, I Mach., xv. Cendébée est vaincu par Judas et par Jean Hircan, les deux fils de Simon. Ptolémée, gendre de Simon, désirant s'emparer du gouvernement de la Judée, attire dans la forteresse de Doch son beau-père ainsi que deux de ses fils, Mathathias et Judas, et les fait assassiner pendant un festin. Il veut aussi tuer Jean Hircan, mais celui-ci en est informé, s'empare des meurtriers et les fait mettre à mort, I Mach., xvi.

III

DIFFICULTÉS CHRONOLOGIQUES

Les adversaires objectent la chronologie contre la concordance des deux livres des Machabées. Il est à remarquer, en effet, que le second livre date les événements qu'il rapporte d'une année en moins que le premier livre. Ainsi, par exemple, il place la guerre entre Antiochus Eupator et Judas Machabée en la cent quarante-neuvième année (1), tandis que le premier livre écrit : « en la cent cinquantième année (2) de l'ère des Grecs ». L'ère des Grecs ou des Séleucides fut créée à l'occasion des conquêtes que Séleucus Nicator fit en Babylonie et dans cette partie de l'Orient qui forma plus tard l'empire de Syrie. On l'a également appelée l'ère des Syro-Macédoniens à cause de l'origine de Séleucus qui était un des généraux d'Alexandre-le-Grand ; on l'a nommée aussi l'ère d'Alexandre, par confusion avec l'ère véritable du conquérant macédonien. Les Juifs l'adoptèrent après leur soumission aux rois de Syrie et ils l'appelèrent l'ère des contrats, *בִּנְיָן שְׁמִירָה*, parce qu'on leur imposa l'obligation de s'en servir dans les actes publics et elle resta l'ère habituellement employée par les Juifs, jusqu'au onzième siècle, où ils commencèrent à compter les années de la création du monde. On fait dater ordinairement la première année de l'ère des Séleucides de l'an 312 avant Jésus-Christ, plus exactement du 1^{er} octobre 312 ; quelques chrouologistes la placent même une année plus tard, l'an 311 avant Jésus-Christ. Ensuite les peuples qui se sont servis de l'ère des Séleucides ne l'ont pas tous datée du même mois, ni du même jour. Ainsi les Grecs de Syrie la faisaient commencer au mois de septembre, et les autres Syriens le premier octobre, usage encore suivi, le premier, par les catholiques du Liban, le second, par les Nestoriens et par les Jacobites. En outre, plusieurs villes avaient leur jour particulier pour commencer l'année : c'était, par exemple, le premier juillet à Séleucie, le 24 septembre à Ephèse, le 27 octobre à Gaza, le 18 novembre à Tyr. Chez les Arabes, les uns la dataient du premier septembre, et les autres du premier octobre. D'après cet exposé, nous voyons que la première année de l'ère des Séleucides repose sur une date bien incertaine ; il n'est donc pas étonnant que les auteurs sacrés des deux livres des Machabées ne concordent pas absolument ensemble, et il nous paraît tout à fait injuste de vouloir tirer de cette circonstance une induction quelconque contre la valeur de leur travail. Les commentateurs ont cherché à expliquer cette différence chronologique. Le P. Patrizi (3) pense que l'auteur du premier livre compte les années à partir du printemps, premier jour de nisan, de l'an 312 avant Jésus-Christ, tandis que l'auteur du second livre compte à partir de l'automne de la même année. Ideler (4) croit que l'auteur du premier livre

(1) II Mach., xiii, 4.

(2) I Mach., vi, 20.

(3) F. X. Patrizi l. c. p. 27 et suiv.

(4) Ideler, manuel de chronologie, I, 530 et s.

compte les mois à la façon des Juifs, en commençant par le premier nisan 312, par conséquent six mois avant la date ordinaire, qui est le premier octobre 312, tandis que l'auteur du second livre fait commencer son ère des Séleucides le premier jour de tischri 311. Enfin une troisième version est donnée par Welte (1) qui prétend que l'auteur du premier livre compte les années comme le faisaient les Syriens, à partir de l'automne 312; tandis que l'auteur du second livre compte selon la méthode des Babyloniens et des Chaldéens, à partir de l'automne 311 avant Jésus-Christ. De nombreux commentateurs se sont ralliés à cette interprétation qui repose sur les données suivantes. Séleucus Nicator ayant été mis en possession de la province de Babylonie, en fut chassé en 313 avant Jésus-Christ, par Antigone qui désirait s'emparer de tout le royaume d'Alexandre-le-Grand. Séleucus s'enfuit en Egypte, auprès de Ptolémée, se ligua avec lui contre Antigone, rentra en Asie à la tête d'une armée et conquit d'abord la Syrie après la bataille de Gaza, l'an 312 avant Jésus-Christ. C'est la première année de l'ère des Séleucides pour les Syriens. Séleucus poursuivit ses conquêtes, et récupéra la Babylonie et les provinces au-delà de l'Euphrate, l'année suivante, en 311 avant Jésus-Christ, qui est pour les Babyloniens et les Chaldéens, le point de départ de l'ère des Séleucides. Le P. Patrizi, qui signale lui-même cette chronologie, fait observer (2) cependant qu'il lui paraît impossible d'admettre que l'auteur du second livre des Machabées ait compté les années à la façon des Babyloniens, pour la raison que l'écrivain sacré dit lui-même (3), qu'il ne fait qu'écrire un abrégé des cinq livres de Jason de Cyrène; or, Cyrène est située en Afrique et il semble peu probable qu'un Cyrénéen ait compté l'ère des Séleucides selon la méthode des Babyloniens qui habitaient bien loin de lui, au-delà de l'Euphrate. Il a dû adopter la chronologie des Syriens qui étaient ses proches voisins, et son abrégiateur, qui est l'auteur du second livre, a dû suivre aussi la même voie.

IV

CARACTÈRES HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Au siècle dernier, une contestation s'engagea entre les jésuites Erasme, Froelich et Joseph Khell, d'une part, et entre les protestants Ernest Frédéric Wernsdorf et Théophile Wernsdorf, de l'autre, concernant la valeur historique des livres des Machabées. Froelich publia d'abord un écrit intitulé : *Annales compendiarîi regum et rerum Syriæ nummis veteribus illustrati* (4). Il se servit pour ce remarquable travail des deux livres des Machabées comme de documents historiques absolument incontestables. E. F. Wernsdorf contesta cette valeur historique dans sa brochure : *Prolusio de fontibus historiæ Syriæ in libris Maccabæorum* (5). Froelich pu-

(1) Welte, 58.

(2) F. X. Patritii, l. c. p. 23.

(3) II Mach., II, 24.

(4) Viennæ, 1744.

(5) Lipsick, 1746.

blia pour la défense de son premier travail : *De fontibus historiæ Syriæ in libris Maccabæorum prolusio in examen vocata* (1). Théophile Wernsdorf prit fait et cause pour son frère et il écrivit une brochure : *Commentatio hist. crit. de fide libror. Maccab.* (2). Il signalait avec une très grande habileté toutes les parties faibles et les arguments défectueux du travail de son contradicteur. Malheureusement, excité par son désir d'ôter aux deux livres de la Bible tout caractère historique, il alla beaucoup trop loin et s'écarta même parfois de la vraisemblance et des données de l'histoire. Le P. Khell entra en lice, à son tour, et publia : *Auctoritas utriusque libri Maccab., canonico-historica adserta et Froelichiani Annales Syriæ defensi adversus comment. hist. crit. G. Wernsdorfii*, etc. (3). Cette publication resta sans réponse de la part des adversaires et elle assura la victoire à l'opinion catholique. Depuis cette époque, le caractère historique, du moins en ce qui concerne le premier livre des Machabées, n'a plus trouvé de contradicteurs sérieux. On a bien cherché à signaler quelques inexactitudes dans les détails, par exemple, le partage qu'Alexandre-le-Grand fit de son empire entre ses généraux (4), la fausse idée que Judas s'était formée de la politique romaine (5), la captivité d'Antiochus-le-Grand tombé au pouvoir des Romains (6), la parenté des Spartiates avec les Juifs (7). Dans tous ces points, il s'agirait d'abord de prouver que c'est l'auteur sacré qui a véritablement tort, et Reusch (8) prétend que cette preuve est impossible à établir, même pour les passages incriminés du second livre. Presque toujours d'ailleurs, ajoute-t-il, la contradiction provient d'une mauvaise interprétation. D'un autre côté, supposé même qu'il existe quelques inexactitudes dans ces petits détails, elles proviendraient des préjugés de nations, des croyances populaires. Il faut tenir compte aussi des relations internationales très défectueuses dans ces temps-là. Qui sait enfin si la version grecque rend bien exactement le texte primitif hébreu qui est perdu ? Il a pu se glisser dans l'ouvrage des fautes de traduction aussi bien que des fautes de copie. En tous cas, rien n'autorise à suspecter la sincérité du récit, qui, dans ses narrations sur les rois de Syrie et d'Égypte, est partout d'accord avec les historiens grecs et les historiens latins. Grimm, qui certainement n'est pas un défenseur des livres des Machabées, rend témoignage (9) à la fidélité historique des faits rapportés dans le premier livre ; il accuse seulement l'auteur d'avoir souvent exagéré le nombre des soldats syriens et d'avoir diminué au contraire le nombre des combattants juifs, dans le but évident de faire ressortir la bravoure de ces derniers. Keil (10) fait observer que dans tous les passages incriminés (11) par Grimm, les chiffres sont de simples évalua-

(1) Vindob., 1746 in 4o.

(2) Vratisl., 1747.

(3) Viennæ, 1749.

(4) I Mach., I, 6.

(5) I Mach., VIII, 1 et 2.

(6) I Mach., VIII, 7.

(7) I Mach., XII, 6 et s.

(8) Reusch, *Lehrbuch der Einleitung in das alte Test.*, Frib., 1868, in-8o p. 437.

(9) Grimm, *Exeget. Handb. zu den Apocryphen*, 3e Lief. p. xix.

(10) Keil, I. c. p. 18.

(11) I Mach., IV 44 et 24 ; V, 44 ; VI, 47 ; VII, 46 ; XI, 45-51.

tions, ne reposant même dans l'esprit de l'auteur, sur aucune donnée précise, et qu'il est impossible, en ce cas, d'en tirer aucune conclusion défavorable à l'écrivain sacré, ni de le taxer d'exagération. Nous discuterons d'ailleurs dans notre commentaire chacun de ces passages.

Quelques critiques ont prétendu que l'auteur du premier livre ne s'était servi pour sa rédaction d'aucun document original écrit, parce qu'il n'y fait jamais allusion, et qu'il insinue à la fin de son livre, qu'il n'aurait pas fait son travail, s'il avait existé des récits authentiques plus anciens et plus dignes de foi que le sien. Mais le silence gardé sur des documents écrits, n'est pas une preuve qu'il n'en ait pas existé. Les livres des Rois, par exemple, ne citent jamais aucun document écrit, et cependant il est incontestable qu'ils reposent sur des documents de ce genre. Nous dirons volontiers avec Welte (1), que l'observation de la fin du livre, qui constate qu'il existe des annales du règne de Jean Hyrcan, permet de présumer que ses annales existaient également sous ses devanciers. Et, en effet, il est dit (2) de Judas Machabée que ses exploits sont si nombreux qu'ils n'ont pas pu être tous racontés, ce qui prouve, au moins indirectement, que quelques-unes de ses actions ont été consignées par écrit. Le second livre des Machabées, du reste, nous apprend formellement (3) que Judas fit recueillir les faits de ses guerres et que ce recueil existe.

« Quoi qu'il en soit », conclut Welte (4), « il est évident qu'on s'est servi de documents écrits pour rédiger le premier livre des Machabées, puisque ce livre donne des extraits des écrits du temps des Machabées, soit textuellement, par exemple : viii, 23-32; x, 18; xii, 23-45; xii, 6-23; xiii, 36-40; xv, 2-9; xvi, 21, etc; soit sommairement, par exemple : x, 6; xv, 22; ce qui prouve que l'auteur avait à sa disposition des sources écrites. On ne peut indiquer quels secours l'auteur a eus, outre les sources qu'il cite expressément; mais on peut encore moins affirmer que ces secours lui aient manqué, et il est très vraisemblable que ses principales sources furent des annales, peut être fragmentaires, des hauts faits des premiers Machabées ».

« Ainsi rien ne peut ébranler l'autorité de ce livre, établie sur des sources certaines que l'auteur eut à sa disposition, et confirmée par le court espace de temps qui le séparait des événements qu'il raconte. A ces motifs s'ajoutent une foule de détails très précis sur les temps et les lieux, qui trahissent une connaissance certaine des faits, et un accord remarquable avec les historiens grecs et romains qui ont parlé de l'histoire des Machabées (5). »

Quant au caractère littéraire, le premier livre des Machabées a des ressemblances frappantes avec les deux livres d'Esdras et avec le livre d'Esther. Il ressemble aux premiers par les documents qu'il rapporte; il se rapproche du dernier par la forme de sa diction, qui parfois devient absolument poétique dans la description de certains personnages et de

(1) Dict. de Goshler, T. XIV, p. 64.

(2) I Mach., ix, 22.

(3) II Mach., ii, 14.

(4) Dict. de Goshler, l. c.

(5) Cf. Herbst, Introd., ii, 3, p. 70.

quelques-unes des situations qu'il dépeint (1), même dans l'exposé de quelques faits historiques (2), sans cependant jamais en altérer la véracité.

L'autorité historique du second livre des Machabées a été plus contestée que celle du premier livre. Luther, tout en s'irritant contre l'origine apocryphe qu'il reproche aux livres des Machabées, veut néanmoins qu'ils soient conservés « à cause des belles histoires des frères Machabées et de leur mère et à cause d'autres passages encore (3). » Cependant, malgré cette assertion, le célèbre réformateur, attaquant la valeur historique du second livre, s'écrie dans ses *Propos de table* (4). « Je suis tellement hostile à ce second livre des Machabées et à Esther, que je désirerais qu'ils n'existassent pas du tout, car ils sentent par trop le Judaïsme et ils sont remplis d'extravagances païennes. »

Ce second livre, comme nous l'avons vu, se divise en deux parties fort inégales. La première renferme deux lettres des Juifs de Palestine à leur coréligionnaires d'Egypte, invitant ces derniers à se joindre à eux pour célébrer chaque année la fête de la purification du temple. L'autre partie est désignée par l'auteur lui-même (5) comme un abrégé de l'histoire de Jason de Cyrène.

Quant à la première partie, les adversaires en ont attaqué la valeur historique par la date qui se trouve à la fin de la première lettre, l'an 188 des Grecs, qui est l'année de sa rédaction, c'est-à-dire quarante ans après la purification du temple par Judas. Il est impossible, ont-ils dit, que les Juifs de Judée n'aient invité les Juifs d'Egypte à célébrer cette fête que quarante ans après son institution. Nous sommes bien obligés d'avouer que nous ne comprenons par cette impossibilité. D'ailleurs, où est la preuve que ces lettres aient été les premières adressées en Egypte? L'invitation que rapporte le second livre des Machabées, n'exclut nullement la possibilité d'un appel antérieur.

Les critiques objectent encore contre l'autorité historique de la première partie du second livre les légendes du feu sacré (6) et de l'enlèvement de l'arche d'alliance (7) qu'ils traitent de fables; ils font ressortir la contradiction qui existe entre la manière dont le grand conseil raconte dans la seconde lettre (8) la mort d'Antiochus Epiphane et la façon dont elle est rapportée dans l'histoire de Jason (9). On trouvera dans notre commentaire (II Mach., I, 17), la réfutation de cette seconde objection. Quant à la découverte du feu sacré, c'est une légende; et puis, si l'on admet que la boue extraite de la caverne, était saturée d'huile de naphte, ce qui est indiqué par le verset 36 du chapitre I, l'origine de la légende s'explique d'une manière toute naturelle. La légende de l'enlèvement de

(1) I Mach., I, 23-28 et 38-40; II, 7-13; III, 3-9; XIV, 8-15.

(2) I Mach., II, 44; III, 35-36, 45 et 51; IV, 38; VII, 47; IX, 41 et XIII, 51.

(3) Luther: « Um der schönen Geschichte willen der sieben Märtyrer Maccabæorum und ihrer Mutter, und anderer mehr Stücken. »

(4) Luther, Tischreden: « Ich bin dem Buche und Esther so feind, daz ich wollte sie waren, gar nicht vorhanden; denn sie judenzen zu sehr und haben viel heidnische Unart. »

(5) II Mach., II, 23.

(6) II Mach., I, 49 et II, 8.

(7) II Mach., II, 4.

(8) II Mach., I, 43.

(9) II Mach., IX.

l'arche d'alliance par Jérémie est déclarée fabuleuse par les adversaires parce que 1° l'arche d'alliance manquait au second temple; 2° parce que Jérémie n'aurait pas pu l'emporter avec le tabernacle; enfin 3° parce que l'arche d'alliance fut pillée et détruite par les Chaldéens, d'après le quatrième livre des Rois (1). « Mais », dit Welte (2), « le premier point n'est pas contraire au fait qu'on nie; car il n'est pas dit que l'arche se trouvât dans le second temple ou qu'elle fût cachée pour être portée plus tard dans ce temple. »

« Le second point est fondé, en ce sens que Jérémie n'aurait pu à lui seul emporter l'arche et le tabernacle; mais il n'est plus fondé, s'il prétend que le prophète ne pouvait être aidé et que les Chaldéens l'entravèrent; vu qu'on sait que Jérémie eut toujours des amis et des partisans parmi eux et qu'il jouit de la faveur de Nabuchodonosor (3), de sorte qu'il put parfaitement en obtenir l'arche d'alliance, l'autel des parfums avec le tabernacle, qui était encore conservé dans le temple de Salomon (4). »

« Enfin l'arche ne se trouvait pas parmi les objets du temple pillés par les Chaldéens, puisqu'elle n'est jamais nommée, tandis que les autres objets pillés sont spécialement énumérés (5). »

La valeur historique de la seconde partie du deuxième livre des Machabées, qui renferme l'abrégé de l'histoire de Jason, a été, aussi bien que les deux lettres que nous venons de discuter, l'objet de nombreuses attaques. « Ce récit », dit de Welte (6), « est rempli de miracles incroyables, de fautes historiques et chronologiques, de détails exagérés et arbitraires. »

Les adversaires reprochent à l'auteur d'avoir placé l'expédition de Lysias sous le règne d'Antiochus Eupator (7), tandis que le premier livre des Machabées la met (8) au temps d'Antiochus Epiphane. Quelques commentateurs, par exemple Bertheau (9) et Keil (10), tout en essayant de défendre l'auteur sacré, avouent qu'il a confondu la première expédition de Lysias en Judée avec la seconde.

Le savant travail du P. Patrizi fournit une explication de nature à satisfaire le lecteur. Dans sa concordance des deux livres des Machabées, établie sur de longues et profondes recherches chronologiques, le savant jésuite place ainsi que nous l'avons fait (11) sous le règne d'Antiochus Epiphane, la première campagne de Lysias que le premier livre des Machabées nous fait connaître (12), ainsi que l'entrée en campagne pour la seconde expédition (13) que nous trouvons rapportée dans le second livre.

La nouvelle de la première défaite de son général avait eu pour résul-

(1) IV Rois, xxiv, 43.

(2) Dict. de Goshler, xiv, p. 65.

(3) Jérém., xxxix, 44.

(4) III Rois, viii, 4 et II Paral., v, 5.

(5) Jérém., xlii, 47 et Esdras, i, 7-44.

(6) De Welte, *Introd.* 6^e édit., p. 446.

(7) II Mach., xi.

(8) I Mach., iv, 28-35.

(9) C. Bertheau, *de secundo libro Maccab. dissert.*, p. 29.

(10) Keil, l. c. p. 263.

(11) Page 9 de la préface.

(12) I Mach., iv, 28-35.

(13) II Mach., xi, 4-4.

tat le désespoir et la mort d'Epiphane (1). Sur ces entrefaites, Lysias, parti pour sa seconde campagne, fut battu par Judas (2). Il apprit alors la mort du roi (3), et il se détermina, en suite de cette nouvelle inattendue, à faire la paix avec les Juifs (4). Cette seconde expédition, entreprise sous Epiphane, se termina donc sous le règne d'Antiochus Eupator.

Nous discuterons dans notre commentaire sur le onzième chapitre, le reproche que les adversaires adressent aux lettres concernant le traité de paix avec Lysias, et qu'ils nomment « des documents inventés. »

Grimm (5) cite un grand nombre d'autres « inexactitudes historiques. » Tous ses reproches manquent absolument de fondement. Nous les aborderons également dans le cours de notre commentaire. Toutes les prétendues exagérations dans le nombre des combattants, des ennemis tués, les apparitions de cavaliers dans les airs, toutes ces choses ne peuvent être reprochées ni à Jason ni à son abrégiateur; ce sont des croyances populaires que l'auteur sacré rapporte et qui sont simplement une preuve de l'assistance efficace accordée par Dieu à son peuple.

La purification du temple que le premier livre (6) place avant la mort d'Antiochus Epiphane, semble être rapportée au second livre (7) après la mort de ce monarque. Ewald (8) fait observer que l'erreur n'est qu'apparente; et ce qui en est cause, c'est que l'auteur du second livre a voulu terminer chacune des deux parties de son histoire par le récit de l'établissement d'une fête, ayant rapport à la conservation du temple : la fête de sa dédicace après qu'il eut été purifié par Judas et la fête commémorative de la victoire remportée sur Nicanor, l'audacieux sacrilège qui avait juré de détruire le sanctuaire.

Les adversaires ont même attaqué l'orthodoxie de la doctrine du second livre des Machabées, soutenant qu'il renferme l'erreur alexandrino-judaïque qui enseigne que Dieu est absolument séparé du monde et qu'il n'agit sur lui que par des agents intermédiaires. « Mais il est évident » dit Welte (9), « que c'est à tort qu'on invoque l'apparition miraculeuse qui s'opposa à Héliodore, à son entrée dans le temple, qu'il voulait piller (10), pour prouver l'opinion avancée; le fait est plutôt une preuve du contraire, et il est parfaitement d'accord avec d'autres apparitions du même genre qui se trouvent mentionnées dans les livres de l'Ancien Testament du canon hébreu. L'observation faite par le livre des Machabées, III, 38, qu'il y avait véritablement dans le temple de Jérusalem une certaine vertu divine, Θεοῦ δύναμις, qui le protégeait, ne prétend nullement faire de cette vertu divine un des êtres intermédiaires du système de Philon; car le verset suivant, III, 39, qui explique cette vertu divine, Θεοῦ δύναμις, attribue précisément à Dieu la surveillance immédiate du lieu saint et le châtiment direct de ses profanateurs. Cette force, cette vertu n'est par

(1) I Mach., vi, 46 et II Mach., ix, 28.

(2) II Mach., xi, 5-12.

(3) I Mach., vi, 47.

(4) II Mach., xi, 43-45.

(5) Grimm, l. c. vierte Lief., p. 8 et s.

(6) I Mach., iv, 36.

(7) II Mach., x, 4-8.

(8) Ewald, Geschichte, t. IV, p. 606.

(9) Welte, l. c.

(10) II Mach., iii, 7 et s.

conséquent nommée à côté de Dieu que comme ce par quoi il se manifeste réellement, de même que dans les Psaumes, xxi, 14; lxvi, 7; lxxviii, 35, au livre I des Paralipomènes, xvi, 11, et il n'est pas le moins du monde question dans cet endroit d'un être indépendant de Dieu et substantiellement différent de lui. »

Comme style et comme caractère littéraire, le second livre des Machabées ne ressemble en rien au premier. L'auteur n'a qu'un but : montrer comment Dieu a protégé son peuple et son temple et comment il a puni les oppresseurs d'Israël. C'est cette pensée dominante qui fait parfois négliger à l'écrivain certains détails essentiels dans le cours des événements qu'il rapporte. Par contre, dans le but d'édifier ses lecteurs, d'affermir leur espérance, il émaille son récit d'une foule de réflexions pieuses (1), il traite durement les profanateurs sacrilèges (2), tandis qu'il honore, par des épithètes flatteuses (3), les pieux Israélites qui combattent pour la défense de la loi et du sanctuaire, et qu'il donne leur conduite comme un exemple à suivre.

V

AUTEUR ET TEXTE ORIGINAL

Origène et S. Jérôme disent formellement que le premier livre des Machabées était écrit en hébreu, c'est-à-dire probablement en chaldéen, qui était l'hébreu parlé en Palestine depuis le retour de la captivité. Origène nous apprend (4) qu'il connaît ce texte hébreu, qui était intitulé : *Sarbeth Sarbane* et : *ξῶ τούτων* (c'est-à-dire des livres canoniques de l'Ancien Testament) *ἐστὶ τὰ Μακκαβαϊκά ἅπερ ἐπιγράφεται Σαρβήθ Σαρβανὲ ἑλ.* S. Jérôme dit en propres termes (5) : « *Machabæorum primum librum hebraicum reperi.* » Malheureusement ce texte hébreu est perdu. Les nombreux et durs hébraïsmes qui se rencontrent dans le texte grec, forment, avec le témoignage des deux Pères de l'Eglise, une preuve irrécusable que le texte primitif était écrit en hébreu. Ainsi γίγνεσθαι εἰς φόρον (היה לרבים) (6); καὶ ἡτοιμάσθη ἡ βασιλεία (והתכן בלכות) (7); εἰς διάβολον πονηρόν (לשכין רע) (8); ἐν τῷ ἑλέῳ αὐτοῦ (בהכדור) (9), par sa piété (3); ἀπὸ γένους τῆς βασιλείας (בזרע הברוכה) (10); καὶ ἐσείσθη ἡ γῆ ἐπὶ τοὺς ἐπιοικοῦντας αὐτήν (והרעש הארץ על יושביה) (11); ἐγένετο δὲ ναὸς αὐτῆς ὡς ἀνὴρ ἄδοξος (ביתה כאיש נבוה) (12);

(1) II Mach., iv, 46; v, 47-20; vi, 42-46; ix, 6 et 28; xii, 43-45 et xiii, 7.

(2) II Mach., iv, 4 et 49; v, 9; viii, 34 et 36; ix, 8; xii, 33; xiii, 4; xiv, 27; xv, 32.

(3) II Mach., iii, 4; iv, 2 et 5; vi, 48-20 et 23-28; vii, 20-23 et 27-29; xii, 42; xiii, 44; xiv, 37 et xv, 42.

(4) Orig., dans Eusèbe, Hist., eccl., vi, 25.

(5) Hieronymus, Proleg. gaieat.

(6) I Mach., i, 4.

(7) I Mach., i, 46.

(8) I Mach., i, 36.

(9) I Mach., ii, 57.

(10) I Mach., iii, 32.

(11) I Mach., i, 28.

(12) I Mach., ii, 8.

δυναμένοιο δυνήσεται πρὸς ἡμᾶς (יכל יוכל לבי) (1). Puis on trouve des fautes évidentes de traduction; ainsi : ἔτι πληροῦντος Ἰούδα ταῦτα (2), où on a confondu יבואל avec ביבואל; ἔτι καλόν (3) au lieu de ἔτι ἀγαθός pour rendre כי ביום. On rencontre ensuite fréquemment l'emploi de l'infinitif dans des propositions subordonnées, répondant à l'infinitif hébreu avec ל (4), ainsi que le mot καὶ servant de transition d'un passage à un autre (5); on trouve les expressions οἱ λόγοι ou τα ῥήματα (6), correspondant à הדברים « les événements ou les circonstances », et ces autres mots : οἶκος τοῦ βασιλείας (7) pour désigner ce qui est subordonné à la puissance royale, comme l'hébreu בית המלכה.

En présence de ces preuves, les motifs sur lesquels s'appuie Hengstenberg (8), pour prouver que le grec est la langue originale du premier livre des Machabées, sont de nulle valeur.

L'âge du livre se déduit de ce passage : *Et cætera sermonum Joannis et bellorum ejus... ecce hæc scripta sunt in libro dierum sacerdotii ejus, ex quo factus est princeps sacerdotum, post patrem suum* (9). Il résulte en effet de ce passage que l'ouvrage a été écrit après la mort de Simon qui arriva l'an 135 avant Jésus-Christ et dans les derniers temps du sacerdoce de Jean Hyrcan, qui mourut l'an 107 avant Jésus-Christ, et non pas après la mort de Jean, comme le prétendent Eichhorn, de Welte, Ewald, Grimm, etc., parce que l'expression : *ex quo factus est*, du texte sacré, désigne le point de départ et non pas le terme final, et qu'elle établit évidemment que Jean Hyrcan était encore en vie. Après sa mort, cette observation n'eût plus été à sa place, ou bien il eût fallu y joindre également l'indication du terme final (10). Une autre preuve que le livre fut écrit du temps de Jean Hyrcan, c'est qu'il ne contient pas la moindre allusion à des faits et à des temps postérieurs; ce qui serait arrivé certainement, si l'auteur avait écrit après la mort de Jean.

L'auteur du premier livre était évidemment un juif de Palestine. Cela ressort, non-seulement de la langue dans laquelle il écrit, mais encore de la connaissance exacte qu'il possède du théâtre des événements. Mais c'est tout ce qu'il est possible d'affirmer. Sa personne est absolument inconnue; et tout ce qu'on a pu écrire pour attribuer ce livre soit à Jean Hyrcan, soit à un fils de Mathathias, soit aux membres de la grande synagogue, ne repose absolument sur aucune preuve et n'est propre qu'à soulever d'inextricables objections.

La langue originale du second livre des Machabées est, sans contredit, le grec; S. Jérôme en rend témoignage : « Græcus est », dit-il (11), « quod ex ipsa quoque phrasi probari potest. » Et en effet, on ne rencontre pas

(1) I Mach., v, 40.

(2) I Mach., iv, 49.

(3) I Mach., iv, 24.

(4) I Mach., II, 22, 29, 34; III, 40, 45; VIII, 48.

(5) I Mach., v, 1; ix, 29.

(6) I Mach., v, 37; vii, 33.

(7) I Mach., II, 49.

(8) Hengstenberg. Beitr. z. Einl. in d. A. Test., I, p. 292.

(9) I Mach., xvi, 23-24.

(10) Cfr. Keil, l. c. p. 23.

(11) Hier., Proleg. galeat.

dans le texte grec de ce livre les particularités qui se présentent ordinairement dans une traduction grecque d'un texte hébreu; les hébraïsmes sont peu nombreux, et ceux qui s'y trouvent, sont des hébraïsmes que l'on trouve chez tous les auteurs juifs, qui écrivaient en grec dans les derniers siècles avant Jésus-Christ (1). Le style général du second livre est coulant, riche en tournures de phrases, et du grec le plus pur (2). Il accuse un auteur original, possédant parfaitement la langue dont il se sert, employant parfois, pour rendre sa pensée, des expressions propres qu'on ne rencontre guère ailleurs (3) et alliant volontiers deux expressions qui ont une racine commune (4). La partie principale du livre, celle qui contient l'abrégé de l'histoire de Jason de Cyrène, a dû d'ailleurs être écrite en grec, cette langue étant celle que l'on parlait à Cyrène.

Quant aux deux lettres qui sont en tête du second livre, les avis ont été partagés concernant le texte original. Bertholdt (5) pense qu'elles furent écrites d'abord en hébreu; Ewald (6) croit que la seconde eut l'hébreu pour langue originale; Schlünkes prétend que ce fut la première. Scholz, Welte, Grimm, Keil, etc., établissent avec raison que les deux lettres furent primitivement rédigées en grec, ainsi que le reste du livre. On n'y trouve, en effet, nulle part, quoi qu'en dise Bertholdt, des hébraïsmes suffisants pour prouver une traduction; dans les deux lettres, on rencontre l'expression ἱεροδουλία (7), ainsi qu'elle se trouve dans la partie historique (8), tandis que le texte grec du premier livre, qui est traduit de l'hébreu, emploie partout (9) l'expression ἱεροσευλή qui est un hébraïsme. Enfin ces deux lettres étaient destinées aux Juifs d'Egypte qui ne comprenaient pas l'hébreu, ainsi que le prouve la nécessité d'une version grecque de la Bible et comme l'affirme expressément Justin (10).

L'époque où fut écrite l'histoire de Jason de Cyrène, ainsi que celle où fut rédigé le second livre des Machabées est absolument incertaine. Herzfeld (11) prétend que Jason était ce fils d'Eléazar que Judas Machabée envoya à Rome avec Eupolemaüs (12), parce que, dit-il, il fallait pour cette mission un helléniste connaissant parfaitement le grec. Il faut avouer que c'est là une raison insuffisante pour prouver que Jason fût cet helléniste. Probablement que l'histoire de Jason fut écrite postérieurement à l'année 161 avant Jésus-Christ, puisque d'après l'abréviateur, qui est l'auteur du second livre, l'histoire de Jason ne va que jusqu'à cette année-là.

Impossible de fixer davantage l'époque où vécut l'abréviateur de l'his-

(1) On trouve, par exemple : ἀδελφοί (אֲדֹלְפִי) signifiant : concitoyens; σπέρμα veut dire : enfant; ἀποκρίνεσθαι (אָפִיקְרִינֶה) : prendre la parole, etc.

(2) Clr. Keil. l. c. p. 275.

(3) Par exemple : τὰ πρωτοκλήσια, IV, 24; δυσπέτημα, V, 20; φιλοφρονεῖν εἰς τινα, II, 25; δόκιμα, VIII, 27 et 31; ποίεματροφεῖν, X, 44 et XIV, 6; διάστασις, XIII, 25; etc.

(4) Par exemple : ἀγειν ἀγῶνα, IV, 48; παραδεχθεῖς... εἰσεδέχθη, IV, 22; ἄλλος ἄλλω, XII, 22; αὐτὸς αὐτῷ, XV, 37.

(5) Bertholdt. Introd., III, 4072.

(6) Ewald. Gesch., IV, p. 610.

(7) II Mach., I, 4 et 40.

(8) II Mach., III, 6 et 9; IV, 9, etc.

(9) I Mach., I, 20, 29, 38, 40; II, 4, 3, 34, etc.

(10) Just., Apol., I, 31.

(11) Herzfeld. Gesch., II, p. 445.

(12) I Mach., VIII, 47.

toire de Jason. Bertheau et Grimm croient que ce livre, étant destiné aux Juifs d'Égypte, a dû être écrit en Égypte. Nous pensons, au contraire, avec Keil (1), que le vif intérêt que l'écrivain manifeste pour le temple de Jérusalem, est une preuve qu'il habitait la Judée et non pas l'Égypte.

La date de la première lettre, placée à la tête du livre, et qui est l'an 188 de l'ère des Grecs, c'est-à-dire 124 avant Jésus-Christ, témoigne que l'ouvrage n'est pas antérieur à cette époque, et qu'il doit avoir été écrit vers la fin du second siècle avant Jésus-Christ.

« L'auteur », dit Welte (2), « en est inconnu, et les opinions émises à ce sujet sont ou formellement erronées, ou du moins dénuées de preuves suffisantes. Il est faux de soutenir que l'auteur est Judas Machabée lui-même, ou Philon, ou Josèphe, car dans tous ces cas ce livre n'aurait pu paraître à l'époque que nous venons d'indiquer. Les dates ne seraient pas, il est vrai, contraires à Judas l'Essénien, à un ami ou à un contemporain d'Aristobule; mais il n'y a aucun motif plausible à alléguer pour l'un ou pour l'autre. »

VI

AUTHENTICITÉ ET CANONICITÉ

Depuis la controverse soutenue par les Jésuites Froelich et Khell contre les deux Wernsdorf, l'authenticité du premier livre des Machabées n'a pas rencontré d'adversaires sérieux. Mais il n'en a pas été de même du second livre. Presque tous les documents qu'il renferme ont été attaqués dans leur authenticité, en ce sens, qu'on a prétendu que ces documents n'appartiennent pas aux personnes auxquelles on les attribue.

Les deux lettres placées en tête du livre ont d'abord été incriminées. Les contradicteurs appuyaient leurs preuves sur les deux dates qui y sont indiquées (3), sur les fausses données concernant la mort d'Antiochus Épiphanes (4), sur les légendes de la découverte du feu sacré par Néhémie (5) et de l'enlèvement de l'arche d'alliance par Jérémie (6). Nous avons réfuté ces trois objections à la page 21 de notre préface. On conteste enfin l'authenticité de ces lettres, parce qu'elles attribuent à Néhémie la construction du second temple (7). Mais les paroles : *quando Nehemias, ædificato templo et altari, obtulit sacrificia*, disent simplement que, le temple et l'autel étant construits, Néhémie offrit un sacrifice. Le texte grec, il est vrai, est plus explicite : Νεχεμίας οἰκοδομήσας τὸ τε ἱερὸν. Le participe indique que Néhémie fut le constructeur. Mais ces paroles peuvent aussi bien s'appliquer à d'importantes restaurations faites au temple par Néhémie, qu'à une reconstruction complète de l'édifice.

L'authenticité du reste du second livre, qui renferme l'abrégé de l'his-

(1) Keil, l. c. p. 276.

(2) Dict. de Goshler, xiv, p. 63.

(3) II Mach., I, 7 et 10.

(4) II Mach., I, 13.

(5) II Mach., I, 19 et II, 8.

(6) II Mach., II, 4.

(7) II Mach., I, 48.

toire de Jason, n'est guère contestée. Les adversaires attaquent seulement les différentes lettres qu'il renferme et refusent de les reconnaître comme venant des auteurs auxquels l'auteur les attribue expressément. Ces lettres, disent-ils, sont de pures inventions, dans le but de dramatiser l'histoire. Mais comme ils n'apportent aucune preuve de leur assertion, nous n'avons pas à la réfuter.

Malgré l'admiration profonde des Hébreux pour les héroïques martyrs et les vaillants héros dont les livres des Machabées rapportent l'histoire, ces deux livres, d'après le témoignage d'Origène et de S. Augustin, ne faisaient cependant pas partie du canon des Juifs. Origène dit formellement (1) : *ἐξω τούτων* (c'est-à-dire, des livres canoniques) *ἐστὶ τὰ Μακκαβαϊκά*. Voici les paroles de S. Augustin (2) : « *Hanc quidem scripturam, quæ appellatur Maccabæorum, non habent Judæi, sicut legem et prophetas et Psalmos... sed recepta est ab Ecclesia non inutiliter, si sobrie legatur et audiat.* » Notons bien cette dernière parole de S. Augustin; il affirme absolument que l'Eglise de son temps a inscrit les deux livres des Machabées au nombre des Livres saints. Néanmoins les adversaires attaquent la canonicité de nos deux livres, ils prétendent qu'on n'en trouve aucune preuve certaine avant la définition du Concile de Trente (3). Comme l'Eglise, disent-ils, ne peut pas faire qu'un auteur inspiré ne le soit pas, ainsi elle ne peut pas, par un décret, attribuer l'inspiration, à un écrivain qui ne l'a pas eue auparavant. C'est là un argument parfaitement juste. Il ne s'agit que de prouver que les anciens auteurs ecclésiastiques ont rangé les Machabées parmi les livres apocryphes, que l'antiquité s'est expliquée d'une manière constante sur ce sujet, que les premières et les plus importantes églises ont déclaré que ces livres n'étaient pas canoniques; alors évidemment, comme dit S. Augustin (4), il faudrait suivre l'autorité du plus grand nombre d'églises. Or, cette preuve, nos contradicteurs ne la fournissent pas. Mais nous, nous allons tâcher de formuler la preuve contraire et de montrer, par la voix de tous les siècles de l'Eglise, que ces livres portent le caractère certain de leur canonicité. Avouons d'abord que Méliton ne les a pas inscrits dans son catalogue du canon, ni le concile de Laodicée; il n'en est pas fait mention davantage dans la synopse attribuée à S. Athanase. S. Cyrille de Jérusalem, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire-le-Grand (5), S. Jean Damascène (6), ne parlent pas non plus de la canonicité de nos deux livres. Mais le fait que plusieurs Pères ne parlent pas des Machabées comme de livres canoniques, n'est pas une preuve qu'ils ne le sont pas. Nous possédons au contraire de fort nombreux

(1) Origène, dans Eusèbe. hist. ecc., vi, 25.

(2) August., *Contra ep. Gaudent.*, i, 31.

(3) Conc. Trid., sess. iv.

(4) August., *De Doctr. Christ.* l. 2. c. viii. « *In canonicis scripturis Ecclesiarum Catholicarum quamplurimam auctoritatem sequatur; inter quas sane illæ sunt, quæ apostolicas sedes tenere, et epistolas habere meruerunt. Tenebit igitur hunc modum in scripturis canonicis, ut eas quæ ab omnibus accipiuntur Ecclesiis catholicis præponat eis quas quædam non accipiunt; in eis vero, quæ non accipiuntur ab omnibus, præponat eas quas plures gravius, resque recipiunt, eis quas pauciores minoris auctoritatis Ecclesiæ tenent.* »

(5) Grég., *Moral. lib.* 49, c. 24, n° 34.

(6) Damascen., l. IV, « *de fide orthodoxa*, » cap. xviii. Mais ce Père, dans son discours sur les fidèles trépassés, cite le second livre des Machabées comme Ecriture divine.

témoignages des autres Pères, et des décrets d'anciens Conciles qui consacrent cette canonicité. Nous citerons d'abord S. Paul, qui dans son épître aux Hébreux (1) fait allusion au supplice du saint vieillard Eléazar, lorsqu'il parle des martyrs de l'Ancien Testament, parmi lesquels quelques-uns ont souffert le supplice du tympanum. L'auteur des canons apostoliques (2), Tertullien (3), S. Cyprien (4), Lucifer de Cagliari (5), S. Hilaire (6), S. Ambroise (7), S. Augustin (8), Cassiodore, Raban Maur, le prêtre Bellator, S. Isidore de Séville ont cité les Machabées comme des livres canoniques. Le troisième Concile de Carthage (9) les a reconnus pour livres inspirés et les a inscrits dans son Canon.

Origène et S. Jérôme se contredisent eux-mêmes en parlant des livres des Machabées. Origène, dans sa préface sur les Psaumes, exclut ces deux livres du nombre des Saintes Ecritures; dans le second livre des Principes, chap. I, et dans son commentaire sur le chap. V de l'épître aux Romains, il en parle comme de livres inspirés et d'une autorité égale aux autres livres canoniques. S. Jérôme (10) nous apprend que l'Eglise lit les livres des Machabées, mais qu'ils ne font pas partie des livres canoniques : « Machabæorum libros legit quidem Ecclesia, sed eos inter canonicas Scripturas non recipit ». Et dans un autre endroit, ce même Docteur cite les Machabées comme Ecritures divines.

Enfin, il faut remarquer que la plupart des Pères qui ont exclu ces livres du canon n'ont parlé que du canon des Juifs, qui ne les y reçoivent pas encore aujourd'hui.

Il est donc évident que les preuves et les autorités qui assurent la canonicité des deux livres des Machabées sont incontestables, et qu'elles réfutent suffisamment les objections des adversaires. Le Concile de Trente (11) en inscrivant les deux livres des Machabées dans le canon des Livres saints n'a fait que s'incliner devant l'autorité de tous les siècles chrétiens et proclamer l'opinion du plus grand nombre d'Eglises.

VI

DIFFÉRENTS TEXTES

Le texte grec (12) de l'édition sixtine des deux livres des Machabées, texte qui fut adopté pour les éditions postérieures des Septante, n'est pas

(1) Hébr., XI, 35 : Ἄλλοι δὲ ἐτυμπανίσθησαν.

(2) Can., Apost., LXXXIV.

(3) Tertull., Adversus Jud., c. IV.

(4) Cyprien, lib. de exhort. ad Martyr, c. II, et lib. III Testimon. ad Quiric., cap. XV; Epist. LV ad Cornel. Pap.

(5) Lucifer Calarit, lib. de non parcendo in Deum delinquentibus.

(6) Hilar., in Psal. cxxxiv et lib. contra Constantium Imper.

(7) Ambr., I. II de Jacob et vita beata. c. X, XI, XII et lib. I de Offic., c. XL, XLI et lib. III, c. XXIX.

(8) S. Augustin, lib. « de Cura gerenda pro mortuis », c. I. et lib. II de Doctr. Christ.; De Civit. Dei, lib. XVIII, c. XXXVI, ainsi que le passage cité plus haut : Contra ep. Gaudent., I, 31.

(9) Conc. Carthag. III, can. 47.

(10) Hier., Præf. in Proverb.

(11) Conc. Trid., sessio IV.

(12) Cfr. Keil, I. c. p. 24 et 279 et Grimm, I. c. dritte Lief. p. xxx et s.

tiré, comme on pourrait le supposer, du manuscrit du Vatican qui ne contient pas les livres des Machabées; il provient de manuscrits qui sont aujourd'hui inconnus. Le plus ancien manuscrit que nous possédions est celui d'Alexandrie qui comprend non-seulement les deux livres canoniques, mais encore les deux livres non canoniques. Le manuscrit du Sinaï, découvert par Tischendorf, et dont ce savant fait remonter l'origine au quatrième siècle, contient le premier livre seulement, et malgré quelques variantes, il concorde absolument avec le manuscrit d'Alexandrie. Nous possédons en outre seize manuscrits provenant du douzième au quatorzième siècle, dont Grimm (1) donne la description et la nomenclature, ainsi qu'il en fait ressortir les différentes variantes. Fritsche, dans son édition des apocryphes, compare entre eux ces différents textes, en y joignant le texte du manuscrit du Sinaï et il en signale aussi les variantes.

Il existe une ancienne version latine des livres des Machabées. Elle a été tirée de l'Italia, et a été reçue sans aucune modification, dans la Vulgate de S. Jérôme. C'est une traduction fort exacte de nos textes grecs. Sabatier a publié (2) un manuscrit découvert dans la bibliothèque du couvent de S. Germain de Paris et qui contient le premier livre des Machabées, jusqu'à la fin du treizième chapitre. Nous aurons plusieurs fois occasion, dans le cours de notre commentaire, de faire ressortir combien ce texte diffère de l'ancien texte latin. L'édition la plus correcte de ce texte, a été publiée par Theod. Heyse et Const. de Tischendorf à Leipsigh en 1873, dans l'édition de la « Biblia sacra latina Vet. Testamenti Hieronymo interprete ex antiquissima auctoritate in stichos descripta. »

Il existe aussi une ancienne version syriaque du premier livre des Machabées publiée au T. IX de la polyglotte de Paris et au T. IV de la polyglotte de Londres, et qui est une traduction du texte grec, comme l'a prouvé Trendelburg (3) contre J. D. Michaelis qui prétendait (4) que c'était une traduction du texte hébreu. Nous possédons aussi une version syriaque du second livre mais elle est très défectueuse et fait preuve d'une connaissance bien superficielle du texte primitif.

VIII

PRINCIPAUX COMMENTATEURS

§ 1. *Commentateurs catholiques.*

Les commentaires généraux sur toute la Bible sont à consulter. Nous ne terons qu'indiquer le prêtre Bellator qui publia dix livres de commentaires, aujourd'hui perdus, sur les deux livres des Machabées.

Raban Maur, qui dédia à Louis-le-Débonnaire un travail sur les Machabées, considérés au point de vue historique et selon le sens allégorique.

(1) Grimm, l. c. dritte Lief. xxxi et s.

(2) Sabatier, *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ, etc.*, II, p. 1017 et s.

(3) Trendelburg, *Primi libri Maccab. græci textus cum versione syriaca collatio*, dans le répertoire de la littérature biblique et orientale. T. XV, p. 58 à 153.

(4) J. D. Michaelis, *Biblioth. orientale et exégétique*, XII, p. 416 et s.

Nicolaüs Serrarius qui a publié : *In libros Tobiam... Machabæos commentarius*, Mogunt. 1610.

Joseph Etienne a expliqué les quatre premiers chapitres du premier livre, en un vol., in-4. publié à Valence en 1616 sous le titre : *De bello sacro Religionis causa suscepto*. Cet auteur, originaire de Valence en Espagne, fut sacré en 1594 évêque d'Origuela où il mourut en 1604.

Jean Erard Foullon, Jésuite, originaire de Liège, qui mourut en 1618, publia trois volumes sur le premier livre des Machabées, qui parurent à Liège en 1664, sous le titre : *Foullonus in Maccabæos*, 3 vol., in-fol. Ce travail renferme de précieuses notes historiques.

Le Jésuite Cornélius a Lapide fit paraître : *Comment. in Esdras, Neh... et Machabæos*. Antw. 1623.

Fabrizius Paulutus : *Commentar. in Maccabæos*, Romæ, 1625, in-fol.

Théophile Raymundus : *Commentar. in libros Maccab.*, Lugd., 1651, in-fol.

Pierre Daniel Huet, évêque d'Avranches a écrit sur les Machabées dans ses Démonstrations évangéliques, Paris 1679, in-fol. et Amster., 1680, 2 vol. in-fol.

Jean Pierre Verhost, évêque d'Arba en Dalmatie, publia au commencement du dix-huitième siècle un commentaire sur le premier livre des Machabées intitulé : *Sacræ militiæ typus et historia*, Trèves 1700, in-fol. Seuls les prolégomènes de cet ouvrage offrent quelque intérêt.

Le Bénédictin Dom Augustin Calmet : *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Paris 1707-1716, qui est un travail très sérieux.

Le P. Souciet, Jésuite, écrivit des dissertations critiques sur les livres des Machabées, Paris 1715, in-4.

Les brochures publiées par les Pères Froelich et Khell contre les deux Wernsdorf de 1744 à 1749.

G. Bertheau, *De secundo libro Macc.*, Goett., 1829.

Welte : *Specielle Einleitung, in die deutero-kanonischen Bücher des alten Test.*, Frib., 1844.

F. X. Patritii, S. J. : *De consensu utriusque libri Machabæorum*. Rom., 1856, in-4.

§ 2. Commentateurs non catholiques.

Victorin Strigelius a écrit des notes imprimées à Leipsig en 1571, 4 vol. in-8. Badwel, Albéric Gentilis, calviniste italien et professeur à Oxford, ainsi que Drusius, ont publié des notes qui se trouvent dans les grands critiques, T. V de la 3^e édition. Les notes de Gentilis et celles de Drusius furent imprimées séparément à Franeker en 1600, in-4. Drusius publia de savantes recherches sur la personne des Machabées, sur la véritable signification de leur nom, etc. dans une dissertation qu'il intitula : *Drusii tractatus de Hasidæis*, Franeker, 1603, in-8.

Himmeliuss a écrit une analyse des livres des Machabées,

Victor Strigel : *Maccabæorum libri duo*. Leipzig 1569.

Cornelius Pellicanus publia une courte paraphrase sur les Machabées : *In libros... apocryphos... commentarii*. Tiguri 1572.

Hug. Grotii annotationes, qu'Abraham Calovius a retouchées et incorporées dans sa *Biblia illustrata*.

Etienne Morin publia à Genève en 1673 et plus tard à Dordrecht en 1700, plusieurs dissertations sur les Machabées.

Salomon Deglinguii : *De Re Nummaria veterum Hebræorum*. Leip. 1715.

J. Dav. Michaelis a publié une traduction du premier livre des Machabées avec des notes fort remarquables au point de vue historique. Gott. 1778.

J. Gottfr. Hasse édita une traduction du second livre des Machabées, avec des notes de fort peu de valeur. Jéna, 1786.

Eichhorn : *Einleitung in die Apocryphen*. Leip. 1795.

Bertholdt : *Einleitung in sæmmt. kanon. und apokr. Schriften des alten und neuen Test.* Erlangen, 1813.

J. Fried. Gaab : *Handbuch zum philosoph. Verstehen der apokryph. Schriften des alten Test.* Tübing. 1818, 2 vol. C'est un travail fort superficiel.

J. M. A. Scholz publia une compilation sous le titre : *Die Bücher der Makkab... übersetz und erklært.* Francfort, 1838.

Brentano et Dereser se sont occupés également des livres des Machabées dans leurs travaux sur les saintes Ecritures de l'Ancien Testament.

Le rabbin M. Gutmann : *Die Apocryphen des A. T.* Altona, 1841.

C. Lud W. Grimm : *Kurzgef. exeget. Handbuch zu den Apokryphen des A. T.* 3^e und 4^e Lief. Leipzig 1853, in-8. Ouvrage fort remarquable sous le rapport philologique et historique.

Carl. Fred. Keil : *Commentar über die Bücher der Makkabaer.* Leipzig 1875, in-8. Travail savant et à juste titre fort estimé (1).

§ 3. Auteurs à consulter.

Parmi les anciens auteurs qui parlent des guerres de religion soutenues par les Machabées, ou des circonstances qui s'y rattachent, et dont les travaux pourront être utilement consultés pour l'exégèse et pour la critique de nos deux livres saints, nous citerons d'abord les historiens Polybe, Diodore, Appien, Tite-Live et Justin. Puis du côté des Juifs : 1^o Josèphe, Antiq. XII, 5, 1-XIII, 7, 4 ainsi que son livre : *De bello jud.* I, 1, 2, 4. 2^o *מגלת אנטיוכוס*, le livre d'Antiochus, publié d'abord dans : Bartolucci Biblioth. magna rabbin., I, 383, et s., puis, plus tard, en 1851, à Londres, par Filipowski. Cet ouvrage manque absolument de valeur historique. 3^o L'histoire des Juifs par Joseph Gorionides (ou plus exactement Josippon ben Gorion). Ce travail, édité en dernier lieu par Breithaupt, Gotha 1707, sous le titre de : *Josephus Goronides sive Josephus Hebraicus*, manque souvent d'exactitude et il ne faut s'en servir qu'avec une extrême circonspection. 4^o Une histoire des Juifs depuis l'attentat d'Héliodore contre le temple (2) jusqu'au règne d'Hérode-le-Grand. Ce livre écrit en arabe est inti-

(1) Un des vingt-six oratorios de G. Fred. Hændel, écrits au XVIII^e siècle, est intitulé ; Judas Machabée.

(2) II Mach., III.

tulé : second livre des Machabées. Il a été reproduit dans la polyglotte de Paris T. IX, et dans la polyglotte de Londres T. IV (1).

IX

LE TROISIÈME ET LE QUATRIÈME LIVRE DES MACHABÉES

Outre les deux livres canoniques des Machabées, nous possédons deux autres livres apocryphes, dits troisième et quatrième livre des Machabées.

Le troisième livre des Machabées contient l'histoire de la persécution que Ptolémée Philopator, roi d'Égypte, exerça contre les Juifs de son royaume. Ce monarque, après avoir vaincu Antiochus-le-Grand, se rendit à Jérusalem, et y fit offrir des sacrifices au Dieu d'Israël. Puis il voulut pénétrer dans le sanctuaire. Arrêté par les prêtres et par le peuple, il voulut y entrer par violence; mais il fut terrassé par une force divine, et il fallut l'emporter demi-mort, loin du temple. De retour en Égypte, il résolut de se venger contre les Juifs qui habitaient son royaume. Ne parvenant pas à les faire apostasier, il les fit venir à Alexandrie, et les enferma dans l'hippodrôme pour les écraser sous les pieds des éléphants. Mais Dieu les délivra de ce danger. Il permit d'abord que le roi oubliât les ordres qu'il avait donnés; puis il envoya deux anges qui causèrent tant de frayeur au monarque, qu'il renvoya les Juifs après les avoir comblés d'honneurs.

On ne comprend guère pourquoi ce livre, qui ne fait aucune mention des Machabées, est appelé troisième livre des Machabées, à moins que ce ne soit parce que les Juifs d'Égypte déployèrent dans cette circonstance, un zèle, un courage et une énergie semblables à ceux dont les Juifs de Judée firent preuve à l'égard de leurs persécuteurs de Syrie.

Il existe un quatrième livre des Machabées, que plusieurs anciens manuscrits grecs identifient au livre « De l'empire de la raison » attribué à l'historien Josèphe. C'est l'opinion la plus répandue. Philostrate (2), Eusèbe (3), et S. Jérôme (4) ont connu ce livre « De l'empire de la raison » et ils l'ont attribué à Josèphe sous le nom de livre des Machabées. S. Grégoire de Nazianze (5), S. Ambroise (6), S. Jean Chrysostôme (7), dans les éloges qu'ils font des sept frères Machabées et du saint vieillard Eléazar, ont certainement suivi cet ouvrage.

L'auteur de ce quatrième livre n'a fait que développer l'histoire d'Eléazar et des sept frères martyrs, rapportée en abrégé dans le second livre des Machabées (8), mais il diffère souvent dans les détails qu'il emprunte au livre canonique. Ainsi il place, par exemple, la scène du

(1) Cfr. Grimm, l. c. 3e Lief. p. xxvi et s. et Keil, l. c. p. 23 et s.

(2) Philostrate, hist. Eccl.

(3) Eusèb., hist. Eccl., l. III c. x.

(4) Hieronym., De Scriptorib. Eccles., et Contra Pelag., l. II.

(5) Greg. Nazianz., Orat. de Maccab.

(6) Ambr., De Vita beata, l. II, c. x, xi, xii.

(7) Chrysost., Hom. II. in sanctos Maccab.

(8) II Mach., vi, et vii.

martyre à Jérusalem et non à Antioche; il dépêche Apollonius à Jérusalem, pour enlever les trésors du temple, lorsqu'il est historiquement prouvé que ce fut Héliodore qui reçut cette mission; il place cette tentative sacrilège sous Séleucus-Nicator, tandis qu'elle eut lieu sous Séleucus-Philopator.

Le commentateur protestant Grimm a joint à son commentaire sur les deux premiers livres des Machabées, un travail très soigné sur le troisième et le quatrième livre (1).

(1) C. L. W. Grimm, *Kurzgefasstes exeget. Handbuch zu den Apokryphen des A. T.*, 4^e Lief. Leipzig, 1856, in-8.



PREMIER LIVRE DES MACHABÉES

CHAPITRE I

Alexandre-le Grand, roi de Macédoine, après avoir vaincu Darius, roi des Perses et des Mèdes, porte ses conquêtes jusqu'aux extrémités du monde (xx. 4-5); — il tombe malade, prend certaines dispositions concernant sa succession, et meurt après un règne de douze années (xx. 5-8); — les généraux d'Alexandre se partagent son empire (xx. 9-40). — Antiochus Epiphanes, descendant de Séleucus, l'un des généraux d'Alexandre à qui la Syrie était échue en partage, monte sur le trône (x. 44); — excité par les intrigues des Juifs apostats, ce monarque persécute les Israélites dans leur religion et dans leur constitution (xx. 12-16); — il entreprend la conquête de l'Égypte, et à son retour, il pille le temple de Jérusalem, et il souille la Ville sainte par ses meurtres (xx. 17-29). — Deux années plus tard, un surintendant des finances d'Antiochus s'empare de Jérusalem par surprise, y met tout à feu et à sang et fortifie une colline qui domine la ville pour y établir une garnison syrienne (xx. 30-39). — Le culte du vrai Dieu est supprimé, Antiochus publie un décret pour établir le paganisme comme religion universelle de tout son empire, et il veut forcer ses sujets, surtout les Juifs, à l'observation de ce décret (xx. 40-54). — Les tentatives d'Antiochus eurent des résultats différents. Quelques Juifs se soumirent à ses exigences (xx. 55-64); mais un grand nombre demeurèrent fidèles et jurèrent de mourir plutôt que d'abandonner le culte du Seigneur (xx. 65-67).

1. Et factum est, postquam percussit Alexander Philippi Macedo, qui primus regnavit in Græcia,

1. Et il arriva que, après qu'Alexandre, roi de Macédoine, fils de Philippe, qui régna d'abord sur la Grèce,

CHAP. I. — 1. — *Et factum est.* Cfr. v, 4 et x, 88, וְכֵן הָיָה, formule ordinaire en hébreu pour continuer la suite d'un récit. Ainsi commencent les livres de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, de Josué, de Baruch, etc. L'écrivain, par cette entrée en matière, veut relier l'histoire des combats des Machabées qu'il va raconter aux événements qui ont précédé et que les livres canoniques antérieurs ont rapportés, jusqu'à l'époque de la puissance des Mèdes et des Perses. C'est l'opinion de Keil et d'autres commentateurs. C'est à tort, pensons-nous, que Grimm p. 4, la traite d'expédient précaire. « *pro kære Auskunft* », prétendant simplement que l'usage fréquent de cette expression dans la narration lui avait fait perdre peu à peu toute idée de relation à des faits antérieurs, et il renvoie aux livres d'Ezéchiel, de Ruth, et de Jonas, qu'il est impossible, dit-il, de

rattacher à des récits précédents et qui commencent par ces mêmes mots. Cette explication nous paraît absolument insuffisante pour prouver l'opinion du commentateur. — *Postquam percussit*, *πατάσσειν* וְכָתַב, vaincre à la guerre; le texte syriaque dit qu'Alexandre « vainquit et tua » Darius, expression qui indique la destruction complète de la puissance de Darius. — *Alexander Philippi Macedo*, c'est Alexandre III, surnommé le Grand, né en 356, mort en 323 avant Jésus-Christ; il était fils de Philippe, roi de Macédoine de 360 à 336 avant Jésus-Christ. Daniel parle de ce monarque dans ses prophéties, Cfr. Daniel, viii, 24 et xi, 3, sans cependant le désigner par son nom. Cfr. Droysen, *Geschichte Alex.* de Gr., Hambourg 1833. — *Qui primus regnavit.* En grec non pas *πρώτος* qui signifierait qu'Alexandre a régné le premier en Grèce « *ante quem nemo* » mais

sortant de la terre de Céthim, eut battu Darius, roi des Perses et des Mèdes,

2. Il livra plusieurs combats et il prit les forteresses de tous, et il tua les rois de la terre,

3. Et il passa jusqu'aux extrémités de la terre; et il reçut les dépouilles d'une multitude de nations; et la terre se tut en sa présence.

4. Et il assembla des forces et une armée très-vaillante et son cœur s'enfla, superbe et orgueilleux.

egressus de terra Cethim, Darium regem Persarum et Medorum :

2. Constituit praelia multa, et obtinuit omnium munitiones, et interfecit reges terræ.

3. Et pertransiit usque ad fines terræ: et accepit spolia multitudinis gentium: et siluit terra in conspectu ejus.

4. Et congregavit virtutem, et exercitum fortem nimis: et exaltatum est, et elevatum cor ejus;

πρότερος prior « post quem aliquis » c'est-à-dire avant ceux qui sont cités plus loin 1, 6 et 9 (Patrizi). Le manuscrit alexandrin dit : πρότερον, *primum*. Erasme Frœlich qui, dans son savant ouvrage « Annales regum et rerum Syriæ, nummis veteribus illustrati, Vienne 1744 », fait ressortir la concordance qui existe entre les faits et les époques de la Bible avec la numismatique, établit qu'Alexandre-le-Grand fut le premier qui sur les monnaies s'intitula roi : βασιλεύς. Alexandre d'ailleurs a bien été le premier monarque qui régna sur la Grèce. Le souverain pouvoir conféré à son père Philippe, après la bataille de Chéronée, 338 avant Jésus-Christ, en vue de la guerre contre les Perses, n'a été pour ce monarque qu'une dignité éphémère. Alexandre, en réalité, a été : *primus qui regnavit in Græcia*. Patrizi fait remarquer que le texte grec dit, non pas ἐν Ἑλλάδι in Græcia, comme si Alexandre y avait eu le siège de son gouvernement, mais ἐν Ἑλλάδι, in Græciam, ce qui signifie qu'il régnait sur la Grèce. — *Terra Cethim*. Quelques commentateurs Grimm, Allioli, etc., pensent qu'il s'agit ici de la Macédoine proprement dite, tout en faisant ressortir que le pays de Céthim désigne les contrées maritimes et les îles de la Méditerranée à l'ouest de la Palestine. Keil fait observer que le texte grec dit ici γῆ Χετταίῃ (var. Χετταίῃ), Cfr. Jér., II, 40, tandis que la Macédoine proprement dite est nommée VIII, 5 Κιτιῆς et Dan., XI, 30 Κίτιος. — *Darium regem Persarum et Medorum*. C'est Darius III, Codoman, dernier roi des Perses qui régna de 336 à 331 avant Jésus-Christ. Depuis la réunion de la Médie à la Perse par Cyrus, les monarques perses s'intitulaient : roi des Perses et des Mèdes, Cfr. Esther I, 43. On connaît l'itinéraire de cette expédition d'Alexandre contre Darius. L'an 334, il passa l'Hellespont; au mois de juin de la même année, il battit au Granique le gendre de Darius; il vainquit Darius lui-même en novembre 333 près d'Is-

sus et en octobre 331 à Gaugamela, et il subjuga tout l'empire des Perses.

2. — Ce verset et les suivants retracent les victoires et les triomphes d'Alexandre. « Cum nullo hostium unquam congressus est quem non vicerit; nullam urbem obsedit quam non expugnauerit; nullam gentem adiit quam non calcaverit. » Justin., *his.*, lib. XII, 46. — *Interfecit reges terræ*. Ἐσφαξε, שָׁחַט, expression qui ne signifie pas : tuer dans une bataille rangée, mais « égorger des gens sans défense », Cfr. II, 24; IV Rois, X, 7 et II Mac., V, 44 ou encore « exécuter » par exemple, des prisonniers, Cfr. Jérém., XXXIX, 6. Peut-être est-il fait ici allusion à l'exécution de Bessus, le meurtrier de Darius, qui s'était fait proclamer roi des Perses. — *Reges*, en grec βασιλεῖς, sans article, peut signifier les vicerois du roi des Perses.

3. — *Usque ad fines terræ*, jusqu'à la mer Indienne; les anciens ne connaissaient aucun territoire au delà. — *Accepit spolia multitudinis gentium*, pour « multarum gentium ». Strab., XV, 3, 9 nous apprend qu'on a évalué à quatre myriades de talents les richesses capturées par Alexandre à Suse et en Perse, sans compter l'immense butin fait à Babylone et au camp royal d'Arbèles. Suivant d'autres appréciateurs, ces trésors auraient représenté une valeur de dix-huit myriades de talents. — *Et siluit terra*, le texte syriaque dit : « et siluit et quievit. »

4. — *Et exaltatum est et elevatum cor ejus*. וַיִּשָּׁבַח וַיִּגְדַּל לְבָבוֹ וַיִּגְדַּל וַיִּשָּׁבַח, Cfr. Deut., XVII, 20; Dan., XI, 42; Ezéch., XXVIII, 2. Après ses succès, Alexandre qui d'abord avait été si sage, se laissa dominer par la vanité et par l'orgueil; il s'entoura de tout le luxe oriental, se fit passer pour une divinité, exigea qu'on lui rendit des honneurs divins, fit périr ceux qui, comme Callisthène, les lui refusèrent, et fit construire à sa gloire des monuments gigantesques : « aræ Alexandri ».

5. Et obtinuit regiones gentium, et tyrannos : et facti sunt illi in tributum.

6. Et post hæc decidit in lectum, et cognovit quia moreretur.

7. Et vocavit pueros suos nobiles qui secum erant nutriti a juventute : et divisit regnum suum, cum adhuc viveret.

8. Et regnavit Alexander annis duodecim, et mortuus est.

9. Et obtinuerunt pueri ejus regnum, unusquisque in loco suo.

10. Et imposuerunt omnes sibi diademata post mortem ejus, et filii

5. Et il se rendit maître des territoires des peuples et des souverains, et ils devinrent ses tributaires.

6. Et après cela il prit le lit, et il reconnut qu'il allait mourir.

7. Et il appela les grands de sa cour qui avaient été nourris avec lui dès leur jeunesse, et il leur partagea son royaume pendant qu'il vivait encore.

8. Et Alexandre régna douze ans, et il mourut.

9. Et les grands de sa cour entrèrent en possession du royaume, chacun dans son gouvernement.

10. Et tous prirent le diadème après sa mort, et leurs enfants après

5. — *Et tyrannos.* Ce sont les satrapes et les chefs des peuples qui portaient le titre de roi, comme ce roi des Arabes dont parle le second livre des Mach., II Mach., v, 8. Alexandre, après avoir reçu leur soumission, les confirmait dans leurs pouvoirs; quelquefois aussi il les dépossédait. « Ex his (regibus) pro meritis singulorum alios in societatem recepit, alios regnum ademit suffectis in loca eorum novis regibus. » Justin., xi, 40.

6. — *Post hæc,* c'est-à-dire après douze années de règne, Cfr. v. 8; Arrien dit : douze ans et huit mois. D'après Plutarque et Sénèque *epist.*, LXXXV, Alexandre mourut d'excès de boisson; Quinte-Curce croit qu'il fut empoisonné par Antipater.

7. — *Et vocavit pueros suos, παιδες αὐτοῦ* עבדיו, ce sont les officiers de la cour et de l'armée. — *Et divisit illis regnum suum,* etc. De tous les anciens historiens d'Occident, Q. Curce, x, 40, 5 est le seul qui raconte ce partage fait par Alexandre, encore déclare-t-il ce fait absolument dénué de fondement, sans apporter aucune preuve de cette restriction. Il existe cependant plusieurs historiens arabes et perses qui font mention de ce partage. Cfr. Herbelot, *biblioth. orient.* p. 348. Arrien, vii, 26 rapporte qu'Alexandre, mis en demeure, à son lit de mort, de désigner celui à qui devait appartenir son empire, aurait répondu : τῷ κρατίστῳ. Diod. de Sic., xviii, 2; Justin, xii, 45; Q. Curce, x, 5 4. disent qu'Alexandre, pour toute réponse, aurait remis son anneau à Perdicas, le nommant par là-même régent de l'empire, lui conférant ses pleins pouvoirs et ratifiant ainsi implicitement le partage que d'après Diod., Justin. Q. Curce, Oros., etc., Perdicas traça des états d'Alexandre, après la mort de ce monarque,

dont il était l'ami et le plus intime confident. Voir aussi Droysen : *das Testament Alexanders*, dans le premier supplément de son *histoire de l'Hellénisme*, Hambourg 1836. — La meilleure explication du texte sacré nous paraît celle que donne Patrizi. Ce texte, dit-il, ne signifie pas qu'Alexandre distribua à ses généraux ses états, afin que chacun y fût roi dans son royaume; au contraire, il est dit plus bas. 1. 10 qu'ils ne ceignirent le diadème et par conséquent ne se proclamèrent rois indépendants qu'après la mort d'Alexandre. Notre verset signifie simplement qu'Alexandre préposa à chaque province un de ses généraux, comme gouverneur ou vice-roi. Cette explication cadre parfaitement avec le récit de Q. Curce qui dit x. 40 : « Testamento Alexandri distributas esse provincias », et avec celui de Justin., xv, 2, 43 : « hujus (regii) honoris ornamentis, tamdiu omnes abstinuerunt, quamdiu filii regis sui superesse potuerunt. Tanta in illis verecundia fuit, ut cum opes regias haberent regum tamen nominibus æquo animo caruerint, quoad Alexandro justus hæres fuit. »

10. — *Et imposuerunt omnes.* Grimm fait observer, conformément à l'histoire, que, de tous les généraux d'Alexandre, cinq seulement prirent le titre de roi, savoir : Antigone, en Asie; Ptolémée, en Egypte; Séleucus à Babylone; Lysimaque en Thrace et Cassandre en Macédoine; mais ni Perdicas, ni Antipater, ni Méléagre, ni Piton, ni Cratère, ni Laomédon, ni Polysperchon, ni Eumène, ni Neoptolème, ni Léonate, ni aucun des autres généraux d'Alexandre ne s'intitula roi. Tous ces généraux guerroyèrent les uns contre les autres et douze années après la mort d'Alexandre, il se forma de toutes ces provinces

eux pendant plusieurs années, et les maux se multiplièrent sur la terre.

11. C'est de là que sortit cette racine pécheresse, Antiochus l'Illustre, fils du roi Antiochus, qui avait été envoyé à Rome comme ôtage, et il fut roi la cent trente-septième année du règne des Grecs.

corum post eos annis multis, et multiplicata sunt mala in terra.

11. Et exiit ex eis radix peccatrix, Antiochus illustris, filius Antiochi regis, qui fuerat Romæ obses : et regnavit in anno centesimo trigesimo septimo regni Græcorum.

quatre grands royaumes : la Syrie avec Séleucus, l'Égypte avec Ptolémée, le Thrace avec Lysimaque et la Macédoine avec Cassandre pour monarques. Cfr. Daniel, viii, 8 et 22. — *Et multiplicata sunt mala in terra*, par les guerres, les déprédations et les injustices de toutes sortes. Cette idée sert de transition à la description que l'auteur sacré va faire des crimes d'Antiochus Epiphane, de ses injustes persécutions contre les Juifs et de la révolte de ceux-ci contre les violences de leur tyran.

11. — *Et exiit ex eis, ἡ ἐχθρὴ, ἡ ῥίζα*, sortir de la terre, se dit des plantes qui germent. Cfr. I Rois, v, 13 et Isaïe, xi, 1. Il paraît évident, dit Keil, que l'auteur sacré avait cette expression d'Isaïe en mémoire, lorsqu'il écrivit cette phrase. — *Radix peccatrix*. ῥίζα ἀμαρτωλός, une racine nuisible et mauvaise, dit Luther : « eine schädlich böse Wurzel » non pas en ce sens qu'elle était « principium ex quo Antiochi peccata pullulabant tanquam rami ex radice » (Lyra, Grot., Cornel. a Lap., Calov.), mais *radix* désigne le rejeton lui-même qui est qualifié par *peccatrix* (Grimm et Keil). Ce rejeton a poussé *ex eis*, de tous les successeurs d'Alexandre comme d'un sol maudit. — *Antiochus illustris*. Ἐπιφανής, Antiochus IV, fils d'Antiochus III ou le Grand. Ce dernier régna de 223 à 187 avant Jésus-Christ, et il eut deux fils, Séleucus IV surnommé Philopator qui lui succéda de 187 à 175 et Antiochus Epiphane qui fut envoyé à Rome comme ôtage, conformément au traité de paix qu'Antiochus III avait été obligé de subir après la bataille de Magnésie, 189 avant Jésus-Christ. D'après les stipulations de ce traité, nous dit Appien, Syriac, 38, le roi de Syrie s'était obligé à envoyer à Rome vingt ôtages parmi lesquels son propre fils. L'an 175, Séleucus IV fit revenir de Rome son frère Antiochus Epiphane et le remplaça par son jeune fils Démétrius, qui régna après Antiochus IV, sous le nom de Démétrius I Soter. Tandis qu'Antiochus Epiphane, revenant de Rome, Séleucus IV fut assassiné par Héliodore qui usurpa le trône. Mais il fut chassé par Antiochus Epiphane qui fut proclamé roi et reconnu par les Romains. Cfr. Appien, Sy-

riac, xlv et Tite Live, xlii, 6. Cet événement se passa in anno centesimo trigesimo septimo regni Græcorum. Les années des Grecs se comptent à partir de la fondation du royaume de Syrie; c'est l'ère des Séleucides qui commence le 1^{er} octobre 312 avant Jésus-Christ. L'année cent trente sept de cette ère, correspond par conséquent au temps qui s'écoula du mois d'octobre 175 au mois d'octobre 174 avant Jésus-Christ. Antiochus Epiphane régna en effet de 174 à 163. Voir les prophéties concernant Antiochus Epiphane dans Daniel, viii, 9 et xi, 21. Voir aussi la concordance du x. 11 à x. 16 avec II Mach., iv, 7-12. Keil fait ici une étude sur le caractère d'Antiochus et sur les motifs de sa haine contre les Juifs. D'après Polybe, Diodore de Sicile et Tite-Live, Antiochus était un excentrique qui cherchait par tous les moyens à se rendre populaire; il était d'un caractère vil et dépravé, fréquentait les gens des plus basses conditions; bravant publiquement la décence et l'honnêteté, il se prodiguait dans les orgies et dans les bains publics, jetait dans les rues de l'argent à pleines mains, offrait des présents considérables à des inconnus aussi bien qu'à ses amis. D'un autre côté, il ne manquait ni de talents ni de savoir-faire. Il était grand quand il le fallait. Il fonda des jeux fameux, il fit exécuter des constructions gigantesques, il dota richement les temples les plus célèbres. Polyb., xxvi, 10. Il était doué d'un grand sens politique, d'une incomparable énergie, et sans conscience pour le choix des moyens qui devaient le faire réussir, il était perfide, cruel, despotique, rien ne lui était sacré. Tout en avilissant sa dignité royale par les excès de sa vie privée, il revendiquait publiquement des honneurs divins. Il se fit appeler θεός sur ses monnaies où il était représenté la tête entourée d'un nimbe « corona radiata ». Aussi Antiochus a-t-il été bien diversement jugé par les historiens, parmi lesquels quelques-uns le considèrent comme un fou. Polybe, qui fut son contemporain au lieu de le surnommer Ἐπιφανής, l'appelle ἐπιφανής. Granus Licinianus cité par J. Fr. Hoffmann, Antiochus IV Epiphane, König von Syrien, Leipzig 1873 p. 13, note 3, résume par les paroles suivantes le caractère

12. In diebus illis exierunt ex Israel filii iniqui, et suaserunt multis, dicentes : Eamus, et disponamus testamentum cum gentibus quæ circa nos sunt : quia ex quo recessimus ab eis, invenerunt nos multa mala.

13. Et bonus visus est sermo in oculis eorum.

14. Et destinaverunt aliqui de populo, et abierunt ad regem : et dedit

12. En ces jours-là, il sortit d'Israël des enfants d'iniquité, et ils séduisirent plusieurs, disant : Allons, et incorporons-nous aux nations qui sont autour de nous, parce que, depuis que nous nous sommes retirés d'elles, beaucoup de maux ont fondus sur nous.

13. Et ce conseil parut bon à leurs yeux.

14. Et quelques-uns d'entre le peuple furent désignés, et ils allè-

d'Antiochus : « Bonis magnis miscebat vitia incertæ naturæ levitalisque summæ. » Voir aussi Ewald, *Geschichte des Volkes Isr.*, iv, pp. 381 et s. Quant à la haine de ce monarque contre les Juifs, Schürer, *Lehrbuch der neuesten Zeitgeschichte*, Leipzig 1874, pp. 73 et suiv., pense qu'elle n'avait d'autres motifs que les caprices de ce despote, parfois aussi son avarice et sa cupidité. La simple résistance des Juifs à ses volontés, provoqua les mesures les plus extrêmes. On peut y joindre une autre cause : l'échec de l'expédition d'Egypte qu'Antiochus voulut venger par une action d'éclat, par l'oppression du peuple juif. Keil récusé absolument cette opinion de Schürer. Selon lui, l'énergie que déploya Antiochus dans ses entreprises contre les Juifs, contre leur religion, et contre leurs institutions, Cfr. I Mach., i et ii, et II Mach., iv et v, prouvent qu'il y avait là un autre mobile que les caprices d'un despote. Il y avait autour du roi de Syrie les chefs de ces Juifs infidèles qui avaient abjuré la foi de leurs pères et dont l'orgueil et les intrigues poussaient à la persécution ; de même que Séleucus IV avait été excité déjà contre les Juifs par les perfidies d'un certain apostat nommé Simon. Cfr. II Mach., iii.

12. — *In diebus illis*, ἐν ταῖς ἡμέραις ἐξελθούσαις, ביומים ההם, c'est-à-dire pendant le gouvernement d'Antiochus Epiphane. Le v. 21 se ble indiquer que ces événements se passèrent au commencement du règne de ce monarque. — *Filii iniqui*, υἱοὶ παράνομοι, correspond à l'expression בְּנֵי בְּלוֹיָה, II Paral., xiii, 7, qui est plus élégamment rendue, Deut., xiii, 44 où il est dit : ἀνδρες παράνομοι, « des gens de rien ». Leur chef fut Jésus, frère du grand-prêtre Onias, qui se nomma Jason, après son apostasie, II Mach., iv, 7. Ménélas, Andronique, et d'autres, cités II Mach., v, furent aussi au nombre des apostats. Voyant la puissance de l'impie Antiochus, ils devinrent les alliés de ce prince et l'aiderent à opprimer le peuple de Dieu pour arriver aux honneurs et

à la fortune. — *Suaserunt multis*. Il ressort des vv. 43 et 52 et II Mach., iv, 43 et suiv., que leurs mauvais conseils furent écoutés et suivis. — *Disponamus testamentum*, id est pactum, cum gentibus. Ces paroles sont en opposition avec la loi de Moïse qui défendait de faire alliance avec les peuples du pays de Canaan, Exod., xxiii, 32 et xxxiv, 15, par conséquent, avec les autres peuples païens. — *Disponamus testamentum*, διαθόμεθα διαθήκη, en général « faire alliance », mais ici « incorporer, se fondre » avec les nations païennes par rapport à la religion, aux mœurs et à la constitution (Grimm et Keil), comme au v. 16 : *juncti sunt nationibus*, ζεύγνυσθαι τοῖς ἔθνεσι. — *Quia ex quo recessimus*. L'histoire tout entière du peuple juif démentait cette assertion. Il était constant, au contraire, qu'aussi longtemps que les Israélites restaient attachés au culte du vrai Dieu, ils étaient heureux et invincibles ; mais dès qu'ils s'éloignaient du Seigneur, c'était pour eux la défaite certaine, l'esclavage et la honte. Cfr. Judith, v, 24 et suiv. ; et xi, 8 et 9. Et malgré tout, les Juifs apostats, dont il est question dans ce verset, dénaturèrent complètement les faits, posent le contraire en principe : le verset suivant prouve qu'ils furent crus ; car, comme dit Allioli, de tout temps, une des plus terribles tentations pour les faibles, a été la crainte des maux temporels et des persécutions.

14. — *Et destinaverunt aliqui de populo*. D'après II Mach., iv, 7 l'émissaire fut Jason, d'après Josèphe, Antiq., xii, 5, 4 ce fut son frère Ménélas et les fils d'un certain Tobie. — *Et abierunt ad regem*. Il s'agit du roi Antiochus Epiphane. — *Et dedit illis potestatem, ut facerent justitiam gentium*. « De suivre les lois des gentils », surtout sous le rapport religieux, et c'est ici que l'autorisation du roi était indispensable, afin de défendre les prévaricateurs contre les sévérités de la loi de Moïse qui portait contre eux la peine de mort. L'autorisation royale non seulement

rent trouver le roi et il leur donna pouvoir de suivre les lois des gentils.

15. Et ils bâtirent un gymnase dans Jérusalem à la manière des nations.

16. Et ils dissimulèrent leur circoncision, et ils se séparèrent de l'alliance sainte, et ils s'unirent aux nations, et ils se vendirent pour faire le mal.

17. Et le gouvernement étant affermi dans les mains d'Antiochus, il pensa à être roi sur la terre d'Égypte, afin de régner sur les deux royaumes.

18. Et il entra en Égypte avec

illis potestatem ut facerent justitiam gentium.

15. Et *ædificaverunt gymnasium in Jerosolymis secundum leges nationum.*

16. Et *fecerunt sibi præputia, et recesserunt a testamento sancto, et juncti sunt nationibus, et venumdati sunt ut facerent malum.*

17. Et *paratum est regnum in conspectu Antiochi, et cœpit regnare in terra Ægypti, ut regnaret super duo regna.*

18. Et *intravit in Ægyptum in*

paralysait ces stipulations de la loi juive ; elle permettait encore aux apostats de poursuivre leurs contradicteurs comme coupables de crime d'état et de rébellion.

15. — *Et ædificaverunt gymnasium.* Le gymnase était un lieu destiné aux exercices du corps : la course, la lutte, etc. Cfr. Petersen, das Gymnasium der Griechen, Hamb. 1858. Plus tard, on y enseigna la philosophie, la rhétorique et les autres sciences. Puis les gymnases devinrent des lieux de débauche où se commettaient surtout les crimes contre nature. D'après II Mach. iv, 12, ce gymnase paraît avoir eu une annexe de prostitution. Les Juifs apostats voulaient d'abord pervertir la jeunesse, afin d'avoir raison du vieux Judaïsme et de l'opprimer à leur aise.

16. — *Et fecerunt sibi præputia, ἐποίησαν αὐτοῖς ἀποθυσίας.* C'était le résultat d'une opération chirurgicale fort douloureuse que Celse décrit, de medic., vii, 18. S. Paul, I, Cor., vii, 18 l'appelle « adducere præputium », ἐπισπᾶσθαι, en hébr., כְּבִישׁ עֲרֵלָה. Le but de cette opération, en faisant disparaître les traces de la circoncision, était de faire ressembler les Juifs aux gentils pour les exercices du gymnase où les lutteurs étaient complètement nus. Le reste du verset nous indique les suites de cette conduite des Juifs apostats : 1^o *recesserunt a testamento sancto* « ils se séparaient de l'alliance sainte », dont la circoncision était le signe, Gen., xvii. Ne pas se soumettre à la circoncision, et surtout la faire disparaître, était la rupture déclarée de l'alliance avec Dieu, et la profession du paganisme. 2^o *Juncti sunt nationibus* en acceptant des mœurs et des coutumes païennes et en les échangeant contre les prescriptions de la loi de Moïse. 3^o *Venumdati sunt*

ut facerent malum, ils devinrent volontairement esclaves du péché.

17. — *Et paratum est regnum in conspectu Antiochi.* Antiochus confirma sa puissance en Syrie en chassant l'usurpateur Héliodore, le meurtrier de son frère, et en faisant reconnaître sa royauté par les Romains. Car légalement, d'après les droits de succession, ce n'était pas à Antiochus que le trône appartenait, mais à Démétrius, le jeune fils du roi précédent et le neveu d'Antiochus, qui était à Rome comme ôtage. S. Jérôme, dans son commentaire sur Daniel, semble indiquer qu'Antiochus eut aussi à lutter en Syrie contre des adversaires qui donnaient leurs préférences à Ptolémée, roi d'Égypte, et qu'il se rallia par sa douceur : « Cui (scilicet Antiocho) primum ab his, qui in Syria Ptolemæo favebant non dabatur honor regius ; sed postea simulatione clementiæ obtinuit regnum Syriæ ». Hieron., ad Dan., xi, 21. — *Ut regnaret super duo regna*, ces deux royaumes sont la Syrie et l'Égypte. — Rapprocher de ce verset II Mach., iv, 21.

18. — *Et intravit in Ægyptum.* L'histoire cite trois expéditions d'Égypte faites par Antiochus Epiphane. La première, prédite par Daniel, xi, 22-24 eut lieu à l'occasion de la mort de la reine Cléopâtre, sœur d'Antiochus Epiphane et veuve de Ptolémée V Epiphane, qui avait tenu la régence pendant la minorité de son fils Ptolémée VI Philométor. Après la mort de cette princesse, Eulaüs et Lénäus, tuteurs du jeune roi, exigèrent d'Antiochus Epiphane la remise de la Cœlé-Syrie, aujourd'hui Becka, que son père Antiochus-le-Grand avait donnée en dot à sa fille Cléopâtre lors de son mariage avec le roi d'Égypte, et que le roi de Syrie avait



multitudine gravi, in curribus, et elephantis, et equitibus, et copiosa navium multitudine;

une puissante armée, avec des chariots et des éléphants et des cavaliers, et un grand nombre de vaisseaux.

toujours occupée. A cette revendication, Antiochus répondit en se précipitant à main armée sur l'Égypte, avec l'intention bien manifeste, non seulement d'empêcher la prise de possession de la Coelé-Syrie, mais encore de s'emparer de l'Égypte et de l'annexer à son empire. Cette première invasion eut lieu l'an 171 avant Jésus-Christ. Cfr. Polyb., xxviii, 1 16; Tite-Live, xlii, 29; Diod. de Sic.; S. Jérôme, in Dan., xi, 22 et Hitzig, sur le même prophète. Antiochus battit les Égyptiens à Péluse, s'empara du jeune roi Ptolémée Philométor, dont il se fit donner la tutelle, sous prétexte de le protéger. Sa seconde expédition est prédite par Daniel, xi, 25-28. Ptolémée Evergète II, dit Physkon (le ventru), le frère cadet de Ptolémée Philométor s'était emparé du trône d'Égypte; Antiochus pour rétablir le frère aîné dont il avait la tutelle, entreprit cette seconde invasion. Il s'empara de toute l'Égypte, à l'exception d'Alexandrie où s'était enfermé Physkon, qu'il assiégea inutilement. Il rétablit Philométor sur le trône et rentra en Syrie après avoir laissé un corps d'occupation à Péluse, la clef de l'Égypte du côté de l'Asie. Cfr. Polyb., xxviii, 16-19 et Tite-Live, xlii, 49. Les deux frères Philométor et Evergète se réconcilièrent; Evergète ouvre à son frère les portes d'Alexandrie, tous deux partagent le gouvernement et ils s'unissent pour déjouer à l'avenir les tentatives ambitieuses d'Antiochus. A cette nouvelle, le roi de Syrie fait sa troisième expédition en Égypte, Cfr. Daniel, xi, 29 et suiv.; et vient mettre le siège devant Alexandrie. Mais ses succès furent brusquement interrompus par l'arrivée de C. Popilius, venant signifier à Antiochus, au nom du sénat romain, l'ordre d'évacuer immédiatement l'Égypte et de retourner en Asie. Cfr. Polyb., xxix, 8 et suiv.; Tite-Live, xlii, 41 et suiv., Appien, Syr. 66; Just., xxxiv, 2. D'après Polybe, Diodore de Sic., et Appien cette troisième campagne eut lieu au printemps, 168 avant Jésus-Christ. Quelques commentateurs parlent d'une quatrième expédition, et des écrivains modernes corroborent cette opinion. Cfr. Joh. Christ. Chr. Hofmann, De bellis ab Antiocho Epiph., adversus Ptolemæos gestis, dissert., Erlang., 1835 pp. 37 et suiv., et Joh. Fr. Hoffmann, l. c. Ces auteurs s'appuient surtout sur l'indication de Daniel, xi, 40-43. Les classiques ne parlent pas d'une quatrième expédition; tous sont d'accord, d'ailleurs, pour signaler comme la dernière invasion d'Antiochus en

Égypte celle qui se termina par l'intervention des Romains en faveur de Ptolémée. Grimm semble être dans le vrai quand il prétend que les quatre versets de Daniel susmentionnés ne sont pas l'exposé d'une quatrième invasion, mais qu'ils sont le résumé des expéditions précédentes. Ici se pose la question de savoir à laquelle des expéditions d'Antiochus se rapportent les paroles de notre texte sacré. Keil, l. c. p. 39, dans une note, pense qu'il s'agit de la troisième. Celle qui se termine par l'intervention de l'ambassadeur romain. Mais cette expédition n'aboutit qu'à une humiliante retraite et le résultat ne ressemble en rien à ce qui est rapporté dans le texte sacré. Hoffmann prétend qu'il est question de la première expédition et pour défendre cette opinion, il est obligé de rejeter comme erronée l'indication de II Mach. v, 4. Puis, d'après les auteurs classiques, la première expédition ne compte qu'une seule bataille, celle de Péluse, et ceci ne concorde pas avec les détails de ces versets des Mach. Nous pensons avec Patrizi l. c. p. 29 et avec Grimm l. c. p. 46, que l'auteur sacré parle ici de l'expédition que II Mach., v, 4, nomme expressément la seconde, qui eut lieu la 143^e année des Séleucides, Cfr. I Mach., i, 21, c'est-à-dire, l'an 169 avant Jésus-Christ, tandis que la première, eut lieu deux années auparavant, l'an 171, et que la dernière est placée par les auteurs classiques en 168. Les détails du livre sacré v. 18-20 concordent absolument avec les données historiques des auteurs profanes qui nous apprennent qu'Antiochus, à cette seconde expédition, conquît presque toute l'Égypte — *In multitudine gravi*, ἐν ὄλῳ βραβεῖ « avec une armée puissante »; Daniel, xi, 25 au passage correspondant à notre verset, dit בְּחֵיל גָּדוֹל. — *Curribus*, ἄρματᾶ, les chariots de guerre; II Mach., xiii, 2 dit : « des chariots armés de faux », *currus falcati*. Cfr. Q. Curce, iv, 9, 5, App., Syr., 32. Tite-Live, xxxvii, 40, en fait la description. — *Et elephantis*. D'après les stipulations du traité de Magnésie, le roi de Syrie dut livrer aux Romains tous ses gros vaisseaux et tous les éléphants de son armée et s'engagea à ne pas s'en procurer d'autres. Cn. Manlius en prit livraison et en fit hommage au roi de Pergame. Cfr. Polyb., xxii, 26 et Tite-Live, xxxviii, 38, 39. D'après Tite-Live, Epist., lvii, Antiochus parvint à reconstituer sa flotte et son troupeau d'éléphants en corrompant à Rome quelques patriciens haut placés, dont l'influence paralysa les réclama-

19. Il fit la guerre à Ptolémée, roi d'Égypte, et Ptolémée eut peur de-
vant lui et il s'enfuit, et une multi-
tude de blessés périrent.

20. Il prit aussi les villes fortes
sur la terre d'Égypte, et il s'empara
des déponilles de la terre d'Égypte.

21. Et, après avoir ravagé l'Égypte,
en la cent quarante-troisième année,
Antiochus revint et il s'avança contre
Israël.

22. Et il marcha vers Jérusalem
avec une puissante armée.

23. Et il entra plein d'orgueil dans
le lieu saint et il prit l'autel d'or, le
chandelier de la lumière et tous ses
accessoires, et la table de proposi-
tion et les bassins, et les coupes, et
les encensoirs d'or, et le voile, et les

19. Et constituit bellum adversus
Ptolemæum, regem Ægypti, et ve-
ritus est Ptolemæus a facie ejus, et
fugit, et ceciderunt vulnerati multi.

20. Et comprehendit civitates mun-
itas in terra Ægypti, et accepit
spolia terræ Ægypti.

21. Et convertit Antiochus, post-
quam percussit Ægyptum in cente-
simo et quadragesimo tertio anno :
et ascendit ad Israel,

22. Et ascendit Jerosolymam in
multitudine gravi.

23. Et intravit in sanctificationem
cum superbia, et accepit altare au-
reum, et candelabrum luminis, et
universa vasa ejus, et mensam pro-
positionis, et libatoria, et phialas, et
mortariola aurea, et velum, et coro-

tions du sénat. Cfr. Flathe, Geschichte Ma-
cedoniens, II, 376. Grimm pense que Rome le
laissa faire, afin de trouver en temps oppor-
tun un prétexte de déclarer la guerre. Ap-
pian. Syr.; Polyb., xxxi, 12 et xxxii, 7 nous
apprennent cependant qu'une fois le sénat
romain éleva des réclamations contre la
réorganisation de la flotte syrienne et contre
le nombre d'éléphants qui se trouvaient dans
l'armée.

19. — *Adversus Ptolemæum*, d'après notre
commentaire au v. 18, c'est Ptolémée Ever-
gète ou Physkon.

21. — R marquer la concordance de ce
verset avec II Mach., v, 41 à 46. — Lire la
prophétie concernant le retour d'Antiochus
Dan., xi, 28. — La raison de ce retour est
rapportée II Mach., v, 5-10 : le faux bruit de
la mort d'Antiochus s'était répandu et une
révolte avait éclaté à Jérusalem.

23. — *In sanctificationem*, τὸ ἁγιάσμα, dit
le grec, désignant, par cette expression, le
temple proprement dit, synonyme de ναός
pour le distinguer de τὸ ἱερόν qui est le tem-
ple avec toutes ses cours et ses murailles et
ses constructions accessoires. Antiochus pé-
nétra dans le sanctuaire, cum superbia, ἐν
ὑπερηφανείᾳ, avec un insolent orgueil : c'était
le fond de son caractère. Il vient, en toute
connaissance de cause, s'attaquer au Dieu
d'Israël, défier sa puissance, le braver jusque
dans son temple. D'après II Mach., v, 21,
son orgueil alla jusqu'à lui faire croire qu'il
pourrait changer les lois de la nature et faire
naviguer son armée sur la terre ferme. Cfr.
III Mach., I, 27 et IV Mach., iv, 45. — Et

accepit altare aureum, l'autel des parfums
qui était recouvert d'une plaque d'or. Cfr.
Ex., xxx, 1 et suiv.; III Rois. vii, 48; I Pa-
ral., xxviii, 48 et II Paral., iv, 19. — *Can-
delabrum luminis* qui était le symbole de la lu-
mière divine. Cfr. Ex., xxv, 31-39 et xxxvii,
47-23. Josèphe, à l'endroit correspondant à ce
passage, Antiq., xii, 5, 4 dit au pluriel λυχνία;
χρυσῆς, non pas pour désigner plusieurs
chandeliers d'or, mais peut-être, dit Grotius,
à cause des sept branches du chandelier.
Quelques commentateurs pensent aussi que
Josèphe a pu se reporter au temple de Sa-
lomon où se trouvaient dix chandeliers.
Cfr. III Rois, vii, 49 et II Paral., iv, 7. — *Et
universa vasa ejus*, ce sont les accessoires du
chandelier. — *Mensam propositionis*. Cfr. Ex.,
xxv, 23 et suiv., שֻׁלְחַן הַבְּרִיּוֹת I Paral.,
xxviii, 46 et II Paral., xxix, 48 « la table de
la proposition » sur laquelle étaient exposés
sur deux rangs les douze pains sans levain
correspondant aux douze tribus d'Israël et qui
étaient faits de la plus fine farine et parsemés
d'encens. — *Et libatoria*, σπονδεῖα שִׁשֶׁת, ce
sont les bassins pour les oblations du vin; et
phialas, קַדְדָּיִם, des coupes plates servant à
l'aspersion du sang des victimes. Cfr. Ex.,
xxxvii, 3; et mortariola aurea, חֲבִיתֹת
de petites coupes pour l'encens; et *velum*,
τὸ καταπέτασμα, qui désigne le voile qui sépa-
rait le temple du Saint des saints, פָּרֹכֶת ou
bien בֵּיטָח, τὸ ἐπίσπαστρον indique le voile à
l'entrée du Saint, Cf. Ex., xxxvi, 37; tandis
que le voile extérieur du temple s'est traduit ordi-
nairement dans les LXX par τὸ κάλυμμα,
Cf. Ex. xxvii, 16. Josèphe, Antiq., xii, 5, 4 dit

nas, et ornamentum aureum quod in facie templi erat, et comminuit omnia.

24. Et accepit argentum et aurum et vasa concupiscibilia : et accepit thesauros occultos, quos invenit : et sublati omnibus abiit in terram suam.

25. Et fecit cædem hominum, et locutus est in superbia magna.

26. Et factus est planctus magnus in Israel, et in omni loco eorum :

27. Et ingemuerunt principes, et seniores, virgines, et juvenes infirmati sunt ; et speciositas mulierum immutata est.

28. Omnis maritus sumpsit lamentum : et quæ sedebant in thoro maritali, legebant :

couronnes, et l'ornement d'or qui était devant le temple, et il brisa tout.

24. Et il prit l'argent et l'or et tous les vases précieux, et il prit aussi les trésors cachés qu'il trouva, et, ayant tout enlevé, il retourna en son pays.

25. Et il tua beaucoup d'hommes, et il parla avec grand orgueil.

26. Et il y eut un grand deuil parmi le peuple d'Israël, et dans tout leur pays.

27. Et les princes et les anciens gémièrent, les vierges et les jeunes hommes se découragèrent et la beauté des femmes disparut.

28. Tous les maris s'abandonnèrent aux larmes ; et les femmes, assises sur leur lit nuptial, pleuraient.

qu'Antiochus enleva les deux voiles du temple, interprétation que rien ne justifie. — *Et coronas* ; c'est à tort que Mich. traduit : les chapiteaux des colonnes, en hébr. כתרות ; jamais les LXX ne traduisent ainsi cette expression. Il faut entendre par ce mot, d'après Grot., Honbig., Grimm, Keil, Loch, etc., des couronnes d'or et d'argent qui étaient offertes au temple comme ex-voto. — *Et ornamentum aureum*, les figures dorées qui décoraient la façade du temple. Cfr. iv, 57. — *Et comminuit omnia*, en grec ἐλέησε πάντα « il gratta, il éplucha tout » l'or qui était sur les ports, sur les murailles et sur les meubles ; car il avait besoin d'or, dit Keil, pour combler le déficit de son trésor épuisé.

24. — *Et accepit argentum et aurum*. Il ne s'empara pas seulement de l'or et de l'argent attachés aux meubles, etc., (Grimm) ; mais il prit tout l'or et tout l'argent qu'il trouva dans le temple et dans le trésor du temple, (K il). — *Et vasa concupiscibilia*, syn., de « pretiosa » כלי הברדה II Paral. xxxii, 27 et xxxvi, 40 : il enleva tous les vases précieux qu'il put trouver dans le temple. — *Et accepit thesauros occultos*, le trésor du temple et les dépôts d'argent dont parle II Mach., iii, 10-12 ; 6 τειχῶ; θησαυροί, dit Josèphe, bel. jud., ii, 9, 4 et les LXX : οἱ θησαυροὶ οἱ ἀπόκρυφοι. — *Et sublati omnibus*. II Mach., v, 21 « time le butin fait par Antiochus dans le temple à 1800 talents, à peu près 40 000,000 fr.

25. — *Et fecit cædem hominum*. Diodore, Eclog. 34, fait un récit fantaisiste de la

profanation du temple par Antiochus ; il y parle même de la statue de Moïse qui aurait été profanée ! Josèphe, Antiq., xii, 5, 4 et xii, 8, 2, quoique bien moins exagéré, rapporte cependant certains faits d'une véracité fort douteuse. Grimm dit qu'il faut chercher la source de ces détails I Mach., i, 46 et suiv., et que ces historiens profanes ont attribué à Antiochus, ce qui fut fait deux années plus tard par ses lieutenants. — *Locutus est in superbia magna*, contre le Seigneur et contre son peuple. Voir Daniel, xi, 32 et suiv., la prophétie de tout ce récit ; on retrouve même ici les expressions du prophète Daniel, vii, 8 et xi, 36.

27. — *Et ingemuerunt principes et seniores*, ἀγγωντες καὶ πρεσβυτεροι, שרים וקנים, ce sont les représentants du peuple auxquels incombe le soin de la prospérité publique. Nous pensons que c'est à tort que Grimm veut faire ressortir une différence entre ces deux expressions, en indiquant *principes* comme les chefs des tribus, et *seniores* comme les chefs des familles. Le texte sacré veut simplement établir la différence qui existe entre ces hommes graves et sérieux et les *virgines et juvenes*. Puis l'auteur cite les femmes juives, *speciosas mulierum*, dont la splendide beauté est défigurée par la tristesse et par le chagrin. Comparer les détails de ce deuil de tout un peuple avec les expressions employées, Jér., vii, 34 ; xvi, 9 ; xxv, 10 et Lament., i, 4 et 49.

28. — *Omnis maritus*. Même ceux qui goûtent en toute sécurité les jouissances ma

29. Et la terre trembla pour ses habitants, et toute la maison de Jacob fut convertie de confusion.

30. Et après deux ans de temps, le roi envoya dans les villes de Juda un préposé des impôts et celui-ci vint à Jérusalem avec une grande suite.

31. Et il leur adressa astucieusement des paroles de paix, et ils se confièrent en lui.

32. Et il se jeta tout d'un coup sur la ville, et il la frappa d'une grande plaie, et il tua un peuple nombreux dans Israël.

33. Il prit les dépouilles de la ville, et il la brûla, et il détruisit ses maisons, et les murs qui l'environnaient.

34. Ils emmenèrent aussi les femmes captives, et ils s'emparèrent des enfants et des troupeaux.

29. Et commota est terra super habitantes in ea; et universa domus Jacob induit confusionem.

30. Et post duos annos dierum, misit rex principem tributorum in civitates Juda, et venit Jerusalem cum turba magna.

31. Et locutus est ad eos verba pacifica in dolo : et crediderunt ei.

32. Et irruit super civitatem repente, et percussit eam plaga magna, et perdidit populum multum ex Israel.

33. Et accepit spolia civitatis, et succendit eam igni, et destruxit domos ejus, et muros ejus in circuitu :

34. Et captivas duxerunt mulieres : et natos, et pecora possederunt.

térielles, sont dans la tristesse, *sumpsit lamentum* qui est la traduction de l'expression נשח קיבה « pousser des lamentations ». — *Et quæ sedebant in thoro*, etc., ce sont les jeunes épous-s. Jérém., vii, 34; xvi, 9; xxv, 10 et Baruch., ii, 23 indiquent la cessation des joies du mariage comme marque d'un immense deuil national.

29. — *Et commota est terra*, etc. Ne pas traduire avec Michaelis « la terre trembla contre ses habitants » ni avec Schleusner « sous ses habitants » ni avec de Wette « sur ses habitants » pour les engloutir, mais traduire comme Keil, conformément à l'expression ותרעש על ישובה Ruth, i, 49) : « la terre trembla pour ses habitants », à cause de l'immensité du malheur qui les frappait. — *Et universa domus Jacob*, toute la famille de Jacob, c'est-à-dire le peuple juif. Cfr. Ewald, *Alterthümer des Volkes Israel*, Gott., 1848, p. 250. — *Induit confusionem*, ἐνδύσεσθαι αἰσχύνην, לבש בשת « se revêtir de confusion », en être couvert. Cfr. Job., viii, 32; Ps., xxxv, 26; cix, 29 et cxxxii, 48. Ne pas admettre comme Scholz les remords de la conscience comme motif de cette honte; mais, avec Grimm, l'humiliation subie devant les autres nations qui devaient penser que la confiance des Juifs dans le Seigneur était vaine et inutile.

30. — *Et post duos annos dierum*. La première expédition contre la Judée eut lieu l'an 143 des Séleucides §. 21, la seconde,

deux années plus tard, l'an 145 des Grecs, ou 167 avant Jésus-Christ. Antiochus venait d'être chassé d'Égypte par l'intervention de l'ambassadeur romain. Il n'est pas improbable que le dépit, la honte de cet échec ne l'ait poussé à se ruer sur le peuple juif. — *Princeps tributorum*. Ce préposé des impôts s'appelle, d'après II Mach., v, 24 Apollonius, et il avait à sa disposition 22.000 hommes qu'Antiochus avait détachés de son armée lors de son retour d'Égypte. Voir la concordance de I Mach., 30-32 avec II Mach., v, 24-26. Josèphe, *Antiq.*, xii, 5. 4 met arbitrairement Antiochus lui-même à la tête de cette seconde expédition contre la Judée, et Flathe, *Gesch. Maced.*, ii, p. 602, va plus loin encore dans les inexactitudes, en mentionnant trois expéditions personnelles du roi de Syrie contre Jérusalem.

31. — *Et locutus ad eos verba pacifica*, λόγους εἰρηνικούς, דברי שלום, Deut., ii, 26 : il leur adressa des paroles de paix; et *crediderunt ei*, καὶ ἐπεπίστευσαν αὐτῷ : ils se confièrent, ils eurent foi en lui. L'expression des LXX est peu correcte; les classiques diraient ἐμπιστεύειν τινί τι, confier quelque chose à quelqu'un.

32. — *Et irruit super civitatem repente*; il se jeta sur la ville un jour de sabbat, Cfr. II Mach., v, 25, jour auquel les Juifs préféreraient mourir que de prendre les armes pour se défendre. La cause de cette attaque reste inconnue. Peut-être, dit Keil, la ville oppo-

35. Et ædificaverunt civitatem David muro magno et firmo, et turribus firmis, et facta est illis in arcem:

36. Et posuerunt illic gentem pec-

35. Et ils fortifièrent la ville de David avec une muraille grande et forte, et des tours solides, et ils en firent leur forteresse.

36. Ils y mirent une race de péché,

sait-elle quelques difficultés de recevoir cette armée considérable de Syriens.

35. — *Et ædificaverunt civitatem David.* D'après II Rois v, 7 et I Paral., xi, 5 la ville de David désigne la partie de la ville située au sud-ouest, sur la colline de Sion. Dans le livre des Machabées, la ville de David signifie le fort de Jérusalem construit par les Syriens. Ce verset d'ailleurs indique suffisamment que la ville de David ne peut pas être identifiée ici avec la ville de Jérusalem, attendu que les Syriens ne fortifièrent cette citadelle qu'après avoir brûlé la ville et après avoir rasé ses murailles. La suite du récit nous montre Jérusalem occupée par les Machabées qui attaquent le fort défendu par les Syriens, Cfr. I Mach., vi, 26; x, 7-11; xi, 41; xii, 33-37; xiii, 40; xxi, 49. De Wette objecte qu'il ne peut pas être question ici de la montagne de Sion et que ce n'est pas cette colline qui a dû être fortifiée par les Syriens, parce que, d'après I Mach., iv, 60; vi, 62; x, 41, les Machabées possédaient la montagne de Sion et que les Syriens occupèrent longtemps encore leur citadelle. Cfr. I Mach., Cfr. I Mach., xiii, 50. Mais il faut ici observer une particularité de langage de l'auteur de notre livre. Il nomme iv, 37, iv, 60; v, 54; vi, 62; vii, 33 et x, 41, la montagne du temple la montagne de Sion, par opposition au fort occupé par les Syriens. Cette façon de désigner le temple par l'expression de Sion ou montagne de Sion est d'ailleurs assez fréquente dans l'ancien Testament. Cfr. Ps., ii, 6; Lxxiv, 42; Is., viii, 48; xxiv, 23; Jérém., viii, 49 etc. La colline du temple, le mont Moriah, n'est appelée de ce nom que dans II Paral., iii, 4. Dans le livre des Machabées, la ville de David signifie donc la citadelle des Syriens construite sur la colline de Sion qui dominait le temple; tandis que l'expression, la montagne de Sion, désigne la colline même du temple. La partie qui s'appelait la montagne de Sion était profanée par le séjour des infidèles qui y avaient établi leur fort et qui de là attaquaient la ville sainte. La ville était partagée en deux camps. L'ancienne expression historique de montagne de Sion ne pouvait plus convenir à la partie occupée par l'ennemi. La ville de David étant aux mains des Syriens, l'idée de transporter à la montagne sainte, où était bâti le temple, le nom de colline de Sion, usité par David, Isaïe, Jérémie et les prophètes,

était toute naturelle (Keil). L'opinion de Raumer (Palestina, 3^e édit. p. 380) tirée de Josèphe, Antiq., xii, 5, 4 qui place la forteresse des Syriens dans la ville basse, sur la colline d'Acra, n'est pas admissible; car il s'agit d'une colline qui dominait le temple et jamais l'Acra n'a eu cette importance. Josèphe, du reste, prend soin lui-même de réduire cette supposition à néant. Il nous raconte, Antiq., xiii, 6, 7 que Simon, après la conquête du fort des Syriens, l'avait non-seulement fait démolir, Bell. jud., i, 2, 2; mais qu'il avait fait niveler la montagne elle-même, et que tous les habitants avaient travaillé pendant trois années à cet ouvrage. Il ne s'agit donc pas du mont Acra qui est toujours resté à sa place. Mais cette dernière version de Josèphe n'est pas plus probable que celle que défend Raumer. Comment supposer, en effet, que l'écrivain sacré, qui vivait bien avant Josèphe, et qui prenait à tâche de raconter les événements, n'eût pas fait mention de cette œuvre gigantesque de déblaiement, si réellement elle avait eu lieu? Ne semble-t-il pas ressortir, au contraire, de I Mach., xiii, 50 et xiv, 7-37 que Simon, après avoir repris la colline aux Syriens, l'utilisa comme ouvrage de défense au profit des Juifs. D'ailleurs les Syriens, cherchant une position pour dominer la ville, ne pouvaient en trouver une meilleure que cette montagne où David avait construit son château royal (Grimm). La seule circonstance qui pourrait militer en faveur de l'opinion de Josèphe, défendue par Raumer, opinion qui prétend que la citadelle des Syriens fut construite sur le mont Acra, c'est que d'après I Mach., i, 37; iv, 41; xiii, 52 et xiv, 36 cette forteresse était située tout proche du temple et que l'Acra est bien plus rapproché du Moriah que ne l'est la colline de Sion. Mais l'Acra ne domine pas le temple; la montagne de Sion seule occupe cette position stratégique. Aussi, grand nombre de commentateurs et d'écrivains, Fullon., Calov., Michael., Scholz, Crome, Robinson, Grimm, Herm. Hupfeld, Keil, etc., regardent-ils les indications de Josèphe en cet endroit comme absolument erronées. Le nom commun d'ἱερὸς qui désigne dans les Lxx la citadelle des Syriens, n'aurait-il pas amené, chez l'historien juif, une confusion avec le nom propre de la montagne d'Acra? Consulter sur la situation topographique l'atlas d'Annessi pl. xvii.

des hommes corrompus, et ils s'y fortifièrent, et ils y apportèrent des armes et des vivres, et ils y rassemblèrent les dépouilles de Jérusalem.

37. Et ils s'y établirent et ils devinrent un grand piège.

38. Et ceci fut une embûche pour le sanctuaire et un mauvais génie pour Israël.

39. Et ils répandirent le sang innocent autour du lieu saint, et ils souillèrent le sanctuaire.

40. Les habitants de Jérusalem s'enfuirent à cause d'eux et elle devint la demeure des étrangers, et elle fut étrangère à ses propres enfants, et ceux qui y étaient nés, l'abandonnèrent.

41. Son sanctuaire fut désolé comme une solitude, ses jours de

catricem, viros iniquos, et convulnerunt in ea : et posuerunt arma, et escas, et congregaverunt spolia Jerusalem ;

37. Et reposuerunt illic ; et facti sunt in laqueum magnum.

38. Et factum est hoc ad insidias sanctificationi, et in diabolum malum in Israel :

39. Et effuderunt sanguinem innocentem per circuitum sanctificationem, et contaminaverunt sanctificationem.

40. Et fugerunt habitatores Jerusalem propter eos, et facta est habitatio exterorum, et facta est externa semini suo, et nati ejus reliquerunt eam.

41. Sanctificatio ejus desolata est sicut solitudo, dies festi ejus con-

36. — *Et posuerunt illic gentem peccatricem*, ἔθνος ἀμαρτωλῶν est une expression usitée, chez les Juifs pour qualifier les Gentils : la race des pécheurs et des impies. Cfr. II, 48 et 62 ; III, 45 ; Matth., XXVI, 45 et Gal., II, 15. — *Viros iniquos* en grec ἀνδρας παρανόμους. Cette dernière expression désigne celui qui a transgressé une loi positive. Aussi plusieurs interprètes pensent-ils que ces mots se rapportent aux Juifs apostats qui s'étaient alliés aux Syriens. Grimm regrette qu'aucun critique autorisé n'ait indiqué le mot זרי, et, comme ayant été omis avant *viros iniquos*. Or, cette conjonction ne s'y trouvant pas, il nous semble impossible d'interpréter ces deux mots autrement que comme apposition à *gentem peccatricem* : c'est ce peuple de péché qui se compose d'hommes pervers. — *Et congregaverunt spolia Jerusalem*. Cfr. V, 33.

37. — *Et facti sunt in laqueum magnum*, non pas sous le rapport moral, comme l'interprète Grotius, mais, comme dit Grimm, sous le rapport stratégique, en ce sens que le fort des Syriens, dominant la ville et le temple, les menaçait constamment. L'accès du temple était rendu difficile, sinon impossible. Cfr. IV, 41 et VI, 18.

38. — *In diabolum malum*. Les LXX ajoutent διαπαντός « constamment. » La citadelle étant plus élevée que le temple, la garnison pouvait observer ce qui se passait dans le lieu saint, et, lorsque les fidèles étaient nombreux et que les offrandes étaient abondan-

tes, les Syriens pouvaient alors faire une sortie, tuer les Juifs et emporter un riche butin. Le grec dit εἰς διάβολον πορεύειν, qui est une mauvaise traduction de לִשְׂבוֹן יָד, d'où Michaëlis et Grimm établissent une preuve en faveur d'un original hébreu.

39. — *Et contaminaverunt sanctificationem*, non seulement, comme dit Grimm, en pénétrant dans le sanctuaire et en y commettant des actes sacrilèges ; mais, comme l'explique Keil, dans un sens plus étendu, en méconnaissant et en méprisant de toutes les façons la sainteté du temple. Voir le récit de la profanation du temple, II Mach., VI, 4 et suiv.

40. — *Et fugerunt habitatores Jerusalem propter eos*, à cause de l'occupation de la citadelle par les Syriens. — *Et facta est*, etc., et la ville devint la demeure des étrangers. — *Exterorum* et *externa*, ἀλλογενῶν εἰρήμους et זָרִים. les peuples étrangers avec l'idée de peuples barbares et ennemis, en opposition au peuple de Dieu. Cfr. II, 7 et XV, 33. — *Semini suo*. En grec τοῖς γεννήμασιν, qui se dit surtout du germe d'une plante. Il ne s'emploie pour désigner les descendants, que dans le style poétique, Sophocl. Œd., et dans quelques endroits peu nombreux de la Bible. Cfr. II Mach., V, 27.

41. — *Dies festi ejus conversi sunt in luctum*. « Ses fêtes se changèrent en deuil. » Cfr. Tob., II, 6 et Amos, VIII, 10. — *Sabbata ejus in opprobrium*. Au jour du sabbat, les Juifs devaient tenir leurs saintes réunions et

versi sunt in luctum, sabbata ejus in opprobrium, honores ejus in nihilum.

Tob. 2, 6; Amos. 8, 10.

42. Secundum gloriam ejus multiplicata est ignominia ejus : et sublimitas ejus conversa est in luctum.

43. Et scripsit rex Antiochus omni regno, ut esset omnis populus, unus : et relinqueret unusquisque legem suam.

44. Et consenserunt omnes gentes secundum verbum regis Antiochi :

45. Et multi ex Israel consense-

rites furent changés en jours de deuil, ses jours de sabbat en opprobre, et tous ses honneurs furent anéantis.

42. Son ignominie fut multipliée à l'égal de sa gloire, et son élévation se changea en deuil.

43. Et le roi Antiochus écrivit des lettres à tout son royaume, afin que tous ne fissent plus qu'un seul peuple et que chacun abandonnât sa loi particulière.

44. Toutes les nations se conformèrent à cet ordre du roi Antiochus.

45. Et plusieurs en Israël embras-

présence du Seigneur בְּקִרְאֵי קֹדֶשׁ; et ces réunions furent supprimées : la sainteté du jour du sabbat fut profanée par les païens. — *Honores ejus in nihilum.* Le grec dit : εἰς ἐξουδένωσιν « in contumeliam ». Ces derniers mots manquent complètement dans le manuscrit alexandrin.

42. — *Secundum gloriam ejus, etc.*, c'est-à-dire, plus sa gloire avait été grande, plus son opprobre fut profond. Nous retrouvons une semblable construction Apoc., xviii, 7 : « Quantum glorificavit se et in deliciis fuit, tantum date illi tormentum et luctum. »

43. — *Et scripsit Antiochus omni regno suo.* C'est à tort, croyons-nous, que Grimm, accuse ici l'auteur sacré d'exagération, poussé qu'il était par sa haine contre Antiochus. Le commentateur protestant prétend que la vanité a fait attribuer par l'écrivain sacré au roi de Syrie les persécutions exercées par Nabuchodonosor, Dan. iii, afin de faire briller d'un plus grand éclat la valeur et la force de résistance des Machabées. Aucun auteur profane, dit-il, ne parle de cet édit établissant une religion d'état, et il croit qu'il faut réduire la persécution exercée contre les Juifs aux intrigues des Juifs apostats qui entouraient Antiochus, et à l'opiniâtreté résistance des Juifs fidèles. Toutes ces raisons nous paraissent bien futiles pour révoquer en doute la véracité du récit biblique. Il est bien évident, et nous l'accordons de grand cœur, qu'Antiochus n'était pas un fanatique religieux. Ce qu'il voulait, c'est ce qu'Alexandre-le-Grand avait cherché lui-même : fondre toutes les nationalités, briser tous les obstacles qui s'opposaient à ce projet, faire pénétrer partout les mœurs et les usages grecs. Or, pour les Juifs, le lien religieux était une

des plus sérieuses difficultés qui s'opposaient à l'absorption de leur nationalité. Cet obstacle n'existait pas chez les nations païennes qui admettaient facilement les dieux étrangers au nombre de leurs dieux, et il n'est pas étonnant que le décret d'Antiochus n'ayant rencontré aucune résistance de la part des Gentils, leurs écrivains n'en aient pas fait mention. Chez les Juifs ce fut autre chose. Accepter une divinité étrangère était une idolâtrie punie de mort et de là les héroïques combats des Machabées et les violences d'Antiochus. — *Ut esset omnis populus unus.* Parmi les moyens employés par Antiochus pour fonder l'union politique, il faut placer en première ligne l'établissement d'une religion d'état afin d'obtenir l'union religieuse. Et c'est une bonne chose, dit le card. Hosius, d'établir une religion d'état, lorsqu'elle est la vraie religion ; mais quand c'est une fausse religion, il est nécessaire qu'elle ne soit pas unique et que la vraie religion puisse briller et s'affirmer à côté d'elle : Antiochus sévit surtout contre la solennité du sabbat et contre l'usage de la circoncision auquel les Edomites renoncèrent en réalité. Par ces tentatives sacrilèges, le roi de Syrie ne réussit qu'à soulever contre son autorité les plus fidèles de ses sujets. Voir le décret d'Antiochus II, Mach., vi, 4-9. Cfr. Josèphe, Antiq., xii, 5, 4.

45. — *Et multi ex Israel.* Beaucoup, mais non pas tous. La majeure partie des Juifs resta fidèle à Dieu ; la guerre des Machabées en est la meilleure preuve. — *Consenserunt servituti ejus.* « Consentirent à cette servitude » ; le grec dit : τῇ λατρείᾳ αὐτοῦ « ce culte », et c'est le vrai sens à donner au mot *servituti*. — *Et coinquinaverunt sabbatum.* La violation du sabbat était réputée un crime

sèrent ce culte, et ils sacrifièrent aux idoles, et ils violèrent le sabbat.

46. Et le roi envoya des lettres par l'entremise de messagers à Jérusalem et à toutes les villes de Juda, afin quelles suivissent les lois des nations du pays,

47. Et que l'on cessât d'offrir dans le temple de Dieu des holocaustes, et des sacrifices et des oblations expiatoires.

48. Et qu'on ne célébrât plus le sabbat et les fêtes solennelles :

49. Et il commanda qu'on souillât les lieux saints, et le peuple saint d'Israël.

50. Et il ordonna qu'on bâtît des autels et des temples, et des idoles, et qu'on sacrifiât la chair de pourceau, et des bêtes immondes,

51. Et qu'on laissât les enfants mâles incircuncis, et qu'on flétrit leurs âmes par toutes sortes de souillures et d'abominations, en sorte qu'ils oubliassent la loi et qu'ils changeassent toutes ses ordonnances.

52. Et quiconque n'agirait pas conformément à la parole du roi Antiochus, devait mourir.

runt servitutiejus, et sacrificaverunt idolis, et coinquinaverunt sabbatum.

46. Et misit rex libros per manus nuntiorum in Jerusalem, et in omnes civitates Juda : ut sequerentur leges gentium terræ,

47. Et prohiberent holocausta, et sacrificia, et placationes fieri in templo Dei,

48. Et prohiberent celebrari sabbatum, et dies solemnes :

49. Et jussit coinquinari sancta, et sanctum populum Israel.

50. Et jussit ædificari aras, et templa, et idola, et immolari carnes suillas, et pecora communia ;

51. Et relinquere filios suos incircumcisos, et coinquinari animas eorum in omnibus immundis, et abominationibus, ita ut obliviscerentur legem, et immutarent omnes justificationes Dei.

52. Et quicumque non fecissent secundum verbum regis Antiochi, morerentur.

égal à l'idolâtrie et punie de la même peine, Cfr. Exod., xxxi, 44.

46. — *Et misit rex libros*, βιβλία, synon. de ספרים, des lettres.

47. — *Holocausta*, lorsque la victime était placée sur l'autel et entièrement consumée ; *sacrificia*, θυσία, comprenant surtout les sacrifices d'actions de grâces et *placationes*, les sacrifices expiatoires : « placabilis hostia », Nomb., v, 8.

49. — *Et sanctum populum Israel*. Les Juifs, suivant leurs prescriptions légales, étaient souillés et profanés par l'usage des viandes défendues, II Mach., vi, 48 et suiv. et par la suppression de la circoncision §. 51. Cfr. II Mach., vi, 2.

50. — *Immolari carnes suillas*, θεία, à sous-entendre θύματα. C'était le plus grand opprobre infligé aux Juifs, pour qui le porc était un animal absolument immonde, dont le contact même souillait le fidèle (Loch.). Cfr. Lévit., xi, 7 ; Deut., xiv, 8 ; Is., lxv, 4 et

lxvi, 47. Les païens, au contraire, offraient des pourceaux en holocauste, surtout à Cérès. Cfr. Hérod., ii, 47 ; Strab., ix ; Varren, De re rustica ii, 4, 9. — *Et pecora communia*, c'est-à-dire, des bêtes immondes. Ainsi S. Pierre, Act. Apost., x, 44 : « Absit, Domine, quia nunquam manducavi omne commune et immundum. »

41. — *Et relinquere filios suos incircumcisos*. C'était l'abolition du judaïsme par ce qui en constituait la marque extérieure. — *Coinquinari*. Le grec dit : βεβηκέναι « rendre puant », Ex., v, 21 ; puis « souiller » τὰς ψυχὰς les âmes, Lévit., xi, 43 et xx, 25. Souiller les âmes, c'est souiller l'intérieur (Keil). — *Immutarent omnes justificationes*. En grec δικαιώματα, en hébr. : כִּשְׁפוֹתִים ou הַקִּיּוֹם, c'est-à-dire, les prescriptions de la loi qui régissent ce qui est juste et équitable.

51. — Remarquer la concordance de ce verset et des deux suivants avec II Mach., vi, 8-9.

53. Secundum omnia verba hæc scripsit omni regno suo; et præposuit principes populo, qui hæc fieri cogerent.

54. Et jusserunt civitatibus Juda sacrificare.

55. Et congregati sunt multi de populo ad eos, qui dereliquerant legem Domini: et fecerunt mala super terram;

56. Et effugaverunt populum Israel in abditis, et in absconditis fugitivorum locis.

57. Die quinta decima mensis casleu, quinto et quadragesimo et centesimo anno, ædificavit rex Antiochus abominandum idolum desolationis super altare Dei, et per universas civitates Juda in circuitu ædificaverunt aras:

58. Et ante januas domorum, et

53. Il écrivit de cette sorte dans tout son royaume, et il établit des officiers sur le peuple, pour le contraindre d'obéir.

54. Et ils commandèrent aux villes de Juda de sacrifier,

55. Et plusieurs du peuple vinrent se joindre à ceux qui avaient abandonné la loi du Seigneur, et ils firent beaucoup de mal dans le pays.

56. Et ils dispersèrent le peuple d'Israël dans des lieux écartés, et dans des endroits pouvant cacher des fugitifs.

57. Le quinzième jour du mois de casleu, en la cent quarante-cinquième année, le roi Antiochus dressa l'abominable idole de la désolation sur l'autel de Dieu et on bâtit des autels de tous côtés dans toutes les villes de Juda,

58. Et on brûlait de l'encens, et

53. — *Et præposuit principes.* Le grec dit : ἐπισκοπούς, des surveillants.

54. — *Jusserunt civitatibus Juda sacrificare.* Les LXX disent : θυσιάζειν κατὰ πόλιν καὶ πόλιν; en sorte que, dans chaque ville, étaient offerts des sacrifices, ce qui constituait une nouvelle violation à la loi de Moïse qui ne permettait de sacrifier que dans le temple de Jérusalem. Cfr. Deut., xii, 43.

55. — *Et congregati sunt,* etc. Beaucoup d'Israélites se joignirent aux Juifs apostats, à Jason et aux autres. Le texte grec dit qu'ils se joignirent aux surveillants envoyés par Antiochus, ce qui n'est qu'une variante d'expression qui signifie absolument la même chose.

56. — *Et in absconditis,* etc. Les employés du roi de Syrie et les Juifs apostats chassèrent dans le désert les Israélites demeurés fidèles. Loch. Cfr. ii, 29.

57. — *Die quinta decima mensis casleu,* etc. c'est-à-dire en décembre 167 avant Jésus-Christ. Le mois de casleu correspond à fin de novembre et au commencement de décembre. Quelques commentateurs, parmi lesquels D. Calmet, Michaelis, Grimm, etc. veulent voir dans cette indication une faute de copiste, et prétendent qu'il faut lire : *die quinta et vigesima* au lieu de *quinta decima*. Ils se reportent pour prouver leur assertion au §. 62 qui dit, qu'au vingt-cinquième jour du mois, on offrit des sacrifices sur l'autel érigé par Antiochus; puis ils indiquent une autre

preuve prise II Mach. xi, 5 et Joseph, Antiq., xii, 7, 6: où il est dit que Judas Machabée, procéda trois années plus tard à la purification du temple, le même jour, vingt-cinquième de casleu, jour anniversaire des sacrifices impies. Mais qu'est-ce qui prouve, dit le P. Patrizi l. c. p. 249, que l'autel a été érigé le même jour où fut offert le sacrifice? N'est-il pas fort possible, au contraire, que la construction de cet autel ait exigé plusieurs jours de travail et ne peut-on pas admettre que dix jours ont bien pu s'écouler entre le commencement des travaux et l'offrande du premier sacrifice? Nous ajouterons que rien ne prouve d'ailleurs que le premier sacrifice ait été offert le vingt-cinquième jour de casleu. Le §. 62 dit simplement que c'est ce jour-là qu'étaient offerts mensuellement les sacrifices; mais il ne dit pas que ce jour fut l'anniversaire du premier sacrifice, quoi qu'on puisse parfaitement le supposer. — *Abominandum idolum.* La statue de Jupiter (Lycan., Pellic., Drusus, Loch), etc. Cfr. II Mach., vi, 2. Les LXX disent simplement βεβήλυμα ἐρημώσεως, un objet d'abomination; ce que les commentateurs du texte grec expliquent d'un autel destiné à un culte sacrilège, mais non d'une statue d'idole. (Keil.) D'après Jérophé, Antiochus érigea sur l'autel même du temple, un autel plus petit, sur lequel on sacrifiait des porceaux.

58. — *Et ante januas domorum et in plateis.* Les anciens sacrifiaient aux portes des

on sacrifiait devant les portes des maisons et sur les places publiques.

59. Et on jetait au feu les livres de la loi de Dieu, après les avoir déchirés.

60. Et ceux chez qui l'on trouvait les livres de l'alliance du Seigneur, et ceux qui observaient la loi du Seigneur, étaient tués, selon l'édit du roi.

61. C'est ainsi que, dans leur puissance, ils traitaient le peuple d'Israël qui se trouvait, chaque mois, dans les villes.

62. Et le vingt-cinquième du mois, ils sacrifiaient sur l'autel qui était vis-à-vis de l'autel de Dieu.

63. Et les femmes qui avaient circoncis leurs enfants, étaient tuées selon le commandement du roi Antiochus.

64. Et on leur pendait les enfants au cou dans toutes leurs maisons, et on tuait ceux qui les avaient circoncis.

65. Alors plusieurs du peuple d'Israël résolurent en eux-mêmes de ne

in plateis incendebant thura, et sacrificabant :

59. Et libros legis Dei combusserunt igni, scindentes eos.

60. Et apud quemcumque inveniebantur libri testamenti Domini, et quicumque observabat legem Domini, secundum edictum regis trucidabant eum.

61. In virtute sua faciebant hæc populo Israel, qui inveniebatur in omni mense et mense in civitatibus,

62. Et quinta et vigesima die mensis sacrificabant super aram, quæ erat contra altare.

63. Et mulieres quæ circumcidebant filios suos, trucidabantur secundum jussum regis Antiochi,

64. Et suspendebant pueros a cervicibus per universas domos eorum : et eos qui circumciderant illos, trucidabant.

65. Et multi de populo Israel definierunt apud se, ut non manduca-

maisons et sur les places publiques aux divinités protectrices des habitations et des cités. Ces divinités étaient Janus chez les Romains, et chez les Grecs Apollon, Hermès, Dioné, mère de Vénus et Artémis. Cfr. Hermann, gottesdienstliche Alterthümer der Griechen. § 45 et § 31.

59. — *Libros legis*, τὰ βιβλία τοῦ νόμου, désigne d'abord le Pentateuque, puis, par extension, tous les livres de l'Ancien Testament, et c'est évidemment le sens qu'il faut donner ici à ces mots. Brûler les seuls livres de Moïse n'eût pas suffi pour détruire le judaïsme.

60. — *Secundum edictum regis trucidabant eum*. Le grec τὸ σύγκριμα τοῦ βασιλέως ἐθανάτου αὐτόν : l'édit du roi le tuait.

61. — *In virtute sua*, ἐν ἰσχύϊ αὐτῶν, dans leur puissance, avec la puissance dont ils disposaient, à un certain jour de chaque mois, ils exécutaient ceux qui avaient été incarcérés pour détention des saintes Ecritures, afin de terrifier le reste des fidèles. C'est l'explication que donne Grimm d'après le texte des Lxx. Tirin., Calov., Cornel., et de Wette prétendent que ce jour était celui de la nouvelle lune, parcequ'en ce jour-là les Juifs fidèles s'assemblaient dans les villes pour en-

tendre la lecture des livres de la loi et qu'alors, il était très facile aux Syriens de les observer et de s'en rendre maîtres. C'est possible ; mais il nous semble que rien dans le texte n'autorise cette interprétation.

62. — *Sacrificabant super aram*. Le sacrifice n'était pas offert sur l'autel du vrai Dieu, sur lequel avait été placée la statue de Jupiter, v. 57, mais sur un autre autel érigé devant l'autel du Seigneur, peut-être pour ne pas paraître sacrifier au Dieu d'Israël.

63 et 64. — *Mulieres quæ circumcidebant*. Les mères ne donnaient pas par elles-mêmes la circoncision à leurs enfants, sauf le cas de nécessité. Cfr. Exod., iv, 25. Le v. 64, le prouve d'ailleurs suffisamment. Un supplice particulier était même réservé aux femmes juives pour cette infraction à la loi. D'après v. 64, on pendait les enfants au cou de leur mère et on les faisait mourir ensemble. Cfr. II Mach., vi, 40 et Josèphe, Antiq., xii, 5, 4. Le grec ajoute : καὶ τοὺς οἴκους αὐτῶν προενέμευσαν, « et ils pillaient leurs maisons ». — *Et eos qui circumciderant eos*, etc. Les personnes qui avaient opéré la circoncision étaient également mises à mort.

65. — *Et multi de populo*, parmi lesquels

rent immunda, et elegerunt magis mori, quam cibis coinquinari immundis :

66. Et noluerunt infringere legem Dei sanctam, et trucidati sunt :

67. Et facta est ira magna super populum valde.

rien manger d'impur, et ils préférèrent mourir que de se souiller par des viandes impures.

66. Ils ne voulurent point violer la loi sainte de Dieu, et ils furent tués.

67. Et une grande colère tomba avec force sur le peuple.

CHAPITRE II

Mathathias, qui habitait la ville de Modin, est touché des maux de son peuple (xx. 1-14). —

Il refuse de sacrifier aux idoles et rejette toutes les offres qu'on lui fait pour l'engager à commettre cette impiété (xx. 15-22). — Il tue sur l'autel profane un Juif qui s'était avancé pour sacrifier aux idoles. Il tue aussi l'officier d'Antiochus qui avait entraîné l'Israélite au sacrilège (xx. 23-26). — et, appelant les Israélites aux armes, il se retire dans la montagne avec les siens, abandonnant dans la ville tout ce qu'ils possédaient (xx. 27-28). — Plusieurs Juifs fidèles s'enfuient de leur côté dans le désert. L'armée d'Antiochus vient les y attaquer le jour du sabbat. Ils se laissent tuer sans se défendre, de peur de violer le repos sacré (xx. 29-38). — Mathathias et ses gens n'approuvent pas cette conduite de leurs frères, et prennent la résolution de se défendre, même le jour du sabbat, s'ils sont attaqués (xx. 39-44).

— Tous les fidèles Israélites se joignent à Mathathias, ils forment une armée, détruisent partout le culte des idoles et rétablissent le culte du vrai Dieu (xx. 42-48). — Mathathias, sentant sa mort approcher, exhorte ses enfants à être de fidèles et zélés observateurs de la loi. Il leur rappelle la piété de leurs ancêtres, la faiblesse de leurs ennemis, leur ordonne de suivre les conseils de Simon, leur frère, et d'obéir à Judas Machabée, qu'il établit leur général d'armée (xx. 49-68). — Puis après avoir béni ses enfants, il meurt, et est inhumé à Modin, dans le sépulcre de ses pères (xx. 69-70).

1. In diebus illis surrexit Mathathias filius Joannis, filii Simeonis,

1. En ces jours-là, parut Mathathias, fils de Jean, fils de Simon,

il faut citer le vieillard Eléazar, II Mach., vi, 48 et suiv., et les sept frères Machabéas, II Mach., vii.

67. — *Et facta est ira magna.* La colère de Dieu frappe Israël, par la main d'Antiochus, en punition d'anciennes fautes. Cfr. II Mach., vii, 32. — *Valde, σφόδρα*, violemment, avec force, adverbe qui se rapporte non à l'adjectif *magna*, mais à toute la phrase.

CHAP. II. — 1. — *Mathathias*. Ματθαίας, en hébreu מַתְתִּיָּהוּ, c'est-à-dire : don de Dieu ou Dieu-donné. Josèphe, Antiq. i, 4, 3 écrit Ματθίας. Il est à remarquer que le second livre des Machabées ne fait pas mention de ce héros. Mathathias était fils de Jean, le fils de Siméon. Josèphe, Antiq., xii, 6, 1 ajoute au nom de Siméon les mots τῷ Ἀσχαμανίου, et ailleurs, Bell. jud., i, 1, 3, il nomme Mathathias simplement υἱὸν Ἀσχαμανίου, le fils, le descendant d'Asmonée, d'où lui vint, à lui et à sa postérité, le surnom d'Asmonéen. — *Sacerdos*.

La Vulgate et le texte grec désignent Mathathias comme un simple prêtre, tandis que les traditions juives, le Targum. au Cant., vi, 6 et Joseph Gorion. iii, 7, en font un grand-prêtre. Serrarius, Fullon, Tirin., Calov., et Corn., rapportent qu'en effet, après la mort d'Onias III, Cfr. II Mach., iv, 34, après l'apostasie de son frère Jason, Cfr. II Mach., iv, 7 et après la fuite en Egypte d'Onias IV, le troisième frère, le souverain pontificat revint, par droit de succession, à Mathathias. — *Ex filiis Joarib*. La famille de Joarib formait la première des vingt-deux classes des prêtres et elle descendait d'Aaron par Eléazar son fils, qui après la mort de ses deux frères Nadab et Abihu, hérita du droit d'ainesse. Cfr. I Paral., xxiv, 4-7. D'après Josèphe, Vita, i, la première classe des prêtres jouissait d'une considération exceptionnelle chez les Juifs où elle était regardée comme la plus haute noblesse de la race sacerdo-

prêtre d'entre les enfants de Joarib, de Jérusalem, et il se retira sur la montagne de Modin.

2. Il avait cinq fils : Jean, surnommé Gaddis ;

3. Simon, surnommé Thasi ;

4. Judas, appelé Machabée ;

5. Eléazar, surnommé Abaron ; et Jonathias, surnommé Apphus.

6. Ceux-ci considérèrent les maux que l'on faisait parmi le peuple de Juda et dans Jérusalem ;

7. Et Mathathias dit ces paroles : Malheur à moi ! Pourquoi suis-je né pour voir l'affliction de mon peuple,

sacerdos ex filiis Joarib ab Jerusalem, et consedit in monte Modin ;

2. Et habebat filios quinque : Joanem, qui cognominabatur Gaddis ;

3. Et Simonem, qui cognominabatur Thasi ;

4. Et Judam, qui vocabatur Machabæus ;

5. Et Eleazarum, qui cognominabatur Abaron ; et Jonathan, qui cognominabatur Apphus.

6. Hi viderunt mala quæ fiebant in populo Juda, et in Jerusalem.

7. Et dixit Mathathias : Væ mihi, ut quid natus sum videre contritionem populi mei, et contritionem

tales. — *Surrexit.* Menoch., et après lui Grimm, rattachent ce verbe aux mots *ab Jerusalem* et traduisent : Mathathias sortit de Jérusalem et se retira à Modin. Cette interprétation nous paraît en contradiction avec les $\chi\chi$. 47 et 70, où Modin est indiquée comme le domicile et la patrie de Mathathias. Nous préférons l'opinion de Keil et de Loch qui traduisent *surrexit* par « parut », et qui relient le mot *Jerusalem* avec *Joarib*. — *In monte Modin.* Le χ . 13 dit « la ville de Modin », et Josèphe, Bell. jud. 1. 4, 3 la nomme $\alpha\omega\mu\eta$, « un village ». S. Jérôme, de locis hebraicis, la désigne de la manière suivante : « Modin, vicus juxta Diospolin, unde fuerunt Machabæi, quorum hodieque ibidem sepulcra monstrantur ». Diospolis est l'ancienne Lyda ou Lod située sur la route de Jérusalem à Joppé, dont il est parlé I Mach., xi, 34. Loch, se reportant à I Mach., xiii, 27-30 place Modin tout près de la ville maritime de Joppé. Victor Guérin croit qu'elle était située à l'ouest de la Samarie. Cfr. Reland. Palestina p. 901 ; Robinson t. II, p. 582 et Raumer, Palaest. p. 213.

2. — Les cinq fils de Mathathias portaient des surnoms, tirés de leur caractère, ou de leurs exploits, ou de leur destinée (Keil) Ewald, Gesch., Isr., t. III. 2. p. 353 cherche à établir que les fils de Mathathias avaient leurs surnoms déjà de leur vivant. Il faut avouer que les preuves qu'il en donne sont bien peu convaincantes. — *Joannes.* Jean $\gamma\omega\alpha\eta\eta\eta$, « le favorisé de Jahvé », est surnommé *Gaddis*, dans le syr. Gaddi et $\Gamma\alpha\delta\delta\gamma$; par Jo-èphe qui écrit Antiq., xiii, 4, 2 l'acces., $\Gamma\alpha\delta\delta\gamma$, en considérant le γ comme une terminaison grecque. D'après cette explica-

tion, ce nom correspondrait à $\gamma\delta\gamma$, Nombr., xiii, 41, serait dérivé de $\gamma\delta$ « la fortune » et signifierait par conséquent : « le fortuné » Michaelis tire ce nom de $\gamma\delta\gamma$ ou de $\gamma\delta\delta$ « la mule de blé ». Gaab, Grimm et Loch le font dériver d'une expression syriaque qui signifie : « celui qui a circonvenu ». Cette dernière étymologie ferait allusion à la fin tragique de Jean. Cfr. ix, 36.

3. — *Simon* est surnommé *Thasi*, que Josèphe, Antiq., xii, 6, 1 écrit Ματθῆς , ce que Grimm considère comme une faute de copiste. Keil rapproche ce mot de la forme chaldaïque תסס « l'ardent » ; Grimm tire l'étymologie de ce mot de תדש « le printemps qui paraît » ou « celui qui germe » par rapport aux actions accomplies par Simon. Cfr. xii, 33.

4. — *Judam, qui vocabatur Machabæus*, « le marteleur » à cause de ses exploits, voir la Préface, p. 4.

5. — *Eleazar.* $\alpha\lambda\epsilon\iota\tau\omicron\rho$ « secours de Dieu » est surnommé *Abaron*, d'une expression arabe qui signifie : « transpercer un animal par derrière », faisant allusion à l'éléphant qui fut tué par Eléazar. Cfr. vi, 46. — *Jonathan* $\gamma\omega\alpha\eta\eta\eta$ ou $\gamma\omega\alpha\eta\eta\eta$ « Théodore » est surnommé *Apphus*, $\alpha\pi\phi\upsilon\varsigma$, « le rusé ». Cfr. xii, 4 et suiv.

6. — *Hi viderunt mala.* Les LXX disent : $\kappa\alpha\iota\ \epsilon\lambda\epsilon\gamma$: « et il (Mathathias) vit ».

7. — *Civitatis sanctæ.* Jérusalem est ainsi désignée parcequ'elle est le siège du sanctuaire. Cfr. II Mach., i. 42 ; iii, 4 ; ix, 44 ; Is., xlviii, 2 ; Nehem., xi, 4 ; Tob., xiii, 9 ; Matth., iv, 5, xxviii, 53 et Apoc., xi, 2. — *Et sedere.* En grec $\alpha\lambda\iota\sigma\tau\alpha\iota$ « demeurer » oï-f, sans pouvoir empêcher le forfait. Grimm,

civitatis sanctæ, et sedere illic, cum datur in manibus inimicorum ?

8. Sancta in manu extraneorum facta sunt; templum ejus sicut homo ignobilis.

9. Vasa gloriæ ejus captiva abducta sunt; trucidati sunt senes ejus in plateis, et juvenes ejus ceciderunt in gladio inimicorum.

10. Quæ gens non hæreditavit regnum ejus, et non obtinuit spolia ejus?

11. Omnis compositio ejus ablata est. Quæ erat libera, facta est ancilla.

12. Et ecce sancta nostra, et pulchritudo nostra, et claritas nostra desolata est, et coinquinaverunt ea gentes.

13. Quo ergo nobis adhuc vivere ?

14. Et scidit vestimenta sua Mathathias, et filii ejus; et operuerunt se ciliciis, et planxerunt valde.

15. Et venerunt illuc qui missi erant a rege Antiocho, ut cogerent eos, qui confugerant in civitatem

et le renversement de la ville sainte, et pour y demeurer pendant qu'elle est livrée aux mains des ennemis?

8. Le sanctuaire est aux mains des étrangers, son temple est comme un homme infâme.

9. Les vases de sa gloire ont été emportés en captivité; ses vieillards ont été assassinés dans les rues, et ses jeunes gens sont tombés morts sous le glaive des ennemis.

10. Quelle nation n'a point hérité de son royaume, et n'a obtenu ses dépouilles?

11. Toute sa magnificence lui a été enlevée; elle, qui était libre, elle est devenue esclave.

12. Et voici que tout ce que nous avions de saint, de beau et d'éclatant, a été désolé et les nations l'ont profané.

13. Pourquoi donc vivons-nous encore?

14. Alors Mathathias et ses fils déchirèrent leurs vêtements; et ils se couvrirent de cilices, et ils furent dans une grande tristesse.

15. Et ceux que le roi Antiochus avait envoyés, vinrent pour contraindre ceux qui s'étaient retirés

Cfr. Lament., I, 4; Herod., I, 45; Thuc., IV, 424.

8. — *Templum ejus sicut homo ignobilis.* Cette comparaison du temple avec un homme ne paraît pas très exacte. Aussi Drusius, et après lui Allioli, ont pensé qu'au lieu de *νός* il fallait lire *λός* « le peuple ». Michaelis et Scholz croient qu'il faut lire dans le texte original *ביתא כבית כחיש נבדח* pour *ביתא כבית כחיש נבדח* : « sa demeure est devenue comme la demeure d'un homme infâme ».

9. — *Et juvenes ejus.* Cfr. I, 23 et suiv., et Lament., II, 44 et 24.

10. — *Quæ gens non hæreditavit.* L'armée syrienne étant composée de Philistins, d'Édomites, d'Ammonéens, de Moabites, de Samaritains, d'Assyriens, de Grecs et de Macédoniens, tous ces peuples si, odieux aux Juifs, participèrent au pillage et à l'asservissement de Jérusalem. Grimm.

11. — *Omnis compositio ejus ablata est.* La ville de Jérusalem est ici personnifiée et comparée à une reine dépouillée de tous ses or-

nements. Osiander, cité par Calov., nous paraît avoir rendu exactement le sens de la phrase, quand il dit : « omnis ejus majestas perit ». — *Quæ erat libera.* Les Juifs, quoique depuis longtemps tributaires des Perses, d'Alexandre-le-Grand, des Ptolémées, et en dernier lieu, des Syriens, avaient conservé néanmoins leur constitution religieuse et par là même leur indépendance nationale. Aujourd'hui, que leur culte était attaqué, ils perdaient par ce fait la liberté dans son essence même.

12. — *Et ecce sancta nostra.* Scholz traduit : « tout ce que nous avions de saint, de beau et d'éclatant ».

13. — *Quo igitur, etc.* C'est par ces paroles de désespoir que Mathathias et ses fils terminent leurs lamentations.

15. — *Qui missi erant a rege Antiocho.* Le grec dit : *οἱ παρὰ τοῦ βασιλέως* « ceux (envoyés) par le roi », expression que Luther traduit : « les capitaines d'Antiochus ».

16. — *Sed Mathathias et filii ejus constanter*

dans la ville de Modin, de sacrifier et de brûler de l'encens, et d'abandonner la loi de Dieu.

16. Plusieurs du peuple d'Israël y consentant, se joignirent à eux; mais Mathathias et ses fils demeurèrent inébranlables.

17. Et les envoyés d'Antiochus répondant, dirent à Mathathias : Tu es le premier, et le plus considéré et le plus grand de cette ville, et entouré de tes fils et de tes frères.

18. Viens donc le premier et exécute le commandement du roi, comme ont fait toutes les nations, et les hommes de Juda, et ceux qui sont demeurés dans Jérusalem, et tu seras, toi et tes fils, parmi les amis du roi, et comblé d'or et d'argent, et de grands présents.

19. Mathathias lui répondit et dit haute voix : Quand toutes les nations obéiraient au roi Antiochus, et que tous ceux d'Israël abandonneraient la loi de leurs pères et se soumettraient à ses ordonnances,

20. Moi et mes fils et mes frères, nous obéirons à la loi de nos pères.

21. Que Dieu nous soit propice ! Il ne nous est pas utile d'abandonner la loi et la justice de Dieu.

22. Nous n'écouterons pas les paroles du roi Antiochus, et nous ne sacrifierons pas, violant les commandements de notre loi, pour aller par une autre voie.

Modin, immolare, et accendere thura, et a lege Dei discedere.

16. Et multi de populo Israel consentientes accesserunt ad eos; sed Mathathias, et filii ejus constanter steterunt.

17. Et respondentes qui missi erant ab Antiocho, dixerunt Mathathiae : Princeps et clarissimus et magnus es in hac civitate, et ornatus filiis et fratribus;

18. Ergo accede prior, et fac jussum regis, sicut fecerunt omnes gentes, et viri Juda, et qui remanserunt in Jerusalem; et eris tu, et filii tui, inter amicos regis, et amplificatus auro, et argento, et muneribus multis.

19. Et respondit Mathathias, et dixit magna voce : Etsi omnes regi Antiocho obediunt, ut discedat unusquisque a servitute legis patrum, et consentiat mandatis ejus :

20. Ego, et filii mei, et fratres mei, obediemus legi patrum nostrorum :

21. Propitius sit nobis Deus : non est nobis utile relinquere legem et justitias Dei :

22. Non audiemus verba regis Antiochi, nec sacrificabimus transgredientes legis nostræ mandata, ut eamus altera via.

st terunt. En grec *συνήθησαν*. Mathathias et ses fils se réunirent pour observer, et le cas échéant, pour agir ensemble. Grimm. Luther, se rattachant aux expressions de la Vulgate traduit : « demeurèrent constants ».

17. — *Princeps*, ἄρχων pour שר ou נשיא par rapport à la dignité de Mathathias comme prêtre et comme chef de famille. Keil. — *Et fratribus* c'est-à-dire, des parents. Cfr. Math., xii. 46.

18. — *Accede*, πρόσθε, à sous-entendre : à l'autel, peut-être pour se faire asperger avec un tison trempé dans une eau consacrée et se déclarer par là adhérent au culte d'An-

tiochus. Grimm. Cfr. Hermann, Gottesdienst, Alterth. der Griechen, p. 426. — *Inter amicos regis.* En grec φίλοι, ce sont les favoris du roi, d'où sont tirés les employés supérieurs pour la cour, l'armée et l'administration. Cfr. vi, 40; x, 60; xi, 26; xv, 28; II Mach., i, 14; x, 43; etc. Polyb., xxxi, 3, 7 nous montre les *amici*, φίλοι d'Antiochus IV prenant rang parmi la plus haute noblesse de la cour.

19. — *A servitute* pour : « observantia ».

22. — *Non audiemus.* C'est l'ultimatum de Mathathias, la déclaration de cette guerre héroïque que les Juifs vont soutenir avec une incomparable énergie et avec une magnani-

23. Et ut cessavit loqui verba hæc, accessit quidam Judæus in omnium oculis sacrificare idolis super aram in civitate Modin, secundum jussum regis :

24. Et vidit Mathathias, et doluit, et contremuerunt renes ejus, et accensus est furor ejus secundum judicium legis, et insiliens trucidavit eum super aram :

25. Sed et virum quem rex Antiochus miserat, qui cogebat immolare, occidit in ipso tempore, et aram destruxit,

26. Et zelatus est legem, sicut fecit Phinees Zamri filio Salomi.

Num. 25, 43.

27. Et exclamavit Mathathias voce magna in civitate, dicens : Omnis qui zelum habet legis statuens testamentum, exeat post me.

28. Et fugit ipse, et filii ejus in montes, et reliquerunt quæcumque habebant in civitate.

29. Tunc descenderunt multi quærentes judicium, et justitiam, in desertum :

30. Et sederunt ibi ipsi, et filii

23. Et comme il cessait de prononcer paroles, un juif s'avança aux yeux de tous pour sacrifier aux idoles sur l'autel, dans la ville de Modin, selon l'ordre du roi.

24. Et Mathathias le vit, et il fut saisi de douleur ; ses reins en furent émus, et sa colère s'alluma selon l'esprit de la loi, et, se précipitant, il tua cet homme sur l'autel.

25. Et il tua aussi l'homme que le roi Antiochus avait envoyé et qui forçait à sacrifier, et il détruisit l'autel,

26. Et il fut transporté de zèle pour la loi, comme le fut Phinée, lorsqu'il tua Zamri, fils de Salomi.

27. Alors Mathathias cria à haute voix dans la ville, disant : Quiconque a le zèle de la loi, pour garder l'alliance, me suive.

28. Et il s'enfuit lui et ses fils dans les montagnes, et ils abandonnèrent tout ce qu'ils avaient dans la ville.

29. Alors un grand nombre, qui cherchaient la loi et la justice, descendirent dans le désert,

30. Et ils y demeurèrent eux et

mité telle que nous n'en retrouvons pas d'exemple, même dans les plus beaux jours d'Israël.

24. — *Contremuerunt renes*. Les reins, כליות, étaient considérés chez les anciens Hébreux comme siège du sentiment. Cfr. Delitsch, *System der biblischen Psychologie*, 2^e édit., p. 268. — *Accensus est furor ejus*. Le grec dit : ἀνένεργε θυμόν : il fit monter la colère, savoir, du fond de son âme. — *Secundum judicium legis*. La loi ordonnait de tuer sur le champ celui qui poussait un Israélite à l'idolâtrie, aussi bien que celui qui la pratiquait. Cfr. Deut., xiii, 6-9.

25. — *Et virum*, etc. Josèphe. Antiq., xii, 6, 2 amplifiant et falsifiant par le fait même les sources de son histoire, nomme cet officier Apelle, le même, probablement, disent Grimm et Keil, qu'il appelle Bacchide bel. jud., I, 4, 3. Or, le meurtrier de Bacchide par Mathathias est en contradiction flagrante avec ce que l'auteur sacré nous rapporte de Bacchide.

26. — *Phinees Zamri, filio Salomi*. Cfr. Nombr., xxv, 43 où Salomi est nommé Salu.

Consulter sur cet exploit de Mathathias et sur celui de Phinée : J. Fr. Buddeus, de jure zelotarum in gente hebræa. Halle 1694.

27. — *Omnis, qui zelum habet*, etc. — C'est l'appel aux armes, la levée de boucliers pour sauver la religion et la patrie. C'est comme le cri fameux du patriote romain dans les grands dangers de la patrie : « Qui salvam vult religionem et patriam, exeat post me ».

28. — Cfr. Matt., xxiv, 46.

29. — *Quærentes judicium et justitiam*. La loi et la justice. Cfr. Gen., xviii, 49 ; Jér., xxii, 3 et 5 ; xxxiii, 45 ; Ezéch., xviii, 49 ; xxi, 27 ; xxxiii, 44 ; xlv, 9. — *In desertum*. C'est le désert situé au sud de Jérusalem entre la mer Morte et les montagnes de la Judée. Il y avait dans ce désert de nombreuses grottes, des cavernes et des citernes dans lesquelles plusieurs milliers d'hommes pouvaient se cacher. Cfr. I Rois, xiii, 6 et xxiv, 4. Lire dans Jos., Antiq., xii, 6, 2, les tribulations de toutes sortes qu'endurèrent dans le désert ces pauvres fugitifs.

leurs fils et leurs femmes, et leurs troupeaux; parce qu'ils étaient accablés de maux.

31. Et on annonça aux hommes du roi, et à l'armée qui était à Jérusalem, la ville de David, que quelques gens, qui avaient méprisé l'édit du roi, s'étaient retirés dans des lieux cachés du désert, et que plusieurs les avaient suivis.

32. Aussitôt ils marchèrent contre eux, et se préparèrent à les attaquer le jour du sabbat.

33. Et ils leur dirent : Résistez-vous maintenant encore? Sortez, et faites suivant l'ordre du roi Antiochus, et vous vivrez.

34. Et ils dirent : Nous ne sortons point, et nous n'obéirons pas à l'ordre du roi, parce que nous violions le jour du sabbat.

35. Alors les soldats engagèrent le combat contre eux;

36. Et ils ne répondirent pas : ils ne jetèrent pas une seule pierre contre eux et ils ne bouchèrent point leurs retraites.

37. Et ils disaient : Mourons tous dans la simplicité de notre cœur, et le ciel et la terre seront témoins que vous nous faites mourir injustement.

38. Et les soldats les attaquèrent le

eorum, et mulieres eorum, et pecora eorum : quoniam inundaverunt super eos mala.

31. Et renuntiatum est viris regis, et exercitui qui erat in Jerusalem, civitate David, quoniam discessissent viri quidam, qui dissipaverunt mandatum regis, in loca occulta in deserto, et abiissent post illos multi.

32. Et statim perrexerunt ad eos, et constituerunt adversus eos prælium in die sabbatorum,

33. Et dixerunt ad eos : Resistitis et nunc adhuc? Exite, et facite secundum verbum regis Antiochi, et vivetis.

34. Et dixerunt : Non exhibimus, neque faciemus verbum regis, ut polluamus diem sabbatorum.

35. Et concitaverunt adversus eos prælium.

36. Et non responderunt eis, nec lapidem miserunt in eos, nec oppilaverunt loca occulta,

37. Dicentes : Moriamur omnes in simplicitate nostra; et testes erunt super nos cælum et terra, quod injuste perditis nos.

38. Et intulerunt illis bellum sab-

30. — *Sederunt* pour « habitaverunt. » — *Quoniam inundaverunt super eos mala.* Ces paroles prouvent que la persécution était extrême et que les Juifs se trouvaient en cas de légitime défense.

31. — *Et exercitui*, etc. Le commandant de cette armée d'occupation était un Phrygien nommé Philippe qui se fit remarquer par ses cruautés. Cfr. II Mach., v, 22. et vi, 44. — *In Jerusalem civitate David.* C'est la montagne de Sion que les Syriens avaient fortifiée et où ils s'étaient retranchés. Cfr. 1, 35 et le commentaire à ce verset. — *In loca occulta*, εἰς τοὺς κρύπτους; Josèphe dit : ἐν τοῖς σπηλαίοις διήγον; ce sont des cavernes souterraines.

32. — *In die sabbatorum.* Les Syriens exploient la circonstance du repos sacré du sabbat, et, aussi lâches que cruels, ils vont massacrer des gens désarmés.

33. — *Et nunc adhuc*, ἔως τοῦ νῦν, עַד עַתָּה, expression que Grimm considère comme une interjection; Keil plus exactement comme une aposiopèse : « même maintenant encore. »

36. — *Nec oppilaverunt loca occulta.* Considérant la construction d'ouvrages de défense comme une œuvre servile, interdite le jour du sabbat, ils s'en abstinrent. C'était héroïque assurément, mais c'était aussi une interprétation fort exagérée de la loi. Nulle part, Moïse ne défend de prendre les armes le jour du sabbat, surtout pour sauver sa vie et son pays. Aussi bientôt les Juifs reconnurent cette exagération et, v. 44, ils résolurent de résister par les armes à leurs agresseurs, même le jour du sabbat.

37. — *In simplicitate nostra*, ἀπλότης qui signifie « la simplicité du cœur. » — *Injuste.* Le grec dit : ἀκρίτως : « sans jugement. »

38. — Cfr. II Mach., vi, 44.

batis; et mortui sunt ipsi, et uxores eorum, et filii eorum, et pecora eorum, usque ad mille animas hominum.

39. Et cognovit Mathathias, et amici ejus, et luctum habuerunt super eos valde.

40. Et dixit vir proximo suo : Si omnes fecerimus sicut fratres nostri fecerunt, et non pugnaverimus adversus gentes pro animabus nostris, et justificationibus nostris : nunc citius disperdent nos a terra.

41. Et cogitaverunt in die illa, dicentes : Omnis homo quicumque venerit ad nos in bello die sabbatorum, pugnemus adversus eum; et non moriemur omnes, sicut mortui sunt fratres nostri in occultis.

42. Tunc congregata est ad eos synagoga Assidæorum fortis viribus ex Israel; omnis voluntarius in lege,

43. Et omnes, qui fugiebant a malis, additi sunt ad eos, et facti sunt illis ad firmamentum.

44. Et collegerunt exercitum, et percusserunt peccatores in ira sua, et viros iniquos in indignatione sua; et cæteri fugerunt ad nationes, ut evaderent.

jour du sabbat, et ils furent tués, eux, leurs femmes et leurs enfants, et leurs troupeaux : près de mille hommes de troupes.

39. Mathathias et ses amis l'apprirent, et ils eurent une grande douleur à cause d'eux.

40. Alors chacun dit à son voisin : Si nous faisons tous comme nos frères ont fait, et si nous ne combattons pas contre les nations pour notre vie et pour nos droits, elles nous extermineront en peu de temps de dessus la terre.

41. Et ils décidèrent en ce jour-là et ils dirent : Tout homme, quel qu'il soit, qui viendra à nous pour le combat, le jour du sabbat, combattons contre lui; et ainsi nous ne mourrons point tous, comme nos frères sont morts dans le désert.

42. Alors se joignit à eux la troupe des Assidéens, vaillante troupe en Israël; tous ceux qui s'étaient attachés volontairement à la loi,

43. Et tous ceux qui fuyaient devant les calamités, s'unirent à eux et vinrent les fortifier.

44. Et ils formèrent une armée; et ils frappèrent les prévaricateurs dans leur colère, et les hommes impies dans leur indignation. Et tout le reste s'enfuit vers les nations pour s'échapper.

41. — *Omnis homo.* Cette détermination était absolument conforme à la loi de Moïse qui, Exod., xx, 10 et Deut., v, 14 défend pour le sabbat les œuvres serviles dans la vie domestique et dans la vie civile, mais n'interdit nulle part la résistance dans un cas de légitime défense. Se laisser tuer dans une guerre, sans se défendre, c'est bien vraiment une sainte simplicité qui méconnaît l'esprit de la loi pour en exécuter la lettre. Cfr. Math., xii, 2-11; Marc, iii, 4-5 et Luc., vi, 3.

42. — *Synagoga Assidæorum.* De חסידים, « les pieux. » C'était une fraction de Juifs fidèles, qui, voyant les combats de la patrie, se joignirent aux Machabées, sans perdre absolument leur indépendance. Ainsi nous

voyons II Mach., vii, 13 que les Assidéens cherchent à conclure la paix avec les Syriens, tandis que les Machabées la refusent énergiquement. Loch pense que les mots suivants : *omnis voluntarius in lege* expliquent suffisamment que les Assidéens étaient des Juifs disposés à rester fidèles à la loi et à tout subir, même la mort, pour sa défense. Cfr. II Mach., xiv, 6.

44. — *Et percusserunt peccatores... et viros iniquos.* Ce sont les Juifs apostats, contre lesquels se tournèrent d'abord le zèle et l'indignation des soldats de Mathathias. Ceux qui échappèrent à la mort, cherchèrent leur salut dans la fuite auprès des Syriens, *ad nationes.*

45. — *Et destruxerunt aras.* Les autels des idoles.

45. Et Mathathias alla partout avec ses amis : ils détruisirent les autels.

46. Ils circoncièrent les enfants incircconcis qu'ils trouvèrent dans tout le pays d'Israël, de vive force au besoin.

47. Et ils poursuivirent les enfants d'orgueil, et l'entreprise prospéra en leurs mains.

48. Et ils prirent soin de la loi contre la violence des nations et contre la puissance des rois, et ils ne courbèrent pas le front en présence du pécheur.

49. Et le jour de la mort de Mathathias s'approchant, il dit à ses fils : L'orgueil s'est affermi et le châtement; c'est un temps de ruine et d'indignation et de colère.

50. Maintenant donc, mes enfants, soyez des zélateurs de la loi, et donnez vos vies pour l'alliance de vos pères.

45. Et circuevit Mathathias, et amici ejus et destruxerunt aras;

46. Et circumciderunt pueros incircumcisos, quotquot invenerunt in finibus Israel, et in fortitudine.

47. Et persecuti sunt filios superbæ, et prosperatum est opus in manibus eorum.

48. Et obtinuerunt legem de manibus gentium, et de manibus regum; et non dederunt cornu peccatori.

49. Et appropinquaverunt dies Mathathiæ moriendi, et dixit filiis suis : Nunc confortata est superbia, et castigatio, et tempus eversionis, et ira indignationis.

50. Nunc ergo, o filii, æmulatores estote legis, et date animas vestras pro testamento patrum vestrorum.

46. — *Et in fortitudine.* Non pas : ils se conduisirent avec vaillance, comme traduisent Carrières, etc. ; mais : ils usèrent même de violence pour circoncière les enfants, lorsque les parents, s'en étaient abstenus, par la crainte des Syriens ou par indifférence.

47. — *Filios superbæ.* Ce sont les Syriens. Cfr. 1. 23. — *In manibus eorum*, ἐν χειρὶ αὐτῶν, synonyme de בידם, en leurs mains, c'est-à-dire sous leur conduite.

48. — *Et obtinuerunt legem de manu gentium.* Ils prirent soin de la loi, en l'affranchissant de la violence des Gentils, c'est-à-dire qu'ils firent respecter l'observation de la loi mosaïque contre la violence des païens et contre celle de leurs rois qui voulaient l'abolir. — *De manibus regum.* Ces rois sont les gouverneurs des provinces de Syrie. — *Peccatori.* Ce pécheur, ce sont les nations païennes. Cfr. 1. 36. — *Cornu.* C'est le symbole de la force. Cette image est prise des bœufs dont la force réside dans les cornes, qui leur servent d'armes de défense. Elever ou faire pousser la corne de quelqu'un signifie augmenter sa puissance. Cfr. Ps. cxxxi. 17; cxlvi. 14; 1 Rois, II, 10; Eccli., xlvii. 6; abattre la corne de quelqu'un veut dire : ruiner sa puissance. Cfr. Eccli., xlvii. 8.

49. — *Et appropinquaverunt dies Mathathiæ*, etc. Καὶ ἤγγισαν..... ἀποθανεῖν, ויקריב

ימי-כירתיה לכית, qui est une expression usitée dans l'Ecriture sainte pour rapporter la mort d'hommes célèbres. Gen., xlvii. 29 s'en sert pour redire la mort de Jacob; III Rois, II, 4 pour raconter celle de David. D'après ce passage du texte sacré, Mathathias mourut de mort naturelle, tandis que Porphyre, cité par S. Jérôme, dans son commentaire sur Daniel, xi, 34, nous dit qu'il fut tué dans le combat. — *Nunc confortata est*, ἐστεργχθη, que Michaelis traduit incorrectement par : il est décrété, savoir par le Seigneur; tandis qu'il faut traduire : s'est affermi, expression que Grotius rend par « invaluit » qui est synonyme, mais qui a un sens plus précis que le *confortata est* de la Vulgate. — *Superbia.* L'orgueil des impies, par opposition à *castigatio*, au châtement des fideles. C'est Dieu qui, pour punir les fautes d'Israël, le châtie par l'orgueil et par les persécutions du cruel Antiochus, qui devient comme le fléau dans la main du Seigneur. C'est ainsi qu'Attila, interrogé par S. Loup de Troyes, qui il était et ce qu'il voulait, répondit qu'il était le fléau de Dieu.

50. — *Æmulatores*, pour : « zélatores ». — *Animas vestras*, c'est-à-dire : votre vie. — *Pro testamento patrum vestrorum.* Pour l'alliance, c'est-à-dire, pour la loi de Dieu; car la loi fut la condition de l'alliance conclue

51. Et mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis; et accipietis gloriam magnam, et nomen æternum.

52. Abraham nonne in tentatione inventus est fidelis, et reputatum est ei ad justitiam?

Gen. 22, 2.

53. Joseph in tempore angustię suæ custodivit mandatum, et factus est dominus Ægypti.

Gen. 41, 40.

54. Phinees, pater noster, zelando zelum Dei, accepit testamentum sacerdotii æterni.

Num. 25, 13; Eccli. 45, 28.

55. Jesus, dum implevit verbum, factus est dux in Israel.

Jos. 4, 2.

51. Et souvenez-vous des œuvres de vos pères, qu'ils ont accomplies dans leurs générations, et vous recevrez une grande gloire et un nom éternel.

52. Abraham n'a-t-il pas été trouvé fidèle dans la tentation, et cela ne lui a-t-il pas été imputé à justice?

53. Joseph, dans le temps de l'affliction, a gardé les commandements, et il est devenu le maître de l'Égypte.

54. Phinéès, notre père, brûlant de zèle pour la loi de Dieu, a reçu la promesse d'un sacerdoce éternel.

55. Josué, parce qu'il accomplit la parole, est devenu chef en Israël.

par Abraham, par Moïse et par le peuple d'Israël avec le Seigneur. Cfr. x. 27.

51. — *In generationibus suis*, c'est-à-dire au temps où ils vivaient. — *Et accipietis gloriam magnam*, etc. expression que Grimm p. 46 d'après Wahl. clav. p. 413, commente d'une manière fort inexacte en disant : profitez de l'occasion d'acquérir une grande célébrité. L'auteur protestant fait ressortir ici l'appât d'une gloire temporelle comme seul motif impulsif à de grandes actions, et il ajoute, fort légèrement, que l'espérance des récompenses éternelles était inconnue à l'écrivain sacré. Et pourquoi donc cette espérance eût-elle été inconnue? Le *nomen æternum* qui termine notre verset ne semble-t-il pas indiquer au contraire que l'auteur sacré a en vue une récompense plus grande que la gloire de ce monde? On nous dira que *æternum* signifie souvent « une longue durée », d'accord; mais pourquoi ne pas laisser ici à cette expression son sens naturel, puisque non seulement rien ne s'y oppose, mais que tout semble l'indiquer? Est-il possible d'admettre un instant que l'illustre chef des Machabées, qui a tout sacrifié à sa foi et à son pays, et qui voit venir la mort, n'entrevoie pas une plus haute récompense à tous ses sacrifices et à ses exploits que la fumée éphémère de la gloire humaine? Si, dans la suite de ce chapitre, Mathathias s'attache à énumérer les récompenses temporelles accordées par le Seigneur à la fidélité à la loi, c'est un stimulant de plus qu'il propose à la vaillance des siens; mais cet ordre d'idées n'ex-

clut pas la pensée des récompenses de la vie future.

52. — Mathathias cite des exemples de fidélité que Dieu a pris soin de récompenser. Il nomme d'abord Abraham, le père des croyants. Cfr. Gen., xv, 6 et Rom., iv, 3.

53. — *In tempore angustię*. Corn. pense qu'il s'agit ici des tribulations endurées par Joseph dans sa prison après avoir résisté à la femme de Putiphar; Grimm interprète ces paroles de la résistance qu'opposa Joseph à la tentation. Il ne peut pas être question, dit-il, d'autres tribulations dans la maison de Putiphar où Joseph jouissait de tout le bien-être possible. Keil prétend que malgré tout le bien-être dont il jouissait, la condition d'esclave, qui faisait de Joseph la propriété absolue de Putiphar et de sa femme, était la plus grande de toutes les humiliations imaginables. Cfr. Act., vii, 40.

54. — *Pater noster*, c'est-à-dire : notre ancêtre. Ces paroles prouvent que Mathathias et ses enfants étaient de la tribu de Lévi et descendaient du pontife Phinéès. — *Zelando zelum Dei*, en tuant le prince qui sacrifiait à Beelphegor, *accepit testamentum*, il reçut de Dieu la promesse et l'assurance *sacerdotii æterni*, d'un sacerdoce qui durerait autant que la synagogue.

55. — *Verbum*. Cette parole est celle par laquelle Dieu ordonnait à Josué de combattre Amalec, d'explorer la terre de Chanaan et de conduire les tribus d'Israël, à travers le Jourdain, dans la terre promise. L'obéissance à cette parole lui valut de devenir le chef d'Is-

56. Caleb, parce qu'il rendit témoignage dans l'assemblée, reçut un héritage.

57. David, par sa douceur, acquit un trône royal pour tous les siècles.

58. Elie, embrasé de zèle pour la loi, a été enlevé dans le ciel.

59. Ananias, Azarias et Misaël, parce qu'ils eurent confiance, ont été délivrés des flammes.

60. Daniel, par son innocence a été sauvé de la gueule des lions.

61. Considérez de génération en génération, que tous ceux qui espèrent en Dieu ne succombent pas.

62. Et ne craignez point les paroles de l'homme pécheur ; parce que toute sa gloire n'est que fange et corruption.

63. Il s'élève aujourd'hui, et demain, on ne le trouvera plus ; parce qu'il est retourné dans la boue, et ses pensées se sont évanouies.

64. Vous donc, mes fils, prenez

56. Caleb, dum testificatur in ecclesia, accepit hæreditatem.

Num. 14, 6 ; Jos. 14, 14.

57. David in sua misericordia consecutus est sedem regni in sæcula.

II Reg. 2, 4.

58. Elias, dum zelat zelum legis, receptus est in cælum.

IV Reg. 2, 11.

59. Ananias et Azarias et Mizaël credentes, liberati sunt de flamma.

Dan. 3, 50.

60. Daniel in sua simplicitate liberatus est de ore leonum.

Dan. 6, 22.

61. Et ita cogitate per generationem et generationem ; quia omnes qui sperant in eum, non infirmantur.

62. Et a verbis viri peccatoris ne timueritis ; quia gloria ejus stercus, et vermis ejus.

63. Hodie extollitur, et cras non invenietur ; quia conversus est in terram suam, et cogitatio ejus periit.

64. Vos ergo, filii, confortamini,

raël. Cfr. Exod., xvii, 9 ; Nomb., xiv, 6 ; xxvii, 18 et Jos., i, 2-10.

56. — Caleb, dum testificatur in ecclesia. Caleb ne voulut pas écouter les rapports des espions de Chanaan qui prétendaient que le pays était habité par des géants monstrueux et que les villes en étaient imprenables. Il soutint, qu'avec l'aide de Dieu, la conquête serait facile et qu'elle était assurée. Pour cette foi et pour cet acte de fidélité, il reçut la terre d'Hébron en héritage particulier : accepit hæreditatem. Voir l'éloge de Josué et de Caleb, Eccli., xlvi.

57. — David in sua misericordia. David fit éclater sa douceur, surtout dans sa conduite envers son persécuteur Saül. Cfr. I Rois, xxiv, 4 et xvi, 7, Keil et Loch pensent qu'on pourrait généraliser l'idée de cette expression et traduire misericordia par « pitié. » Lire les promesses faites à David par le Seigneur II Rois, vii, 46 et Ps. lxxxviii, 36 et s.

58. — Dum zelum zelat. Elie fut embrasé de zèle pour la loi en tuant les prophètes et les prêtres de Baal et en résistant à Achab et

à Jézabel, III Rois, xviii, 48-40, et, en récompense de son zèle, il fut enlevé au ciel : receptus est in cælum. Cfr. IV Rois, ii, 11.

59. — Les exemples suivants sont tirés du livre de Daniel. — Credentes, πιστεύσαντες, parce qu'ils persévéraient dans la foi. Voir l'histoire de la délivrance des trois jeunes gens dans la fournaise, Dan., iii, 49, et suiv.

60. — In sua simplicitate. Par la simplicité de son cœur, c'est-à-dire, par son innocence. Cfr. Dan., vi, 22 et xiv, 39.

62. — Stercus et vermis est. Paroles prophétiques qui font allusion au genre de mort réservé à Antiochus. Cfr. II Mach., ix, 9.

63. — Cfr. Ps., xxxvi, 35 ; lxxxiii, 44 ; cxlv, 4 ; Isai., lxvi, 24.

64. — Mathathias cherche à exciter le zèle de tous ; il veut préparer ses fils à cette mort glorieuse qui les attend, et, pour accomplir l'œuvre héroïque qui leur incombe, il vient de leur rappeler les récompenses que Dieu a accordées à leurs pères. Et vous aussi, dit-il, vous serez comblés de gloire : quia in ipsa gloriosi eritis, non-seulement en ce monde,

et viriliter agite in lege; quia in ipsa gloriosi eritis.

65. Et ecce Simon frater vester, scio quod vir consilii est; ipsum audite semper, et ipse erit vobis pater.

66. Et Judas Machabæus fortis viribus a juventute sua, sit vobis princeps militiæ, et ipse aget bellum populi.

67. Et adducetis ad vos omnes factores legis: et vindicate vindictam populi vestri.

68. Retribuite retributionem gentibus, et intendite in præceptum legis.

69. Et benedixit eos, et appositus est ad patres suos.

70. Et defunctus est anno centesimo et quadragesimo sexto; et sepultus est a filiis suis in sepulcris patrum suorum in Modin, et planxerunt eum omnis Israel planctu magno.

courage, et agissez vaillamment pour la loi, parce que, par elle, vous serez dans la gloire.

65. Et voilà Simon, votre frère; je sais qu'il est homme de conseil: écoutez-le toujours, et il sera pour vous un père.

66. Et que Judas Machabée, qui fut grand en courage dès sa jeunesse, soit le chef de votre armée; et qu'il conduise le peuple au combat.

67. Et vous joindrez à vous tous les observateurs de la loi, et vous tirerez vengeance pour votre peuple.

68. Prenez votre revanche sur les nations, et soyez attentifs aux prescriptions de la loi.

69. Puis il les bénit, et il fut réuni à ses pères.

70. Et il mourut en la cent quarante-sixième année, et il fut enseveli à Modin par ses enfants, dans le sépulture de ses pères, et tout Israël le pleura avec un grand deuil.

comme prétend Grimm, mais vous serez glorieux dans une autre vie, idée que renferme d'ailleurs, selon Keil, l'expression des LXX : δοξασθήσεθε.

65. — Simon, que le grec nomme ici Συμέων, tandis que partout, ailleurs, il écrit Σίμων. Cfr. x. 3. — *Vir consilii*, ἀνὴρ βουλευτής, l'homme prudent, l'homme de bon conseil, qu'il faut consulter et écouter comme un père : *ipse erit vobis pater*.

66. — Judas Machabée, Cfr. x. 4, est, depuis son enfance, un vaillant héros, ἰσχυρὸς, δυνάμει; il sera le général des troupes : *princeps militiæ*, ἀρχὴν στρατιᾶς, שׂר צבא. Cfr. III Rois, 1, 49 et xi, 45.

67. — Les enfants de Mathathias devront s'adjoindre tous les Juifs fidèles, marcher avec eux au combat et venger Israël des païens et des apostats.

69. — *Et appositus est ad patres suos*. Il

fut placé avec les âmes de ses pères, morts dans la loi, et qui attendaient la rédemption promise. Loch. Cfr. Gen., xxxvii, 35.

70. — *Anno centesimo et quadragesimo sexto*, de l'ère des Séleucides, qui équivaut à l'an 466 avant Jésus-Christ. Mathathias mourut par conséquent trois années après la profanation du temple, qui eut lieu en 469 avant Jésus-Christ, 1, 24, et une année après les premiers sacrifices idolâtres offerts dans le lieu saint, dont l'auteur place la date l'an 467 avant Jésus-Christ, 1, 57. — *Sepultus est a filiis suis*, etc. Son fils Simon lui éleva un monument, qui existait encore du temps de S. Jérôme. Cfr. II Mach., xii, 27. — *Planctu magno*. « Planctus magnus non in exanatione plangentium, sed in pompa funeris et exsequiarum frequentia intelligendus est ». S. Hier., epist., 25 ad Paulam.

CHAPITRE III

Judas Machabée succède à Mathathias son père, en qualité de chef du peuple d'Israël. Il défait et tue dans un combat Apollonius, lieutenant d'Antiochus en Judée (xx. 4-12). — Séron, général de l'armée de Syrie, dans l'espoir de se couvrir de gloire par la défaite de Judas Machabée, vient l'attaquer avec une puissante armée. Judas marche contre lui, plein de confiance dans la justice de sa cause et dans le secours de Dieu, et il remporte une nouvelle victoire (xx. 13-26). — Antiochus, irrité de la défaite de ses deux armées, en lève une troisième, composée de toutes ses troupes, et, pour être sûr de ses soldats, il leur fait distribuer leur solde une année à l'avance (xx. 27-28); — et, comme le trésor royal était épuisé, et que les contributions ne produisaient presque rien, à cause des guerres et des révoltes continuelles, le roi de Syrie, à la tête de son armée, pénètre dans la Perse afin de se procurer de l'argent par le pillage de cette riche contrée; l'autre moitié de l'armée est confiée à Lysias, régent du royaume, qui était chargé aussi de l'éducation du prince royal, fils d'Antiochus, l'héritier présomptif de la couronne. Ordre est donné à Lysias de détruire entièrement la Judée et d'exterminer tous les Juifs (xx. 29-37). — Le lieutenant d'Antiochus envoie contre Judas trois de ses généraux avec quarante mille fantassins et sept mille cavaliers (xx. 38-41). — Les Juifs se préparent au combat par le jeûne et par la prière (xx. 42-60).

1. Et Judas, son fils, surnommé Machabée, se leva après lui.

2. Et tous ses frères l'aidèrent, et tous ceux qui s'étaient joints à son père : et ils combattirent avec joie les combats d'Israël.

3. Et il grandit la gloire de son peuple; il se revêtit de la cuirasse comme un géant; il se couvrit de ses armes dans les combats, et il protégea le camp de son épée.

4. Il devint semblable dans ses

1. Et surrexit Judas, qui vocabatur Machabæus, filius ejus pro eo;

2. Et adjuvabant eum omnes fratres ejus, et universi qui se conjunxerant patri ejus, et præliabant prælium Israel cum lætitia.

3. Et dilatavit gloriam populo suo, et induit se loriam sicut gigas, et succinxit se arma bellica sua in præliis, et protegebat castra gladio suo.

4. Similis factus est leoni in ope-

CHAP. III. — 1. — *Et surrexit Judas.* Joseph. ben Gorion affirme que Judas fut sacré chef du peuple par son père Mathathias. Voici ses paroles : « Protulit Mathathias cornu cum oleo, et effundens super caput ejus unxit eum ad prælia, vociferatusque est universus populus et dixerunt : Vival unctus ». L'historien Josèphe indique que ce sacre eut lieu dans le temple de Jérusalem, ce qui paraît assez invraisemblable, d'après le récit du chapitre précédent, et aussi d'après la situation du temple, dominé par la citadelle des Syriens, qui n'auraient pas laissé pareille cérémonie s'y accomplir sans s'y opposer par une sortie. Comparer I Mach., III, 4-9 et II Mach. VIII, 4-7.

3. — L'auteur sacré commence ici une description poétique des combats et des exploits de Judas Machabée. — *Dilatavit gloriam populo suo*, il agrandit la gloire de son peuple,

et induit se loriam sicut gigas, il se revêtit de la cuirasse comme un géant, γίγας. Les LXX emploient cette expression, Isaïe III, 2 et XLIX, 24 comme traduction de גִּבּוֹר qui signifie aussi bien un héros qu'un géant. Ce mot ici indique que Judas n'était pas un guerrier ordinaire. — *Arma bellica sua*, ὅπλα πολεμικά כלי מלחמה. Cfr. Deut., I, 41 et I Rois, VIII, 42. — *Protegebat castra gladio suo*. Il n'avait nul besoin de tranchées ni de terrassements; son glaive seul suffisait pour protéger son camp, c'est-à-dire son armée.

4. — *Similis factus est leoni*. Le lion est dans l'ancien Testament le symbole d'un vaillant héros. Cfr. Gen., XLIX, 9; Nomb., XXIII, 24; O-sée, V, 14. — *Et sicut catulus leonis rugiens in venatione*, non pas : qui rugit de faim après sa proie, comme traduit Corn., mais : qui rugit sur sa proie; car il est démontré que le lion ne rugit pas en chassant,

ribus suis, et sicut catulus leonis rugiens in venatione.

5. Et persecutus est iniquos perscrutans eos : et qui conturbabant populum suum, eos succendit flammis ;

6. Et repulsi sunt inimici ejus præ timore ejus, et omnes operarii iniquitatis conturbati sunt : et directa est salus in manu ejus.

7. Et exacerbabat reges multos, et lætificabat Jacob in operibus suis, et in sæculum memoria ejus in benedictione.

8. Et perambulavit civitates Juda, et perdidit impios ex eis, et avertit iram ab Israël.

9. Et nominatus est usque ad novissimum terræ, et congregavit pereuntes.

10. Et congregavit Apollonius gentes, et a Samaria virtutem mul-

entreprises à un lion et à un lionceau qui rugit sur sa proie.

5. Et il poursuivit les impies, les cherchant de tous côtés ; et ceux qui troublaient son peuple, il les livra aux flammes.

6. Et ses ennemis se retirèrent par crainte de lui, et tous les ouvriers d'iniquité furent dans le trouble, et le salut de son peuple fut l'œuvre de ses mains.

7. Et il provoqua la colère de plusieurs rois, et il réjouit Jacob par ses œuvres, et sa mémoire est à jamais bénie.

8. Il parcourut les villes de Juda, et il en chassa les impies, et il détourna la colère de dessus Israël.

9. Et il devint célèbre jusqu'aux extrémités du monde, et il réunit ceux qui étaient près de périr.

10. Alors Apollonius rassembla les nations, et une grande et puis-

il ne pousse ses rugissements que lorsqu'il se précipite sur sa proie ou lorsqu'il l'a saisie.

5. — *Iniquos, perscrutans eos*. Ces méchants sont les Juifs apostats d'abord, Cfr. II, 44 ; mais rien n'empêche de comprendre aussi sous cette dénomination les Syriens. — *Succendit flammis*. Expression que le grec rend par ἐφλόγισε. C'est à tort, croyons-nous, que Michaelis, et après lui Grimm, pense que dans l'original hébreu, il a dû y avoir יבער qui signifie aussi bien détruire que brûler ; car nulle part les LXX n'ont traduit יבער par φλογίζειν. Keil qui rejette l'interprétation de Grimm, pense néanmoins, qu'il ne faut pas oublier que l'auteur sacré fait ici une description poétique de la situation, et que le mot brûler peut bien y être synonyme de détruire. Cfr. Ps., xcvi, 3. Lire plus bas x, 84 l'incendie de la ville d'Azot et des villes environnantes.

6. — *Omnes operarii iniquitatis*. Tous les ouvriers d'iniquité : les Syriens aussi bien que les Juifs apostats. — *Salus populi*. Est une métonymie pour signifier : la victoire du peuple. Cfr. Jug., xv, 8 ; I Rois, xi, 9 ; xlii, 45 et I Mach., iv, 25.

7. — *Reges multos*. Ces rois, sont d'abord Antiochus Epiphane et Démétrius contre lesquels Judas fit la guerre. Il ne faut pas perdre de vue néanmoins que les vice-rois, les gouverneurs des provinces, et les généraux en

chef, portaient souvent le titre de rois. Cfr. Jean, iv, 46. — *Jacob* ou « domus Jacob » sont deux expressions usitées dans l'ancien Testament pour désigner le peuple d'Israël. Cfr. v. 45 ; Ex., xix, 3 ; Nomb., xxiii, 21 et 23 ; xxv, 17 et 19 ; Deut., xxxiii, 10 ; Judith, xii, 31 ; Ps., xiii, 7 ; lxxxiv, 2 ; lxxxvi, 2 ; xcvi, 4 ; cxiii, 4 ; Eccli., xxiv, Isaïe, ii, 3 et 5 et 6 ; etc.

8. — *Avertit iram, ἀφῆλ, c'est-à-dire l'affliction* comme résultat de la colère de Dieu. Cfr. I, 64. Voir le zèle déployé par Judas II Mach., viii, 4-7.

9. — *Et nominatus est*, etc. C'est-à-dire que la réputation de sa valeur parvint jusqu'aux peuples les plus éloignés. Cfr., v, 63. — *Congregavit pereuntes*. En grec ἀπολλόμενοι, correspondant à אבירים, qu'il ne faut pas traduire avec Michaelis et Grimm par : ceux qui étaient perdus, que les LXX rendent toujours par τὸ ἀπολλόμενος ; mais il faut traduire avec Grot. et avec Keil : ceux qui étaient sur le point de se perdre ou de périr.

10. — *Et congregavit Apollonius*. L'auteur sacré qui ne désigne pas autrement Apollonius, tandis que v. 43, il prend soin d'énumérer la qualité de Séron, laisse supposer que cet Apollonius était un personnage connu du lecteur. Il était, en effet, le préposé des impôts dont il est parlé I, 30 et que II Mach., iv, 21 et v, 24 nomme expressément par son

sante armée dans Samarie pour combattre contre Israël;

11. Et Judas le suit, et il marcha contre lui, et il le défit, et il le tua; et beaucoup de blessés tombèrent, et le reste s'enfuit.

12. Et il s'empara de leurs dépouilles; et Judas prit l'épée d'Apollonius, et il combattit avec elle toute sa vie.

13. Et Séron, général de l'armée de Syrie, apprit que Judas avait réuni auprès de lui une troupe de fidèles et une assemblée.

14. Et il dit : Je me ferai un nom et je serai glorifié dans le royaume, et je vaincrai Judas et ceux qui sont avec lui, qui méprisent la parole du roi.

15. Et il se prépara; et l'armée des impies, puissant auxiliaire, monta avec lui pour tirer vengeance des enfants d'Israël.

16. Et ils s'avancèrent jusqu'à

tam et magnam, ad bellandum contra Israel.

11. Et cognovit Judas, et exiit obviam illi; et percussit, et occidit illum; et ceciderunt vulnerati multi, et reliqui fugerunt;

12. Et accepit spolia eorum; et gladium Apollonii abstulit Judas, et erat pugnans in eo omnibus diebus.

13. Et audivit Seron princeps exercitus Syriæ, quod congregavit Judas congregationem fidelium, et ecclesiam secum,

14. Et ait : Faciam mihi nomen, et glorificabor in regno, et debellabo Judam, et eos qui cum ipso sunt, qui spernebant verbum regis.

15. Et præparavit se; et ascenderunt cum eo castra impiorum, fortes auxiliarii, ut facerent vindictam in filios Israel.

16. Et appropinquaverunt usque

nom. Josèphe, Antiq., xii, 7, 4 l'appelle τῆς Σαμαρείας στρατήγος. — *Gentes, ἐθνῶν*, ce sont les nations païennes. — *A Samaria virtutem multam et magnam*. Il est bien évident que cet Apollonius n'était pas un général important, et qu'il faut, par conséquent, entendre l'expression de *virtutem multam et magnam* dans un sens relatif, c'est-à-dire comparée à la petite armée d'Israël. Il faut remarquer aussi l'empressement avec lequel les Samaritains, ces anciens ennemis des Juifs, fournirent aux Syriens une armée auxiliaire. Cfr. Esdr., iv, 1.

14. — *Et percussit et occidit illum*. Joseph Gorion, iii, 40, décrit les péripéties du combat : « Cum videret Judas Apollonium slantem in medio exercitus sui, summo furore decurrit ad eum, ad medium usque castrorum, omnia penetrans ad dextram, ad sinistram fortissimos hostium prosternens, haud secus ac messor manipulos ac spicas messis suæ dejicit, pergensque ad Apollonium percussit eum sternitque suo gladio ».

12. — *Et gladium Apollonii*, etc. Voir l'usage que l'on faisait des armes provenant des dépouilles des ennemis I Rois, xvii, 51 et xxi, 9.

13. — *Seron princeps exercitus Syriæ*. Josèphe nomme Seron τῆς κοίτης Συρίας στρατήγος, gouverneur de la Coelé-Syrie. — *Congregationem fidelium*. Les soldats de Judas

sont nommés une troupe, une réunion, parce qu'ils n'étaient pas encore organisés en armée disciplinée comme au v. 55. — *Et ecclesiam* est un synonyme de *congregationem*.

14. — *Qui spernebant verbum regis*. Il est bien évident que tous les contradicteurs du roi de Syrie, n'étaient pas capables de porter les armes. Séron se propose donc de châtier non-seulement les soldats de Judas, mais les adversaires de toute sorte qu'il rencontrerait. Les vv. 26 et 27 indiquent suffisamment que Séron aussi bien qu'Apollonius ont agi spontanément, sans aucun ordre d'Antiochus, par dévouement pour le roi de Syrie. Séron aussi par ambition : *faciam mihi nomen*, etc.

15. — *Et ascendit*, etc. Le grec dit προσέθετο τοῦ ἀναβῆναι, il fit une seconde expédition, hébraïsme correspondant à l'expression ויכרך לעלות. La première expédition était celle d'Apollonius.

16. — *Usque ad Bethoron*. בית הורון est une localité de la tribu d'Ephraïm, située sur la route qui va de Jérusalem à Emmaüs, aujourd'hui Nicopolis, à 12 lieues romaines nord-ouest de Jérusalem, d'après Eusèbe; à 100 stades, d'après Josèphe, indications qui concordent avec celle de Robinson qui fit le trajet en cinq heures. Bethoron est divisé en deux villes, séparées l'une de l'autre par un sentier étroit et escarpé : la ville haute et la ville basse, aujourd'hui

ad Bethoron; et exivit Judas obviam illis cum paucis.

17. Ut autem viderunt exercitum venientem sibi obviam, dixerunt Judæ : Quomodo poterimus pauci pugnare contra multitudinem tantam, et tam fortem, et nos fatigati sumus jejunio hodie?

18. Et ait Judas : Facile est concludi multos in manus paucorum; et non est differentia in conspectu Dei cœli liberare in multis, et in paucis;

19. Quoniam non in multitudine exercitus victoria belli, sed de cœlo fortitudo est.

20. Ipsi veniunt ad nos in multitudine contumaci, et superbia, ut disperdant nos, et uxores nostras, et filios nostros, et ut spolient nos :

21. Nos vero pugnabimus pro animabus nostris, et legibus nostris;

22. Et ipse Dominus conteret eos ante faciem nostram : vos autem ne timueritis eos.

23. Ut cessavit autem loqui, insuluit in eos subito, et contritus est Seron, et exercitus ejus in conspectu ipsius;

Béthoron, et Judas sortit au-devant d'eux avec un petit nombre.

17. Mais dès que ceux-ci virent l'armée qui marchait contre eux, ils dirent à Judas : Comment pourrions-nous, en si petit nombre, combattre contre une multitude si grande et si vaillante, fatigués que nous sommes du jeûne d'aujourd'hui?

18. Et Judas dit : Il est facile qu'une multitude soit cernée par les mains d'un petit nombre; et devant le Dieu du ciel, il n'y a point de différence d'être sauvé par un grand ou par un petit nombre.

19. Car la victoire à la guerre n'est pas dans la multitude des armées; mais c'est du ciel que vient la force.

20. Ils marchent contre nous avec une multitude insolente et avec orgueil, pour nous perdre nous et nos femmes et nos enfants, et pour nous dépouiller;

21. Mais nous, nous combattons pour notre vie et pour nos lois.

22. Et le Seigneur lui-même les brisera devant notre face; vous donc, ne les craignez point?

23. Quand il eut cessé de parler, il se jeta aussitôt sur eux; et Séron fut battu devant lui et toute son armée.

Beit-ur el Foka, Bethoron la Haute, et Beit-ur el Tachta, Bethoron la Basse. Cette dernière, située dans la vallée, était une ville sacerdotale. Cfr. Josué, x, 10 et xxi, 22. Aujourd'hui ce sont de pauvres villages, que Josèphe, du reste, appelait déjà de son temps *χωμαί*. Cfr. Raumer, Palæstina p. 162 et Robinson, III.

17. — *Nos fatigati sumus jejunio*. — Peut-être les troupes de Judas n'avaient-elles pas trouvé pendant la marche de quoi se ravitailler, peut-être aussi s'étaient-elles imposé un jeûne volontaire, pour fléchir le Seigneur. Cfr. x, 47.

18. — *Facile est concludi multos in manu paucorum*. Sous-entendu : avec l'aide de Dieu. Voir l'exemple de Gédéon qui avec 300 hommes mit en fuite 420,000 Madianites. Cfr. Juges, vii, 4. Abraham, avec 300 servi-

teurs, battit les quatre rois et leurs armées. Cfr. Gen., xiv. Voir aussi l'exemple de Jonathas, I Rois, xiv, 4-20.

20. — *In multitudine contumaci et superbia*. En grec : ἐν πλῃθει ὕβρεως καὶ ἀνομιᾶς, que Grotius traduit très exactement : « cum multa superbia et injuria », πλῆθος ayant le sens d'un adjectif, ain-i que cela se rencontre fréquemment dans les LXX.

21. — *Pro animabus nostris*. Synonyme de : « pro vita nostra ». — *Et legibus nostris*. La défense de la loi est le but suprême de la lutte; la mort, dans ces conditions, est un sacrifice offert au Seigneur, qui recevra dans l'autre vie sa récompense. Cfr. I Rois, xvii, 45 et suiv.

22. — *Et ipse Dominus*. Le mot Dominus, ὁ θεός est sous-entendu dans le texte grec.

23. — Il ressort de ce verset et du sui-

24. Et il poursuivit celui-ci à la descente de Béthoron jusqu'à la plaine; et huit cents hommes d'entre eux furent tués; et le reste s'enfuit sur la terre des Philistins.

25. Alors la terreur de Judas et de ses frères se répandit de tous côtés sur les nations voisines.

26. Et son nom parvint jusqu'au roi; et tous les peuples parlaient des combats de Judas.

27. Lors donc que le roi Antiochus eut reçu ces nouvelles, il s'irrita dans son cœur; et il envoya et il rassembla des troupes dans tout son royaume, une armée puissante.

28. Et il ouvrit son trésor, il paya à ses troupes la solde d'une année, et il leur ordonna d'être prêts à tout.

29. Et il s'aperçut que l'argent des trésors manquait et que les tributs des provinces étaient faibles à cause des troubles et des maux qu'il avait faits dans le pays, en lui ôtant la loi qu'il possédait dès les anciens jours.

vant que Judas surprit l'armée des Syriens.

24. — *In campum.* C'est la plaine qui s'étend jusqu'au rivage de la mer, depuis Joppé dans la direction du midi. Les Philistins possédaient la partie méridionale de cette plaine; c'est dans cette direction que s'enfuit le reste de l'armée de Séron. Loch fait observer que les Philistins étaient assujettis aux Syriens, et, malgré cela, ils préférèrent, dans leur haine contre les Juifs, accueillir leurs oppresseurs que de s'allier à Judas Machabée pour reconquérir leur indépendance.

25. — Cfr. II Mach., viii, 8.

27. — *Sermones istos.* Le grec dit : λόγους τούτους « ces choses » en tant qu'elles sont l'objet d'un discours ou d'un récit. Grimm et Keil. Cfr. vi, 3; vii, 33; viii, 10; x, 88. Cette expression correspond à l'hébreu דבריו, et aussi à la signification classique du mot grec : λόγος. Cfr. Passow Lexic. et Pape, II, p. 58. Nous avons déjà constaté au §. 14 que Séron n'avait pas reçu d'ordre d'Antiochus pour entreprendre son expédition contre Judas et qu'il est plus que probable qu'Apollonius, §. 10 n'en avait pas reçu davantage. Mais, après la défaite de ces deux

24. Et persecutus est eum in descensu Belhoron usque in campum, et ceciderunt ex eis octingenti viri, reliqui autem fugerunt in terram Philisthiim.

25. Et cecidit timor Judæ, ac fratrum ejus, et formido super omnes gentes in circuitu eorum;

26. Et pervenit ad regem nomen ejus, et de præliis Judæ narrabant omnes gentes.

27. Ut audivit autem rex Antiochus sermones istos, iratus est animo : et misit, et congregavit exercitum universi regni sui, castra fortia valde;

28. Et aperuit ærarium suum, et dedit stipendia exercitui in annum; et mandavit illis ut essent parati ad omnia.

29. Et vidit quod defecit pecunia de thesauris suis, et tributa regionis modica propter dissensionem, et plagam, quam fecit in terra, ut tolleretur legitima quæ erant a primis diebus;

généraux, Antiochus dut croire son honneur engagé et il chercha à prendre une revanche, qui devenait d'autant plus nécessaire que l'exemple des Juifs pouvait devenir contagieux et entraîner d'autres peuples à la révolte. C'est pour cela que le roi de Syrie leva une armée formidable : *exercitum universi regni sui, castra fortia valde.*

28. — *Et dedit stipendia*, etc. Pour stimuler le zèle de ses soldats, Antiochus leur fit payer une année de solde, ce qui devait être un fait inouï, vu l'état déplorable des finances de la Syrie. On se demande à quelle expression du texte original a pu correspondre le terme de *stipendia*, les soldats n'étant pas salariés chez les Juifs. Michaelis pense que le texte hébreu a dû écrire בְּתוֹתָא « don »; Frankel opine pour le mot שָׂכָר.

29. — *Quod defecit pecunia.* Les largesses faites par Antiochus à ses soldats avaient épuisé son trésor, et la guerre civile avait ruiné les impôts. Les Juifs fidèles, persécutés dans leur foi et dans leurs lois religieuses, avaient abandonné le pays, pour se cacher dans les cavernes et dans les déserts; les terres restaient incultes et les propriétaires disparus ne payaient plus leurs contribu-

30. Et timuit ne non haberet ut semel et bis, in sumptus et donaria quæ dederat ante larga manu, et abundaverat super reges, qui ante eum fuerant.

31. Et consternatus est animo valde, et cogitavit ire in Persidem, et accipere tributa regionum, et congregare argentum multum.

32. Et reliquit Lysiam hominem nobilem de genere regali, super negotia regia, a flumine Euphrate usque ad flumen Ægypti;

33. Et ut nutriret Antiochum filium suum, donec rediret.

34. Et tradidit ei medium exercitum, et elephantos, et mandavit ei de omnibus quæ volebat, et de inhabitantibus Judæam et Jerusalem;

35. Et ut mitteret ad eos exercitum, ad conterendam et extirpandam virtutem Israel, et reliquias Jerusalem, et auferendam memoriam eorum de loco;

36. Et ut constitueret habitatores filios alienigenas in omnibus finibus eorum, et sorte distribueret terram eorum.

30. Et il craignit de ne pas avoir, comme auparavant, de quoi fournir aux dépenses et aux frais qu'il faisait avec une large profusion, car il était plus magnifique que tous les rois qui avaient été avant lui.

31. Et il fut dans une grande consternation et il résolut d'aller en Perse pour y lever des tributs et y amasser beaucoup d'argent.

32. Il laissa donc Lysias, prince de la maison royale, pour pourvoir aux affaires du royaume, depuis le fleuve l'Euphrate, jusqu'au fleuve de l'Egypte;

33. Et pour élever son fils Antiochus, jusqu'à ce qu'il revint.

34. Et il lui laissa la moitié de l'armée, et de ses éléphants, et il lui donna ses ordres pour tout ce qu'il voulait, et pour les habitants de la Judée et de Jérusalem;

35. Et afin qu'il envoyât une armée, pour perdre et exterminer la puissance d'Israël et les restes de Jérusalem; et pour effacer de ce lieu tous leurs souvenirs,

36. Et afin qu'il établît des fils d'étrangers dans tout leur pays pour l'habiter, et qu'il distribuât au sort leurs terres.

tions. Ajoutons à cela que le père d'Antiochus Epiphane, Antiochus-le-Grand, après sa défaite par Scipion, s'était engagé à verser à Rome, chaque année, la somme importante de 2,000 talents.

30. — *In sumptus et donaria*. La prodigalité et la magnificence d'Antiochus Epiphane étaient vraiment extraordinaires. Cfr. Polyb., xxviii, 17, 11 et xxxi, 3 et 4.

31. — *In Persidem*. C'est la Perse, dans le sens large du mot, c'est-à-dire les provinces perses au-delà de l'Euphrate, qui étaient tributaires de la Syrie et que, vi, 56, désigne sous le nom de *Perside* et *Media*. — *Congregare argentum multum*, non-seulement en prélevant des tributs réguliers, mais en pillant les temples et les sanctuaires, Cfr. vi, 4 suiv., en trafiquant des charges et en commettant toutes sortes d'exactions, même dans les pays indépendants de la Syrie comme était l'Arménie, qui après la défaite d'Antiochus III, en 190 avant Jésus-Christ avait été annexée

à l'empire romain et où Antiochus pénétra néanmoins dans cette campagne pour y faire son butin en emprisonnant le roi Artaxias. Cfr. Appien, Syr. 45; Diod. de Sic., cité dans Müller, frag. hist., gr., II, p. x; Porphy., cité par S. Jérôme in Dan. xi, 44, et Strabon, xi, 44, § 15.

32. — *De genere regali*. En grec : ἀπὸ γένους ῥῆς βασιλείας, qui est une traduction littérale de מְדִנַּת הַמְּלָכִים. Jérém., xli, 4. Michaëlis révoque en doute l'existence de ce Lysias qui pourtant joue un rôle fort important dans ce récit jusqu'en 161 avant Jésus-Christ, où il fut assassiné. Cfr. vii, 1 et suiv. La seule raison que donne Michaëlis en faveur de son opinion, c'est que l'historien Josèphe ne dit rien de Lysias. Il faut convenir que ce motif est des moins concluants.

33. — *Antiochum filium suum*, surnommé Eupator, c'est-à-dire « fils d'un bon père ». Cfr. vi, 17. Ce jeune prince n'était alors âgé que de sept ans.

37. Et le roi prit la moitié de l'armée qui lui restait et il partit d'Antioche, capitale de son royaume, en la cent quarante-septième année, et il passa le fleuve l'Euphrate, et il traversa les provinces supérieures.

38. Et Lysias choisit Ptolémée fils de Dorymini, Nicanor, et Gorgias, qui étaient des hommes puissants entre les amis du roi,

39. Et il envoya avec eux quarante mille fantassins et sept mille cavaliers pour pénétrer dans la

37. Et rex assumpsit partem exercitus residui, et exivit ab Antiochia civitate regni sui anno centesimo et quadragesimo septimo; et transfretavit Euphraten flumen, et perambulabat superiores regiones.

38. Et elegit Lysias Ptolemæum filium Dorymini, et Nicanorem, et Gorgiam, viros potentes ex amicis regis;

39. Et misit cum eis quadraginta millia virorum, et septem millia equitum, ut venirent in terram Ju-

37. — *Partem exercitus residui.* Antiochus ayant confié à Lysias la moitié de son armée, se mit à la tête de l'autre moitié, τὰς καταλειφθείσας, pour franchir l'Euphrate. — *Ab Antiochia.* Antioche était la capitale du royaume des Séleucides. Cette ville, située sur l'Oronte, dans une vallée fertile, fut fondée sur l'emplacement de l'antique village de Daphné par Séleucus Nicator, qui la nomma Antioche, en souvenir de son père Antiochus. Cfr. Justin., hist. xv, 4; Strabon, xvi, 749. Antioche devint la troisième ville de l'Empire. Elle compta jusqu'à 700,000 habitants et fut surnommée : « la Reine de l'Orient » Ammien Marcellin. xiv, 8, la nomme « Mundo cognita civitas ». Antioche passa successivement sous la domination des Romains, des Perses, de l'empire d'Orient, des Arabes, des Croisés au XI^e siècle, des Mamelouks au XIII^e jusqu'en 1516, où elle fut conquise par les Turcs. L'Evangile fut prêché à Antioche par les apôtres mêmes, et ce fut dans cette ville que se fonda la première communauté chrétienne dirigée par S. Paul et par S. Barnabé. S. Pierre aussi habita Antioche et ce furent les fidèles de cette ville qui reçurent les premiers le nom de chrétiens. Cfr. Act. ap., xi, 19-27. Plusieurs conciles se tinrent à Antioche qui fut longtemps le siège d'un patriarcat important, dont l'autorité s'étendit d'abord sur tout l'Orient. Depuis 4267, époque à laquelle la Syrie fut reprise par les Sarrazins, le souverain Pontife ne confère plus le titre de patriarche à l'évêque d'Antioche. Cette ville fut la patrie de S. Luc et de S. Jean Chrysostôme. Aujourd'hui c'est une triste localité nommée Antakieh, comprenant 40,000 habitants dont 3,000 chrétiens. — *Anno centesimo quadragesimo septimo,* de l'ère des Séleucides; nous sommes donc en 165 avant Jésus-Christ. — *Superiores regiones.* Ce sont les plateaux au-delà de l'Euphrate, Cfr. vi, 6, que Polyb., v, 40, 5 nomme οἱ ἄνω τόποι. Cfr. II Mach., ix, 25.

Le récit de cette expédition se trouve au commencement du Chap. vi.

38. — *Ptolemæum* surnommé Macer, II Mach., x, 42, était fils de *Dorymini*, un Grec de l'Étolie qui combattit en qualité de général égyptien contre Antiochus-le-Grand, lorsque celui-ci attaqua la Cœlé-Syrie. Cfr. Polyb., v, 61, 9. Ptolémée Macer, dont il est ici question, fut nommé par Ptolémée Philométor, gouverneur de l'île de Chypre, Cfr. Polyb., xxvii, 42; mais il trahit les intérêts de l'Égypte et livra Chypre à Antiochus Epiphane, II Mach., x, 43, dont il devint le favori. II Mach., iv, 45 et suiv., et qui lui confia, II Mach., viii, 8, le gouvernement de la Cœlé-Syrie et de la Phénicie comme successeur de Séron, d'après l'historien Josèphe. Cfr. x, 43. Puis, tombé en disgrâce auprès d'Antiochus Eupator, il s'empoisonna. Cfr. II Mach., x, 42 et suiv. Le premier livre des Machabées ne parle que dans ce seul endroit de ce personnage. — *Et Nicanorem.* Il était, d'après II Mach., viii, 9, fils d'un certain Patrocle, un ennemi acharné des Juifs, qui fut tué en combattant contre Judas. Cfr. vii, 26 et suiv., II Mach., viii, 9; xiv et xv. — *Et Gorgiam.* C'est le même qui reparait comme général v, 56 et suiv.; II Mach., x, 44 et xii, 32. Grimm fait observer que ces trois généraux sont cités dans le même ordre dans les deux livres des Machabées et que d'après II Mach., viii, 8 et suiv., cet ordre indique leur rang hiérarchique dans l'armée.

39. — *Et misit cum eis quadraginta millia virorum.* Le texte syrien dit 40,000 fantassins, nombre d'hommes qui paraît absolument insuffisant dans un corps d'armée qui compte 7,000 cavaliers, *septem millia equitum*, surtout si l'on tient compte que la guerre avait lieu en Judée, pays montagneux, où bien souvent l'infanterie seule pouvait manœuvrer. Michaelis fait observer que Josèphe dit : μυριάδας τέσσαρες, équivalent à l'expression τεσσαράκοντα χιλιάδας des LXX et

da, et disperderent eam secundum verbum regis.

40. Et processerunt cum universa virtute sua, et venerunt, et applicuerunt Emmaum in terra campestri.

41. Et audierunt mercatores regionum nomen eorum; et acceperunt argentum, et aurum multum valde, et pueros; et venerunt in castra, ut acciperent filios Israel in servos, et additi sunt ad eos exercitus Syriæ, et terræ alienigenarum.

terre de Juda, et pour la ruiner selon les ordres du roi.

40. Et ils s'avancèrent avec toutes leurs troupes, et ils vinrent, et ils campèrent près d'Emmaüs, dans le pays de plaine.

41. Et les marchands des pays voisins apprirent leur arrivée, et ils prirent beaucoup d'argent et d'or, et des serviteurs, et ils vinrent au camp, pour acheter des enfants d'Israël comme esclaves : et l'armée de Syrie se joignit à eux, avec celle des terres étrangères.

qui doit être la traduction de l'hébreu : ארבע עשר « quatre dix-mille » ; d'où il est facile de déduire la supposition que le traducteur syrien a omis le mot « quatre ». Il faut du reste convenir que les textes ne sont pas d'accord sur l'importance de cette armée. Un manuscrit des LXX, dit cod. 26, écrit πεντήκοντα au lieu de τεσσαράκοντα et le deuxième livre des Machabées VIII, 9 n'indique que 20,000 hommes de troupes.

40. — *Et applicuerunt.* Le grec dit παρενέβαλον, expression synonyme du mot classique στρατοπέδω : camper. — *Emmaum.* Un manuscrit d'Alexandrie dit Ἀμμαούν, Jo-èphe et le texte syrien disent Ἐμμαούς ou Ἀμμαούς. Cette localité était située, à 22 milles romains ou à 176 stades nord-ouest de Jérusalem et à 40 milles de Lydda, dans la plaine de Séphéla, au pied des montagnes de Juda : « ubi incipit montana Judææ consurgere », dit S. Jérôme in Dan., XII. Elle fut plus tard fortifiée par Bacchide, gouverneur syrien, Cfr. ix, 50; puis conquise par les Romains, Cfr. Jos., Ant. XII, 14, 2; Bell. Jud., I, 14, 2; brûlée par Quintilius Varus, Cfr. Jos., Ant., XVII, 40, 9, elle fut rebâtie sous Héliogabale. Au troisième siècle, le chroniqueur Jules l'Africain, qui était originaire d'Emmaüs, fit appeler cette ville Nicopolis c'est-à-dire, « Ville de la Victoire » en mémoire de la victoire remportée par Tite. Cfr. Chron. Pasch., ad ann. 223. Aujourd'hui c'est un pauvre village, nommé Anwas. Il ne faut confondre cette localité ni avec Emmaüs ville d'eaux, près du lac de Tibériade qui était probablement l'ancien Emath, et dont parle Jos., Ant., XVII, 2, 3 et Bell. Jud., I, 5, 1, ni avec Emmaüs qui, d'après le témoignage de S. Luc XXIV, 43 et de Jos., Bell. Jud., VII, 6, 6 était un bourg situé à 60 stades de Jérusalem. Robinson, Neue bibl. Forsch. p. 190 commet la faute de confondre avec le

bourg d'Emmaüs de S. Luc la ville d'Emmaüs du livre des Machabées. Cfr. Reland, Pal., II, 6 p. 738 et s.; Raumer, Palæstina et F. X. Patrizi, p. 253.

41. — Nicanor, dans sa confiance présomptueuse du succès, avait fait appel à tous les marchands d'esclaves de la côte, publiant d'avance qu'il céderait pour un talent quatre-vingt-dix esclaves juifs. Cfr. II Mach., VIII, 11. Lire l'exposé du trafic considérable d'esclaves qui se faisait sur les côtes de la Phénicie, dans Movers, Phœniz. II, 3 p. 70 et s. et Stark, Gaza p. 324 et s. Le II Mach., VIII, 40 et s. indique que Nicanor voulait par cette vente d'esclaves juifs réunir la somme nécessaire pour payer le tribut dû aux Romains par le roi de Syrie. — *Et pueros.* Tous les manuscrits grecs disent également καὶ παῖδας, des serviteurs pour conduire les esclaves. Grimm fait observer que Josèphe, Antiq., XII, 7, 3 au lieu de παῖδας dit πῆδας « des liens », expression qui se trouve reproduite dans le texte syrien, et il conjecture de là qu'il doit y avoir dans les LXX une faute de copiste qui a donné lieu à une fausse traduction dans la Vulgate. Il faut bien avouer que pour le sens de la phrase, il serait préférable de lire que les marchands d'esclaves sont venus avec de l'or et des liens, plutôt que de lire qu'ils sont venus avec de l'or et des serviteurs. Grimm du reste, trouve un précédent à cette interprétation. Il cite un manuscrit alexandrin des LXX qui, IV Rois, XXV, 7, écrit ἐν παῖδες tandis que tous les autres manuscrits grecs disent ἐν πῆδας. — *Et additi sunt ad eos exercitus Syriæ et terræ alienigenarum.* Ces étrangers sont les Philistins. Grimm explique ce passage d'une façon très plausible en disant que l'armée de Syrie et celle des Philistins eurent ordre de se concentrer avec le grand corps d'armée qui allait envahir la Judée. Cfr. 1. 38.

42. Et Judas et ses frères reconnurent que les maux s'étaient multipliés, et que les armées campaient à leurs frontières; ils connurent aussi l'ordre du roi, qu'il avait donné de perdre le peuple et de l'exterminer.

43. Et ils se dirent les uns aux autres : Relevons l'humiliation de notre nation, et combattons pour notre peuple et pour notre sanctuaire.

44. Et la foule s'assembla pour se préparer à combattre, et pour prier, et implorer pitié et miséricorde.

45. Et Jérusalem n'était point habitée, mais elle était comme un désert : aucun de ses enfants n'y entraît ou n'en sortait, et son sanctuaire était foulé aux pieds, et les fils des étrangers étaient dans la forteresse; là était la demeure des nations, et la joie était bannie de Jacob, et la flûte et la harpe y étaient muettes.

46. Et ils s'assemblèrent, et ils vinrent à Maspha, vis-à-vis de Jérusalem, parce qu'il y avait eu autrefois à Maspha un lieu de prière pour Israël.

42. Et vidit Judas, et fratres ejus, quia multiplicata sunt mala, et exercitus applicabant ad fines eorum; et cognoverunt verba regis, quæ mandavit populo facere in interitum et consumationem;

43. Et dixerunt unusquisque ad proximum suum : Erigamus dejectionem populi nostri, et pugnemus pro populo nostro, et sanctis nostris.

44. Et congregatus est conventus ut essent parati in prælium; et ut orarent, et peterent misericordiam et miserationes.

45. Et Jerusalem non habitabatur, sed erat sicut desertum : non erat qui ingrederetur et egrederetur de natis ejus, et sanctum conculcabatur; et filii alienigenarum erant in arce, ibi erat habitatio gentium; et ablata est voluptas a Jacob, et defecit ibi tibia, et cithara.

46. Et congregati sunt, et venerunt in Maspha contra Jerusalem; quia locus orationis erat in Maspha ante in Israel.

42. — Cfr. II Mach., viii, 12 et suiv.

43. — *Erigimus*, etc. Comme s'il s'agissait de la reconstruction d'un bâtiment détruit. Cfr. Amos, ix, 11.

44. — La prière ne pouvait avoir lieu à Jérusalem, à cause de l'occupation étrangère. Les Juifs s'assemblèrent donc à Maspha qui était un lieu de prière.

45. — *Et sanctum*, c'est-à-dire le temple. — *Filii alienigenarum*, etc. Cfr. i, 33 et s. Les Juifs fidèles avaient pris la fuite; les Juifs apostats s'étaient ligués avec les Syriens; la ville était déserte, la flûte et la harpe, *tibia et cithara*, qui accompagnaient les cantiques sacrés, étaient muettes.

46. — *In Maspha*. *Μασφά*, ou *Μασφά*, v, 35, en hébreu מַסְפָּה. L'endroit d'où l'on observe, l'observatoire. Plusieurs localités de la Palestine portaient ce nom. Cfr. Raumer, *Palestina*. Il s'agit ici de Maspha dans la tribu de Benjamin, appelée aussi Mesphé

et Masphath, aujourd'hui Nebi Samvil. Cette ville était bâtie à 200 mètres au-dessus de la plaine, sur un pic élevé des environs de Jérusalem, à deux stades nord-ouest de cette dernière ville. Elle fut célèbre par la guerre que les autres tribus soutinrent contre celle de Benjamin, par la prière qu'y fit Samuel et par la victoire remportée sur les Philistins. Cfr. I Rois, vii, 5-16. Le roi Asa fortifia Maspha avec les pierres et le bois dont l'ennemi avait voulu se servir pour Rama. Cfr. III Rois, xv, 22. A cause de la situation élevée de Maspha, d'où l'on jouit d'une vue magnifique qui s'étend vers les montagnes de la mer Noire et au delà du Jourdain, le prophète Osée met cette localité en parallèle avec le Thabor. Cfr. Osée, v, 1. Après la ruine de Jérusalem, le gouverneur Godolias résida à Maspha et y fut tué. On dit que le tombeau de Samuel est renfermé dans la mosquée de Maspha. Il y avait en Judée plusieurs villes appelées

47. Et jejunaverunt illa die, et induerunt se ciliciis, et cinerem imposuerunt capiti suo, et disciderunt vestimenta sua :

48. Et expanduerunt libros legis, de quibus scrutabantur gentes similitudinem simulacrorum suorum;

49. Et attulerunt ornamenta sacerdotalia, et primitias, et decimas;

47. Et ils jeûnèrent ce jour-là, ils se revêtirent de cilices, et ils se mirent de la cendre sur la tête, et ils déchirèrent leurs vêtements.

48. Et ils ouvrirent les livres de la loi, où les Gentils cherchaient à trouver des similitudes avec leurs idoles.

49. Et ils apportèrent les ornements sacerdotaux et les prémices,

Maspha : Maspha près d'Hermon, Cfr. Jos., xi, 3, Maspha de Galaad, Cfr. Gen., xxxi, 48; Maspha de Moab où David envoya sa famille pendant la persécution de Saül, Cfr. I Rois, xxii, 3 Il ne faut pas confondre ces trois localités avec Maspha du livre des Machabées.

48. — *Libros legis*. Ces livres de la loi étaient des rouleaux en parchemin — *De quibus scrutabantur*, etc. Il paraît évident qu'une foule de croyances et d'usages païens étaient empruntés aux livres de la loi mosaïque. Les géants, Gen., vi, 4 et Deut., ii, 20 ont pu devenir les titans des Grecs; de Moïse on a fait Minos; de Samson, Hercule; Jéhova lui-même est devenu Jupiter; le déluge de Noé a servi de prétexte à la fable de Deucalion. Tous les commentateurs catholiques du moyen-âge se rallient à cette opinion que partage le protestant Drusius. Grimm la combat par un singulier argument. Les Grecs, dit-il, ignoraient complètement l'hébreu; par conséquent, ils n'ont pu lire les livres des Juifs pour s'en approprier les dogmes et les travestir à leur profit. On est vraiment stupéfait d'une pareille argumentation. Est-il possible, en effet, d'admettre que parmi tant de savants que possédait la Grèce, plusieurs n'aient pas été familiarisés avec l'hébreu, et le chaldéen? Keil qui repousse également l'opinion des commentateurs catholiques, tire ses raisons du livre même des Machabées. Nous y lisons, dit-il, que les Grecs cherchaient à détruire le Judaïsme, i, 56-59, et qu'ils brûlaient tous les livres saints qu'ils pouvaient découvrir; cela n'indique guère, conclut-il, l'intention de s'approprier des dogmes de la loi de Moïse pour en faire des croyances païennes. Ce raisonnement peut être vrai pour le temps de la crise que traversait actuellement la Judée; mais qui prouve que cela n'ait pas eu lieu auparavant? La religion des Grecs, avec toutes ses pratiques dont plusieurs pouvaient être empruntées au Judaïsme, était faite évidemment au temps d'Antiochus Epiphane et des Machabées. Ce qui est certain d'ailleurs, c'est que les païens employaient les personnages et les faits de

l'histoire sacrée, ainsi que les doctrines et les mystères de la révélation au service de leurs oracles et de leurs faux dieux. Le texte grec de l'édition de Complute dit : « Et ils étendirent le livre de la loi que les païens avaient recherché, pour y peindre les images de leurs dieux. » D'après ces expressions, il semblerait que les Syriens avaient recherché des exemplaires des livres saints et qu'ils avaient peint par-dessus le texte sacré des représentations de leurs idoles. Les Israélites déployèrent donc un rouleau de la Bible ainsi maculé par leurs persécuteurs, le présentèrent à la face du Seigneur pour lui montrer la sacrilège profanation et le conjurer d'en tirer vengeance. Ainsi Ezéchias déploya devant le Seigneur la lettre impie de Sennachérib et de son lieutenant Rabsacès. Cfr. IV Rois, xix, 14 et s. et Isaïe, xxxvii, 44. La version syr. dit : « Et ils étendirent le rouleau de la loi et ils accusèrent les Gentils auprès du Seigneur de ce qu'ils les contraignaient à se conduire d'après leurs exemples. »

49. — *Et attulerunt ornamenta sacerdotalia*. Les ornements sacerdotaux ne pouvaient servir que dans le temple de Jérusalem. Les Juifs les exposent à Maspha, en la présence du Seigneur, pour le conjurer de leur fournir les moyens de rentrer dans la ville sainte et de reprendre l'exercice de leur culte. C'est pour la même raison qu'ils présentent également les prémices et les dîmes : et *primitias et decimas*, qui ne pouvaient être offertes que dans le temple. Par prémices, que les LXX traduisent *πρωτογενήματα*, expression qui ne signifie rigoureusement que les premiers des fruits de la terre, il semble qu'il faut comprendre aussi les *πρωτότοκα*, les premiers-nés des hommes et des animaux. Cfr. Ex., xxiii, 49; Lévi., xxiii, 10 et s.; xxvii, 30 et s.; Nomb., xviii, 12 et s.; et Deut., xxvi, 2 et s. — *Et suscitaverunt Nazareos*. Les Nazaréens étaient ceux qui avaient fait vœu de s'abstenir de vin et de toutes boissons fermentées et de ne pas couper leur chevelure. Lorsque le temps de leur vœu était accompli, ils devaient terminer leur engage-

et les dîmes; et ils firent venir les Nazaréens qui avaient accompli leurs jours.

50. Et ils s'écrièrent à haute voix vers le ciel, en disant : Que ferons-nous à ceux-ci, et où les conduirons-nous?

51. Ton sanctuaire a été souillé et foulé aux pieds : tes prêtres sont dans les larmes et l'humiliation.

52. Et voilà que ces nations se sont assemblées pour nous perdre : tu sais les desseins qu'elles méditent contre nous.

53. Comment pourrons-nous subsister devant leur face, si toi, ô mon Dieu, ne nous assistes pas?

54. Et ils firent retentir les trompettes avec un grand bruit.

55. Et après cela Judas établit des chefs du peuple, et des tribuns, et des centurions et des officiers de cinquante hommes et de dix.

et suscitaverunt Nazaræos qui impleverant dies.

50. Et clamaverunt voce magna in cælum, dicentes : Quid faciemus istis, et quo eos ducemus?

51. Et sancta tua conculcata sunt, et contaminata sunt, et sacerdotes tui facti sunt in luctum, et in humilitatem;

52. Et ecce nationes convenerunt adversum nos ut nos disperdant; tu scis quæ cogitant in nos.

53. Quomodo poterimus subsistere ante faciem eorum, nisi tu, Deus, adjuves nos?

54. Et tubis exclamaverunt voce magna.

55. Et post hæc constituit Judas duces populi, tribunos, et centuriones, et pentacontarchos, et decuriones.

ment par un sacrifice à Jérusalem. Cfr. Nomb., vi, 43; de Welte, Archæol. § 209 et Ewald, Alterthümer des Volkes Israel. Pressés par la persécution, un grand nombre de Juifs pieux avaient fait sans doute le vœu des Nazaréens; le temple étant fermé, ils ne pouvaient y offrir leur sacrifice, Cfr. Deut., vi, 2 et s., on les amena à Maspha en présence du Seigneur, afin qu'il eût pitié d'eux et qu'il les mit au plus tôt dans la possibilité d'accomplir leurs engagements.

50. — *Quid faciemus istis et quo eos ducemus?* Quoique Maspha, le lieu de la prière, dût, dans l'esprit des Juifs, remplacer la Ville sainte, ils comprennent l'insuffisance de cette substitution, et alors, ils éclatent en plaintes et en lamentations. Les mots *istis* et *eos* se rapportent évidemment aux Nazaréens et à ceux qui ont apporté les prémices et les dîmes.

52. — *Et ecce nationes convenerunt adversum nos.* Non-seulement les nations païennes ont profané le sanctuaire, mais elles se sont encore liguées pour exterminer le peuple de Dieu. Sans un secours extraordinaire du ciel, la ruine est inévitable.

54. — *Et tubis clamaverunt.* Quelques commentateurs, Corn., Keil, etc. pensent que les Juifs sonnèrent de la trompette comme expression de leur prière et de leurs ferven-

tes supplications; Dieu ayant commandé de sonner la trompette pour les prières publiques, en cas d'invasion et aussi aux jours de fêtes. Cfr. Nomb., iv, 7-10. D'autres commentateurs, Grimm, Loch, etc. regardent ce son des trompettes comme un signe de ralliement pour le combat qui allait s'engager.

55. — *Et post hæc constituit Judas duces populi.* D'après ces paroles on peut supposer que jusqu'à ce jour les Juifs avaient combattu par bandes, sans organisation militaire. Aujourd'hui, après avoir invoqué le secours du Seigneur, Judas prend les moyens que conseille la prudence humaine. Il organise son armée. Il la partage, pour nous servir des expressions consacrées par notre organisation moderne, en compagnies, en bataillons, en régiments et en divisions. Cette organisation, à l'exception des compagnies de dix hommes, que du reste la version syr. ne mentionne pas, était connue dès les temps les plus anciens. Cfr. I Rois, viii, 42; III Rois, i, 9 et xi, 4. Si nous ne rencontrons pas dans ces différents textes l'organisation de compagnies de dix hommes, nous la retrouvons néanmoins dans l'ordre judiciaire. Cfr. Exod., xviii, 21 et Deut., i, 15. Le II Mach., viii, 32 nous donne les détails des divers corps d'armée de Judas, des généraux qu'il mit à leur tête et du nombre des troupes dont il dispo-

56. Et dixit his, qui ædificabant domos, et sponsabant uxores, et plantabant vineas, et formidolosis, ut redirent unusquisque in domum suam secundum legem.

Deut. 20, 5, 6; Jud. 7, 3.

57. Et moverunt castra, et collocaverunt ad austrum Emmaum.

58. Et ait Judas : Accingimini, et estote filii potentes, et estote parati in mane, ut pugnetis adversus nationes has, quæ convenerunt adversus nos, disperdere nos et sancta nostra :

59. Quoniam melius est nos mori in bello, quam videre mala gentis nostræ, et sanctorum.

60. Sicut autem fuerit voluntas in cælo, sic fiat.

56. Et il dit à ceux qui venaient de bâtir des maisons, d'épouser des femmes et de planter des vignes, et à tous ceux qui étaient craintifs de retourner chacun dans leur maison, selon la loi.

57. Et ils levèrent le camp, et ils vinrent camper près d'Emmaüs, du côté du midi.

58. Et Judas dit : Préparez-vous, et soyez des hommes vaillants, et tenez-vous prêts pour le matin, afin de combattre contre ces nations assemblées pour nous perdre, nous et notre sanctuaire.

59. Car il vaut mieux pour nous mourir dans le combat, que de voir les maux de notre peuple, et de notre sanctuaire.

60. Cependant, que ce qui est ordonné dans le ciel, s'accomplisse.

sait. Il ne faut pas oublier que ce partage de troupes se faisait par tribus et par familles. Cfr. II Paral., xxv, 5.

56. — *Et dixit his, qui ædificabant*, etc. Conformément à la loi, Cfr. Deut., xx, 5-8, Judas renvoya de son armée ceux qui avaient bâti une maison et qui ne l'avaient pas encore habitée, ceux qui avaient planté une vigne et n'y avaient pas fait de récolte, ceux qui n'avaient pas encore épousé leur fiancée, ainsi que ceux qui avaient peur. Cfr. Juges, vii, 3. A la suite de ce licenciement, beaucoup de Juifs abandonnèrent l'armée. Cfr. II Mach., viii, 43.

57. — *Et collocaverunt ad austrum Emmaus*. Par conséquent, ils se rapprochèrent de l'ennemi.

58. — *Accingimini*. Se ceindre, c'est-à-dire se préparer au combat. L'Hébreu avait coutume de relever par la ceinture sa longue tunique lorsqu'il faisait un travail manuel, lorsqu'il voyageait ou lorsqu'il se préparait au combat. — *Et estote filii potentes* Kzi yivesset eis vioris dunnatous, יהיו לבני היל, II Rois, II, 7 et xiii, 28 : soyez courageux.

60. — L'allocation de Judas se termine par une parole de résignation et de conformité à la volonté de Dieu.

CHAPITRE IV

Gorgias, à la tête d'un détachement de l'armée syrienne, veut surprendre Judas dans la nuit (xx. 1-2). — Judas, averti de ce dessein, se dérobe à l'attaque de Gorgias, va lui-même surprendre le camp des ennemis, et remporte une grande victoire sur les Syriens (xx. 3-15). — Il empêche ses soldats de se jeter sur le butin, jusqu'à ce qu'ils aient défait la division que commandait Gorgias. Ce général s'aperçoit de la défaite de l'armée, est saisi de frayeur et prend la fuite avec toute sa troupe (xx. 16-22). — Judas alors pille le camp des ennemis, et rend grâce à Dieu de sa victoire (xx. 23-27). — Lysias lève une nouvelle armée plus nombreuse et plus forte que la précédente. Judas invoque le secours du Seigneur, tue cinq mille hommes de l'armée ennemie, et met le reste en fuite (xx. 28-34). — Lysias va à Antioche pour y lever de nouvelles troupes et revenir en Judée (x. 35). — Judas, profitant du repos que lui donne l'absence de Lysias et la défaite de son armée, va à Jérusalem, purifie les lieux saints, y rétablit le culte du Seigneur, et fortifie la montagne de Sion (xx. 36-61).

1. Et Gorgias prit cinq mille hommes, et mille cavaliers d'élite et ils se mirent en marche durant la nuit,

1. Et assumpsit Gorgias quinque millia virorum, et mille equites electos; et moverunt castra nocte.

CHAP. IV. — 1. — La plupart des commentateurs anciens et modernes parlent de la victoire dont il est question au commencement de ce chapitre, comme ayant été remportée par Gorgias, et comme ce combat est identifié avec celui qui est mentionné II Mach., viii, 24, les adversaires ne manquent pas de faire ressortir cette contradiction que, dans ce dernier passage, c'est Nicanor qui a été battu par Judas et non pas Gorgias. Nous pensons avec le P. Patrizi, l. c. p. 252, que ce fut en effet, non pas Gorgias, mais Nicanor qui fut vaincu dans le combat rapporté dans ce chapitre, bien que le nom de ce général ne soit pas cité. La preuve que ce ne fut pas Gorgias, nous la trouvons dans les péripéties mêmes du combat. Nicanor et Gorgias vinrent camper près d'Emmaüs. Cfr. iii, 40. Judas amena son corps d'armée au sud de cette localité. Cfr. iii, 57. Gorgias espérant surprendre Judas, sortit du camp pendant la nuit à la tête de 6,000 hommes, Cfr. iv, 1-2; tandis que le camp des Syriens comprenait 47,000 guerriers. Cfr. iii, 39 et 40. Judas ayant été informé du projet de Gorgias, abandonna furtivement ses retranchements pour venir surprendre à son tour et attaquer le camp d'Emmaüs x. 3. Comme ces deux généraux ne se sont pas rencontrés, quoique Judas marcha contre le camp des Syriens, tandis que Gorgias allait attaquer les Juifs, il s'en suit qu'ils ont dû passer par deux routes différentes. D'un autre côté, nous lisons que les ennemis virent les Juifs qui mar-

chaient contre eux, et ils sortirent de leur camp pour les combattre xx. 12 et 13. détail qu'il est impossible d'appliquer à Gorgias, mais aux Syriens restés dans le camp. Une dernière preuve en faveur de notre thèse, c'est que, après la victoire, Judas recommanda à ses soldats de ne pas se laisser distraire par le désir du pillage parce qu'ils avaient encore des ennemis à combattre : *Gorgias et exercitus ejus prope nos in monte.* x. 48. Et, en effet, quelques troupes syriennes parurent aussitôt sur les hauteurs, x. 49, c'étaient les troupes de Gorgias. x. 20. Et lorsque ce général vit que les Syriens du camp avaient été vaincus, il fut saisi d'une grande frayeur et il s'enfuit avec ses troupes, xx. 21 et 22. D'après cet exposé, Gorgias prit la fuite, sans avoir combattu; mais il y eut un autre général qui fut vaincu dans le combat par Judas, et ce général ne pouvait être que Nicanor, qui était général en chef, tandis que Gorgias est nommé expressément son subordonné. Cfr. II Mach., viii, 9. — *Gorgias.* Cfr. iii, 38. Il est probable que Gorgias connaissait les forces de Judas et il nourrissait l'espérance de pouvoir remporter la victoire avec les soldats de sa division. Cette ruse de guerre, qui consistait à surprendre l'ennemi, avait été employée, d'après Tite-Live, par Annibal contre les Romains, et par ceux-ci contre Asdrubal, le frère d'Annibal. Lire la description de la victoire remportée par Judas : II Mach., viii, 23-36.

2. — *Et filii, qui erant ex arce, et viros ἄνδρες*

2. Ut applicarent ad castra Judæorum et percuterent eos subito; et filii, qui erant ex arce, erant illis duces.

3. Et audivit Judas, et surrexit ipse et potentes, percutere virtutem exercituum regis, qui erant in Emmaum.

4. Adhuc enim dispersus erat exercitus a castris.

5. Et venit Gorgias in castra Judæ noctu, et neminem invenit, et quærebat eos in montibus; quoniam dixit : Fugiant hi a nobis.

6. Et cum dies factus esset, apparuit Judas in campo cum tribus millibus virorum tantum, qui tegumenta et gladios non habebant.

7. Et viderunt castra gentium

2. Pour s'approcher du camp des Juifs, et pour les tailler en pièces à l'improviste; et des gens qui étaient de la forteresse leur servaient de guides.

3. Et Judas l'apprit, et il se leva lui et les vaillants, pour battre le gros de l'armée du roi qui était à Emmaüs;

4. Car cette armée était encore dispersée, éloignée du camp.

5. Et Gorgias vint dans le camp de Judas durant la nuit, et il n'y trouva personne; alors il les chercha sur les montagnes, car il disait : Ils fuient devant nous.

6. Et lorsque le jour fut venu, Judas parut dans la plaine avec trois mille hommes seulement, qui n'avaient ni boucliers ni épées :

7. Et ils virent la puissante armée

ἀρχαὶς expression qui, d'après l'usage des langues sémitiques (Cfr. Matth., ix, 15, qui dit : οἱ τοῦ νομῶντος), doit s'entendre ici des Syriens qui faisaient partie depuis longtemps de la garnison de la forteresse de Jérusalem, ce qui n'exclut pas la supposition que des Juifs apostats n'aient été parmi ces guides de l'armée ennemie, ce que prétend d'ailleurs l'historien Josèphe, qui dit que τινὲς τῶν περὺργότων Ἰουδαίων servaient de ἰδηγοί.

3. — *Et audivit Judas*. Probablement par des rapports d'espions. — *Et potentes, οἱ δυνατοί* tantôt synonyme de גבורים, Jos., i, 44 et viii, 3, les soldats, tantôt de בני היל l'armée. Cette expression désigne ici les vaillants soldats de Judas. — *In Emmaum*. Voir relativement au camp d'Emmaüs iii, 40.

4. — *Adhuc enim dispersus erat*, etc. Ce qu'il ne faut pas interpréter comme Grotius, Michael, et Scholz, en ce sens que Judas profita de l'instant où Gorgias était absent du camp avec sa division, et que par là même l'armée syrienne se trouvait affaiblie, car Gorgias n'avait emmené que 6000 hommes avec lui. Il faut expliquer ce passage dans le sens que Cornélius lui donne : Judas se hâta d'attaquer les Syriens tandis que l'ordre n'était pas encore établi dans leur camp, où ils venaient d'arriver et où ils n'étaient pas encore suffisamment installés. Judas se trompa évidemment dans sa supposition, comme il ressort des §§. 7 et 12.

5. — *Et quærebat eos in montibus*. Gorgias supposant que Judas s'était enui à son ap-

proche, se mit à sa poursuite à travers les montagnes. Les alentours d'Emmaüs, au sud et à l'est, sont très montagneux, et comme Judas était campé au sud des Syriens, Cfr. iii, 57, c'est dans cette direction que Gorgias, croyant à une déroute, se mit à la poursuite de l'armée juive. Par là même, il s'éloignait de plus en plus du camp syrien, dont il fut coupé par Judas.

6. — *Et cum dies factus esset*. En grec. ἔφατ' ἡ ἡμέρα : en même temps avec le jour. — *Cum tribus millibus virorum tantum*. Judas avait divisé son armée en quatre corps, Cfr. II Mach., viii, 21, texte des LXX, et les trois mille hommes qu'il commandait dans ce combat n'étaient qu'une partie de son armée. — *Qui tegumenta et gladios non habebant*. Le texte grec ajoute καθὼς ἡθεύοντο, « comme ils le désiraient », expression qui complète le sens de la phrase. Les Juifs avaient bien des armes, mais elles se trouvaient en mauvais état, elles n'étaient pas comparables aux armes des Syriens, en un mot elles n'étaient pas ce qu'ils auraient désiré qu'elles fussent. *Tegumenta* sont les armes défensives : les casques, les boucliers, et les cuirasses par opposition à *gladios*, qui sont les armes offensives. C'est à tort que Lyranus substitue le mot *quia* au mot *qui* et traduit : « Judas emmena 3000 hommes seulement, parce qu'ils n'avaient pas... » ; car les Juifs avaient en tous cas les armes prises à Apollonius, Cfr. iii, 12, après sa défaite, et il ressort d'ailleurs du §. 15 qu'ils étaient armés.

des nations et les hommes couverts de cuirasses, et la cavalerie, autour d'elle; et ceux-ci étaient exercés au combat.

8. Alors Judas dit aux hommes qui étaient avec lui : Ne craignez point leur multitude, et ne redoutez point leur attaque.

9. Souvenez-vous de quelle manière nos pères furent sauvés dans la mer Rouge, lorsque Pharaon les poursuivait avec une grande armée.

10. Crions donc maintenant vers le ciel, et le Seigneur aura pitié de nous, et il se souviendra de l'alliance avec nos pères, et il brisera aujourd'hui cette armée devant nos yeux :

11. Et toutes les nations reconnaîtront qu'il existe quelqu'un qui rachète et qui délivre Israël.

12. Alors les étrangers levèrent les yeux et les virent, marchant contre eux.

13. Et ils sortirent du camp pour le combat; et ceux qui étaient avec Judas sonnèrent de la trompette.

valida, et loricator, et equitatus in circuitu eorum, et hi docti ad prælium.

8. Et ait Judas viris qui secum erant : Ne timueritis multitudinem eorum, et impetum eorum ne formidetis.

9. Mementote qualiter salvi facti sunt patres nostri in mari Rubro, cum sequeretur eos Pharaon cum exercitu multo.

Exod. 14, 9.

10. Et nunc clamemus in cælum : et miserebitur nostri Dominus, et memor erit testamenti patrum nostrorum, et conteret exercitum istum ante faciem nostram hodie.

11. Et scient omnes gentes, quia est qui redimat et liberet Israël.

12. Et elevaverunt alienigenæ oculos suos, et viderunt eos venientes ex adverso.

13. Et exierunt de castris in prælium, et tuba cecinerunt hi, qui erant cum Juda.

7. — *Et viderunt castra*, etc. Les Juifs aperçurent les Syriens restés dans le camp, sous le commandement de Nicanor. — *Et equitatus in circuitu eorum*. La cavalerie ennemie faisait patrouille autour du camp. Judas n'avait pas de cavalerie; nulle part, il n'en est fait mention. La Palestine d'ailleurs, ne produisait pas de chevaux; il fallait les tirer de l'Egypte, ainsi que le fit Salomon; et Judas n'avait ni le temps, ni les moyens d'équiper ainsi un corps de cavaliers. Puis, on se demande quels services eût pu rendre un corps de cavalerie dans ces montagnes abruptes de la Judée. La force des Juifs enfin était dans leur confiance en Dieu; ils ne pouvaient pas espérer, humainement parlant, de triompher de l'armée ennemie avec leur petite troupe; ils ne pouvaient espérer qu'en la protection du Seigneur, comme l'expose Judas, *xx. 8-11*, dans sa harangue à ses troupes : « Hi in curribus, et hi in equis; nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus » *Ps., xix, 8*. Il semble d'ailleurs que Dieu avait fait défense aux Juifs d'équiper des cavaliers. *Cfr. Deut., xvii, 16*.

11. — *Quia est qui redimat* : il y a, il existe

quelqu'un qui rachète et qui délivre Israël, *ἔστιν ὁ ῥυτῶν* Job., viii, 50, et non pas comme de Wette : « Israël possède un Rédempteur. »

12. — *Alienigenæ*, non pas les Philistins, comme traduit le texte syriaque, mais tous ceux qui n'étaient pas Juifs; ἀλλοτρίοις dont se servent les LXX. indique, selon Keil, la différence des nationalités; il faudrait employer l'expression τὰ ἔθνη pour désigner la différence de religion. Les étrangers dont il est ici question, ne sont pas les soldats de Gorgias, comme le prétendent Loch et d'autres commentateurs, attendu que Gorgias courait les montagnes à la poursuite de Judas, *vv. 5*; ce sont, au contraire, les soldats syriens restés au camp après le départ de Gorgias.

13. — *Tuba cecinerunt*. En grec ἀσπάζειν, sonner la trompette, en sous-entendant le complément ἀσπάζειν qu'exprime Xénophon, *An., 7, 3, 32* et qu'Homère, *Il., 21, 388* sous-entend ainsi que le fait notre texte sacré. Ce son de la trompette sacrée, שופר, est le signal du combat. *Cfr. Jos., vi, 4; 1 Rois, xiii, 3; II Rois, ii, 28*. Comparer *vv. 43-46 à II Mach., viii, 23-26*.

14. Et congressi sunt : et contritæ sunt gentes, et fugerunt in campum.

15. Novissimi autem omnes ceciderunt in gladio et persecuti sunt eos usque Gezeron, et usque in campos Idumææ, et Azoti, et Jamniæ : et

14. Et ils se rencontrèrent; et les idolâtres furent battus, et ils s'enfuirent dans la plaine.

15. Les derniers tombèrent sous le glaive et ils les poursuivirent jusqu'à Gézéron, et jusques aux champs d'Idumée, d'Azot, et de

14. — « Quels que fussent le courage et l'enthousiasme religieux de Judas, il est impossible, » dit Grimm l. c. p. 67 « d'admettre que 3000 hommes mal équipés, v. 7, aient vaincu et mis en fuite 41,000 combattants ». I Mach., III, 39 dit bien que Lysias avait donné 47,000 hommes à Ptolémée, à Nicanor et à Gorgias; et I Mach., IV, 1 nous apprend que Gorgias avait emmené 6000 hommes avec lui; mais rien ne prouve que les 41,000 hommes restant, aient été tous réunis dans le même camp. Et quand bien même ces 41,000 soldats eussent été réunis dans le camp syrien, il n'y a qu'un commentateur rationaliste qui puisse crier à l'impossible. Judas ne répète-t-il pas, à chaque instant, qu'il ne compte pas sur la force de son armée, qu'il ne met sa confiance que dans le secours de Dieu, et l'histoire des Juifs ne nous rapporte-t-elle pas bien des victoires tout aussi merveilleuses que pouvait l'être celle-ci, celle d'Abraham, par exemple, sur les quatre rois alliés. Cf. Gen., XIV, ou celle de Gédéon sur les Madianites, Cf. Juges VII, 4, ou encore la victoire remportée par Jonathas? Cf. I Rois, XIV, 1-20.

15. — *Gazeron*. Γαζερών dans l'édition de Complute; d'autres manuscrits écrivent Γαζήρων ou Γαζήρων comme génit. pl. de Γαζήρα ou Γαζαρα. Josèphe écrit Γάζαρα, ainsi que Strabon, XVI, 759. C'est גזר, Gyer, à la frontière méridionale du territoire d'Ephraïm, située, d'après Eusèbe, Onom., à quatre milles romains au nord de Nicopolis, ce qui identifierait, d'après Keil, cette localité, soit avec el K'hab, un gros village situé sur une colline escarpée à mi-chemin entre Ramleh et Jalo, soit avec Um el Amdan, dans les montagnes de Beit-Nubo, non loin de Selbit, où Sandrezki croit avoir trouvé la situation de Gazer. Cette dernière indication surtout concorde avec tous les passages de notre livre. Il est certain qu'il y a un autre Gazer, que Grimm identifie avec Yazur, situé à 16 milles de Nicopolis; et que ce commentateur prétend être le Gazeron de notre livre; et naturellement, il tire de la grande distance qui sépare cette localité du camp des Syriens, une objection contre la véracité de notre récit, objection qui tombe d'elle-même, si nous nous rallions à l'opinion d'Eusèbe, mentionnée

ci-dessus. Cfr. le commentaire à Josué, X, 33, p. 67. — *Idumææ*. L'Idumée est un pays habité par les descendants d'Edom ou d'Eau, situé au sud de la Judée, entre la mer Morte et le golfe Elamitique. Ici se dresse encore l'objection de la grande distance qui sépare l'Idumée du champ de bataille d'Emmaüs. Loch, pour la résoudre, émet l'opinion, que cette poursuite de l'armée ennemie n'eut lieu qu'après la dispersion du corps d'armée de Gorgias, v. 22, ce qui n'est pas absolument impossible, quoique le v. 15 qui dit *et reversus est Judas et exercitus ejus*, semble placer la poursuite de l'armée ennemie avant la fuite de l'armée de Gorgias. Reland, Palestin. illustr., cherche à prouver d'après différentes données de Josèphe que toute la partie septentrionale de la Judée s'appelait l'Idumée, les lignes de frontières entre ces deux pays ayant toujours été fort incertaines. Il faut avouer cependant qu'il est bien difficile d'étendre la dénomination d'Idumée jusqu'aux environs d'Emmaüs. Fullonius et Calov., traduisent : « les défilés qui conduisent vers l'Idumée ». Michaelis pense qu'il doit exister une erreur provenant d'une fausse interprétation du texte hébreu qui devait porter שדה אדום, « sâde adom », la terre rouge ou sanglante, la terre qui a été rougie par le sang des Syriens, et que les LXX, Josèphe et le texte syr. auront lu avec changement des points voyelles : « sede Edom », les défilés d'Edom. Cfr. Gen., XXXII, 3 et Jug., V, 4. Keil indique un manuscrit d'Alexandrie qui dit : « μεθίστων τῆς Ἰουδαίας au lieu de Ἰουδαίας, et il prouve qu'une faute de copiste substitua l'Idumée à la Judée dans le texte grec qui servit de base aux versions latines et syr. et aussi à l'historien Josèphe qui, tous, ont écrit : l'Idumée. Ce commentateur observe encore que dans ce manuscrit, dont il parle, le mot Ἰουδαίας se trouve tracé d'une main ferme, nette, sans correction ni rature. — *Et Azoti*. En hébreu Asdod, aujourd'hui Esdud, ville des Philistins située à huit lieues au sud d'Emmaüs. — *Et Jamniæ*. Jamnia ou Jabne, II Paral., XXVI, 6, plus anciennement Jabneel, Jos., XV, 11, aujourd'hui Jebna, est aussi une ville des Philistins, non loin de la mer Méditerranée. Scholz et Grimm attaquent l'exactitude du récit biblique au moins dans ses

Jamnia; et près de trois mille hommes succombèrent.

16. Et Judas revint et son armée qui le suivait.

17. Et il dit au peuple : Ne convoitez point les dépouilles, parce qu'un combat est imminent;

18. Car Gorgias et son armée sont près de nous dans la montagne : mais demeurez fermes maintenant contre nos ennemis, et remportez la victoire; et après vous pourrez vous emparer de leurs dépouilles en sûreté.

19. Et Judas parlait encore, et voici qu'il apparut une division se montrant sur la montagne.

20. Là, Gorgias vit que les siens avaient pris la fuite, et que le camp brûlait; car la fumée que l'on apercevait, prouvait ce qui était arrivé :

21. Ayant vu cela, ils eurent grand-peur, attendu qu'en même temps ils aperçurent dans la plaine Judas et son armée tout prêts à combattre :

22. Et ils s'enfuirent tous au pays des étrangers.

23. Et Judas retourna pour le

cecidere ex illis usque ad tria millia virorum.

16. Et reversus est Judas, et exercitus ejus, sequens eum.

17. Dixitque ad populum : non concupiscatis spolia : quia bellum contra nos est.

18. Et Gorgias, et exercitus ejus prope nos in monte : sed state nunc contra inimicos nostros, et expugnate eos, et sumetis postea spolia securi.

19. Et adhuc loquente Juda hæc, ecce apparuit pars quædam prospiciens de monte.

20. Et vidit Gorgias quod in fugam conversi sunt sui, et succenderunt castra : fumus enim, qui videbatur, declarabat quod factum est.

21. Quibus illi conspectis timuerunt valde, aspicientes simul et Judam, et exercitum in campo paratum ad prælium.

22. Et fugerunt omnes in campum alienigenarum.

23. Et Judas reversus est ad spo-

détails; le rationaliste Eichhorn, Einl.; in d. Apokr. p. 237, cherche à prouver que l'écrivain sacré « in majorem Dei gloriam » dit-il, a altéré la vérité historique, en plaçant x. 25 dans une seule journée, la défaite de l'armée principale, sa poursuite, le retour et la fuite de Gorgias, tandis que la poursuite seule jusqu'à Gazer, et de là, le long de la côte, jusqu'à l'Idumée, aurait demandé 5 à 6 jours de marche. D'après notre commentaire, l'objection est très facile à réfuter. Le combat, d'après le x. 6, eut lieu à l'aube du jour; Judas poursuivit l'ennemi jusqu'à Gazer, situé à 4 milles romains ou à une lieue au nord-est du champ de bataille; les fuyards se répandirent ensuite dans les plaines de la Judée, jusqu'aux villes des Philistins Azot et Jamnia, à 7 ou 8 lieues de distance, et de là, ils prirent la route de l'Idumée; car il n'est même pas nécessaire de supposer que Judas ait poursuivi l'ennemi jusqu'à dans ces villes, ni qu'il y ait pénétré. Il put ainsi, le jour même, revenir à l'emplacement du camp des Syriens, attendre Gorgias qui descendit de la

montagne et prit aussitôt la fuite, puis piller le camp ennemi et rester en repos le lendemain, comme l'indique II Mach., viii, 28, parce que c'était le sabbat. — *Et ceciderunt ex illis usque ad tria millia virorum.* II Mach., viii, 24, dit : *novem millia virorum.* Ce qui signifie que 3.000 hommes furent tués dans le combat d'Emmaüs; 6000 périrent dans la fuite.

19. — *Pars quædam.* Une partie, c'est-à-dire, une troupe d'ennemis.

20. — Probablement, dit Michaelis, que Judas ne tenait guère à attirer l'ennemi dans la vallée ni à remporter ce jour-là une seconde victoire; car ses troupes étaient fatiguées. Il fit donc incendier le camp afin que Gorgias pût se rendre compte, de loin, de ce qui s'était passé et qu'il n'essayât pas d'une attaque.

22. — *In campum alienigenarum.* Ces étrangers sont les Philistins, selon l'usage des interprètes grecs qui ont communément rendu le nom de « Philistins » par celui « d'étrangers » Cfr. iii, 44 et Ps., lvi, 4.

lia castrorum, et acceperunt aurum multum, et argentum, et hyacinthum, et purpuram marinam, et opes magnas.

24. Et conversi, hymnum canebant, et benedicebant Deum in cœlum, quoniam bonus est, quoniam in sæculum misericordia ejus.

25. Et facta est salus magna in Israël in die illa.

26. Quicumque autem alienigenarum evaserunt, venerunt, et nuntiaverunt Lysiae universa, quæ acciderant.

27. Quibus ille auditis, consternatus animo deficiebat : quod non qualia voluit, talia contigerunt in Israel, et qualia mandavit rex.

28. Et sequenti anno congregavit Lysias virorum electorum sexaginta

butir du camp ; et ils emportèrent beaucoup d'or et d'argent, et de l'hyacinthe, et de la pourpre marine, et de grandes richesses.

24. Et, en revenant, ils chantaient une hymne, et ils bénissaient Dieu dans le ciel ; car il est bon, et sa miséricorde s'étend à tous les siècles.

25. Et ce jour-là fut un jour de salut pour Israël.

26. Ceux des étrangers qui échappèrent, vinrent et annoncèrent à Lysias tout ce qui était arrivé.

27. Ce qu'ayant appris, il fut consterné dans son cœur et découragé, parce que ce qu'il avait voulu, et ce que le roi avait ordonné n'avait pu s'exécuter contre Israël.

28. Et l'année suivante, Lysias leva une armée de soixante mille

23. — *Et acceperunt aurum multum et argentum.* Non-seulement de l'or et de l'argent monnayés, mais des vêtements et des vases d'or et d'argent. Cfr. vi, 4. — *Et hyacinthum et purpuram marinam,* ὑάκινθον καὶ πορφύραν θαλάσσιαν. L'hyacinthe, ὑάκινθος, תחלת, est la pourpre violette ou bleue foncée en opposition à la pourpre marine, ארבעי, la pourpre d'écarlate, tirée de la coquille de la pourpre, mollusque appartenant à la deuxième tribu des Buccinoïdes de Cuvier, la plus précieuse de toutes. Cfr. Diod., Sic., xvii, 70 et Polyb., xxxix, 4, 2. Par *hyacinthum et purpuram marinam*, il faut entendre naturellement des étoffes et des vêtements de pourpre. — *Et opes magnas.* Les Juifs enlevèrent non-seulement les dépouilles de leurs ennemis, mais aussi l'argent que les marchands d'esclaves avaient apporté pour acheter les Juifs qu'on avait promis de leur vendre. Cfr. iii, 41 et II Mach., viii, 44. Remarquer la concordance de ce verset avec II Mach., viii, 27.

24. — *Quoniam bonus est.* Les Septante disent καλόν, qui est une mauvaise traduction de טוב, que le texte grec rend ailleurs plus exactement par ἀγαθός. Cfr. Ps., cxxxv, 4. Les expressions dont se sert Judas dans ce cantique d'actions de grâces sont du reste tirées de ce même psaume.

25. — *In die illa.* Grimm, l. c. p. 70, cherche ici encore à faire ressortir l'in vraisemblance du récit biblique. Il n'est pas admissible, dit-il, qu'après Gorgias, trouvant abandonné le camp des Hébreux, et supposant

qu'ils étaient en fuite dans les montagnes, x, 5, ait aussitôt suspendu leur poursuite, et soit revenu immédiatement au camp syrien, par conséquent, conclut-il, surtout si l'on admet d'après II Mach., viii, 26, que le lendemain était un sabbat, l'affaire avec Gorgias a dû avoir lieu au moins deux jours après la défaite de l'armée principale. Voici, au contraire, comment nous rétablissons les faits. Gorgias part pour surprendre Judas, x, 4 ; il arrive au camp des Hébreux pendant la nuit, x, 5, et il le trouve désert. Il paraît incontestable qu'alors Gorgias ne s'occupa pas à poursuivre une armée qu'il croyait en fuite, parce que cette poursuite l'aurait trop éloigné de l'armée principale. En général habile, il rebrousse aussitôt chemin vers le camp d'Emmaüs, afin que sa retraite ne fût pas coupée par les Juifs, dont il ignorait les positions. Tout cela évidemment s'est accompli dans la même journée.

26. — *Quicumque autem alienigenarum.* Ces étrangers ici ne sont pas les Philistins, comme au x, 22, mais certainement les Syriens, les païens, par opposition aux Juifs.

28. — *Et sequenti anno.* Par conséquent, 464 avant Jésus-Christ. — *Virorum electorum sexaginta millia,* etc. La proportion de la cavalerie à l'infanterie était bien moindre cette fois-ci que dans la composition de l'armée précédente, qui comptait 7,000 cavaliers et 40,000 fantassins. Cfr. iii, 39. Nous en trouvons la raison dans l'intention de Lysias qui se proposait dans l'expédition actuelle

hommes d'élite, et de cinq mille cavaliers, pour exterminer les Juifs.

29. Et ils vinrent en Judée, et ils campèrent près de Bethoron : et Judas s'avança contre eux avec dix mille hommes.

30. Alors ils aperçurent une armée redoutable, et il pria et il dit : Tu es béni, Sauveur d'Israël, toi qui brisas la force d'un géant par la main de ton serviteur David, et qui livras le camp des étrangers entre les mains de Jonathas, fils de Saül, et de son écuyer.

31. Enferme maintenant cette armée dans les mains de ton peuple d'Israël, et qu'ils soient couverts de confusion avec leurs troupes et leurs cavaliers.

32. Frappe-les de crainte, et abats l'audace de leur courage, et qu'ils soient ébranlés par leur défaite.

33. Détruis-les par le glaive de ceux qui t'aiment ; et que tous ceux qui connaissent ton nom, te louent dans leurs cantiques.

millia, et equitum quinque m.lla, ut debellaret eos.

29. Et venerunt in Judæam, et castra posuerunt in Bethoron, et occurrit illis Judas cum decem milibus viris.

30. Et viderunt exercitum fortem, et oravit et dixit : Benedictus es, salvator Israel, qui contrivisti impetum potentis in manu servi tui David, et tradidisti castra alienigenarum in manu Jonathæ filii Saul et armigeri ejus.

I Reg. 17, 50 et 14, 13.

31. Conclude exercitum istum in manu populi tui Israel, et confundantur in exercitu suo, et equitibus.

32. Da illis formidinem, et labefac audaciam virtutis eorum, et commoveantur contritione sua.

33. Dejice illos gladio diligentium te : et collaudent te omnes qui noverunt nomen tuum in hymnis.

d'attaquer les Juifs dans leurs montagnes où la cavalerie pouvait à peine pénétrer. C'est à tort que Grimm, l. c., p. 71, identifie cette expédition de Lysias, qui eut lieu sous Antiochus Epiphane, avec celle qui est rapportée II Mach. xi, 1-12, sous Antiochus Eupator ; et c'est à tort aussi qu'il attaque par cet anachronisme, la véracité du récit biblique.

29. — *In Judæam.* Le grec dit : Ἰουδαίαν ; l'historien Josèphe écrit « la Judée » ainsi que la Vulgate. — *In Bethoron.* Non pas dans Bethoron, mais sur le territoire de Bethoron. Le grec et Josèphe, Antiq., xii, 7, 5 disent Βαθσούρα, au pluriel neutre ; ce dernier dans d'autres passages, Antiq., ix, 9. 4 et xii, 5, 6 emploie la forme Βαθσούρα au fém. sing. ; quelques manuscrits des LXX écrivent Βαθσούρα et Βαθσούρα ; c'est la ville de בית שור « monceau de roc » dans les montagnes de la Judée, au sud de Jérusalem, dans la direction d'Hébron. Cfr. Josué, xv, 58. Nous lisons x. 61 que plus tard Judas fortifia cette ville qui était proche de la frontière méridionale pour en faire une défense contre l'Idumée. Il ressort de cet exposé que Lysias, pour pénétrer en Judée, ne suivit pas le même chemin qu'avaient pris Nicanor et Gorgias. Ceux-ci étaient venus par le nord, du côté

d'Emmaüs ; Lysias entra en Judée par le midi, du côté de l'Idumée, pour attaquer Judas par derrière. Cette marche de l'ennemi permet donc aussi bien l'expression de la Vulgate, au commencement de ce verset, qui dit *Judæam*, que celle des LXX, qui écrivent Ἰουδαίαν.

30. — *Potentis*, en grec τοῦ δυνατοῦ qui est une traduction inexacte de אִישׁ הַבְּנִים que Luther, I Rois, xvii, 4, traduit « le géant », en parlant de Goliath. Les Juifs à la vue de l'armée de Lysias, si supérieure en nombre à la leur, furent saisis de crainte ; Judas, pour les fortifier, leur rappelle que souvent le Seigneur a fait triompher la faiblesse de la force, et il cite la victoire de David sur Goliath, Cfr. I Rois, xvii, 50 et s. et celle de Jonathas et de son écuyer sur toute l'armée des Philistins. Cfr. I Rois, xiv, 4 et s.

31. — *Ut confundantur*, etc. Afin, comme l'explique Loch, que les ennemis reconnaissent que le Dieu d'Israël est plus fort que les armées et que les cavaliers, et que ces ennemis soient couverts de honte, parce qu'ils auront succombé sous un très petit nombre.

32. — *Labefac*, ἠτῶν, c'est-à-dire « faites fondre », expression qui se dit de la cire qui fond et qui se liquéfie au feu.

34. Et commiserunt prælium : et ceciderunt de exercitu Lysie quinque millia virorum.

35. Videns autem Lysias fugam suorum, et Judæorum audaciam et quod parati sunt aut vivere aut mori fortiter, abiit Antiochiam, et elegit milites, ut multiplicati rursus venirent in Judæam.

36. Dixit autem Judas, et fratres ejus : Ecce contriti sunt inimici nostri : ascendamus nunc mundare sancta, et renovare.

37. Et congregatus est omnis exercitus, et ascenderunt in montem Sion.

38. Et viderunt sanctificationem desertam, et altare profanatum, et portas exustas, et in atriis virgulta nata sicut in saltu, vel in montibus, et pastophoria diruta.

39. Et sciderunt vestimenta sua, et planxerunt planctu magno, et imposuerunt cinerem super caput suum.

40. Et ceciderunt in faciem super terram, et exclamaverunt tubis signorum, et clamaverunt in cælum.

34. Et ils engagèrent le combat, et cinq mille hommes de l'armée de Lysias tombèrent.

35. Or Lysias voyant la fuite des siens et le courage des Juifs, et ceux-ci disposés ou à vivre, ou à mourir généreusement, s'en alla à Antioche, et y choisit des soldats, pour revenir en Judée, supérieurs en nombre.

36. Et Judas et ses frères dirent : Voilà nos ennemis défaits; allons maintenant purifier le temple et le renouveler.

37. Et toute l'armée s'assembla, et ils montèrent à la montagne de Sion.

38. Et ils virent le sanctuaire désert, et l'autel profané, les portes brûlées, et dans le parvis des arbrisseaux croissant comme dans un bois et sur les montagnes; et les cellules détruites.

39. Et ils déchirèrent leurs vêtements, et ils se lamentèrent dans une grande tristesse, et ils répandirent de la cendre sur leur tête.

40. Ils se prosternèrent le visage contre terre, et ils sonnèrent les trompettes du signal, et ils poussèrent des cris jusqu'au ciel.

34. — *Et ceciderunt de exercitu, etc.* Le texte grec ajoute : ἐξ ἀνδρῶν αὐτῶν « ex adverso eorum », en leur présence, c'est-à-dire, 5000 hommes tombèrent sur le champ de bataille.

35. — *Et elegit milites.* Les LXX disent ἐξευλόγει « recruter des troupes étrangères. » — *Ut multiplicati rursus venirent.* Une variante écrit : « ut multiplicatus rursus veniret. » Le texte syr. dit : « et collegit sibi exercitum magnum et disposuit animum suum, atque tetendit ut rursus ascenderet in Judæam. »

36. — Aux 17. 36-43 comparer II Mach., x, 4-3 et Jos., Antiq., xii, 7, 6, et Bell., jud., i, 4, 4. — *Mundare sancta, καθαρίσαι,* purifier le temple en faisant disparaître de son enceinte l'autel des idoles et tous les objets profanes; *renovare, ἐγκαίνισαι,* le consacrer de nouveau, par la prière et par les autres cérémonies.

37. — *Et ascenderunt in montem Sion.* Il faut entendre ici, par la montagne de Sion, la ville de Jérusalem, ou bien la montagne du temple : le mont Moria. Car la montagne de Sion était au pouvoir des Syriens qui l'avaient fortifiée. Cfr. i, 35 et le commentaire à ce verset.

38. — *Altare profanatum.* L'autel des holocaustes était profané par l'autel des idoles qui avait été construit dessus. Cfr. i, 54. — *Et portas exustas,* peut-être par l'incendie dont il est fait mention i, 33. — *Pastophoria.* C'est une traduction de לִשְׁכָּה, I Paral., ix, 26; xxiii, 28 et Jérém., xxxv, 4. Ce sont les cellules construites dans les cours du temple, qui servaient à ranger les ornements sacerdotaux, etc., et où se tenaient les prêtres et les lévites.

39. — Cfr. iii, 47.

40. — *Exclamaverunt tubis.* Les trompettes servaient à indiquer le commencement

41. Alors Judas commanda des hommes pour combattre contre ceux qui étaient dans la forteresse, jusqu'à ce qu'ils eussent purifié les lieux saints :

42. Et il choisit des prêtres sans tache, pleins de zèle pour la loi de Dieu.

43. Et ils purifièrent le sanctuaire, et ils emportèrent en un lieu impur les pierres profanées.

44. Et il délibéra sur ce qu'il ferait de l'autel des holocaustes qui avait été souillé.

45. Et ils prirent la bonne résolution de le détruire, de peur qu'il ne devint pour eux un opprobre, parce que les nations l'avaient pollué, et ils le démolirent.

46. Et ils placèrent les pierres sur la montagne du temple, dans un lieu convenable, jusqu'à ce que vint un prophète qui donnât une décision.

47. Puis ils prirent des pierres brutes, selon la loi; et ils construisirent un autel nouveau semblable au premier.

41. Tunc ordinavit Judas viros, ut pugnarent adversus eos, qui erant in arce, donec emundarent sancta.

42. Et elegit sacerdotes sine macula, voluntatem habentes in lege Dei.

43. Et mundaverunt sancta, et tulerunt lapides contaminationis in locum immundum.

44. Et cogitavit de altari holocaustorum, quod profanatum erat, quid de eo faceret.

45. Et incidit illis consilium bonum ut destruerent illud; ne forte illis esset in opprobrium, quia contaminaverunt illud gentes, et demoliti sunt illud.

46. Et reposuerunt lapides in monte domus in loco apto, quoadusque veniret propheta, et responderet de eis.

47. Et acceperunt lapides integros secundum legem, et ædificaverunt altare novum secundum illud, quod fuit prius.

du combat et s'employaient pour les divers signaux. Cfr. Nombr., xxxi, 6. Voir la signification de ce son des trompettes III, 54.

41. — Judas commanda des troupes pour combattre les Syriens retranchés dans le fort de Sion, Cfr. I, 35, afin de les empêcher de troubler la cérémonie de la purification du temple, afin de lui laisser le temps de se fortifier sur le mont Moria, §. 60, et aussi, si c'était possible, afin de débusquer cette garnison ennemie et de la mettre en fuite.

42. — *Sacerdotes sine macula*. Il ne s'agit pas ici de la pureté lévitique, telle qu'elle est décrite, Lévi., xxii, 1 et s., mais de la pureté matérielle dont l'absence excluait de l'oblation des sacrifices et du service du temple. Cfr. Lévi., xxi, 17-23.

43. — *Lapides contaminationis*. Ce sont les pierres qui formaient cet autel des idoles qu'Antiochus avait fait construire sur l'autel des holocaustes. Cfr. I, 47. — *In locum immundum*, ἐν τόπον ἀκάθαρτον, qui est l'endroit où étaient transportées les immondices de la ville, et qui était probablement situé dans la

vallée de Josaphat. Cfr. IV Rois, xxiii, 40 et II Paral., xxix, 46.

44. — Il se tint un conseil pour décider si l'autel des holocaustes avait été profané par la construction de l'autel des idoles et s'il était possible de le purifier. Il fut convenu de démolir l'autel, d'en mettre les pierres en réserve, et de construire un autel nouveau, conformément aux prescriptions légales. Cfr. Deutr., xxvii, 6.

46. — *In monte domus*. C'est le mont Moria, « la montagne de la maison » du Seigneur, Cfr. Isaïe, ii, 2, appelé simplement הר הבית Mich., iii, 42 et Jérém., xxvi, 48. — *Quoadusque veniret propheta*. Il ne s'agit pas ici de l'avènement du Messie, comme le prétend Corn. à Lap., mais, comme dit Keil, il s'agit d'un prophète quelconque qui pût indiquer la volonté du Seigneur concernant l'emploi de ces pierres; car, depuis Zacharie et Malachie, il n'avait paru dans la Judée aucun prophète revêtu d'une mission reconnue.

47. — *Lapides integros secundum legem*. Des pierres qui n'étaient ni taillées ni polies.

48. Et ædificaverunt sancta, et quæ intra domum erant intrinsecus, et ædem, et atria sanctificaverunt.

49. Et fecerunt vasa sancta nova, et intulerunt candelabrum, et altare incensorum, et mensam in templum.

50. Et incensum posuerunt super altare, et accenderunt lucernas quæ super candelabrum erant, et lucebant in templo.

51. Et posuerunt super mensam panes, et appenderunt vela, et consummaverunt omnia opera quæ fecerant.

52. Et ante matutinum surrexerunt quinta et vigesima die mensis noni (hic est mensis casleu) centesimi quadragesimi octavi anni.

53. Et obtulerunt sacrificium se-

48. Ils rebâtirent le sanctuaire, et ce qui était au-dedans du temple, et sanctifièrent le temple et le parvis.

49. Et ils firent de nouveaux vases sacrés, et apportèrent dans le temple le chandelier, et l'autel des parfums, et la table.

50. Puis ils mirent de l'encens sur l'autel, et ils allumèrent les lampes qui étaient sur le chandelier, et qui éclairaient dans le temple.

51. Ils posèrent les pains sur la table, et ils suspendirent les voiles, et ils achevèrent tout ce qu'ils avaient commencé.

52. Et, avant le jour, ils se levèrent, le vingt-cinquième du neuvième mois, nommé casleu, en la cent quarante-huitième année ;

53. Et ils offrirent le sacrifice

Cfr. Exod., xx, 25. Ce sont אבנים שלכית, des pierres que le fer n'a pas entamées. Cfr. Deut., xxvii, 6. Remarquer la concordance qui existe entre יי. 47-61 et II Mach., x, 3-8.

48. — *Sancta*. C'est le temple composé du lieu saint et du Saint des saints, τὰ ἅγια. — *Et quæ intra domum erant intrinsecus*, τὰ ἐντὸς τοῦ οἴκου, l'intérieur de la construction, les murs, les planchers et les voûtes. — *Atria*. Ils purifièrent les cours par des aspersions. Cfr. Nomb., xix, 48.

49. — *Et altare incensorum*. C'est à tort que l'édit. de Compl. et d'autres disent : θυσιαστήριον τῶν ὀλοκαυτωμάτων καὶ θυμιαμάτων au lieu de θιαστήριον τῶν θυμιαμάτων; il est bien évident qu'il ne peut être ici question de l'autel des holocaustes qui ne se trouvait pas dans l'intérieur du temple, et dont il a été du reste question au γ. 47; il ne s'agit ici que de l'autel des parfums. — *Et mensam in templum*. C'est la table sur laquelle on plaçait le pain de proposition. Cfr. Exode, xxv, 23 et s. Nous lisons 1, 32 qu'Antiochus avait enlevé tout le mobilier du temple; il fallut donc confectionner tout un mobilier nouveau.

54. — La plupart des éditions grecques et des commentateurs : Mich., Scholz, de Wette, Tischendorf ponctuent ce verset comme le fait la Vulgate. Grimm et Keil sont d'avis que le sens logique de ces phrases réunies par la conjonction *et*, καὶ qui est un hébraïsme fort commun, exige que ce verset soit ponctué de la manière suivante : *Et posuerunt super mensam panes, et appenderunt vela. Et*

consummaverunt omnia opera quæ fecerunt, et ante matutinum, etc. « Et après qu'ils eurent achevé tout ce qu'ils avaient entrepris, le 25^e jour du 9^e mois, ils se levèrent avant le jour, etc. — *Et appenderunt vela*. Il s'agit ici des deux voiles qui étaient à l'entrée du saint et du sanctuaire.

52. — *Mensis noni (hic est mensis casleu) centesimi quadragesimi octavi anni*. L'année 148 de l'ère des Séleucides correspond à l'année 164 avant Jésus-Christ; le mois de casleu correspond à la fin de novembre et à la première partie de décembre. Le 25^e jour de ce mois, serait la mi-décembre 164 avant Jésus-Christ. Lire cette cérémonie de la purification du temple II Mach., x, 5, qui concorde avec Josèphe, Antiq., lib. xii, 7, 6 que nous traduisons : « Tanta vera lætitia ob reductos ritus patrios et priscam religionem occupavit gentis animos, maxime quod ea felicitas ex inspirato obtigerat, ut lex lata sit ad posteros, quæ juberet quotannis hoc festum reparati cum cœremoniis templi, per octo dies celebrari; et ex eo tempore mos hic apud nostros obtinuit, vocamusque hanc festivitatem luminum, opinor, ideo quod ex inspirato nobis illuxit tanta felicitas », etc. Cfr. Joan., x, 22. Cette joie du peuple à la purification du temple est, dans le sens symbolique, la figure de la joie des anges et des saints à la vue d'un pécheur qui fait pénitence. Cfr. Ribera, V. De templo, cap. xvii, et Cornel.

53. — *Obtulerunt sacrificium secundum le-*

selon la loi, sur le nouvel autel des holocaustes qu'ils avaient construit.

54. Ils le dédièrent de nouveau au bruit des cantiques et des harpes, et des lyres, et des cymbales, dans le même temps et dans le même jour où il avait été souillé par les nations.

55. Et tout le peuple se prosterna le visage contre terre et, ils adorèrent, et ils bénirent jusque dans le ciel, celui qui les avait fait réussir.

56. Et ils célébrèrent la dédicace de l'autel pendant huit jours, et ils offrirent des holocaustes avec joie, et un sacrifice d'actions de grâces et de louanges.

57. Et ils ornèrent la façade du temple avec des couronnes d'or et des écussons; et ils renouvelèrent les entrées du temple, et les cellules, et y mirent des portes.

cundum legem, super altare holocaustorum novum quod fecerunt.

54. Secundum tempus, et secundum diem in qua contaminaverunt illud gentes, in ipsa renovatum est in canticis, et citharis, et cinyris, et in cymbalis.

55. Et cecidit omnis populus in faciem, et adoraverunt, et benedixerunt in cælum eum qui prospexit eis.

56. Et fecerunt dedicationem altaris diebus octo, et obtulerunt holocausta cum lætitia, et sacrificium salutaris et laudis.

57. Et ornaverunt faciem templi coronis aureis, et scutulis; et dedicaverunt portas, et pastophoria, et imposuerunt eis januas.

gem. Il s'agit ici du sacrifice du matin, tel qu'il est prescrit par la loi. Cfr. Exod., xxix, 38 et Nombr., xxviii, 3.

54. — *Secundum tempus et secundum diem.* Le même jour et au même temps, mais trois années après la profanation par les Syriens. Cfr. 1, 62. — *In canticis*, ἐν ᾠδαῖς, qui est la traduction de שיר, Cfr. 1 Paral., xvi, 42 et qui désigne le chant des psaumes exécuté par les lévites avec accompagnement de harpes et de lyres. — Keil, l. c. p. 93, fait observer la singularité de l'expression dans les LXX, de κιθάραις καὶ κινύραις, *citharis et cinyris*, ces deux expressions étant la traduction du même mot כנור, que le grec, dans les Rois et dans les Paralip., traduit constamment par κινύρα, tandis que dans les Ps., dans Isaïe et dans Job, il écrit toujours κιθάρα. A côté de כנור, nous trouvons dans les psaumes l'instrument nommé נבל, que les LXX traduisent ἡ ψαλτήριον, dans les Rois et dans les Paralip., et ψαλτήριον dans les Ps., et dans Isaïe. Michael., et Grimm pensent qu'à l'époque de la rédaction de notre livre le mot כנור, κινύρα, que Daniel, iii, 5 traduit par la forme chaldéique קיתרוס, était synonyme de נבל, ψαλτήριον, et Grimm, pour confirmer cette opinion, renvoie à 2 roi, 51 où il est écrit : ἐν κινύραις καὶ ἐν κυμβάλοις καὶ ἐν ψαλμοῖς. Keil ne trouve pas cette preuve suffisante. Il pense que dans notre passage κιθάραις, *citharis*, est la traduction de כנורות; que κινύραις, *cinyris*, corres-

pond à נבלים; ψάλλαι serait synonyme de ψαλτήρια. Il semble, du reste, que ces deux instruments, *cithara et cinyra*, qui étaient des instruments à cordes, ne différaient l'un de l'autre que par leur dimension et par la force des cordes musicales, à peu près de la même façon que le violon diffère du violoncelle.

55. — *Et benedixerunt in cælum eum*, etc. qu'il ne faut pas traduire : « ils bénirent celui qui habite dans le ciel »; d'après les LXX εἰς οὐρανόν; « vers le ciel » ou « le visage tourné vers le ciel, ils bénirent celui », etc.

56. — *Diebus octo*, pendant huit jours, c'est-à-dire, pendant une semaine. Cfr. Exod., xxix, 37. — *Sacrificium salutaris*, non pas en ce sens qu'on n'ait offert qu'un seul sacrifice; c'était, dit Keil, une fête composée de sacrifices et célébrée par les Juifs fidèles.

57. — *Coronis aureis.* C'était des guirlandes de feuillages parsemés d'or, selon Menoch. C'était peut-être des ex-voto, dit Loch, qui alors, comme aujourd'hui encore, revêtaient souvent la forme de couronnes. Cfr. Zach., vi, 44. — *Et scutulis.* Loch prétend qu'il faut entendre par cette expression les boucliers pris sur l'ennemi; mais pourquoi, dans ce cas, n'aurait-on pris que les petits boucliers, *scutulis* diminutif de *scutis*, et pourquoi ne pas avoir employé à cette ornementation tous les boucliers, grands et petits, qui provenaient du butin? Nous lisons, III Rois, x, 47 que

58. Et facta est lætitia in populo magna valde, et aversum est opprobrium gentium.

59. Et statuit Judas, et fratres ejus, et universa ecclesia Israël ut agatur dies dedicationis altaris in temporibus suis, ab anno in annum per dies octo, a quinta et vigesima die mensis casleu, cum lætitia et gaudio.

Joan. 10, 22.

60. Et ædificaverunt in tempore illo montem Sion, et per circuitum muros altos, et turres firmas, nequando venirent gentes, et conculcarent eum sicut antea fecerunt.

61. Et collocavit illic exercitum, ut servarent eum, et munivit eum ad custodiendam Bethsuram, ut haberet populus munitionem contra faciem Idumææ.

58. Et tout le peuple fut comblé de joie, et l'opprobre infligé par les nations fut banni du milieu d'eux.

59. Et Judas avec ses frères et toute l'assemblée d'Israël, ordonna que, dans la suite des temps, on célébrerait ce jour-là la dédicace de l'autel chaque année pendant huit jours, à commencer du vingt-cinquième du mois de casleu, avec beaucoup de joie et d'allégresse.

60. Et en ce même temps, ils fortifièrent la montagne des Sion, et ils l'environnèrent de hauts murs et de fortes tours, de peur que les nations ne vinssent et ne la profanassent, comme elles avaient fait auparavant.

61. Et il y plaça un détachement pour la garder, et il la fortifia pour défendre Bethsura, afin que le peuple eût une forteresse contre l'Idumée.

Salomon plaça comme ornements dans le temple 300 boucliers, c'est-à-dire, des écussons d'or, qui furent enlevés par Sésac, et que Roboam remplaça par des écussons d'airain; Cfr. III Rois, xiv, 26 et 27. C'est en ce sens, à notre avis, qu'il faut entendre notre verset. *Scutulis* s'entend d'écussons, en forme de petits boucliers dont les Juifs ornèrent la façade du temple.

58. — Le peuple fut comblé de joie; car cette heureuse dédicace effaçait l'opprobre dont les Syriens avaient accablé Israël.

59. — *Dies dedicationis altaris*. Cette fête, ainsi que l'indique formellement II Mach., x, 6 fut instituée à l'instar de la fête des tabernacles. Cfr. Nombr., xxix, 35 et s'appelait en grec τὰ ἑγκαλνία, Cfr. Joan, x, 22, expression que Luther traduit à cet endroit par « Kirchweihe » c'est-à-dire la consécration, la dédicace de l'église. Les Juifs nomment

cette fête, qu'ils célèbrent aujourd'hui encore, הַכִּנּוּחַ « consécration » Josèphe, Antiq., xii, 7, 7 l'appelle φωτα « les lumières », à cause du grand nombre de lumières qui étaient allumées en signe de joie et de réjouissance.

60. — *Montem Sion*. Comme au §. 37 : la montagne du temple, et non pas le mont occupé par la forteresse des Syriens.

61. — *Et munivit eum ad custodiendam Bethsuram*. Le grec dit : « Et il fortifia, pour la (la montagne du temple) défendre Bethsura, afin que le peuple eût une forteresse contre l'Idumée; » en sorte que Judas aurait fait de Bethsura une redoute avancée pour protéger la montagne du temple du côté de l'Idumée, par où les Syriens venaient de pénétrer en Judée. Cfr. §. 29. Nous lisons, II Paral., xi, 7 que déjà Roboam avait fait de Bethsura un fort pour défendre Jérusalem et le temple.

CHAPITRE V

Guerres victorieuses de Judas contre les Iduméens et les Ammonites. Il prend la ville de Gazer et revient en Judée (xx. 1-8). — Les Juifs de Galaad et ceux qui habitaient la Galilée, implorent le secours de Judas contre leurs oppresseurs (xx. 9-15). — Judas envoie son frère Simon avec 3.000 hommes en Galilée; lui-même, à la tête de 8.000 hommes, part pour le pays de Galaad, tandis qu'il laisse un corps d'armée en Judée pour la défense du territoire (xx. 16-20). — Simon est vainqueur dans la Galilée (xx. 21-23). — Judas apprend l'état déplorable où sont réduits les Juifs de Galaad; il marche contre leurs ennemis, les défait et brûle leurs villes (xx. 24-36). — Timothée, à la tête d'une nouvelle armée, se prépare à attaquer Judas. Celui-ci le prévient, taille son armée en pièce et brûle la ville et le temple de Carnaim où les fuyards s'étaient retirés (xx. 37-44). — Judas à la tête de son armée et accompagné des Israélites qui habitaient le pays de Galaad, reprend la route de la Judée. Il est arrêté un instant par la ville d'Ephron, qui veut lui refuser le passage; mais il triomphe de l'obstacle. Après avoir pillé et détruit la ville, il arrive à Jérusalem et y offre des sacrifices d'actions de grâces (xx. 45-54). — Joseph et Azarias, apprenant les exploits des Machabées en Galilée et au pays de Galaad, veulent se distinguer à leur tour. Malgré les ordres formels de Judas, ils attaquent l'ennemi et essuient une honteuse défaite (xx. 55-62). — Nouveaux succès remportés par Judas contre les Iduméens à Hébron, et contre les Philistins (xx. 63-68).

1. Et lorsque les nations d'alentour eurent appris que l'autel et le sanctuaire avaient été reconstruits comme auparavant, il arriva qu'elles furent très-irritées.

2. Et elles résolurent d'exterminer les descendants de Jacob qui étaient parmi eux, et elles commencèrent à tuer quelques-uns d'entre le peuple, et à poursuivre les autres.

3. Cependant Judas fit la guerre aux enfants d'Esau dans l'Idumée; et à ceux qui étaient dans l'Acrabathane.

1. Et factum est, ut audierunt gentes in circuitu quia ædificatum est altare, et sanctuarium sicut prius, iratæ sunt valde.

2. Et cogitabant tollere genus Jacob, qui erant inter eos, et cœperunt occidere de populo, et persequi.

3. Et debellabat Judas filios Esau in Idumæa, et eos, qui erant in Acrabathane; quia circumsedebant

CHAP. V. — 1. — *Gentes in circuitu*. Ce sont les Philistins, les Iduméens, les Samaritains, les Ammonites, les Moabites et les Phéniciens. On connaît la haine de religion de ces peuples envers les Juifs, auxquels pourtant ils appartenaient par les liens du sang. Stark, Gaza. p. 481 et s. indique une autre cause d'animosité qui existait alors contre les Juifs. Les administrations des villes, et surtout les Philistins, s'étaient ralliés à la domination des Grecs, et dès lors, Judas refoulant victorieusement cette domination étrangère, était devenu pour ces peuples voisins un objet de haine politique. Comparer ce chap. xx. 1-64 à II Mach., x, 44-xii, 31.

2. — *Qui erant inter eos* pour « habitabant ».

3. — *Filios Esau*. Ce sont les Edomites.

— *In Acrabathane*. Le grec dit : « dans l'Idumée, au pays d'Acrabeth. » Il ne faut pas confondre le gouvernement d'Acrabathine, au centre de la Palestine, entre Sichem et le Jourdain, et où existe aujourd'hui encore un village nommé Akrabi, Cfr. Robin Pal. III, avec l'Acrabathane de notre verset. L'Acrabathane, dont il est ici question, était une région située dans l'Idumée, près de la frontière sud-ouest de la Palestine, et qu'on identifie avec *בְּמִעְלָה עֲקָרִיבִים*, « la montée des scorpions » Acrabin en hébreu, signifiant scorpion. Cfr. Nomb. xxxiv. 4; Jos., xv, 3 et Jug. 1. 36. — *Quia circumsedebant Israelitas*. Non pas en ce sens qu'ils assiégeaient les villes des Israélites, attendu que nous avons vu plus haut, iv, 60-64, que les Juifs venaient d'achever les fortifications de la

Israelitas, et percussit eos plaga magna.

4. Et recordatus est malitiam filiorum Bean, qui erant populo in laqueum, et in scandalum, insidiantes ei in via.

5. Et conclusi sunt ab eo in turribus, et applicuit ad eos, et anathematizavit eos, et incendit turres eorum igni cum omnibus, qui in eis erant.

6. Et transivit ad filios Ammon, et invenit manum fortem, et populum copiosum, et Timotheum ducem ipsorum.

7. Et commisit cum eis praelia multa, et contriti sunt in conspectu eorum, et percussit eos.

8. Et cepit Gazer civitatem, et filias ejus, et reversus est in Judæam.

bathane, parce qu'ils attaquaient les Israélites; et il les frappa d'une grande plaie.

4. Et il se souvint aussi de la malice des enfants de Béan, qui étaient comme un piège et un filet pour le peuple, lui dressant des embûches dans le chemin.

5. Et il les bloqua dans des tours et il les y investit; et il les anathématisa, et il brûla leurs tours par le feu avec tous ceux qui étaient dedans.

6. Et il passa chez les enfants d'Ammon; et il y trouva une forte armée et un peuple nombreux, et Timothée qui en était le chef.

7. Et il leur livra beaucoup de combats, et il les défit en leur présence et il les tailla en pièces.

8. Et il prit la ville de Gazer et ses villes tributaires et il revint en Judée.

montagne du temple et celles de Bethusa, qui étaient leurs deux forteresses; mais en ce sens, que ces Edomites, qui habitaient les frontières, faisaient de continuelles irruptions sur la terre de Judée. V. Ezéch., xxxv, 3-10 les sentiments haineux des Edomites envers les Juifs. — *Et percussit eos plaga magna*. Le texte grec ajoute : « Et il les humilia et il s'empara du butin. »

4. — *Ediorum Bean*. S. Jérôme, in locis Hébr., d'accord avec Eusèbe dit : « Bean est civitas Amorrhæorum. quæ et ipsa a filiis Ruben tenta est », confondant ainsi Bean avec Beon, Cfr. Nomb., xxxii, 3. Quelques commentateurs identifient Bean, en grec Βάαν avec Bajjan que Robin., Palest., iii, place au sud-ouest d'Hébron. Keil semble se rallier à cette opinion qu'il trouve préférable à celle de Hitzig, citée par Grimm, l. c. p. 79, et d'après laquelle Baian serait dérivé d'un mot arabe qui signifie « le fils de l'éloquence », et à cette autre opinion du Dr Sichel que rapporte également Grimm, d'après laquelle Baian, en arabe désigne la plante dite « rosa canina », la rose de chien, une espèce d'églantine qui croissait en grande quantité dans cette région. Quoi qu'il en soit, il nous semble que « les enfants de Béan » devaient être un peuple nomade qui « tendait des embûches sur les chemins », qui possédait peut-être une ville, et qui s'était construit « des tours »,

x. 3, des espèces de redoutes, pour s'y réfugier en cas d'attaque.

5. — *Et anathematizavit eos*. Il les anathématisa, il les voua à l'anathème, au קִרְיָם, c'est-à-dire à la destruction. Voir notre commentaire de Judith, xvi, 23. Cfr. Juges, ix, 49.

6. — *Ad filios Ammon*. Les Ammonites, les descendants de Loth, habitaient au nord-est de la mer Morte, entre l'Arnon et le Jabok. Leur ville principale était Rabbat-Ammon sur le Jabok. Cfr. Deut., iii, 41. Voir les prophéties concernant les Ammonéens dans Ezéch., xxv, 2 et s. — *Et Timotheum*. Il est bien difficile de décider si ce Timothée était un Ammonéen, ou un Grec que les Syriens avaient envoyé comme général aux Ammonéens. Il est certain que beaucoup de noms grecs avaient pénétré dans ce temps-là en Palestine et qu'un indigène pouvait parfaitement porter un nom grec. Quoi qu'en disent D. Calmet, le P. de Carrières et d'autres commentateurs, il nous semble que ce Timothée peut bien être le même personnage que celui dont il est parlé plus bas x. 44 et qui fut battu de nouveau par Judas x. 34.

8. — *Gazer*. Le grec écrit Γαζα, en hébr. גֶּזֶר ou encore גִּזְרִי. Gazer, située à 15 milles romains de Hésébon, fut d'abord une ville moabite; puis, du temps de Moïse, elle fut attribuée à la tribu de Gad; elle était devenue moabite au temps de Jérémie. Cfr.

9. Et les nations qui étaient en Galaad se réunirent contre les Israélites qui étaient sur leur territoire, afin de les exterminer; mais ceux-ci s'enfuirent dans la forteresse de Datheman.

10. Et ils envoyèrent des lettres à Judas et à ses frères, leur disant : Les nations se sont assemblées de tous côtés pour nous perdre.

11. Et elles se préparent à venir et à s'emparer de la forteresse où nous nous sommes réfugiés : et Timothée est le chef de leur armée.

12. Viens donc maintenant et délivre-nous de leurs mains; car il est déjà tombé une multitude des nôtres.

13. Et tous nos frères qui étaient dans le pays de Tubin, ont été tués : ils ont emmené en captivité leurs femmes et leurs enfants, et des dépouilles, et ils ont tué en ce lieu-là près de mille hommes.

14. On lisait encore leurs lettres, et voici qu'arrivèrent de la Galilée

9. Et congregatæ sunt gentes, quæ sunt in Galaad adversus Israelitas, qui erant in finibus eorum, ut tollerent eos; et fugerunt in Datheman munitionem.

10. Et miserunt litteras ad Judam et fratres ejus, dicentes : Congregatæ sunt adversum nos gentes per circuitum, ut nos auferant;

11. Et parant venire, et occupare munitionem, in quam confugimus; et Timotheus est dux exercitus eorum.

12. Nunc ergo veni, et eripe nos de manibus eorum, quia cecidit multitudo de nobis.

13. Et omnes fratres nostri, qui erant in locis Tubin, interfecti sunt; et captivas duxerunt uxores eorum, et natos, et spolia, et peremerunt illic fere mille viros.

14. Et adhuc epistolæ legebantur, et ecce alii nuntii venerunt de

Jér., XLVIII, 32. Les ruines nommées aujourd'hui es Szir semblent correspondre à l'ancienne ville de Gazer.

9. — *Quæ sunt in Galaad.* *Γαλαὰδ*, גלעד, s'étendait au sud et au nord du Jabok, sur la rive gauche du Jourdain. Cfr. Deut., III, 40, et s. Keil fait observer qu'on nommait généralement Galaad tout le territoire enlevé aux Israélites à l'est du Jourdain, Cfr. Deut., XXXIV, 4 et Josué, XXII, 9 et s., et c'est en ce sens qu'il faut prendre ce mot dans notre verset. Cette interprétation d'ailleurs semble ressortir de l'énumération des villes au v. 26. — *In Datheman munitionem.* Drusus pense que le traducteur a lu דתמה au lieu de דתמה, Nombr., XXXIII, 48. Le texte syriaque écrit : « Ramoth ». Ewald croit pouvoir identifier cette localité avec les ruines de Dama, découvertes dans le Hauran par Burckhart, Syr., I, 496. Mais toutes ces suppositions sont des hypothèses : il nous paraît impossible de déterminer aujourd'hui la situation de cette forteresse.

10. *Et Timotheus.* C'est le même personnage dont il est question v. 6. Il se mit d'abord à la tête des enfants d'Ammon; fut battu par Judas, v. 7; et après le retour de

ce dernier en Judée, v. 8, ce même Timothée vint à Galaad, v. 9, pour y commander la nouvelle armée qui s'était levée contre les Juifs.

13. — *In locis Tubin.* Tubin ou Tob, est une région à l'est du Jourdain, dans l'Arabie déserte, sur les confins de Galaad. Cfr. Juges, XI, 5 et II Mach., XII, 47. Beaucoup de Juifs s'étaient établis dans ce pays. — *Et peremerunt illic fere mille viros* : ὡς μίαν χιλιάρχίαν ἀνδρῶν. Une chiliarchie était une division de l'armée comprenant 1000 hommes. Cfr. Nombr., XXXI, 48. Mich. et Scholz pensent qu'il s'agit ici d'une division de tribu qui aurait été complètement anéantie; Grimm et Keil croient qu'il est simplement question d'un groupe d'hommes équivalant par le nombre à une division de 1000 hommes. Le mot ἀνδρῶν semble justifier cette dernière interprétation.

14. — *De Galilæa.* La Galilée était une partie de la Palestine septentrionale, bornée à l'est par le Jourdain, au nord par la Cœlé-Syrie et la Phénicie, à l'ouest par le territoire de Ptolémaïde et au sud par la chaîne du Carmel, les montagnes de Samarie et le mont de Gelboé. Cfr. Atlas Annessi. — *Conscissis*

Galilæa conscissis tunicis, nuntiantes secundum verba hæc.

15. Dicentes convenisse adversum se a Ptolemaida, et Tyro, et Sidone; et *repleta est omnis Galilæa alienigenis, ut nos consumant.*

16. Ut audivit autem Judas, et populus, sermones istos, convenit ecclesia magna cogitare quid facerent fratribus suis, qui in tribulatione erant, et expugnabantur ab eis.

17. Dixitque Judas Simoni fratri suo : Elige tibi viros, et vade, et libera fratres tuos in Galilæa; ego autem et frater meus Jonathas ibimus in Galaaditim.

18. Et reliquit Josephum filium Zachariæ, et Azariam, duces populi, cum residuo exercitu in Judæa ad custodiam;

19. Et præcepit illis, dicens : Præstote populo huic; et nolite bellum committere adversum gentes, donec revertamur.

20. Et partiti sunt Simoni viri

d'autres messagers, avec des habits déchirés, apportant de semblables nouvelles.

15. Disant que ceux de Ptolémaïde, de Tyr, et de Sidon s'étaient réunis contre eux, et que toute la Galilée était pleine d'étrangers afin de nous perdre.

16. Et lorsque Judas et le peuple eurent entendu ces discours, il se tint une grande assemblée, afin de délibérer sur ce qu'ils feraient pour leurs frères qui se trouvaient dans la tribulation et qui étaient attaqués par ceux-là.

17. Alors Judas dit à son frère Simon : Choisis-toi des hommes et va, et délivre tes frères dans la Galilée : mon frère Jonathas et moi, nous irons en Galaad.

18. Il laissa Joseph, fils de Zacharie, et Azarias chefs du peuple, avec le reste de l'armée pour garder la Judée.

19. Et il leur ordonna, disant . Gouvernez ce peuple, et ne combattez point contre les nations, jusqu'à ce que nous soyons revenus.

20. Ensuite on donna à Simon

tunicis. Il ne faut pas entendre ces paroles en ce sens que les envoyés auraient été maltraités en chemin par leurs ennemis. Les habits déchirés étaient simplement un signe de deuil.

15. — *A Ptolemaida*. L'ancienne Akko, טכו, du livre des Juges, I, 31, aujourd'hui S. Jean d'Acre, port de mer très important sur la Méditerranée, à l'embouchure du Bélus, au nord du Carmel et à 30 lieues nord-nord-ouest de Jérusalem. Joseph, Diod. de Sic. et Pline appellent cette ville Ἀκη; les Arabes la nomment Akka. Voir l'intéressante description que Joseph fait de la situation de cette ville : Bell. jud., II, 10, 2. — *Repleta est omnis Galilæa alienigenis*. Il s'agit ici de cette partie septentrionale de la Galilée qui fut habitée dès les temps les plus anciens, par des Juifs et par des païens, plus tard par des Syriens et par des Arabes. Cfr. Strabon, XVI. Le grec dit : πάσης Γαλιλαίας ἀλλοτρίων, l'édit de Compl. : πάντων Γαλιλαίων ἀλλοτρίων, à sous-entendre l'inf. εἶναι, c'est-à-dire que toute la Galilée était au pouvoir des étrangers, « que toute la

Galilée était remplie d'ennemis », comme traduit Luther. — *Ut nos consumant*. Il faut remarquer que cette phrase des messagers, commencée à la 3^e personne : *dicentes convenire adversum se*, se termine à la 4^{re} personne : *ut nos consumant*.

16. — *Convenit ecclesia magna*. Il ne s'agit pas ici comme l'expliquent Mich., Gaab et Scholz d'une assemblée des députés du peuple et de l'armée; encore moins du grand conseil, comme le pense Prideaux; mais mieux, d'après Grimm et Keil, d'une réunion du peuple qui était accouru en apprenant la fatale nouvelle de la persécution qui sévissait en Galilée, et qui ratifia par acclamation la proposition faite par Judas de secourir les Juifs.

18. — *Josephum filium Zachariæ et Azariam*. Ces deux chefs ne sont pas autrement connus. — *Ad custodiam, eis τήρησιν* : pour garder ce que les combattants laissaient en Judée, savoir : le temple, leurs familles et leurs propriétés.

20. — Simon partit donc à la tête de 3000 hommes pour la Galilée; Judas donna

trois mille hommes pour aller en Galilée, et à Judas huit mille pour aller en Galaad.

21. Et Simon alla dans la Galilée, et il livra plusieurs combats aux nations, et les nations furent vaincues en sa présence; et il les poursuivit jusqu'à la porte

22. De Ptolémaïde, et près de trois mille hommes d'entre les nations tombèrent, et il emporta leurs dépouilles.

23. Puis, il prit avec lui ceux qui étaient dans la Galilée et dans Arbates, avec leurs femmes et leurs enfants, et tout ce qu'ils possédaient, et il les amena en Judée, avec de grandes réjouissances.

24. Cependant Judas Machabée et Jonathas son frère passèrent le Jourdain, et ils marchèrent durant trois jours dans le désert.

25. Et les Nabuthéens vinrent au-devant d'eux, et ils les reçurent dans un esprit de paix, et ils leur racontèrent tout ce qui était arrivé à leurs frères en Galaad :

26. Et comment plusieurs d'entre

tria millia, ut iret in Galilæam; Judæ autem octo millia in Galaaditum.

21. Et abiit Simon in Galilæam, et commisit prælia multa cum gentibus; et contritæ sunt gentes a facie ejus, et persecutus est eos usque ad portam

22. Ptolemaidis; et ceciderunt de gentibus fere tria millia virorum, et accepit spolia eorum.

23. Et assumpsit eos, qui erant in Galilæa, et in Arbatis, cum uxoribus, et natis, et omnibus quæ erant illis, et adduxit in Judæam cum lætitia magna.

24. Et Judas Machabæus et Jonathas frater ejus transierunt Jordanem, et abierunt viam trium dierum per desertum.

25. Et occurrerunt eis Nabuthæi, et susceperunt eos pacifice, et narraverunt eis omnia quæ acciderant fratribus eorum in Galaaditide.

26. Et quia multi ex eis com-

en Galaad 8000 hommes et, malgré cela, il resta encore en Judée un corps d'armée considérable, puisque 2000 Israélites périrent dans la malheureuse bataille qui fut livrée, contrairement aux ordres de Judas, Cfr. x 60. L'armée des Juifs avait donc considérablement augmenté depuis le combat d'Emmaüs, Cfr. iv, 6 et s.

21. — *Usque ad portam Ptolemaidis.* Les textes grecs ont plusieurs variantes : ἕως τῶν πύλων Πτολ.; ou bien ἕως τῶν πυλῶν Πτολ. et ailleurs ἕως τῆς πύλης Πτολ. Cette dernière variante qui concorde avec la Vulg. nous paraît être la plus exacte.

23. — *In Arbatis.* On ne connaît, en Galilée, aucune ville du nom d'Arbates. Drusius et d'autres commentateurs pensent que ce mot vient de ערבת, les plaines, et qu'il désigne les grandes vallées du Jourdain, du côté du lac de Tibériade. Koil rejette cette explication comme invraisemblable. Hitzig, Ge-eh. des Volk. Is., p. 397 pense qu'Arbates, Harbattot « la montagne des abîmes » pourrait bien être la contrée que Joseph, bell. jud., II, 14, 5 appelle Νάρεθαι qui était

une longue vallée qui commençait à 60 stades de Césarée et se prolongeait, en s'élevant insensiblement, jusqu'à Samarie. Il nous semble qu'on peut se rallier à cette interprétation. — *Et adduxit in Judæam.* Simon emmena avec lui en Judée tous ces Juifs de la Galilée, afin qu'ils ne fussent pas exposés, après son départ, aux mauvais traitements des païens.

24. *Transierunt Jordanem.* Judas traversa probablement le Jourdain par le gué indiqué Josué, II, 7. — *Viam trium dierum.* Les historiens ne sont pas d'accord pour déterminer l'espace parcouru par une armée dans une journée de marche. Hérodote, IV, 40, indique 150 stades; V, 5, il dit 200 stades; Procope 210 stades. — *Per desertum.* Ce désert est le plateau aride qui s'étend de l'Arnon jusqu'à l'Arabie déserte. Judas, d'après ces indications, pénétra en Galaad par le Sud-est.

25. — *Nabuthæi, Ναβυθαίοι.* Les descendants de Nabajoth, fils d'Ismaël. Cfr. Gen., XXV, 43. C'était une peuplade arabe, habitant en nomades l'Arabie Pétrée. Elle se montre bienveillante envers les Juifs, IX, 35.

26. — *Multi ex eis comprehensi sunt in*

prehensi sunt in Barasa, et Bosor, et in Alimis, et in Casphor, et Mageth, et Carnaim; hæ omnes civitates munitæ et magnæ.

27. Sed et in cæteris civitatibus Galaaditidis tenentur comprehensi, et in crastinum constituerunt admove exercitum civitatibus his, et comprehendere, et tollere eos in una die.

28. Et convertit Judas, et exercitus ejus, viam in desertum Bosor repente, et occupavit civitatem; et occidit omnem masculum in ore gladii, et accepit omnia spolia eorum, et succendit eam igni.

eux avaient été enfermés dans Barasa, et dans Bosor, et dans Alimas, et dans Casphor, et dans Mageth, et dans Carnaim, qui toutes étaient de grandes et fortes villes.

27. Et aussi dans les autres villes de Galaad, des prisonniers étaient détenus; et ils avaient résolu de faire marcher le lendemain leur armée contre ces villes et de les prendre, et de les perdre tous en un même jour.

28. Et Judas marcha aussitôt avec son armée vers le désert de Bosor; et il surprit la ville tout d'un coup, et il tua par le tranchant du glaive tous les mâles, et il enleva toutes leurs dépouilles, et il la brûla par le feu.

Bosra. Le sens du mot *comprehensi sunt* offre quelques difficultés à déterminer. Mot à mot, cette expression signifie : « appréhender, faire prisonnier. » Or, il est évident, d'après la suite du récit, que les villes, citées dans ce verset, étaient des forteresses ennemies, dont Judas s'empara et où il exerça de terribles représailles. §§. 28-36. Il n'est donc pas possible, disent Mich. et Grimm, que des Juifs s'y fussent réfugiés et y aient été bloqués; et ces commentateurs pensent qu'il faut traduire *comprehensi sunt*, par « ils étaient enfermés comme prisonniers », ou bien, on pourrait admettre peut-être que des Juifs possédaient dans ces villes des quartiers dans lesquels ils s'étaient retranchés. — *Basara.* Le grec Βασσα, d'autres Βασσάζ, c'est-à-dire בעירה. Cfr. Gen., xxxvi, 33, où les LXX traduisent le mot hébreu par Βασσάζ, tandis que la Vulg. écrit *Bosra*. C'est Bosra, ville de Moab, dont parle Jérémie, xlviii, 24, et que Ammien Marcell. 14, 8 appelle Bostra. J. L. Porter. *Five years in Damascus*, Lond. 1835. II, p. 194, et Cyrille Grah. *Journal of the R. Geography Soc.*, Vol. XXVIII, p. 226-263 constatent d'une façon péremptoire l'identité des ruines de Bosra dans le Hauran avec le Bosra de Jérémie. — *Bosor.* Βασόρ, בער, dit le Deut., iv, 43. Cette ville était située dans la plaine du désert et appartenait à la tribu de Ruben. C'était une ville sacerdotale et un refuge. Cfr. Josué, xx, 8 et xxi, 36. — *Et in Alimis.* En grec Ἀλέμοις ou Ἀλάμοις. Grimm pense que ce pourrait bien être Beer-Elin באר אלים, « Fontaine des héros », Nombr., xxi, 16-18

et Isaïe, xv, 8, Keil trouve cette explication absolument insuffisante, d'autant plus que Beer-Elim était située près de l'Arnon, par conséquent trop au midi, pour se trouver sur les terrains où Judas opérait avec son armée. — *Et in Casphor.* En grec Χασσώρ; au §. 36, la Vulg. dit *Casbon* et les LXX écrivent Χασσώρ; c'est la ville de Casphin du II Mach., xii, 13. — *Et Mageth.* Μαγέθ, var. Μαγέθ, qui est probablement Machéti au nord de Galaad. Cfr. Josué, xii, 5. — *Et Carnaim.* Cette ville nommée Gen., xiv, 5 עשרת קרנאי. Astaroth-Carnaim, était située, d'après Hitzig, Gesch. p. 398, entre Nawa et le Jourdain, sur la route de l'Egypte. Keil identifie cette localité avec les ruines de Khastin, situées entre Tell Aschtere et la côte orientale de la mer de Gahléa.

27. — *Et in crastinum constituerunt.* Le sujet sous-entendu est : « hostes Judæorum ». Le grec dit : « Et ils se préparèrent à assiéger le lendemain les forteresses et à les prendre, et à détruire ceux-ci (c'est-à-dire les Juifs qui s'y trouvent), tous en un même jour ».

28. — *Et convertit Judas.* Le grec ἀπέστρεψεν ὁδόν, non pas comme l'explique Grimm : « il retourna sur ses pas », mais mieux comme Keil : « il s'écarta du chemin qu'il avait suivi jusqu'alors pour surprendre Bosor par une marche oblique » et il est impossible de déterminer si elle eut lieu du côté de l'est ou du côté de l'ouest, vu la situation incertaine de Bosor.

29. — Judas quitta Bosor pendant la nuit et marcha sur la forteresse de Datheman. Cfr. §. 9.

29. Et ils en sortirent pendant la nuit, et ils marchèrent jusqu'à la forteresse.

30. Et il arriva au matin, lorsqu'ils eurent levé les yeux, voilà qu'il y avait là beaucoup de peuple, en quantité innombrable, portant des échelles et des machines pour s'emparer de la forteresse, et pour les perdre.

31. Alors Judas s'aperçut que l'attaque commençait, et que le cri de guerre montait jusqu'au ciel, comme des trompettes; et un grand cri s'élevait de la ville.

32. Et il dit à son armée : Combattez aujourd'hui pour vos frères.

33. Et il marcha en trois corps derrière les ennemis, et ils firent retentir les trompettes, et ils poussèrent des cris dans leurs prières.

34. Et le camp de Timothée reconnut que c'était Machabée, et ils s'enfuirent devant lui, et on les battit avec grand carnage, et il en périt ce jour-là près de huit mille hommes.

35. Judas alla ensuite à Maspha; et il l'assiégea et il la prit, et il tua tous les mâles, et il en emporta les dépouilles, et il la brûla.

36. Delà il s'avança et il prit Casbon, et Mageth, de Bosor, et les autres villes de Galaaditis.

37. Après ces événements, Ti-

29. Et surrexerunt inde nocte, et ibant usque ad munitionem.

30. Et factum est diluculo, cum elevassent oculos suos, ecce populus multus, cujus non erat numerus, portantes scalas et machinas, ut comprehenderent munitionem, et expugnarent eos.

31. Et vidit Judas quia cœpit bellum, et clamor belli ascendit ad cœlum sicut tuba, et clamor magnus de civitate.

32. Et dixit exercitui suo : Pugna hodie pro fratribus vestris.

33. Et venit tribus ordinibus post eos, et exclamaverunt tubis, et clamaverunt in oratione.

34. Et cognoverunt castra Timothei quia Machabæus est, et refugerunt a facie ejus; et percusserunt eos plaga magna; et ceciderunt ex eis in die illa fere octo millia virorum.

35. Et divertit Judas in Maspha, et expugnavit et cepit eam; et occidit omnem masculum ejus, et sumpsit spolia ejus, et succendit eam igni.

36. Inde perrexit, et cepit Casbon, et Mageth, et Bosor, et reliquas civitates Galaaditidis.

37. Post hæc autem verba congre-

30. — *Et factum est diluculo.* Il s'ensuit que Bosor était proche de Datheman. — *Ecce populus multus.* C'était le peuple ennemi. — *Portantes... ut comprehenderent... et expugnarent.* Ces pluriels se rapportent au substantif collectif *populus multus* — *Et machinas, μηχαναί.* Ce sont des machines de guerre de toutes sortes, et non pas seulement, comme traduit Grimm, « des béliers » pour battre en brèche les murailles. Les béliers s'appellent *κρίοι*, et II Mach., xii, 45 les distingue formellement des *μηχαναί*.

31. — *Ascendit in cœlum sicut tuba.* Voir plus haut notre commentaire à iii, 54.

33. — *Tribus ordinibus.* Trois colonnes d'attaque, trois corps d'armée. En grec, ἀρχαί,

en hebr. ראשִׁים. Cfr. Juges, vii, 46 et ix, 43. — *Exclamaverunt tubis.* C'était le signal de l'attaque. Cfr. iv, 43.

35. — *In Maspha.* Cette ville était Maspha de Galaad, Cfr. Juges, xi, 29, et non pas, comme le veut Grotius, Maspha de Moab, dont il est question I Rois, xxii, 3. Cette dernière localité était située beaucoup trop au sud pour pouvoir être le Maspha dont il est ici question.

36. — *Casbon.* Le grec dit Χασβών, comme au v. 26, ce qui indique que ces deux noms, dans la Vulg. s'appliquent à une seule et même ville. — *Mageth et Bosor,* Cfr. commentaire au v. 26.

37. — *Post hæc autem verba.* En grec :

gavit Timotheus exercitum alium, et castra posuit contra Raphon trans torrentem.

38. Et misit Judas speculari exercitum; et renuntiaverunt ei, dicentes : Quia convenirent ad eum omnes gentes, quæ in circuitu nostro sunt, exercitus multus nimis;

39. Et Arabas conduxerunt in auxilium sibi, et castra posuerunt trans torrentem parati ad te venire in prælium. Et abiit Judas obviam illis.

40. Et ait Timotheus principibus exercitus sui : Cum appropinquerit Judas, et exercitus ejus ad torrentem aquæ; si transierit ad nos prior, non poterimus sustinere eum; quia potens poterit adversum nos.

41. Si vero timuerit transire, et posuerit castra extra flumen, transfretemus ad eos, et poterimus adversus illum.

42. Ut autem appropinquavit

mothée assembla une autre armée, et il campa vis-à-vis de Raphon, au-delà du torrent.

38. Et Judas envoya reconnaître cette armée, et on lui fit un rapport, disant : Tous les peuples qui nous environnent sont assemblés autour de lui; leur armée est très-nombreuse.

39. Ils ont salarié des Arabes à leur secours, et ils sont campés au-delà du torrent; et ils se préparent à marcher au combat contre toi. Judas alors s'avança à leur rencontre.

40. Et Timothée dit aux généraux de son armée : Lorsque Judas approchera avec son armée du cours d'eau, s'il passe vers nous le premier, nous ne pourrons lui résister; parce que, puissant, il nous accablera.

41. Mais s'il craint de passer, et s'il campe au-delà du fleuve, passons à eux, et nous prévaudrons contre lui.

42. Judas étant arrivé près du

μετὰ τὰ ῥήματα ταῦτα qui est une expression fréquente dans les LXX pour rendre אחר הדברים האלה. — Timothée qui avait été battu par Judas, 7, rassembla les restes de son armée, les fortifia par l'adjonction de troupes auxiliaires et alla camper vis-à-vis de Raphon. — *Contra Raphon*. C'est la ville de Raphana, dont parle Plin. Hist. Nat., v, 46. Il ressort du 7. 43 que Raphon n'était pas éloigné d'Astaroth-Carnaïm, et c'est cette circonstance qui va nous permettre de déterminer de quel torrent il est ici question : — *Trans torrentem*. Presque tous les commentateurs pensent qu'il s'agit ici du Jaboc, et en effet, Gen., xxxii, 24, le Jaboc est appelé simplement הנהל, et par les LXX ὁ χειμάρρως : le torrent. Mais le Jaboc nous semble situé bien trop au midi pour qu'il puisse être question de lui ici : la ligne d'opérations de Judas dans son expédition au pays de Galaad, ne pouvait s'étendre jusque-là. Keil est peut-être dans le vrai, lorsqu'il prétend que ce torrent doit être le Mandhur, nommé aussi le Hieromax, qui prend sa source dans le Hauran et qui se jette dans le Jourdain à deux lieues environ au-dessous du lac de Génésareth.

38. — *Omnes gentes*. Tous les peuples infi-

dèles de la Galilée, auxquels s'étaient joints les Iduméens, les Ammonites, les habitants de Galaad et des Arabes, tous s'étaient réunis sous les ordres de Timothée. Comparer 77. 38-68 avec II Mach., xii, 20 et suiv.

40. — *Si transierit ad nos prior*, etc. Grimm pense que Timothée augure de l'issue heureuse ou malheureuse du combat par la raison que la rive droite du torrent, par sa topographie, était plus dangereuse que la rive gauche, pour livrer bataille. C'est là une supposition toute gratuite. Nous préférons nous rallier au commentaire de Keil. Timothée connaissait la bravoure de Judas et l'impétuosité de son attaque. Si le premier, dit-il, Judas, se précipite sur nous, nous sommes perdus, nous ne pourrons lui résister; mais s'il hésite, s'il nous laisse franchir le torrent pour aller à lui, c'est une preuve que la supériorité numérique de nos troupes lui fait peur et alors nous pouvons espérer la victoire. Ces paroles de Timothée peuvent être comparées à celles qui furent adressées par Jonathas à son écuyer, I Rois, xiv, 8-10.

42. — *Scribas populi*. Ces scribes, γραμματεῖς, étaient des officiers de l'armée chargés

torrent d'eau, il plaça les scribes du peuple sur les bords de la rivière, et il leur ordonna, disant : Ne laissez aucun homme en arrière, mais que tous viennent au combat.

43. Et il passa l'eau le premier, et tout le peuple après lui et toutes les nations furent vaincues en leur présence et elles jetèrent leurs armes, et elles s'enfuirent dans le temple de Carnaim.

44. Et il prit la ville et brûla le temple par le feu, avec tous ceux qui étaient dedans, et Carnaim fut soumise, et elle ne put tenir devant Judas.

45. Alors Judas rassembla tous les Israélites qui étaient en Galaad, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, avec leurs femmes et leurs enfants, et une fort grande armée, pour les emmener dans la terre de Juda.

46. Et ils vinrent jusqu'à Ephron; et cette ville est grande, située sur la route, très-fortifiée, et on ne pouvait se détourner d'elle ni à droite ni à gauche; mais le chemin passait au milieu.

Judas ad torrentem aquæ, statuit scribas populi secus torrentem, et mandavit eis, dicens : Neminem hominum reliqueritis; sed veniant omnes in prælium.

43. Et transfretavit ad illos prior, et omnis populus post eum, et contritæ sunt omnes gentes a facie eorum. et projecerunt arma sua, et fugerunt ad fanum quod erat in Carnaim.

44. Et occupavit ipsam civitatem, et fanum succendit igni cum omnibus. qui erant in ipso; et oppressa est Carnaim, et non potuit sustinere contra faciem Judæ.

45. Et congregavit Judas universos Israelitas, qui erant in Galaaditide, a minimo usque ad maximum, et uxores eorum, et natos, et exercitum magnum valde, ut venirent in terram Judæ.

46. Et venerunt usque Ephron; et hæc civitas magna in ingressu posita, munita valde, et non erat declinare ab ea dextra vel sinistra, sed per mediam iter erat.

des enrôlements, des listes des soldats, de l'approvisionnement des troupes, des espèces d'intendants militaires, Cfr. Deut., xx, 5 et suiv. et II Paral., xxvi, 41. Ils devaient aussi faire les reconnaissances du terrain, dresser les plans de campagne, et le livre de Josué, I, 10 et III, 2, nous les représente transmettant les ordres des généraux aux différents corps et remplissant les fonctions de nos officiers d'état-major, et d'aides-de-camp; mais ils ne prenaient pas part au combat.

43. — *Quod erat in Carnaim.* Cfr. 7. 26 et II Mach., xii, 26. Les ennemis se réfugièrent dans le temple de Carnaim, peut-être dans l'espoir ou que leurs dieux les protégeraient, ou que la sainteté du lieu arrêterait les Juifs dans leur vengeance. Cette dernière hypothèse était évidemment un faux raisonnement, les Juifs étant les ennemis irréconciliables de toute idolâtrie et de tout temple consacré aux idoles.

45. — Simon Machabée, 7. 23, avait fait la même chose pour protéger les habitants de la Galilée.

46. — *Et venerunt usque Ephron.* Il ne faut pas confondre cette ville avec Ephron dont parle II Paral., xiii, 79, et qui était une ville de la tribu de Benjamin. Ephron de notre verset devait être située entre Astaroth et le Jourdain; c'était, d'après la description qui en est faite ici, une ville forte, bâtie dans un défilé étroit, dont elle barrait complètement le passage. La situation de cette ville n'est pas bien connue. Loch la place près de l'endroit où le Jaboc se jette dans le Jourdain. Ancepsi l'identifie à la ville de Gephros de Polybe; Hitzig. Gesch., p. 352 aux ruines de Tabauquat Fuheil. Keil fait observer avec raison que ces ruines sont situées au sud de Bethsan, tandis que, d'après notre récit, 7. 32, Judas traversa d'abord Ephron pour arriver à Bethsan. Ce dernier commentateur pense qu'Ephron était située soit dans les environs d'el Arab soit dans les défilés de Sheriat el Mandhur. Le texte grec dit : « Cette ville est grande et très fortifiée pour le passage ». c'est-à-dire qu'elle est d'un accès difficile à cause de ses fortifications.

47. Et incluserunt se qui erant in civitate, et obstruxerunt portas lapidibus; et misit ad eos Judas verbis pacificis,

48. Dicens : Transeamus per terram vestram, ut eamus in terram nostram; et nemo vobis nocebit : tantum pedibus transibimus. Et volebant eis aperire.

49. Et præcepit Judas prædicare in castris, ut applicarent unusquisque in quo erat loco.

50. Et applicuerunt se viri virutis; et oppugnavit civitatem illam tota die, et tota nocte, et tradita est civitas in manu ejus.

51. Et peremerunt omnem masculum in ore gladii, et eradicavit eam, et accepit spolia ejus, et transivit per totam civitatem super interfectos.

52. Et transgressi sunt Jordannem in campo magno, contra faciem Bethsan.

53. Et erat Judas congregans extremos, et exhortabatur populum per totam viam, donec venirent in terram Juda.

47. Et ceux qui étaient dans la ville s'y enfermèrent, et ils en bouchèrent les portes avec des pierres; et Judas envoya vers eux avec des paroles de paix,

48. Disant : Nous traverserons votre territoire pour aller dans notre pays, et personne ne vous nuira. Nous ne passerons qu'à pied. Mais ils ne voulurent point leur ouvrir.

49. Alors Judas fit publier dans le camp, que chacun attaquât la ville dans le lieu où il était.

50. Les hommes de l'armée s'avancèrent; et il donna l'assaut à la ville durant tout le jour et toute la nuit; et la ville fut livrée entre ses mains.

51. Et ils frappèrent tous les mâles au tranchant du glaive et il la détruisit, et il en emporta les dépouilles et il traversa toute la ville sur les cadavres.

52. Ils passèrent ensuite le Jourdain dans la grande plaine qui est vis-à-vis de Bethsan.

53. Et Judas était à l'arrière-garde la ralliant, et encourageant le peuple dans tout le chemin, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés en la terre de Juda.

48. — *Et misit ad eos Judas.* Probablement que la ville d'Ephron ne s'était pas montrée hostile encore envers les Juifs. C'est pourquoi Judas lui fit offrir la paix, se conformant en cela aux stipulations de la loi. Cfr. Deut., xx, 10 et suiv.

48. — Cette demande de passage est presque identique dans ses expressions à celle faite par Moïse au roi des Edomites, Nomb., xx, 17, et à celle adressée à Sehon, roi des Amorréens, Nomb., xxi, 22. Ce dernier refusa le passage, ainsi que le refusèrent ici les habitants d'Ephron. Le texte grec de II Mach., xii, 27, nous apprend que Lysias avait son habitation à Ephron. Cette circonstance suffirait pour expliquer le refus de passage fait à Judas.

50. — *Et tradita est civitas in manu ejus.* En grec : παρεδόθη..... ἐν χειρὶν αὐτοῦ que Grotius explique ainsi : « Pervenit in ipsius potestatem, Deo sic res gerente, non enim tradita fuit urbs, sed vi capta. »

52. — *In campo magno.* Cette plaine n'est pas comme le prétend Grimm, après D. Calmet, la plaine de Jezraël en Esdrelom, qui est parfois nommée simplement la grande plaine; car cette plaine n'est pas située vis-à-vis de Bethsan, *contra Bethsan*, pour ceux qui arrivent du côté du Jourdain. Il s'agit ici de la longue vallée du Ghor, sur les rives du Jourdain, entre le lac de Tibériade et Sakut, que Josèphe, Ant., xii, 8, 5 appelle, comme notre livre μέγα πῆδιον. — *Contra faciem Bethsan.* Cette ville est située à deux lieues du Jourdain. Les Grecs la nomment Συβόπολις, Cfr. Jos., Antiq., xii, 8, 5 et xiii, 4, 6 ou bien encore Συβῶν πόλις; II Mach., xii, 29, « la Ville des chaumières. »

53. — *Congregans extremos.* Judas, à l'arrière-garde, excitait les trainards à avancer, ainsi que les malades, les femmes, les enfants, les vieillards, de peur que, séparés de l'armée, ils ne tombassent entre les mains des populations ennemies, qui habitaient ces contrées.

54. Puis ils montèrent sur la montagne de Sion avec joie et avec allégresse, et ils offrirent des holocaustes parce qu'aucun d'eux n'avait péri, jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés en paix.

55. Et durant les jours où Judas avec Jonathas étaient dans la terre de Galaad, et Simon, son frère, dans la Galilée devant Ptolémaïde;

56. Joseph, fils de Zacharie, et Azarias, le général, apprirent les succès et les victoires qu'ils avaient remportés.

57. Et il dit : Faisons-nous aussi un nom, et allons combattre contre les nations qui sont autour de nous.

58. Il donna donc ses ordres à ceux qui étaient dans son armée et ils marchèrent contre Jamnia.

59. Et Gorgias sortit de la ville avec ses gens, et alla au-devant d'eux au combat.

60. Et Joseph et Azarias furent mis en fuite jusqu'à la frontière de Judée, et près de deux mille hommes du peuple d'Israël périrent ce jour-là; et la déroute fut grande parmi le peuple,

61. Parce qu'ils n'avaient pas écouté Judas et ses frères, s'imaginant se conduire vaillamment.

54. Et ascenderunt in montem Sion cum lætitia et gaudio, et obtulerunt holocausta, quod nemo ex eis cecidisset, donec reverterentur in pace.

55. Et in diebus, quibus erat Judas, et Jonathas in terra Galaad, et Simon frater ejus in Galilæa contra faciem Ptolemaidis,

56. Audivit Josephus Zachariæ filius, et Azarias princeps virtutis, res bene gestas, et prælia quæ facta sunt.

57. Et dixit : Faciamus et ipsi nobis nomen, et eamus pugnare adversus gentes quæ in circuitu nostro sunt.

58. Et præcepit his qui erant in exercitu suo, et abierunt Jamniam.

59. Et exivit Gorgias de civitate, et viri ejus obviam illis in pugnam.

60. Et fugati sunt Josephus et Azarias usque in fines Judææ; et ceciderunt illo die de populo Israël ad duo millia viri, et facta est fuga magna in populo :

61. Quia non audierunt Judam, et fratres ejus, existimantes fortiter se facturos.

54. — *Quod nemo ex eis cecidisset*, etc. Mich. et Scholz pensent qu'il n'est question ici que des Juifs habitant Galaad que Judas emmenait avec lui et dont aucun ne périt en route. Jos. croit qu'il s'agit de tous les Juifs qui faisaient partie de l'expédition et dont aucun ne périt au cours de toutes les batailles. Pellic., Fullon, Loch., etc. voient dans cette merveilleuse conservation un miracle de la Providence. C'est une exagération historique, dit le rationaliste Grimm. Keil rapproche ce verset du *χ.* 53, où sont énumérés tous les périls de la route, et il est d'avis que notre texte signifie que personne ne périt dans la route qui fut parcourue depuis le passage du Jourdain jusqu'à l'arrivée en Judée. Les dernières paroles de notre verset : *donec reverterentur in pace* semblent en

effet correspondre à ces mots du *χ.* 53 : *donec venirent in terram Juda*.

56. — *Res bene gestas*. En grec ἀνδραγαθία, la vaillance; au pluriel pour exprimer le résultat de la vaillance : les actes héroïques, les actions d'éclat.

57. — *Et dixit*. Le sujet de ce verbe est Joseph., c'est-à-dire : Joseph dit à Azarias.

58. — *Et præcepit suis*, etc. Le grec dit mieux : « Et præceperunt. » Cette expédition eut lieu malgré les ordres formels de Judas, Cfr. *χ.* 49. L'ambition des deux chefs en fut la seule cause; aussi elle se termina par un désastre. — *Jamniam*, du pays des Philistins, voir notre commentaire à iv, 15.

59. — *Et exivit Gorgias*. Gorgias était un général syrien. Battu par Judas, il s'était réfugié sur le territoire des Philistins. Cfr.

62. *Ipsi autem non erant de semine virorum illorum, per quos saius facta est in Israël.*

63. *Et viri Juda magnificati sunt valde in conspectu omnis Israël, et gentium omnium ubi audiebatur nomen eorum.*

64. *Et convenerunt ad eos fausta acclamantes.*

65. *Et exivit Judas, et fratres ejus, et expugnant filios Esau in terra quæ ad austrum est, et percussit Chebron, et filias ejus; et muros ejus et turres succendit igni in circuitu.*

66. *Et movit castra ut iret in terram alienigenarum, et perambulabat Samariam.*

67. *In die illa ceciderunt sacerdotes in bello, dum volunt fortiter facere, dum sine consilio exeunt in prælium.*

68. *Et declinavit Judas in Azotum in terram alienigenarum, et*

62. Mais ils n'étaient point de la race de ces hommes par qui le salut est venu en Israël.

63. Or les soldats de Judas furent en grand honneur devant tout Israël et devant tous les peuples où l'on entendit leur nom.

64. Et l'on accourait autour d'eux pour les féliciter.

65. Ensuite Judas sortit avec ses frères, et ils attaquèrent les enfants d'Esau, dans la terre qui est vers le midi, et il prit Chébron, et ses villes tributaires, et il en brûla tout autour par le feu les murailles et les tours.

66. Puis il leva son camp pour aller au pays des étrangers; et il prit sa route par Samarie.

67. Dans ce jour-là, des prêtres périrent dans le combat en voulant signaler leur courage, et s'engageant sans ordre dans la bataille.

68. Et Judas se dirigea vers Azot, en la terre des étrangers; et

III, 38 et notre commentaire à ce verset.

62. — *Ipsi autem non erant*, etc. Jos. ph et Azarias n'étaient pas de la race des Asmonéens, de la famille de Mathathias, par qui Dieu voulait sauver Israël, et ils n'avaient engagé la lutte que par orgueil et par ambition. Cfr. v. 57.

63. — *Et viri Juda*. Le grec dit : « Et vir Judas et fratres ejus magnificati sunt »; ὁ ἀνὴρ Ἰουδᾶς, comme il est dit « l'homme Moïse », Ex., xi, 3, et Nomb., xii, 3.

65. — *Expugnant filios Esau*. Ce sont les enfants d'Edom ou les Iduméens dont Judas avait déjà triomphé, v. 3. — *Et percussit Chebron*. Il prit Hébron, aujourd'hui El Khalil, située à huit lieues au sud de Jérusalem. Au temps de Néhémie, cette ville appartenait aux Juifs; les Iduméens s'en emparèrent à l'époque de la captivité et la possédèrent encore au temps des Machabées. Voir sur cette ville Robinson, Palest., II; Raumer, Palest. et son remarquable travail publié par Charles Ritter dans la deutsch. Zeitschrift für christ. Wissenschaft, etc. Berlin, 1851, n° 15 à 18. — *Et filias ejus*, comme au v. 8. « Oppidula urbi subjecta quasi ab ea nata et deducta », dit Bauehl. — *Et turres*. Ce sont les tours des murs d'enceinte.

66. — *In terram alienigenarum*. Non pas

les étrangers ou les infidèles en général, mais les Philistins. Cela ressort du v. 68. Cfr. iv, 22. — *Et perambulabat Samariam*. Probablement, disent Grimm et d'autres commentateurs, dans le but d'y faire respecter ses armes ou pour y exercer quelques représailles. Quoi qu'il en soit, pour marcher d'Hébron vers le pays des Philistins, c'était certainement faire un détour que de passer par Samarie et rien n'indique que Judas eût affaire dans cette ville. Il vaudrait peut-être mieux suivre l'ancienne Vulg. qui écrit « Marisam » au lieu de « Samariam ». Josèphe, Antiq., xii, 8, 6, écrit également Μαρίσσαν. Une faute de copiste peut expliquer cette divergence. Mari-a était située dans les plaines de Juda, et se trouvait sur la route qui conduisait de l'Idumée au pays des Philistins. Cfr. Josué, xv, 44. Nous voyons d'ailleurs, II Mach., xii, 35 que Mari-a devait renfermer des éléments hostiles à la cause de Judas.

67. — *Ceciderunt sacerdotes*. Les prêtres accompagnaient les expéditions, pour soutenir par leur présence et par leurs paroles le courage des combattants. Dans cette circonstance, ils voulurent prendre part à la lutte, et le Seigneur permit qu'ils succombassent.

68. — *In Azotum*. Cfr. iv, 15, et le com-

il renversa leurs autels, et il brûla par le feu les statues de leurs dieux, et il s'empara des dépouilles des villes, et il revint dans la terre de Juda.

diruit aras eorum, et sculptilia eorum ipsorum succendit igni; et cepit spolia civitatum, et reversus est in terram Juda.

CHAPITRE VI

Antiochus Epiphane ayant appris qu'Elimaïde, ville de Perse, possédait d'immenses trésors, résolut de s'en emparer; mais il fut vaincu par les habitants et s'enfuit vers Babylone (xx. 1-4). — Il apprend en route les revers essayés par ses armées en Judée. Il en est si affligé, qu'il tombe malade et meurt. Son fils Antiochus Eupator lui succède (xx. 5-17). — La guerre se prépare entre ce dernier et Judas; voici à quelle occasion: la garnison syrienne qui occupait le fort de Sion, harcelait sans cesse les Juifs et rendait difficile l'accès du temple. Judas résolut d'en finir une bonne fois, et de chasser les Syriens de leur fort (xx. 18-19). — Tandis qu'il préparait le siège, quelques Syriens s'échappèrent, et protégés par des Juifs infidèles, ils parvinrent auprès du roi Antiochus Eupator et implorèrent son secours contre les Machabées (xx. 20-27). — Antiochus irrité, recrute une armée formidable et marche contre la Judée (xx. 28-30). — Siège de Bethsura et bataille de Bethzachara, dans laquelle Judas tue 600 Syriens (xx. 31-42). — Mort héroïque d'Eleazar, frère de Judas, qui pénètre au milieu des phalanges ennemies pour tuer l'éléphant qu'il croit monté par Antiochus. Les Juifs, ne pouvant soutenir les efforts des ennemis, se replient sur Jérusalem, où ils sont suivis par Antiochus (xx. 43-48). — Capitulation de Bethsura, où le roi de Syrie met une garnison (xx. 49-50). — Puis Antiochus attaque Jérusalem, les Juifs la défendent, mais les vivres viennent à manquer et les combattants commencent à se retirer (xx. 51-54). — Sur ces entrefaites, Lysias apprenant que Philippe veut se rendre maître du gouvernement du royaume, conseille au roi de faire la paix avec les Juifs. Cette paix conclue, Antiochus retourne à Antioche (xx. 55-63).

1. Cependant, Antiochus parcourait les hautes provinces, et il apprit que la ville d'Elimaïde était très célèbre en Perse, et opulente en argent et en or,

1. Et rex Antiochus perambulabat superiores regiones, et audivit esse civitatem Elymaidem in Perside nobilissimam, et copiosam in argento et auro,

mentaire à ce verset. — *Terra alienigenarum*, comme Matth., II, 6: « Et tu Bethleem, terra Juda »; ce qui indique la portion de terrain sur laquelle la ville était située. Mich. et Grimm.

CHAP. VI. — 1. — *Antiochus*. Antiochus Epiphane, contre lequel les Juifs ont guerroyé jusqu'à présent. — *Perambulabat superiores regiones*. Cfr. III, 31-37. — *Civitatem Elymaidem*. Ἐλυμαίς ἐν τῇ Περσίδι πόλις. Or, il existe bien en Perse une province, mais non pas une ville de ce nom. Quelques commentateurs expliquent l'erreur par une faute de traduction: בִּדְיָמָה, « la province » aurait été inexactement traduit par πόλις, « la ville », ainsi que les LXX l'ont fait d'ailleurs, Dan.,

xi, 14. Mais il ressort des xx. 2 et 3, qu'il s'agit ici d'une ville et non d'une province. Une erreur de traduction ne peut donc pas être admise. On peut cependant résoudre la difficulté en comparant les différents manuscrits. Le manuscrit d'Alex., et cinq manuscrits mineurs écrivent ἐν Ἐλυμαίς, l'éd. de Compl. se sert de la même expression, le manuscrit du Sinaï dit ἐν Ἐλυμαίς. Il semble donc qu'il s'agit ici d'une ville située en Elymais, province du royaume de Perse. cfr. III, 33, et dont l'écrivain sacré ignorait peut-être le nom. Cfr. II Mach., ix, 2 qui nomme cette ville Persépolis. Serarius, Sanctius, Corn., etc. pensent que Elymais était le nom grec de Persépolis.

2. Templumque in ea locuples valde; et illic velamina aurea, et lorice, et scuta, quæ reliquit Alexander Philippi rex Macedo, qui regnavit primus in Græcia.

3. Et venit, et quærebat capere civitatem, et deprædari eam; et non potuit, quoniam innotuit sermo his, qui erant in civitate.

4. Et insurrexerunt in prælium et fugit inde, et abiit cum tristitia magna, et reversus est in Babyloniam.

5. Et venit qui nuntiaret ei in Perside, quia fugata sunt castra, quæ erant in terra Juda.

6. Et quia abiit Lysias cum virtute forti in primis, et fugatus est a facie Judæorum, et invaluerunt armis, et viribus, et spoliis multis, quæ ceperunt de castris, quæ exciderunt.

7. Et quia diruerunt abominationem, quam ædificaverat super altare quod erat in Jerusalem, et sanctificationem, sicut prius, cir-

2. Et que le temple y était très riche et qu'il y avait là des voiles d'or, et des cuirasses, et des boucliers qu'avait laissés Alexandre roi de Macédoine, fils de Philippe, qui régna d'abord sur la Grèce.

3. Et il vint et il chercha à prendre cette ville, et à la piller; mais il ne le put, parce que son dessein fut connu par ceux qui étaient dans la ville.

4. Et ils se levèrent pour le combat, et il s'enfuit, et il se retira avec une grande tristesse, et il revint à Babylone.

5. Lorsqu'il était encore en Perse, il arriva un messenger qui lui annonça que son camp, qui était dans la terre de Juda avait été détruit.

6. Et que Lysias avait marché à la tête d'une armée très forte, et qu'il avait été vaincu par les Juifs, et que ceux-ci s'étaient fortifiés par les armes et par les troupes et par toutes les dépouilles qu'ils avaient prises dans le camp qu'ils avaient forcé.

7. Et qu'ils avaient détruit l'abomination qu'il avait élevée sur l'autel qui était à Jérusalem, et qu'ils avaient environné leur temple

2. — *Templumque*. Appien prétend que c'était un temple dédié à Vénus; Josèphe et S. Jérôme, in Dan., VIII, disent que c'était un temple de Diane, et Justin, lib. XXXII, un temple de Jupiter. La plupart des commentateurs modernes, se reportant à II Mach., I, 43 où il est dit que ce temple était dédié à Nanée ou Diane, se rangent à l'avis de Josèphe et à celui de S. Jérôme. — *Velamina aurea*. Le texte grec dit : « Des armures d'or ». — *Quæ reliquit Alexander*. Non pas d'anciennes richesses qu'Alexandre avait épargnées, mais des ex-voto d'actions de grâces offerts dans le temple par le monarque de Macédoine. Cfr. I, 4.

3. — *Sermo, ὁ λόγος*, c'est-à-dire « la chose, le dessein. » — *His qui erant in civitate*. Les habitants de la ville, comme x, 76; xi, 46; etc.

4. — *Et reversus est in Babyloniam*. Allioli observe que les auteurs de la lettre, II Mach., I, 43, disent qu'Antiochus fut mis à mort

dans le temple. Et il ajoute qu'il a pu y être maltraité et blessé, mais en sortir encore vivant.

5. — *Et venit qui nuntiaret ei in Perside*. C'était un messenger envoyé par Lysias, III, 32. D'après II Mach., ix, 3, Antiochus reçut déjà cette nouvelle à Ecbatane. Rien n'autorise la supposition de Grimm, qui pense que ce messenger était sans doute Philippe, dont il est fait mention, v, 44.

6. — *In primis, ἐν πρώτοις*, c'est-à-dire, « inter primos », à la tête de l'armée, comme général en chef. Cfr. iv, 28.

7. — *Abominationem*. C'est la statue de Jupiter et son autel. L'auteur sacré met dans la bouche du messenger idolâtre des expressions qui sont appropriées au point de vue des Juifs. — *Et Belhsuram, civitatem suam*. Non pas : « oppidum ob situs opportunitatem Antiocho dilectum ». Comme dit Grotius ni comme Mich. « la ville du temple » c'est-à-dire la re-

de hautes murailles, comme auparavant, ainsi que Bethsura sa ville.

8. Et il arriva, lorsque le roi apprit ces nouvelles, qu'il en pâlit et qu'il fut très troublé, et il se jeta sur son lit, et il tomba dans la langueur à cause de sa tristesse, parce que rien n'était arrivé de la façon qu'il l'avait pensé.

9. Et il demeura là pendant de longs jours, parce que une grande tristesse se renouvelait en lui; et il crut qu'il allait mourir.

10. Et il appela tous ses amis, et il leur dit : Le sommeil s'est éloigné de mes yeux, et je succombe et mon cœur défaille à cause de mes chagrins.

11. Et j'ai dit dans mon cœur : Dans quelle tribulation suis-je tombé, et dans quel abîme de tristesse suis-je maintenant, moi qui étais auparavant heureux et aimé dans ma puissance.

12. Maintenant, je me souviens des maux que j'ai faits dans Jérusalem, d'où j'ai aussi emporté toutes les dépouilles d'or et d'argent, qui y étaient, et j'ai envoyé, sans provocation, pour enlever les habitants de la Judée.

13. Je reconnais donc que c'est pour cela que ces maux m'ont atteint, et voici que je meurs, d'une grande tristesse, sur la terre étrangère.

cum dederunt muris excelsis, sed et Bethsuram civitatem suam.

8. Et factum est, ut audivit rex sermones istos, expavit, et commotus est valde, et decidit in lectum, et incidit in languorem præ tristitia, quia non factum est ei sicut cogitabat.

9. Et erat illic per dies multos; quia renovata est in eo tristitia magna, et arbitratus est se mori.

10. Et vocavit omnes amicos suos, et dixit illis : Recessit somnus ab oculis meis, et concidi, et corruï corde præ sollicitudine.

11. Et dixi in corde meo : In quantam tribulationem deveni, et in quos fluctus tristitiæ, in qua nunc sum? Qui jucundus eram, et dilectus in potestate mea.

12. Nunc vero reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem, unde et abstuli omnia spolia aurea et argentea quæ erant in ea, et misi auferre habitantes Judæam sine causa.

13. Cognovi ergo quia propterea invenerunt me mala ista; et ecce pereō tristitia magna in terra aliena.

doute pour protéger le temple »; mais simplement : la ville appartenant sans conteste à Antiochus, attendu qu'elle était située hors du territoire de la Judée. Cfr. iv, 61.

9. — *Et erat ibi*; c'est-à-dire : « in Perside. » D'après Polyb., xxxi, 44, Antiochus mourut, dévoré de remords et de chagrins à Tabas, en Pers. S. Jérôme, in Dan., xi, 44, appelle cette ville : « Tabas oppidum Persidos. » « Tabas oppidum est in Parætacene ultimum », dit Q. Curce, v, 43, 2.

11. — Le grec traduit : « Et je disais dans mon cœur : jusqu'à quelle affliction suis-je arrivé et en quel grand abîme (χλῆδων, le flot, la vague en parlant d'un malheur, par consé-

quent l'abîme) suis-je maintenant? J'étais bon et aimé dans ma puissance. »

12. — Lire les crimes d'Antiochus contre Jérusalem et contre les Juifs : i, 23 et iii, 34-36.

13. — *In terra aliena*. La province d'Elam appartenait sans doute au royaume de Syrie; mais c'était une province fort éloignée; Antiochus y était allé dans l'intention bien manifeste d'y commettre des exactions et d'y recueillir du butin; il avait voulu s'emparer du temple de cette province, Cfr. x, 2, pour le piller. Il ne pouvait donc compter sur aucune sympathie parmi les habitants du pays, et cette terre, quoique lui appartenant, était

14. Et vocavit Philippum, unum de amicis suis, et præposuit eum super universum regnum suum.

15. Et dedit ei diadema, et stolam suam, et annulum, ut adduceret Antiochum filium suum et nutrirerit eum, et regnaret.

16. Et mortuus est illic Antiochus rex anno centesimo quadragesimo nono.

17. Et cognovit Lysias, quoniam mortuus est rex, et constituit regnare Antiochum filium ejus quem nutritivt adolescentem : et vocavit nomen ejus Eupator.

18. Et hi, qui erant in arce, concluderant Israël in circuitu sanctorum : et quærebant eis mala semper, et firmamentum gentium.

19. Et cogitavit Judas disperdere eos; et convocavit universum populum, ut obsiderent eos.

20. Et convenerunt simul et obsederunt eos anno centesimo quin-

14. Alors il appela Philippe, l'un de ses amis; et il l'établit sur tout son royaume.

15. Il lui donna son diadème et sa robe et son anneau, afin qu'il amenât son fils Antiochus, et qu'il l'élevât et qu'il le fit régner.

16. Le roi Antiochus mourut là, en l'année cent quarante-neuf.

17. Lorsque Lysias apprit que le roi était mort, il établit roi Antiochus, le fils de celui-ci, qu'il avait nourri depuis sa jeunesse, et il lui donna le nom d'Eupator.

18. Or, ceux qui étaient dans la forteresse avaient fermé à Israël toute l'enceinte du sanctuaire; et ils cherchaient toujours à lui nuire, et à fortifier les nations.

19. Alors Judas résolut de les perdre; et il convoqua tout le peuple afin de les assiéger.

20. Et ils se rassemblèrent tous ensemble, et ils les assiégèrent en

bien réellement pour lui une terre étrangère.

14. — *Philippum, unum de amicis suis.* Il Mach., ix, 29, ajoute qu'il était son frère de lait : « collactaneus. » C'est le même Philippe qu'Antiochus avait établi gouverneur de Judée, Cfr. II Mach., v, 22 et ix, 29. Il traita les Juifs avec une extrême rigueur, Cfr. II Mach., vi, 41 et viii, 9, et la crainte qu'il avait de Judas Machabée l'obligea à prendre la fuite. Grimm pense qu'il n'est pas impossible que ce fût ce même Philippe qui était grand-maitre des éléphants à la bataille de Magnésie. Cfr. T. Live, xxxvii, 41.

15. — *Annulum, τὸν δακτύλιον*, c'est l'anneau du sceau, avec lequel le roi scellait ses décrets. En remettant à Philippe ces insignes de la dignité royale et en le nommant tuteur de son jeune fils, Antiochus révoquait par là-même les pouvoirs qu'il avait conférés à Lysias, iii. 32-33. Grimm fait observer que Philippe avait dû profiter de l'éloignement de Lysias pour s'insinuer dans la confiance du roi malade et affaibli. Ce dernier, du reste, devait être assez peu satisfait de son lieutenant Lysias qui avait essuyé tant et de si rudes défaites de la part de Judas. — *Ut adduceret Antiochum filium suum.* Le grec dit : τοῦ ἀγαγεῖν Ἀντίοχον, « afin qu'il les portât (les insignes de la royauté) à Antiochus ».

16. — *Anno centesimo quadragesimo nono.* Cette date de l'ère des Séleucides correspond à l'année 163 avant J. C. Cette mort arriva au mois de mars.

17. — *Antiochum filium suum.* D'après Appien, Syr. 47 et 66, le jeune prince était âgé de neuf ans à la mort de son père; d'après Eusèbe, chron. trad. arménienne, il avait quatorze ans. Muller, Bemerk. in Frag. græc. hist., II, p. 13, pense que l'indication d'Appien est la seule admissible. Grimm et Keil partagent cet avis. — *Et vocavit nomen ejus.* En grec : ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ, hébraïsme correspondant à אָנָּחִישׁ הָאֵלֶּיךָ Cfr. Matth., i, 21. — *Eupator.* En grec Ἐὐπάτωρ, var. Ἐὐπάτωρ, comme l'explique Appien, Syr. 46 : διὰ τὴν τοῦ πατρὸς ἀρετὴν.

18. — *Qui erant in arce.* Cfr. i, 35 et iv, 41 et le commentaire à ces versets. — *Conclusum tenebant.* En grec : ἤσαν συγκλείοντες τὸν ἱερ., c'est-à-dire, comme traduit Wahl : « Conclusum tenebant Israellem », non pas en ce sens que les Syriens du fort empêchaient absolument l'entrée du temple, mais ils en rendaient l'accès difficile. Comparer ce verset et les suivants à II Mach., xiii, 4 et suiv.

20. — *Anno centesimo quinquagesimo.* C'est l'année 162 avant J. C., la seconde année du règne d'Antiochus Eupator. — *Balistas.* Le

la cent-cinquantième année; et ils construisirent des balistes et des machines.

21. Alors quelques-uns des assiégés sortirent; et quelques impies d'entre Israël se joignirent à eux,

22. Et ils allèrent vers le roi, et ils dirent : Jusqu'à quand différeras-tu à nous faire justice, et à venger nos frères?

23. Nous nous sommes engagés à servir ton père, et à marcher sous ses ordres, et à obéir à ses édits.

24. Et les fils de notre peuple, à cause de cela, sont devenus nos ennemis, et tous ceux d'entre nous qui étaient rencontrés, étaient mis à mort, et nos héritages étaient ravagés.

25. Ils ont étendu la main, non seulement sur nous, mais sur tous nos pays voisins.

26. Et vois, aujourd'hui, ils campent devant la forteresse de Jérusalem, pour l'occuper; et ils ont fortifié le fort de Bethsura.

27. Que si tu ne les préviens pas bien vite, ils feront pis que cela encore, et tu ne pourras plus les contenir.

quagesimo, et fecerunt balistas et machinas.

21. Et exierunt quidam ex eis qui obsidebantur, et adjunxerunt se illis aliqui impii ex Israël.

22. Et abierunt ad regem, et dixerunt : Quousque non facis iudicium, et vindicas fratres nostros?

23. Nos decrevimus servire patri tuo, et ambulare in præceptis ejus, et obsequi edictis ejus.

24. Et filii populi nostri propter hoc alienabant se a nobis, et quicumque inveniebantur ex nobis, interficiebantur, et hæreditates nostræ diripiebantur.

25. Et non ad nos tantum extenderunt manum, sed et in omnes fines nostros.

26. Et ecce applicuerunt hodie ad arcem Jerusalem occupare eam, et munitionem Bethsuram munierunt.

27. Et nisi præveneris eos velocius, majora, quam hæc, facient, et non poteris obtinere eos.

grec dit βελοστάσεις, des tours pour y placer des balistes. Polyb. 9, 41 et Diod. Sic. 20, 85. « La baliste était une des plus importantes machines de guerre des anciens. Les historiens en font remonter l'invention à une époque un peu antérieure à celle d'Alexandre-le-Grand. Ordinairement elles servaient à lancer des pierres rondes ou des espèces de boulets. Quand on voulait lancer des dards, on y ajoutait une sorte de fût qui jouait le rôle du fût de l'arbalète au moyen-âge. Les auteurs anciens font mention de balistes qui lançaient des pierres pesant depuis 25 jusqu'à 150 kilogrammes. Selon l'historien Josèphe, celles que les Romains employèrent de son temps au siège de Jérusalem, sous Titus, (a. 70 après J. C.) lançaient leurs projectiles à une distance de 400 mètres. » L. Napoléon. Du passé, du présent et de l'avenir de l'artillerie.

21. — Les ouvrages d'approche et les préparations du siège de la forteresse demandè-

rent un certain temps pendant lequel quelques Syriens purent s'échapper. Ils furent recueillis par des Juifs impies, des traîtres jaloux de la gloire de Judas, et avec le secours de ceux-ci, ils purent arriver jusqu'à Antiochus Eupator pour lui demander aide et protection.

22. — *Fratres nostros.* Ce sont les Syriens assiégés dans leur fort de Jérusalem et les Juifs apostats, ennemis de Judas.

25. — *Sed in omnes fines nostros.* C'est-à-dire qu'ils s'attaquent en ennemis à toutes les nations voisines. Concernant ces expéditions de Judas contre les peuples limitrophes, Cfr. v, 3 et s.

26. — *Et ecce.* Les rusés messagers ont gardé pour la fin de leur discours, ce qu'ils savaient devoir faire le plus d'impression sur le jeune roi. *Et ecce, καὶ ἰδοὺ* « et vois », ils attaquent même la forteresse de Jérusalem et ils ont fortifié Bethsura, une ville qui ne leur appartient pas.

28. Et iratus est rex, ut hæc audi-
vit; et convocavit omnes amicos
suos, et principes exercitus sui, et
eos, qui super equites erant.

29. Sed et de regnis aliis, et de
insulis maritimis venerunt ad eum
exercitus conductitii.

30. Et erat numerus exercitus
ejus, centum millia peditum, et vi-
ginti millia equitum, et elephanti
triginta duo, docti ad prælium.

28. Alors le roi ayant entendu
tout cela, en fut irrité, et il con-
voqua tous ses amis, les principaux
de son armée et ceux qui comman-
daient la cavalerie.

29. Des troupes auxiliaires vin-
rent aussi vers lui des royaumes
étrangers et des îles maritimes.

30. Et le nombre de son armée
était de cent mille fantassins, et
de vingt mille cavaliers, et de
trente deux éléphants dressés pour
le combat.

28. — *Et iratus est rex.* Josèphe dit : « l'en-
fant roi », comme pour insinuer que cette
guerre ne fut pas résolue par le roi, mais par
Lysias, le régent du royaume. Il ne nous pa-
rait pourtant pas impossible, que le roi lui-
même, transporté de colère, ait décidé la
guerre, surtout si on tient compte de l'édu-
cation que recevaient les jeunes despotes
d'Orient, et si l'on donne à cet Antiochus
Eupator l'âge que lui attribue Eusèbe, c'est-
à-dire 15 ans cette année-là qui suivait celle
de la mort de son père. — *Omnes amicos suos.*
Ce sont les membres du Conseil de l'Empire;
principes exercitus, sont les généraux en chef.
— *Et eos qui super equites erant.* Le grec qui
dit τοὺς ἐπὶ τῶν ἵππων « ceux qui sont placés
sur les rênes » a donné lieu à une singulière
interprétation. Quelques commentateurs ont
traduit : « ceux qui tenaient les rênes de l'éta-
tal. » Le contexte et le texte syr. donnent
raison à la Vulg. Il s'agit évidemment des
commandants de la cavalerie.

29. — *De regnis aliis.* Des royaumes de l'Asie
Mineure : de Pergame, du Pont, de la Cappa-
doce et de la Bithynie. — *De insulis mari-
timis*, de Chypre, de Rhodes, de Crète et des
îles de l'Archipel.

30. — *Et erat numerus exercitus ejus*, etc.
II Mach., xiii, 2 n'énumère pas l'armée de
Lysias au même chiffre que notre verset. Il
y est dit que cette armée se composait
de 110,000 fantassins, 5000 chevaux, 22 élé-
phants et 300 chariots armés de faux. Josè-
phe, Bel. jud., I, 4, 5 n'attribue à Lysias
que 50,000 fantassins, 5000 cavaliers et
80 éléphants; tandis que le même auteur,
Antiq., xii, 9, 3, indique les mêmes chiffres
que notre verset. Cette divergence peut très
bien s'expliquer par la raison que les diffé-
rents auteurs ont fait à différentes époques
le recensement de cette armée qui a pu dimi-
nuer ou s'accroître par les pertes des batailles
ou par l'arrivée de troupes nouvelles. Quoi-
qu'il en soit, quelques commentateurs taxent

d'exagération le nombre considérable de sol-
dats composant cette formidable armée.
Wernsdorf, De fide etc., a fait sur ce sujet
un travail dans lequel il cherche à prouver
l'inexactitude des chiffres 40 par la circon-
stance que la moitié de l'armée de Syrie était
encore en Perse avec Philippe, et qu'il ne
pouvait y avoir un si grand nombre d'hommes
à la disposition de Lysias. 2^o A la bataille de
Magnésie qu'Antiochus-le-Grand livra aux
Romains, à une époque où le royaume de
Syrie était bien plus considérable qu'au temps
des Machabées, ce monarque ne put opposer
que 80,000 hommes à ses ennemis. 3^o Le
traité de paix signé entre les Romains et An-
tiochus-le-Grand stipulait que les Syriens ne
pourraient lever des troupes ni dans la Grèce,
ni dans l'Archipel, ni dans aucun pays tri-
butaire de Rome, Cfr. Polyb., xxii, 23 et
Tite-Live, xxxviii, 38, et comme toutes les
îles étaient sous la domination romaine :
« omnes insulæ sub imperio Romanorum », il
était matériellement impossible que Lysias
eût pu tirer une si grande quantité de troupes
auxiliaires sans exciter la susceptibilité des
Romains. 4^o Une si grande armée, destinée
à combattre une poignée de Juifs, eût été un
embarras plutôt qu'une ressource. Quant à
cette dernière objection, Keil la réfute en
rappelant que Judas « avec sa poignée
d'hommes » avait déjà battu Lysias à la tête
de 40,000 soldats, et plus tard à la tête
de 65,000 et que maintenant qu'il avait forti-
fié le temple et qu'il tenait Bethsura, c'était
un adversaire redoutable, avec lequel Lysias
devait bien compter et auquel il devait oppo-
ser toutes les forces de l'armée. Mich. et
Grimm se sont chargés de réfuter les trois
premières objections. C'est précisément parce
que Philippe était en Perse avec une armée
considérable, que Lysias, redoutant l'arrivée
de ce rival, dut mettre sur pied le plus de
monde qu'il lui fut possible. Quant à l'armée
de 80,000 hommes qu'Antiochus-le-Grand

31. Et ils marchèrent par l'Idumée, et ils campèrent devant Bethsura, et ils combattirent pendant beaucoup de jours, et ils construisirent des machines. Mais les Juifs firent une sortie et ils les brûlèrent, et ils combattirent vaillamment.

32. Alors Judas quitta la forteresse, et il campa devant Bethzachara, vis-à-vis le camp du roi.

33. Aussitôt le roi se leva avant le jour, et il excita vivement son armée au combat sur le chemin de Bethzachara, et les armées se préparèrent à l'attaque, et elles sonnèrent des trompettes :

34. Et ils montrèrent aux éléphants du jus de raisin et de mûres, afin de les animer au combat.

31. Et venerunt per Idumæam, et applicuerunt ad Bethsuram, et pugnauerunt dies multos, et fecerunt machinas; et exierunt, et succenderunt eas igni, et pugnauerunt viriliter.

32. Et recessit Judas ab arce, et movit castra ad Bethzacharam contra castra regis.

33. Et surrexit rex ante lucem, et concitavit exercitus in impetum contra viam Bethzacharam; et comparaverunt se exercitus in prælium, et tubis cecinerunt.

34. Et elephantis ostenderunt sanguinem uvæ et mori, ad acuedos eos in prælium.

opposa aux Romains à la bataille de Magnesia, il est historiquement prouvé que ce monarque avait été trompé sur les forces de ses adversaires, et qu'il avait estimé le nombre des soldats romains bien au-dessous de la réalité. Et d'ailleurs Lysias pouvait craindre, dans les circonstances actuelles, une intervention à main armée de la part des Romains qui peut-être ne voudraient pas reconnaître Antiochus Eupator, et qui pourraient prendre parti pour son oncle Démétrius; et il devait prévoir cette éventualité, en mettant sous les armes le plus grand nombre d'hommes possible, pour être prêt à défendre le jeune roi. Quant à la troisième objection, au traité de paix imposé à Magnesia au roi Antiochus, il est probable qu'il en fut de ce traité comme de bien d'autres; les stipulations n'en furent pas exactement observées. C'était d'ailleurs une des ruses de la politique romaine de laisser enfreindre les clauses de leurs traités afin d'avoir toujours un prétexte tout prêt pour déclarer la guerre, à l'heure qu'il leur conviendrait. Enfin, il n'est pas historiquement prouvé que les Romains possédassent « toutes les îles de la Méditerranée » ; on ne peut par conséquent déterminer jusqu'à quel point Eupator a pu enfreindre le traité de Magnesia en recrutant des troupes dans les îles.

31. — Les assiégés de Bethsura firent une sortie et incendièrent les machines de siège des Syriens.

32. — *Bethzacaram*. Βηθζαχαρία. D'après Jos., Ant., XII, 9, 4 et bel. jud., I, 5 cette ville, dont il ne reste aujourd'hui que des

ruines nommées Beit-Sakarich, était située à 70 stades au nord de Bethsura, par conséquent entre cette dernière ville et Jérusalem.

33. — *Et surrexit rex*. Il Mach., XIII, 24 nous apprend que le roi avait été renseigné par un traître, nommé Rhodocus, de l'armée des Juifs. — *Et comparaverunt se exercitus in prælium*. Ces préparatifs au combat sont décrits §§. 34-44.

34. — *Ostenderunt sanguinem uvæ et mori*. Le sang du raisin est du vin rouge; le sang des mûres était une boisson spiritueuse. C'est à tort que Corn., la bible de Vence, etc. prétendent qu'on montra aux éléphants du vin rouge et du jus de mûres pour les accoutumer à voir le sang humain; le §. 30 nous dit expressément que ces éléphants étaient accoutumés aux combats, *docti ad prælium*. L'explication donnée par Baduel, qui prétend que ce fut afin d'exciter par la couleur rouge la rage de ces animaux, comme on excite la colère des taureaux, est également dénuée de fondement. Les éléphants d'ailleurs ne sont pas irrités, dit-on, par le rouge, mais par la couleur blanche. Mich., Rosenm. et Scholz donnent une raison bien plus singulière encore et qui ne repose absolument sur aucun fondement: l'exhibition, disent-ils, de ces boissons était le signe du combat. Grimm et Keil nous semblent dans le vrai. Ils appuient, du reste, leur sentiment sur Elien, de Nat. animalium, XIII, 6. Les éléphants, disent-ils, sont très friands de vin et de jus de mûres. L'absorption de ces boissons enivrantes provoque leur fureur. On se contenta de leur montrer ces boissons et on ne les leur donna

35. Et dividerunt bestias per legiones; et astiterunt singulis elephantis mille viri in loriceis concatenatis, et galeæ æreæ in capitibus eorum; et quingenti equites ordinati unicuique bestię electi erant.

36. Hi ante tempus ubicumque erat bestia, ibi erant; et quocumque ibat, ibant, et non discedebant ab ea.

37. Sed et turres ligneæ super eos firmæ protegentes super singulas bestias; et super eas machinæ; et super singulas viri virtutis triginta duo qui pugnabant desuper; et Indus magister bestię.

35. Et ils partagèrent les bêtes par légions, et mille hommes avec des cuirasses en mailles de cuivre et des casques d'airain accompagnaient chaque éléphant; et cinquante cavaliers d'élite furent répartis auprès de chaque bête.

36. Ceux-ci précédaient la bête partout où elle était; et là, où elle allait, ils y allaient aussi et ils ne la quittaient jamais.

37. Et sur chacun de ces animaux, pour le protéger, étaient de fortes tours de bois, et sur celles-ci étaient des machines, et sur chacune étaient trente-deux hommes intrépides, qui combattaient là-dessus et un Indien comme conducteur de la bête.

pas à boire, afin d'exciter par ce moyen moral, dit Winer, l'appétit et par là l'impétuosité et la rage de ces animaux.

35. — *Et dividerunt bestias*. Les Syriens avaient conservé la fameuse « phalange », l'ordre de combat des Macédoniens. Elle est décrite par Tite-Live xxxviii, 40 à la bataille de Magnesia, où les troupes et les éléphants furent échelonnés comme dans notre passage : « Decem et sex millia peditum more Macedonum armata fuere, qui phalangitæ appellabantur. Hæc media acies fuit in fronte in decem partes divisa. Partes acies interpositis binis elephantis distinguebat. » — *Viri in loriceis concatenatis*, etc. Ce sont des cuirasses en mailles de fer. Goliath, portait une armure semblable. Cfr. I Rois, xvii, 5. — *Et quingenti equites*, etc. La mission de ces cavaliers était de garantir les flancs des éléphants.

36. — Le but de ces dispositions était d'accoutumer les éléphants à distinguer les chevaux et les hommes de l'armée de ceux de l'armée ennemie, comme aussi d'habituer les chevaux à la présence, aux cris et à l'odeur de l'éléphant dont ils ont habituellement peur.

37. — *Sed et turres ligneæ*. Aujourd'hui encore, les éléphants de guerre, dans l'Inde, portent ces sortes de tours sur leur dos. Munro, dans son ouvrage sur la guerre dans l'Inde Orientale de 1780 à 1784, Leipzig, 1791, p. 91, décrit avec beaucoup de précision ces constructions, qui, dit-il, « sont attachées sur le dos de l'éléphant avec des courroies, comme une selle. » — *Viri virtutis*. Le manuscrit latin du couvent de Saint-Germain de

Paris dit : « viri fortes » qui est aussi l'expression employée par le texte syr. — *Triginta duo*. Les critiques observent avec raison, qu'une tour d'éléphant ne pouvait contenir 32 hommes. Wernsdorf, « de fide », prouve qu'elle n'en contenait que 3 ou 4, tout au plus 5. Tite-Live, xxxviii, 40 rapporte que dans l'armée d'Antiochus-le-Grand les tours d'éléphants contenaient, outre le cornac, quatre combattants. D'ailleurs l'éléphant n'aurait pas pu porter sur son dos ce poids énorme de 32 combattants. Un éléphant ne peut porter que 4600 kilogrammes. d'après D. Calmet 3.000 kilogrammes. Au milieu des péripéties du combat, la charge ne pouvait être complète, et 32 combattants armés auraient pesé, dit Grimm, au moins 2.400 kilogrammes. Il est bien évident qu'il faut expliquer ce chiffre de 32 hommes par des combattants qui se relayaient à tour de rôle; le service des javelots et des machines de guerre construites sur les éléphants était un service extrêmement pénible, qu'un même homme n'eût pu remplir longtemps sans être contraint de se reposer. Mich. fournit une autre explication. Il pense que, dans le texte original, il y avait שלשים שנים « deux ou trois », d'où une faute de copiste a fait שלשים ושנים « trente-deux. » Cette hypothèse est d'autant plus admissible, qu'il est fort probable que le copiste ne connaissait ni les éléphants ni les tours qu'ils portaient sur le dos. — *Et Indus magister bestię*. Les éléphants venant de l'Inde étaient d'abord conduits par des Indiens qui connaissaient le mieux les mœurs et les habitudes de ces animaux géants. Plus tard,

38. Et il rangea le reste de la cavalerie sur les deux ailes, en deux divisions, pour exciter l'armée par les trompettes, et pour animer l'infanterie échelonnée en bataillons.

39. Et lorsque le soleil étincela sur les boucliers d'or et d'airain, les montagnes en resplendirent et elles brillèrent comme des lampes de feu.

40. Et une partie de l'armée du roi s'avancait sur les hautes montagnes, et l'autre marchait dans la plaine; et ils allaient avec précaution et avec ordre.

41. Et tous les habitants du pays étaient épouvantés des cris de cette multitude et de la marche des troupes, et du fracas de leurs armes qui se touchaient, car c'était une armée considérable et puissante.

42. Et Judas s'avança avec son armée pour le combat; et six cents hommes de l'armée du roi tombèrent.

43. Alors Eléazar fils de Saura aperçut une des bêtes couverte des

38. Et residuum equitatum hinc et inde statuit in duas partes, tubis exercitum commovere, et perur-gere constipatos in legionibus ejus.

39. Et ut refulsit sol in clypeos aureos et æreos, resplenduerunt montes ab eis, et resplenduerunt sicut lampades ignis.

40. Et distincta est pars exercitus regis per montes excelsos, et alia per loca humilia, et ibant caute et ordinate.

41. Et commovebantur omnes inhabitantes terram a voce multitudinis, et incessu turbæ, et collisione armorum; erat enim exercitus magnus valde, et fortis.

42. Et appropriavit Judas, et exercitus ejus in prælium; et ceciderunt de exercitu regis sexcenti viri.

43. Et vidit Eleazar filius Saura unam de bestiis loricateam loricis

tout cornac fut nommé simplement un Indien, bien que parfois il ne fût pas de l'Inde. Le texte grec dit : « conducteur ». Il est bien évident que l'expression *bestia*, dans ces versets, veut dire l'éléphant.

38. — *Et residuum equitatum*. Le reste de la cavalerie qui n'avait pas été employée à protéger les éléphants. — *Tubis exercitum commovere*, etc. Ce passage est bien certainement resté obscur aux traducteurs. Le grec dit : « Il rangea le reste de la cavalerie aux deux côtés de l'infanterie, pour inquiéter (c'est-à-dire l'ennemi) et pour se mettre à l'abri dans les phalanges. »

39. — *In clypeos aureos*. Des boucliers d'or, s'écrie Grimm, mais évidemment c'est une exagération! Des simples soldats pouvaient-ils avoir des boucliers d'or! Des boucliers d'or n'étaient que la propriété des princes, Cfr. III Rois, x, 46, ou une récompense accordée par eux à un acte de bravoure, Cf. xiv, 24; xv, 48, et Suet., Calig., 46. Mais il est d'abord bien évident qu'il n'était pas nécessaire que ces boucliers fussent en or massif pour être appelés des boucliers d'or; ensuite il ressort précisément de III Rois, x, 46, que les généraux et les soldats récompensés pour quelque action d'éclat, portaient des bou-

cliers d'or. — *Resplenduerunt sicut lampades ignis*. S. Ambroise applique cette comparaison à des éléphants : « Hi enim, ad ortum solis, velut montes quidam armorum corusco, tanquam lampadibus ardentibus resplendebant. » Ambr. lib. I. Offic., xli.

40. — *Et ibant caute*. Le grec dit : ἀσφαλῶς, c'est-à-dire, d'un pied ferme ou d'un pied sûr.

43. — *Eleazar, filius Saura*. Le grec n'a pas le mot *filius* que Luther a pris de la Vulg. dans sa traduction. Les LXX disent simplement Ἐλεάζαρ ὁ Σαυράν, d'autres manuscrits : Ἐλεάζαρ Αἰσράν. Eléazar était frère de Judas Machabée. Une faute de transcription a fait Saura de son surnom Abaron. Cfr. II, 5 ou Αἰσράν, et ce nom a été attribué ensuite à son père Mathathias. C'est l'opinion de Loeb. — *Et visum est ei*, etc. Jos., bel. Jud., I, 15 taxe d'erronée l'opinion d'Eléazar, et cherche à démontrer que cet éléphant appartenait simplement à un particulier qui le montait, que l'action d'Eléazar était un acte de bravoure, mais qu'elle ne pouvait contribuer au rien au salut de la Judée. Michaelis, au contraire, s'efforce de prouver qu'Eléazar était dans le vrai lorsqu'il supposait que cet éléphant était celui du roi. Seulement, ajoute-t-

regis, et erat eminens super cæteras bestias; et visum est ei quod in ea esset rex.

44. Et dedit se ut liberaret populum suum, et acquireret sibi nomen æternum.

45. Et cucurrit ad eam audacter in medio legionis, interficiens a dextris et a sinistris, et cadebant ab eo huc atque illuc.

46. Et ivit sub pedes elephantis, et supposuit se ei, et occidit eum; et cecidit in terram super ipsum, et mortuus est illic.

47. Et videntes virtutem regis, et impetum exercitus ejus, divertunt se ab eis.

48. Castra autem regis ascenderunt contra eos in Jerusalem, et

armes du roi, et elle était plus grande que toutes les autres bêtes, et il lui sembla que le roi était dessus.

44. Et il se sacrifia pour délivrer son peuple, et pour s'acquérir un nom immortel.

45. Car il courut hardiment au milieu de la légion, tuant à droite et à gauche, et ils tombèrent çà et là sous ses coups.

46. Et il se précipita sous les pieds de l'éléphant, et il se mit sous lui, et il le tua et le fit tomber par terre sous lui; et il mourut là.

47. Or, les Juifs, voyant les forces du roi, et l'impétuosité de son armée, se retirèrent.

48. En même temps, l'armée du roi marcha contre eux vers Jérusa-

le, le roi, qui était alors un enfant, ne prit pas part à la bataille. S'il s'y fût trouvé, sa mort, mettant fin à la régence de Lysias, les Syriens eussent probablement pris la fuite et il eût fallu attendre, pour la reprise des hostilités, le retour du nouveau roi Démétrius qui était en otage à Rome. La circonstance que le plus grand éléphant devait être celui du roi est confirmée par Plut., Alex., 60, qui rapporte que l'éléphant sur lequel se trouvait le roi Porus était plus haut que tous les autres.

44. — *Et dedit se.* Cfr. Gal., 1, 4; Tit., 11, 14 et I Tim., 11, 6. — *Ut acquireret sibi nomen æternum.* Voir des actions d'éclat accomplies dans le but d'acquérir un nom immortel, v, 57 et 67.

45. — *A dextris et a sinistris.* Il s'agit ici des soldats rangés aux deux côtés de l'éléphant. Cfr. v. 35.

46. — S. Ambroise, S. Grégoire, etc. ont fait l'éloge de l'héroïsme d'Eléazar. « Quanta igitur virtus animi, primo ut mortem non timeret; deinde ut circumfusus legionibus inimicorum, in confertos raperetur hostes, medium penetraret agmen, et contempla morte ferocior, abjecto clypeo, utraque manu vulneratæ molem bestię subiret ac sustineret; post infra ipsam succederet, quo pleniori feriret ictu. Cujus ruina inclusas magis quam oppressus, suo est sepultus triumpho. Nec fefellit opinio virum, quamvis regius fefellerit habitus. Tanto enim virtutis spectaculo defixi hostes, inermem occupatum incursare non ausi post casum ruentis bestię sic trepidaverunt, ut impares se omnes unius vir-

tuti arbitrentur ». S. Ambr., lib. I, Offic., cap. XL, et un peu plus loin le même Père ajoute : « Itaque Eleazarus hæredem virtutis suæ pacem reliquit. » S. Grégoire fait de l'histoire d'Eléazar l'application morale suivante : « Eleazar in prælio elephantem feriens stravit; sed sub ipso, quem exstinxit, occubuit. Quos ergo iste significat, quem sua victoria oppressit, nisi eos, qui vitia superant, sed sub ipsa, quæ subjiciunt, superbiendo succumbunt? Quasi enim sub hoste, quem prosternit, moritur, qui de culpa quam superat, elevatur ». S. Greg., lib. xix, Moralium, cap. XIII.

47. — *Virtutem regis.* Le grec dit : *τοῦ βασιλείας*, ce qui ne signifie pas la puissance royale, comme traduit Grimm, mais : la force du royaume (Keil). Judas, voyant la force de l'ennemi, battu en retraite, avant d'avoir perdu la bataille. Cfr. II Mach., XIII, 22.

48. — *Castra autem regis,* etc. C'était l'armée principale du roi de Syrie, celle qui, de Bethzacara, avait marché contre les Juifs. Un corps d'armée était resté en arrière pour bloquer Bethsura. Cela ressort du v. 49. — *Ad Judæam.* Non pas en Judée, mais contre la Judée. Grimm, et avant lui Josèphe, Ant., XII, 9, 5 prétendent que Judas se retrancha avec ses troupes dans la forteresse du temple. Rien ne motive cette opinion, d'autant plus que cette année-là étant une année sabbatine, la forteresse devait être magrement approvisionnée ainsi que cela est constaté de Bethsura, v. 49. Il était, d'ailleurs, peu dans les

lem, et le camp du roi s'avança en Judée, et jusqu'à la montagne de Sion.

49. Et il fit la paix avec ceux qui étaient dans Bethsura; et ils sortirent de la ville n'ayant plus de vivres, parce que c'était l'année du repos de la terre.

50. Ainsi le roi s'empara de Bethsura, et y mit garnison pour la garder.

51. Et il posa le camp devant le lieu saint pendant de nombreux jours, et il y dressa des balistes et d'autres machines et des catapultes et des instruments pour lancer des pierres et des dards, et des arbalètes pour lancer des flèches et des frondes.

52. Et les *Juifs* construisirent des machines contre les machines du roi, et ils combattirent pendant plusieurs jours.

53. Mais il n'y avait point de vivres dans la ville, parce que c'était la septième année, et que ceux d'entre les nations qui étaient demeurés dans la Judée avaient consommé les restes de ce qu'on avait mis en réserve.

54. Il ne demeura donc que peu d'hommes dans les lieux saints, parce que la faim s'était emparée d'eux, et ils se dispersèrent, chacun dans son pays.

applicuerunt castra regis ad Judæam, et montem Sion.

49. Et fecit pacem cum his qui erant in Bethsura; et exierunt de civitate, quia non erant eis ibi alimenta conclusis, quia sabbata erant terræ.

50. Et comprehendit rex Bethsuram; et constituit illic custodiam servare eam.

51. Et convertit castra ad locum sanctificationis dies multos: et statuit illic balistas, et machinas, et ignis jacula, et tormenta ad lapides jactandos, et spicula, et scorpios ad mittendas sagittas, et fundibula.

52. Fecerunt autem et ipsi machinas adversus machinas eorum, et pugnauerunt dies multos.

53. Escæ autem non erant in civitate, eo quod septimus annus esset: et qui remanserant in Judæa de gentibus, consumpserant reliquias eorum, quæ repositæ fuerant.

54. Et remanserunt in sanctis viri pauci, quoniam obtinuerat eos fames: et dispersi sunt unusquisque in locum suum.

habitudes de Judas de s'enfermer dans un fort.

49. — La forteresse de Bethsura, manquant de vivres, est obligée de capituler. — *Exierunt de civitate*. Il paraîtrait, d'après ces mots, que les assiégés obtinrent la libre sortie de la ville. — *Quia sabbata erant terræ*. C'était l'année du repos de la terre, qui revenait tous les sept ans et pendant laquelle le sol restait inculte. Cfr. Lév., xxv, 4 et s.

51. — *Locum sanctificationis*. C'était la montagne du temple que Judas avait fortifiée. Cfr. iv, 60. — *Balistas*. V. notre commentaire au §. 20. — *Et ignis jacula*. C'étaient des catapultes qui lançaient des traits enflammés. Plume attribue l'invention de cette machine de guerre aux Syriens. Diod. de Sic. en fait honneur aux Syracusains, sous le

règne de Denys l'Ancien, de Sicile (430-368 av. J.-C.). — *Et scorpios*. C'étaient des espèces d'arbalètes pour lancer des flèches et qu'un seul homme pouvait manœuvrer. « Scorpiões dicebant, quas nunc manubalistas vocant; ideo sic nuncupati, quod parvis subtilibusque spiculis inferant mortem. » « F. Vegetius, de re militari, iv, 22.

53. — *In civitate*. Le manuscrit du convent de Saint-Germain dit: *in vasis* et il est en cela conforme aux LXX qui écrivent: ἐν τοῖς ἀγγείοις. Quelques manuscrits grecs ont pourtant, comme la Vulg.: ἐν τοῖς ἁγίοις.

54. — *In sanctis*. Dans la ville sainte, où Judas s'était retiré, §. 47. — *In locum suum*: Chez soi, comme S. Jean, xvi, 32, dit: *In propria*.

55. Et audivit Lysias quod Philippus, quem constituerat rex Antiochus, cum adhuc viveret, ut nutret Antiochum filium suum, et regnaret,

56. Reversus esset a Perside, et Media, et exercitus qui abierat cum ipso, et quia quærebat suscipere regni negotia.

57. Festinavit ire, et dicere ad regem, et duces exercitus : Deficimus quotidie, et esca nobis modica est, et locus, quem obsidemus, est munitus, et incumbit nobis ordinare de regno.

58. Nunc itaque demus dextras hominibus istis, et faciamus cum illis pacem, et cum omni gente eorum.

59. Et constituamus illis ut amulent in legitimis suis sicut prius : propter legitima enim ipsorum, quæ despeximus, irati sunt, et fecerunt omnia hæc.

60. Et placuit sermo in conspectu regis, et principum : et misit ad eos pacem facere, et receperunt illam.

61. Et juravit illis rex, et principes : et exierunt de munitione.

62. Et intravit rex montem Sion, et vidit munitionem loci : et rupit citius juramentum quod juravit : et mandavit destruere murum in gyro.

63. Et discessit festinanter, et

55. Cependant Lysias apprit que Philippe, qui avait été choisi par le roi Antiochus, lorsqu'il vivait encore, pour élever Antiochus son fils, et pour le faire régner,

56. Était revenu de Perse et de la Médie avec l'armée qui l'y avait accompagné, et qu'il se préparait à s'emparer des affaires du royaume.

57. Il se hâta donc d'aller et de dire au roi et aux généraux de l'armée : Nous nous consumons ici tous les jours ; nous avons très peu de vivres ; et la place que nous assiégeons est bien fortifiée ; et il nous incombe de mettre ordre aux affaires du royaume.

58. Tendons donc la main droite à ces gens et, faisons la paix avec eux et avec toute leur nation.

59. Et permettons-leur de vivre selon leurs lois, comme auparavant ; car c'est à cause de leurs lois, que nous avons méprisées, qu'ils se sont révoltés et qu'ils ont fait tout cela.

60. Et cette proposition plut au roi et aux généraux, et il envoya vers eux pour traiter de la paix et ils l'acceptèrent.

61. Et le roi et ses officiers la jurèrent, et ils se retirèrent de la forteresse.

62. Et le roi se rendit sur la montagne de Sion, et il considéra les fortifications de ce lieu : et aussitôt il viola le serment qu'il avait fait ; et il commanda de détruire les murs tout autour.

63. Ensuite il partit en grande

55. — Lysias ayant appris que Philippe, nommé par Antiochus Epiphane, sur son lit de mort, tuteur du jeune roi et régent du royaume, était de retour avec son armée, persuade à Antiochus Eupator de faire la paix avec les Juifs. Son but évident était d'avoir son armée disponible, pour la tourner, le cas échéant, contre Philippe.

59. — *Sicut prius.* Avant la domination despotique d'Antiochus Epiphane.

61. — *Et principes.* Le roi étant encore mineur, les généraux durent ratifier le traité de paix.

62. — *Montem Sion.* C'est la montagne du temple, Cfr. iv, 50. — *Rupit citius juramentum.* D'après ces paroles, il semble que le roi de Syrie s'était engagé, dans le traité de paix, à laisser subsister tous les travaux de défense construits par les Juifs.

63. — Jos., Ant., xii, 9, 7, ajoute que Phi-

hâte, et il retourna à Antioche; et il trouva que Philippe était maître de la ville; et il combattit contre lui, et il reconquit la ville.

reversus est Antiochiam, et invenit Philipppum dominantem civitati : et pugnavit adversus eum, et occupavit civitatem.

CHAPITRE VII

Démétrius, fils de Séleucus IV, qui était retenu à Rome comme otage, s'embarque clandestinement, s'empare du trône de Syrie et fait mettre à mort Antiochus Eupator et Lysias (vv. 1-4). — Excité par des Juifs apostats, qui avaient à leur tête Alcime, un prétendant au Souverain Pontificat, Démétrius envoie Bacchide, un de ses amis, avec une armée contre Judas et contre les Juifs fidèles (vv. 5-9). — Bacchide et Alcime tâchent de surprendre Judas Machabée, mais il ne peuvent y réussir. Ils tuent soixante docteurs de la loi qui s'étaient liés à leur parole, et auxquels ils avaient juré de ne faire aucun mal. Bacchide fait mourir plusieurs Juifs, laisse le gouvernement de la province à Alcime, et va retrouver le roi (vv. 10-20). — Alcime cherche à s'affermir dans le Souverain Pontificat. Des Juifs impies se joignent à lui et font plus de mal à leurs frères que n'en avaient fait les Gentils. Judas s'oppose à ces désordres; et Alcime le voyant plus fort que lui, va l'accuser auprès du roi, qui envoie Nicanor avec une armée contre Judas. Mais cette armée est défaite et mise en fuite (vv. 21-32). — Nicanor monte sur la montagne de Sion, il méprise les prêtres et les sacrifices, et il menace de brûler le temple (vv. 33-35). — Les prêtres ont recours à Dieu, et Judas remporte une victoire complète sur Nicanor qui est tué dans le combat (vv. 36-42). — Les troupes de Nicanor, ayant perdu leur chef, prennent la fuite. Judas les poursuit, les Juifs les chargent de tous côtés et en font un grand massacre. Ils rapportent de nombreuse dépouilles, et célèbrent une fête solennelle (vv. 44-50).

1. En la cent cinquante-unième année, Démétrius, fils de Séleucus, sortit de la ville de Rome, et il

1. Anno centesimo quinquagesimo primo, exiit Demetrius Seleuci filius ab urbe Roma, et ascen-

lippe fut fait prisonnier et mis à mort, tandis que II Mach., ix, 29, rapporte qu'il s'enfuit en Egypte, auprès de Ptolémée Philometor. Josèphe dit aussi, qu'Antiochus Eupator, en quittant la Judée, emmena avec lui le grand-prêtre Onias, qui avait pris le nom de Ménélas, et que, d'après les conseils de Lysias, il le fit exécuter à Beroæ, comme ayant été l'instigateur principal des troubles entre les Juifs et les Syriens. II Mach., xiii, 4-7, raconte le même événement, mais il le place avant l'arrivée en Judée d'Antiochus Eupator et de Lysias.

CHAP. VII. — 1. — Anno centesimo quinquagesimo primo. C'était l'année 161 avant J.-C. — *Demetrius, Seleuci filius*. Séleucus IV, surnommé Philopator, était le fils aîné d'Antiochus-le-Grand. Lorsqu'il mourut, c'était son fils Démétrius qui aurait dû lui succéder. Mais il était alors retenu à Rome comme otage. Alors son oncle, Antiochus Epiphane,

le frère cadet de Séleucus Philopator, intervertissant l'ordre de succession, s'empara du pouvoir qu'il laissa avant de mourir à son fils mineur Antiochus Eupator, avec Philippe, comme régent. Nous avons vu, vi, 44, comment Lysias fit reconnaître ce jeune monarque, qu'il avait élevé. A la nouvelle de la mort de son oncle, Démétrius fit des instances auprès du sénat romain pour obtenir l'autorisation de retourner en Syrie prendre possession du royaume de son père. Toutes ses démarches furent inutiles : le sénat refusa de rendre le jeune prince à la liberté, trouvant probablement plus avantageux pour la politique romaine de laisser un enfant sur le trône de Syrie, que d'y mettre un jeune homme intelligent et capable. Quoi qu'il en soit, Démétrius se passa de l'autorisation du sénat, s'enfuit clandestinement de Rome, et, à l'aide de l'historien Polybe, il put s'embarquer sur un vaisseau carthaginois et aborder sur la

dit cum paucis viris in civitatem maritimam, et regnavit illic.

2. Et factum est, ut ingressus est domum regni patrum suorum, comprehendit exercitus Antiochum et Lysiam, ut adducerent eos ad eum.

3. Et res ei innotuit, et ait : Nolite mihi ostendere faciem eorum.

4. Et occidit eos exercitus. Et sedit Demetrius super sedem regni sui;

5. Et venerunt ad eum viri iniqui et impii ex Israël; et Alcimus dux eorum qui volebat fieri sacerdos;

6. Et accusaverunt populum apud regem, dicentes : Perdidit Judas, et fratres ejus, omnes amicos tuos, et nos dispersit de terra nostra.

aborda avec peu de gens dans une ville maritime et il y régna.

2. Et il arriva, lorsqu'il entra dans la maison du royaume de ses pères, que l'armée se saisit d'Antiochus et de Lysias pour les lui amener.

3. Et lorsqu'il en fut averti, il dit : Ne me faites point voir leur visage.

4. Alors l'armée les tua, et Démétrius s'assit sur le trône de son royaume.

5. Alors des hommes d'Israël, iniques et impies, vinrent le trouver, et leur chef était Alcime, qui voulait être grand-prêtre.

6. Et ils accusèrent le peuple auprès du roi, en disant : Judas avec ses frères a détruit tous tes amis, et il nous a chassés de notre terre.

côte de Syrie. Il était alors âgé de vingt-trois ans. Cfr. Polyb., xxxi, 19-25; App., Syr., chap. XLVII, et Justin, xxxiv, 3, 4-9. — *Cum paucis viris*. D'après Polyb., xxxi, 22, 11, il était accompagné de huit amis, de cinq serviteurs et de trois enfants. — *In civitatem maritimam*. D'après II Mach., xiv, 4, cette ville était Tripoli. Ce dernier passage des Machabées dit que Démétrius était venu *cum multitudine valida*, et Grimm fait ressortir, bien à tort, la contradiction qu'il croit surprendre entre le récit du premier livre et celui du deuxième livre des Machabées. Mais on n'a qu'à lire ces deux passages pour se convaincre que le deuxième Mach. parle de l'instant où Démétrius s'embarque à Tripoli pour s'emparer du pouvoir suprême, soutenu par une puissante armée, tandis que notre verset du I Mach., parle du moment où Démétrius débarqua à Tripoli, venant de Rome, avec une suite peu nombreuse. — *Et regnavit illic*. Les Syriens étaient très-mécontents du règne d'Antiochus-Eupator et surtout de la régence de Lysias. Aussi, lorsque Démétrius arriva, prétendant qu'il était reconnu roi de Syrie par le sénat romain, il fut cru sans difficulté et l'armée se rallia à lui. Polyb., xxxi, 20, 4 nous apprend que Diodore, le précepteur de Démétrius, était allé le trouver à Rome pour l'informer de l'état des esprits et du mécontentement qui régnait contre Lysias.

2. — *Domum regni*. Le grec dit : οἶκον

βασίλειας; traduction de בית המלכות, Esth., I, 9; II, 16; et V, 4 : le palais royal. Cette maison du royaume de ses pères était située à Antioche, capitale de la Syrie.

3. — *Nolite mihi ostendere faciem eorum*. C'était indiquer clairement ce qu'il désirait qu'on fit des deux prisonniers. Ces paroles étaient leur arrêt de mort. Ainsi dans Esther, VIII, 8 les eunuques voilèrent la face d'Aman pour la cacher aux regards d'Assuérus, et Aman fut exécuté. Peut-être aussi Démétrius ne voulut-il pas voir ses deux adversaires afin de ne pas se laisser attendrir par la vue du jeune roi, son parent, qui était encore tout enfant. Peut-être aussi agit-il ainsi afin, le cas échéant, de se donner l'apparence auprès du sénat romain, de n'avoir pas trempé dans l'exécution de son cousin.

5. — *Alcimus*. Jos., Ant., XII, 9, 7, le nomme aussi Ἀλκιμος, c'est une forme grecque du mot hébreu אלקים. Jos., Ant., XX, 40, 4, nous apprend qu'Antiochus-Eupator, ayant fait périr le grand-prêtre Ménélaus. Cfr. II Mach., XIII, 3 et ss., il institua sur les instances de Lysias, Alcime dans le souverain pontificat. II Mach., XIV, 3 et ss., nous informe du reste aussi, que cet Alcime avait été grand-prêtre, mais qu'il n'avait pas été reconnu en cette qualité par les Juifs fidèles. Le mot *sacerdos* est ici employé pour « summus sacerdos ».

6. — *Omnes amicos tuos*. Ce sont les Juifs partisans des Syriens.

7. Envoie donc maintenant un homme auquel tu aies confiance, afin qu'il aille et qu'il voie toute la désolation qu'il a répandue sur nous et sur les provinces du roi; et qu'il punisse tous ses amis, et tous ses partisans.

8. Et le roi choisit, parmi ses amis, Bacchide, qui commandait dans son royaume au-delà du grand fleuve, et qui était fidèle au roi et il l'envoya,

9. Afin qu'il constatât la désolation que Judas avait répandue; ensuite il établit l'impie Alcime dans le sacerdoce, et il lui ordonna de tirer vengeance des enfants d'Israël.

10. Et eux se levèrent et ils vinrent avec une grande armée dans la terre de Juda; et ils envoyèrent des messagers vers Judas et vers ses frères avec des paroles de paix pour les surprendre.

11. Mais ils n'écoutèrent pas leurs discours, car ils voyaient qu'ils étaient venus avec une grande armée.

12. Cependant une troupe de scribes se réunirent auprès d'Alcime et de Bacchide pour chercher le droit.

13. Et d'abord les Assidéens, qui étaient parmi les enfants d'Israël, et ils leur demandèrent la paix.

7. Nunc ergo mitte virum cui credis, ut eat, et videat exterminium omne, quod fecit nobis, et regionibus regis; et puniat omnes amicos ejus, et adjutores eorum.

8. Et elegit rex ex amicis suis Bacchidem qui dominabatur trans flumen magnum in regno, et fidelem regi; et misit eum,

9. Ut videret exterminium quod fecit Judas; sed et Alcimum impium constituit in sacerdotium, et mandavit ei facere ultionem in filios Israël.

10. Et surrexerunt, et venerunt cum exercitu magno in terram Juda; et miserunt nuntios, et locuti sunt ad Judam et ad fratres ejus, verbis pacificis in dolo.

11. Et non intenderunt sermonibus eorum; viderunt enim quia venerunt cum exercitu magno.

12. Et convenerunt ad Alcimum et Bacchidem congregatio scribarum requirere quæ justa sunt;

13. Et primi Assidæi qui erant in filiis Israël, et exquirebant ab eis pacem.

8. — *Trans flumen magnum.* Ce grand fleuve, c'est l'Euphrate qui souvent, dans la Bible, est appelé simplement le fleuve. Cfr. Ex., xxiii, 31. Isaïe, viii, 7; Esdras, v, 6; et vi, 8; etc. L'historien Josèphe dit que toute la Mésopotamie avait été confiée à Bacchide.

9. — *Alcimum impium.* Alcime est appelé impie parce qu'étant grand-prêtre, il avait favorisé l'idolâtrie. Cfr. II Mach., xiv, 3. — *Constituit in sacerdotium.* Le grec dit ἐστήκεν αὐτῷ τὴν τερασσύνην, ce qui signifie, non pas qu'il l'établit grand-prêtre, mais qu'il lui destina le souverain pontificat.

14. — *Viderunt enim quia.* etc. La vue des troupes nombreuses qui accompagnaient Bacchide et Alcime inspira de la défiance à Judas et à ses compagnons d'armes.

12. — *Congregatio scibarum.* En grec : συναγωγή γραμματέων, une troupe de scribes

ou de docteurs de la loi qui se livraient à l'étude de l'Écriture Sainte, surtout de la loi mosaïque. — *Requirere quæ recta sunt.* Il ne faut pas traduire avec Sacy, Mich., Grimm, etc. « pour faire des propositions très justes » ou « pour obtenir des concessions raisonnables ». Les LXX qui écrivent ἐζητήσαι δίκαια, nous indiquent que le mot *recta* est synonyme de « justa » ou « jus » : « pour chercher le droit ». Peut-être, dit Keil, venaient-ils demander le maintien du traité de paix conclu avec Antiochus Eupator.

13. — *Assidæi.* Cfr. II, 42. C'étaient des Juifs pieux, craignant Dieu, qui avaient laissé surprendre leur bonne foi par le caractère sacerdotal dont ils croyaient Alcime revêtu. Ils vinrent pour tâcher de mettre d'accord leur conscience avec les exigences du roi de Syrie.

14. Dixerunt enim : Homo sacerdos de semine Aaron venit, non decipiet nos.

15. Et locutus est cum eis verba pacifica; et juravit illis, dicens : Non inferemus vobis malum, neque amicis vestris.

16. Et crediderunt ei : et comprehendit ex eis sexaginta viros, et occidit eos in una die secundum verbum quod scriptum est.

17. Carnes sanctorum tuorum, et sanguinem ipsorum effuderunt in circuitu Jerusalem, et non erat qui sepeliret.

Ps. 78, 1, 3.

18. Et incubuit timor, et tremor in omnem populum; quia dixerunt : Non est veritas et iudicium in eis; transgressi sunt enim constitutum, et iurjurandum quod iuraverunt.

19. Et movit Bacchides castra ab Jerusalem, et applicuit Bethzecha; et misit et comprehendit mul-

14 Car ils disaient : Un homme, un prêtre de la race d'Aaron est venu, il ne nous trompera pas.

15. Et il leur dit des paroles de paix, et leur jura disant : Nous ne vous ferons aucun mal à vous, ni à vos amis.

16. Et ils le crurent; mais lui s'empara de soixante hommes d'entre eux, et il les tua en un même jour, selon la parole qui est écrite :

17. La chair de tes saints et leur sang, ils les ont répandus autour de Jérusalem et personne n'était là pour les ensevelir.

18. Alors la crainte et la terreur s'emparèrent de tout le peuple, car ils disaient : Il n'y a ni vérité ni justice parmi eux; car ils ont violé leur parole et le serment qu'ils avaient juré.

19. Ensuite Bacchide partit de Jérusalem et alla camper à Bethzécha, et il envoya et il saisit plusieurs

44. — *De semine Aaron.* Alcime était bien de la race d'Aaron; mais il n'était pas de la famille de Sadoc qui depuis Salomon exerçait les fonctions du Souverain Pontificat. Cfr. III Rois, II, 27 et 35.

45. — *Et locutus est, etc.* Le sujet de ce verbe et du verbe suivant, *juravit*, semble être Alcime, qui au §. 12 est nommé avant Bacchide. D'après les paroles du §. 48 : *transgressi sunt enim constitutum et iurjurandum quod iuraverunt*, il ressort évidemment que Bacchide prit part à l'entrevue et qu'il prêta serment avec Alcime de protéger les Assidéens. Jos., Ant., XII, 40, 2, rapporte que le serment fut prêté par Alcime et par Bacchide et que ce fut ce dernier qui ordonna le meurtre des soixante hommes.

47. — *Carnes sanctorum tuorum.* Ces paroles sont tirées du Ps. LXXVIII, 2 et 3, mais elles ne sont pas rapportées littéralement. Le Ps. dit : « Posuerunt... carnes sanctorum tuorum bestiis terræ; effuderunt sanguinem eorum tanquam aquam in circuitu Jerusalem et non erat qui sepeliret. » Grimm, combattant l'opinion opposée, émise par Hitzig, fait observer qu'il est hors de doute que l'auteur des Machabées cite ce passage du psaume, comme une parole sacrée, et qu'il reconnaît par le fait même ce psaume comme faisant

partie de l'Ecriture Sainte. Il commet cependant une grosse erreur en émettant l'avis que ce psaume a dû être composé aux temps des Machabées, vers 466 ou 465 avant Jésus-Christ. Par le fait même que l'auteur de notre livre qui écrit vers 120 ou 400 avant Jésus-Christ, cite ce passage comme tiré d'un livre saint, il est absolument impossible que ce psaume se fût trouvé dans le canon des Juifs à cette époque-là s'il avait eu une origine aussi récente. Rallions-nous au sentiment catholique, qui est aussi celui du bon sens : c'est le Roi-Prophète qui, bien des siècles avant l'événement, a vu et a prédit ce massacre des Assidéens. — *Sanctorum.* En hébreu הכהנים, d'où est venu le mot *Assidæi* « les saints. »

48. — *Veritas et iudicium.* « La vérité et la justice », אמת וישרות, comme au Ps., cxi, 7.

49. — *Bethzecha.* Ce mot est écrit de plusieurs manières dans les différents manuscrits. Βηθζέ, Βαθζαρά, Jos. écrit Βηθζαθώ, et il ajoute que c'était un village : χωμη. Michaelis et Ewald. Gesch., IV, 448 pensent qu'il s'agit de la colline de Bezetha, près de Jérusalem, sur laquelle fut construite, dans la suite, la ville neuve, qui lui fut annexée. Mais Joseph appelle la ville neuve, Βεζεθζα τὸ

de ceux qui s'étaient sauvés de lui, et il tua quelques-uns d'entre le peuple et il les jeta dans un grand puits.

20. Et il confia ce pays à Alcime et il lui laissa des troupes pour sa défense. Et Bacchide s'en retourna vers le roi.

21. Et Alcime se donna beaucoup de peine en faveur de son souverain Pontificat.

22. Et tous ceux qui troublaient le peuple s'assemblèrent autour de lui, et ils s'emparèrent de la terre de Juda, et ils causèrent de grands malheurs dans Israël.

23. Et Judas vit tous les maux qu'Alcime et ceux qui étaient avec lui, faisaient aux enfants d'Israël, des maux bien plus grands que les gentils.

24. Et il alla dans toutes les campagnes de la Judée, tout autour, et il tira vengeance des déserteurs : et ils cessèrent dès lors de ravager la contrée.

25. Mais Alcime vit que Judas et ses compagnons étaient devenus

tos ex eis qui a se effugerant, et quosdam de populo maclavit, et in puteum magnum projecit.

20. Et commisit regionem Alcimo, et reliquit cum eo auxilium in adiutorium ipsi. Et abiit Bacchides ad regem;

21. Et satis agebat Alcimus pro principatu sacerdotii sui;

22. Et convenerunt ad eum omnes qui perturbabant populum suum, et obtinuerunt terram Juda, et fecerunt plagam magnam in Israel.

23. Et vidit Judas omnia mala quæ fecit Alcimus, et qui cum eo erant, filiis Israël, multo plus quam gentes;

24. Et exiit in omnes fines Judææ in circuitu, et fecit vindictam in viros desertores, et cessaverunt ultra exire in regionem.

25. Vidit autem Alcimus quod prævaluit Judas, et qui cum eo

νεώκτιστον μέρος, Bel. jud., v, 4, 2. tandis qu'ici il écrit Βηζθηώ, peut-être est-ce זיתא בית, le mont des Oliviers. Quelques commentateurs indiquent la ville de Bethsetta, dans la tribu d'Issachar, dans la vallée de Jezraël, Cfr. Jug., vii, 23. Cette localité nous semble trop éloignée du théâtre des événements pour qu'on puisse l'identifier avec Bethzecha de notre verset; car évidemment il s'agit ici d'un endroit tout proche de Jérusalem. — *Et comprehendit multos*, etc. Il est ici question de Juifs qui s'étaient d'abord ralliés aux Syriens, et qui ensuite les avaient abandonnés. Bacchide s'empare d'eux, les fait condamner, exécuter, et fait jeter les cadavres dans un puits. Cfr. Jér., xli, 7 et s. Grimm pense qu'il est question ici de déserteurs syriens qui s'étaient ralliés à Judas et dont Bacchide réussit à s'emparer. Il fonde son opinion sur des explications philologiques du texte grec, explications qui ne nous semblent pas suffisantes pour autoriser cette interprétation. — *Quosdam de populo*. Ce sont les Juifs qui n'avaient pris parti ni pour ni contre les Syriens, par opposition à ceux qui

les avaient abandonnés. — *In puteum magnum*. Le grec dit : τὸ πρῆρ; la citerne.

21. — *Et satis agebat*, etc. Alcime chercha par tous les moyens, par la douceur, par la persuasion, par la ruse et par la violence, à attirer les faveurs du peuple.

22. — *Perturbabant populum*. Expression identique à celle employée par S. Paul, Gal., v, 10 : « Qui autem conturbat vos. » Ce sont ici les Juifs infidèles qui cherchent à entraîner leurs frères dans l'apostasie.

23. — *Multo plus quam gentes*. Drosius dit : « La bello civili peiores sunt cives quam exteri. » Paris l'a bien éprouvé en 1871, dans les jours néfastes de la Commune.

24. — *In viros desertores*. C'est-à-dire que les Juifs infidèles, qui s'étaient ralliés aux Syriens, n'osèrent plus tenter ni de séduire leurs frères, ni de les maltraiter. — *In regionem* : En grec : ἐν τῇ χώρᾳ, c'est la campagne, par opposition aux villes fortifiées.

25. — Il est probable qu'après la paix conclue entre Antiochus Eupator et les Juifs, Cfr. vi, 61, Judas licencia sa petite armée et se tint à l'écart. Mais il a dû conserver des

erant; et cognovit quia non potest sustinere eos, et regressus est ad regem, et accusavit eos multis criminibus.

26. Et misit rex Nicanorem, unum ex principibus suis nobilioribus, qui erat inimicitias exercens contra Israël; et mandavit ei evertere populum.

II Mach. 45, 1.

27. Et venit Nicanor in Jerusalem cum exercitu magno, et misit ad Judam et ad fratres ejus verbis pacificis cum dolo,

28. Dicens : Non sit pugna inter me et vos; veniam cum viris paucis, ut videam facies vestras cum pace.

29. Et venit ad Judam, et salutarunt se invicem pacifice; et hostes parati erant rapere Judam.

30. Et innotuit sermo Judæ, quoniam cum dolo venerat ad eum; et contreritus est ab eo, et amplius noluit videre faciem ejus.

31. Et cognovit Nicanor quoniam

forts; et il reconnut qu'il ne pouvait leur résister, et il retourna auprès du roi, et il les accusa de plusieurs crimes.

26. Aussitôt le roi envoya Nicanor, l'un de ses plus nobles généraux, qui était hostile envers Israël, et il lui ordonna d'exterminer ce peuple.

27. Et Nicanor vint à Jérusalem avec une grande armée, et il envoya vers Judas et vers ses frères avec des paroles de paix pour les surprendre.

28. Disant : Qu'il n'y ait point de combat entre vous et moi; je viendrai avec peu d'hommes pour voir vos visages, en paix.

29. Et il vint vers Judas, et ils se saluèrent l'un l'autre pacifiquement : mais les ennemis se préparaient à s'emparer de Judas.

30. Sentant Judas connut que Nicanor était venu près de lui dans un but perfide, et, pris de crainte, il refusa de le voir davantage.

31. Alors Nicanor reconnut que

relations avec ses hommes, afin de pouvoir les réunir autour de lui, le cas échéant. Lorsque Démétrius monta sur le trône, et qu'il envoya Bacchide et Alcime à la tête d'une armée imposante, Judas ne se montra pas. Il ne tomba pas dans le piège où furent pris les docteurs de la loi et les Assidéens. Cfr. *xx, 12-16*. Mais après le départ de Bacchide, lorsqu'Alcime, avec une armée moins nombreuse, tenta d'opprimer les Juifs, Judas reparut tout-à-coup sur le théâtre des opérations; il poursuivit à outrance les ennemis de son peuple, et contraignit Alcime à prendre la fuite vers la Syrie, où, par toutes sortes de calomnies contre Judas, il déterminait Démétrius à envoyer en Judée une armée importante.

27. — *Et misit rex Nicanorem*. Nicanor avait déjà combattu contre les Juifs. Cfr. *iii, 38*. D'après *II Mach.*, *xiv, 42*, il commandait les éléphants de l'armée syrienne. L'historien Josèphe le désigne comme un des amis les plus intimes de Démétrius, avec lequel il s'était enfui de Rome; et cela con-

corde absolument avec le récit de Polyb., *xxxi, 22, 4*. Il est probable qu'après la mort d'Antiochus Epiphane. Nicanor, jaloux peut-être de l'influence de Lysias, se sera rendu à Rome pour se rallier au parti de Démétrius; car il était venu précédemment en Judée sous le règne d'Antiochus Epiphane, Cfr. *iii, 38*, et il était à la bataille d'Emmaüs, Cfr. *iv, 6* et s. C'est sans doute de cette déroute d'Emmaüs que datait la haine de Nicanor contre les Juifs et que signale ici l'auteur sacré par ces paroles : *Qui erat inimicitias exercens contra Israël*.

28. — *Ut videam facies vestras*. Voir le visage de quelqu'un : *וַיֵּרְאוּ פָנָיו*, c'est-à-dire rendre personnellement visite à quelqu'un pour avoir avec lui un entretien. Cfr. *Ex.*, *x, 28*.

29. — Cfr. *II Mach.*, *xiv, 23* et s.

30. — *Et innotuit sermo Judæ*. Le grec rend ici, comme *iii, 27*, le mot *sermo* par *δ λόγος*, c'est-à-dire : la chose.

31. — *Juxta Capharsalama*. Un manuscrit d'Alexandrie écrit : *Χαρχαρσαραμά*; l'ortho-

son projet avait été découvert, et il marcha au combat contre Judas près de Capharsalama.

32. Et près de cinq mille hommes de l'armée de Nicanor périrent; et le reste s'enfuit dans la ville de David.

33. Et après ces événements, Nicanor monta sur la montagne de Sion; et quelques-uns des prêtres du peuple sortirent pour le saluer pacifiquement et pour lui montrer les holocaustes qui étaient offerts pour le roi.

34. Mais les raillant, il les méprisa et il les souilla, et il leur parla avec orgueil.

35. Et il jura dans sa colère, disant : Si on ne me livre entre les mains Judas et son armée, aussitôt que je serai revenu victorieux, je brûlerai cette maison. Et il partit dans une grande colère.

denudatum est consilium ejus; et exivit obviam Judæ in pugnam juxta Capharsalama.

32. Et ceciderunt de Nicanoris exercitu fere quinque millia viri, et fugerunt in civitatem David.

33. Et post hæc verba ascendit Nicanor in montem Sion; et exierunt de sacerdotibus populi salutare eum in pace, et demonstrare ei holocaustata quæ offerebantur pro rege.

34. Et irridens sprexit eos, et polluit; et locutus est superbe;

35. Et juravit cum ira, dicens : Nisi traditus fuerit Judas, et exercitus ejus in manus meas, continuo cum regressus fuero in pace, succendam domum istam. Et exiit cum ira magna;

graphe des autres manuscrits concorde avec la Vulgate. Cette localité est absolument inconnue. Josèphe dit que c'était un certain village : *χωρη τις*. En tous cas, il était situé au sud de Jérusalem, puisque Nicanor, après avoir été vaincu, continua sa route jusqu'à Jérusalem et delà à Béthoron. Cfr. x. 39. Mais il est impossible, comme le remarquent Grimm et Keil, d'identifier cette localité, ainsi qu'ont voulu le faire quelques commentateurs, avec Carvasalim, dont il est question dans l'histoire du pèlerinage de l'année 1095, attendu que ce dernier village était situé dans les environs de Ramleh. Cfr. Robinson, Palest., II.

32. — *Quinque millia viri*. Le texte syr. et quelques manuscrits grecs disent : *πεντακισιοι* : cinq cents. L'historien Josèphe présente les choses autrement. Il prétend que ce fut Nicanor qui remporta la victoire et que Judas se réfugia dans la forteresse de Jérusalem : *ἐπὶ τὴν ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις ἀκρὰν*. Et il ne réfléchit pas que ce fort étant occupé par les Syriens, ne pouvait offrir aucun asile à Judas et à ses compagnons. On se demande comment Josèphe a pu écrire une pareille énormité, que Grotius et Calovius ont pris à tâche de défendre, et que Grimm excuse comme une faute d'attention. — *In civitatem David*. Cfr. I, 35.

33. — *In montem Sion*. C'est la montagne

du temple. Antiochus Eupator en avait fait raser les murailles. Cfr. vi, 62; les Juifs ne pouvaient donc la défendre. Le fort des Syriens était plus élevé que la montagne du temple, et si le texte sacré dit ici que Nicanor monta, *ascendit*, à la montagne du temple, c'est parce qu'il considère le temple, comme une élévation au point de vue religieux, c'est la montagne de la prière, sans aucune comparaison entre l'élévation matérielle du fort des Syriens et de la montagne de Sion. — *Et demonstrare ei holocaustata quæ offerebantur pro rege*. Les Juifs priaient et offraient des sacrifices, non-seulement pour leurs rois, mais même pour les rois païens auxquels ils étaient assujettis. Cfr. I Esdr., vi, 10 et Jér., xxxix, 7.

34. — *Et polluit*. Il n'est pas indiqué de quelle façon Bacchide souilla la personne des prêtres. Jos. Gorion, III, 21, 42 rapporte qu'il cracha dans la direction du temple, ce qui n'eût pas été pourtant une souillure personnelle pour les prêtres. — *Locutus est superbe*. Ces paroles orgueilleuses sont indiquées au verset suivant dans les menaces faites au temple, au cas où Judas ne serait pas livré aux Syriens.

35. — *Nisi traditus fuerit Judas... in manus meas*. Le grec ajoute *νυν* : « Si Judas ne m'est pas livré à cet instant même. » — *In pace*. En grec *ἐν εἰρήνῃ*, c'est-à-dire, *בְּשָׁלוֹם*,

36. Et intraverunt sacerdotes, et steterunt ante faciem altaris et templi; et flentes, dixerunt:

37. Tu, Domine, elegisti domum istam ad invocandum nomen tuum in ea, ut esset domus orationis et obsecrationis populo tuo;

38. Fac vindictam in homine isto, et exercitu ejus, et cadant in gladio. Memento blasphemias eorum et ne dederis eis ut permaneant.

39. Et exiit Nicanor ad Jerusalem, et castra applicuit ad Bethoron; et occurrit illi exercitus Syriæ.

40. Et Judas applicuit in Adarsa cum tribus millibus viris; et oravit Judas, et dixit:

41. Qui missi erant a rege Sennacherib, Domine, quia blasphemaverunt te, exiit angelus, et percussit ex eis centum octoginta quinque millia.

IV Reg. 19, 35; Tob. 1, 21; Eccii. 48, 24; Isai. 37, 36; II Mach. 8, 19.

42. Sic contere exercitum istum in conspectu nostro hodie; et sciant cæteri quia male locutus est super sancta tua; et judica illum secundum malitiam illius.

36. Alors les prêtres entrèrent et se placèrent en face de l'autel et du temple, et ils dirent en pleurant:

37. Seigneur, tu as choisi cette maison, afin que ton nom y fût invoqué, et qu'elle fût une maison de prière et de supplication pour ton peuple.

38. Tire vengeance de cet homme et de son armée, et qu'ils tombent sous le glaive. Souviens-toi de leurs blasphèmes, et ne leur permets pas de subsister.

39. Nicanor partit ensuite de Jérusalem, et il vint camper près de Béthoron et l'armée de Syrie vint à sa rencontre.

40. Et Judas campa près d'Adarsa avec trois mille hommes, et Judas pria et il dit:

41. Ceux qui avaient été envoyés par le roi Sennachérib, ils t'ont blasphémé, Seigneur, et un ange vint et il leur tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes.

42. Ainsi extermine aujourd'hui cette armée en notre présence, afin que tous les autres sachent qu'il a mal parlé de ton sanctuaire; et juge-le selon sa malice.

« victorieux. » Il laisse entendre qu'il va se mettre à la poursuite de Judas, pour l'attaquer dans un nouveau combat.

36. — *Ante faciem altaris et templi.* Entre l'autel des holocaustes et le temple proprement dit.

37. — *Domine.* Plusieurs manuscrits grecs et l'ancienne Vulgate n'ont pas ce mot. — *Ut esset domus orationis.* Le temple lieu de la prière, V. Isai., LVI, 7 et Matth., xv, 1-36.

38. — *Et ne dederis eis ut permaneant.* En grec μή δῶς αὐτοῖς μόνον: « ne leur accordez pas le séjour. » Il ne faut pas comprendre cette expression comme le fait Mich., qui, s'appuyant sur le texte syr., traduit: « tenir ferme dans le combat. » Ces mots signifient: « séjourner dans le pays. » Luther traduit: « Daigne les chasser du pays et les exterminer. » La Bible de Zurich dit: « Ne les laisse pas subsister plus longtemps. »

39. — *Et castra applicuit ad Bethoron.* V. sur Bethoron et sur un premier combat qu'y livra Judas III. 16 et s. Cfr. II Mach., xv, 1-36. — *Exercitus Syriæ.* C'est un corps auxiliaire de Syriens qui vient se rallier à l'armée de Nicanor.

40. — *In Adarsa.* Jos., écrit: ἐν Ἀδασαῖς et il nomme cet endroit un village: κώμη. Les manuscrits grecs disent comme la Vulgate. D'après Eusèbe, Adasa était située à 30 stades de Béthoron, près de Gophna, actuellement Jifna, par conséquent au nord de Béthoron. — *Cum tribus millibus viris.* Jos. dit εἰς χιλίους ἄπαντας ἔχων. Le même historien évalue à 9000 hommes l'armée de Nicanor; ce chiffre est en contradiction avec II Mach., xv, 27 où il est dit que 35,900 Syriens périrent dans le combat.

41. — *Qui missi erant a rege Sennacherib.* Cfr. IV Rois, xix, 35.

43. Ensuite, les armées livrèrent la bataille, le treizième jour du mois d'adar : et le camp de Nicanor fut détruit, et il fut tué le premier dans le combat.

44. Et lorsque ses soldats virent que Nicanor était tombé, ils jetèrent leurs armes, et ils s'enfuirent.

45. Et on les poursuivit durant une journée de chemin, depuis Adazer jusqu'à ce que l'on arrive à Gazara, et on sonna des trompettes derrière eux pour donner des signaux.

46. Et des gens sortirent de tous les villages de la Judée dans les environs, et les chargèrent de tous côtés; et ils les attaquèrent de nouveau, et tous tombèrent par le glaive, et aucun d'entre eux n'échappa, pas même un seul.

47. Et ils prirent leurs dépouilles comme butin, et ils coupèrent la tête de Nicanor, et sa main droite qu'il avait étendue avec insolence, et ils les apportèrent et les suspendirent à la vue de Jérusalem.

43. Et commiserunt exercitus prælium tertia decima die mensis adar; et contrita sunt castra Nicanoris, et cecidit ipse primus in prælio.

44. Ut autem vidit exercitus ejus quia cecidisset Nicanor, projecerunt arma sua, et fugerunt;

45. Et persecuti sunt eos viam unius diei, ab Adazer usquequo veniatur in Gazara, et tubis cecinerunt post eos cum significatibus;

46. Et exierunt de omnibus castellis Judææ in circuitu, et ventilabant eos cornibus, et convertebantur iterum ad eos, et ceciderunt omnes gladio, et non est relictus ex eis nec unus.

47. Et acceperunt spolia eorum in prædam; et caput Nicanoris amputaverunt, et dexteram ejus, quam extenderat superbe, et attulerunt et suspenderunt contra Jerusalem.

43. — *Tertia decima die mensis adar.* Le mois d'adar correspond à la fin de février et au commencement de mars. Ce jour est la veille de la fête des Purim, établie en souvenir de la délivrance des Juifs par la reine Esther, ix, 21. — *Et cecidit ipse primus.* Jos. Gorion., chap. xxi, rapporte que Judas provoqua Nicanor en combat singulier et qu'il le tua : « Misit ad Nicanorem Judas, dicens : Quando accingis te, egredere in agrum, et ostendam solum virum quem etiam intra penetralia quæstisti. En is expectat te in convalle et planitie. » Et plus loin, le même auteur continue : « Vidit Judas in pugna Nicanorem habentem in sua manu gladium evaginatum, clamansque ait : Contra te, o Nicanor, et cum curreret contra illum in fervoris sui virtute, avertit Nicanor humerum suum, et fugit a facie Judæ. At Judas apprehendit eum, percussitque gladio suo, et dissecuit in duas partes ».

45. — *Adazer.* C'est évidemment la même localité qui est nommée Adarsa au v. 40. — *Gazara.* Cfr. iv, 45. — *Tubis cecinerunt post eos.* A ce signal les populations rurales sortirent pour poursuivre l'ennemi en déroute.

46. — *Ventilabant eos cornibus.* Les cornes sont l'emblème de la force; « ils les chargèrent de leurs cornes », est une expression figurée pour signifier qu'ils les vainquirent complètement. Cfr. III Rois. xii, 11; Ezech., xxxiv, 21 et Dan., viii, 4. — *Et convertebantur iterum ad eos.* Le grec dit que les Juifs cernèrent d'abord les Syriens : καὶ περιέχευον αὐτούς, et, ceux-ci environnés de toutes parts, se retournèrent une dernière fois contre l'ennemi pour tenter la défense.

47. — *Et dexteram ejus quam extenderat.* La main droite que Nicanor avait levée contre le temple. Cfr. v. 35. — *Et suspenderunt contra Jerusalem.* II Mach., xv, 33 nous informe que la main de Nicanor fut suspendue devant le temple. Jos. Gorion., iii, 22, 42, nous apprend qu'elle fut attachée en face de la porte orientale qui, pour cette cause, fut nommée שַׁעַר בִּיכְנִי « porte de Nicanor. » L'historien Josèphe ne rapporte rien de ces détails; peut-être, dit Grunin, dans l'intérêt de ses corréligionnaires pour ne pas faire ressortir cette mutilation d'un cadavre. D'après II Mach., xv, 35 la tête de Nicanor fut suspendue au sommet de la forteresse.

48. Et lætatus est populus valde, et egerunt diem illam in lætitia magna.

49. Et constituit agi omnibus annis diem istam tertia decima die mensis adar.

50. Et siluit terra Juda dies paucos.

48. Le peuple fut rempli de joie, et ils passèrent ce jour-là dans une grande allégresse.

49. Et on ordonna que ce jour serait solennisé, tous les ans, au treizième du mois d'adar.

50. Et la terre de Judas fut tranquille ensuite pendant un peu de temps.

CHAPITRE VIII

Malgré la nouvelle victoire remportée par Judas, il était à craindre que Démétrius ne cherchât à tirer vengeance des Juifs. Judas profita donc d'un moment de paix pour conclure une puissante alliance qui pût efficacement le protéger. Il entendit parler de la vaillance des Romains, et des victoires qu'ils remportaient sur tous leurs ennemis (xx. 4-14), — comme aussi de la bienveillance qu'ils témoignaient à leurs alliés (xx. 42-46). — Il envoya donc deux ambassadeurs à Rome, qui, après un long voyage, furent introduits au sénat, à qui ils proposèrent, au nom de Judas, de conclure une alliance offensive et défensive (xx. 47-50). — La proposition plut aux Romains (y. 24), — et l'auteur cite les clauses du traité (xx. 22-32).

1. Et audivit Judas nomen Romanorum, quia sunt potentes viribus, et acquiescunt ad omnia quæ postulantur ab eis; et quicumque

1. Et Judas apprit le nom des Romains et qu'ils étaient très puissants, et qu'ils acquiesçaient à tout ce qu'on leur demandait et

49. — *Et constituit agi omnibus annis diem istum.* Cette fête était célébrée au temps de Josèphe, mais elle a cessé d'être solennisée depuis la dispersion des Juifs. Mich. et Scholz prétendent à tort qu'aujourd'hui encore cette fête est célébrée, et que, comme elle précède d'un jour la fête des Purim, elle est appelée le Petit-Purim. Grimm a étudié cette question avec soin. Il résulte de documents que lui a fournis le célèbre savant israélite, Dr David Cassel de Berlin, que des écrits juifs, tels que le Megill. Taanit, c. xii, le Talmud de Babylone Tr. Taanit. f. 88 b, et le Massechet Sofrim, 47, 4 parlent à la vérité de cette fête de Nicanor qui n'est plus célébrée nulle part depuis plus de dix siècles. Le Petit-Purim n'est pas identique à cette solennité. Le Petit-Purim c'est la petite fête d'E-ther qui se célèbre le 14 d'adar dans les années bissextiles, tandis que la grande fête est transférée ces années-là au 2^e jour d'adar, dans le mois intercalaire.

50. — *Et siluit terra Juda dies paucos.* D'après ix, 3 cette paix dura un mois.

CHAP. VIII. — 1. — De nombreux contradicteurs parmi lesquels dans les temps mo-

dermes, Rainold Censura libr. apocr., Tom. I, p. 4270, et suiv. et Wernsdorf De Fide libr. Mach. § 79 ont attaqué la véracité des livres des Machabées en objectant l'inexactitude du récit fait dans ce chapitre des exploits des Romains. L'écrivain. disent-ils, y rapporte des faits absolument apocryphes, dont ne parle aucun historien profane. La captivité d'Antiochus-le-Grand, par exemple, dont parle le y. 7, est un fait absolument contraire aux données de l'histoire. Il suffit cependant à notre avis, de lire avec un peu d'attention, ce chapitre incriminé, pour réduire cette objection à néant. Judas entendit parler du nom des Romains; il entendit conter leurs guerres. En grec : καὶ διηγήσαντο αὐτῷ τοὺς πολέμους, « on lui conta leurs guerres », ce qu'ils avaient fait en Galatie, en Espagne, leurs victoires sur Philippe et sur Antiochus, et qu'ils avaient fait ce dernier prisonnier... L'auteur sacré rapporte simplement ce qui fut dit à Judas concernant les Romains; il n'avait pas à contrôler l'exactitude historique des faits. Il est d'ailleurs très compréhensible que les Juifs confinés dans leur petit territoire, ne faisant de commerce avec aucun peuple, vivant de

qu'ils faisaient alliance avec quiconque venait à eux et qu'ils étaient puissants en force.

2. Et on apprit leurs combats et les actions d'éclat qu'ils avaient accomplies dans la Galatie, comment ils l'avaient assujettie et rendue tributaire.

3. Et ce qu'ils avaient fait dans le pays d'Espagne; et qu'ils avaient pris possession des mines d'argent et d'or qui s'y trouvent, et qu'ils avaient conquis toutes ces provinces par leur prudence et par leur patience;

accesserunt ad eos, statuerunt cum eis amicitias, et quia sunt potentes viribus.

2. Et audierunt praelia eorum, et virtutes bonas quas fecerunt in Galatia, quia obtinuerunt eos, et duxerunt sub tributum;

3. Et quanta fecerunt in regione Hispaniæ, et quod in potestatem redegerunt metalla argenti et auri quæ illis sunt, et possederunt omnem locum consilio suo et patientia;

la culture de leurs terres, séparés des autres nations par leurs pratiques et par leurs prescriptions religieuses, ne se soient guère occupés de l'histoire de Rome, et que l'exactitude des faits qui leur étaient rapportés, subissait facilement certaines altérations. Mais encore une fois, cela ne regardait pas l'écrivain sacré et ne peut en rien lui être imputé. Il rapporte ce que l'on a dit, et voilà tout. — *Audivit nomen*. Cfr. III, 44.

2. — *In Galatia*. On a longtemps supposé que cette Galatie était la province centrale de l'Asie-Mineure, peuplée par des tribus d'origine gauloise, les Tectosages, les Tolistoboi et les Trocmi, et qui s'étendait entre le Sangarius et l'Halys avec Tavium, Pessinonte et Ancyre comme villes principales. Polybe et Pausanias nomment indifféremment Galates ou Celtes les habitants de cette province. Cfr. Gottl. Wernsdorffii De republica Galatarum, liber singularis. Norimb. 1743. Ces Galates vaincus d'abord par Attale I, roi de Pergame, l'an 240 avant J.-C., furent défaites plus tard par le consul Cn. Manlius Vulso, l'an 189 avant J.-C. Cfr. Tite-Live, xxxviii, 42, 20. Mommsen prétend que les Galates de notre verset ne peuvent pas être ces peuples de l'Asie-Mineure, qui d'ailleurs, ne paraissent pas avoir été jamais tributaires de Rome. Cfr. T. Live xxix, 40, tandis que le livre des Machabées dit formellement : et duxerunt sub tributum. Mommsen pense qu'il s'agit ici de la Gaule cisalpine, c'est-à-dire de cette partie septentrionale de l'Italie qui avait pour frontière, au nord les Alpes, au sud le Rubicon et l'Arno, à l'est le territoire de Trieste et à l'ouest le Var et les Alpes. Il y eut là, en effet, au 3^e siècle avant J.-C. une guerre acharnée, faite par les Romains qui remportèrent au lac Vadimon, l'an 283 et à Populonia, 282 avant J.-C. deux grandes vic-

toires sur les tribus gauloises des Boiens et des Sénons, qui sont devenues leurs tributaires : et duxerunt sub tributum. Cfr. Florus Epist., I, 43; Eutrop., II, 5 et Polyb., II, 44 à 34. Il est très possible que ces succès de Rome aient eu un grand retentissement jusqu'en Orient. Il est, d'ailleurs, à remarquer que l'auteur sacré énumérant les faits d'armes des Romains, nomme l'Espagne après avoir cité la Galatie. Or, il faut convenir que cet ordre d'idées ne s'explique guère, si nous plaçons la Galatie en Asie-Mineure, et que c'est compréhensible, si nous la plaçons dans la Gaule cisalpine. Il est enfin incontestable que Rome déploya bien plus de bravoure et d'efforts héroïques à vaincre les Gaulois, les Galates cisalpins, qu'à réduire la petite peuplade de l'Asie-Mineure. Keil se rallie absolument à cette opinion.

3. — *Hispaniæ*. Les LXX disent Ἰσπανίης qui est la dénomination romaine; quelques manuscrits écrivent Σπανίης, c'est le mot employé par les Grecs pour désigner la presqu'île ibérienne. — *Metalla argenti et auri, quæ illis sunt*. Les mines d'or, d'argent, et d'autres métaux que renfermait l'Espagne, sont célèbres : « Metallis plumbi, ferri, æris, argenti, auri tota fere Hispania scatet ». Plin., hist. nat., III, 4. Cfr. Strabon, III, § 8 et Diod. Sic., v, 35. — *Consilio suo et patientia*. Après la bataille de Zama, 201 avant J.-C., les Carthaginois cédèrent l'Espagne aux Romains; mais plus de deux siècles s'écoulèrent avant que la domination romaine ne s'étendît sur toute l'Espagne. « In hac (Hispania) prope ducentos per annos dimicatum est a primis Scipionibus in Cæsarem Augustum. » Flor., II, 47. Ce fut, en effet, sous le règne de l'empereur Auguste, l'an 25 avant J.-C., qu'Agrippa soumit les Cantabres qui habitaient vers les sources de l'Ebre, et qui, les derniers, acceptèrent la

4. Locaque quæ longe erant valde ab eis, et reges qui supervenerant eis ab extremis terræ, contriverunt, et percusserunt eos plaga magna; cæteri autem dant eis tributum omnibus annis;

5. Et Philippum et Persen Ceteorum regem, et cæteros qui adversum eos arma tulerant, contriverunt in bello, et obtinuerunt eos;

6. Et Antiochum magnum, regem Asiæ, qui eis pugnam intulerat habens centum viginti elephantos, et equitatum, et currus, et exercitum magnum valde, contritum ab eis;

4. Et qu'ils s'étaient assujettis des pays très-éloignés d'eux, et des rois qui, des extrémités de la terre, avaient marché contre eux et qu'ils les avaient accablés d'une grande défaite et ceux qui avaient survécu, leur payaient un tribut, tous les ans.

5. Et qu'ils avaient vaincu à la guerre Philippe et Persée, roi des Céthéens, et les autres qui avaient pris les armes contre eux; et qu'ils les avaient soumis.

6. Et qu'Antiochus-le-Grand, roi d'Asie, qui leur avait fait la guerre, ayant cent vingt éléphants, et de la cavalerie et des chariots, et une puissante armée, avait été brisé par eux.

domination étrangère. A l'époque où écrit l'auteur sacré, les Romains continuaient leurs efforts pour asservir l'Espagne qu'ils ne domptèrent que par une grande prudence et par une inaltérable patience : *consilio suo et patientia*.

4. — *Et reges qui supervenerant eis ab extremis terræ*. Quelques commentateurs, Rellan., Follon., Grot., D. Calmet, etc. pensent qu'il s'agit des rois qui guerroyèrent contre les Romains : Porsenna, Pyrrhus, Syphax, etc. Grimm, qui semble se rallier à cette opinion, s'appuie sur les vv. 5-7, où l'auteur, dit-il, cite quelques noms de ces rois : Philippe et Antiochus. Quant à l'expression *ab extremis terræ*, Grimm l'explique par l'exagération ou par l'ignorance géographique des Juifs, comme s'il était possible d'admettre raisonnablement que les Juifs eussent placé dans leur idée comme dans leur langage, les extrémités de la terre en Asie-Mineure! D'autres commentateurs, Drusius, Mich., etc. pensent que ces rois sont les généraux carthaginois qui combattirent contre les Romains. Ces généraux sont, en effet, souvent nommés des rois par les auteurs profanes. « Bomilcar, rex Pœnorum », Just., xxi, 7, 7. Joseph. Gorion., iii, 33, dit que Judas apprit « que les Romains avaient humilié l'orgueil d'Annibal, roi d'Afrique, qui était roi de Carthage. » Il y a, du reste, près de Carthage, les colonnes d'Hercule qui semblent expliquer l'expression *ab extremis terræ*. Keil paraît se ranger à ce sentiment; cependant il pense qu'il faut entendre par *reges* non-seulement les généraux carthaginois, mais les chefs des peuplades espa-

gnols qui combattirent contre les Romains.

5. — *Philippum et Persen Ceteorum regem*. Il est bien évident que le mot *regem* se rapporte seulement à Persée, quoique Philippe fût aussi roi des Céthéens. Grimm veut lire βασιλέας au plur. au lieu de βασιλέα; aucun document critique ne peut autoriser cette correction. Philippe dont il est ici question est Philippe III, fils de Démétrius II, qui fut vaincu aux Cynocéphales par le consul Flaminius, l'an 497 avant Jésus-Christ. Cfr. Tit. Liv., xxxi, 5; xxxiii, 4 et s.; et Flor., ii, 7. Persée est le fils naturel et le successeur de Philippe III; il fut battu à Pydna, l'an 467 avant Jésus-Christ par Paul-Émile. Cfr. Polyb., xxix, 6, 7; Tit. Liv., xlii, 40 et s.; Flor., ii, 42 et Just., xxxiii, 2. Ces Céthéens sont les Macédoniens. V. notre commentaire à i, 4.

6. — *Antiochum regem Asiæ*. C'est-à-dire le royaume des Séleucides en Asie. Antiochus possédait presque toute l'Asie-Mineure, mais après la paix de Magnésie, l'an 489 avant Jésus-Christ, il fut contraint de céder aux Romains toutes les provinces à l'ouest du Taurus Cfr. Polyb., xxi, 43; Appien Syr., xv et s.; Tit. Liv. xxxvii, 55; xxxviii, 39 et Just., xxxi, 6. Les rois de Syrie conservèrent néanmoins le titre de rois d'Asie, peut-être, dit Keil, dans le but de sauvegarder leurs droits pour une revendication ultérieure. — *Habens centum viginti elephantos*. Tit. Liv., xxxvii, 39 rapporte qu'Antiochus avait cinquante-quatre éléphants à la bataille de Magnésie. Des adversaires, tels que Wernsdorf p. 427, font ressortir cette contradic-

7. Qu'ils l'avaient pris vivant, et qu'ils l'avaient obligé, lui et ceux qui régneraient après lui, de payer un grand tribut, et de donner des otages, et d'après une convention,

8. Le pays des Indiens et des Mèdes et des Lydiens, les plus belles de leurs provinces, et que les ayant reçues d'eux, ils les cédèrent au roi Eumène;

9. Et que ceux de la Grèce avaient voulu marcher et les exterminer; mais leur dessein leur fut connu;

7. Et quia ceperunt eum vivum, et statuerunt ei ut daret ipse, et qui regnarent post ipsum, tributum magnum, et daret obsides, et constitutum,

8. Et regionem Indorum, et Medos, et Lydos, de optimis regionibus eorum; et acceptas eas ab eis, dederunt Eumeni regi;

9. Et quia qui erant apud Helladam, voluerunt ire, et tollere eos; et innotuit sermo his,

tion, sans se rendre compte qu'Antiochus a bien pu emmener cent-vingt éléphants avec lui au début de la campagne, sans qu'il fut nécessaire que toute cette troupe prit part au combat de Magnésie. Il est très possible aussi que plusieurs de ces animaux avaient été tués dans des combats antérieurs à la bataille de Magnésie. — *Et currus*. D'après Tit. Liv., xxxvii, 41 et Appien, 33, Eumène de Pergame manœuvra de telle sorte que ces chariots d'Antiochus, qui étaient des chariots armés de faux, causèrent une grande confusion dans la propre armée des Syriens.

7. — *Et quia ceperunt eum vivum*. Nous avons déjà parlé au §. 4 de cette captivité d'Antiochus. Il ne nous paraît d'ailleurs pas impossible de prendre l'expression « faire prisonnier » dans un sens large pour « être à la merci de quelqu'un, avoir perdu sa liberté d'action », et c'est, en effet, ce qui eut lieu avec Antiochus, dont la défaite à Magnésie fut tellement complète, qu'il dût souscrire la paix sans discussion, aux conditions les plus humiliantes. — *Tributum magnum*. D'après Polyb., xxi, 44, 3 et s. ce tribut s'élevait à 45.000 talents, dont 500 devaient être soldés de suite, 2.500 après la ratification du traité de paix et le reste en douze annuités à raison de 1000 talents par an. Cette dernière condition ne fut pas évidemment remplie, car Tit. Liv., xliii, 6, nous apprend que l'an 173 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire dix-sept ans après la conclusion de la paix, sous Antiochus Epiphane, cette contribution de guerre n'était pas encore complètement soldée. — *Et daret obsides*. Antiochus Epiphane, et, après lui, Démétrius avaient été à Rome en qualité d'otages, par suite du traité de paix. Clr. i, 41 et vii, 4. — *Et constitutum*. Il faut entendre par là la cession de plusieurs provinces du royaume de Syrie, stipulée dans le traité de Magnésie.

8. — *Indorum et Medos*. Il faut convenir que ce passage est bien obscur. D'après tous les documents de l'histoire, Antiochus n'a jamais possédé les Indes, et d'un autre côté, il est bien évident qu'il n'a pas pu céder des provinces de la Médie pour constituer le royaume d'Eumène : *dederunt Eumeni regi*, ce royaume d'Eumène se trouvant à l'ouest du Taurus. Quelques interprètes pensent qu'il faut lire « des Ioniens et des Mysiens » au lieu « des Indiens et des Mèdes. » Keil croit que l'ignorance des noms géographiques chez les Juifs n'est pas une explication suffisante de cette erreur. N'oublions pas ensuite que l'auteur sacré ne fait que rapporter ce qui fut dit à Judas; il ne certifie pas la vérité historique des faits. — *Dederunt Eumeni regi*. D'après Tit. Liv., xxxvii, 55 et xxxviii, 39, les Romains donnèrent à Eumène II de Pergame les provinces de Mysie, de Lydie et de Phrygie, en reconnaissance de son attachement et des services rendus à la bataille de Magnésie. Daniel, xi, 8 avait prédit cet événement.

9. — *Et qui erant apud Helladam*. Les Grecs sont probablement les Béotiens et les Etoliens qui s'étaient déclarés pour Antiochus-le-Grand. On connaît la menace que Damaocrite, le chef des Etoliens, adressa, dans l'assemblée du peuple, à l'ambassadeur T. Quintus Flaminius qui cherchait à empêcher l'alliance avec Antiochus, l'an 192 avant Jésus-Christ. « Decretum responsumque brevi in Italia, castris super ripam Tiberis positis, daturum. » Tit. Liv., xxxv, 33, et xxxvi, 24. Il est vrai que Tite-Live a soin de faire remarquer que ces paroles étaient l'expression des sentiments personnels de Damaocrite, et non pas l'opinion de l'assemblée des Grecs. Malgré cela, il n'est pas impossible que l'opinion publique n'ait pas fait cette distinction.

10. Et miserunt ad eos ducem unum, et pugnauerunt contra illos, et ceciderunt ex eis multi, et captivas duxerunt uxores eorum, et filios, et diripuerunt eos, et terram eorum possederunt, et destruxerunt muros eorum, et in servitutum illos redegerunt usque in hunc diem;

11. Et residua regna, et insulas quæ aliquando restiterant illis, exterminaverunt, et in potestatem redegerunt.

12. Cum amicis autem suis, et qui in ipsis requiem habebant, conservaverunt amicitiam, et obtinuerunt regna quæ erant proxima, et quæ erant longe; quia quicumque audiebant nomen eorum, timebant eos;

13. Quibus vero vellent auxilio esse ut regnarent, regnabant; quos autem vellent, regno deturbabant; et exaltati sunt valde.

14. Et in omnibus istis nemo por-

10. Et qu'ils avaient envoyé contre eux un seul général; qu'ils les avaient combattus, et qu'ils en tuèrent un grand nombre et qu'ils emmenèrent en captivité leurs femmes et leurs enfants, et qu'ils les pillèrent et qu'ils possédèrent leurs terres et qu'ils détruisirent leurs murailles, et qu'ils les réduisirent en servitude jusqu'à ce jour.

11. Et qu'ils avaient ravagé les autres royaumes et les îles qui autrefois leur avaient résisté, et qu'ils les avaient réduits sous leur puissance.

12. Mais qu'ils conservaient leurs alliances avec leurs amis, et avec ceux qui avaient eu confiance en eux et qu'ils avaient conquis des royaumes, voisins et éloignés, parce que tous ceux qui entendaient leur nom les craignaient.

13. Mais que ceux qu'ils voulaient aider à régner, régnaient; et qu'au contraire, ils déposaient du pouvoir ceux qu'il leur plaisait, et qu'ils étaient devenus très-puissants :

14. Et que malgré tout cela, nul

40. — *Et captivas duxerunt uxores eorum*, etc. Après la bataille de Magnésie, le consul Acilius Glabrio fit la guerre aux Étoiliens, Cfr. Tit. Liv., xxxvi, 14 et s., et après lui ce fut le consul Marcus Fulvius Nobilior, Cfr. Tit. Liv., xxxvii, 50; mais évidemment ce qui est dit dans notre verset, ne fut pas du tout la façon d'agir des Romains envers les Étoiliens dans le conflit dont nous avons parlé au verset précédent. Tous ces excès ne furent commis que dans la guerre contre la ligue achéenne. Alors Thèbes fut détruite, Corinthe prise d'assaut, tous les hommes massacrés, les femmes et les enfants vendus comme esclaves et la Grèce devint une province romaine sous le nom d'Achaïe. Cfr. Pausanias, vii, 16, 562, Liv. Epit., lvi; Flor., ii, 16 et Just., xxxiv, 2. Mais ces faits ne se passèrent qu'en 146 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire quinze années après la mort de Judas, et vingt à vingt-cinq ans avant la rédaction du livre des Mach. D'après cet exposé, il est évident que l'auteur sacré, qui connaissait tous ces événements, après avoir raconté au

verset précédent le début de la guerre contre la Grèce, a voulu simplement dans le §. 10 consigner la catastrophe finale.

41. — *Et insulas*. Les Romains avaient soumis la Sicile, la Sardaigne et les îles de l'Archipel qui s'étaient soulevées contre eux.

42. — *Cum amicis autem suis... conservabant amicitiam*. Grimm fait observer avec raison que les Romains restaient les amis de leurs alliés jusqu'au jour où ils jugeaient les circonstances opportunes pour les asservir et faire de leurs pays des provinces romaines. Mais il est très possible que cette politique cauteleuse des Romains, ne fût pas connue des Juifs. — *Et obtinuerunt regna*. Le sens de cette phrase est que les Romains avaient la force et la puissance nécessaires pour protéger efficacement leurs alliés contre leurs agresseurs.

43. — Ce verset est le développement de la pensée exprimée à la fin du verset précédent concernant la puissance des Romains.

44. — *Diadema nec... purpura*. Le diadème et la pourpre sont les insignes de la

d'entre eux ne portait le diadème, et ne se revêtait de pourpre pour paraître avec magnificence.

15. Et qu'ils avaient établi un sénat, et qu'ils consultaient tous les jours les trois cent vingt sénateurs qui délibéraient continuellement sur les affaires de la multitude, afin d'agir en toute dignité.

16. Et qu'ils confiaient chaque année la magistrature à un seul homme, pour dominer sur tous leurs états; et que tous obéissent à un seul, et qu'il n'y a parmi eux ni envie ni jalousie.

17. Aussitôt Judas choisit Eupolémus, fils de Jean, fils de Jacob, et Jason, fils d'Eléazar; et il les envoya à Rome, pour établir amitié et alliance avec eux;

18. Et pour qu'ils les délivrassent du joug des Grecs; car ils voyaient que ceux-ci réduisaient en servitude le royaume d'Israël.

19. Et ils partirent pour Rome

tabat diadema, nec induebatur purpura, ut magnificaretur in ea.

15. Et quia curiam fecerunt sibi, et quotidie consulebant trecentos viginti, consilium agentes semper de multitudine, ut quæ digna sunt, gerant;

16. Et committunt uni homini magistratum suum per singulos annos dominari universæ terræ suæ, et omnes obediunt uni, et non est invidia, neque zelus inter eos.

17. Et elegit Judas Eupolemum, filium Joannis, filii Jacob, et Jasonem, filium Eleazari, et misit eos Romam constituere cum illis amicitiam et societatem;

18. Et ut auferrent ab eis jugum Græcorum, quia viderunt quod in servitutem premerent regnum Israel.

19. Et abierunt Romam viam

royauté. Dans ces circonstances qu'aucun Romain, malgré toute la puissance et tous les succès, n'avait accepté la royauté et que, comme il est dit au verset suivant, toutes les affaires se traitaient par une assemblée de sénateurs, Judas crut voir une preuve du désintéressement de ce peuple et un motif puissant de rechercher son alliance.

15. — *Quia curiam fecerunt sibi.* Non pas comme Gaab : « ils se construisirent un lieu de réunion », mais « ils établirent un conseil. » — *Et quotidie consulebant trecentos viginti.* Depuis Tarquin l'Ancien jusqu'à C. Semp. Gracchus, c'est-à-dire jusqu'après la mort de Judas, le sénat romain se composa de trois cents sénateurs et non de trois cent vingt. Ces sénateurs ne se réunissaient pas tous les jours, *quotidie*; d'après Varron, cité par Gellius, N. A. xiv, 7, il leur était même interdit de se réunir tous les jours. Le sénat tenait ordinairement ses séances aux calendes, aux nones, aux ides et aux jours de fêtes. Ces inexactitudes dans les faits rapportés à Judas, prouvent l'ignorance des Juifs dans ces détails administratifs et politiques. Ne perdons pas de vue que l'auteur sacré raconte ce qui fut dit à Judas, sans avoir mission de vérifier l'exactitude des faits.

16. — *Et committunt uni homini magistratum suum per singulos annos.* Il y avait à Rome deux consuls chaque année; mais le premier consul avait seul les faisceaux, qui étaient les insignes de l'autorité suprême. Comme cette puissance n'était conférée que pour une année, il semblait que l'envie ou la jalousie, *invidia neque zelus*, devait avoir rarement occasion de se produire. Il arrivait souvent aussi, en temps de guerre, qu'un seul homme, un dictateur, était placé à la tête de la république.

17. — *Eupolemum, filium Joannis.* Ce Jean avait bien mérité de son peuple, Cfr. II Mach., iv, 44. — *Filii Jacob.* Le grec dit τοῦ Ἀζαῶ. — *Et Jasonem, filium Eleazari.* Quelques commentateurs prétendent que cet Eléazar était le frère de Judas, dont il a été parlé II, 5, d'autres que c'était l'octogénaire Eléazar dont le martyre est rapporté II Mach., xviii. Il est impossible, à notre avis, de décider cette question. Tout ce qu'on peut admettre, c'est que ce Jason, d'après son nom, devait être de la race sacerdotale.

19. — *Viam multam valde.* Le grec dit πολλή σφόδρα « très long. » Indépendamment de la circonstance que la navigation avait fait peu de progrès et que les vaisseaux étaient obligés de louvoyer le long des côtes,

multam valde, et introierunt curiam, et dixerunt :

20. Judas Machabæus, et fratres ejus, et populus Judæorum miserunt nos ad vos statuere vobiscum societatem et pacem, et conscribere nos socios et amicos vestros.

21. Et placuit sermo in conspectu eorum.

22. Et hoc rescriptum est, quod rescripserunt in tabulis æreis, et miserunt in Jerusalem, ut esset apud eos ibi memoriale pacis et societatis.

23. Bene sit Romanis, et genti Judæorum, in mari et in terra in æternum; gladiusque et hostis procul sit ab eis.

24. Quod si institerit bellum Romanis prius, aut omnibus sociis eorum in omni dominatione eorum;

25. Auxilium feret gens Judæorum, prout tempus dictaverit, corde pleno;

26. Et præliantibus non dabunt, neque subministrabunt triticum, arma, pecuniam, naves, sicut pla-

par un très long chemin, et ils entrèrent au sénat et ils dirent :

20. Judas Machabée et ses frères, et le peuple des Juifs, nous ont envoyés vers vous pour faire avec vous alliance et paix et pour nous déclarer vos alliés et vos amis.

21 Et cette parole leur plut.

22. Et voici la copie de ce qu'ils écrivirent sur des tables d'airain, et envoyèrent à Jérusalem, afin qu'il y demeurât comme un monument de la paix et de l'alliance :

23. Que les Romains et le peuple juif soient comblés de biens à jamais sur mer et sur terre; et que le glaive et l'ennemi s'éloignent d'eux.

24. Que s'il survient une guerre aux Romains d'abord ou à tous leurs alliés dans toute leur domination,

25. Le peuple des Juifs leur prêtera secours de tout cœur, selon que le temps le permettra;

26. Et ils ne donneront rien aux combattants, et ils ne leur fourniront ni blé, ni armes, ni argent, ni

ainsi que le fit celui de S. Paul, qui employa six mois à aller de Palestine à Rome, Cfr. Act., Ap., xxvii, 4-9 et xxviii, 44-46, les envoyés de Judas eurent encore une autre raison d'allonger leur chemin. Ils durent sans doute s'embarquer clandestinement dans la crainte des Syriens; ils ne purent donc probablement prendre la mer dans aucun port de l'Asie-Mineure. Il pourrait même se faire, dit Loch, qu'ils furent obligés d'aller jusqu'à Alexandrie par de longs détours, et de là, de côtoyer l'Afrique, pour atteindre la Sicile et Rome.

24. — *Et placuit sermo.* La proposition plut aux Romains, d'abord parce qu'ils étaient mécontents de la façon d'agir de Dénétrius qui s'était enfui de Rome et qui était monté sur le trône de Syrie sans leur assentiment; ensuite parce qu'ils trouvaient là une occasion d'étendre leur autorité et de faire bientôt de nouvelles conquêtes.

22. — *Et miserunt in Jerusalem.* Josèphe nous apprend que l'original du traité d'alliance resta à Rome, gravé sur une table d'airain, comme c'était la coutume des Romains, Cfr. Polyb., iii, 26, 4, et qu'une copie seule-

ment fut apportée à Jérusalem par les envoyés.

23. — *Bene sit Romanis.* La formule officielle des Romains aurait été : « Quod bonum, faustum felixque sit populo Romano et genti Judæorum. »

24 et 25. — Ces versets contiennent le premier article du traité d'alliance. S'il survient d'abord une guerre avec Rome, ou les alliés de Rome, les Juifs leur prêteront main-forte de tout cœur, *corde pleno*, c'est-à-dire, comme l'explique Grimm, en prenant absolument et sans aucune arrière-pensée les intérêts des Romains.

26. — *Et præliantibus non dabunt, etc.* Quel est le sujet de *dabunt*? Sont-ce les Romains ou bien les Juifs? Luther, Drus., Grot., Wernsdorf croient que ce sont les Juifs et que les combattants, *præliantibus*, sont les ennemis des Romains. Mais alors comment expliquer, dit Grimm, le sens de la phrase : *sicut placuit Romanis*. Fullon., Tirin., D. Calmet, Mich., Grimm pensent qu'il s'agit des obligations des Romains envers les Juifs. Ils ne donneront aux troupes auxiliaires

vaisseaux, comme il a plu aux Romains; et ils obéiront à leurs ordres, sans rien recevoir d'eux.

27. Et de même, s'il survient d'abord une guerre au peuple Juif, les Romains les aideront de tout leur cœur, selon que le temps le leur permettra.

28. Et aux troupes auxiliaires, ne sera fourni ni blé, ni armes, ni argent, ni vaisseaux, comme il a plu aux Romains; et ils obéiront à leurs ordres sans dissimulation.

29. Selon ces paroles les Romains s'allient au peuple Juif.

30. Que si à l'avenir les uns ou les autres veulent ôter ou ajouter quelque chose à ces paroles, ils le feront de concert; et tout ce qu'ils ajouteront ou ôteront sera ratifié.

31. Et quant aux maux que Démétrius le roi leur a faits, nous lui en avons écrit, en disant : Pourquoi fais-tu peser un joug sur les Juifs nos amis et nos alliés?

32. Si, par conséquent, ils s'adressent de nouveau à nous, nous leur

cuit Romanis; et custodient mandata eorum, nihil ab eis accipientes.

27. Similiter autem et si genti Judæorum prius acciderit bellum, adjuvabunt Romani ex animo, prout eis tempus permiserit;

28. Et adjuvantibus non dabitur triticum, arma, pecunia, naves, sicut placuit Romanis; et custodient mandata eorum absque dolo;

29. Secundum hæc verba constiterunt Romani populo Judæorum.

30. Quod si post hæc verba hi aut illi addere aut demere ad hæc aliquid voluerint, facient ex proposito suo; et quæcumque addiderint, vel dempserint, rata erunt.

31. Sed et de malis quæ Demetrius rex fecit in eos, scripsimus ei, dicentes : Quare gravasti jugum tuum super amicos nostros et socios Judæos?

32. Si ergo iterum adierint nos, adversum te faciemus illis judi-

qu'enverront les Juifs ni vivres, ni armes; ces troupes devront s'entretenir et s'équiper à leurs propres frais. — *Sicut placuit Romanis*. Si cela plaît aux Romains; peut-être les Romains fourniront-ils les vivres à leurs alliés, mais ils ne veulent pas s'y engager. Mommsen explique les obscurités du texte de ce traité d'alliance, par les traductions: qu'a du subir le texte original, écrit en latin, qui fut traduit en hébreu pour être porté à Jérusalem, et qui de l'hébreu a dû être traduit en grec par les LXX, et de nouveau en latin pour la Vulgate. Il pense qu'on pourrait rétablir le texte de la façon suivante : *¶. 26... « et militibus non duros neque præbituros esse frumentum, arma, stipendium, naves, placuit Romanos eorumque dicto audientes eos esse cum nihil accipiant »* et le *¶. 28 : « et militibus non suppetitari neque frumentum, neque arma, neque stipendium, neque naves placuit a Roma eo-que dictu obtemperatos esse sine dolo malo. »* Mich. et Wernsd. ont pris ombrage du mot *naves*, les Juifs ne possédant ni un port maritime ni des vaisseaux. Mais la politique romaine si prévoyante, pouvait supposer qu'un

jour peut-être les Juifs s'empareraient d'un port de la Méditerranée; et puis enfin l'expression du *¶. 25 : prout tempus dictaverit*, et celle du *¶. 27 : prout eis tempus permiserit* montre bien que toutes ces stipulations étaient subordonnées aux circonstances.

28. — *Sicut placuit Romanis*. Ce verset contient les obligations que Rome contracte vis-à-vis de la Judée. Il semble que de même qu'au *¶. 26* les Juifs s'engageaient à porter secours aux Romains, *sicut placuit Romanis*, les Romains devraient s'engager ici à secourir les Juifs *sicut placuit Judæis*, et non pas *Romanis*.

30. — D'après ce verset toutes les modifications désirables pourront être apportées au traité d'alliance, du consentement mutuel des deux peuples.

31 et 32. — Ces deux versets évidemment ne faisaient pas partie du traité. La protection de Rome contre Démétrius fut assurée aux envoyés juifs soit de vive voix, soit par une lettre adressée par le sénat à Judas. Loch fait observer que Judas ayant envoyé l'ambassade à Rome immédiatement après sa victoire, VII, 44, il n'a pas pu avoir connais-

rum, et pugnabimus tecum mari terrena rendrons justice contre toi, et nous te ferons la guerre sur mer et sur terre.

CHAPITRE IX

Démétrius renvoie Bacchide et Alcime dans la Judée, à la tête d'une armée nombreuse (vv. 1-4). — dont l'aspect effraya la petite troupe de Judas, qui se dispersa. Huit cents hommes seulement demeurèrent groupés autour de lui (vv. 5-8). — Le cœur brisé et tout découragé, le héros marche néanmoins au combat. Il remporte d'abord un grand succès; mais, accablé par le nombre, il tombe sur le champ de bataille (vv. 9-18). — Les frères de Judas l'inhument avec honneur, et tout le peuple le pleure pendant plusieurs jours (vv. 19-22). — Les méchants profitent de sa mort pour se rendre maîtres du pays (v. 23). — Une grande famine se déclare (v. 24). — Les Juifs fidèles choisissent pour chef Jonathas, frère de Judas (vv. 25-31), — qui, pour échapper aux poursuites de Bacchide, se retire dans le désert de Thécna, après avoir essayé de mettre ses bagages en sûreté chez ses amis, les Nabuthéens (vv. 32-35). — Le train des bagages sous la conduite de Jean, frère de Jonathas, tomba près de Madaba dans une embuscade des fils de Jambri, qui surprirent Jean et firent un grand butin; mais Jonathas les surprit à son tour, et tira d'eux une éclatante vengeance (vv. 36-42). — Comme il revenait de cette expédition, il rencontra Bacchide sur les bords du Jourdain, lui livra bataille, l'obligea à reculer; mais lui-même battit en retraite, en traversant le Jourdain à la nage avec sa petite armée (vv. 43-49). — Bacchide, maître du pays, y fortifia plusieurs villes, et prend des otages pour chercher à s'assurer un peu de repos (vv. 50-53). — Le grand-prêtre Alcime tombe, frappé de mort subite, au moment où il veut faire abattre les murailles du parvis du temple; Bacchide va rendre visite au roi de Syrie, et la Judée a la paix pendant deux ans (vv. 54-57). — Puis les Juifs infidèles rappellent le général syrien, qui vient mettre le siège devant Bethbessen. Mais il ne peut s'en rendre maître, et il accorde enfin à Jonathas une paix honorable; puis il quitte la Judée pour toujours (vv. 58-72). — Jonathas établit sa demeure à Machmas, où il reste le chef respecté de son parti (v. 73).

1. Interea ut audivit Demetrius, quia cecidit Nicanor, et exercitus ejus in prælio, apposuit Bacchidem et Alcimum rursum mittere in Judæam, et dextrum cornu cum illis.

2. Et abierunt viam quæ ducit in

1. Cependant lorsque Démétrius apprit que Nicanor et son armée étaient tombés dans le combat, il résolut d'envoyer de nouveau Bacchide et Alcime en Judée, et l'aile droite avec eux.

2. Et ils prirent la route qui mène

sance de la conclusion du traité d'alliance, puis qu'il fut tué dans le premier mois de l'année suivante. Cfr. ix, 3 et 18.

CHAP. IX. — 1. — *Quia cecidit Nicanor.* Cfr. vii, 43 et s. — *Apposuit Bacchidem et Alcimum rursum mittere.* V. la première expédition de Bacchide et d'Alcime, vii, 8. Il est incontestable que cette seconde expédition contre les Juifs fut ordonnée avant la réception de la lettre adressée à Démétrius par le sénat romain. Cfr. viii, 31 et 32. — *Dextrum cornu.* Qu'est-ce que cette aile droite de l'armée syrienne? Grotius dit que c'était :

« potiorē partem sui exercitus, qui in cornu dextro, in quo rex ipse erat, præliari solebat. » Grima pense que c'était la partie de l'armée qui campait sur la rive droite de l'Euphrate, dans la direction de l'ouest. Mich. croit que c'était la portion de l'armée qui était placée le plus au sud, par conséquent le plus proche des Juifs.

2. — *Galgala.* C'est le mot גלגל, Cfr. Josué, iv, 49; IV Rois, ii, 4; iv, 38, etc. Il y a trois localités qui portent ce nom. La première est située entre Jéricho et le Jourdain. Il ne peut évidemment être question de celle-

à Galgala, et ils campèrent à Masaloth qui est en Arbelles; et ils la prirent, et ils tuèrent un grand nombre d'hommes.

3. Au premier mois de l'année cent cinquante deux, ils campèrent l'armée près de Jérusalem.

4. Et vingt mille hommes se levèrent et allèrent à Bérée, ainsi que deux mille cavaliers.

5. Or Judas avait établi son camp à Laïsa et trois mille hommes d'élite étaient avec lui.

6. Et ils virent la multitude de l'armée qui était grande et ils furent remplis de frayeur; et plusieurs se glissèrent hors du camp, et il ne resta d'eux pas plus de huit cents hommes.

7. Et Judas vit que son armée se

Galgala et castra posuerunt in masaloth quæ est in Arbellis; et occupaverunt eam, et peremerunt animas hominum multas.

3. In mense primo anni centesimi et quinquagesimi secundi, applicuerunt exercitum ad Jerusalem.

4. Et surrexerunt, et abierunt in Beream viginti millia virorum, et duo millia equitum.

5. Et Judas posuerat castra in Laïsa, et tria millia viri electi cum eo.

6. Et viderunt multitudinem exercitus, quia multi sunt, et timuerunt valde, et multi subtraxerunt se de castris, et non remanserunt ex eis nisi octingenti viri.

7. Et vidit Judas quod defluxeit

là pour une expédition de l'armée syrienne en Judée. Les deux autres sont situées, l'une au nord de Jérusalem. C'est aujourd'hui le village de Dschildschilia. Cfr. Deut., xi, 30; l'autre est située au nord-ouest de Jérusalem, c'est le village de Dschildschule, sur la route qui conduit de Damas en Egypte. Keil pense qu'il s'agit de cette dernière localité, parce que l'expression *abierunt viam quæ ducit in Galgala* semble indiquer que l'armée suivit une route fort connue, ainsi que l'était celle qui va de Damas en Egypte qui était un chemin stratégique et de grande communication. Comme on ne peut émettre, d'ailleurs, que des suppositions, quelques commentateurs, dans l'incertitude de fixer la situation de Galgala, croient qu'il faut lire « Galilæa » au lieu de Galgala. — *In Masaloth quæ est in Arbellis*. Masaloth n'est pas citée ailleurs dans la Bible; Arbelles est nommée dans le texte hébreu d'Ozée x, 14. L'historien Josèphe a été lui-même fort embarrassé de déterminer ces localités qu'il désigne par une périphrase, Ant., xii, 11, 4. D'après ce passage, Josèphe identifie Arbelles avec une localité du même nom située en Galilée, sur le rivage occidental du lac de Génézareth, au milieu d'un terrain tout rempli de grottes qui servaient de refuges et d'abris en temps de guerre. Il nous semble d'après l'expression employée par l'auteur sacré : *Masaloth quæ est in Arbellis*, qu'Arbelles ne peut être qu'une contrée dans laquelle Masaloth était située.

3. — *In mense primo anni centesimi et*

quinquagesimi secundi Cette date de l'ère des Séleucides correspond au mois de nisan, c'est-à-dire à la fin de mars ou au commencement d'avril de l'année 160 avant J.-C. D'après la chronologie ordinaire, on dit au commencement de l'an 159 avant J.-C. Cfr. vii, 56.

4. — *In Beream*. Jos. écrit Βηρεάμ, Cfr. vii, 49 et Βηρεζήδ; le texte syr. dit « Birath ». Ewald pense que Berea pourrait bien être l'ancien Beeroth, aujourd'hui el Bireh, situé au sud de Gophna. C'est là une simple supposition. Beera, d'ailleurs, ne paraît pas pouvoir être identifiée avec Beerat. D'après ce verset, il ressort qu'« Bacchide campa d'abord devant Jérusalem. Cfr. x, 3, mais qu'il s'en éloigna bientôt pour se mettre à la poursuite de Judas.

5. — *In Laïsa*. Le grec dit 'Ελεσά, un manuscrit écrit 'Αλασα, d'où Grotius a fait 'Αδασα. Jos. rapporte, en effet, que Judas Machabée tomba à Adasa; mais son récit est tellement rempli d'inexactitudes, qu'il est impossible de lui accorder la moindre autorité sur le terrain fantaisiste où il s'est placé. Hitzig croit à l'existence d'Eléasa et d'Adasa, deux localités, dit-il, qui devaient être situées dans les déserts montagneux de la Judée méridionale. Isaïe, x, 30 parle de Laïsa, aujourd'hui el Los, dans le voisinage d'Anathoth. C'est peut-être de ce Laïsa qu'il est ici question.

7. — *Bellum perurgebat eum*. C'est-à-dire qu'il ne pouvait éviter la bataille. — *Et confRACTUS est corde*. Comme dit S. Thomas : « Ut ædio affectus, quia ingentem habebat zelum,

exercitus suus, et bellum perurgebat eum, et confractus est corde, quia non habebat tempus congregandi eos, et dissolutus est.

8. Et dixit his qui residui erant : Surgamus, et eamus ad adversarios nostros, si poterimus pugnare adversus eos.

9. Et avertēbant eum, dicentes : Non poterimus, sed liberemus animas nostras modo, et revertamur ad fratres nostros, et tunc pugnabimus adversus eos; nos autem paucis sumus.

10. Et ait Judas : Absit istam rem facere ut fugiamus ab eis; et si appropriavit tempus nostrum, moriamur in virtute propter fratres nostros, et non inferamus crimen gloriæ nostræ.

11. Et movit exercitus de castris, et steterunt illis obviam; et divisi sunt equites in duas partes, et fundibularii et sagittarii præibant exercitum, et primi certaminis omnes potentes.

dispersait, et que la bataille était proche, et son cœur fut brisé, parce qu'il n'avait pas le temps de rassembler les siens, et il perdit courage.

8. Il dit à ceux qui étaient restés : Allons, et marchons contre nos ennemis pour les combattre, si nous pouvons.

9. Mais eux l'en détournaient, disant : Nous ne le pourrions pas : mais sauvons plutôt notre vie, et retournons à nos frères; et ensuite nous combattrons contre l'ennemi; car nous sommes trop peu nombreux.

10. Alors Judas dit : A Dieu ne plaise que nous fassions cette chose, de fuir devant eux; et si notre heure est venue, mourons avec courage pour nos frères, et ne portons pas atteinte à notre gloire.

11. Et il conduisit l'armée hors du camp, et eux s'avancèrent au-devant de lui; et les cavaliers se divisèrent en deux corps, et les frondeurs et les archers marchaient à la tête de l'armée, et au premier rang de la bataille étaient les plus vaillants.

nec eum exsequi poterat. » — *Et dissolutus est.* Non pas comme Wahl : « At multis suorum desertus et viribus militaribus debilitatus est », les paroles de l'auteur sacré signifient simplement que Judas perdit courage.

8. — Loch fait observer qu'à la vue de la défection de ses troupes, Judas sembla chancelant dans sa confiance au Seigneur, qui souvent avait accordé la victoire au petit nombre, à Judas tout le premier. La décision de livrer bataille, apparaît ici comme un acte d'audace, la confiance dans le secours de Dieu n'y était pour rien; aussi le combat se termina-t-il d'une façon malheureuse.

10. — *Absit istam rem facere.* En grec : μή μοι γέ γινώσκω, ποῖσθαι, comme en hébreu : הַלֵּיכָה לִי בַנִּשְׁתָּה « qu'il ne m'arrive pas que je fasse. » — *Et si appropriavit tempus nostrum.* Si notre heure, c'est-à-dire le moment de notre mort, est arrivée. — *Et non inferamus crimen gloriæ nostræ.* Judas, en protestant qu'il voulait mourir pour la cause de Dieu et pour la défense de sa patrie, s'acquittait une

gloire incomparable, ce qui fait dire à S. Ambroise : « Judas cum nongentis (Noster et Septuaginta habent octingentis) viris bellum adorsus, volentibus his cedere, ne multitudine opprimerentur, gloriosam magis mortem, quam turpem fugam suavit : ne crimen nostræ relinquamur gloriæ. Itaque commisso prælio, cum a primo diei ortu in vespem dimicaretur, dextrum cornu, in quo validissimam manum advertit hostium, aggressus facile avertit. Sed dum fugientes sequitur a tergo vulneri locum præbuit, ita gloriosorem triumphis mortem invenit ». S. Ambr., lib. I. Offic., cap. xli.

11. — *Et movit exercitus de castris.* La suite de ce verset décrit la ligne de bataille usitée chez les Syriens; par conséquent, il ne s'agit pas ici de l'armée de Judas comme l'ont prétendu quelques commentateurs, mais de l'armée ennemie. — *Et divisi sunt equites in duas partes.* Pour protéger les deux ailes de l'armée. — *Et fundibularii et sagittarii præibant.* Ils se déployèrent en éclaireurs.

12. Or Bacchide était à l'aile droite; et l'armée s'avancait des deux côtés et ils sonnaient de la trompette.

13. Et ceux qui étaient du côté de Judas sonnèrent aussi et la terre trembla du bruit des armées et le combat dura depuis le matin jusqu'au soir.

14. Et Judas reconnut que la plus forte partie de l'armée de Bacchide était du côté droit, et autour de lui se groupèrent tous ceux qui étaient vaillants de cœur.

15. Et l'aile droite fut battue par eux, et il les poursuivit jusqu'à la montagne d'Azot.

16. Et ceux qui étaient à l'aile gauche virent que l'aile droite était vaincue et ils suivirent Judas par derrière et ceux qui étaient avec lui.

17. Et le combat se ranima et beaucoup de blessés tombèrent parmi ceux-ci et parmi ceux-là.

18. Judas tomba aussi, et les autres s'enfuirent.

19. Et Jonathas et Simon emportèrent Judas, leur frère, et ils l'ensevelirent dans le sépulchre de leur père, dans la ville de Modin.

12. Bacchides autem erat in dextro cornu, et proximavit legio ex duabus partibus, et clamabant tubis.

13. Exclamaverunt autem et hi qui erant ex parte Judæ, etiam ipsi, et commota est terra a voce exercituum, et commissum est prælium a mane usque ad vesperam.

14. Et vidit Judas, quod firmior est pars exercitus Bacchidis in dextris, et convenerunt cum ipso omnes constantes corde.

15. Et contrita est dextera pars ab eis, et persecutus est eos usque ad montem Azoti.

16. Et qui in sinistro cornu erant, viderunt quod contritum est dextrum cornu, et secuti sunt post Judam, et eos, qui cum ipso erant, a tergo.

17. Et ingravatum est prælium, et ceciderunt vulnerati multi ex his et ex illis.

18. Et Judas cecidit, et cæteri fugerunt.

19. Et Jonathas et Simon tulerunt Judam fratrem suum, et sepelierunt eum in sepulchro patrum suorum in civitate Modin.

42. — *Legio*. Le grec dit ἐκλήγῃ « la ligne de bataille. »

44. — *Firmior est pars exercitus*. Ce sont les troupes d'élite : τὸ στερéωμα τῆς πρῆβολῆς.

45. — *Usque ad montem Azoti*. Il existe une ville d'Azot au territoire des Philistins. Cfr. Josue, xi, 22. Reste à savoir si ce peut être cette localité dont il est ici question. Pour cela, il faudrait pouvoir déterminer l'emplacement du champ de bataille et préciser si l'Azoth des Philistins n'en était pas trop éloigné, pour qu'une poursuite des Syriens jusqu'à cette ville ait été possible. Quelques commentateurs, Mich., Hitzig, etc. pensent que le texte primitif devait dire : *אֶשְׁדּוֹת הַהָר*, « les pentes de la montagne », et qu'un copiste ou un traducteur aura mal compris le texte. Dans ce cas, cela voudrait dire que Judas poursuivait l'aile droite jusqu'au pied de la montagne d'où les Syriens s'étaient avancés.

46. — Judas, s'élançant à la poursuite de l'aile droite des Syriens, fut aperçu par ceux de l'aile gauche qui le suivirent et tombèrent sur lui par derrière, et le massacre fut grand de part et d'autre, dit le v. 17, et les huit cents hommes de Judas résistèrent jusqu'au soir, et jusqu'à la mort du héros, à toute l'armée syrienne.

49. — *Tulerunt Judam fratrem suum*. L'historien Jos. qui émaille tout cet épisode d'une foule de détails apocryphes, dit que les Juifs obtinrent de l'ennemi à prix d'argent, le droit d'enlever le corps de Judas. L'exposé que fait ici l'auteur sacré nous paraît bien véridique dans sa simplicité. Judas tomba au milieu de la mêlée et ses deux frères s'empres-sèrent d'enlever son corps pour le soustraire aux profanations des Syriens, qui se souvenant de la mort de Nicanor, et de la mutilation du cadavre par ordre de Judas, Cfr. vii, 47, n'auraient sans doute pas man-

20. Et fleverunt eum omnis populus Israel planctu magno, et lugebant dies multos.

21. Et dixerunt : Quomodo cecidit potens, qui saluum faciebat populum Israel?

22. Et cætera verba bellorum Judæ, et virtutum quas fecit. et magnitudinis ejus, non sunt descripta; multa enim erant valde.

23. Et factum est, post obitum Judæ emergerunt iniqui in omnibus finibus Israel, et exorti sunt omnes qui operabantur iniquitatem.

24. In diebus illis facta est fames magna valde, et tradidit se Bacchidi omnis regio eorum cum ipsis.

25. Et elegit Bacchides viros impios, et constituit eos dominos regionis.

26. Et exquirebant, et perscrutabantur amicos Judæ, et adducebant eos ad Bacchidem, et vindicabat in illos, et illudebat.

27. Et facta est tribulatio magna in Israel, qualis non fuit ex die, qua non est visus propheta in Israel.

28. Et congregati sunt omnes amici Judæ, et dixerunt Jonathæ :

20. Et tout le peuple d'Israël le pleura avec de grands cris. et il gémit pendant plusieurs jours.

21. Et on disait : Comment donc est tombé le héros qui sauvait le peuple d'Israël !

22. Et le reste du récit des guerres de Judas et des hauts faits qu'il accomplit et de sa gloire, n'a pas été écrit; car ils étaient trop nombreux.

23. Ensuite il arriva, après la mort de Judas, que les méchants parurent dans tout le pays d'Israël, et tous ceux qui commettaient l'iniquité se montrèrent ouvertement.

24. En ces jours-là, il survint une grande famine; et toute la terre se livra à Bacchide avec eux.

25. Et Bacchide choisit des hommes impies, et il les établit intendants de tout le pays.

26. Et ils recherchaient, et ils espionnaient les amis de Judas, et ils les amenaient à Bacchide, et il se vengeait sur eux, et il les raillait.

27. Et une grande tribulation eut lieu dans Israël, telle qu'on n'en avait point vue depuis le jour où aucun prophète n'avait plus paru dans Israël.

28. Alors tous les amis de Judas s'assemblèrent, et dirent à Jonathas :

qué d'exercer leur vengeance sur le corps du vaillant Machabée. — *Modin*. Cfr. II, 70.

21. — *Quomodo cecidit potens*. Cfr. II Rois, I, 49.

22. — *Et cætera verba bellorum Judas*. Les autres récits des guerres de Judas. Cette expression se rencontre plusieurs fois aux livres des Rois. Cfr. III Rois, XI, 41 et XIV, 29.

23. — Cfr. Ps. XCI, 8. — *Iniqui* sont les Juifs infidèles qui prirent la défense des Syriens et opprimèrent tous les Juifs fidèles, jusqu'au jour où Jonathas se mit à la tête du pays. Cfr. IX, 73.

24. — *Et tradidit se Bacchidi omnis regio*. « Tout le peuple », dit Luther, « se soumit à Bacchide », c'est-à-dire que même les Juifs,

demeurés fidèles jusqu'alors, abandonnèrent la loi pour se rallier aux Syriens afin d'avoir du pain pour sustenter leur vie. Le texte syriaque dit : « Et la terre même fut corrompue avec eux », d'où l'explication de plusieurs commentateurs que ces paroles signifient que la terre refusant la subsistance aux Juifs fidèles se fit, par là-même, l'alliée des Syriens.

26. — *Et illudebat*, éprouvait, qui est l'insulte à la religion et à la morale.

28. — *Qualis non fuit*, etc. Grimm taxe ce passage d'exagération et il soutient que sous Antiochus Epiphane, de 169 à 167 avant Jésus-Christ, le joug syrien pesa bien plus lourdement sur la Judée. Nous ne sommes pas absolument de cet avis; du temps d'An-

29. Depuis que ton frère Judas est mort, il ne se trouve point d'homme semblable à lui pour marcher contre nos ennemis, contre Bacchide et contre ceux qui sont ennemis de notre nation.

30. C'est pourquoi nous t'avons aujourd'hui choisi afin que tu sois à sa place notre prince et notre chef, et pour commander nos combats.

31. Jonathas accepta donc en ce temps-là le commandement, et il se leva à la place de Judas son frère.

32. Et Bacchide le sut; et il cherchait à le tuer.

33. Mais Jonathas l'apprit ainsi que Simon son frère, et tous ceux qui étaient avec eux, et ils s'enfuirent dans le désert de Thécua, et ils s'arrêtèrent près des eaux du lac d'Asphar.

34. Bacchide le sut, et au jour du sabbat il vint lui-même, et toute son armée, au-delà du Jourdain.

35. Alors Jonathas envoya son frère comme chef du peuple, et il

29. Ex quo frater tuus Judas defunctus est, vir similis ei non est, qui exeat contra inimicos nostros, Bacchidem, et eos qui inimici sunt gentis nostræ.

30. Nunc itaque te hodie elegimus esse pro eo nobis in principem, et ducem ad bellandum bellum nostrum.

31. Et suscepit Jonathas tempore illo principatum, et surrexit loco Judæ fratris sui.

32. Et cognovit Bacchides, et quærebat eum occidere.

33. Et cognovit Jonathas, et Simon frater ejus, et omnes qui cum eo erant; et fugerunt in desertum Thecuæ, et consederunt ad aquam lacus Asphar.

34. Et cognovit Bacchides, et die sabbatorum venit ipse, et omnis exercitus ejus trans Jordanem.

35. Et Jonathas misit fratrem suum ducem populi, et rogavit Na-

tiachus, l'oppression de la Judée était grande assurément; mais il y avait des compensations. Il restait beaucoup de Juifs fidèles, de vaillants Israélites prenaient en mains la direction des affaires, Mathathias se couvrit de gloire en défendant la cause sainte. Mais aujourd'hui, après la mort de Judas, plus rien. Les servents mêmes devinrent infidèles, et le sol, refusant sa fécondité, était, par surcroît de malheur, devenu l'allié des Syriens. — *Non est visus propheta in Israel.* Le dernier prophète fut Malachie, vers l'an 440 avant Jésus-Christ.

29. — *Et eos qui inimici sunt gentis nostræ.* Ce sont les Juifs devenus infidèles à la loi.

33. — *Et fugerunt.* Jonathas s'enfuit, non par crainte, mais parce que son armée était trop faible et parce que la résistance n'était pas encore suffisamment organisée contre les nombreux ennemis qu'il avait à combattre. — *In desertum Thecuæ.* Le désert de Thécua commence à deux lieues au sud-est de Bethléhem et s'étend jusqu'à la mer Morte. Cfr. Amos, 1, 4. — *Locus Asphar.* Les LXX disent λάκκος; Ἀσφαρ qui ne veut pas dire le lac Asphar, car λάκκος; correspond à בִּצְעָן qui

signifie, une citerne. Impossible de déterminer où était située cette citerne; car nous ne croyons pas exacte l'interprétation de quelques commentateurs qui prétendent qu'il s'agit ici du lac Asphaltite ou mer Morte.

34. — *Et die sabbati.* Le texte grec relie les mots *die sabbati* à la phrase précédente: « Et Bacchide le sut le jour du sabbat, et il vint. » On se demande à quoi bon indiquer la circonstance que cet avertissement fut donné au général syrien le jour du sabbat, tandis que le texte de la Vulg. fait disparaître ce point de critique: « Bacchide le sut, et le jour du sabbat il partit. » Luther pour échapper à cette difficulté, a omis dans sa traduction les mots *die sabbati* et les deux derniers mots du verset: *trans Jordanem*. En effet, qu'allait faire Bacchide au-delà du Jourdain, c'est-à-dire, dans la direction du nord-est, tandis que Jonathas s'était retiré au sud-est de Jérusalem? Aussi Keil pense que ce verset a dû être transposé, et qu'il devait être placé non ici, mais après le v. 42, où il se trouve répété.

35. — *Fratrem suum, ducem populi.* Ce frère de Jonathas se nommait Jean. Cfr.

buthæos amicos suos, ut commodarent illis apparatus suum, qui erat copiosus.

36. Et exierunt filii Jambri ex Madaba, et comprehenderunt Joannem, et omnia quæ habebat, et abierunt habentes ea.

37. Post hæc verba, renuntiatum est Jonathæ, et Simoni fratri ejus, quia filii Jambri faciunt nuptias magnas, et ducunt sponsam ex Madaba, filiam unius de magnis principibus Chanaan, cum ambitione magna.

38. Et recordati sunt sanguinis Joannis fratris sui; et ascenderunt, et absconderunt se sub tegumento montis.

39. Et elevaverunt oculos suos, et viderunt, et ecce tumultus, et apparatus multus; et sponsus processit, et amici ejus, et fratres ejus obviam illis cum tympanis et musicis, et armis multis.

pria les Nabuhéens, ses amis, de lui permettre de leur laisser ses bagages qui étaient fort considérables.

36. Mais les fils de Jambri sortirent de Madaba, et ils se saisirent de Jean et de tout ce qu'il avait, et ils continuèrent leur route avec tout ce butin.

37. Après cet incident, on vint dire à Jonathas et à Simon son frère, que les fils de Jambri célébraient une grande noce, et qu'ils amenaient de Madaba en grande pompe une fiancée, la fille d'un des premiers princes de Chanaan.

38. Alors ils se souvinrent du sang de Jean leur frère; et ils montèrent et ils se cachèrent dans un endroit de la montagne.

39. Et ils levèrent les yeux; et ils regardèrent; et voilà du tumulte et un grand appareil, et l'époux s'avancait et ses amis et ses frères vinrent au-devant d'eux avec des tambours, et des instruments de musique, et avec beaucoup d'armes.

xx. 36 et 38 et II. 2. — *Nabuthæos*. Cfr. v. 25. — *Apparatus suum*: C'étaient leurs bagages qu'ils confièrent aux Nabuthéens, ainsi probablement que leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards.

36. — *Filii Jambri*. L'éd. de compl., Jos., et le texte syr., écrivent « Ambri. » Ces fils de Jambri ne sont pas autrement connus. Loch pense qu'on pourrait lire « Amorhi », les Amorrhéens, qui furent de tous temps très hostiles aux Hébreux, Drus. et Mich. partagent la même opinion; ils prétendent qu'au lieu des fils d'Ambri, le texte primitif devait porter בני אַמְרִי « les descendants des Amorrhéens. » C'est possible; mais il faut avouer que la supposition est absolument gratuite. Ces fils de Jambri surprirent la caravane des bagages que Jean conduisait aux Nabuthéens, l'enlevèrent et d'après xx. 38 et 42, tuèrent Jean, le frère de Jonathas. — *Madaba*, Ville frontière au sud du territoire de la tribu de Ruben; elle fut reprise plus tard par les Amorrhéens. Les ruines de cette ville existent encore. Cfr. Nomb., XXI, 30 et I Paral., XIX, 7.

37. — *Sponsam ex Madaba*. Au lieu de *Madaba*, les LXX. disent Ναδαβὰθ, en sorte que l'épouse était conduite de Nadabath, où

demeurait son père qui était prince de Chanaan, à Madaba, la résidence du nouvel époux qui était un des fils de Jambri. *Nadabath* est une localité inconnue. — *Chanaan*. C'est le nom de la race de Chanaan, à laquelle appartenaient les Amorrhéens. Cfr. Josué, III, 40 et cette circonstance semblerait militer en faveur de l'opinion de Loch au verset précédent. Nous ne comprenons pas pourquoi Ewald traduit Chanaan par « des marchands. » Jos. dit que ce prince de Chanaan était un Arabe.

38. — *Et recordati sunt sanguinis Joannis*. Ils se souvinrent de la mort de Jean. Cfr. x. 36. — *Sub tegumento montis*, ainsi qu'il est dit « ad radices montis » I Rois. XXV, 20 qui indique un endroit caché dans la montagne.

39. — *Apparatus multos*. C'étaient probablement des chariots et des bêtes de somme pour ramener la dot de l'épouse. *Et amici ejus*. Les amis de l'épouse sont ses compagnons de jeunesse. Cfr. Juges, XIV, 41 et Math., IX, 45. — *Et armis multis*. Le grec dit ὅπλα qui ne sont pas seulement des armes de guerre, mais qui désignent ici tous les ustensiles nécessaires à la célébration d'une noce.

40. Et ils se levèrent contre eux de leur embuscade, et ils les tuèrent en grand nombre; et beaucoup de blessés tombèrent et les autres s'enfuirent vers les montagnes; et ils emportèrent toutes leurs dépouilles.

41. Ainsi les noces se changèrent en deuil, et la voix des instruments en lamentations.

42. Et ils tirèrent vengeance pour le sang de leur frère, et ils retournèrent sur le rivage du Jourdain.

43. Et Bacchide en fut averti, et il vint le jour du sabbat, au bord du Jourdain avec une puissante armée.

44. Alors Jonathas dit aux siens : Allons et combattons contre nos ennemis; car il n'en est pas aujourd'hui comme hier et avant-hier.

45. Car voilà le combat devant nous et ici et là l'eau du Jourdain ainsi que ses rivages et ses marais et un bois, et il n'y a pas moyen de s'échapper.

46. Maintenant donc criez vers le ciel, afin que vous soyez délivrés de la main de vos ennemis! Et la bataille s'engagea.

47. Et Jonathas étendit la main

40. Et surrexerunt ad eos ex insidiis, et occiderunt eos, et ceciderunt vulnerati multi, et residui fugerunt in montes; et acceperunt omnia spolia eorum.

41. Et conversæ sunt nuptiæ in luctum, et vox musicorum ipsorum in lamentum.

42. Et vindicaverunt vindictam sanguinis fratris sui; et reversi sunt ad ripam Jordanis.

43. Et audivit Bacchides, et venit die sabbatorum usque ad oram Jordanis in virtute magna.

44. Et dixit ad suos Jonathas : Surgamus, et pugnemus contra inimicos nostros; non est enim hodie sicut heri et nudius tertius.

45. Ecce enim bellum ex adverso, aqua vero Jordanis hinc et inde, et ripæ, et paludes, et saltus; et non est locus divertendi.

46. Nunc ergo clamate in cœlum, ut liberemini de manu inimicorum vestrorum. Et commissum est bellum.

II Par, 20, 3.

47. Et extendit Jonathas manum

40. — *Et surrexerunt.* Les LXX expriment le sujet de ce verbe : *οἱ περὶ τὸν Ἰωνάθαν*, ce que fait aussi le texte syr.

42. — *Et reversi sunt ad ripam Jordanis.* Les LXX disent : « les marais du Jourdain » le texte syr. : « le gué du Jourdain. » D'après les rapports de l'explorateur américain Lynch, cité par Ewald, le Jourdain et la mer Morte débordent à certaines époques de l'année, sur la rive droite du fleuve, près de son embouchure. Madaba était situé en face de cet endroit, dans la direction du sud-est. Le *χ.* 45 du reste désigne ce lieu sous le nom de *paludes*.

43. — L'auteur sacré reprend ici le récit de l'expédition de Bacchide, interrompu au *χ.* 34. — *Usque ad oram Jordanis.* Le grec dit : *ἕως τῶν κρηπέτων τοῦ Ἰορδάνου* « jusqu'aux

bords saillants du Jourdain, » qui sont les rivages du fleuve.

44. — Le danger devenait pressant. On voit d'après ce verset et le verset suivant que Bacchide tenait tous les gués du Jourdain, qu'il avait même probablement des troupes au nord de l'armée de Jonathas, puisqu'il cherchait à jeter les Juifs dans les marais du fleuve. Dans cette extrémité Jonathas crut pouvoir prendre immédiatement les armes et ne pas se laisser arrêter par la solennité du sabbat. — *Et pugnemus contra inimicos nostros.* Les LXX disent : *πολεμήσωμεν ὑπὲρ τῶν ψυχῶν ἡμῶν*. Cfr. II, 44.

46. — Cfr. III, 58.

47. — Il ne s'agit pas ici des troupes de Bacchide, comme l'explique Grimm, mais de Bacchide lui-même, qui s'avança si près de

suam percutere Bacchidem, et divertit ab eo retro.

48. Et dissiliit Jonathas, et cum eo erant in Jordanem, et transnataverunt ad eos Jordanem.

49. Et ceciderunt de parte Bacchidis die illa mille viri. Et reversi sunt in Jerusalem.

50. Et ædificaverunt civitates munitas in Judæa, munitionem quæ erat in Jericho, et in Ammaum, et in Bethoron, et in Bethel, et Thamnata, et Phara, et Thopo muris excelsis, et portis, et seris.

51. Et posuit custodiam in eis, ut inimicitias exercerent in Israël.

52. Et munivit civitatem Bethsura,

pour frapper Bacchide, et celui-ci se rejeta en arrière.

48. Et Jonathas se précipita dans le Jourdain ainsi que ceux qui étaient avec lui, et ils traversèrent le Jourdain après eux.

49. Et mille hommes du côté de Bacchide tombèrent en ce jour-là, et le reste retourna à Jérusalem.

50. Et ils bâtirent des villes fortes dans la Judée; et le fort qui était à Jéricho, et à Ammaüs et à Béthoron, et à Béthel, et à Thamnata, et à Phara, et à Thopo, avec de hautes murailles, et des portes et des serrures.

51. Ensuite il y mit des garnisons pour exercer des inimitiés contre Israël.

52. Et il fortifia Bethsura, et

Jonathas, que celui-ci leva la main pour le tuer; mais le chef syrien se déroba au coup mortel par un mouvement en arrière. C'est là le sens du verset et il est conforme à la description que l'historien Jos. fait de cet épisode.

48. — *Et dissiliit Jonathas.* Jonathas profita de l'avantage qu'il venait de remporter sur Bacchide et sur les Syriens, non pas pour les poursuivre mais pour leur échapper. Il avait avec lui trop peu de monde pour tenter la poursuite de l'armée ennemie. Il sauta dans le Jourdain avec ses soldats, gagna à la nage la rive opposée et mit le fleuve entre lui et ses adversaires.

49. — *Et ceciderunt de parte Bacchidis..... mille viri.* Jos. dit 2000 hommes; quelques manuscrits grecs disent 3000 hommes.

50. — *Et ædificaverunt civitates munitas.* Bacchide, de retour à Jérusalem, construisit des forteresses dans toute la Judée. — *In Jericho :* Le grec dit τὸ ὄχρυμα τὸ ἐν Ἱερικῷ : « le fort près de Jéricho. » Strabon, xvi, nous apprend en effet qu'il existait près de Jéricho deux forts qui furent détruits par Pompée. — *In Ammaum :* C'est Emmaüs. Cfr. iii, 40. — *In Bethoron.* Cfr. iii, 46. — *In Bethel.* Bethel, aujourd'hui Beitin, était situé au nord de Jérusalem, sur la route de Samarie. Cfr. Gen., xii, 8. — *Thamnata et Phara.* Le grec n'a pas la conjonction et, il dit Θαμνατὰ Φαραζωνί. De nombreux commentateurs prétendent que c'est la ville de Thamna ou Thamnath-Sara, aujourd'hui Tibneh, dans la tribu d'Ephraïm. Cfr. Josué, xix, 50;

xxiv, 30; Juges, ii, 9 et xii, 45. Keil pense, au contraire, que Thamna de la tribu d'Ephraïm est située trop loin, et que d'ailleurs elle ne pouvait pas faire partie de la Judée à l'époque dont nous parlons. Il cite deux autres Thamna, l'une dans les montagnes de Judas, Cfr. Josué, xv, 57, dont la situation n'a pas été encore précisée; une autre dans la tribu de Dan, Cfr. Josué, xv, 40; xix, 43 et Juges xiv, 1, qui aujourd'hui se nomme Tibneh, ainsi que Thamna de la tribu d'Ephraïm. — *Et Thopo.* Le grec dit : Τεφῶν, quelques manuscrits Τεφῶ, le texte syr. « Tephus ». Grimm identifie cette localité avec Thephna, aujourd'hui Tefuh, situé à l'ouest d'Hébron. Cfr. Josué, xv, 53. Robinson Palest., ii, a constaté sous les maisons de Tefuh les traces d'anciennes fortifications. Keil fait remarquer qu'il existe deux autres Thephna en Palestine. Le premier dans la plaine de Séphéla dont la situation est restée incertaine; mais il ne serait pas impossible que Bacchide ait songé à élever un fort dans la plaine. C'est de cette localité que parle Josué, xii, 47 et xv, 34. Enfin, il existe un autre Thephna à l'ouest de Nablus, mais il appartenait probablement à la Samarie, et il ne peut guère en être question ici. Cfr. Josué, xvi, 8 et xvii, 7. Est-il bien certain d'ailleurs que l'on puisse identifier Thapo avec תפון?

51. — *Et posuit custodiam in eis.* Le but de l'établissement de ces garnisons était aussi bien la défense du fort que le pillage des contrées environnantes.

Gazara, et la citadelle : il y mit des troupes et des provisions de vivres.

53. Et il prit pour otages les enfants des plus illustres des pays, et il les mit en sûreté dans la citadelle de Jérusalem.

54. Et en la cent cinquante-troisième année, au second mois, Alcime ordonna de détruire les murs intérieurs de la maison sainte et de renverser les œuvres des prophètes, et il commença à les abattre.

55. Mais en ce temps-là, Alcime fut foudroyé, et ses entreprises furent arrêtées : et sa bouche fut fermée ; et il fut frappé de paralysie, et il ne put plus prononcer une parole, ni donner aucun ordre dans sa maison.

56. Et Alcime mourut en ce temps-là, dans de grandes tortures.

57. Et Bacchide vit qu'Alcime

ram, et Gazaram, et arcem, et posuit in eis auxilia, et apparatus escarum.

53. Et accepit filios principum regionis obsides, et posuit eos in arce in Jerusalem in custodiam.

54. Et anno centesimo quinquagesimo tertio, mense secundo, præcepit Alcimus destrui muros domus sanctæ interioris, et destrui opera prophetarum ; et cœpit destruere.

55. In tempore illo percussus est Alcimus ; et impedita sunt opera illius, et oclusum est os ejus, et dissolutus est paralysi, nec ultra potuit loqui verbum, et mandare de domo sua.

56. Et mortuus est Alcimus in tempore illo cum tormento magno.

57. Et vidit Bacchides quoniam

52. — *Bethsura*. Cfr. iv, 29 et 61. — *Gazaram*. Cfr. iv, 15. — *Et arcem*. Cfr. i, 33.

53. — *Principum regionis*. En grec τῶν ἡγουμένων, ce sont les chefs des tribus et les chefs des familles.

54. — *Et anno centesimo quinquagesimo tertio, mense secundo*. Cette date correspond au mois d'avril 159 avant Jésus-Christ, par conséquent une année après la mort de Judas. — *Muros domus sanctæ interioris*. Le grec dit : τὸ τεῖχος τῆς ἀλλῆς τῶν ἁγίων τῆς ἐσωτέρας « les murs du parvis intérieur du sanctuaire. » C'est le parvis des prêtres. Le temple de Zorobabel n'avait que deux cours : celle des prêtres, au milieu de laquelle s'élevait l'autel des holocaustes, est expressément nommé le parvis intérieur. Cfr. III Rois, vi, 36 et II Paralip., iv, 9. La destruction de ce mur, en confondant les prêtres et le peuple, enlevait à la religion juive son caractère théocratique. — *Et destrui opera prophetarum*. Le temple et ses constructions sont appelés les œuvres des prophètes, parce qu'ils furent établis au temps des prophètes Aggée et Zacharie, dont les exhortations contribuèrent beaucoup à l'achèvement de la maison sainte.

55. — *Percussus est Alcimus*. C'est Dieu qui intervient subitement pour sauver le temple et pour punir Alcime ; il le frappe d'une paralysie, bientôt suivie d'une mort

atroce, douloureuse, *cum tormento magno*, x, 57, qui ne lui laisse pas le temps de mettre ordre à ses affaires temporelles. Ainsi moururent frappés par la main du Seigneur Nadab et Abiu, Cfr. Lév., x, 2 ; ainsi le roi Hérode, Cfr. Act. des Ap., xii, 23. Les commentateurs recherchent quelle fut cette maladie que l'auteur sacré nomme une paralysie, *paralysis* ; il est assez incompréhensible, en effet, qu'une paralysie qui consiste dans l'engourdissement des membres, cause de grandes douleurs. Mich., Grim., etc. pensent que ce fut plutôt une attaque de tétanos, qu'une attaque de paralysie, et ils se fondent sur ce que les anciens nommaient indifféremment παράλυσις la paralysie, l'apoplexie et le tétanos. Les symptômes du tétanos concordent bien, en effet, avec la description de la maladie qui emporta Alcime. Le tétanos débute par l'impossibilité d'écarter les mâchoires ; les muscles du cou et le pharynx se contractent, *occlusum est os ejus... nec ultra potuit loqui verbum*, puis tous les muscles du corps se tendent, la peau prend une teinte asphyxique, des sueurs froides inondent le malade, l'écume sort de la bouche, les yeux démesurément ouverts, sont fixes et immobiles et le malade meurt ordinairement dans d'atroces convulsions, *cum tormento magno*, x, 56.

57. — *Et vidit Bacchides quoniam mortuus*

mortuus est Alcimus; et reversus est ad regem, et siluit terra annis duobus.

58. Et cogitaverunt omnes iniqui, dicentes : Ecce Jonathas, et qui cum eo sunt, in silentio habitant confidenter : Nunc ergo adducamus Bacchidem, et comprehendet eos omnes una nocte.

59. Et abierunt, et consilium ei dederunt.

60. Et surrexit ut veniret cum exercitu multo; et misit occulte epistolas sociis suis qui erant in Judæa, ut comprehenderent Jonathas, et eos qui cum eo erant; sed non potuerunt, quia innotuit eis consilium eorum.

61. Et apprehendit de viris regionis, qui principes erant malitiæ, quinquaginta viros, et occidit eos.

62. Et secessit Jonathas, et Simon, et qui cum eo erant in Bethbessen, quæ est in deserto; et extruxit diruta ejus, et firmaverunt eam.

était mort, et il s'en retourna vers le roi : et le pays fut en paix pendant deux années.

58. Alors tous les impies tinrent conseil, disant : Voilà que Jonathas, et ceux qui sont avec lui vivent en paix avec confiance. Faisons donc maintenant revenir Bacchide, et il les surprendra tous durant une nuit.

59. Ainsi ils allèrent, et ils lui donnèrent ce conseil.

60. Aussitôt il se leva pour venir avec une grande armée, et il envoya secrètement des lettres à ses alliés qui étaient en Judée, afin qu'ils se saisissent de Jonathas et de ceux qui étaient avec lui; mais ils ne le purent, parce que ceux-ci connurent leurs desseins.

61. Lui au contraire, s'empara des hommes de la contrée, qui étaient les chefs du complot, au nombre de cinquante, et il les fit mourir.

62. Et Jonathas ainsi que Simon son frère, et ceux qui étaient avec lui se retirèrent à Bethbessen qui est au désert; il en répara les ruines, et les fortifia.

est Alcimus et reversus est. Il semblerait, d'après ces paroles que Bacchide n'était en Judée que pour soutenir les ambitieuses prétentions d'Alcime, et on est vraiment surpris de voir l'intérêt que semblent prendre les Syriens à ce triste personnage. Il est vrai qu'il faisait parfaitement leurs affaires en cherchant à paganiser la Judée. Mais à côté de cette raison, il est permis d'en chercher une autre plus prépondérante peut-être. Ne la trouverait-on pas VIII, 31 et s. ? Et Bacchide ne s'empressa-t-il pas de partir, parce que la lettre écrite par le sénat romain en faveur des Juifs était parvenue à Démétrius ?

58. — *Omnes iniqui.* Ce sont les Juifs infidèles et les ennemis de Jonathas. — *Confidenter.* Le grec dit : *πεποιθότες*, qui est la traduction de לבטח. Cfr. Lévi., xxv, 19 et qui signifie « sans crainte » ou « en sûreté. » — *Et comprehendet eos omnes.* Ce dernier mot ne désigne pas évidemment tous les partisans de Jonathas, mais tous les chefs de son parti. Il est impossible de préciser les clauses de

cette conjuration. Il ressort néanmoins du §. 60 que les Juifs infidèles s'étaient formellement engagés à prêter main-forte à Bacchide pour l'arrestation de Jonathas.

61. — *Et apprehendit.* Le sujet de ce verbe est Jonathas. Le grec dit au pluriel συνέλαβοντο et quelques commentateurs, ainsi que l'historien Josèphe ont attribué à tort « les Syriens » comme sujet de ce verbe. Le sujet est certainement le même qu'en latin : Ἰουδαῖοι καὶ οἱ παρ' αὐτοῦ. — *De viris regionis.* Ce sont les Juifs infidèles qui habitaient le pays et dont il est fait mention au §. 58.

62. — *Bethbessen.* Le grec dit : Βεθβασάν, Josèphe Βεθβάζαν. C'est une localité absolument inconnue. Elle se trouvait probablement du côté de Jéricho, proche du Jourdain. Hitzig dans son commentaire du Ps. cvii. croit que Bethbessen est identique avec Masada. Cette supposition est absolument gratuite, d'autant plus que Masada était, d'après Josèphe, Bel. jud., VIII, 8, 3, un château-fort situé sur un roc inaccessible pouvant

63. Et Bacchide le sut; et il assembla toutes ses troupes, et il recruta aussi ceux qui étaient de la Judée;

64. Et il vint et il campa au-dessus de Bethbessen; et il l'assiégea pendant de longs jours, et il construisit des machines.

65. Mais Jonathas laissa dans la ville son frère Simon, et il sortit dans la campagne, et il s'avança en nombre,

66. Et il défît Odaren et ses frères, et les fils de Phaséron dans leurs tentes : et il commença à remporter la victoire, et à croître en puissance.

67. Or Simon et ceux qui étaient avec lui sortirent de la ville; et ils incendièrent les machines.

68. Et ils attaquèrent Bacchide, et il fut vaincu par eux, et ils l'affligèrent profondément, parce que ses desseins et son expédition étaient anéantis.

69. Alors irrité contre les hommes pervers qui lui avaient conseillé de venir dans leur pays; et il en tua plusieurs; et lui-même résolut de s'en retourner en son pays avec ceux qui lui restaient.

70. Jonathas le sut et il envoya

63. Et cognovit Bacchides : et congregavit universam multitudinem suam; et his qui de Judæa erant denunciavit.

64. Et venit, et castra posuit desuper Bethbessen; et oppugnavit eam dies multos, et fecit machinas.

65. Et reliquit Jonathas Simonem fratrem suum in civitate, et exiit in regionem, et venit cum numero.

66. Et percussit Odaren, et fratres ejus, et filios Phaseron in tabernaculis ipsorum, et cepit cadere, et crescere in virtutibus.

67. Simon vero, et qui cum ipso erant, exierunt de civitate, et succenderunt machinas.

68. Et pugnaverunt contra Bacchidem, et contritus est ab eis; et affligerunt eum valde, quoniam consilium ejus, et congressus ejus erat inanis.

69. Et iratus contra viros iniquos, qui ei consilium dederant ut veniret in regionem ipsorum, multos ex eis occidit; ipse autem cogitavit cum reliquis abire in regionem suam.

70. Et cognovit Jónathas, et mi-

renfermer huit cents hommes de garnison, tandis que Bethbessen est appelée au v. 65 une ville : *in civitate*, ἐν τῇ πόλει.

63. — *Et his qui de Judea erant*. Bacchide recruta les Juifs infidèles et les ennemis de Jonathas, et il les joignit à son armée pour assiéger Bethbessen.

65. — *Et reliquit Jonathas... et exiit*. Quelques commentateurs donnent à ces deux verbes le sens du plus-que-parfait, en ce sens que Jonathas avait quitté Bethbessen avant l'arrivée de Bacchide. C'est fort possible, mais cela ne nous semble pas nécessaire. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que Bacchide ait pu, dès les premiers jours, investir toute la ville, et Jonathas a bien pu épier un moment favorable pour faire une sortie et s'échapper.

66. — *Odaren et fratres ejus et filios Phaseron*. Les LXX écrivent Ὀδοῦρρος et Ὀδοῦρρά, au lieu de *Odaren*. Les fils de Phaséron étaient

probablement dans les environs de Bethbessen, une tribu de bédouins arabes, dont le chef se nommait Odaren. — *Et cepit cadere et crescere*. Le grec dit τόντεν καὶ ἀναβαίνειν ἐν δυνάμει, « il commença à se battre et à s'avancer avec des forces »; et tandis qu'il harcelait l'ennemi par derrière, Simon, son frère, fit une sortie, v. 67; et incendia les machines de guerre des Syriens.

68. — *Contritus est ab eis*. L'armée de Bacchide fut écrasée. — *Congressus ejus*, c'est-à-dire son expédition.

69. — *Iratus est*. Cfr. III, 27. La colère de Bacchide se tourna contre les Juifs infidèles qui l'avaient appelé et il en tua un grand nombre, et il résolut de s'en retourner en Syrie.

70. — Jonathas, informé des dispositions de Bacchide lui fait proposer la paix, et lui demande de lui rendre (à Jonathas) les prison-

sit ad eum legatos componere pacem cum ipso, et reddere ei captivitatem.

71. Et libenter accepit, et fecit secundum verba ejus, et juravit se nihil facturum ei mali omnibus diebus vitæ ejus.

72. Et reddidit ei captivitatem quam prius erat prædatus de terra Juda : et conversus abiit in terram suam, et non apposuit amplius venire in fines ejus.

73. Et cessavit gladius ex Israel : et habitavit Jonathas in Machmas, et cepit Jonathas ibi judicare populum, et exterminavit impios ex Israël.

vers lui des ambassadeurs pour faire la paix avec lui, et lui rendre les prisonniers.

71. Et Bacchide les reçut favorablement, et il agit d'après ces paroles, et il jura qu'il ne lui ferait aucun mal tous les jours de sa vie.

72. Il lui rendit les prisonniers qu'il avait faits auparavant dans la terre de Judas ; et il s'en retourna et il s'en revint en son pays, et il ne recommença plus à revenir sur ce territoire.

73. Et le glaive se reposa dans Israel ; et Jonathas demeura à Machmas, et il commença à y juger le peuple, et il extermina les impies dans Israël ;

nières. Le verset 72 indique clairement qu'il ne s'agit pas de prisonniers à rendre à Bacchide, mais de prisonniers faits par celui-ci en Judée.

72. — *Et reddidit ei captivitatem*. Il ressort cependant de x, 6 que les otages juifs ne furent pas rendus et qu'ils restèrent détenus à la citadelle de Jérusalem, Cfr. v. 53. — *Et conversus abiit in terram suam*. Bacchide, en se retirant, laissa néanmoins des garnisons syriennes dans la citadelle de Jérusalem et dans les autres forts de la Judée. Cfr. x, 12.

73. — *Gladius* pour « bellum ». La paix dura jusqu'à l'année 160 des Grecs, c'est-à-dire 152 avant J.-C. Cfr. x, 4. — *Machmas*.

C'est une ville située à neuf milles romains au nord de Jérusalem, sur les confins de la tribu de Benjamin. Cfr. I Rois, xiii, 42. Dans II Esdr., xi, 33 elle est appelée Mechmas. Aujourd'hui c'est un pauvre village du nom de Mukhmas. — *Et cepit Jonathas ibi judicare populum*. Non pas le peuple de Machmas, mais tout le peuple juif. Ne pouvant plus combattre l'ennemi, Jonathas chercha à se rendre utile comme juge, dans l'administration intérieure du pays. — *Et exterminavit impios*. Le grec dit ἡπάνασε τοὺς ἁσεβεῖς : « il rendit les infidèles invisibles », c'est-à-dire, il les contraignit à se cacher et à cesser leurs machinations dans le but de paganiser Israël. (Grimm).

CHAPITRE X

Alexandre Balas s'empare du trône de Syrie, et cherche à détrôner Démétrius I. Ce dernier brigue l'amitié de Jonathas; mais Alexandre offre aux Juifs des conditions meilleures, et Jonathas se rallie à lui (xx. 4-20). — Confirmé par Alexandre dans le Souverain Pontificat, Jonathas en exerce pour la 4^{re} fois les fonctions à la fête des tabernacles, il lève une puissante armée, fait fabriquer des armes, et reçoit de Démétrius une nouvelle lettre toute pleine de promesses magnifiques (xx. 21-45). — Jonathas et les Juifs se méfient de la sincérité de Démétrius, et font alliance avec Alexandre (xx. 46-47). — Ce dernier livre bataille à Démétrius qui tombe dans le combat (xx. 48-50). — Alexandre demande et obtient la main de Cléopâtre, la fille de Ptolémée Philométor, roi d'Égypte. Le mariage se célèbre à Ptolémaïde. Jonathas, sur l'invitation d'Alexandre, se rend dans cette ville, et offre aux deux monarques et à leur suite de riches présents (xx. 51-60). — Il est comblé d'honneurs par Alexandre, qui renvoie honteusement ses détracteurs sans vouloir même les entendre (xx. 61-66). — Démétrius Nicator revendique le trône de son père. Son général Apollonius provoque Jonathas au combat. Celui-ci accepte le défi, s'empare de Joppé, défait l'armée d'Apollonius avec l'aide de son frère Simon, pille Azot et les villes environnantes, s'empare d'Ascalon, s'en retourne à Jérusalem et est comblé d'honneurs par Alexandre Balas qui lui fait hommage de la ville d'Accaron, avec tout son territoire (xx. 67-89).

1. En la cent soixantième année, Alexandre, fils d'Antiochus, surnommé le Noble, partit et occupa Ptolémaïde; et ils l'y reçurent et il fut roi.

1. Et anno centesimo sexagesimo ascendit Alexander Antiochi filius, qui cognominatus est Nobilis : et occupavit Ptolemaidam : et receperunt eum, et regnavit illic.

CHAP. X. — 1. — *Anno centesimo sexagesimo*. Cette date de l'ère des Grecs correspondant à l'année 152 avant J.-C., prouve que la paix conclue avec Bacchide dura cinq ans, de l'an 157 à 152 avant J.-C. — *Alexander Antiochi filius*. C'est-à-dire qu'il passait pour le fils d'Antiochus Epiphane. Voici l'histoire de ce prétendant. Démétrius Soter, par ses mauvais procédés et par ses entreprises belliqueuses, s'était aliéné trois monarques ses voisins : Ptolémée d'Égypte, Ariarathe de Cappadoce et Attale II de Pergame. Ce dernier découvrit à Smyrne un jeune homme nommé Balas, de naissance obscure (« ignotum et incertæ originis hominem. Liv., Epitom., 52), qui ressemblait énormément à Antiochus Eupator, le fils d'Antiochus Epiphane, que Démétrius avait fait mettre à mort. Cfr. VII, 4. Le roi de Pergame fit de ce Balas un prétendant au trône de Syrie, le nomma Alexandre, (« ... subornans pro eo » sc. Demetrio, « Balam quemdam... et ne contumeliæ quid deesset, nomen ei Alexandri indidit, genitusque ab Antiocho rege dicitur » Just., xxxv), le cacha en Cilicie, fit répandre partout le bruit de l'existence du jeune prince, et lorsqu'il crut le moment propice, il l'envoya à Rome,

en compagnie d'une jeune fille, nommée Laodice, qu'il fit passer pour sa sœur et qui était peut-être bien réellement une fille d'Antiochus Epiphane. Les deux jeunes gens furent présentés au sénat romain par Héraclide, l'ancien trésorier général d'Antiochus Epiphane. Les Romains, mécontents de Démétrius, qui s'était échappé de Rome, et très désireux de le voir disparaître, accueillirent le jeune aventurier, lui promirent aide et protection, et l'autorisèrent à lever une armée. Les rois de Pergame, d'Égypte et de Cappadoce l'aiderent dans cette tâche, et bientôt il pénétra en Syrie. Il y fut bien accueilli, car Démétrius s'était aliéné ses propres sujets par son orgueil, son dévergondage, ses prodigalités et sa mauvaise administration. Cfr. Polyb., xxxiii, 44 et 46; Appien, Syr., 67; Athénée, v, 47 et Jos., Ant., xiii, 2, 4. Le texte grec dit : Ἀλέξανδρος ὁ τοῦ Ἀντίοχου ὁ Ἐπιφανῆς, ce qui paraît d'abord très inexplicable; aussi Grotius et Mich. veulent lire, d'accord avec le texte syr. ; τοῦ Ἐπιφανοῦς au lieu de ὁ Ἐπιφανῆς. Une pièce de monnaie d'Alexandre Balas, mentionnée par Eckhel, doct. numm. 1, iii, 228, donne à Alexandre le titre ὁ Ἐπιφανῆς. Ce fait est un commentaire suffisant au texte sacré : Alexandre

2. Et audivit Demetrius rex, et congregavit exercitum copiosum valde, et exivit obviam illi in prælium.

3. Et misit Demetrius epistolam ad Jonathan verbis pacificis, ut magnificaret eum.

4. Dixit enim : Anticipemus facere pacem cum eo, priusquam faciat cum Alexandro adversum nos.

5. Recordabitur enim omnium malorum quæ fecimus in eum, et in fratrem ejus, et in gentem ejus.

6. Et dedit ei potestatem congregandi exercitum, et fabricare arma, et esse ipsum socium ejus : et obsides qui erant in arce, jussit tradi ei.

7. Et venit Jonathas in Jerusalem, et legit epistolas in auditu omnis populi, et eorum qui in arce erant.

8. Et timuerunt timore magno, quoniam audierunt quod dedit ei rex potestatem congregandi exercitum.

9. Et traditi sunt Jonathæ obsides, et reddidit eos parentibus suis.

10. Et habitavit Jonathas in Jerusalem, et cœpit ædificare et innovare civitatem.

11. Et dixit facientibus opera, ut extruerent muros, et montem Sion

2. Le roi Démétrius l'apprit et il leva une très puissante armée, et marcha contre lui au combat.

3. Et Démétrius envoya à Jonathas une lettre avec des paroles de paix, lui promettant de l'honorer.

4. Car il disait : Hâtons-nous de faire la paix avec lui, avant qu'il la fasse avec Alexandre contre nous.

5. Car il se souviendra de tous les maux que nous lui avons faits, à lui, et à son frère et à sa nation.

6. Et il lui donna le pouvoir d'assembler une armée, et de fabriquer des armes, et d'être son allié, et il commanda qu'on lui remit les otages qui étaient dans la forteresse.

7. Et Jonathas vint à Jérusalem, et lut les lettres devant l'assemblée de tout le peuple, et de ceux qui étaient dans la forteresse.

8. Et ils furent saisis d'une grande crainte, lorsqu'ils apprirent que le roi lui donnait le pouvoir d'assembler une armée.

9. Ensuite les otages furent livrés à Jonathas; et il les rendit à leurs parents.

10. Et Jonathas demeura dans Jérusalem; et il commença à bâtir et à renouveler la ville.

11. Il commanda aux travailleurs, de construire des murs et d'entou-

Balas, comme son père putatif, s'en fit appeler *Nobilis*, δ' Ἐπαφρόδης. — Occupavit Ptolemaidam. Cfr. v, 45.

3. — Et misit Demetrius epistolam ad Jonathan. Aussitôt que Démétrius apprit l'arrivée de son compétiteur, il écrivit à Jonathas pour s'assurer son alliance en lui promettant puissance et dignité : ut magnificaret eum.

6. — Et dedit ei potestatem, etc. Démétrius reconnaissait, par là-même, Jonathas comme prince de Juda sous la suzeraineté de la Syrie. — Et obsides qui erant in arce. Cfr. ix, 53.

7. — Et eorum qui in arce erant. Evidemment Jonathas ne pénétra pas dans la citadelle que la garnison syrienne n'abandonna pas et qu'il dut assiéger dans la suite. Ou bien Jonathas convoqua des soldats du fort à

Jérusalem pour entendre la lecture de la lettre de Démétrius, ou bien il leur fit parvenir une copie de cette lettre.

8. — Et timuerunt timore magno. Les Syriens du fort craignaient une attaque à main armée de Jonathas, les Juifs infidèles redoutaient sa vengeance, les Juifs fidèles les horreurs d'une guerre imminente.

10. — Et habitavit Jonathas in Jerusalem. Jonathas quitta Machmas, pour établir à Jérusalem le siège de son pouvoir. Cfr. ix, 73.

11. — Ut extruerent muros. Non pas seulement les murs de la montagne du temple, mais les murs de la ville. Jonathas ordonna de reconstruire les murs et d'entourer la montagne de Sion. Ces fortifications de la montagne de Sion avaient été détruites par ordre du roi de Syrie. Cfr. vi, 62. Naturelle-

rer la montagne de Sion de pierres carrées pour la fortifier; et ils firent ainsi.

12. Alors les étrangers qui étaient dans les forteresses que Bacchide avait bâties, s'enfuirent.

13. Et chacun d'eux quitta sa demeure, et s'en retourna en son pays.

14. Quelques-uns seulement de ceux qui avaient abandonné la loi et les préceptes de Dieu, restèrent dans Bethsura parce qu'elle leur servait de retraite.

15. Cependant le roi Alexandre apprit les promesses que Démétrius avait faites à Jonathas, et on lui raconta ses combats et les faits d'armes qu'il avait accomplis ainsi que ses frères, et les calamités qu'ils avaient endurées.

16. Et il dit : Trouverons-nous jamais encore un homme semblable ? Faisons-nous-en maintenant un ami et un allié.

17. Et il écrivit une lettre et il la lui envoya, disant en ces termes :

18. Le roi Alexandre, à son frère Jonathas, salut.

19. Nous avons appris de toi que tu es un homme grand en puissance, et que tu mérites d'être notre ami.

20. C'est pourquoi nous te nommons aujourd'hui le souverain pré-

in circuitu lapidibus quadratis ad munitionem; et ita fecerunt.

12. Et fugerunt alienigenæ qui erant in munitionibus quas Bacchides ædificaverat.

13. Et reliquit unusquisque locum suum, et abiit in terram suam.

14. Tantum in Bethsura remanserunt aliqui ex his qui reliquerant legem et præcepta Dei; erat enim hæc eis ad refugium.

15. Et audivit Alexander rex promissa quæ promisit Demetrius Jonathæ; et narraverunt ei prælia, et virtutes quas ipse fecit, et fratres ejus, et labores quos laboraverunt.

16. Et ait : Numquid inveniemus aliquem virum talem ? et nunc faciemus eum amicum, et socium nostrum.

17. Et scripsit epistolam, et misit ei secundum hæc verba, dicens :

18. REX ALEXANDER fratri Jonathæ salutem.

19. Audivimus de te, quod vir potens sis viribus, et aptus es ut sis amicus noster.

20. Et nunc constituimus te hodie summum sacerdotem gentis tuæ,

ment, Jonathas ne put faire aucun travail au fort occupé par les Syriens. Cfr. 1, 33. Mich. fait observer que Jonathas devait être un grand maître dans l'art des fortifications. La citadelle du temple, dont il est ici question, fut une des plus belles forteresses de l'antiquité; trois fois, sous Pompée, sous Sosius et sous Vespasien, les Romains l'assiégèrent et ne parvinrent à s'en rendre maîtres qu'après beaucoup de temps et des efforts incroyables.

42. — *In munitionibus quas Bacchides ædificaverat.* Cfr. ix, 50-52.

45. — *Labores quos laboraverunt.* Le grec dit : τοὺς κόπους οὓς ἔσχον. Ce sont les calamités qu'ils avaient endurées.

48. — *Alexander rex fratri Jonathæ.* En nommant Jonathas son frère, Alexandre le reconnaît comme souverain indépendant. Au

xt. 20, nous voyons qu'il lui envoie les insignes de la royauté; le manteau de pourpre et la couronne. C'était là évidemment une flatterie qui devait coûter fort peu au jeune aventurier qui voulait s'emparer du trône de Syrie, mais elle était assurément destinée à faire impression sur l'esprit de Jonathas. (Grimm). — *Salutem.* C'est l'expression ordinaire de la salutation dans le style épistolaire. Cfr. Act. Apost., xv, 23; xxiii, 26 et Jacob, 1, 4.

20. — *Constituimus te hodie summum sacerdotem.* Le Grand-Prêtre, chez les Juifs, n'était pas soumis à l'élection; le Souverain Pontificat y était héréditaire. Aaron eut pour successeur Eléazar, l'aîné des fils qui lui restaient, et la souveraine sacrificature appartint à la famille d'Eléazar, jusqu'à Héli qui

et ut amicus voceris regis, (et misit ei purpuram, et coronam auream) et quæ nostra sunt sentias nobiscum, et conserves amicitias ad nos.

21. Et induit se Jonathas stola sancta septimo mense, anno centesimo sexagesimo, in die solemnino scenopegiæ; et congregavit exercitum, et fecit arma copiosa.

22. Et audivit Demetrius verba ista, et constrictatus est nimis, et ait :

23. Quid hoc fecimus, quod præoccupavit nos Alexander apprehendere amicitiam Judæorum ad munimen sui?

24. Scribam et ego illis verba deprecatoria, et dignitates, et dona : ut sint mecum in adiutorium.

tre de la nation; et tu t'appelleras l'ami du roi, (et il lui envoya la pourpre et la couronne d'or) et puisses-tu ressentir comme nous ce qui nous intéresse et nous conserver ton amitié!

21. Aussitôt Jonathas revêtit les ornements sacrés, au septième mois de la cent soixantième année, en la fête solennelle des Tabernacles; et il leva une armée, et fit faire beaucoup d'armes.

22. Alors Démétrius apprit ces événements, et il en fut fort affligé, et il dit :

23. Comment avons-nous fait qu'Alexandre nous ait prévenu pour obtenir pour se fortifier l'amitié des Juifs?

24. Moi aussi je veux leur écrire des paroles de supplications, leur offrant des dignités et des dons, afin qu'ils soient mes auxiliaires.

descendait d'Ithamar, l'autre fils d'Aaron. Le prédécesseur d'Héli avait été déposé, d'après la tradition, pour n'avoir pas invalidé le vœu de Jephthé. Cfr. Selden, de Success. in Pontif., lib. 1, c. 2. La famille d'Ithamar garda le sacerdoce jusqu'au Grand-Prêtre Abiathar qui fut déposé par Salomon pour avoir pris parti pour Adonias. Cfr. III Rois, II, 26. Le Souverain Pontificat retourna alors avec Sadoe dans la famille d'Eléazar, et s'y maintint jusqu'à l'exil de Babylone, et après l'exil, il s'y perpétua par Josué jusqu'au temps de la domination syrienne, époque à laquelle Onias III fut tué, et son fils, le dernier descendant d'Eléazar, s'enfuit en Egypte. Alors la Souveraine Sacrificature devint une charge vénale. Jason tâcha par des promesses d'argent de se faire nommer Grand-Prêtre par Antiochus Epiphane. Cfr. II Mach., IV, 7 et s. Alcime le fut par Antiochus Eupator, Cfr. IX, 56. Après la mort d'Alcime, il n'y eut pas de Grand-Prêtre pendant sept ans et cinq mois. Et Jonathas, qui était de race sacerdotale, put se croire autorisé à exercer cette dignité suprême, non pas en vertu de l'investiture du roi de Syrie, mais en vertu de son droit de naissance. — (Et misit ei purpuram et coronam auream). Il est bien évident que cette phrase qui se trouve entre parenthèses, n'était pas dans la lettre d'Alexandre à Jonathas. Delà peut-être on pourrait con-

clure que l'auteur sacré n'a rapporté ici que le contenu de l'original.

21. — Et induit se stola sancta, etc. Jonathas se revêtit des insignes du Grand-Prêtre, septimo mense, dans le mois de tisri, le mois de septembre, de l'année 170 des Grecs ou 152 avant Jésus-Christ, pour la fête des Tabernacles, in die solemnino scenopegiæ, afin de pontifier en cette solennité. Mich. attaque en cet endroit l'honorabilité de Jonathas, qui accueille Alexandre après avoir accueilli Démétrius et « qui se donne en vente au plus offrant. » Il faut d'abord remarquer que Jonathas avait entendu les propositions de Démétrius, mais il ne s'était pas engagé à son égard. Il savait d'ailleurs à quoi s'en tenir sur la façon dont ce monarque tenait la foi jurée. Cfr. VII, 15 et s. Comme souverain légitime des Juifs, ni Démétrius ni Alexandre n'avaient droit à ce titre, d'après Deut., XVII, 14-20, et Jonathas ne pouvait reconnaître comme tel ni l'un ni l'autre. Mais Alexandre arrivait sous les auspices de Rome avec qui les Juifs avaient un traité d'alliance; Cfr. VIII, 23 et s. : et le sénat romain avait formellement reconnu Alexandre comme fils d'Antiochus Epiphane et héritier du trône de Syrie. Politiquement, Jonathas ne pouvait pas le repousser, sans s'exposer au blâme et à la colère des Romains.

24. — Verba deprecatoria. Le grec dit :

25. Et il leur écrivit en ces termes : Le roi Démétrius, au peuple Juif, salut.

26. Nous avons appris que vous avez gardé l'alliance avec nous et que vous êtes demeurés dans notre amitié, et que vous ne vous êtes point unis à nos ennemis, et nous nous en sommes réjoui.

27. Persévérez donc maintenant encore à nous garder la loi; et nous vous rendrons en bienfaits ce que vous aurez fait pour nous.

28. Et nous vous ferons grâce de beaucoup de charges, et nous vous offrirons des présents.

29. Et dès à présent je remets à vous et à tous les Juifs les tributs et je vous dispense des impôts du sel, et je renonce aux couronnes et à la troisième partie de la semence.

30. Et à la moitié des fruits des arbres. Je vous abandonne dès au-

25. Et scripsit eis in hæc verba : REX DEMETRIUS genti Judæorum salutem.

26. Quoniam servastis ad nos pactum, et mansistis in amicitia nostra, et non accessistis ad inimicos nostros, audivimus, et gavisi sumus.

27. Et nunc perseverate adhuc conservare ad nos fidem, et retribuimus vobis bona pro his quæ fecistis nobiscum.

28. Et remitemus vobis præstationes multas, et dabimus vobis donationes.

29. Et nunc absolvo vos, et omnes Judæos a tributis, et pretia salis indulgeo, et coronas remitto, et tertias seminis :

30. Et dimidiam partem fructus ligni, quod est portionis meæ, re-

λόγους παραλήψεως; « des paroles de promesses. »

25. — *Rex Demetrius genti Judæorum.* Il importe de remarquer tout d'abord que la lettre de Démétrius est adressée au peuple juif, tandis qu'Alexandre avait écrit « à son frère Jonathas », *fratri Jonathæ*. Cfr. x. 18. Grimm constate avec raison dans cette circonstance une preuve de l'authenticité de ces lettres. Mais le motif qu'il donne pour l'expliquer, nous paraît insuffisant; Démétrius, dit-il, connaissait le traité conclu entre Jonathas et Alexandre, c'est par dépit qu'il s'adressa au peuple et non à son chef. Nous préférons de beaucoup l'explication de Keil. Ce commentateur fait ressortir la situation différente occupée vis-à-vis des Juifs par les deux compétiteurs au trône de Syrie. Alexandre, qui venait d'usurper la royauté, avait besoin, pour affermir son pouvoir, de la puissante alliance de l'héroïque chef du peuple juif, et il cherche à s'assurer son concours en lui offrant des honneurs et des dignités. Démétrius, au contraire, qui était en possession du trône de Syrie, dont dépendait depuis longtemps la Judée, ne pouvait reconnaître Jonathas comme chef légitime de cette province. Il ne pouvait que s'adresser au peuple et chercher à se le concilier par des promesses et des témoignages de bienveillance. C'est là tout le but de sa lettre.

26. — Démétrius feint d'ignorer les propositions d'Alexandre, et il le pouvait, attendu que les Juifs n'avaient encore fait aucun acte d'hostilité contre lui.

28. — Ici Démétrius formule ses promesses, trop magnifiques pour inspirer confiance. Aussi les Juifs n'en crurent rien. Cfr. x. 46.

29. — *Pretia salis.* Le sel, tiré en grande quantité de la mer Morte, était frappé par le gouvernement syrien d'un droit énorme que devaient acquitter les Juifs qui exploitaient cette industrie. Cfr. xi, 35. — *Et coronas.* Ces couronnes étaient d'abord des dons gracieux offerts par les villes ou par les particuliers aux souverains, au sénat romain ou aux proconsuls victorieux. Plus tard, ces couronnes se payaient en monnaie et devenaient une lourde contribution. Telle était ici la situation. — *Tertias seminis.* On ne payait au suzerain que le tiers des semences, tandis qu'on lui abandonnait la moitié des fruits des arbres. *dimidiam partem fructus ligni*, x. 30, parce que l'on tenait compte de la dépense des semailles et des travaux qu'entraînait la culture des terres. Ces impôts n'étaient pas acquittés en nature, mais la récolte était estimée et la redevance était payée en argent.

30. — *Et a tribus civitatibus.* Le grec dit : *νομοί* « des cantons »; xi, 28, les nomme des toparchies, *toparchias*. xi, 34 désigne deux

linquo vobis ex hodierno die, et deinceps, ne accipiatur a terra Juda, et a tribus civitatibus quæ additæ sunt illis ex Samaria et Galilæa ex hodierna die et in totum tempus :

31. Et Jerusalem sit sancta, et libera cum finibus suis; et decimæ, et tributa ipsius sint.

32. Remitto etiam potestatem arcis quæ est in Jerusalem; et do eam summo sacerdoti, ut constituat in ea viros quoscumque ipse elegerit, qui custodiant eam.

33. Et omnem animam Judæorum, quæ captiva est a terra Juda in omni regno meo, relinquo liberam gratis, ut omnes a tributis solvantur, etiam pecorum suorum.

34. Et omnes dies solenns, et sabbata, et neomeniæ, et dies decreti, et tres dies ante diem sollemnem, et tres dies post diem sollemnem, sint omnes immunitatis et remissionis omnibus Judæis qui sunt in regno meo :

jourd'hui tout ce qui concerne mon revenu; et à l'avenir, dès aujourd'hui et dans tous les temps, il ne sera rien prélevé ni sur la terre de Juda, ni sur les trois villes qui lui ont été réunies en Samarie et en Galilée.

31. Et que Jérusalem soit sainte et libre avec son territoire, et que les dîmes et les tributs soient à elle.

32. Je renonce aussi à la possession de la citadelle qui est à Jérusalem; et je la donne au Grand-Prêtre, afin qu'il y établisse pour la garder les hommes qu'il aura choisis.

33. Et je laisse libres sans rançon, toutes les personnes juives qui ont été emmenées captives de la terre de Juda dans tout mon royaume; et que tous soient affranchis des tributs, même sur le bétail.

34. Et que tous les jours solenns et les sabbats et les nouvelles lunes, et les fêtes ordonnées, et les trois jours avant une fête solennelle, et les trois jours après une fête solennelle, que tous soient des jours d'immunité et de franchise pour tous les Juifs qui sont dans mon royaume;

de ces villes, Lyda et Ramatha; le texte des LXX, même verset, contient le nom de la troisième, Alphéréma, que ne cite pas la Vulg. Il y est dit expressément que ces villes sont annexées du territoire de Samarie à la Judée. — *Et Galilæa*. On se demande ce que signifie ce mot. La Galilée était séparée de la Judée par la Samarie, et on ne comprend pas comment il pouvait être question d'une annexation quelconque de la Galilée à la Judée. Grimm croit à une interpolation. Ewald, Gesch. p. 428, pense qu'il s'agit d'une exonération d'impôts, stipulée en faveur de la Galilée. Mais, dans tout le reste des pourparlers, il n'est plus question de cette province.

31. — *Sit sancta*. En grec *ἁγία*, c'est-à-dire une ville sanctifiée par sa consécration au Seigneur. — *Et decimæ et tributa ipsius sint*. Le grec dit : *αὐτῶν καὶ τὰ τέλη*, l'expression *ipsius sint* ne se trouve donc pas dans les LXX, dont le texte signifie que Jérusalem, avec tout son territoire, devait être exempté de dîmes et d'impôts.

32. — *Arcis quæ est in Jerusalem*. C'est la

montagne de Sion. Cfr. I, 35. — *Summo sacerdoti*. Jos. ajoute le nom de « Jonathas »; or, il nous semble évident d'après X. 25 que Démétrius ne voulait rien avoir à démêler avec Jonathas.

33. — *Omnem animam Judæorum*. C'est-à-dire, tous les Juifs, hommes, femmes, enfants, vieillards.

34. — *Omnes dies solennes*. Ce sont les trois grandes fêtes, de Pâques, de la Pentecôte et des Tabernacles. — *Dies decreti*. Ce ne sont pas, comme l'expliquent Pellic., Grotius, Loch, etc., les fêtes instituées par le peuple, comme la fête des Purim ou la fête de la dédicace du temple, mais ce sont en général les jours fixés pour le service du Seigneur, y compris les jours de jeûne (Grimm et Keil). — *Et tres dies ante diem sollemnem et tres dies post...* Les trois jours qui précédaient et les trois jours qui suivaient une fête, devaient être des jours d'immunité et de franchise, afin que les Juifs, non pas seulement ceux qui habitaient la Palestine, mais tous les Juifs de l'empire, *omnibus Judæis*

35. Et que personne n'ait pouvoir de rien faire. ni d'entreprendre aucune poursuite contre quelqu'un d'entre eux en aucune cause.

36. Ensuite on enrôlera dans l'armée du roi, des Juifs jusqu'à trente mille hommes, et on leur donnera la solde, ainsi qu'il convient à toutes les troupes du roi, et on choisira parmi eux des gens qui demeureront dans les forteresses du grand roi.

37. Et l'on établira quelques-uns d'entre eux sur les affaires du royaume, qui sont traitées en confiance; les chefs seront pris parmi eux, et ils vivront selon leurs lois, ainsi que le roi l'a ordonné pour la terre de Juda :

38. Et les trois villes du pays de Samarie qui ont été annexées à la Judée, seront assimilées à la Judée, afin qu'elles ne dépendent que d'un seul et qu'elles n'obéissent à aucune autre puissance qu'à celle du Grand-Prêtre.

35. Et nemo habebit potestatem agere aliquid, et movere negotia adversus aliquem illorum in omni causa.

36. Et ascribantur ex Judæis in exercitu regis ad triginta millia virorum; et dabuntur illis copiæ ut oportet omnibus exercitibus regis, et ex eis ordinabuntur qui sint in munitionibus regis magni;

37. Et ex his constituentur super negotia regni, quæ aguntur ex fide, et principes sint ex eis, et ambulent in legibus suis, sicut præcepit rex in terra Juda.

38. Et tres civitates quæ additæ sunt Judææ ex regione Samariæ, cum Judæa repentur; ut sint sub uno, et non obediunt alii potestati, nisi summi sacerdotis.

qui sunt in regno, puissent aller librement à Jérusalem et en revenir.

35. — Aux jours des solennités, les Juifs ne pouvaient ni être cités en justice, ni être l'objet d'aucun débat judiciaire.

36. — *Ad triginta millia*. C'est bien à tort que Grimm cherche à établir l'impossibilité d'enrôler 30,000 Juifs dans les armées syriennes, la Judée, dit-il, étant trop petite, pour pouvoir fournir un pareil contingent. Mais, n'avons-nous pas vu, v, 20, que Judas Machabée mit promptement sur pied 45,000 hommes, et plus tard, xii, 40, nous voyons Jonathas marcher contre Tryphon, à la tête de 40,000 guerriers. D'ailleurs, comme le fait remarquer notre contradicteur lui-même, il n'est pas question ici de la seule province de Judée, mais de toute la Palestine. Démétrius, en incorporant 30,000 Juifs dans son armée, voulait sans doute donner aux Israélites une preuve de confiance; il est permis néanmoins de penser qu'il trouvait dans ce contingent une excellente occasion d'accroître les forces de son armée; sans doute aussi, voyait-il là la possibilité d'empêcher toute nouvelle attaque des Juifs contre les Syriens. — *In munitionibus regis magni*. Le grec dit : ἐν τοῖς ὀχυρώμασι τοῦ βασιλέως τοῖς

μεγάλοις : « dans les grandes forteresses du roi. »

37. — Les Juifs devaient désormais occuper dans leurs pays les emplois civils qui avaient été jusqu'alors confiés à des Syriens, et les soldats juifs avaient la faculté de vivre dans l'armée syrienne, conformément à leur religion. Grimm taxe d'imprudence cette concession faite par Démétrius aux soldats israélites. Il fallait, dit-il, que la situation du roi de Syrie fût bien désespérée et qu'il tint à s'attacher les Juifs à tout prix. Qui ne voit d'ailleurs, ajoute-t-il, tout le tort fait à la discipline militaire par cette autorisation : les congés multiples, les fréquents voyages à Jérusalem aux jours solennels, etc. ? Mais ces voyages à Jérusalem, dit Keil, n'étaient pas une obligation; le repos du sabbat, en temps de guerre, n'empêchait pas les Juifs de repousser une attaque, Cfr. ii, 41. Des Juifs, d'ailleurs, avaient servi dans les armées d'Alexandre-le-Grand, de Séleucus Nicator, de Ptolémée Soter et de Ptolémée Philadelphie, Cfr. Jos. Ant., xi, 8, 5; xii, 3, 1 et xii, 2, 5 et jamais cette circonstance n'avait nui en quoi que ce fût à la discipline militaire.

38. — Cfr. x, 30 et xi, 34.

39. Ptolemaida, et confines ejus, quas dedi donum sanctis qui sunt in Jerusalem, ad necessarios sump- tus sanctorum.

40. Et ego do singulis annis quin- decim millia siclorum argenti de rationibus regis, quæ me contin- gunt :

41. Et omne quod reliquum fue- rit, quod non reddiderant qui super negotia erant annis prioribus, ex hoc dabunt in opera domus.

42. Et super hæc quinque millia siclorum argenti quæ accipiebant de sanctorum ratione per singulos annos; et hæc ad sacerdotes perti- neant, qui ministerio funguntur.

43. Et quicumque confugerint in templum quod est Jerosolymis, et in omnibus finibus ejus, obnoxii regi in omni negotio dimittantur, et universa quæ sunt eis in regno meo, libera habeant.

39. Je donne aussi Ptolémaïde et son territoire au sanctuaire qui est à Jérusalem, pour les dépenses né- cessaires aux choses saintes.

40. Et je lui donne chaque année quinze mille sicles d'argent sur les revenus du roi qui m'appartiennent.

41. Et tout ce qui est en retard, et que n'ont pas payé les employés des finances pendant les années précédentes, ils le solderont à l'a- venir pour le service du temple.

42. Et en outre encore les cinq mille sicles d'argent qu'ils rece- vaient chaque année sur les reve- nus du sanctuaire; que ceux-là aussi appartiennent aux prêtres qui rem- plissent le saint ministère.

43. Et ceux qui se réfugieront dans le temple qui est à Jérusalem, et dans tout son territoire, et qui sont redevables au roi en quelque chose que ce soit, qu'ils soient exo- nérés et qu'ils possèdent librement tout ce qu'ils ont dans mon royaume.

39. — *Ptolemaida*. D'après *¶. 4*, Alexandre Balas s'était emparé de Ptolémaïde, et Démé- trius donne ici cette ville au temple, afin de pousser les Juifs à en chasser Alexandre.

40. — *Et ego*. En grec *καὶ ἐγώ*, c'est-à-dire : moi pour ma part. — *Quindecim millia siclorum*. Le sicle, *שֶׁקֶל, סִיגְלוֹס*. Il faut distin- guer le sicle ordinaire du sicle du sanctuaire; ce dernier avait la double valeur du premier. Simon Machabée ayant obtenu des Séleu- cides le droit de frapper monnaie, Cfr. *xv, 6*, on a conservé beaucoup de sicles du temps des Machabées. Ces sicles du sanctuaire ont une valeur d'à peu près 4 1/2 florin ou 3 fr. 21 centimes; le sicle ordinaire a la moitié de cette valeur. Cfr. Bœckh, recherches métro- logiques, Berlin, 1838. Les 45,000 sicles offerts par Démétrius équivalaient donc en sicles du sanctuaire à 48,450 fr.; en sicles ordinaires à 24,075 francs. — *De rationibus regis*. Le manuscrit du couvent Saint-Ger- main de Paris dit : *De thesauris*; le grec *ἀπὸ τῶν λόγων*, c'est-à-dire d'après les comptes, en tenant note des recettes et des dépenses. Les Septante ajoutent : *ἀπὸ τῶν τόπων τῶν ἀνηχόντων*, des endroits qui conviendront, c'est-à-dire des lieux d'où cette somme sera le plus commodément retirée. Plusieurs mo-

narques, avant Démétrius, avaient doté le temple de Jérusalem : Darius, fils d'Hystaspe et Artaxerce I. Cfr. Esdras, *vi, 9, vii, 21, viii, 25*; ainsi que Ptolémée Philadelphie, Antiochus-le-Grand, Cfr. *Jos., Ant., xii, 2, 7; 3, 3* Séleucus Philopator, Cfr. *II Mach., iii, 3* et Antiochus Epiphane, Cfr. *II Mach., ix, 46*.

41. — *Quod reliquum fuerit*. Ce qui est en retard, ce que les employés du roi ont négligé de payer depuis Antiochus Epiphane, devra être soldé dans la suite. — *Qui super negotia erant*. Cette expression désigne les employés en général; ici ce sont les em- ployés des finances.

42. — *Hæc quinque millia siclorum*. Ces 5,000 sicles formaient la contribution qui, chaque année, était prélevée sur les revenus du temple. Démétrius en fait la remise com- plète. *V. au ¶. 40* la valeur de cette somme.

43. — Démétrius accorde au temple de Jérusalem le droit d'asile. D'après la loi mo- saïque, le meurtre involontaire trouvait seul droit d'asile dans le temple, et encore le meurtrier devait-il se tenir au coin ou à la corne de l'autel des holocaustes. Cfr. *Exod., xxi, 14* et *III Rois, i, 50*. Le roi de Syrie fait bénéficier le temple du droit grec. Il étend le droit d'asile non-seulement aux meurtriers,

44. Et les dépenses pour la construction et la restauration des bâtiments du sanctuaire seront prélevées sur les revenus du roi.

45. Et les frais pour la construction des murs de Jérusalem et pour les fortifier tout autour, seront prélevés sur les deniers du roi, ainsi que pour élever des murailles en Judée.

46. Quand Jonathas et le peuple entendirent ces paroles, ils ne les crurent pas, et ne les reçurent pas; parce qu'ils se ressouvirent des grands maux qu'il avait faits en Israël, et combien il les avait accablés.

47. Et ils se décidèrent en faveur

44. Et ad ædificanda vel restauranda opera sanctorum, sumptus dabuntur de ratione regis;

45. Et ad extruendos muros Jerusalem, et communiendos in circuitu, sumptus dabuntur de ratione regis, et ad construendos muros in Judæa.

46. Ut audivit autem Jonathas, et populus sermones istos, non crediderunt eis, nec receperunt eos; quia recordati sunt malitiæ magnæ quam fecerat in Israel, et tribulaverat eos valde.

Supr. 7, 41.

47. Et complacuit eis in Alexan-

mais aux débiteurs du fisc, et cela sur tout le territoire du temple. Cfr. Plut., De vitando ære alien. c. III.

44. — Darius et Artaxerce avaient fait la même chose. Cfr. Esdras, VI, 8 et VII, 20.

45. — *Ad construendos muros in Judæa.* Pour la construction des murs des autres villes de la Judée qui avaient souffert des invasions syriennes. — Avant de continuer notre commentaire arrêtons-nous un instant sur l'ensemble de cette lettre de Démétrius au peuple juif. Wernsdorf la nomme : « Enormitas pollicitationum ac donorum prorsus incredibilis »; il trouve dans cette circonstance un motif de révoquer en doute l'authenticité de la lettre, et il conclut par ces paroles : « Quid enim plus perdere potuisset rex, si tota Judæa ad partes hostiles defecisset »? Ewald, Hitz., et après eux Keil, p. 478, sont d'un avis contraire; ils trouvent dans l'ensemble des promesses faites par le roi de Syrie une preuve de l'authenticité du document. Relisons attentivement les offres faites aux Juifs par Démétrius; il n'y a pas là un seul mot qui puisse supposer qu'il abdiqua la moindre partie de sa souveraineté sur la Judée. Il donne, à la vérité, au Grand-Prêtre le pouvoir de faire occuper la citadelle de Jérusalem, x. 32, et il lui confère la souveraineté sur les trois cantons de la Samarie annexés à la Judée, x. 38; mais il ne dit pas quel sera le Grand-Prêtre. N'avons-nous pas vu que, depuis Antiochus Epiphane, les rois de Syrie s'étaient arrogé le droit de nommer à la souveraine sacrificateure, en sorte que le Grand-Prêtre n'était qu'un gouverneur syrien. D'ailleurs, l'occupation de la citadelle de Jérusalem par une garnison juive était une chose assez peu importante, si l'on

considère que les autres forteresses de la Judée continuaient à être occupées par les Syriens. Quant aux concessions faites aux Juifs enrôlés dans l'armée royale, x. 36, de toucher leur solde et d'occuper les forteresses, non pas de la Judée, mais du royaume, d'être promus à des emplois publics, de vivre conformément à leurs lois religieuses, c'était le droit commun accordé à tous les sujets du roi. Le reste des promesses se borne au libre exercice de la religion et au paiement d'une gratification annuelle en faveur du temple, xx. 39 à 42, gratification qui avait été soldée précédemment et qui n'avait été supprimée que depuis Antiochus Epiphane. La reconstruction des forteresses de la Judée avec l'argent du fisc, n'implique pas non plus l'émancipation des Juifs. Ne voit-on pas, au contraire, que c'était un moyen infaillible pour le roi, de tenir la Palestine sous sa domination? Quand une fois le pays serait couvert de bonnes citadelles. Démétrius n'avait qu'à y placer des garnisons syriennes et à transporter les 30,000 Juifs de son armée dans les autres forts du royaume, et il demeurerait ainsi maître absolu de la terre de Juda. Reste donc la diminution des impôts, xv. 23 à 31. C'était là une véritable faveur, mais elle ne compromettrait en rien la souveraineté du roi, et elle s'explique par le désir et le besoin qu'éprouvait Démétrius de s'attacher les Juifs. Était-il bien certain, d'ailleurs, qu'il voulait tenir ses engagements? Nous avons vu, VI, 62, comment Antiochus Eupator avait tenu ses serments.

46. — *Non crediderunt eis.* Les Juifs se souvinrent de tout le mal que Démétrius leur avait causé. Cfr. x. 5 et VII, 9.

47. — *Princeps sermonum pacis.* « Prin-

drum, quia ipse fuerat eis princeps sermonum pacis, et ipsi auxilium ferebant omnibus diebus.

48. Et congregavit rex Alexander exercitum magnum, et admovit castra contra Demetrium.

49. Et commiserunt prælium duo reges, et fugit exercitus Demetrii, et insecutus est eum Alexander, et incubuit super eos.

50. Et invaluit prælium nimis, donec occidit sol; et cecidit Demetrius in die illa.

51. Et misit Alexander ad Ptolemæum regem Ægypti legatos secundum hæc verba, dicens :

52. QUONIAM regressus sum in regnum meum, et sedi in sede patrum meorum, et obtinui principatum, et contrivi Demetrium, et posedi regionem nostram,

53. Et commisi pugnam cum eo, et contritus est ipse, et castra ejus a nobis, et sedimus in sede regni ejus;

54. Et nunc statuamus ad invicem amicitiam; et da mihi filiam tuam uxorem, et ego ero gener tuus, et dabo tibi dona, et ipsi, digna te.

55. Et respondit rex Ptolemæus, dicens : FELIX dies, in qua reversus

d'Alexandre, parce que le premier il leur avait adressé des paroles de paix; et ils lui portèrent secours en tout temps.

48. Et le roi Alexandre leva une grande armée, et il marcha contre Démétrius.

49. Et les deux rois engagèrent le combat, et l'armée de Démétrius s'enfuit, et Alexandre le poursuivit, et il eut sur eux l'avantage.

50. Et le combat fut rude jusqu'à ce que le soleil fut couché; et Démétrius fut tué en ce jour-là.

51. Ensuite Alexandre envoya des ambassadeurs à Ptolémée roi d'Égypte, disant en ces termes :

52. Comme je suis rentré dans mon royaume, et que je suis assis sur le trône de mes pères, et que j'ai reconquis le gouvernement et que j'ai vaincu Démétrius, et que j'ai pris possession de notre pays,

53. Et que je lui ai livré bataille, et qu'il a été défait par nous, avec toute son armée, et que nous sommes montés sur le siège de son royaume :

54. Faisons maintenant amitié ensemble. Donne-moi ta fille en mariage, et je serai ton gendre, et je t'offrirai ainsi qu'à elle des présents dignes de toi.

55. Et le roi Ptolémée répondit disant : Heureux le jour où tu es

ceps pacis dicitur non ordine temporis, sed dignitatis. Nam prior erat Demetrius in occupanda societate, sed Alexander dignior merito censebatur. Litteræ enim illius priores tantum potestatem tribuebant Jonathæ cogendi militem et recipiendi obsides, Alexandri autem amicitiam postulabant missis amici insignibus et Jonathani sacerdotium indulgebant ». (Calovius).

49. — *Et commiserunt prælium.* D'après Just., xxxv, 4, 40, il y eut deux batailles livrées; dans la première, la victoire fut pour Démétrius; dans la seconde, le succès fut assez longtemps incertain. L'aile gauche de l'armée de Démétrius était victorieuse, mais l'aile droite dut battre en retraite. Démétrius fut acculé dans un marais, tomba de cheval,

se défendit avec la plus grande bravoure, et tomba enfin percé de coups. Le v. 50 témoigne d'ailleurs, combien le combat fut opiniâtre. Cfr. Jos., Ant. Démétrius avait régné près de onze années. Il mourut l'an 151 avant J.-C.

51. — *Ad Ptolemæum.* C'est Ptolémée VI, dit Philométor qui régna de 180 à 145 avant J.-C. Pendant la minorité de ce prince, de 180 à 173 avant J.-C., la régence fut confiée à sa mère issue d'Antiochus-le-Grand et qui se nommait Cléopâtre, comme sa fille. Cfr. Jos., Ant., xiii, 3, 2.

52. — Il faut remarquer le soin que prend Alexandre d'affirmer la légitimité de sa souveraineté afin d'obtenir la main de la fille du roi Ptolémée.

rentré en la terre de tes pères, et où tu t'es assis sur le trône de leur royaume!

56. Et maintenant je ferai ce que tu as écrit; mais viens à ma rencontre à Ptolémaïde, afin que nous nous voyons mutuellement et que je te marie comme tu l'as demandé.

57. Et Ptolémée sortit de l'Égypte, lui et sa fille Cléopâtre, et il vint à Ptolémaïde en l'an cent soixante-deux.

58. Et le roi Alexandre vint au-devant de lui; et celui-ci lui donna sa fille Cléopâtre : et il célébra les noces à Ptolémaïde avec une grande magnificence, selon la coutume des rois.

59. Le roi Alexandre écrivit aussi à Jonathas, afin qu'il vint au-devant de lui.

60. Et celui-ci alla avec un grand éclat à Ptolémaïde, et il y rencontra les deux rois; il leur offrit beaucoup d'argent et d'or et des présents; et il trouva grâce devant eux.

es ad terram patrum tuorum, et sedisti in sede regni eorum.

56. Et nunc faciam tibi quod scripsisti; sed occurre mihi Ptolemaidam, ut videamus invicem nos, et spondeam tibi sicut dixisti.

57. Et exivit Ptolemæus de Ægypto, ipse, et Cleopatra filia ejus, et venit Ptolemaidam anno centesimo sexagesimo secundo.

58. Et occurrit ei Alexander rex, et dedit ei Cleopatram filiam suam; et fecit nuptias ejus Ptolemaidæ, sicut reges, in magna gloria.

59. Et scripsit rex Alexander Jonathæ, ut veniret obviam sibi.

60. Et abiit cum gloria Ptolemaidam, et occurrit ibi duobus regibus, et dedit illis argentum multum, et aurum, et dona : et invenit gratiam in conspectu eorum.

56. — *Occurre mihi Ptolemaidam.* Ces paroles sont une preuve qu'Alexandre, qui d'abord s'était établi à Ptolémaïde, x. 4, avait quitté cette ville, pour se fixer à Antioche, la capitale de la Syrie. Grimm fait observer que cette demande en mariage était une pure formalité; ce mariage ayant dû être réglé d'avance entre Alexandre et Ptolémée qui lui prêtait aide et secours pour s'emparer du trône de Syrie. Cf. le comment. du §. 4. App. Syr., c. LXVIII parle aussi de ce mariage. Peut-être Ptolémée voyait-il dans cette union un espoir de récupérer la Cœlé-Syrie et la Phénicie qui avaient été séparées de l'Égypte depuis Antiochus-le-Grand. La conduite de ce prince au chap. xi. autorise ces suppositions. Cfr. Dan., II, 43.

57. — *Cleopatra, filia ejus.* Elle épousa d'abord Alexandre; puis Démétrius Nicanor. Celui-ci ayant été fait prisonnier par les Parthes, et ayant épousé pendant sa captivité Rodogune, fille du roi parthe, Cléopâtre offrit sa main et sa couronne à Antiochus Sidétès, frère de Démétrius. Démétrius étant rentré dans ses états, elle feignit de se réconcilier avec lui, mais elle ne tarda pas à

s'en défaire, pour régner seule. Elle fit ensuite poignarder Séleucus, son fils aîné, qui s'était fait proclamer roi. Elle chercha aussi à faire mourir Antiochus VIII, son second fils; mais ce prince qui était en garde contre les artifices de sa mère, l'obligea à boire le poison qu'elle avait préparé pour lui, l'an 126 avant Jésus-Christ. C'est cette reine qui a fourni à Corneille le sujet de sa tragédie de Rodogune. — *Anno centesimo sexagesimo secundo.* Cette année de l'ère des Grecs correspond à l'an 150 avant Jésus-Christ.

59. — Alexandre invite Jonathas aux fêtes de son mariage afin de l'honorer comme un ami et comme un des principaux seigneurs du royaume.

60. — *Et dedit illis argentum multum, etc.* Jonathas, conformément aux mœurs de l'Orient, était forcé de faire aux deux rois ces riches présents. Mich. raille ces libéralités. D'où a-t-il pu les tirer, dit-il? Ce n'est pas sans doute, ajoute-t-il, de la succession de son frère Judas. Nous pensons qu'il les a tirées d'où il a pu, du temple, ou d'ailleurs, avec bien de la peine, peut-être, et au prix de bien grands sacrifices. Mais ces présents

61. Et convenerunt adversus eum viri pestilentes ex Israël, viri impii interpellantes adversum eum; et non intendit ad eos rex.

62. Et jussit spoliari Jonathan vestibus suis, et indui eum purpura : et ita fecerunt. Et collocavit eum rex sedere secum :

63. Dixitque principibus suis : Exite cum eo in medium civitatis, et prædicate, ut nemo adversus eum interpellet de ullo negotio, nec quisquam ei molestus sit de ulla ratione.

64. Et factum est, ut viderunt qui interpellabant gloriam ejus quæ prædicabatur, et opertum eum purpura, fugerunt omnes :

65. Et magnificavit eum rex, et scripsit eum inter primos amicos, et posuit eum ducem, et participem principatus.

66. Et reversus est Jonathan in Jerusalem cum pace, et lætitia.

67. In anno centesimo sexagesimo quinto venit Demetrius filius Demetrii, a Creta in terram patrum suorum.

61. Alors quelques hommes pervers d'Israël s'assemblèrent contre lui, des gens perfides qui portèrent plainte contre lui, et le roi ne les écouta pas.

62. Et il ordonna même que Jonathan se dépouillât de ses vêtements, et qu'il se revêtît de pourpre : et cela fut fait, et le roi le fit asseoir près de lui.

63. Et il dit aux grands de sa cour : Sortez avec lui au milieu de la ville, et publiez que personne ne se plaigne de lui et aucune chose, et que nul ne l'afflige pour quelque cause que ce soit.

64. Et il arriva que ceux qui l'avaient accusé, lorsqu'ils virent sa gloire que l'on publiait, et comment il était revêtu de la pourpre, s'enfuirent tous.

65. Car le roi l'éleva en grand honneur et le compta parmi ses principaux amis, et il le fit chef et participant au gouvernement.

66. Et Jonathan revint à Jérusalem en paix et avec joie.

67. En la cent soixante-cinquième année, Démétrius, fils de Démétrius, vint de Crète en la terre de ses pères.

étaient indispensables; refuser de les faire, eût équivalu, pour Jonathan, à une déclaration d'hostilité, et eût attiré aux Juifs une guerre prochaine. — *Et invenit gratiam in conspectu eorum.* En grec : εὖρε χάριν ἐναντίον, comme il est dit de Noé dans le Genèse : יִרְצֶה ה' נֹחַ. Gén., vi, 8.

61. — *Viri pestilentes.* Ce sont les Juifs infidèles, les ennemis des Machabées. Le grec dit : ἀνδρες τοιοῖτοι qui se pourrait traduire « hommes pestifères », des hommes de rien, comme Cicéron qui dit : « Catilinam... pestem patriæ. » Cfr. Cic., Cat., II, 4.

62 et 63. — Tous ces détails sont conformes aux mœurs de l'Orient. C'est ainsi que Pharaon traita Joseph, Cfr. Gén., xli, 42. et Xerxès Mardochée, Cfr. Esth., vi, 11. Concernant ces usages dans les temps modernes, voir Faber, Beobachtungen über den Orient II, pp. 90 et s.

65. — *Inter primos amicos.* Au §. 20, Jonathan était devenu l'ami, *amicus*, d'A-

lexandre; ici il est placé parmi ses principaux amis. Cfr. II, 48 et notre commentaire à ce verset.

66. — *Cum pace.* C'est-à-dire sans avoir plus rien à craindre de la part de ses adversaires.

67. — *In anno centesimo quinto.* Ce qui équivalait à l'année 147 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire trois ans après le mariage d'Alexandre avec Cléopâtre. — *Venit Demetrius filius Demetrii a Creta.* Lorsque, l'an 151 avant Jésus-Christ, la guerre éclata entre Alexandre Balas et Démétrius Soter, ce dernier envoya ses deux fils, Démétrius II. appelé plus tard Nicator, Cfr. App., Syr. c. 67, le même dont il est ici question, et Antiochus, chez Lasthénès, un de ses amis, à Cnide, en Carie « ut belli periculis eximerentur et, si ita fors tulisset, paternæ ultioni servarentur. » Just., xxxv, 2. Les deux fugitifs emportaient avec eux des richesses considérables. Cfr. Liv., Epit., c. lxx. Alexandre Balas

68. Et le roi Alexandre le sut, et il en fut fort troublé, et il retourna à Antioche.

69. Et le roi Démétrius nomma général Apollonius, qui gouvernait la Cœlé-Syrie, et celui-ci assembla une grande armée; et il vint à Jamnia, et il envoya à Jonathas, le souverain Prêtre,

70. Pour lui dire : Seul tu nous résistes, et moi je suis devenu un sujet de dérision et d'opprobre, parce que tu exercez le pouvoir contre nous sur tes montagnes.

71. Maintenant donc, si tu as confiance dans ta force, descends vers nous dans la plaine, et mesurons-nous-y ensemble; car avec moi est la force des batailles.

72. Informe-toi, et apprends qui je suis, et quels sont ceux qui

68. Et audivit Alexander rex, et contristatus est valde, et reversus est Antiochiam.

69. Et constituit Demetrius rex Apollonium ducem qui præerat Cœlesyriæ; et congregavit exercitum magnum; et accessit ad Jamniam; et misit ad Jonathan summum sacerdotem,

70. Dicens : Tu solus resistis nobis; ego autem factus sum in derisum, et in opprobrium, propterea quia tu potestatem adversum nos exerces in montibus.

71. Nunc ergo si confidis in virtutibus tuis, descende ad nos in campum, et comparemus illic invicem; quia mecum est virtus bellicorum.

72. Interroga, et discce quis sum ego, et cæteri qui auxilio sunt mihi,

fut un mauvais monarque. Il se fit bientôt détester et mépriser de ses sujets par ses prodigalités et ses débauches. Démétrius II profita de ces mauvaises dispositions du peuple contre le vainqueur de son père; il fit recruter par Lasthénès une armée en Crète, aborda en Cilicie, et de là, marcha contre Alexandre. Cfr. Liv. et Just. l. c. et Jos., Ant., XIII, 4, 3.

68. — *Et reversus est Antiochiam*. D'après ces paroles il est probable qu'Alexandre, après son mariage, était demeuré à Ptolémaïde.

69. — *Apollonium*. Le père de cet Apollonius avait déjà été gouverneur de la Cœlé-Syrie, Cfr. II Mach., III, 5. Celui dont il est ici question est l'ami et le confident de Démétrius Soter; il avait accompagné ce prince à Rome, tandis qu'il y était détenu comme otage. Cfr. Polyb., XXXI, 21, 2. Après la mort de Démétrius I, Apollonius se rallia à Alexandre Balas, qui lui laissa le gouvernement de la Cœlé-Syrie, que lui avait donné Démétrius I. Lorsque Démétrius Nicator voulut s'emparer du pouvoir, Apollonius abandonna le parti d'Alexandre pour soutenir le fils de son ami Démétrius Soter. Jos., Ant., XIII, 4, 3 prétend que cet Apollonius était un étranger, τὸν Δάον, un Daba, qui est un peuple de la Sogdiane. Mais un étranger, auquel Alexandre aurait confié le gouvernement d'une province et qu'il aurait comblé de ses bienfaits, ne l'aurait pas aussitôt abandonné pour soutenir Démétrius II, un pré-

tendant qui lui était inconnu. D'un autre côté, la façon d'agir de cet étranger vis-à-vis de Jonathas, Cfr. v. 70, serait inexplicable. Il faut que cet Apollonius ait été un Syrien, qui conservait des griefs et des ressentiments contre le chef des Juifs. — *Cœlesyriæ*. C'était le nom de la fertile et pittoresque vallée formée par l'intervalle qui sépare les deux chaînes du Liban et de l'Anti-Liban. Mais Polyb. désigne aussi sous cette dénomination la Syrie, la Phénicie et une partie de la Palestine jusqu'à Raphia. C'est en ce sens qu'il faut entendre ici la Cœlé-Syrie. — *Jamniam*. Ville des Philistins. Cfr. iv, 15.

70. — *Tu solus*. En grec le superlatif *μονότατος*, expression que l'on rencontre parfois dans les LXX, particulièrement au troisième et au quatrième livre des Rois. Par ces paroles, Apollonius, exprime son mépris pour Jonathas. « Toi, homme si peu important, seul tu nous résistes, parce que tu peux te cacher dans les antres de tes montagnes. Mais comme je suis devenu un objet de dérision à cause de ta résistance, descends donc dans la plaine et viens te mesurer à moi.

71. — *Virtus bellicorum*. Le grec dit : *δύναμις τῶν πόλεων*, « la force armée des villes », c'est-à-dire des puissantes villes maritimes.

72. — *Quia bis in fugam conversi sunt patres tui in terra sua*. Peut-être Apollonius fait-il allusion à deux récents échecs des Juifs contre les Syriens : le premier v, 60 d'après Grotius, mais ce combat n'a pas eu

qui et dicunt quia non potest stare pes vester ante faciem nostram, quia bis in fugam conversi sunt patres tui in terra sua;

73. Et nunc quomodo poteris sustinere equitatum et exercitum tantum in campo, ubi non est lapis, neque saxum, neque locus fugiendi?

74. Ut audivit autem Jonathas sermones Apollonii, motus est animo, et elegit decem millia virorum, et exiit ab Jerusalem, et occurrit ei Simon frater ejus in adiutorium;

75. Et applicuerunt castra in Joppen, et exclusit eum a civitate (quia custodia Apollonii Joppe erat) et oppugnavit eam.

76. Et exterriti qui erant in civitate, aperuerunt ei, et obtinuit Jonathas Joppen.

77. Et audivit Apollonius, et admovit tria millia equitum, et exercitum multum.

78. Et abiit Azotum tamquam iter faciens, et statim exiit in campum, eo quod haberet multitudinem equitum, et confideret in eis. Et inse-

sont mes alliés. Eux aussi disent que ton pied ne pourrait s'arrêter devant notre face, et que tes pères ont pris la fuite sur leurs terres.

73. Maintenant donc comment pourrais-tu résister à ma cavalerie, et à une si grande armée, dans une plaine où il n'y a ni pierres, ni rochers, ni aucun lieu pour fuir?

74. Quand Jonathas eut entendu ces paroles d'Apollonius, il fut ému en son cœur, et il choisit dix mille hommes, et il sortit de Jérusalem, et Simon son frère vint pour le secourir.

75. Et ils campèrent près de Joppé, et on lui ferma la ville, parce qu'il y avait à Joppé une garnison d'Apollonius, et il l'assiégea.

76. Et ceux qui étaient dans la ville furent épouvantés, et ils lui ouvrirent, et Jonathas prit Joppé.

77. Et Apollonius le sut, et il s'avança avec trois mille cavaliers et une nombreuse armée.

78. Et il marcha vers Azot comme pour aller plus loin et aussitôt il sortit dans la plaine, parce qu'il avait une multitude de cavaliers et

lieu in terra sua, ou II, 28 d'après Fullonius, ou encore VI, 47 d'après Mich. et Scholz; le second IX, 6 à 48. Grimm fait observer que l'expression *patres tui*, πατέρες σου, « tes ancêtres » et tout le style de la provocation semblent indiquer des victoires des temps anciens, remportées par les armées des Philistins. Elles furent nombreuses, mais évidemment Apollonius pensait aux deux plus brillantes batailles, la première qui fut au temps d'Elie, alors que l'arche d'alliance fut prise, Cfr. I Rois, IV, 40 et la seconde qui est rapportée I Rois, XXXI, 3-5 et où Saül fut tué.

73. — *Ubi non est lapis, neque saxum.* Ces expressions ne désignent pas une plaine absolument unie (Mich., Grimm, et Keil), mais un terrain propre aux combats de cavalerie, et qui n'offre à l'ennemi aucun abri. Cette description convient parfaitement à la vallée qui s'étend de Césarée jusqu'à Gaza.

74. — *Motus est in animo.* « Il fut ému dans son cœur » c'est-à-dire : il fut indigné. Et il marcha contre Apollonius à la tête d'une ar-

mée de 40.000 hommes et accompagné d'un corps de réserves, commandé par son frère Simon.

75. — *In Joppen.* Aujourd'hui Jaffa, ville très ancienne, port de mer sur la Méditerranée, dans la tribu de Dan. Cfr. I Rois, V, 9; Josué XIX, 45; et Jonas, I, 3. Apollonius campait à Jamnia, V. 69; Jonathas marcha d'abord sur Joppé, située à quatre heures de marche au nord de Jamnia, où Apollonius tenait garnison, et il s'empara de cette ville, afin de ne pas laisser de corps d'armée ennemi sur les derrières de ses troupes.

77. — *Et admovit.* Le manuscrit du couvent de Saint Germain dit : « amovit. » — *Et exercitum multum.* Ce sont les fantassins, par opposition aux cavaliers.

78. — *Et abiit Azotum.* Azot est une ville des Philistins, située au sud de Jamnia. Cfr. IV, 45. Apollonius use ici d'une ruse de guerre pour tâcher d'attirer Jonathas dans un piège. Au lieu de marcher au nord sur Joppé et de tâcher de reprendre cette ville, il

qu'il se confiait en eux. Et Jonathas le suivit vers Azot, et ils livrèrent bataille.

79. Et Apollonius avait laissé secrètement mille cavaliers derrière eux, dans un camp.

80. Et Jonathas remarqua qu'il avait une embuscade derrière lui, et eux environnèrent son camp, et lancèrent des traits contre son peuple, depuis le matin jusqu'au soir.

81. Or le peuple resta ferme, ainsi que Jonathas l'avait ordonné et les chevaux des autres se fatiguèrent.

82. Alors Simon déploya son armée et attaqua les légions; car les cavaliers étaient fatigués; et ils furent vaincus par lui et ils s'enfuirent.

83. Et ceux qui se dispersèrent dans la plaine se réfugièrent à Azot, et entrèrent dans la maison de Dagon leur idole, pour y être en sûreté.

84. Alors Jonathas incendia Azot et les villes qui étaient autour, et il prit leurs dépouilles; et il brûla par le feu le temple de Dagon et tous ceux qui s'y étaient réfugiés.

cutus est eum Jonathas in Azotum, et commiserunt prælium.

79. Et reliquit Apollonius in castris mille equites post eos occulte.

80. Et cognovit Jonathas quoniam insidiæ sunt post se, et circuierunt castra ejus, et jecerunt jacula in populum a mane usque ad vesperam.

81. Populus autem stabat, sicut præceperat Jonathas; et laboraverunt equi eorum.

82. Et ejecit Simon exercitum suum, et commisit contra legionem; equites enim fatigati erant; contriti sunt ab eo, et fugerunt.

83. Et qui dispersi sunt per campum, fugerunt in Azotum, et intraverunt in Bethdagon idolum suum, ut ibi se liberarent.

84. Et succendit Jonathas Azotum, et civitates quæ erant in circuitu ejus, et accepit spolia eorum. et templum Dagon; et omnes, qui fugerunt in illud, succendit igni.

se dirige vers le sud, dans la direction d'Azot, et semble battre en retraite devant Jonathas. Il comptait bien que celui-ci allait le poursuivre, et lorsqu'il serait descendu dans la plaine, Apollonius se proposait, par un mouvement brusque vers l'est, d'attaquer l'armée juive qu'il aurait anéantie avec sa cavalerie.

79. — *Et reliquit Apollonius*, etc. Apollonius laissa 1000 cavaliers derrière lui, dans une embuscade, pour surprendre Jonathas; mais celui-ci en fut averti et il prit ses dispositions pour se garder.

81. — *Populus autem stabat*. Josèphe, Ant., XIII, 4, 4 décrit ainsi la bataille : Jonathas forma ses troupes en carré, chaque soldat solidement couvert par son bouclier. Les cavaliers ennemis caracolaient tout autour, lançant une multitude de flèches qui s'émoussaient sur les boucliers des Juifs, et fatiguaient inutilement leurs chevaux.

82. — Lorsque les chevaux, harassés de fatigue, ne purent plus combattre, Jonathas déploya son armée et attaqua les légions enne-

mies, *contra legionem*, c'est-à-dire l'infanterie.

83. — *Bethdagon*. Βηθδαγών, בית דגון, Cfr. I Rois, v, 4, la maison, c'est-à-dire le temple de Dagon. Dagon était une des principales divinités des Philistins, adorée à Azot, et à Gaza. Cfr. Juges, xvi, 23. Elle était représentée sous la figure d'une espèce de triton moitié homme, moitié poisson. C'est dans le temple de Dagon que les Philistins placèrent l'arche d'alliance, enlevée aux Hébreux. Sur les monuments assyriens, Dagon apparaît avec une tête et un corps de poisson combinés avec la figure humaine. Il semble que chez les Philistins, il eut la tête, les bras et le torse d'un homme se terminant en poisson. V. planche xvi. de l'atlas d'Anceßi. Le texte grec de ce verset dit : καὶ ἡ ἰσχυρία ἐσχορπίσθη ἐν τῷ πεδίῳ : la cavalerie se dispersa dans la campagne, et elles (les troupes) s'enfoncèrent à Azot. Peut-être y a-t-il dans la Vulg. une faute de copiste qui a écrit : *Et qui* au lieu de « Equi » ou « Et equi. »

84. — *Et civitates quæ erant in circuitu ejus*, non pas les faubourgs d'Azot, comme

85. Et fuerunt qui ceciderunt gladio, cum his qui succensi sunt, fere octo millia virorum.

86. Et movit inde Jonathas castra, et applicuit ea Ascalonem; et exierunt de civitate obviam illi in magna gloria.

87. Et reversus est Jonathas in Jerusalem cum suis, habentibus spolia multa.

88. Et factum est, ut audivit Alexander rex sermones istos, addidit adhuc glorificare Jonathan.

89. Et misit ei fibulam auream, sicut consuetudo est dari cognatis regum. Et dedit ei Accaron, et omnes fines ejus in possessionem.

85. Et ceux qui périrent par le glaive et ceux qui furent brûlés, étaient environ huit mille.

86. Et Jonathas leva son camp, et marcha contre Ascalon, et ceux de la ville sortirent au-devant de lui avec de grands honneurs.

87. Et Jonathas revint à Jérusalem avec les siens, qui avaient de nombreuses dépouilles.

88. Et il arriva que le roi Alexandre, lorsqu'il apprit ces nouvelles, témoigna à Jonathas encore plus d'honneurs.

89. Car il lui envoya une agrafe d'or, comme il est d'usage d'en donner aux parents des rois, et il lui donna en propre Accaron et tout son territoire.

l'explique Mich., mais les localités environnantes que Jos. désigne par l'expression : τὰς περὶ αὐτὴν πόλεις. — *Succendit igni.* Comme cela eut lieu à Carnaïm. Cfr. v, 43.

86. — *Et applicuit ea Ascalonem.* Ἀσζάλων, אֲשָׁדּוֹן, au sud d'Azot, était l'une des cinq grandes villes des Philistins, dans la Séphéla, située dans une position très forte, sur la Méditerranée. Cfr. Juges, I, 48 et Raumer, Palest. Malgré sa vieille réputation d'hostilité envers les Juifs, Cfr. Jos., Bel. Jud., III, 2, 4, Ascalon semble avoir été tout à fait favorable aux Machabées. Cfr. XI, 60.

88. — *Sermones istos.* Comme III, 27.

89. — *Et misit ei fibulam auream.* Une agrafe d'or pour attacher le vêtement sur l'épaule ou sur la poitrine. C'était une marque de grande distinction parmi les Grecs et aussi parmi les Perses. D'après XI, 58 et XIV, 44 le droit de porter une agrafe d'or, était réservé aux plus hauts personnages et

équivalait au droit de se vêtir de pourpre. Les Romains donnaient des chainettes et des agrafes d'or aux héros qui avaient bien mérité de la patrie. Cfr. Tit. Liv., XXXIX, 31.

— *Cognatis regum.* On se demande s'il s'agit ici des parents consanguins du roi, comme II Mach., XI, 35, ou bien s'il s'agit des membres de la haute noblesse que les Perses et Alexandre-le-Grand nommaient leurs parents et que, dans les temps modernes les rois de France, d'Espagne et d'Angleterre appelaient « mon cousin. » Cfr. Diod. Sic., XVII, 59; Arrien, III, 44; VII, 44, Q. Curce, III, 3, 43; IV, 44, 4 et Xen., Cyr., I, 4, 7.

— *Et dedit ei Accaron.* Ἀσκαρόν, אֲשָׁדּוֹן, aujourd'hui Akir est ainsi qu'Ascalon, une des cinq grandes villes des Philistins, située à l'est de Jamnia et la plus proche de Jérusalem. Elle appartient d'abord à la tribu de Juda, puis à celle de Dan. Cfr. Josué, XIII, 3 et Amos, I, 8

CHAPITRE XI

Ptolémée Philométor, roi d'Egypte, feignant de vouloir secourir Alexandre Balas, son gendre, envahit la Syrie avec une grande armée, place des garnisons dans les villes de la côte, se rencontre avec Jonathas qui l'accompagne jusqu'à l'Eleuthère, s'empare de toute la côte de la Méditerranée jusqu'à Séleucie, puis il fait alliance avec Démétrius II contre Alexandre (xx. 1-13). — Celui-ci marche contre son beau-père, il est vaincu et il s'enfuit en Arabie, où il est mis à mort par un prince arabe (xx. 14-17). — Ptolémée meurt trois jours plus tard, et Démétrius II reste seul maître de la Syrie (xx. 18-19). — Jonathas assiège la forteresse de Jérusalem. Démétrius prévenu contre lui, le mande à Ptolémaïde; Jonathas s'insinue dans sa confiance, et le roi de Syrie le comble d'honneurs malgré les calomnies de ses ennemis (xx. 20-27). — Il accorde, à la prière de Jonathas, plusieurs immunités et de grands privilèges aux Juifs (xx. 28-37). — Il licencie son armée et ne garde que des troupes étrangères, ce qui lui attire la haine des soldats et détermine Thryphon à tenter d'élever au trône Antiochus, fils d'Alexandre, qui était auprès d'Emalchuel, roi des Arabes (xx. 38-40). — Jonathas prie Démétrius de retirer les garnisons syriennes des places de la Judée. Démétrius promet de le faire, et de le combler de biens. Il lui demande du secours contre son peuple qui s'était révolté contre lui. Jonathas lui envoie trois mille Juifs qui tuent cent mille rebelles, délivrent le roi et lui soumettent la ville d'Antioche (xx. 41-52). — Démétrius au lieu de reconnaître les services rendus par Jonathas, lui fait tout le mal possible. Alors Thryphon amène le jeune Antiochus dont il fait reconnaître la souveraineté. Démétrius, est battu et mis en fuite. Antiochus écrit à Jonathas, il lui confirme la souveraine sacrificature, et donne à son frère Simon le gouvernement de la Phénicie et de la Palestine (xx. 53-59). — Jonathas, pour reconnaître les bienfaits d'Antiochus va lui soumettre les villes au-delà du Jourdain, qui étaient restées fidèles à Démétrius. Il laisse à son frère Simon le soin d'achever ces conquêtes et revient au secours de la Galilée, que les généraux de Démétrius avaient envahie (xx. 60-66). — Il marche contre l'ennemi, le disperse, et poursuit les fuyards jusque dans leur camp (xx. 67-84).

1. Et rex Ægypti congregavit exercitum, sicut arena, quæ est circa oram maris, et naves multas; et quærebat obtinere regnum Alexandri dolo, et addere illud regno suo.

2. Et exiit in Syriam verbis pacificis, et aperiebant ei civitates, et occurrebant ei; quia mandaverat Alexander rex exire ei obviam, eo quod socer suus esset.

3. Cum autem introiret civitatem

1. Après cela le roi d'Egypte assembla une armée semblable au sable qui est sur le rivage de la mer, et un grand nombre de vaisseaux; et il cherchait à s'emparer par ruse du royaume d'Alexandre, et à l'annexer à son royaume.

2. Et il marcha vers la Syrie, avec des paroles de paix, et eux ouvraient leurs villes, et venaient le recevoir, car le roi Alexandre avait ordonné d'aller au-devant de lui, attendu qu'il était son beau-père.

3. Mais aussitôt que Ptolémée

CHAP. XI. — 1. — *Et rex Ægypti.* C'est Ptolémée VI Philométor, le beau-père d'Alexandre Balas. — *Sicut arena quæ est circa oram maris.* Expression que l'on rencontre plusieurs fois dans l'Écriture-Sainte pour désigner une armée innombrable. Cfr. Josué, xi, 4; Juges, xvii, 12, et I Rois, xiii, 5. — *Quærebat obtinere regnum Alexandri dolo.* La ruse consistait en ce que Ptolémée ve-

nait sous prétexte de défendre son gendre Alexandre contre son compétiteur Démétrius; en réalité il venait pour s'emparer de ses états, ou tout au moins pour chercher à récupérer la cœlé-Syrie, la Phénicie et la Judée qui autrefois avaient été sous la dépendance de l'Egypte.

3. — *Et cum introiret civitatem Ptolemæus, ponebat custodias.* Il laissait des gar-

Ptolemæus, ponebat custodias militum in singulis civitatibus.

4. Et ut appropriavit Azoto, ostenderunt ei templum Dagon succensum igni, et Azotum, et cætera ejus demolita, et corpora projecta, et eorum qui cæsi erant in bello, tumulos quos fecerant secus viam.

5. Et narraverunt regi quia hæc fecit Jonathas, ut invidiam facerent ei; et tacuit rex.

6. Et occurrit Jonathas regi in Joppen cum gloria, et invicem se salutaverunt, et dormierunt illic.

7. Et abiit Jonathas cum rege usque ad fluvium qui vocatur Eleutherus; et reversus est in Jerusalem.

8. Rex autem Ptolemæus obtinuit dominium civitatum usque Seleuciam maritimam, et cogitabat in Alexandrum consilia mala.

9. Et misit legatos ad Demetrium, dicens : VENI, componamus inter nos pactum, et dabo tibi filiam meam quam habet Alexander, et regnabis in regno patris tui;

10. Pœnitet enim me quod dede-

était entré dans une ville, il mettait une garnison de ses soldats dans chacune de ces villes.

4. Et lorsqu'il approcha d'Azot, on lui montra que le temple de Dagon avait été brûlé par le feu et qu'Azot, et ce qui en dépend avaient été détruits; et les cadavres épars et les tombeaux de ceux qui étaient morts à la guerre, qu'on avaient construits le long du chemin.

5. Et ils dirent au roi que c'était Jonathas qui avait fait tout cela, afin de rendre celui-ci odieux; mais le roi se tut.

6. Et Jonathas vint au-devant du roi jusqu'à Joppé, avec grand éclat, et ils se saluèrent mutuellement, et ils dormirent en ce lieu.

7. Et Jonathas accompagna le roi jusqu'au fleuve qu'on nomme Eleuthère; puis il retourna à Jérusalem.

8. Or le roi Ptolémée obtint la domination des villes jusqu'à Séleucie près de la mer; et il méditait de mauvais desseins contre Alexandre.

9. Et il envoya des ambassadeurs à Démétrius, disant : Viens, faisons alliance ensemble, et je te donnerai ma fille qu'Alexandre a épousée, et tu règneras dans le royaume de ton père.

10. Car je me repents de lui avoir

nisons dans chacune des villes par où il passait, sous le prétexte que ces puissantes cités maritimes avaient pris parti pour Démétrius avec Apollonius et avaient cherché à se soustraire à la domination d'Alexandre.

4. — *Et cætera ejus.* Le grec dit : τὰ περιπόλαι αὐτῆς; « ses alentours », le texte syr. dit : « tout ce qui est autour. » — *Qui cæsi erant.* Les LXX disent : ἐνεπύριον, « qui avaient été brûlés. »

5. — *Et tacuit rex.* Ptolémée se tut, parce qu'il ne pouvait évidemment pas blâmer Jonathas qui avait agi dans l'intérêt d'Alexandre. Puis le roi d'Egypte n'avait aucun sujet d'antipathie contre les Juifs; avant de se prononcer sur leur compte, il voulait voir l'attitude qu'ils prendraient vis-à-vis de lui.

7. — *Fluvium, qui vocatur Eleutherus.*

Fleuve qui prend sa source dans le Liban, coule entre la Syrie et la Phénicie et se jette au nord de Tripoli, dans la Méditerranée. Il se nomme aujourd'hui Nahr-el-Kebir. Cfr. Strab., xvi, et Robins. Pal., iii.

8. — *Seleuciam maritimam.* Pour la distinguer des huit autres villes nommées Séleucie. Elle était située au nord de l'embouchure de l'Oronte, à cinq lieues environ à l'ouest d'Antioche. Elle se nommait aussi Pieria, parce qu'elle était bâtie au pied du mont Piéris.

9. — *Ad Demetrium.* C'est Démétrius II. Nicator, le même dont il est question x, 67.

10. — *Quæsit enim me occidere.* D'après Jos., Ant., xiii, 4, 6, un favori d'Alexandre, nommé Ammonius, avait tenté d'assassiner Ptolémée, et comme Alexandre ne voulut pas

donné ma fille, parce qu'il a cherché à me tuer.

11. Et il l'accusait parce qu'il convoitait son royaume.

12. Et il enleva sa fille, et il la donna à Démétrius, et s'éloigna d'Alexandre; et sa haine fut manifeste.

13. Et Ptolémée entra dans Antioche, et se mit sur la tête deux diadèmes, celui d'Egypte et celui d'Asie.

14. Or, dans ce temps-là, le roi Alexandre était en Cilicie, parce que ceux qui étaient dans ces provinces s'étaient révoltés.

15. Et Alexandre le sut, et il s'avança contre lui au combat; et le roi Ptolémée déploya son armée et il marcha contre lui avec de grandes forces, et il le mit en fuite.

16. Alors Alexandre s'enfuit en Arabie pour être protégé : et le roi Ptolémée triompha.

17. Mais Zabdiel, l'Arabe, trancha la tête à Alexandre, et il l'envoya à Ptolémée.

18. Et le roi Ptolémée mourut le troisième jour après, et ceux qui étaient dans les forteresses furent tués par ceux qui étaient dans le camp.

rim illi filiam meam; quæsit enim me occidere.

11. Et vituperavit eum. propterea quod concupierat regnum ejus.

12. Et abstulit filiam suam; et dedit eam Demetrio. et alienavit se ab Alexandro, et manifestatæ sunt inimicitie ejus.

13. Et intravit Ptolemæus Antiochiam, et imposuit duo diademata capiti suo, Ægypti et Asiæ.

14. Alexander autem rex erat in Cilicia illis temporibus; quia rebellabant qui erant in locis illis.

15. Et audivit Alexander, et venit ad eum in bellum; et produxit Ptolemæus rex exercitum, et occurrit ei in manu valida, et fugavit eum.

16. Et fugit Alexander in Arabiam, ut ibi protegeretur; rex autem Ptolemæus exaltatus est.

17. Et abstulit Zabdiel Arabs caput Alexandri; et misit Ptolemæo.

18. Et rex Ptolemæus mortuus est in die tertia; et qui erant in munitionibus, perierunt ab his qui erant inter castra.

livrer le meurtrier, son beau-père le rendit responsable de l'attentat. D'après Diod. Sic., Ptolémée abandonna Alexandre, lorsqu'il eut reconnu sa faiblesse et son absolue incapacité.

12. — *Alienavit se ab Alexandro.* Le grec dit : ἀλλοιῶθη τοῦ Ἀλεξάνδρου, avec le génitif, pour marquer le point de départ de la rupture qui à partir, de ce moment, devient définitive entre Ptolémée et Alexandre.

13. — *Et Asiæ.* V. VIII, 6 et le commentaire à ce verset.

14. — *Quia rebellabant*, etc. Les Ciliciens s'étaient déclarés en faveur de Démétrius Nicator, qui avait débarqué sur leur territoire avec son armée. Cfr. X, 67. Alexandre, voulut les réduire par la force.

17. — *Et abstulit... caput Alexandri.* D'après Diod. Sic. Alexandre fut assassiné par Héliade et Kasius, deux de ses compagnons de fuite.

18. — *Et rex Ptolemæus mortuus est in die tertia.* Ptolémée mourut le troisième jour après avoir vu la tête sanglante d'Alexandre, c'est-à-dire le sixième ou le septième jour qui suivit la bataille. D'après Jos., Ant., XIII, 4, 8, Ptolémée pendant le combat fut culbuté de son cheval qui avait pris peur d'un éléphant; il fut gravement blessé à la tête par l'ennemi, et sauvé à grand'peine par ses gardes du corps. Il demeura quatre jours sans connaissance, reprit ses sens le cinquième jour, reconnut avec joie la tête d'Alexandre, et mourut bientôt après. Tite-Live confirme ce récit, Epit., LII : « Ptolemæus in caput graviter vulneratus, inter curationem, dum ossa medici terebrare contendunt, expiravit. » — *Et qui erant in munitionibus*, etc. On traduit : « ses gens qui étaient dans les forteresses furent tués par ceux du camp », ce qui signifierait que les Egyptiens

19. Et regnavit Demetrius anno centesimo sexagesimo septimo.

20. In diebus illis congregavit Jonathas eos qui erant in Judæa, et expugnarent arcem quæ est in Jerusalem; et fecerunt contra eam machinas multas.

21. Et abierunt quidam qui ode-rant gentem suam viri iniqui ad regem Demetrium, et renuntiave-runt ei quod Jonathas obsideret arcem.

22. Et ut audivit, iratus est; et statim venit ad Ptolemaidam, et scripsit Jonathæ ne obsideret arcem, sed occurreret sibi ad colloquium festinato.

23. Ut audivit autem Jonathas, jussit obsidere; et elegit de seniori-bus Israel, et de sacerdotibus, et dedit se periculo.

24. Et accepit aurum, et argen-tum, et vestem, et alia xenia multa, et abiit ad regem Ptolemaidam, et invenit gratiam in conspectu ejus.

25. Et interpellabant adversus eum quidam iniqui ex gente sua.

26. Et fecit ei rex, sicut fecerant

19. Et Démétrius régna dans la cent soixante-septième année.

20. En ces jours-là, Jonathas assembla ceux qui étaient dans la Judée, pour conquérir la forteresse qui est à Jérusalem : et ils dressèrent contre elle plusieurs machines de guerre.

21. Alors quelques hommes pervers qui haïssaient leur nation, s'en allèrent vers le roi Démétrius, et lui rapportèrent que Jonathas assiégeait la citadelle.

22. Et lorsque celui-ci le sut, il fut irrité et il vint aussitôt à Ptolémaïde, et il écrivit à Jonathas de ne pas assiéger la citadelle, mais de venir le trouver immédiatement pour conférer avec lui.

23. Aussitôt que Jonathas apprit cela, il ordonna de continuer le siège; et il choisit quelques-uns d'entre les anciens d'Israël, et d'entre les prêtres, et il s'exposa au péril.

24. Et il prit de l'or et de l'argent et des vêtements, et beaucoup d'autres présents, et il se rendit auprès du roi à Ptolémaïde: et il trouva grâce en sa présence.

25. Et quelques hommes pervers de sa nation se plaignirent de lui.

26. Mais le roi fit pour lui ce

que Ptolémée avait laissés en garnison dans les citadelles, *x*. 3, furent tués par les soldats de Démétrius. Le grec dit : *οἱ ὄντες ἐν τοῖς ὀχυρώμασιν ἀπώλοντο ὑπὸ τῶν ἐν τοῖς ὀχυρώμασι*, c'est-à-dire : ceux qui étaient dans les forteresses périrent de la main des habitants des forteresses.

19. — *Et regnavit Demetrius.* Après la mort de ses deux compétiteurs, Alexandre et Ptolémée, Démétrus régna, *anno centesimo sexagesimo septimo*, c'est-à-dire, l'an 445 avant J.-C.

20. — *Ut expugnarent arcem.* Démétrius avait bien promis d'évacuer la montagne de Sion, *x*. 32, mais il ne l'avait pas fait, parce que les Juifs n'avaient pas accepté toutes ses propositions. Plusieurs fois déjà, les Juifs avaient tenté de s'emparer de cette citadelle, sans pouvoir y réussir. Cfr. *iv*, 44 et *vi*, 20.

Jonathas fait ici une nouvelle tentative : il fait le siège de la forteresse et construit des machines de guerre pour la prendre.

22. — *Et statim venit ad Ptolemaidam.* Démétrius quitte Antioche, et se rend à Ptolémaïde. Ne voulant pas aller jusqu'à Jérusalem, il s'en rapproche néanmoins.

23. — *Jussit obsidere.* C'est-à-dire, il com-manda de continuer le siège. — *Et dedit se periculo.* « Il s'exposa au danger » d'avoir à se justifier en présence du roi.

24. — *Alia xenia.* En grec : *ξένια* sont les présents qu'un étranger offre à son hôte. — *Et invenit gratiam.* Jonathas avait d'autant plus de motifs de redouter son entrevue avec Démétrius, qu'il ne pouvait prévoir de quelle façon le roi allait le recevoir.

26. — *Qui ante eum fuerant.* C'est-à-dire, Alexandre Balas et Ptolémée Philométor.

qu'avaient fait ceux qui avaient été avant lui, et il l'éleva en présence de tous ses amis.

27. Et il lui confirma la souveraine sacrificature, ainsi que tous les honneurs qu'il avait eus auparavant, et le déclara le premier de ses amis.

28. Et Jonathas demanda au roi d'affranchir la Judée, et les trois toparchies, et Samarie et son territoire, et il lui promit trois cents talents.

29. Et le roi y consentit, et il écrivit à Jonathas des lettres concernant tout cela, et conçues en ces termes :

30. Le roi Démétrius, à son frère Jonathas, et à la nation des Juifs, salut.

31. Nous vous avons envoyé une copie de la lettre que nous avons écrite par rapport à vous à Lasthénès notre cousin, afin que vous la connaissiez.

32. Le roi Démétrius, à Lasthénès son cousin, salut.

33. Nous avons résolu de faire du bien à la nation des Juifs, qui sont nos amis, et qui gardent ce qu'ils nous doivent, à cause de la bienveillance qu'ils ont envers nous.

34. Nous avons donc ordonné que

ei qui ante eum fuerant, et exaltavit eum in conspectu omnium amicorum suorum;

27. Et statuit ei principatum sacerdotii, et quæcumque alia habuit prius pretiosa, et fecit eum principem amicorum.

28. Et postulavit Jonathas a rege, ut immunem faceret Judæam, et tres toparchias, et Samariam, et confines ejus; et promisit ei talenta trecenta.

29. Et consensit rex; et scripsit Jonathæ epistolas de his omnibus, hunc modum continentes :

30. REX DEMETRIUS fratri Jonathæ salutem, et genti Judæorum.

31. Exemplum epistolæ quam scripsimus Lastheni parenti nostro de vobis, misimus ad vos ut sciretis.

32. Rex Demetrius Lastheni parenti salutem.

33. Genti Judæorum, amicis nostris, et conservantibus quæ justa sunt apud nos, decrevimus benefacere, propter benignitatem ipsorum, quam erga nos habent.

34. Statuimus ergo illis omnes

27. — Cfr. x, 65.

28. — *Et Samariam*. En grec : καὶ τὴν Σαμαρείαν. On se demande, et avec raison, pour quel motif Jonathas aurait sollicité l'immunité des impôts pour la Samarie, toujours si hostile envers la Judée. Il y avait bien les trois cantons de la Samarie annexés à la Judée, mais le reste de la Samarie ne pouvait être l'objet des pourparlers de Jonathas. Cela ressort évidemment du §. 34 et de x, 30. Aussi quelques commentateurs, Grimm, Keil, etc., pensent qu'il faut lire τῆς Σαμαρείδος, *Samariae*, au lieu de καὶ τὴν Σαμαρείαν, et *Samariam*. — *Et promisit ei talenta trecenta*. Ces trois cents talents étaient-ils un tribut annuel ou une somme une fois versée? Le texte sacré autorise les deux opinions. Sulp. Sev., II, 47, 3 rapporte que Séleucus Nicator avait accordé aux Juifs la

jouissance de leur constitution, moyennant un tribut annuel de 300 talents. A quelle somme équivalaient ces 300 talents? Il faudrait pour résoudre cette question être fixé sur la valeur du talent. Était-ce le talent attique qui valait 5666 francs ou bien le talent syrien qui ne valait que 4288 francs?

30. — Cfr. x, 47.

34. — *Lastheni parenti nostro*. Lasthénès était ce Crétois qui avait reçu Démétrius, lui avait recruté sa première armée et l'avait aidé à reconquérir son trône. Cfr. x, 67. Le roi, pour le récompenser, lui donna la principale autorité et le gouvernement de la Célé-Syrie et de la Phénicie, et ici il le nomme son parent, son cousin, dans le grec, au vers. suivant, son père, ainsi que Joseph est appelé le père de Pharaon, Gen., xlv, 8.

34. — *Lydan et Kiamathan*. La Vulgate ne

finēs Judææ, et tres civitates, Lydan et Ramathan, quæ additæ sunt Judææ ex Samaria, et omnes confines earum sequestrari omnibus sacrificantibus in Jerosolymis, pro his quæ ab eis prius accipiebat rex per singulos annos, et pro fructibus terræ et pomorum.

35. Et alia quæ ad nos pertinebant decimarum et tributorum ex hoc tempore remittimus eis; et areas salinarum, et coronas quæ nobis deferebantur.

36. Omnia ipsis concedimus; et nihil horum irritum erit ex hoc, et in omne tempus.

37. Nunc ergo curate facere horum exemplum, et detur Jonathæ, et ponatur in monte sancto in loco celebri.

38. Et videns Demetrius rex quod

toute la Judée, et les trois villes, Lyda et Ramatha annexées de la Samarie à la Judée, et toutes leurs dépendances soient administrées en faveur de tous ceux qui sacrifient à Jérusalem, au lieu de ce que le roi recevait d'eux chaque année, et des fruits de la terre et des arbres.

35. Et nous leur remettons dès à présent les autres choses qui nous appartenaient, les dimes et les tributs; et les deniers des salines, et les couronnes qui nous étaient apportées.

36. Nous leur remettons toutes ces choses; et rien de tout ceci ne sera annulé dès maintenant et à jamais.

37. Maintenant donc ayez soin de faire une copie de ceci, et qu'elle soit donnée à Jonathas, et qu'elle soit placée sur la montagne sainte dans un lieu honorable.

38. Et lorsque le roi Démétrius

nomme pas la troisième ville de la Samarie. Les LXX l'appellent Ἀρράτου; c'est sans doute la ville d'Ephraïm, au nord de Jérusalem; et que Jos., Bel. jud., iv, 9, 9 place tout proche de Béthel. Cfr. Jean, xi, 54. Lyda, Λύδα, Lod, au sud-est de Joppé, à cinq lieues de la Méditerranée; Cfr. I Paral., viii, 42 et II Esdras, xi, 35. Du temps des Romains, Lod était devenu une ville importante, nommée Diospolis; aujourd'hui, c'est un pauvre village appelé Ludd. Ramathan, Ῥαμαθὴν, et dans d'autres manuscrits Ῥαμαθὴν et Ῥαμαθὴν, Josèphe écrit Ῥαμαθὴν, c'est Ramathaim-sophim, ville des montagnes d'Ephraïm, à six lieues au nord de Jérusalem. C'est là que naquit Samuel. Cfr. I Rois, i, 4. Plus tard, cette localité s'appela Arimathie. Cfr. Matth., xxvii, 57 et Jean, xix, 33, aujourd'hui c'est un village du nom de er-Râm. — *Pro his quæ accipiebat rex.* Du grec : ἀντὶ τῶν βασιλικῶν. Les commentateurs supposent qu'il doit y avoir eu une omission de mots avant ἀντὶ. Wernsd. pense qu'il manque plusieurs lignes. Mich. croit que la phrase suivante a dû être omise : « Jonathas nous donnera annuellement 300 talents » au lieu des impositions que le roi retirait chaque année. Grimm et Keil pensent qu'il était inutile dans une lettre de grâces d'énumérer les charges et ils veulent seulement ajouter le mot τὰ avant

ἀντὶ : « ce qui était à payer au lieu des impositions., etc.

35. — *Decimarum et tributorum.* Cfr. x, 29-34.

37. — Les concessions faites ici à Jonathas sont bien moins importantes que celles que Démétrius I voulait lui faire six années auparavant. Cfr. x, 28-45. Cette fois-ci il n'est question ni de la remise de la citadelle de Jérusalem, ni de la délivrance des prisonniers juifs, ni du don de la ville de Ptolémaïde, ni de donation pécuniaire au temple, ni de la construction de nouveaux forts dans la Judée, ni de l'admission des Juifs dans l'armée syrienne, ni d'immunités religieuses; tout se borne à une remise d'impôts et de redevances, à l'annexion des trois villes de Samarie et, à la confirmation de Jonathas dans la souveraine sacrificature. Cette dernière concession impliquait, d'ailleurs, la reconnaissance des immunités religieuses. Et puis, cette fois-ci, tous ces engagements paraissent fort sérieux, librement consentis par le roi de Syrie avec l'intention évidente de les tenir, tandis que nous avons vu au chap. x, que les offres faites par Démétrius I, ne méritaient aucune confiance.

38. — *Dimisit totum exercitum suum.* Après la mort d'Alexandre et de Ptolémaïde, Démétrius voyant la paix rétablie de toutes

vit que la terre se taisait en sa présence, et que rien ne lui résistait, il congédia toute son armée, chacun en sa demeure, excepté les troupes étrangères qu'il avait levées des îles des gentils, et toutes les armées de ses pères devinrent ses ennemis.

39. Or Tryphon, avait été auparavant un partisan d'Alexandre, et il vit que toute l'armée murmurait contre Démétrius, et il alla vers Emalchuel l'Arabe, qui élevait Antiochus, fils d'Alexandre,

40. Et il le pressa de le lui donner pour qu'il régnât à la place de son père, et il lui raconta ce que Démétrius avait fait, et la haine de ses troupes contre lui. Et il demeura longtemps en ce lieu.

41. Alors Jonathas envoya vers le roi Démétrius afin qu'il chassât ceux qui étaient dans la citadelle de Jérusalem et dans les autres forteresses, parce qu'ils attaquaient Israël.

42. Et Démétrius envoya vers Jonathas disant : Non-seulement je ferai ces choses pour toi et pour ta nation, mais je t'élèverai en gloire, toi et ta nation quand cela me sera possible.

siluit terra in conspectu suo, et nihil ei resistit, dimisit totum exercitum suum, unumquemque in locum suum, excepto peregrino exercitu, quem contraxit ab insulis gentium; et inimici erant ei omnes exercitus patrum ejus.

39. Tryphon autem erat quidam partium Alexandri prius; et vidit quoniam omnis exercitus murmurabat contra Demetrium, et ivit ad Emalchuel Arabem qui nutriebat Antiochum filium Alexandri;

40. Et assidebat ei, ut traderet eum ipsi, ut regnaret loco patris sui; et enuntiavit ei quanta fecit Demetrius, et inimicitias exercituum ejus adversus illum. Et mansit ibi diebus multis.

41. Et misit Jonathas ad Demetrium regem, ut ejiceret eos qui in arce erant in Jerusalem, et qui in præsidiis erant : quia impugnabant Israel.

42. Et misit Demetrius ad Jonathan, dicens : Non hæc tantum faciam tibi, et genti tuæ, sed gloria illustrabo te, et gentem tuam, cum fuerit opportunum.

parts, licencia son armée, et ne conserva que les troupes étrangères qu'il avait recrutées *ab insulis gentium* dans les îles de la Méditerranée surtout en Crète, Cfr. x, 67. En renvoyant dans leurs foyers les soldats indigènes, qui avaient servi sous les rois, ses prédécesseurs, *exercitus patrum ejus*, Démétrius s'attira leur mécontentement.

39. — *Tryphon*. Son vrai nom était Diodote; il ne fut surnommé Tryphon, Τρύφων, c'est-à-dire le débauché, qu'après être parvenu au pouvoir. Cfr. Diod. Sic. dans les frag. grecs de Müller II; Liv., epit., lII et LV; Appien, Syr., ch. LXVIII. D'après Strabon, XVI, et Diod., Tryphon naquit dans la forteresse de Kasiana et fut élevé à Apamée de Syrie. Il s'était fait remarquer par Alexandre Balas, qui l'avait nommé général, στρατηγός. Témoin du mécontentement éprouvé par les troupes licenciées, Tryphon profita de cette circonstance pour tâcher de

replacer sur le trône de Syrie, le jeune fils d'Alexandre Balas, Antiochus, alors âgé de deux ans Cfr. Liv., epit. lII, et qui était élevé par *Emalchuel*. Ce chef arabe n'est pas autrement connu. Le grec le nomme Ειμαλχουαί, avec les variantes Ίμαλχουαί, Σινιαδουαί et Σιμαλχουαί; le texte syr. et le manuscrit latin de Saint Germain l'appellent Malchus; Diodore dit tantôt Dioklès et tantôt Jamblichus.

40. — *Et assidebat ei*. D'après ce verset, il ressort qu'Emalchuel se décida difficilement à confier à Tryphon le jeune Antiochus. Il redoutait sans doute les dangers auxquels l'ambitieux courtisan allait exposer le jeune prince.

41. — *Et misit Jonathas*. Jonathas profita du licenciement des troupes et du mécontentement qu'il avait excité dans la population, pour obtenir de Démétrius le retrait de la garnison qui occupait la citadelle de Jérusalem et les autres forts de la Judée.

43. Nunc ergo recte feceris, si miseris in auxilium mihi viros; quia discessit omnis exercitus meus.

44. Et misit ei Jonathas tria millia virorum fortium Antiochiam; et venerunt ad regem, et delectatus est rex in adventu eorum.

45. Et convenerunt qui erant de civitate, centum viginti millia virorum, et volebant interficere regem.

46. Et fugit rex in aulam; et occupaverunt qui erant de civitate, itinera civitatis, et cœperunt pugnare.

47. Et vocavit rex Judæos in auxilium, et convenerunt omnes simul ad eum, et dispersi sunt omnes per civitatem;

48. Et occiderunt in illa die centum millia hominum; et succenderunt civitatem, et ceperunt spolia multa in die illa, et liberaverunt regem.

49. Et viderunt qui erant de civitate, quod obtinuissent Judæi civitatem sicut volebant; et infirmati sunt mente sua, et clamaverunt ad regem cum precibus, dicentes :

43. Mais tu feras bien maintenant d'envoyer des hommes à mon secours; car toute mon armée m'a abandonné.

44. Aussitôt Jonathas lui envoya trois mille hommes très-vailants, et ils vinrent auprès du roi, et le roi se réjouit de leur arrivée.

45. Et ceux de la ville s'assemblèrent au nombre de cent vingt mille hommes et ils voulaient tuer le roi.

46. Et le roi s'enfuit dans le palais : et ceux qui étaient dans la ville s'emparèrent des rues de la ville, et ils commencèrent à combattre.

47. Or le roi appela les Juifs à son secours, et tous s'assemblèrent auprès de lui, et ils se répandirent dans la ville.

48. Et ils tuèrent en ce jour-là cent mille hommes, et ils brûlèrent la ville, et ils remportèrent en ce jour-là un grand butin, et ils délivrèrent le roi.

49. Alors ceux qui étaient dans la ville virent que les Juifs avaient occupé la cité comme ils l'avaient voulu, et ils perdirent courage, et ils crièrent vers le roi disant :

43. — *Nunc ergo recte feceris*, etc. Démétrius, après avoir promis dans le §. 42 non seulement d'accorder à Jonathas tout ce qu'il lui demande, mais de le combler d'honneurs, aussitôt que les circonstances le lui permettront, le presse ici de lui envoyer un corps de troupes, attendu que son armée l'a abandonné. Il ressort du récit précédent que c'est Démétrius lui-même qui avait renvoyé son armée; mais il est probable qu'il demande à Jonathas des troupes juives afin de châtier par elles, et non par ses troupes indigènes, les villes révoltées contre lui.

45. — La révolte éclate à Antioche; 420,000 insurgés parcourent les rues de la ville, §. 45, et veulent tuer le roi. Celui-ci se réfugie dans son palais, et appelle à son secours les 3000 Juifs envoyés par Jonathas, §. 47. L'armée juive se réunit en rangs serrés autour de Démétrius, les insurgés sont battus et dispersés, §. 48, laissant 400,000 des leurs sur le terrain; puis les Juifs victorieux pillent

et incendient Antioche. La mort de 400,000 insurgés, parmi lesquels il y avait comme toujours des femmes et des enfants, ne nous paraît pas du tout un fait invraisemblable, ainsi que quelques commentateurs cherchent à l'insinuer. Jos., Ant., XIII, 5, 3 semble avoir puisé à une autre source les détails qu'il donne de cet événement. D'après cet historien, les habitants d'Antioche assiégèrent le palais du roi. Celui-ci, qui s'y était retranché avec ses troupes mercenaires et les 3000 Juifs de Jonathas, attaque les insurgés, dont le nombre était immense. Alors les Juifs montent sur le toit du palais, tirent de là sur le peuple, et incendient les maisons voisines. La flamme gagne rapidement toute la ville qui était bâtie en bois. Les insurgés se débandent pour chercher à sauver ce qui leur appartient. Démétrius les charge de nouveau et les oblige à déposer les armes.

49. — Lorsque les habitants d'Antioche virent que les Juifs s'étaient rendus maîtres

50. Donne-nous la main droite, et que les Juifs cessent de combattre contre nous et contre la ville.

51. Et ils jetèrent leurs armes et ils firent la paix et les Juifs furent glorifiés en la présence du roi et en la présence de tous ceux qui étaient dans son royaume, et ils revinrent à Jérusalem en possession de nombreuses dépouilles.

52. Et le roi Démétrius s'assit sur le trône de son royaume, et la terre se tut en sa présence.

53. Mais il avait menti dans tout ce qu'il avait dit, et il s'éloigna de Jonathas, et il ne lui rendit point selon les bienfaits qu'il en avait reçus, et il l'affligea beaucoup.

54. Or, après cela, Tryphon revint, et avec lui Antiochus, jeune enfant, et celui-ci régna et il se couronna du diadème.

55. Et autour de lui s'assemblèrent toutes les troupes que Démétrius avait congédiées; elles combattirent contre celui-ci, et il s'enfuit, et il fut défait.

56. Et Tryphon s'empara des bêtes, et il occupa Antioche.

57. Alors le jeune Antiochus écrivit à Jonathas, en disant : Je te confirme dans le sacerdoce, et je

50. Da nobis dextras, et cessent Judæi oppugnare nos et civitatem.

51. Et projecerunt arma sua, et fecerunt pacem, et glorificati sunt Judæi in conspectu regis, et in conspectu omnium qui erant in regno ejus, et nominati sunt in regno; et regressi sunt in Jerusalem habentes spolia multa.

52. Et sedit Demetrius rex in sede regni sui; et siluit terra in conspectu ejus.

53. Et mentitus est omnia quæcumque dixit, et abalienavit se a Jonatha, et non retribuit ei secundum beneficia quæ sibi tribuerat, et vexabat eum valde.

54. Post hæc autem reversus est Tryphon, et Antiochus cum eo puer adolescens, et regnavit, et imposuit sibi diadema.

55. Et congregati sunt ad eum omnes exercitus quos disperserat Demetrius, et pugnaverunt contra eum; et fugit, et terga vertit.

56. Et accepit Tryphon bestias, et obtinuit Antiochiam;

57. Et scripsit Antiochus adolescens Jonathæ dicens : CONSTITUO tibi sacerdotium, et constituo te

absolus de la ville, ils perdirent courage, *infirmati sunt mente*, et demandèrent la paix.

50. — *Da nobis dextras*. Donner la main droite, c'est faire la paix. Cfr. vi, 58.

53. — *Mentitus est omnia*.. Démétrius ne tint pas les promesses faites à Jonathas, et il paya d'ingratitude les services rendus; Joseph rapporte qu'il menaça de guerre les Israélites, s'ils ne s'empresaient pas de solder tous les impôts tels qu'ils les payaient précédemment aux rois de Syrie.

54. — *Antiochus*. C'est Antiochus VI ou Antiochus Théos. Le récit interrompu après le v. 40, reprend à cet endroit.

56. — *Bestias*. Ce sont les éléphants. Cfr. vi, 35. Ici se présente la difficulté de savoir d'où les Syriens tenaient ces éléphants, attendu que d'après les stipulations du traité de paix de Magnésie, il leur avait été interdit par les Romains de nourrir des éléphants de

guerre. On pourrait répondre que peut-être les clauses du traité n'étaient pas bien exactement remplis. D'un autre côté, il ne nous paraîtrait pas impossible que ces éléphants aient appartenu à l'armée de Ptolémée, et qu'après la mort de ce monarque, Démétrius s'en soit emparé.

57. — *Constituo te super quatuor civitates*. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur ces quatre villes que les Septante nomment des territoires, *vopof*. Trois de ces quatre villes sont évidemment les trois localités de la Samarie annexées à la Judée. Cfr. v. 34. Mais la quatrième, quelle est-elle? Grotius pense que ce pourrait bien être Ptolémaïde. Mich. le nie, car c'eût été là, dit-il, pour la Judée un accroissement beaucoup trop important pour que l'auteur sacré n'en fit pas mention. Il croit qu'il pourrait bien être question d'Accaron dont Alexandre avait fait hom-

super quatuor civitates, ut sis de amicis regis.

58. Et misit illi vasa aurea in ministerium, et dedit ei potestatem bibendi in auro, et esse in purpura, et habere fibulam auream.

59. Et Simonem fratrem ejus constituit ducem a terminis Tyri usque ad fines Ægypti.

60. Et exiit Jonathas, et perambulabat trans flumen civitates; et congregatus est ad eum omnis exercitus Syriæ in auxilium, et venit Ascalonem, et occurrerunt ei honorifice de civitate.

61. Et abiit inde Gazam; et concluserunt se qui erant Gazæ; et obsedit eam, et succendit quæ erant in circuitu civitatis, et prædatus est ea.

62. Et rogaverunt Gazenses Jonathan, et dedit illis dexteram; et accepit filios eorum obsides, et misit illos in Jerusalem; et perambulavit regionem usque Damascum.

63. Et audivit Jonathas quod præ-

t'établis sur les quatre villes, afin que tu fasses partie des amis du roi.

58. Ensuite il lui envoya des vases d'or pour son service, et il lui donna l'autorisation de boire dans l'or, et de se vêtir de pourpre, et de porter une agrafe d'or.

59. Et il établit Simon son frère gouverneur depuis les limites de Tyr jusqu'aux frontières d'Egypte.

60. Alors Jonathas sortit et parcourut les villes au-delà du fleuve, et autour de lui se réunit toute l'armée de Syrie pour l'aider, et il vint à Ascalon, et ceux de la ville allèrent au-devant de lui pour l'honorer.

61. Et de là, il alla à Gaza, et ceux qui étaient à Gaza s'enfermèrent et il l'assiégea et il incendia ce qui était autour de la ville et il la pillà.

62. Alors ceux de Gaza implorèrent Jonathas, et il leur donna la main droite : il prit leurs fils pour otages. et il les envoya à Jérusalem : et il parcourut la contrée jusqu'à Damas.

63. Ensuite Jonathas apprit que

mage à Jonathas. Cfr. x, 89. Gaab, Scholz, Grimm et Loch sont d'avis que la quatrième est la Judée elle-même. Keil ne partage pas cette opinion. Il est impossible, dit-il, que l'auteur ait placé la Judée dans le même ordre que les trois villes annexées de la Samarie, et s'appuyant de l'autorité de Josèphe, il pense qu'il s'agit d'un quatrième territoire donné à la Judée, peut-être Accaron comme le veut Mich.

58. — Cfr. x, 20 et 89.

59. — *A terminis Tyri.* Le grec dit : ἀπὸ τῆς Τύρου, c'est-à-dire l'échelle de Tyr. Jos., bel. jud., II, 40, 2 nous apprend que c'était une haute montagne située à cent stades au nord de Ptolémaïde. — *Usque ad fines Ægypti.* Les frontières de l'Egypte étaient formées par le torrent d'Egypte, le Ouadi el Arisch. Cfr. Nombr., xxxiv, 5. Simon était donc établi gouverneur de tout le pays des Philistins et de toutes les grandes villes maritimes.

60. — *Trans flumen.* C'est évidemment le Jourdain. Jonathas parcourt d'abord les con-

trées de la Palestine situées à l'est du Jourdain. Il y rallie toutes les troupes licenciées par Démétrius et qui étaient mécontentes de ce monarque. Cfr. x, 38. Puis il revient sur les bords de la Méditerranée vers Ascalon, Cfr. x, 86, et vers les villes des Philistins, qui étaient restées fidèles à Démétrius. Cfr. x, 75. — *Et occurrerunt ei honorifice.* Les habitants d'Ascalon l'accueillirent avec honneur. Cfr. x, 86.

61. — *Abiit inde Gazam.* Gaza, aujourd'hui Ghuzz h, l'une des cinq grandes villes des Philistins, la dernière au sud-ouest de la Palestine, sur la route entre l'Egypte et la Syrie. Cfr. Gen., x, 49 et Jos., x, 41.

62. — *Et accepit filios eorum obsides.* Le grec dit : καὶ ἔλαβε τοὺς υἱοὺς ἀρχόντων αὐτῶν εἰς ὅμηρα : il prit les fils de leurs archontes pour otages. — *Et perambulavit regionem usque Damascum.* De Gaza Jonathas alla à Damas, c'est-à-dire de l'extrême sud-ouest, il marcha au nord-est.

63. — *Cadès.* Κάδης ou Κάδης, קַדֵּשׁ, est une ville de refuge de la Galilée, située sur la

les généraux de Démétrius l'attaquaient à Cadès qui est en Galilée ; avec une grande armée, dans l'intention de l'éloigner des affaires du royaume.

64. Et il marcha contre eux, et laissa Simon son frère, dans la province.

65. Et Simon s'avança vers Bethsuram, et il l'assiégea pendant bien des jours et il la cerna.

66. Alors ils lui demandèrent de leur tendre la main droite, et il la leur donna ; il les fit sortir de la ville, et il la prit, et y mit garnison.

67. Mais Jonathas et son armée s'approchèrent de l'eau de Génésar ; et avant le jour, ils pénétrèrent dans la plaine d'Asor.

68. Et voilà que les troupes des étrangers s'avancèrent dans la plaine et lui dressèrent une embuscade dans les montagnes ; mais il marcha droit à leur rencontre.

69. Alors l'embuscade sortit de sa cachette et commença le combat.

70. Et tous ceux qui étaient du côté de Jonathas s'enfuirent et personne ne demeura, excepté Mathathias, fils d'Absalom, et Judas, fils de Calphi, commandant de l'armée de guerre.

montagne de Nephtali, au sud-ouest de Tyr, aujourd'hui un misérable village. Cfr. Josué, xii, 22. — *Volentes eum removere a negotio regni.* Il ne s'agit pas ici de ses fonctions de grand-prêtre ou de gouverneur civil, sans cela il y aurait sans doute le pluriel : « a negotiis regni » ; il s'agit de l'entreprise que poursuivait Jonathas de rallier le pays au jeune Antiochus. (Gaab, Scholz, Grimm, Keil, Loch). L'édit. de Compl. a au lieu de *a negotio*, *χεῖρας*, dit *χεῖρας* : « de le passer de la contrée », c'est-à-dire, de lui voler la retraite de Damas en Judée. La Vulg. et le texte syr. portant *negotio*, Keil pense que le *χεῖρας* de l'édit. de Compl. est une faute de copiste, que, la vraie expression est *χεῖρας*.

64. — *Fratrem autem suum Simonem reliquit.* Pour le plus-que-parlait « relinquer ». Avant de marcher à l'ennemi, Jonathas avait laissé en arrière son frère Simon pour occuper la province.

varicati sunt principes Demetrii in Cades quæ est in Galilæa cum exercitu multo, volentes eum removere a negotio regni ;

64. Et occurrit illis ; fratrem autem suum Simonem reliquit intra provinciam.

65. Et applicuit Simon ad Bethsuram, et expugnabat eam diebus multis, et conclusit eos.

66. Et postulaverunt ab eo dextras accipere, et dedit illis ; et eiecit eos inde, et cepit civitatem, et posuit in ea præsidium.

67. Et Jonathas, et castra ejus applicuerunt ad aquam Genesar, et ante lucem vigilaverunt in campo Asor ;

68. Et ecce castra alienigenarum occurrebant in campo, et tendebant ei insidias in montibus ; ipse autem occurrit ex adverso.

69. Insidiæ vero exsurrexerunt de locis suis, et commiserunt prælium.

70. Et fugerunt qui erant ex parte Jonathæ omnes, et nemo relictus est ex eis, nisi Mathathias filius Absolomi, et Judas filius Calphi, princeps militiæ exercitus.

65. — *Et applicuit Simon ad Bethsuram.* Cfr. iv, 29 ; vi, 50 et ix, 52.

67. — *Ad aquam Genesar.* C'est le lac de Génézareth appelé aussi mer de Tibériade, mer de Galilée et mer de Cénéreth. Le Jourdain le traverse du nord au sud. Il a environ 23 kilom. de long sur 15 de large et 50 de tour. Son niveau est à 236 mètres au-dessous de celui de la Méditerranée. — *In campo Asor.* Les LXX disent *Ναζωρ* ; le texte syr. et Josèphe écrivent comme la Vulg. Asor. C'est *חֲצוֹר* ville forte de la tribu de Nephtali, qui était à l'époque de Josué la ville principale de la Palestine du Nord. Cfr. Josué, xi, 1. Aujourd'hui probablement les ruines de Huzzur.

68. — *Castra alienigenarum.* Ce sont les étrangers, les troupes mercenaires que Démétrius avait conservées. Cfr. v, 38.

70. — *Nisi Mathathias... et Judas.* Ces deux généraux ne sont pas autrement connus. Le grec écrit : *Ματταθίας*.

71. Et scidit Jonathas vestimenta sua, et posuit terram in capite suo, et oravit.

72. Et reversus est Jonathas ad eos in prælium, et convertit eos in fugam, et pugnauerunt.

73. Et viderunt qui fugiebant partis illius, et reversi sunt ad eum, et insequébantur cum eo omnes usque Cades ad castra sua, et pervenerunt usque illuc;

74. Et ceciderunt de alienigenis in die illa tria millia virorum; et reversus est Jonathas in Jerusalem.

71. Alors Jonathas déchira ses vêtements, se mit de la poussière sur la tête et il pria.

72. Ensuite Jonathas retourna contre eux au combat, et il les mit en fuite, et ils combattirent.

73. Et ceux de son parti qui avaient fui virent cela et ils revinrent à lui, et tous firent la poursuite avec lui jusqu'à Cadès, au camp ennemi, et ils parvinrent jusque-là.

74. Et ce jour-là trois mille hommes des étrangers tombèrent, et Jonathas retourna à Jérusalem.

CHAPITRE XII

Jonathas envoie des ambassadeurs à Rome et à Sparte, pour conclure des traités d'alliance. Ces envoyés trouvent à Rome bon accueil (xx. 1-4). — Copie de la lettre de Jonathas aux Spartiates, à laquelle est joint un extrait d'une ancienne lettre adressée par Arius, roi de Sparte, au grand-prêtre Onias (xx. 5-23). — Jonathas marche au-devant de l'armée de Dénétrius, qui veut le surprendre. Son arrivée met la terreur dans le camp ennemi, dont les troupes prennent la fuite. Jonathas alors attaque les Arabes et les Syriens, et son frère Simon s'empare des villes maritimes (xx. 24-34). — Jonathas reconstruit les murs de Jérusalem, et bâtit des forts dans la Judée; Simon de son côté, fortifie Adiada (xx. 35-38). — Tryphon conspire contre le jeune Antiochus, et cherche à s'emparer du pouvoir suprême; mais dans la crainte de rencontrer dans la personne de Jonathas un adversaire redoutable, il l'attire perfidement à Ptolémaïde, où il le fait prisonnier et tue tous ses partisans (xx. 39-48). — Puis il envoie des troupes contre l'armée que Jonathas avait laissée en Galilée; mais cette armée déploie une telle énergie et un tel courage que Tryphon n'ose l'attaquer (xx. 49-54). — La fausse nouvelle de la mort de Jonathas s'étant répandue, toute la Judée le pleure, et les ennemis des Juifs reprennent courage (xx. 52-54).

1. Et vidit Jonathas quia tempus eum juvat, elegit viros, et misit

1. Et Jonathas vit que le temps lui était favorable, et il choisit des

72. — *Et convertit eos in fugam.* Jonathas et deux généraux mettant en fuite l'armée ennemie, les adversaires crient à l'invéraisemblance. Josèphe dit qu'il resta environ cinquante hommes avec les deux généraux; le texte syr. ajoute que les principaux capitaines tinrent bon. Le sens évidemment est celui-ci : les troupes juives surprises dans l'embuscade prirent la fuite, les deux généraux Mathathias et Judas, calmes et impassibles, demeurèrent auprès de Jonathas. Celui-ci, après s'être fortifié par la prière, marcha avec les deux généraux à l'ennemi, ralliant les fuyards de son armée, les ramenant au combat, et remporta la victoire.

73. — *Et pervenerunt usque illuc.* Jonathas, à la tête d'une très petite armée, avait battu l'ennemi, qui prit la fuite et se retrancha dans son camp. Jonathas, par prudence, n'osa pas l'y attaquer.

74. — *Et ceciderunt de alienigenis... tria millia.* L'armée des étrangers ne fut pas détruite, aussi bientôt, xii, 24, elle reparaitra dans de nouveaux combats.

CHAP. XII. — 1. — *Elegit viros.* D'après x. 16 ces ambassadeurs furent Numénus et Antipater. Concernant l'envoi de cette ambassade que Ritschl, *Berichtigung der republ. Consularfasten*, place l'an 169 des Grecs ou 144 avant Jésus-Christ, voir Jos., *Ant.*,

hommes et il les envoya à Rome, pour établir et renouveler amitié avec ce peuple.

2. Et il envoya aux Spartiates et vers d'autres lieux des lettres dans la même forme.

3. Aussitôt ils partirent pour Rome, et ils entrèrent au sénat et ils dirent : Jonathas grand-prêtre, et le peuple des Juifs nous ont envoyés pour renouveler avec vous l'amitié et l'alliance, comme auparavant.

4. Et il leur donna des lettres pour ses agens dans chaque endroit, pour ramener ceux-ci en paix dans la terre de Juda.

5. Et voici la copie des lettres que Jonathas écrivit aux Spartiates :

6. Jonathas grand-prêtre, et les anciens du peuple et les prêtres, et le reste du peuple juif, aux Spartiates leurs frères, salut.

7. Déjà auparavant des lettres avaient été envoyées à Onias le grand-prêtre par Arius qui régnait chez vous, car vous êtes nos frè-

eos Romam statuere, et renovare cum eis amicitiam;

2. Et ad Spartiatas, et ad alia loca misit epistolas secundum eandem formam :

3. Et abierunt Romam, et intraverunt curiam, et dixerunt : Jonathas summus sacerdos, et gens Judæorum miserunt nos, ut renovaremus amicitiam, et societatem secundum pristinum.

4. Et dederunt illis epistolas ad ipsos per loca, ut deducerent eos in terram Juda cum pace.

5. Et hoc est exemplum epistolarum quas scripsit Jonathas Spartiatis;

6. JONATHAS summus sacerdos, et seniores gentis, et sacerdotes, et reliquus populus Judæorum, Spartiatis fratribus salutem.

7. Jam pridem missæ erant epistolæ ad Oniam summum sacerdotem ab Ario qui regnabat apud vos, quoniam estis fratres nostri, sicut

xiii. 5, 8 et Krebs, *Decreta Romanorum pro Judæis*. Judas Machabée avait déjà envoyé une mission à Rome. Cfr. viii. 4 et s.

2. — *Et ad Spartiatas*. D'après le §. 16 nous voyons que ce sont les mêmes ambassadeurs qui allèrent à Rome et qui, au retour, s'arrêtèrent à Sparte. — *Et ad alia loca*. Ce sont d'autres localités outre Rome et Sparte.

3. — *Secundum pristinum*. Le premier traité conclu par Judas. Cfr. viii. 22.

4. — Ce verset signifie que le sénat remit aux ambassadeurs de Jonathas des lettres adressées aux autorités romaines et aux employés romains ainsi qu'aux princes tributaires de Rome afin que ceux-ci protégassent les envoyés juifs pendant leur retour en Judée, et qu'ils leur prêtassent, au besoin, aide et assistance.

6. — *Seniores gentis*. Le grec dit : ἡ γερουσία τοῦ ἔθνους, « le sénat du peuple ». — *Spartiatis fratribus*. Dans le langage des Hébreux, les frères, אחים, désignent les peuples qui ont une origine commune.

7. — *Missæ sunt epistolæ ad Oniam*. Arius I, roi de Sparte qui régna de 309 à 265

avant Jésus-Christ, envoya des lettres d'alliance à Onias I, fils de Jaddus, qui fut grand-prêtre, 323-300 avant Jésus-Christ. C'est l'opinion de Scaliger, Prideaux, Petav., Palmer, Keil, etc. Il y eut un autre Arius sur le trône de Sparte, Arius II, le petit-fils d'Arius I, qui mourut l'an 257, âgé de huit ans. Quelques commentateurs, Calovius, Ewald, et l'historien Josèphe lui-même prétendent que ce fut cet Arius II qui envoya au grand-prêtre Onias II, les lettres dont il est question. Mais Onias II, fils de Simon II, fut grand-prêtre sous Séleucus Philopator qui régna de 222 à 205 avant Jésus-Christ, et ne fut pas par conséquent contemporain du roi Arius II. La Bible de Vence prétend même que ce fut à Onias III qu'écrivit Arius II. Mais Onias III qui fut grand-prêtre, l'an 206 avant Jésus-Christ, et qui fut dépossédé de la souveraine sacrificature par Antiochus Epiphane, l'an 175 avant Jésus-Christ, fut encore bien moins qu'Onias II contemporain d'Arius II. C'est donc entre l'an 309, époque de l'avènement d'Arius I au trône et l'an 300 avant Jésus-Christ, époque de la mort du grand-prêtre

rescriptum continet, quod subiectum est.

8. Et suscepit Onias virum qui missus fuerat, cum honore; et accepit epistolas, in quibus significabatur de societate, et amicitia.

9. Nos, cum nullo horum indigeremus, habentes solatio sanctos libros qui sunt in manibus nostris,

10. Maluimus mittere ad vos renovare fraternitatem, et amicitiam, ne forte alieni efficiamur a vobis; multa enim tempora transierunt, ex quo misistis ad nos.

11. Nos ergo in omni tempore sine intermissione in diebus solemnibus, et cæteris quibus oportet, memores sumus vestri in sacrificiis quæ offerimus, et in observationibus, sicut fas est, et decet meminisse fratrum.

12. Lætatur itaque de gloria vestra.

13. Nos autem circumdederunt multæ tribulationes, et multa prælia, et impugnaverunt nos reges qui sunt in circuitu nostro.

14. Noluimus ergo vobis molesti

res, comme le dit la copie qui est jointe ici.

8. Et Onias reçut avec honneur l'homme qui avait été envoyé, et il accepta ses lettres, où on parlait d'alliance et d'amitié.

9. Et nous, quoique nous n'eussions pas besoin de ces choses, ayant pour notre consolation les livres saints qui sont en nos mains,

10. Nous avons mieux aimé, néanmoins, envoyer vers vous, pour renouveler l'alliance et l'amitié de peur que nous ne vous devenions étrangers, car beaucoup de temps s'est écoulé depuis que vous avez envoyé vers nous.

11. Mais nous nous sommes souvenus de vous sans cesse et en tout temps, aux jours solennels et aux autres jours où cela est nécessaire, dans les sacrifices que nous offrons et aussi dans nos observances, comme il est du devoir et comme il convient de se souvenir de ses frères.

12. Nous nous réjouissons de votre bonheur.

13. Mais, pour nous, beaucoup de tribulations et beaucoup de combats nous ont environnés et les rois qui sont autour de nous, nous ont attaqués.

14. Cependant nous n'avons pas

Onias I qu'il faut placer ces lettres adressées par Sparte à la Judée.

8. — *Qui missus fuerat.* Jos. dit que cet envoyé s'appelait Démotèle.

11. — *Et cæteris.* Ces autres jours sont les sabbats et les nouvelles lunes. Il ressort de ce verset que les Juifs priaient pour leurs alliés païens et pour les princes étrangers qui leur témoignaient de la bienveillance. Cfr. vii, 33. Ils demandaient à Dieu d'accorder à ces infidèles la grâce de le connaître. — *In observationibus.* Comme le grec dit : ἐν ταῖς προσευχαῖς « dans les prières » ; on doit se demander si la Vulgate ne contient pas une faute de copiste qui a écrit *observationibus* pour « obsecrationibus. »

12. — *Gloria vestra.* Les mots *tribulationes*

et *prælia* qui, dans le verset suivant, forment le sens opposé au mot *Gloria*, donnent la signification qu'il faut attacher ici à cette expression. Ce n'est pas la gloire proprement dite dont il s'agit dans ce passage, mais le bien-être, la prospérité glorieuse.

13. — *Reges qui sunt in circuitu nostro.* Ce sont, non-seulement les rois de Syrie et d'Égypte, mais les chefs et les généraux des peuples dont il est question chap. v. (Keil).

14. — *Noluimus ergo vobis molesti esse.* Les Juifs n'ont pas voulu être à charge à leurs alliés en leur demandant des troupes auxiliaires pour les défendre contre leurs agresseurs. Ils savaient d'ailleurs par leurs livres saints que Dieu ne bénissait jamais les guerres entreprises avec l'aide de troupes païen-

voulu être à charge ni à vous, ni à nos autres alliés, ni à nos amis, dans tous ces combats.

15. Car nous avons reçu du secours du ciel; et nous avons été délivrés, et nos ennemis ont été humiliés.

16. C'est pourquoi nous avons choisi Numénus, fils d'Antiochus, et Antipater, fils de Jason, et nous les avons envoyés vers les Romains, renouveler avec eux l'amitié et l'alliance ancienne.

17. Nous leur avons aussi ordonné d'aller vers vous et de vous saluer, et de vous apporter nos lettres concernant le renouvellement de notre fraternité.

18. Et maintenant, vous ferez bien de nous répondre sur ces choses.

19. Et voici la copie des lettres qu'on avait envoyées à Onias :

20. Arius, roi des Spartiates, au grand-prêtre Onias, salut.

21. On a trouvé dans un document qui regarde les Spartiates et les Juifs, qu'ils sont frères, et qu'ils sont de la race d'Abraham.

22. Et maintenant depuis que nous avons su ces choses, vous faites bien de nous écrire concernant votre prospérité.

23. Mais nous aussi, nous vous

esse, neque cæteris sociis, et amicis nostris in his præliis;

15. Habuimus enim de cœlo auxilium, et liberati sumus nos, et humiliati sunt inimici nostri.

16. Elegimus itaque Numenium Antiochi filium, et Antipatrem Jasonis filium, et misimus ad Romanos renovare cum eis amicitiam, et societatem pristinam.

17. Mandavimus itaque eis ut veniant etiam ad vos, et saluent vos; et reddant vobis epistolas nostras de innovatione fraternitatis nostræ.

18. Et nunc benefacietis respondentes nobis ad hæc.

19. Et hoc est rescriptum epistolarum, quod miserat Oniæ :

20. ARIUS, rex Spartiatarum, Oniæ sacerdoti magno salutem.

21. Inventum est in scriptura de Spartialis et Judæis, quoniam sunt fratres, et quod sunt de genere Abraham.

22. Et nunc ex quo hæc cognovimus, benefacitis scribentes nobis de pace vestra.

23. Sed et nos rescripsimus vobis :

nes en qui ils mettaient leur confiance, et que ces secours étrangers leur étaient absolument inutiles lorsqu'ils mettaient en Dieu leur espérance.

16. — *Numenium... et Antipatrem.* Ce sont des noms grecs de personnages qui ne sont pas autrement connus. Jonathas devait évidemment choisir pour cette ambassade des hommes connaissant le grec. On pense que Jason, le père d'Antipater, est le même qui fut envoyé à Rome par Judas Machabée. Cfr. VIII, 47.

19. — *Quod miserat Oniæ : Arius rex Spartiarum, Oniæ.* Le grec dit : ὁν ἀρίστειδεν. Ὀνιάδης βασιλεὺς Σπαρτιατῶν Ὀνιά. Keil fait observer que c'est là une faute de copiste qu'il est facile de corriger d'après le texte de la Vulgate. Il y avait primitivement dans les

LXX : ONIAAPEIOS, deux mots écrits ensemble et qu'il faut séparer Ὀνιά. Ἀρίστος en changeant de place la ponctuation. On rétablirait donc le texte grec de la manière suivante : ὁν ἀρίστειδεν Ὀνιά. Ἀρίστος βασιλεὺς Σπαρτιατῶν Ὀνιά.

21. — *Inventum est in scriptura.* Impossible de déterminer quel est cet écrit dont il est ici question.

23. — Concernant cette lettre de Jonathas aux Spartiates, Cfr. XX, 5-23, Grimm pose trois questions : 1^o Les Juifs et les Spartiates descendaient-ils vraiment d'une souche commune? 2^o Que faut-il penser de leur alliance? 3^o Quelle peut être l'authenticité de ces lettres de Jonathas et d'Arius? 4^o Quant à la première question, savoir si les Juifs et les Spartiates descendaient vraiment d'une sou-

Pecora nostra, et possessiones nostræ, vestræ sunt; et vestræ nostræ; mandavimus itaque hæc nuntiari vobis.

24. Et audivit Jonathas quoniam regressi sunt principes Demetrii

avons répondu : Nos bestiaux et nos biens sont à vous, et les vôtres sont à nous, et nous avons ordonné que cela vous fût déclaré.

24. Cependant Jonathas apprit que les généraux de Démétrius

che commune, d'Abraham, quelques anciens théologiens, parmi lesquels Grotius, l'ont cru. Grimm ne partage pas cette opinion, que n'autorise d'ailleurs aucun document historique. Mais il est d'avis qu'aux temps des Machabées, les Juifs croyaient, à tort ou à raison, mais ils croyaient à une parenté entre eux et les Lacédémoniens. Cette croyance d'ailleurs ressort de II Mach., v, 9. S'il n'y avait eu là, comme on l'a dit, qu'une simple flatterie de l'écrivain glorifiant sa nation par cette prétendue parenté avec un autre peuple, pourquoi donc aurait-il pris les Spartiates, ce petit peuple si lointain? pourquoi pas plutôt les Egyptiens, par exemple ou les Parthes? N'oublions pas aussi cette circonstance que nous avons signalée au §. 7 : Arius I et Onias I ont été pendant neuf années contemporains dans leurs fonctions respectives. 2^o Une alliance a-t-elle réellement existé entre les Juifs et les Lacédémoniens? Grimm pense qu'il est impossible d'en douter. Dans quel but donc l'auteur aurait-il inventé l'existence de cette alliance avec ce peuple éloigné? Et quand bien-même on ne comprend pas l'intérêt qu'a pu avoir Arius de faire alliance avec Onias, ce n'est pas une raison suffisante de révoquer en doute l'existence de cette alliance. Palmer, De epistolarum quas Spartani atque Judæi invicem sibi misisse dicuntur veritate, Darmest. 1828 émet une opinion qui ne manque pas de vraisemblance. Il pense que cette alliance remonte à l'an 302 avant Jésus-Christ, lorsque Démétrius Poliorcète, après la conquête du Péloponnèse, passa en Asie, pour prêter secours à Antigone, son père, contre Cassandre, Lysimaque, Ptolémée et Séleucus ligués contre lui. Les Spartiates cherchèrent alors à soulever les peuples d'Asie contre Démétrius, leur vainqueur et contre son père. Dans ces conjonctures un traité d'alliance conclu entre les Lacédémoniens avec quelques peuples d'Asie, tels que les Juifs, est chose fort possible et toute naturelle. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'en cette même année 302 avant Jésus-Christ, Arius I était roi de Sparte tandis qu'Onias I était grand-prêtre. L'objection tirée de la circonstance que depuis l'an 446 avant Jésus-Christ, Rome avait enlevé à la Grèce son indépendance, que par conséquent Sparte ne pouvait plus se créer d'alliance, et que Jonathas dans cette situation n'avait au-

cune raison de renouveler l'ancien traité d'Onias, cette objection n'est pas concluante. Nous lisons dans Strabon, VIII, que malgré la perte de leur indépendance, les Spartiates jouissaient de la plus grande liberté d'action, Rome se les était attachés surtout par des liens d'amitié et de bienveillance. Leurs rapports avec les nations voisines n'étaient pas entravés par l'autorité romaine. 3^o Que faut-il penser de l'authenticité de la lettre aux Spartiates? La plupart des commentateurs protestants la contestent absolument. Palmer, au contraire, dans son ouvrage cité plus haut, l'affirme et la défend victorieusement par de savants et de très fins arguments. Nous venons de prouver qu'une ancienne alliance entre les Juifs et les Lacédémoniens avait dû être conclue. Evidemment il y avait des documents sur lesquels le traité était consigné, et dont le chapitre XII, 20 et s. fait mention. Pour en contester l'authenticité, il faudrait en fournir la preuve, y faire ressortir des marques évidentes de falsification, ce qui est impossible. Les circonstances que cet écrit n'a aucune forme diplomatique en usage, qu'il n'est signé que du roi Arius seul, et qu'il ne porte pas la signature de son collègue dans la royauté, ni celle des éphores, ce qui, d'après la législation de Sparte, était indispensable pour la validité d'un traité, toutes ces circonstances ne suffisent pas pour prouver que la lettre n'est pas vraie; elles montreraient tout au plus que le texte sacré s'est attaché à reproduire les clauses principales du traité, sans s'attacher à copier le texte même du document. Quant à la lettre de Jonathas elle-même, la preuve de son manque d'authenticité est encore bien plus difficile à établir. La raison de Grimm qui prétend que la lettre est fausse, parce qu'il ne comprend pas le but que peut se proposer Jonathas, est une pauvre raison. Wernsdorf, qui si souvent est notre contradicteur écrit ces paroles : « In epistola Jonathanis equidem nihil reperio, quod non potuisset commode a pontifice judaico scribi. »

24. — *Regressi sunt principes Demetrii cum exercitu multo.* Sans cesse les Syriens harrassaient les Juifs. Cfr. XI. 63. La Judée n'avait la paix que lorsque les Syriens, après avoir guerroyé entre elle, se trouvaient affaiblis, ou bien lorsque les Romains intervenaient pour leur commander le repos. Et

étaient revenus avec une armée beaucoup plus grande qu'auparavant afin de les attaquer.

25. Aussitôt il sortit de Jérusalem, et alla au-devant d'eux dans le pays d'Amathis; car il ne leur donna pas le temps d'entrer sur ses terres.

26. Et il envoya des espions dans leur camp, et ils revinrent, et ils annoncèrent qu'on avait résolu de le surprendre pendant la nuit.

27. Après donc que le soleil fut couché, Jonathas commanda aux siens de veiller, et d'être en armes toute la nuit, prêts à combattre, et il mit des gardes tout autour du camp.

28. Et les ennemis apprirent que Jonathas était prêt au combat avec les siens et ils craignirent et ils tremblèrent dans leur cœur et ils allumèrent des feux dans leur camp.

29. Mais Jonathas et ceux qui étaient avec lui, ne s'aperçurent point de cela jusqu'au matin, car ils voyaient des feux allumés.

30. Enfin Jonathas les poursuivit; mais il ne les atteignit pas, car ils avaient traversé le fleuve Eleuthère.

31. Ensuite Jonathas marcha vers les Arabes, qui sont appelés Zabaddéens, et il les frappa, et il prit leurs dépouilles.

cum exercitu multo supra quam prius, pugnare adversus eum;

25. Et exiit ab Jerusalem, et occurrit eis in Amathite regione; non enim dederat eis spatium ut ingrederentur regionem ejus.

26. Et misit speculatores in castra eorum; et reversi renuntiaverunt quod constituunt supervenire illis nocte.

27. Cum occidisset autem sol, præcepit Jonathas suis vigilare, et esse in armis paratos ad pugnam tota nocte, et posuit custodes per circuitum castrorum.

28. Et audierunt adversarii quod paratus est Jonathas cum suis in bello; et timuerunt, et formidaverunt in corde suo; et accenderunt focos in castris suis.

29. Jonathas autem, et qui cum eo erant, non cognoverunt usque mane; videbant autem luminaria ardentia;

30. Et secutus est eos Jonathas, et non comprehendit eos; transierant enim flumen Eleutherum

31. Et divertit Jonathas ad Arabas qui vocantur Zabadæi, et percussit eos, et accepit spolia eorum.

c'est justement ce dernier motif qui avait déterminé Jonathas à renouveler son alliance avec Rome.

25. — *In Amathite*. C'est la ville et le territoire d'Emath, au nord de la Palestine, habitée par les Phéniciens. En hébreu *חמאת*, cette localité fut appelée par les Syriens Epiphanie. Cfr. Jos., Ant., I, 6, 2. Aujourd'hui elle s'appelle Hamah.

28. — *Accenderunt focos*. Les Syriens allumèrent des feux pour faire croire à Jonathas qu'ils étaient encore dans leur camp, quoiqu'ils l'eussent abandonné. Quelques manuscrits grecs ajoutent : *καὶ ἀνέχωρησαν*, et sont en cela d'accord avec le texte syr. Le sens même du texte indique d'ailleurs qu'il faut

au moins sous-entendre ces mots « et fugerunt ». Comment sans cela expliquer le verset suivant, où il est dit que les Juifs ignorèrent jusqu'au matin le départ de l'ennemi?

30. — *Flumen Eleutherum*. Cfr. XI, 7. Jonathas ne franchit pas l'Eleuthère, non pas, comme le prétend Mich., parce que ce fleuve avait débordé, mais bien plutôt, comme dit Keil, parce que tout simplement ce fleuve formait la frontière entre la Phénicie et la Syrie et que Jonathas ne voulait pas pénétrer à main armée dans la Syrie proprement dite.

31. — *Arabas qui vocantur Zabadæi*. C'était probablement des peuples nomades qui ne sont pas autrement connus. On suppose qu'ils habitaient du côté du village de Zeb-

32. Et junxit, et venit Damascum, et perambulabat omnem regionem illam.

33. Simon autem exiit, et venit usque ad Ascalonem, et ad proxima præsidia; et declinavit in Joppen, et occupavit eam.

34. (Audivit enim quod vellent præsidium tradere partibus Demetrii) et posuit ibi custodes ut custodirent eam.

35. Et reversus est Jonathas; et convocavit seniores populi, et cogitavit cum eis ædificare præsidia in Judæa;

36. Et ædificare muros in Jerusalem, et exaltare altitudinem magnam inter medium arcis et civitatis, ut separaret eam a civitate, ut esset ipsa singulariter, et neque emanant, neque vendant.

37. Et convenerunt, ut ædificarent civitatem; et cecidit murus qui erat super torrentem ab ortu solis, et reparavit eum qui vocatur Caphetetha;

38. Et Simon ædificavit Adiada in Sephela, et munivit eam, et imposuit portas et seras.

32. Puis il partit et vint à Damas, et il parcourut toute cette contrée.

33. Cependant Simon s'était avancé et il était venu jusqu'à Ascalon, et jusqu'aux forteresses voisines, et il marcha vers Joppé, et l'occupa.

34. (Car il avait su qu'on voulait livrer la place aux partisans de Démétrius) et il y mit garnison pour la garder.

35. Et Jonathas revint et il rassembla les anciens du peuple, et il résolut avec eux de bâtir des forteresses dans la Judée,

36. Et de construire les murs de Jérusalem, et d'élever une grande hauteur entre la citadelle et la ville, pour la séparer de la ville, afin qu'elle fût isolée et qu'on ne pût ni y vendre ni y acheter.

37. Et ils s'assemblèrent pour bâtir la ville, et le mur qui était le long du torrent, du côté de l'orient, tomba, et Jonathas le répara, et il est appelé Caphététhà.

38. Et Simon bâtit Adiada dans la Séphéla, et il la fortifia, et il y mit des portes et des serrures.

dini, à l'est de l'Anti-Liban, à quatre lieues de Damas, et que c'est de ce village que cette tribu aurait tiré son nom. Quant à la cause qui détermina Jonathas à attaquer ces Arabes, impossible de la préciser.

32. — *Et perambulabat omnem regionem illam.* Pour en chasser les partisans de Démétrius.

34. — *Venit usque Ascalonem.* Simon avait été établi, par Antiochus, gouverneur de ces villes qui s'étaient déclarées pour Démétrius, Cfr. xi, 59. — *In Joppen.* Jonathas avait déjà conquis cette ville. Cfr. x, 75.

36. — *Ut separaret eam a civitate.* La citadelle était toujours aux mains des Syriens. Jonathas l'entoure de telle sorte qu'il soit possible, à un moment donné, de couper toute communication à la garnison syrienne et de la forcer à capituler. Nulle part dans la suite il n'est question de cette muraille construite par Jonathas entre la ville et le fort; ce qui fait supposer qu'elle a été bientôt détruite. Cfr. Robins., Pal., II.

37. — *Et cecidit murus qui erat super tor-*

rentem. Tandis qu'on travaillait à exhausser les murailles de Jérusalem, une partie de celles-ci, situées près du torrent, qui est le Cédron, s'écroula, probablement parce que les fondations n'étaient pas assez solides pour supporter la surcharge de la construction. Le texte grec dit : « Et il approcha de la muraille qui était le long du torrent, du côté de l'orient et ils réparèrent le mur appelé Chaphénata. » C'était évidemment la partie du mur écroulé qui portait ce nom. La Vulg. dit : *Caphetetha*. L'étymologie de ce mot est inconnue ainsi que la localité qu'il désigne. Quelques commentateurs donnent à ce nom, la signification de marais, endroit humide; et cela expliquerait assez la cause pour laquelle le mur s'écroula. Le texte syr. écrit Cheshphonito; qui signifierait : argent.

38. — *Ædificavit Adiada.* Le grec dit Adida. C'est *אדידה*, aujourd'hui el Hadithe, à l'est de Lydda. Cfr. Esdr., II, 33 et Neh., XI, 34. D'après sa situation, cette localité était un point stratégique important, pour défendre la plaine de la Séphéla. D'après

39. Et comme Tryphon méditait de régner en Asie, et de prendre le diadème, et d'étendre la main sur le roi Antiochus,

40. Craignant que Jonathas ne l'en empêchât, et qu'il ne combattît contre lui, il chercha à le saisir et à le tuer. Et se levant, il alla à Bethsan.

41. Et Jonathas sortit au-devant de lui avec quarante mille hommes choisis pour la guerre, et il vint à Bethsan.

42. Lorsque Tryphon vit que Jonathas était venu avec une grande armée, il craignit d'étendre la main sur lui.

43. Et il le reçut avec honneur, et il le recommanda à tous ses amis, et il lui fit des présents, et il ordonna à ses armées de lui obéir comme à lui-même.

44. Il dit ensuite à Jonathas : Pourquoi as-tu fatigué tout ce peuple, puisque nous n'avons point de guerre ensemble ?

45. Renvoie-les donc maintenant dans leurs maisons, et choisis-en quelques-uns pour être avec toi, et viens avec moi à Ptolémaïde ; et je te la livrerai ainsi que les autres forteresses, et les troupes, et tous les préposés aux affaires ; puis je m'en retournerai : c'est pour cela que je suis venu.

46. Et il le crut, et fit comme il avait dit : il renvoya l'armée, et ils s'en retournèrent en la terre de Juda.

39. Et cum cogitasset Tryphon regnare Asiæ, et assumere diadema, et extendere manum in Antiochum regem :

40. Timens ne forte non permitteret eum Jonathas, sed pugnaret adversus eum, quærebat comprehendere eum, et occidere. Et exurgens abiit in Bethsan.

41. Et exivit Jonathas obviam illi cum quadraginta millibus virorum electorum in prælium, et venit Bethsan.

42. Et vidit Tryphon quia venit Jonathas cum exercitu multo ut extenderet in eum manus, timuit,

43. Et excepit eum cum honore, et commendavit eum omnibus amicis suis, et dedit ei munera ; et præcepit exercitibus suis ut obedi- rent ei, sicut sibi.

44. Et dixit Jonathæ : Ut quid vexasti universum populum, cum bellum nobis non sit ?

45. Et nunc remitte eos in domos suas ; elige autem tibi viros paucos qui tecum sint, et veni mecum Ptolemaidam, et tradam eam tibi, et reliqua præsidia, et exercitum, et universos præpositos negotii, et conversus abibo ; propterea enim veni.

46. Et credidit ei, et fecit sicut dixit ; et dimisit exercitum, et abierunt in terram Juda.

Jos. . Bel. jud. , iv, 9, 4 Vespasien fortifia Adida, lorsqu'il vint assiéger Jérusalem.

39. — *Et cum cogitasset Tryphon regnare Asiæ.* Les rois de Syrie s'intitulaient rois d'Asie, Cfr. xi, 43. — *Extendere manum.* C'est une expression fréquente dans l'Ancien Testament. Elle s'applique surtout à Dieu, et signifie tantôt tirer vengeance, et tantôt faire mourir. C'est dans ce dernier sens qu'elle doit être prise ici, appliquée à Tryphon. Celui-ci tua Antiochus Théos, alors âgé de six ans. Cfr. xiii, 34.

40. — *In Bethsan.* Cfr. v, 52

42. — *Timuit.* Le grec dit : il craignit de mettre la main sur lui.

45. — *Veni mecum Ptolemaidam.* Démétrius I avait déjà promis Ptolémaïde à Jonathas. Cfr. x, 39. — *Et reliqua præsidia.* Ce sont sans doute les localités fortifiées de la côte de la Méditerranée jusqu'à Joppé.

46. — *Et dimisit exercitum.* Jonathas crut aux paroles de Tryphon. Il licencia son armée, Cfr. x, 41, et ne conserva que 3000 hommes, dont il laissa 2000 en Galilée, et en emmena 4000 avec lui.

49. — *Et misit Tryphon exercitum et equites*

47. Retinuit autem secum tria millia virorum; ex quibus remisit in Galilæam duo millia, mille autem venerunt cum eo.

48. Ut autem intravit Ptolemaidam Jonathas, clausurunt portas civitatis Ptolemenses; et comprehenderunt eum; et omnes qui cum eo intraverant, gladio interfecerunt.

49. Et misit Tryphon exercitum et equites in Galilæam, et in campum magnum, ut perderent omnes socios Jonathæ.

50. At illi cum cognovissent quia comprehensus est Jonathas, et periiit, et omnes qui cum eo erant, hortati sunt semetipsos, et exierunt parati in prælium.

51. Et videntes hi qui insecuti fuerant, quia pro anima res est illis, reversi sunt;

52. Illi autem venerunt omnes cum pace in terram Juda. Et planxerunt Jonathan, et eos qui cum ipso fuerant, valde; et luxit Israel luctu magno.

53. Et quæsierunt omnes gentes quæ erant in circuitu eorum, contere eos, dixerunt enim:

54. Non habent principem, et adjuvantem; nunc ergo expugnemus illos, et tollamus de hominibus memoriam eorum.

47. Et il ne retint avec lui que trois mille hommes, dont il renvoya deux mille en Galilée, et mille vinrent avec lui.

48. Mais dès que Jonathas fut entré à Ptolémaïde, les habitants de Ptolémaïde fermèrent les portes de la ville, et ils le prirent, et ils tuèrent avec le glaive tous ceux qui étaient entrés avec lui.

49. Aussitôt Tryphon envoya une armée et des cavaliers en Galilée, et dans la grande plaine pour tuer tous les compagnons de Jonathas.

50. Mais quand ceux-ci apprirent que Jonathas était pris, et qu'il avait péri, ainsi que tous ceux qui étaient avec lui, alors ils s'encouragèrent les uns les autres, et ils sortirent préparés au combat.

51. Et ceux qui les avaient poursuivis, voyant qu'ils luttaien pour leur vie, s'en retournèrent.

52. Et eux revinrent tous en paix dans la terre de Juda. Et ils pleurèrent beaucoup Jonathas, et ceux qui étaient avec lui, et tout Israël gémit dans un grand deuil.

53. Puis toutes les nations qui étaient autour d'eux cherchèrent à les perdre, car elles disaient :

54. Ils n'ont ni chef ni secours : attaquons-les donc maintenant, et effaçons leur mémoire parmi les hommes.

in Galilæam, ... ut perderent omnes socios Jonathæ. Tryphon envoya des troupes et de la cavalerie en Galilée, et dans la grande plaine, *in campum magnum*, qui est la plaine d'Es-drelon, Cfr. v, 52, pour anéantir les 2000 hommes que Jonathas y avait laissés. Cfr. x. 47.

50. — *Comprehensus est Jonathas et periit.* C'était là une fausse nouvelle. Jonathas n'avait pas été tué. Cfr. XIII 12 et 13.

52. — *Illi autem venerunt omnes.* Les 2000 hommes laissés par Jonathas en Galilée, et que Tryphon n'avait pas attaqués pour ne pas les pousser à une résistance désespérée, rentrèrent en Judée.

54. — *Non habent principem et adjuvantem.* Jusqu'ici les Juifs avaient toujours eu un des compétiteurs de leur côté; aujourd'hui Tryphon aussi bien que Démétrius leur était hostile.

CHAPITRE XIII

Simon Machabée s'offre pour défendre Israël ; il est nommé général en chef à la place de son frère Jonathas (xx. 4-9). — Aussitôt il fortifie Jérusalem et occupe Joppé avec une garnison suffisante pour la défendre (xx. 40-41). — Puis il s'avance contre Tryphon qui marche sur la Judée à la tête d'une armée imposante, trainant avec lui Jonathas captif. Tryphon propose à Simon par des envoyés de rendre Jonathas à la liberté, à la condition que les Juifs lui paieront la somme de cent talents d'argent, et qu'ils lui laisseront en otages les deux fils de son prisonnier. Simon qui n'accorde aucune confiance aux propositions de Tryphon, lui envoie néanmoins l'argent demandé et les deux otages ; car il ne voulait pas, par un refus, être rendu responsable de la mort de son frère (xx. 42-19). — Tryphon poursuit sa marche vers la Judée ; mais comme Simon se tenait toujours sur les flancs de son armée, en sorte qu'il n'osait risquer une attaque, il tua Jonathas et revint vers son pays (xx. 20-24). — Simon fit relever le corps de son frère Jonathas, et il l'ensevelit à Modin, dans le tombeau de famille et sur ce tombeau, il éleva un superbe mausolée (xx. 25-30). — Bientôt Tryphon tua le jeune Antiochus et s'empara du trône de Syrie. Simon saisit cette occasion pour se rallier à Démétrius, qui confirma toutes les faveurs accordées précédemment à la Palestine. C'était la liberté pour la Judée, Simon consolida les différents forts de la contrée, il s'empara de la forteresse de Gazara, y transporta une colonie juive, et il contraignit, par la famine, la garnison syrienne de la citadelle de Jérusalem à capituler (xx. 31-54).

1. Or Simon apprit que Tryphon assemblait une grande armée pour venir dans la terre de Juda, et pour la dévaster.

2. Et voyant que le peuple était dans la crainte et dans l'épouvante, il monta à Jérusalem, et il assembla le peuple.

3. Et il l'encouragea et dit : Vous savez combien moi et mes frères et toute la maison de mon père, avons fait pour les lois, et les combats pour le sanctuaire, et les afflictions que nous avons subies.

4. C'est la cause pour laquelle tous mes frères ont péri pour Israël ; et je suis demeuré seul.

5. Et maintenant qu'il soit loin de moi d'épargner ma vie en tout ce temps de tribulations ; car je ne suis pas meilleur que mes frères.

6. Je vengerai donc mon peuple

1. Et audivit Simon quod congregavit Tryphon exercitum copiosum, ut veniret in terram Juda, et attereret eam.

2. Videns quia in tremore populus est, et in timore, ascendit Jerusalem, et congregavit populum.

3. Et adhortans dixit : Vos scitis quanta ego, et fratres mei, et domus patris mei, fecimus pro legibus, et pro sanctis praelia, et angustias quas vidimus ;

4. Horum gratia perierunt fratres mei omnes propter Israel, et relictus sum ego solus.

5. Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis ; non enim melior sum fratribus meis.

6. Vindicabo itaque gentem meam,

CHAP. XIII. — 1. — *Attereret eam*. En grec : ἐκτρίβειν γῆν ou χώραν c'est-à-dire, ravager un pays par le pillage, l'incendie et le meurtre.

2. — *Congregavit populum*. Ce sont les représentants du peuple.

3. — *Et adhortans*. Le grec : παρεχάλεσεν αὐτούς : il les encouragea ; il leur adressa des paroles encourageantes. — *Et domus patris*

mei. Ce sont les frères et les parents de Mathathias.

4. — *Fratres mei omnes*. Simon, ainsi que les autres Juifs, croyait au faux bruit de la mort de Jonathas.

6. — *Vindicabo... gentem meam*. En grec : ἐκδικήσω περὶ τοῦ ἔθνους, ce qui signifie : je me présenterai comme vengeur du peuple. Cette

et sancta; natos quoque nostros, et uxores; quia congregatæ sunt universæ gentes contere nos inimicitæ gratia.

7. Et accensus est spiritus populi simul ut audivit sermones istos.

8. Et responderunt voce magna dicentes : Tu es dux noster loco Judæ, et Jonathæ fratris tui.

9. Pugna prælium nostrum; et omnia quæcumque dixeris nobis, faciemus.

10. Et congregans omnes viros bellatores, acceleravit consummare universos muros Jerusalem, et munivit eam in gyro.

11. Et misit Jonatham filium Absalomi, et cum eo exercitum novum in Joppen; et ejectis his qui erant in ea, remansit illic ipse.

12. Et movit Tryphon a Ptolemaida cum exercitu multo, ut veniret in terram Juda, et Jonathas cum eo in custodia.

13. Simon autem applicuit in Addus contra faciem campi.

14. Et ut cognovit Tryphon quia surrexit Simon loco fratris sui Jonathæ et quia commissurus esset cum eo prælium, misit ad eum legatos.

et le sanctuaire, et nos enfants et nos femmes; parce que toutes les nations se sont assemblées par haine pour nous détruire.

7. Et l'esprit du peuple fut enflammé, du coup, lorsqu'il entendit ces paroles.

8. Et ils répondirent à haute voix, disant : Tu es notre chef en la place de Judas et de Jonathas ton frère.

9. Dirige nos combats, et nous ferons tout ce que tu nous diras.

10. Alors, rassemblant tous les hommes de guerre, il hâta l'achèvement des murs de Jérusalem, et il la fortifia tout autour.

11. Puis il envoya Jonathas fils d'Absalon, à Joppé, et avec lui une nouvelle armée; et, après qu'il eut chassé tous ceux qui étaient dedans, il s'y établit lui-même.

12. Cependant Tryphon sortit de Ptolémaïde avec une grande armée, pour venir dans la terre de Juda, et Jonathas son prisonnier, était avec lui.

13. Or Simon campa à Addus, vis-à-vis de la plaine.

14. Et lorsque Tryphon apprit que Simon s'était levé contre lui, il envoya vers lui des messagers.

expression, remarque Grimm, ne se rencontre que dans ce seul endroit des LXX.

8. — *Tu es dux noster*. En même temps que Simon fut nommé général en chef, il fut investi de la souveraine sacrificature; cela ressort de xiv, 35 et aussi de xiii, 36 où Démétrius II le reconnaît formellement grand-prêtre.

10. — *Acceleravit consummare universos muros Jerusalem*. Cfr. xii, 36.

11. — *Jonathan, filium Absalomi*. Cet Absalom semble être le même dont il est fait mention, xi, 7; en sorte que Mathathias, le général juif dont il est parlé à ce dernier endroit, était le frère de ce Jonathas que Simon envoya pour occuper Joppé. Comme nous avons vu, xii, 33 que Simon s'était déjà emparé de cette ville et y avait mis une garnison, des adversaires ont voulu mettre ce

dernier passage en contradiction avec notre verset, où il est dit que Joppé était occupée par des ennemis qui ne pouvaient être que des soldats de Démétrius ou des troupes de Tryphon, et que Jonathas fut obligé de chasser : et *ejectis qui erant in ea*. Mais il n'est pas dit que ces gens étaient des soldats syriens; ce pouvait fort bien être les habitants mêmes de Joppé qui, se montrant hostiles aux Juifs, furent chassés de leur ville. Cette explication concorde d'ailleurs absolument avec le récit de Josèphe, Ant., xiii, 6, 3.

12. — *Jonathas cum eo in custodia*. Jonathas n'avait donc pas encore été tué, ainsi qu'un faux bruit l'avait publié, xii, 50.

13. — *Applicuit in Addus*. Le grec dit : Ἀδιῶζ; c'est donc la même localité dont il est question, xii, 38.

15. — *Pro argento quod debebat frater tuus*.

15. Disant : Nous avons retenu Jonathas ton frère pour l'argent qu'il devait au roi, dans les emplois, qu'il avait exercés.

16. Et maintenant envoie cent talents d'argent, et ses deux fils pour otages afin que, lorsqu'il sera libre, il ne se tourne pas contre nous; alors nous le relâcherons.

17. Et Simon reconnut qu'il parlait pour le tromper, il ordonna néanmoins de lui livrer l'argent et les enfants, pour ne pas attirer sur lui une grande haine du peuple d'Israël, qui dirait :

18. Parce qu'on n'a pas envoyé l'argent et les enfants, c'est pour cela qu'il a péri.

19. Il envoya donc et les enfants et les cent talents : mais il ne tint pas sa parole, et il ne renvoya pas Jonathas.

20. Et ensuite Tryphon vint dans le pays pour le détruire, et il tourna par la voie qui mène à Ador : mais Simon et son armée les suivaient par tous les lieux où ils allaient.

21. Alors ceux qui étaient dans la forteresse envoyèrent des messagers à Tryphon, afin qu'il se hâtât de venir à travers le désert, et qu'il leur envoyât des vivres.

22. Et Tryphon prépara toute sa

15. Dicens : Pro argento quod debebat frater tuus Jonathas in ratione regis, propter negotia, quæ habuit, detinuimus eum.

16. Et nunc mitte argenti talenta centum, et duos filios ejus obsides, ut non dimissus fugiat a nobis, et remitemus eum.

17. Et cognovit Simon quia cum dolo loqueretur secum : jussit tamen dari argentum, et pueros ; ne inimicitiam magnam sumeret ad populum Israel, dicentem :

18. Quia non misit ei argentum, et pueros, propterea periit.

19. Et misit pueros, et centum talenta ; et mentitus est, et non dimisit Jonathan.

20. Et post hæc venit Tryphon intra regionem, ut contereret eam ; et gyrauerunt per viam quæ ducit Ador ; et Simon, et castra ejus ambulabant in omnem locum quocumque ibant.

21. Qui autem in arce erant, miserunt ad Tryphonem legatos, ut festinaret venire per desertum, et mitteret illis alimonias.

22. Et paravit Tryphon omnem

Tryphon fait ici allusion à la somme d'argent que Jonathas, xi, 28 s'était engagé à payer à Démétrius comme à son suzerain. Démétrius n'étant plus roi, Jonathas ne pouvait évidemment plus le solder. Tout cela, d'ailleurs, n'était qu'un prétexte. Cfr. xx, 47 et 49.

19. — *Et mentitus est.* En grec : καὶ διεψεύσατο qui peut se traduire comme la Vulg. : « Et il avait menti et il ne renvoya pas Jonathas » ; ou bien : « Et il nia (d'avoir promis par ses envoyés la délivrance de Jonathas) et il ne renvoya pas Jonathas. »

20. — *Et gyrauerunt per viam quæ ducit Ador.* Simon après avoir envoyé l'argent et les otages à Tryphon, quoique ne croyant pas à ses promesses, s'attacha aux flancs de son armée, pour l'empêcher d'envahir la Judée. Tryphon fit alors ce que les Syriens avaient

fait deux fois déjà, Cfr. iv, 49 et vi, 34, il prit un long détour et tâcha de pénétrer en Judée par l'Idumée. Ador, Ἀδωρα, c'est אדורים, II Paral., xi, 9, aujourd'hui le village de Dura. Cette localité était située près de la frontière méridionale de la tribu de Juda, à trois lieues à l'ouest d'Hébron et appartenait à l'Idumée.

21. — *Qui autem in arce erant.* La garnison syrienne de la citadelle de Jérusalem était cernée, Cfr. xii, 36 ; elle pria donc Tryphon d'accourir à son secours : *ut festinaret pervenire desertum.* Ce désert est celui de Thécué entre Jérusalem et la mer Morte. Cfr. II Paral., xx, 20

22. — *Erat autem nix multa valde.* Il manque ici évidemment une phrase pour rendre le texte compréhensible. Cette phrase se trouve dans les LXX : καὶ ἦν χιών πολλή

equitatum, ut veniret illa nocte; erat autem nix multa valde, et non venit in Galaaditim.

23. Et cum appropinquasset Bas-caman, occidit Jonathan, et filios ejus illic.

24. Et convertit Tryphon, et abiit in terram suam.

25. Et misit Simon, et accepit ossa Jonathæ fratris sui, et sepelivit ea in Modin civitate patrum ejus.

26. Et planxerunt eum omnis Israel planctu magno, et luxerunt eum dies multos.

27. Et ædificavit Simon super sepulchrum patris sui et fratrum suorum ædificium altum visu, lapide polito retro et ante.

28. Et statuit septem pyramidas, unam contra unam patri et matri, et quatuor fratribus.

29. Et his circumposuit columnas

cavalerie pour venir pendant cette nuit : mais il y avait beaucoup de neige, et il ne parvint pas au pays de Galaad.

23. Et lorsqu'il fut proche de Bas-caman, il tua là Jonathas et ses fils.

24. Et Tryphon s'en alla et s'en retourna en son pays.

25. Alors Simon envoya, et il recueillit les ossements de Jonathas son frère, et il les ensevelit à Modin, la ville de ses pères.

26. Et tout Israël le pleura avec une grande tristesse, et ils le regrettèrent pendant beaucoup de jours.

27. Simon éleva ensuite sur le sépulcre de son père et de ses frères un édifice qu'on voyait de loin, dont toutes les pierres étaient polies par devant et par derrière.

28. Et il plaça sept pyramides, l'une en face de l'autre, pour son père, et sa mère, et quatre pour ses frères.

29. Et il fit élever tout autour de

σφόδρα, καὶ οὐκ ἦλθε διὰ τὴν χιόνα. καὶ ἀπῆρε καὶ ἦλθεν εἰς τὴν Γαλααδίτιν. Ce qui signifie : qu'il tomba beaucoup de neige, c'est pourquoi il n'y arriva pas (savoir à Jérusalem), mais il partit et arriva à Galaad. Le texte latin a donc omis les mots qui se trouvent dans le grec entre les deux verbes ἦλθε. Il est avéré que souvent, en janvier et en février, il tombe de la neige en Palestine ; mais elle ne séjourne pas longtemps sur la terre et elle fond promptement. En 1818, il y eut, en Judée, un pied de neige qui couvrit la terre pendant cinq jours. Cfr. Robins., Geog. de la Terre-Sainte. Au moment où Tryphon allait marcher sur Jérusalem, il fut arrêté par la neige qui tomba, les chemins devinrent invisibles, il n'osa continuer sa marche sur la ville sainte ; mais il se jeta vers l'est, contourna la côte septentrionale de la mer Morte, et arriva à Galaad.

23. — *Bas-caman*. Cette localité n'est pas autrement connue. Ce pourrait bien être Basana ou Basan qui se trouvait sur la route de Tryphon pour aller à Galaad. Dans aucun cas, ce ne peut être, comme le veut Grotius, la ville de Bascat dans la Séphéla. Elle était

trop éloignée du chemin que suivait Tryphon. — *Occidit Jonathas*. Le grec dit : « Il tua Jonathas et il y fut enseveli. »

26. — *In Modin*. Cfr. II, 4 et 70. — De ce que l'auteur sacré ne consacre pas quelques phrases de louanges à Jonathas, comme il le fait à Judas, III, 1-9 et à Simon, XIV, 4-12, Ewald conclut à tort que les Juifs n'estimaient pas Jonathas autant que ses frères. C'est comme si on voulait conclure de l'inscription publique dont il est fait mention, XIV, 27 et s., que Judas Machabée était moins estimé du peuple que ses deux frères, parce que cette inscription ne cite que les noms de Jonathas et de Simon et non celui de Judas. Tous les Machabées étaient tenus chez les Juifs en égale estime, et le deuil de la nation est raconté ici, pour la mort de Jonathas, dans les termes mêmes dont l'auteur sacré s'était servi pour la mort du vieux Mathathias, II, 70, et pour celle de Judas, IX, 20.

28. — *Et statuit septem pyramidas*. Simon dressa la septième pyramide pour servir à son propre tombeau.

29. — *Et his circumposuit columnas* magnas. Le grec dit : « Il les environna de pa-

grandes colonnes, et sur les colonnes des armes comme un monument éternel, et auprès des armes, des navires en sculpture, pour être vus par tous ceux qui naviguaient sur la mer.

30. C'est là le sépulcre qu'il fit à Modin, et que l'on voit encore.

31. Or Tryphon étant en voyage avec le jeune roi Antiochus, le tua par trahison.

32. Et il régna à sa place, et il mit sur sa tête le diadème d'Asie; et causa de grands maux dans le pays.

33. Et Simon édifia les citadelles de la Judée, les fortifiant de hautes

magnas; et super columnas arma, ad memoriam æternam; et juxta arma naves sculptas, quæ viderentur ab omnibus navigantibus mare.

30. Hoc est sepulchrum quod fecit in Modin, usque in hunc diem.

31. Tryphon autem cum iter faceret cum Antiocho rege adolescente, dolo occidit eum.

32. Et regnavit loco ejus, et imposuit sibi diadema Asiæ, et fecit plagam magnam in terra.

33. Et ædificavit Simon præsidia Judææ, muniens ea turribus excel-

κρήματα, de machines de guerre » comme traduisent quelques-uns, « ou de travaux artistiques » selon Grimm, « faisant dresser tout autour de grandes colonnes ». — *Naves sculptas*. Ces navires devaient rappeler la conquête de Joppé, qui ouvrit aux Juifs la navigation sur la Méditerranée. Cfr. XII, 33.

30. — *Usque in hunc diem*. C'est-à-dire, jusqu'à l'époque de la rédaction du premier livre des Machabées. Nous avons vu, II, 4 que Modin devait être située près de l'ancienne Lyda. Keil fait observer que, puisque le Mausolée des Machabées s'apercevait de la mer, il est impossible d'identifier le lieu où il se trouvait, ni avec Soba, ni avec Beit Nuba, ainsi qu'on l'a fait pendant des siècles. Cfr. Rob., Pal. II. Peut-être pourrait-on se rallier à l'opinion de Hitzig, Gesch., qui désigne comme emplacement, un village nommé El Burdsch, situé sur un mamelon isolé. Fuhrer, Voyages en Palestine, nous rapporte, en effet, qu'il découvrit au sommet de cette colline deux ruines d'anciennes pyramides, et que de cet endroit la vue sur la mer est superbe. A cette explication, nous préférons la suivante. Elle fut formulée dans « l'Ausland » 1871 par Sandreczki. Ce savant pense que le Modin des Machabées est le village de el Midjeh, situé à trois lieues à l'est de Lyda. On trouve, en effet, auprès de cette localité, vers l'ouest les ruines de vieux tombeaux, nommés Kubur el Jahud « tombeaux des Juifs. » De cette hauteur la vue sur la mer est splendide et ce lieu est tellement élevé, et découvert, dit l'auteur dont nous parlons, que les pyramides élevées à cet endroit sur le tombeau des Machabées n'avaient pas besoin d'être bien hautes pour pouvoir être

aperçues à trois milles et demi en pleine mer, surtout lorsque les rayons du soleil éclairaient le monument.

31. — *Dolo occidit eum*. L'auteur sacré rapporte ici, après le meurtre de Jonathas, la mort du jeune Antiochus, que les auteurs profanes placent après l'expédition de Démétrius contre les Mèdes, rapportée XIV, 4 et suiv. Cfr. Jos., Ant., XIII, 7, 4; Appien, Syr., 68 et Just., hist., XXXVI, 4, 7. Il est facile, en suivant les faits historiques, la remise à Tryphon du jeune Alexandre par le prince arabe, l'indication de Tite-Live, Epit. LV, qui nous apprend qu'Alexandre mourut à l'âge de dix ans, etc., il est facile d'établir que la chronologie des auteurs profanes est exacte, que l'auteur sacré a négligé, ici, la question chronologique pour faire ressortir la cruauté de Tryphon qui, après avoir tué Jonathas, massacra le jeune roi Alexandre. Tite Live, Epist. LV, raconte cet événement en ces termes : « Alexandri filius, rex Syriæ, decem annos admodum habens, a Diodoto, qui Tryphon cognominabatur, tutore suo, per fraudem occisus est, corruptis medicis, qui eum calculi dolore consumi ad populum mentiti, dum secant, occiderunt. »

32. — *Diadema Asiæ*. Cfr. VIII, 6. — *Et fecit plagam magnam*. Cette plaie, ces maux consistaient surtout dans les grandes cruautés exercées par Tryphon envers les membres de la famille royale et envers ses adversaires réels ou imaginaires (Lochl).

33. — *Et ædificavit Simon præsidia*. Il ne s'agit pas ici de la construction de nouvelles forteresses; mais des forts déjà construits et dont il est fait mention, XII, 35 et s. Cela

sis, et muris magnis, et portis, et seris; et posuit alimenta in munitionibus.

34. Et elegit Simon viros, et misit ad Demetrium regem, ut faceret remissionem regioni; quia actus omnes Tryphonis per direptionem fuerant gesti.

35. Et Demetrius rex ad verba ista respondit ei, et scripsit epistolam talem :

36. REX DEMETRIUS Simoni summo sacerdoti, et amico regum, et senioribus, et genti Judæorum, salutem.

37. Coronam auream, et bahem quam misistis, suscepimus; et parati sumus facere vobiscum pacem magnam, et scribere præpositis regis remittere vobis quæ indulsimus.

38. Quæcumque enim constituimus, vobis constant. Munitiones quas ædificastis, vobis sint.

ressort du texte grec qui écrit avec l'article : τὰ ὀχυρώματα, ce qui veut dire que les citadelles existaient déjà, mais que Jonathas acheva de les fortifier en y construisant des tours, des murs, et en les fermant avec des portes.

34. — *Ut faceret remissionem regioni.* Après le meurtre de Jonathas, Simon, pour échapper à Tryphon et à ses violences : *actus omnes Tryphonis per direptionem fuerant gesti*, cherche à se rallier à Démétrius qu'il avait autrefois combattu. Cfr. xi, 63 et s. Il envoie donc à ce dernier des messagers pour demander la paix, l'oubli des anciennes hostilités et la confirmation des franchises accordées précédemment par lui à la Judée. Cfr. xi. 28 et suiv.

36. — *Amico regum.* C'est à tort que Wernsd. veut conclure de ce pluriel *regum* que Démétrius avait fait la paix avec Alexandre, et qu'ils régnaient ensemble. Alexandre ne quitta pas Tryphon, jusqu'au jour où celui-ci le fit assassiner. Mich. nous semble dans le vrai, lorsqu'il prétend que ce pluriel signifie que Simon est l'ami de Démétrius et qu'il le sera des rois, ses successeurs.

37. — *Coronam auream et bahem quam mi-*

tours, et de grandes murailles, et de portes et de serrures; et il mit des vivres dans les forts.

34. Et Simon choisit des hommes et il les envoya vers le roi Démétrius, afin qu'il accordât la délivrance à la contrée, car toutes les actions de Tryphon n'étaient que violence.

35. Le roi Démétrius lui répondit à ces paroles, et il lui écrivit la lettre suivante :

36. Le roi Démétrius à Simon, grand-prêtre et ami des rois, et aux anciens, et au peuple des Juifs, salut.

37. Nous avons reçu la couronne d'or et la palme que vous nous avez envoyées, et nous sommes disposés à faire avec vous une paix complète, et d'écrire aux intendants du roi qu'ils vous fassent remise de ce que nous avons accordé.

38. Car tout ce que nous avons ordonné subsistera pour vous; les forteresses que vous avez édifiées seront à vous.

sistis. Les messagers de Simon avaient donc apporté des présents précieux à Démétrius pour se le rendre favorable. Le terme *bahem* de la Vulgate n'est pas bien connu. Le grec écrit, τὴν βᾶτην qui semble être l'adjectif de βᾶτις « la branche de palmier ». Quelques philologues ont cru qu'il y avait ici, dans les LXX, une faute de copie qui aurait uni à βᾶτην le mot suivant τὴν et qui l'aurait répété, en sorte qu'il faudrait lire : τὴν βᾶτην τὴν ἀπεστείλατε. Ce serait bien alors la branche de palmier. Mais qu'était cette branche de palmier ? Ewald croit que c'était un vêtement précieux brodé de palmes d'or tel que les rois en donnaient parfois, et tel qu'ils en recevaient aussi de leurs sujets. Cf. III Rois, x, 25. D'autres commentateurs laissent l'adjectif βᾶτην et sous-entendent le substantif βᾶτος : un bâton, un sceptre en forme de branche de palmier. Ils fondent leur opinion sur II Mach. xiv, 4 où nous lisons qu'Alcime vint offrir à un autre Démétrius une couronne d'or et un φοινῖξ, une branche de palmier : « Coronam auream et palmam ». — *Pacem magnam.* C'est une paix durable et complète.

38. — *Quæcumque enim constituimus vobis, constant.* Non pas ce que nous vous avons

39. Nous vous faisons aussi remise de toutes les fautes et tous les délits jusqu'au jour d'aujourd'hui, ainsi que de la couronne dont vous étiez débiteurs, et s'il y avait quelque autre chose d'imposée dans Jérusalem, qu'elle ne soit plus imposée.

40. Et si quelques-uns d'entre vous sont aptes à être enrôlés avec les nôtres, qu'ils soient enrôlés, et que la paix soit entre nous.

41. En l'an cent-soixante et dix, le joug des nations fut ôté d'Israël.

42. Et le peuple d'Israël commença à écrire sur les tables et sur les registres publics : Dans la première année, sous Simon, le grand souverain sacrificateur et le chef et le prince des Juifs.

43. En ces jours-là, Simon marcha sur Gaza, et l'investit par un siège, et il construisit des machines, et il assailla la ville; et il s'empara d'une tour, et il l'occupa.

44. Puis, ceux qui étaient dans la machine pénétrèrent dans la ville, et un grand tumulte s'éleva dans la ville.

45. Et ceux qui étaient dans la ville montèrent sur les murailles avec leurs femmes et leurs en-

39. Remittimus quoque ignorantias, et peccata usque in hodiernum diem, et coronam quam debebatis; et si quid aliud erat tributarium in Jerusalem, jam non sit tributarium.

40. Et si qui ex vobis apti sunt conscribi inter nostros, conscribantur, et sit inter nos pax.

41. Anno centesimo septuagesimo ablatum est jugum gentium ab Israel.

42. Et cœpit populus Israel scribere in tabulis, et gestis publicis : Anno primo sub Simone summo sacerdote, magno duce, et principe Judæorum.

43. In diebus illis applicuit Simon ad Gazam, et circumdedit eam castris, et fecit machinas, et applicuit ad civitatem, et percussit turrem unam, et comprehendit eam.

44. Et eruperant qui erant intra machinam in civitatem; et factus est motus magnus in civitate.

45. Et ascenderunt qui erant in civitate, cum uxoribus et filiis supra murum, scissis tunicis suis, et cla-

promis précédemment, xi, 28, et que nous n'avons pas tenu (Mich); mais ce qui est ordonné dans le présent décret. (Keil).

39. — C'est une amnistie pleine et entière que Démétrius accorde aux Juifs.

40. *Conscribi inter nostros.* Le grec dit : τοὺς περὶ ἡμᾶς, « ceux qui sont autour de nous », par conséquent, les gardes du corps. Cf. x, 36.

41. *Anno centesimo septuagesimo.* C'est-à-dire, l'an 142 avant Jésus-Christ. — *Ablatum est jugum gentium ab Israel.* Israël demeura sous la suzeraineté de la Syrie, mais il ne fut plus opprimé. Aussi dès cette année, le peuple juif commençait tous ses traités et tous les actes publics par ces paroles : « Dans la première année, sous Simon, le grand souverain sacrificateur et le chef et le prince des Juifs ».

43. — *A Gazam.* Le texte syriaque et les

LXX, sont ici conformes à la Vulgate. Mais les Juifs occupaient Gaza. Cf. xi, 61. Jos., Ant., xiii, 6, 7 et bel. jud., i, 2, 2, dit Γάζα, et ce mot nous paraît plus exact que Gaza, attendu que la prise de Gazara est attribuée à Simon comme un grand exploit, xiv, 7 et 34. Cf. iv, 45. — *Et fecit machinas.* Le grec nomme ces machines des ἐπιτόλεις. C'étaient des machines de guerre d'un genre spécial, inventées par Démétrius Poliorcète, et que décrit Ammien Marcel., xxiii, 4, 10.

44. — *Et eruperant qui erant intra machinam in civitatem.* Non pas que ces soldats sautèrent de la machine sur les murs de la ville (Mich.); mais de la tour qu'ils avaient prise x. 43 avec leur machine, ils pénétrèrent dans la ville. (Keil).

45. — *Dextras sibi dari.* Cf. xi, 50.

maverunt voce magna, postulantes a Simone dextras sibi dari.

46. Et dixerunt : Non nobis redas secundum malitias nostras, sed secundum misericordias tuas.

47. Et flexus Simon, non debellavit eos; ejecit tamen eos de civitate, et mundavit ædes in quibus fuerant simulacra, et tunc intravit in eam cum hymnis, benedicens Dominum.

48. Et ejecta ab ea omni immunditia, collocavit in ea viros qui legem facerent; et munivit eam, et fecit sibi habitationem.

49. Qui autem erant in arce Jerusalem, prohibebantur egredi et ingredi regionem, et emere, ac vendere; et esurierunt valde, et multi ex eis fame perierunt.

50. Et clamaverunt ad Simonem ut dextras acciperent; et dedit illis; et ejecit eos inde, et mundavit arcem a contaminationibus.

51. Et intraverunt in eam tertia et vigesima die secundi mensis, anno centesimo septuagesimo primo, cum laude, et ramis palmarum, et cinyris, et cymbalis, et nablis, et hymnis, et canticis, quia contritus est inimicus magnus ex Israel.

fants, déchirèrent leurs vêtements et crièrent à haute voix demandant à Simon qu'il leur tendit la main.

46. Et ils disaient : Ne nous traite pas selon notre malice, mais selon tes miséricordes.

47. Et Simon fut apaisé et il ne les combattit pas davantage; cependant il les chassa de la ville, et il purifia les maisons où il y avait eu des idoles, ensuite il y fit son entrée bénissant le Seigneur dans ses cantiques.

48. Et après qu'il en eut ôté toute impureté, il y établit des hommes qui observaient la loi; puis il la fortifia, et il s'y construisit une demeure.

49. Or ceux qui étaient dans la citadelle de Jérusalem, étaient empêchés de sortir, et d'aller dans le pays, et d'acheter et de vendre; c'est pourquoi ils eurent faim, et beaucoup d'entre eux moururent par la famine.

50. Ils crièrent donc vers Simon de leur tendre la main, et il la leur donna; et il les chassa de là, et il purifia la citadelle de toute souillure.

51. Et le vingt-troisième jour du second mois, l'an cent-soixante et onze, on y entra avec des chants de louange et des branches de palmes et des harpes et des cymbales, et des nébels, et des hymnes, et des cantiques; parce qu'un grand ennemi avait été vaincu dans Israël.

48. — *Et ejecta ab ea.* Simon voulut faire de Gazara une ville juive. Il en éloigna donc tout élément païen, et il la purifia d'après les prescriptions de la loi. — *Et fecit sibi habitationem.* Il céda plus tard cette habitation à son fils Jean. Cf. v. 54.

49. — *Qui autem erant in arce Jerusalem, etc.* La muraille et le fossé établis par Jonathas, xii, 36 avaient coupé à la garnison syrienne du fort de Jérusalem, toute communication avec l'extérieur. Bientôt la famine se déclara parmi ces soldats étrangers, et beaucoup d'entre eux périrent de faim.

51. — *Tertia et vigesima die secundi mensis, anno centesimo septuagesimo primo.* Cette date correspond à la fin du mois de mai de l'an 141 avant Jésus-Christ. — *Ramis palmarum.* Les branches de palmiers sont des signes de réjouissance. Cf. II Mach., x, 7 et Jean, xii, 43. — *Inimicus magnus.* Ce grand ennemi est la garnison syrienne qui depuis si longtemps occupait la citadelle de Jérusalem, sans avoir jamais pu en être délogée.

52. — Cette fête ne paraît pas avoir été célébrée bien longtemps chez les Juifs. Nulle part, dans la suite, il n'en est fait mention.

52. Et il ordonna que ces jours seraient célébrés tous les ans avec allégresse.

53. Ensuite il fortifia la montagne du temple qui était à côté de la citadelle, et il y demeura ainsi que ceux qui étaient avec lui.

54. Puis Simon vit que Jean, son fils, était un homme fort dans les combats, et il l'établit général de toutes les troupes; et il fixa sa demeure à Gazara.

52. Et constituit ut omnibus annis agerentur dies hi cum lætitia.

53. Et munivit montem templi qui erat secus arcem, et habitavit ibi ipse, et qui cum eo erant.

54. Et vidit Simon Joannem filium suum, quod fortis prælii vir esset; et posuit eum ducem virtutum universarum; et habitavit in Gazaris.

CHAPITRE XIV

Démétrius, ayant entrepris une expédition contre la Perse, fut fait prisonnier, et tandis que Tryphon, d'un autre côté, était occupé à consolider son trône, la Judée trouva quelques années de paix (xx. 1-3). — dont Simon profita pour assurer le bien-être des Juifs et pour fortifier sa puissance en renouvelant les traités d'alliance avec les Romains et avec les Spartiates (xx. 4-24). — Les Juifs reconnaissants conférèrent à Simon le titre héréditaire de chef du peuple et de souverain-prêtre (xx. 25-49).

1. En la cent-soixante et douzième année, le roi Démétrius assembla son armée, et il s'en alla en Médie, pour s'attacher des auxiliaires, afin de combattre Tryphon.

2. Et Arsace, roi de Perse et de

1. Anno centesimo septuagesimo secundo congregavit rex Demetrius exercitum suum, et abiit in Mediam ad contrahenda sibi auxilia, ut expugnaret Tryphonem.

2. Et audivit Arsaces rex Persi-

53. — *Et munivit montem templi.* Simon fortifia la montagne du temple, en sorte que désormais Jérusalem possédait deux forts : la citadelle occupée autrefois par les Syriens et ce nouveau fort construit ici par Simon, sur le mont Moriah.

54. — *Joannem filium suum.* Ce Jean fils de Simon, fut appelé dans la suite Jean Hyrcan I. — *Et habitavit in Gazaris.* V. notre commentaire aux xx. 43 et 48.

CHAP. XIV. — 1. — *Anno centesimo septuagesimo secundo.* C'est l'an 140 avant Jésus-Christ. — *Abiit in Mediam.* Cette expédition de Démétrius en Médie avait pour but, d'après le texte sacré, d'y recruter des troupes auxiliaires pour augmenter son armée afin de pouvoir attaquer plus sûrement Tryphon. Il est bien évident que Démétrius n'attendait pas ces troupes de renfort de la bonne volonté des Mèdes, puisqu'il marche contre eux à la tête d'une armée. Il voulait les vaincre d'abord, puis les forcer de marcher avec lui.

Jos., Ant., xiii, 5, 14, nous apprend que ce furent les Grecs et les Macédoniens habitant la Mésopotamie et l'Assyrie qui appelèrent le roi de Syrie pour venir combattre les Mèdes. Justin, xxxv, 1, rapporte que Démétrius entreprit cette expédition dans le but d'échapper au reproche de paresse et de négligence administrative que lui adressaient ses sujets : « ad abolendam segnitæ maculam bellum Parthis inferre statuit ». C'est à tort que Josèphe place la campagne contre les Mèdes avant le meurtre de Jonathas. D'après cette donnée de l'historien profane, cette guerre aurait eu lieu au moins deux années plus tôt que ne l'indique l'auteur sacré. Mais nous possédons un autre document qui indique à peu près la même chronologie que celle de notre livre. C'est Eusèbe, chron., qui place cette expédition dans la seconde année de la 160^e olympiade, c'est-à-dire 139 avant Jésus-Christ.

2. — *Arsaces rex Persidis et Mediæ.* Arsace, est le nom commun des rois parthes, Cf.

dis et Mediæ, quia intravit Demetrius confines suos, et misit unum de principibus suis ut comprehenderet eum vivum, et adduceret eum ad se.

3. Et abiit, et percussit castra Demetrii; et comprehendit eum, et duxit eum ad Arsacem, et posuit eum in custodiam.

4. Et siluit omnis terra Juda omnibus diebus Simonis, et quæsit bona genti suæ; et placuit illis potestas ejus, et gloria ejus, omnibus diebus.

5. Et cum omni gloria sua accepit Joppen in portum, et fecit introitum in insulis maris.

6. Et dilatavit fines gentis suæ, et obtinuit regionem.

7. Et congregavit captivitatem multam, et dominatus est Gazaræ, et Bethsuræ, et arci; et abstulit im-

Medie, apprit que Démétrius était entré sur ses frontières, et il envoya l'un de ses généraux pour le prendre vivant et le lui amener.

3. Et celui-ci alla et il s'empara du camp de Démétrius, et il le prit et le mena à Arsace, qui le mit en prison.

4. Ensuite toute la terre de Juda eut la paix durant tous les jours de Simon, et il rechercha le bien-être de sa nation, et sa puissance et sa gloire lui furent agréables durant tous ses jours.

5. Outre toutes ses actions glorieuses, il prit encore Joppé comme port; et il en fit une entrée dans les îles de la mer.

6. Et il étendit les limites de son peuple, et il défendit le pays.

7. Et il rassembla beaucoup de prisonniers et il s'empara de Gazara, et de Bethsura, et de la citadelle,

Strabon, xv, 702 et Just., xli, 5, 5, 8. Il s'agit ici de Mithridate I, qui régna de 164-139 avant Jésus-Christ. Ce monarque, après avoir subjugué les Mèdes, les Perses, après s'être emparé de la Babylonie et de la Mésopotamie, avait étendu sa domination depuis l'Euphrate jusqu'à l'Indus, et formé un empire plus puissant que celui des Séleucides. L'expression *Persidis et Mediæ*, comme vi, 56, désigne l'empire parthe dans ses deux plus importantes provinces. — *Ut comprehenderet eum vivum*. Cet ordre de prendre Démétrius vivant, laisse supposer qu'Arsace ne voulait pas tuer le roi de Syrie, mais s'en servir dans un but quelconque, peut-être, dit Mich., pour l'opposer, dans une circonstance opportune, comme prétendant à un compétiteur au trône des Séleucides.

3. — *Et percussit castra Demetrii et comprehendit eum*. Il semblerait, d'après ces expressions, que le général parthe fit Démétrius prisonnier dans un combat. Justin nous apprend que les chances de la guerre furent d'abord favorables au roi de Syrie, mais qu'il fut trompé « par des promesses fallacieuses de paix ». Just. xxxvi, 4. Dans un autre endroit, le même auteur dit « qu'ayant perdu son armée, il fut subitement pris dans une embuscade ». Just., xxxviii, 9. Mithridate le fit traîner de ville en ville, chargé de fers, le

traita avec ignominie, voulant par là lui faire perdre son prestige et toute possibilité de remonter dans la suite sur le trône de Syrie. Bientôt cependant, il changea de conduite, le traita avec égard, lui donna même sa fille Rodogune en mariage. Jos., Ant., xiii, 8, 4 rapporte que Démétrius recouvra plus tard sa liberté et qu'il réussit à remonter sur son trône.

4. — *Omnibus diebus Simonis*. C'est un hébraïsme, qui signifie tout le temps du gouvernement de Simon. — *Et gloria*. C'est la gloire qu'il s'était acquise par ses actions d'éclat. K il.

5. — *Accepit Joppen in portum*. Par la prise de Joppé, Cf. xiii, 29, la Méditerranée fut ouverte au commerce des Juifs et à leurs relations avec les îles du littoral, spécialement avec la Crète où habitaient de nombreux Israélites. Cf. xv, 23. — *In insulis maris*. ארץ הים. Cf. vi, 29.

7. — *Et congregavit captivitatem multam*. Non pas en ce sens, comme l'expliquent Grot. et Mich., qu'il fit beaucoup de prisonniers de guerre, mais plutôt avec Luther, Grimm, Keil, etc. : il délivra un grand nombre de captifs juifs et il les ramena dans leur pays. Cette interprétation ressort du texte même : *congregavit*, en grec : συνήγαγεν. — *Gazaræ*. Cf. xiii, 43. — *Bethsuræ*. Cf. xi, 65, — *Et*

et il en ôta les impuretés, et il n'y avait personne qui lui résistât.

8. Et chacun cultivait sa terre en paix, et la terre de Juda donnait ses produits, et les arbres des campagnes leurs fruits.

9. Tous les vieillards étaient assis dans les places publiques, et s'entretenaient du bien-être du pays, et les jeunes gens se revêtaient de gloire et d'habits de guerre.

10. Et il distribuait des vivres dans les villes, et il les disposait afin qu'elles fussent des places fortes, jusqu'à ce que le nom de sa gloire fût redit jusqu'aux extrémités de la terre.

11. Il établit la paix sur la terre, et Israël se réjouit d'une grande joie.

12. Et chacun s'assit sous sa vigne et sous son figuier, et personne ne leur inspirait de crainte.

13. Et nul ne les attaquait sur la terre, et les rois furent vaincus dans ces jours-là.

14. Et il donna de la force à tous les humbles de son peuple, et il rechercha la loi, et il extermina tous les injustes et tous les méchants.

15. Et il glorifia le sanctuaire, et il multiplia les vases du sanctuaire.

16. Or, on apprit à Rome et jusqu'à Sparte, que Jonathas était mort, et on en fut fort affligé.

17. Mais lorsqu'ils apprirent, que Simon, son frère, avait été fait grand-prêtre en sa place, et qu'il était maître de toute la contrée, ainsi que de toutes ses villes,

munditias ex ea, et non erat qui resisteret ei.

8. Et unusquisque colebat terram suam cum pace; et terra Juda dabat fructus suos, et ligna camporum fructum suum.

9. Seniores in plateis sedebant omnes, et de bonis terræ tractabant, et juvenes induebant se gloriam et stolas belli.

10. Et civitatibus tribuebat alimonias, et constituebat eas ut essent vasa munitionis, quoadusque nominatum est nomen gloriæ ejus usque ad extremum terræ.

11. Fecit pacem super terram, et lætatus est Israel lætitia magna.

12. Et sedit unusquisque sub vite sua, et sub ficulnea sua; et non erat qui eos terreret.

13. Defecit impugnans eos super terram : reges contriti sunt in diebus illis.

14. Et confirmavit omnes humiles populi sui, et legem exquisivit, et abstulit omnem iniquum et malum.

15. Sancta glorificavit, et multiplicavit vasa sanctorum.

16. Et auditum est Romæ quia defunctus esset Jonathas, et usque in Spartiatis; et contristati sunt valde.

17. Ut audierunt autem quod Simon frater ejus factus esset summus sacerdos loco ejus, et ipse obtineret omnem regionem, et civitates in ea;

non erat qui resisteret ei. Non pas en ce sens qu'il ne rencontra aucun adversaire; mais bien qu'aucun adversaire ne pouvait lui résister.

8. — *Et terra dabat fructus suos.* Cf. Lev., xxvi, 4 : « Terra gignet germen suum », et Ezech., xxxiv, 27 : « Terra dabit germen suum », c'est-à-dire, la terre produisit une bonne récolte.

9. — *Seniores in plateis sedebant omnes.*

Cf. Zach., viii, 4. Cette expression signifie que la paix était solide et bien établie.

12. — *Et sedit unusquisque sub vite sua et sub ficulnea.* S'asseoir sous sa vigne ou sous son figuier, c'est jouir des bienfaits de la paix. Cf. III Rois, iv, 25; Mich., iv, 4 et Zach., iii, 40.

13. — *Reges contriti sunt.* Ce sont surtout les rois de Syrie, qui toujours avaient été si hostiles aux Juifs.

18. *Scripserunt ad eum in tabulis æreis, ut renovarent amicitias, et societatem quam fecerant cum Juda, et cum Jonatha fratribus ejus.*

19. *Et lectæ sunt in conspectu ecclesiæ in Jerusalem. Et hoc exemplum epistolarum quas Spartiatæ miserunt :*

20. *SPARTIANORUM principes, et civitates, Simoni sacerdoti magno, et senioribus, et sacerdotibus, et reliquo populo Judæorum, fratribus, salutem.*

21. *Legati qui missi sunt ad populum nostrum, nuntiaverunt nobis de vestra gloria, et honore, ac lætitia; et gavisi sumus in introitu eorum.*

22. *Et scripsimus quæ ab eis erant dicta in conciliis populi, sic : Numenius Antiochi, et Antipater Jasonis filius, legati Judæorum, venerunt ad nos, renovantes nobiscum amicitiam pristinam.*

23. *Et placuit populo excipere viros gloriose, et ponere exemplum sermonum eorum in segregatis populi libris, ut sit ad memoriam po-*

18. Ils lui écrivirent sur des tablettes d'airain, pour renouveler l'amitié et l'alliance qu'ils avaient faites avec Judas et avec Jonathas ses frères.

19. Et elles furent lues dans Jérusalem en présence de toute l'assemblée. Et voici la copie de la lettre que les Spartiates envoyèrent :

20. Les princes et les villes des Spartiates à Simon grand-prêtre, et aux anciens, et aux prêtres, et au reste du peuple des Juifs, leurs frères, salut.

21. Les ambassadeurs, qui ont été envoyés à notre peuple nous ont annoncé votre gloire, et votre honneur, et votre joie, et nous nous sommes réjouis à leur arrivée.

22. Et nous avons écrit ce qui a été dit par eux dans l'assemblée du peuple, savoir : Numénus fils d'Antiochus, et Antipater fils de Jason, sont venus vers nous pour renouveler avec nous l'ancienne amitié.

23. Et il a plu au peuple de recevoir ces hommes avec honneur, et de déposer une copie de leurs paroles dans les registres spéciaux du

18. — *Scripserunt ad eum.* D'après cette expression, il semble que ce furent les Romains qui, les premiers, insistèrent pour le renouvellement du traité d'alliance. D'abord nous savons par Tit. Liv., XLII, 6; XLV, 44; Polyb., XXXIII, 46, que les Romains n'avaient pas l'habitude d'offrir leur alliance; ils attendaient qu'on vint la solliciter, et à la mort d'un monarque, c'était son successeur qui demandait la confirmation du traité. Ce n'est pas une raison, comme le fait remarquer Keil, pour que, parfois, les Romains n'aient pas dérogé à cet usage, surtout quand ils avaient quelque motif politique de le faire. Il est bien évident qu'ici ils pouvaient être intéressés à s'attacher les Juifs contre les Syriens. Il ressort cependant de la suite du récit, v. 24, que Simon envoya Numénus à Rome, avec un bouclier d'or comme présent, et dans leur lettre, xv, 46-48, les Romains accusent réception du bouclier. Ce fut donc Simon qui le premier, sollicita de Rome le renouvellement de l'alliance.

20. — *Spartianorum principes.* Ces princes sont les éphores, car depuis Pélopes, qui semble avoir succédé à son père Lycurgue, l'an 214 avant Jésus-Christ, il n'y eut plus de rois à Sparte, et depuis Nabis qui fut assassiné l'an 192 avant Jésus-Christ, elle n'eut plus de tyrans (Grimm). Cet acte de reconnaissance de l'indépendance de la Judée par les Spartiates, était d'une importance considérable pour les Juifs au point de vue politique, dans leurs rapports avec la Syrie.

23. — Wernsdorf., De fide § 112 nie absolument l'authenticité de cette lettre des Spartiates. « Epistola... et fine caret et responsum nullum ad epistolam judaicam continet, sed solum id testatur, advenisse Spartam legatos judaicos et a se receptos esse honorifice ». Mais, répond Grimm, cette réception solennelle des ambassadeurs implique en elle-même la reconnaissance de l'indépendance de la Judée par les Spartiates, et la circonstance que la lettre des Juifs fut déposée aux archives publiques est une preuve que les Lacédé-

peuple, afin qu'elles fussent un mémorial pour le peuple des Spartiates. Et nous en avons écrit une copie pour Simon, le grand-prêtre.

24. Après cela, Simon envoya à Rome Numénus avec un grand bouclier d'or, du poids de mille mines, pour renouveler l'alliance avec eux. Or quand le peuple romain entendit

25. Ces paroles, il dit : Quelles actions de grâces rendrons-nous à Simon et à ses fils ?

26. Car il a rétabli ses frères, et il a vaincu les ennemis d'Israël : et ils confirmèrent son indépendance, et ils l'écrivirent sur des tables d'airain, et ils les déposèrent aux archives sur la montagne de Sion.

27. Et voici la copie de cet écrit : Au dix-huitième jour du mois d'éulul, en l'an cent soixante-douze, dans

pulo Spartiatarum. Exemplum autem horum scripsimus Simoni magno sacerdoti.

24. Post hæc autem misit Simon Numenium Romam, habentem clypeum aureum magnum, pondo mnarum mille, ad statuendam cum eis societatem. Cum autem audisset populus romanus

25. Sermones istos, dixerunt : Quam gratiarum actionem reddemus Simoni, et filiis ejus ?

26. Restituit enim ipse fratres suos, et expugnavit inimicos Israel ab eis ; et statuerunt ei libertatem, et descripserunt in tabulis æreis, et posuerunt in titulis in monte Sion.

27. Et hoc est exemplum scripturæ : OCTAVA decima die mensis elul, anno centesimo septuagesimo

moniens avaient approuvé le contenu de cet écrit. Donc la lettre des Spartiates est absolument appropriée, matériellement parlant, aux circonstances historiques. Et Keil ajoute que l'omission du nom des éphores et de la formule habituelle de terminaison de la lettre, n'est pas une raison pour suspecter cet écrit. Cela prouverait, tout au plus, que le document envoyé à Jérusalem n'était pas une copie littérale de l'original, mais seulement un extrait abrégé, contenant les clauses principales du traité.

24. — *Clypeum aureum magnum*. Ce bouclier envoyé en présent à Rome, était le symbole de la protection que les Juifs demandaient aux Romains. — *Pondo mnarum mille*. Quelques commentateurs font remarquer le poids invraisemblable de ce bouclier. Prenant pour base la drame attique du poids de 4 gr. 32, cent drachmes faisant une mine, mille mines atteignent le poids de 432 kilogrammes d'or. Grimm suppose qu'il faut rayer le mot *pondo*, *δραχμῶν*, et il en donne pour raison la lettre que les Romains envoyèrent en réponse à Jérusalem, lettre dans laquelle ils accusent réception de ce bouclier, « *clypeum aureum mnarum mille* », xv, 48. Substituant en effet, la valeur au poids, cela simplifie absolument la question. La drame attique ne valant que 94 centimes 44 à cause de l'alliage qu'elle contenait, la mine qui contenait cent drachmes avait une valeur de 94 fr. 44 centimes ; un bouclier de mille mines

aurait donc eu une valeur de 94.440 fr., ce qui est fort possible et très acceptable.

25. — *Populus Romanus*. Le grec dit simplement *ὁ δῆμος*, ce qui permet d'appliquer cette dénomination au peuple juif aussi bien qu'au peuple romain. Appliqué au peuple juif, notre passage signifie que les Juifs, pour reconnaître les bienfaits de Simon et de ses frères, résolurent de graver leurs hauts faits sur des tables d'airain, etc. S. Jérôme s'est éloigné de cette interprétation en désignant le peuple romain. Luther l'a imité dans sa traduction.

26. — *Et statuerunt ei libertatem*. C'est-à-dire qu'ils reconnurent l'indépendance de la Judée de la domination syrienne. Le grec donne ce verset autrement, il dit : « Car il combattit, lui et ses frères et la maison de son père ; ils détruiraient les ennemis d'Israël, et assurèrent sa liberté. Et ils en firent mention sur des tables d'airain, et ils les placèrent sur des colonnes sur la montagne de Sion ».

27. — *Octava decima die mensis elul*. C'était le dix-huitième jour du sixième mois de l'année sainte, qui correspond, par conséquent, aux premiers jours de septembre. Cfr. Neh., vi, 15. — *Anno centesimo septuagesimo secundo* qui était l'an 140 avant J.-C. — *In Asaramel*. Ἐν Σαράμην. Les interprètes ont diversement expliqué cette expression. Luther l'a prise pour une localité ; Cornélius croit à une faute de copiste, qui a écrit Asa-

secundo, anno tertio sub Simone sacerdote magno in Asaramel,

28. In conventu magno sacerdotum et populi, principum gentis, et seniorum regionis, nota facta sunt hæc : Quoniam frequenter facta sunt prælia in regione nostra,

29. Simon autem Mathathiæ filius ex filiis Jarib, et fratres ejus dede-runt se periculo, et restiterunt adver-sariis gentis suæ, ut starent sancta ipsorum, et lex; et gloria magna glorificaverunt gentem suam.

30. Et congregavit Jonathas gen-tem suam, et factus est illis sacer-dos magnus, et appositus est ad populum suum.

31. Et voluerunt inimici eorum cal-care, et atterere regionem ipsorum, et extendere manus in sancta eorum.

32. Tunc restitit Simon, et pu-gnavit pro gente sua, et erogavit pecunias multas, et armavit viros virtutis gentis suæ, et dedit illis stipendia.

33. Et munivit civitates Judææ, et Bethsuram quæ erat in finibus Judææ, ubi erant arma hostium antea; et posuit illic præsidium viros Judæos.

la troisième année, sous Simon grand-prêtre, à Asaramel,

28. Dans la grande assemblée des prêtres et du peuple, des prin-ces de la nation, et des anciens du pays, fut publié ce qui suit : Comme beaucoup de combats ont été livrés dans notre pays,

29. Simon, fils de Mathathias, des fils de Jarib, et ses frères se sont exposés au péril, et ils ont résisté aux ennemis de leur nation, afin que leur sanctuaire restât debout et leur loi, et ils ont glorifié leur nation par une grande gloire.

30. Et Jonathas rassembla sa na-tion, et il devint leur grand-prêtre, et il fut réuni à son peuple.

31. Alors les ennemis voulurent dévaster et ravager leur contrée, et étendre la main sur leur sanctuaire.

32. Aussitôt Simon résista et il combattit pour son peuple et il dis-tribua beaucoup d'argent et il arma les hommes les plus vaillants de sa nation, et il leur donna une soldé.

33. Et il fortifia les villes de Judée, et Bethsura qui était sur la fron-tière de Judée, et où avaient sé-journé auparavant les armées des ennemis, et il y mit une garnison de troupes juives.

raël au lieu de Jérusalem. Le texte syr. dit « Israël ». D'autres commentateurs, parmi lesquels Sérarius, Wernsd., Gaab, Scholz et Grimm appliquent ce mot à Simon, et le font dériver de שר למ אל qui signifie « le prince du peuple de Dieu », en sorte que dans ce passage Simon serait reconnu tout à la fois grand-prêtre et souverain temporel. Keil fait deux objections contre cette dernière interprétation. Il se demande d'abord pourquoi l'auteur s'est servi de l'expression hébraïque sans la traduire, comme il l'a fait partout ailleurs, Cfr. xii, 42; xiv, 35 et xv, 2; ensuite il fait observer avec raison la nécessité de supprimer la préposition in, εν, qu'il faudrait considérer comme une faute de copiste quoi-qu'elle se trouve dans tous les manuscrits grecs et latins.

28. — *Sacerdotum et populi.* Cette dernière

expression désigne les laïques à côté des prêtres. — *Nota facta sunt.* Les LXX disent ἐγνώρισαν ἑαυτῶν, l'édition d'Alde porte ἐγνώρι-σμεν ἑαυτῶν et elle est en cela conforme au texte syr.

29. — *Ex filiis Jarib,* variante de « Joarib, Cfr. ii, 4 et I Paralip. xxiv, 7.

30. — *Et congregavit Jonathas gentem suam.* C'est-à-dire il devint le chef de son peuple, Cfr. xix, 28, et il devient grand-prêtre : *Et factus est illis sacerdos magnus.* Cfr. x, 20. — *Et appositus est ad populum suum.* Expression souvent employée dans l'Écriture Sainte pour signifier mourir. Cfr. ii, 68.

31. — *Et voluerunt inimici eorum cal-care,* etc. Concernant les entreprises des en-nemis à la mort de Judas, V. xiii, 4 et suiv.

32. — *Tunc restitit Simon.* Cfr. xiii, 33.

33. — *Et Bethsuram.* Cette ville est nom-

34. Puis il fortifia Joppé, située près de la mer, et Gazara qui est sur la frontière d'Azot où les ennemis demeurait auparavant, et il y établit des Juifs, et il y transporta tout ce qui était propre à leur bien-être.

35. Et le peuple vit la conduite de Simon, et la gloire qu'il voulait acquérir pour sa nation, et ils l'établirent leur chef, et prince des prêtres, parce qu'il avait fait toutes ces choses, et à cause de la justice et de la fidélité qu'il avait gardées envers son peuple, et il s'efforça par tous les moyens d'élever son peuple.

36. Et tant qu'il vécut, tout prospéra en ses mains au point qu'il put chasser les nations du pays, ainsi que ceux qui étaient dans la ville de David, à Jérusalem, dans la citadelle, d'où ils sortaient et profanaient tout ce qui était aux environs du sanctuaire, et faisaient grand dommage à sa pureté.

37. Et il y établit des garnisons juives pour la défense du pays et de la ville, et il exhaussa les murs de Jérusalem.

38. Et le roi Démétrius lui confirma la souveraine sacrificature.

39. En conséquence, il le déclara son ami, et l'éleva en grand honneur.

40. Car il avait appris que les Juifs étaient appelés par les Romains

34. Et Joppen munivit, quæ erat ad mare; et Gazaram, quæ est in finibus Azoti, in qua hostes antea habitabant, et collocavit illic Judæos; et quæcumque apta erant ad correptionem eorum, posuit in eis.

35. Et vidit populus actum Simonis, et gloriam quam cogitabat facere genti suæ, et posuerunt eum ducem suum, et principem sacerdotum, eo quod ipse fecerat hæc omnia, et justitiam, et fidem quam conservavit genti suæ, et exquisivit omni modo exaltare populum suum.

36. Et in diebus ejus prosperatum est in manibus ejus, ut tollerentur gentes de regione ipsorum, et qui in civitate David erant in Jerusalem in arce, de qua procedebant, et contaminabant omnia quæ in circuitu sanctorum sunt, et inferebant plagam magnam castitati.

37. Et collocavit in ea viros Judæos ad tutamentum regionis, et civitatis, et exaltavit muros Jerusalem.

38. Et rex Demetrius statuit illi summum sacerdotium.

39. Secundum hæc fecit eum amicum suum, et glorificavit eum gloria magna.

40. Audivit enim quod appellati sunt Judæi a Romanis amici, et

mée la première, à cause de son importance pour la défense de Jérusalem. Cf. iv, 29 et xi, 63.

34. — *Et Joppen.* Cfr. xii, 33 et xiii, 29. — *Et Gazaran.* Cfr. xiii, 43. — *Quæ est in finibus Azoti.* C'est à tort que Grimm trouve dans cette locution une inexactitude qui ne peut convenir à Gazara. Le territoire d'Azot s'étendait vers le nord-ouest jusqu'aux limites du pays montagneux, et il pouvait parfaitement aller jusqu'à Gazara, soit qu'on place cette localité au village de el Kubab, ou à Umm el Amdan, près de Solbit. Keil.

36. — *Et inferebant plagam magnam castitati.* Il ne faut pas borner, comme le fait Lu-

ther, le sens de ces mots à la destruction du culte divin, ni, comme Mich., à l'effusion du sang qui eut lieu dans le sanctuaire, mais il faut le généraliser et l'étendre à toutes les profanations dont fut souillé le lieu saint : la construction d'un autel de faux dieux, les sacrifices païens, etc.

38. — *Et rex Demetrius statuit illi summum sacerdotium.* C'est-à-dire qu'il lui reconnut cette dignité. Cfr. xiii, 36.

39. — Ce verset a rapport à la lettre de Démétrius. Cfr. xiii, 39.

40. — *Audivit enim quod appellati sunt Judæi a Romanis.* Cfr. xx, 46 et 24.

socii, et fratres, et quia susceperunt legatos Simonis gloriose;

41. Et quia Judæi, et sacerdotes eorum consenserunt eum esse ducem suum, et summum sacerdotem in æternum, donec surgat propheta fidelis.

42. Et ut sit super eos dux, et ut cura esset illi pro sanctis, et ut constitueret præpositos super opera eorum, et super regionem, et super arma, et super præsidia.

43. Et cura sit illi de sanctis; et ut audiatur ab omnibus, et scribantur in nomine ejus omnes conscriptiones in regione; et ut operiatur purpura, et auro.

44. Et ne liceat ulli ex populo, et ex sacerdotibus, irritum facere aliquid horum, et contradicere his quæ ab eo dicuntur, aut convocare conventum in regione sine ipso; et vestiri purpura, et uti fibula aurea.

45. Qui autem fecerit extra hæc, aut irritum fecerit aliquid horum, reus erit.

46. Et complacuit omni populo statuere Simonem, et facere secundum verba ista.

47. Et suscepit Simon, et placuit ei ut summo sacerdotio fungeretur, et esset dux et princeps gentis Judæorum, et sacerdotum, et præesset omnibus.

48. Et scripturam istam dixerunt ponere in tabulis æreis, et ponere

des amis, et des alliés, et des frères; et qu'ils avaient reçu avec grand honneur les ambassadeurs de Simon:

41. Et que les Juifs et les prêtres avaient consenti qu'il fût leur chef, et leur souverain prêtre pour tous jours, jusqu'à ce que se levât un prophète fidèle.

42. Et qu'il fût leur chef et que le soin des choses saintes lui incombât, et qu'il établît des intendants sur tous leurs ouvrages, et sur le pays, et sur les armes, et sur les forteresses;

43. Et qu'il gardât le sanctuaire, et qu'il fût obéi par tous et que tous les actes publics fussent écrits en son nom dans le pays, et qu'il fût revêtu de pourpre et d'or.

44. Et qu'il ne fût permis à personne du peuple ni des prêtres, de violer aucune de ces choses, ni de contredire à ce qui aurait été ordonné par lui, ni de convoquer aucune assemblée dans le pays sans lui, ni de se revêtir de pourpre, et de porter une agrafe d'or,

45. Et quiconque agirait contre cette ordonnance, ou en violerait quelque chose, serait coupable.

46. Et il plut à tout le peuple d'établir Simon chef, et d'agir selon ces paroles.

47. Et Simon accepta, et il consentit à remplir les fonctions de grand-prêtre et d'être le chef et le prince de la nation des Juifs et des prêtres, et d'être au-dessus de tous.

48. Ils décidèrent aussi de graver ce document sur des tables d'airain

41. — *Donec surgat propheta fidelis.* Les anciens interprètes entendent cette expression du Messie et Luther traduit: « jusqu'à ce que Dieu suscite le vrai prophète. » Les commentateurs modernes pensent que, dans le texte grec, il faudrait l'article avant le mot prophète, dans le cas où il devrait désigner le Christ, et ils traduisent: « jusqu'à ce que paraisse un prophète digne de foi. »

42. — *Et ut sit super eos dux.* Cette réu-

nion du suprême pouvoir religieux et du commandement en chef des troupes n'était pas inhérente aux fonctions du souverain sacrificateur. Elle tenait aux circonstances actuelles et à la personnalité des Machabées. Avant eux et aussi après eux le grand-prêtre ne fut pas général en chef.

44. — *Vestiri purpura et uti fibula aurea.* Cfr. x, 30 et 89; et xi, 58.

48. — Ces deux derniers versets évidem-

et de les placer dans la galerie du sanctuaire dans un endroit honorable.

49. Et d'en déposer une copie dans la chambre du trésor, pour servir à Simon et à ses fils.

eas in peribolo sanctorum, in loco celebri.

49. Exemplum autem eorum, ponere in ærario, ut habeat Simon et filii ejus.

CHAPITRE XV

En l'absence de Démétrius, prisonnier chez les Parthes, son jeune frère Antiochus VII combat l'usurpateur Tryphon; mais auparavant, il cherche à s'attacher Simon Machabée (xx. 4-9). — Tryphon vaincu s'enfuit à Dora, et Antiochus a-siège cette ville par mer et par terre (xx. 10-14). — Les ambassadeurs des Juifs reviennent de Rome apportant à plusieurs rois des copies du traité d'alliance conclu, et l'ordre à ces monarques de respecter ce traité (xx. 15-24). — Antiochus poursuit le siège de Dora et contraint Tryphon à prendre la fuite. Simon lui envoie des troupes et de l'argent. Antiochus les refuse et le menace s'il ne se soumet à ses ordres. Il envoie ensuite Cendebée en Judée avec une grande armée pour persécuter les Juifs (xx. 25-44).

1. Or le roi Antiochus, fils de Démétrius, envoya des îles de la mer des lettres à Simon prêtre et prince de la nation des Juifs et à toute la nation.

1. Et misit rex Antiochus filius Demetrii epistolas ab insulis maris Simoni sacerdoti, et principi gentis Judæorum, et universæ genti;

ment ne font plus partie du document. — *In peribolo sanctorum*, C'est sans doute la cour qui entourait le temple, et ce doit être la cour extérieure, celle où tout le peuple pénétrait et où il pouvait lire le document inscrit sur la table d'airain. Cfr. x. 26 et xi. 37.

49. — Mich. et Gaab ont contesté l'authenticité de cette table d'airain, à cause de prétendues difficultés; Grimm la conteste également à cause du manque d'exactitude chronologique dans la citation des faits; il ne voit dans le texte sacré qu'un résumé du document. Ewald et Hitzig ont suffisamment réfuté ces attaques. Keil qui partage leur avis, fait observer que si l'auteur ne s'attache pas à citer la chronologie des faits, c'est qu'il ne tenait pas à le faire et qu'il n'avait en vue que l'énumération des hauts faits qui avaient illustré Simon, et qui étaient la cause de l'insigne distinction qui lui était décernée par l'assemblée du peuple.

CHAP. xv. — 1. — *Antiochus filii Demetrii*. C'est Antiochus VII, fils de Démétrius I Soter. Cet Antiochus était le jeune frère de Démétrius II, qui fut fait prisonnier par les

Parthes. Cfr. xiv. 3. Il reçut plus tard le nom de Sidetès, de la ville de Sida en Pamphylie où il avait été élevé, disent les uns, Cfr. Euseb., Chron. armen. I, tandis que d'autres font dériver ce surnom de ציד, « il a chassé », à cause de la passion de ce monarque pour la chasse. Pendant la captivité de Démétrius II, la cause de ce monarque fut défendue contre Tryphon, par les généraux du roi prisonnier, par Denys en Mésopotamie, par Sarpedon et par Palamèdes en Syrie et par Aeschion en Séleucie, tandis que pendant ce temps-là Antiochus VII errait en fuytif, aucune ville ne voulant le recevoir dans la crainte de s'attirer la vengeance de Tryphon. Cfr. Diod. Sic. Démétrius II ayant épousé pendant sa captivité, Rodogune, fille du roi des Parthes, Cléopâtre, sa femme répudiée qui était en Séleucie, auprès du général Aeschion, appela auprès d'elle son jeune beau-frère, Antiochus VII, et lui offrit sa main et le trône de Syrie. C'est à tort que l'historien Josèphe, Antiq., xiii, 7, 1, 2 place la lettre adressée à Simon après le mariage d'Antiochus avec Cléopâtre. Cette lettre est bien antérieure à

2. Et erant continentes hunc modum : REX ANTIOCHUS Simoni sacerdoti magno, et genti Judæorum, salutem.

3. Quoniam quidem pestilentes obtinuerunt regnum patrum nostrorum, volo autem vindicare regnum, et restituere illud sicut erat antea; et electam feci multitudinem exercitus, et feci naves bellicas.

4. Volo autem procedere per regionem, ut ulciscar in eos qui corrumperunt regionem nostram, et qui desolaverunt civitates multas in regno meo.

5. Nunc ergo statuo tibi omnes oblationes quas remiserunt tibi ante me omnes reges, et quæcumque alia dona remiserunt tibi;

6. Et permitto tibi facere percussuram proprii numismatis in regione tua;

7. Jerusalem autem sanctam esse, et liberam; et omnia arma quæ fabricata sunt, et præsidia, quæ construxisti, quæ tenes, maneat tibi.

8. Et omne debitum regis, et quæ

2. Et le contenu était le suivant : Le roi Antiochus à Simon grand-prêtre, et à la nation des Juifs, salut.

3. Parce que quelques pervers se sont emparé du royaume de nos pères, je veux le revendiquer et le rétablir comme il était auparavant. C'est pourquoi j'ai levé une grande armée d'élite, et j'ai appareillé des vaisseaux.

4. Ainsi je veux pénétrer dans le pays, pour tirer vengeance de ceux qui ont ruiné nos provinces, et qui ont détruit de nombreuses villes dans mon royaume.

5. Maintenant donc je te remets tous les tributs que tous les rois, mes prédécesseurs, t'ont remis, et tous les autres dons qu'ils t'ont faits.

6. Je te permets aussi de faire battre dans ton pays la monnaie à ton empreinte.

7. Que Jérusalem aussi soit sainte et libre; et que toutes les armes qui ont été fabriquées et que toutes les forteresses que tu as construites et celles que tu occupes, te soient concédées.

8. Et toutes redevances pour le

cet événement. C'est à Rhodes, où il se trouvait, qu'Antiochus apprit que son frère était prisonnier, et aussitôt il s'empessa d'écrire à Simon pour s'assurer son concours. Cfr. Appien, Syr., 68.

2. — *Rex Antiochus*. Antiochus se dit roi par droit de naissance, quoiqu'il ne fût pas encore monté sur le trône. — *Simoni sacerdoti magno et genti Judæorum*. Le grec dit : « A Simon grand-prêtre et prince, et au peuple juif. »

3. — *Pestilentes*. Même expression que x, 64. Ces corrupteurs sont Tryphon et Mithridate. Cfr. xii, 49 et xiv, 2.

5. — *Omnes ablationes*. Le grec dit : *πάντα τὰ ἀπερίεργα* qui pourrait se traduire par « ablationes » les levées, les impôts.

6. — *Facere percussuram proprii numismatis*. Le droit de battre monnaie était une conséquence naturelle de l'autonomie de la Judée accordée à Simon. Cfr. xiii, 42. On a cru longtemps qu'il existait des monnaies

frappées par Simon Machabée. Le savant Espagnol François Perez Bayer dans son écrit « De nummis Hebræo-Samaritanis » avait démontré qu'il fallait attribuer à Simon certaines monnaies portant une ancienne inscription hébraïque, et faisant mention de la première, de la seconde, de la troisième, ou de la quatrième année de la délivrance d'Israël. F. de Saulcy, Recherches sur la numismatique judaïque, Paris 1854, et dans la Revue Numismatique 1864, p. 373, a réfuté cette opinion. Il a démontré qu'il n'existait aucune monnaie du grand-prêtre Simon; celles dont parle Perez Bayer doivent être d'après Ewald, attribuées non pas à Simon Machabée, mais à un autre Simon, surnommé Bar Kokab et qui fut l'auteur du dernier soulèvement des Juifs. Keil.

7. — De semblables concessions avaient déjà été accordées précédemment par les rois de Syrie. Cfr. x, 31 et xiv, 33.

8. — Cfr. xiii, 39.

roi, et tout ce qui appartiendra au roi, te seront remis depuis ce temps et à jamais.

9. Et lorsque nous aurons reconquis notre royaume, nous te glorifierons, toi et ton peuple et le temple, avec une grande distinction, en sorte que votre gloire sera manifestée dans toute la terre.

10. En la cent soixante-quatorzième année, Antiochus marcha vers la terre de ses pères, et toutes les troupes vinrent aussitôt vers lui, de sorte que peu d'hommes demeurèrent avec Tryphon.

11. Et le roi Antiochus le poursuivit : et il vint à Dora en s'enfuyant le long de la mer.

12. Car il vit bien que les malheurs l'accablaient et l'armée l'abandonna.

13. Et Antiochus campa devant Dora avec cent vingt mille combattants et huit mille cavaliers ;

14. Et il investit la ville, et des vaisseaux s'avancèrent sur la mer ; et ils pressèrent la ville par mer et par terre, sans permettre à personne d'y entrer ou d'en sortir.

15. Cependant Numénius et ceux qui avaient été avec lui revinrent de la ville de Rome, ayant des lettres écrites aux rois et aux royaumes, qui contenaient ce qui suit :

futura sunt regi, ex hoc, et in totum tempus remittuntur tibi.

9. Cum autem obtinuerimus regnum nostrum, glorificabimus te et gentem tuam, et templum gloriæ magnæ, ita ut manifestetur gloria vestra in universa terra.

10. Anno centesimo septuagesimo quarto exiit Antiochus in terram patrum suorum, et convenerunt tunc eum omnes exercitus, ita ut pauci relictis essent cum Tryphone.

11. Et insecutus est eum Antiochus rex, et venit Doram fugiens per maritimam ;

12. Sciebat enim quod congesta sunt mala in eum, et reliquit eum exercitus.

13. Et applicuit Antiochus super Doram cum centum viginti millibus virorum belligeratorum, et octo milibus equitum ;

14. Et circumvit civitatem, et naves a mari accesserunt ; et vexabant civitatem a terra et mari, et nemo eorum sinebant ingredi vel egredi.

15. Venit autem Numenius, qui cum eo fuerant, ab urbe Romæ habentes epistolas regibus et regibus scriptas, in quibus continebantur hæc :

9. — *Cum obtinuerimus regnum nostrum.* Le grec dit : *καταστήσωμεν τῆς βασιλείας* et l'ed. de Compl. *καταστήσωμεν τὴν βασιλείαν*. Le texte syr. se sert aussi de cette dernière expression.

10. — *Anno centesimo septuagesimo quarto.* C'est l'an 138 avant Jésus-Christ. — *Exiit Antiochus.* Antiochus partit de Séleucie, où il s'était uni à Cléopâtre, et il marcha droit sur la Syrie. Il savait combien Tryphon y était détesté à cause de ses cruautés, et il comptait bien bénéficier de cette situation.

11. — *Et insecutus est eum.* Jos., Antiq., XIII, 7, 2 rapporte que Tryphon s'enfuit d'abord en Phénicie, et que, pressé par son adversaire, il fut obligé de se réfugier à Dora. Dora ou Dor, τὴ Δωρὰ ou ἡ Δωρὰ, en hébr.

דור ou דר, était une ville chananéenne de la tribu d'Aser, donnée aux fils de Manassé et habitée plus tard par les descendants de Joseph. Elle fut bâtie par les Phéniciens, sur les bords de la mer Méditerranée, près du mont Carmel. Son territoire est nommé dans Jos., III Rois, IV, 41 Néphat-Dor. Aujourd'hui cette localité est un village du nom de Tortura ou Tortura où l'on rencontre des ruines considérables. Cfr. Josué, XI, 2.

14. — *Et naves a mari accesserunt.* Des navires venant se joindre à l'armée d'Antiochus, il put cerner complètement la ville de Dora, de telle sorte que personne ne pût ni y entrer ni en sortir.

15. — *Venit... Numenius.* Cfr. XIV, 24. *Habentes epistolas.* Non pas les lettres aut.

16. *LUCIUS*, consul Romanorum, Ptolemæo regi salutem.

17. *Legati* Judæorum venerunt ad nos amici nostri, renovantes pristinam amicitiam et societatem, missi a Simone principe sacerdotum, et populo Judæorum.

18. Attulerunt autem et clypeum aureum mmarum mille.

19. Placuit itaque nobis scribere regibus, et regionibus, ut non inferant illis mala, neque impugnent eos, et civitates eorum, et regiones eorum; et ut non ferant auxilium pugnantibus adversus eos.

20. Visum autem est nobis accipere ab eis clypeum.

21. Si qui ergo pestilentes refugerunt de regione ipsorum ad vos, tradite eos Simoni principi sacerdotum, ut vindicet in eos secundum legem suam.

22. Hæc eadem scripta sunt Demetrio regi et Attalo, et Ariarathi, et Arsaci;

16. *Lucius*, consul des Romains, au roi Ptolémée, salut.

17. Les ambassadeurs des Juifs nos amis, envoyés par Simon, le grand-prêtre, et par le peuple des Juifs pour renouveler l'ancienne amitié et l'alliance, sont venus vers nous.

18. Or ils ont apporté un bouclier d'or de mille mines.

19. C'est pourquoi il nous a plu d'écrire aux rois et aux royaumes de ne leur faire aucun mal et de ne pas les attaquer ni eux, ni leurs villes, ni leur pays, et de ne pas porter secours à ceux qui combattaient contre eux.

20. Et il nous a semblé bon de recevoir d'eux ce bouclier.

21. Si donc quelques hommes persus se sont enfuis de leur pays vers vous, livrez-les à Simon le prince des prêtres, afin qu'il se venge d'eux selon sa loi.

22. Et les mêmes choses furent écrites au roi Démétrius et à Attale, et à Ariarathe, et à Arsace,

tiques, mais des copies de ces lettres; cela ressort du §. 24 où il est dit expressément que les Romains envoyèrent au grand-prêtre Simon une copie des lettres. — *Et regionibus*. Ce sont les pays qui vivaient indépendants sous la suzeraineté de Rome. Keil.

16. — *Lucius consul*. Ce consul était probablement Lucius Calpurnius Piso qui était premier consul et qui avait pour collègue Marcus Popillius Lénas, l'an 139 avant Jésus-Christ. — *Ptolemæo regi*. Le texte sacré ne cite que la lettre adressée au roi d'Egypte, parce que les lettres adressées aux autres monarques lui étaient semblables. Cfr. §. 22. Ce Ptolémée dont il est fait mention ici est Ptolémée VII, surnommé *Phy-con*, qui régna vingt-neuf ans après la mort de son frère Philométor.

20. — *Accipere ab eis clypeum*. En acceptant le bouclier envoyé par les Juifs, les Romains s'engageaient à les protéger. Cfr. XIV, 24.

21. — *Tradite eos Simoni*. Et Wernsd. de s'écrier : « Quando Romani unquam regi imperarunt, ut noxios profugos magistratui redderet? » Malgré cette exclamation, la

chose s'est faite cependant. Ewald, *Gesch.*, IV et Jos., *Ant.*, XVIII, 3, 5 et *bell. jud.*, I, 24, 2 nous apprennent que le roi Hérode avait reçu de l'empereur Auguste de pleins pouvoirs pour faire arrêter dans tout l'empire les Juifs fugitifs et se les faire livrer. Cfr. Polyb., XXII, 23, 40 et Tit. Liv. XXXVIII, 38.

22. — *Scripta sunt Demetrio regi*. Cette lettre fut adressée à Démétrius soit parce que les Romains ignoraient sa captivité chez les Parthes, soit parce que ce monarque n'était pas encore prisonnier à l'époque de l'envoi de la lettre. — *Et Attalo*. Cet Attale était roi de Pergame. C'est probablement Attale II dit Philadelphus dont parle Strabon, XIII. Son successeur Attale III, dit Philométor, n'étant monté sur le trône qu'en 138 avant Jésus-Christ, il est difficile, par raison chronologique, de faire adresser la lettre à ce monarque. — *Et Ariarathi*. Ἀριαράθης, l'édit. de Compl. dit Ἀράθης, d'où Luther a fait Aretas. Ariarathe est un nom porté par dix princes qui régnèrent en Cappadoce, de l'an 370 jusqu'à l'an 92 avant Jésus-Christ. Celui dont il est ici question est Ariarathe VI, surnommé Philopator, qui mourut l'an 130 avant Jésus-

23. Et à tous les pays, et à Lampsaque, et aux Spartiates, et à Délos, et à Mynde, et à Sicyone, et en Carie, et à Samos, et en Pamphylie, et en Lycie, et à Halicarnasse, et à Coos, et à Sides, et à Aradon, et à Rhodes, et en Phasélide, et en Gortyne, et en Gnide, et à Chypre, et à Cyrène.

24. Et ils en firent une copie pour Simon, prince des prêtres et pour le peuple des Juifs.

25. Or Antiochus pour la seconde

23. Et in omnes regiones; et Lampsaço, et Spartiatis, et in Delum, et in Myndum, et in Sicyonem, et in Cariam, et in Samum, et in Pamphyliam, et in Lyciam, et in Alicarnassum, et in Coos, et in Siden, et in Aradon, et in Rhodum, et in Phaselidem, et in Gortynam, et Gnidum, et Cyprum, et Cyrenen.

24. Exemplum autem eorum scripserunt Simoni principi sacerdotum, et populo Judæorum.

25. Antiochus autem rex appli-

Christ. — *Et Arsaci*. C'est le roi des Parthes dont il a été question xiv, 2, et qui fit Démétrius prisonnier.

23. — *Et Lampsaço*. En grec Σαμψύζου qui est un nom inconnu. Lampsaque est une ville de l'Asie-Mineure, dans la Mysie, sur la Propontide, à l'entrée de l'Hellespont, célèbre par ses vins et le culte de Priape. Cette ville n'est mentionnée dans la Bible que dans ce seul passage. — *Et Spartiatis*. Cfr. xii, 7. — *Et in Delum*. Délos est la plus petite des îles Cyclades, dans l'archipel. Elle renfermait le mont Cynthus et était consacrée à Apollon et à Diane. Après la ruine de Corinthe, Délos devint le centre d'un commerce important. Aujourd'hui c'est une île inculte et déserte nommée Dili. — *Et in Myndum*. Ville de la Carie occidentale, située sur le golfe d'Iassus, était une colonie des Doriens. Elle est nommée aujourd'hui Mentech. — *Et in Sicyonem*. Sicyone, aujourd'hui Vas-ilica, ville du Péloponèse, à l'embouchure de l'Asopus, à l'ouest de Corinthe. Sa fondation remontait, disait-on, au xxi^e siècle avant Jésus-Christ, et elle eut pour premiers habitants les Telchines. — *Et in Cariam*. La Carie est une province du sud-est de l'Asie-Mineure. L'édit. de Compl. écrit Καρία qui serait d'après Mich. une ville de Phrygie. — *Et in Samum*. Samos, en turc Sousank-Adassi, île de la mer Egée, près des côtes d'Ionie. — *Et in Pamphyliam*. La Pamphylie était une contrée de l'Asie-Mineure, sur la Méditerranée, entre la Lycie à l'ouest, et la Cilicie à l'est. C'est à tort que la Bible de Vence fait de la Pamphylie une ville de Cilicie. — *Et in Lyciam*. C'était une région de l'Asie-Mineure, située entre la Carie au nord, la Pamphylie à l'est et la Méditerranée, au sud et à l'ouest. — *Et in Alicarnassum*. Halicarnasse, aujourd'hui Bodroun, était la principale ville de la Carie, située sur une presqu'île, au nord du golfe Céramique. Elle fut la patrie d'Hérodote et de l'historien Denys d'Halicarnasse. — *Et in Coos*. Coos, petite

île de la mer Egée, célèbre par ses vignobles, à l'ouest de Gnide. — *Et in Siden*. Il ne s'agit pas ici, comme l'ont prétendu quelques commentateurs, de la ville de Sidon, capitale de la Phénicie, mais de la ville de Side, en Pamphylie, port de mer entre l'embouchure du Mélas et de l'Eurymédon. Cette localité est aujourd'hui appelée E-ki-Adalia. — *Et in Aradon*. Aradus, aujourd'hui Arek, île de la côte de Phénicie, à l'embouchure de l'Eleuthère. Cfr. xi, 7. Elle était jointe par un pont au continent. — *Et in Rhodum*. Île célèbre de la Méditerranée, en face de la Carie. — *Et in Phaselidem*. Ville de Lycie avec trois ports de mer. Elle fut détruite l'an 78 avant Jésus-Christ, pendant la guerre des Romains contre les pirates. Elle fut rebâtie plus tard; mais aujourd'hui il n'en reste que des ruines. — *Et in Gortynam*. Ville de l'île de Crète, située sur la côte occidentale et sur le fleuve Léthé. — *Et Gnidum*. Non pas la péninsule de Gnide dans la mer Egée; mais la ville de Gnide en Carie. Cela ressort du texte grec qui écrit Κνίδον, tandis que l'île de Gnide s'écrirait Κνίδία. Cfr. Hérod. i 474 et Strab., x, 438. — *Et Cyprum*. Chypre ou Chypre, île de la Méditerranée, proche de la côte de Syrie. — *Et Cyrenen*. Ville importante de la Lybie, dans cette partie de l'Afrique septentrionale appelée anciennement Cyrénaïque et aussi Pentapole, située entre le territoire de Carthage à l'ouest et l'Égypte à l'est. Les Juifs habitant Cyrène, aux temps des Machabées, étaient très nombreux. Les Septante ne suivent pas le même ordre que la Vulgate dans l'énumération de ces différentes localités. Après avoir nommé Halicarnasse, le texte grec continue : « et à Rhodes et à Phasélis, et à Cos, et à Side, et à Aradus, et à Gortyne, et à Gnide, et à Chypre, et à Cyrène. »

25. — *Secundo*. Le grec dit : ἐν τῇ δευτέρᾳ, qui signifie, non pas une seconde fois, mais le second jour, c'est-à-dire après qu'il eut investi la ville. Cfr. v. 14. (Grimm). L'auteur

cuit castra in Doram secundo, ad-movens ei semper manus, et machinas faciens; et conclusit Tryphonem, ne procederet.

26. Et misit ad eum Simon duo millia virorum electorum in auxilium, et argentum, et aurum, et vasa copiosa;

27. Et noluit ea accipere, sed rupit omnia, quæ pactus est cum eo antea, et alienavit se ab eo.

28. Et misit ad eum Athenobium unum de amicis suis, ut tractaret cum ipso, dicens : Vos tenetis Joppen, et Gazaram, et arcem quæ est in Jerusalem, civitates regni mei;

29. Fines earum desolastis, et fecistis plagam magnam in terra, et dominati estis per loca multa in regno meo.

30. Nunc ergo tradite civitates quas occupastis; et tributa locorum, in quibus dominati estis extra fines Judææ;

31. Sin autem, date pro illis quingenta talenta argenti, et exterminii, quod exterminastis, et tributorum civitatum alia talenta quingenta; sin autem, veniemus, et expugnabimus vos.

32. Et venit Athenobius amicus

fois assiégea Dora, s'approchant toujours de plus près, et construisant des machines : et il enferma Tryphon, pour qu'il n'en sortît point.

26. Alors Simon lui envoya un secours de deux mille hommes d'élite; et de l'argent et de l'or, et beaucoup de vases précieux.

27. Mais il ne voulut point les recevoir, et il rompit tout ce dont il était convenu auparavant avec lui et il s'éloigna de lui.

28. Ensuite il lui envoya Athénobius, l'un de ses amis, pour traiter avec lui, disant : Vous occupez Joppé et Gazara, et la citadelle de Jérusalem, qui sont des villes de mon royaume.

29. Vous en avez désolé tous les environs, et vous avez fait un grand ravage dans le pays, et vous vous êtes emparés de beaucoup de localités dans mon royaume.

30. Maintenant donc, rendez les villes que vous avez occupées; et les tributs des lieux sur lesquels vous avez dominé hors des frontières de la Judée;

31. Sinon, donnez cinq cents talents d'argent, ainsi que cinq cents autres talents pour le dégât que vous avez fait, et pour les tributs des villes : autrement nous viendrons et nous vous attaquerons.

32. Et Athénobius, l'ami du roi,

sacré revient un instant dans ce verset sur le siège de Dora, mais il ne s'y arrête pas, et reprend de suite l'exposé de la conduite d'Antiochus à l'égard des Juifs, indiquant seulement en passant la défaite de Tryphon et sa fuite.

27. — *Et noluit ea accipere.* Antiochus tenant Tryphon bloqué dans Dora, comprit qu'il pouvait remporter seul la victoire et qu'il n'avait plus besoin du secours de Simon. Aussi il refusa ses présents. Il fit plus. Suivant les errements des rois syriens, ses prédécesseurs, il révoqua les promesses faites aux Juifs §§. 5 et s., et il leur envoya Anthenobius pour exiger la reddition des villes occupées par Simon.

28. — *Vos tenetis Joppen.* Antiochus, pour ne pas se donner l'apparence de violer ses promesses, établit une distinction entre le territoire des Juifs « fines Judæorum » §. 30, et les villes qu'ils ont occupées et qu'il considère comme la propriété des Syriens. Il semble se croire fondé à réclamer même la citadelle de Jérusalem, parce qu'avant été bâtie par son grand oncle Antiochus IV, Epiphane, elle appartenait aux rois de Syrie.

29. — *Loca multa in regno meo.* Parmi ces lieux, on peut citer Accaron, Cfr. x, 89, Gaza, Cfr. xi, 61, Adiada, Cfr. xii, 38, etc.

32. — *Gloriam Simonis.* C'est-à-dire la magnificence de sa maison. — *Claritatem in auro et argento.* Le grec dit : *ζωλίζετον*, le but

vint à Jérusalem, et il vit la gloire de Simon, et sa magnificence en or et en argent et ses grandes richesses, et il en fut étonné, et il lui rapporta les paroles du roi.

33. Et Simon lui répondit et lui dit : Nous n'avons ni pris la terre, ni retenu le bien d'autrui, mais l'héritage de nos pères, qui avait été possédé injustement par nos ennemis, pendant quelque temps.

34. Mais comme les temps nous ont été favorables, nous avons repris l'héritage de nos pères.

35. Et quant à Joppé et à Gazara, que tu demandes, elles ont causé de grands maux au peuple ainsi qu'à notre pays : cependant nous donnerons pour elles cent talents. Et Athenobius ne lui répondit pas un mot.

36. Mais il retourna tout en colère vers le roi, et il lui redit ces paroles, et la magnificence de Simon, et tout ce qu'il avait vu : et le roi fut transporté d'une grande colère.

37. Or Tryphon s'enfuit dans un navire à Orthosias.

38. Et le roi établit Cendébéus commandant du littoral, et il lui donna une armée de fantassins et de cavaliers.

39. Puis, il lui ordonna de conduire son camp contre la Judée, et il le chargea de fortifier Gédor, et de

regis in Jerusalem, et vidit gloriam Simonis, et claritatem in auro et argento, et apparatus copiosum, et obstupuit; et retulit ei verba regis.

33. Et respondit ei Simon, et dixit ei : Neque alienam terram sumpsimus, neque aliena detinemus, sed hæreditatem patrum nostrorum, quæ injuste ab inimicis nostris aliquo tempore possessa est.

34. Nos vero tempus habentes, vindicamus hæreditatem patrum nostrorum.

35. Nam de Joppe et Gazara quæ expostulas, ipsi faciebant in populo plagam magnam, et in regione nostra; horum damus talenta centum. Et non respondit ei Athenobius verbum.

36. Reversus autem cum ira ad regem, renuntiavit ei verba ista, et gloriam Simonis, et universa quæ vidit; et iratus est rex ira magna.

37. Tryphon autem fugit navi in Orthosiada.

38. Et constituit rex Cendebæum ducem maritimum, et exercitum peditum et equitum dedit illi.

39. Et mandavit illi movere castra contra faciem Judææ; et mandavit ei ædificare Gedorem, et obstruere

fet couvert de vases d'or et d'argent. L'autorisation d'avoir des meubles et de la vaisselle d'or et d'argent avait été accordée à Simon par Antiochus IV. Cfr. xi, 58.

35. — *Nam de Joppe et de Gazara.* Joppe et Gazara avaient fait beaucoup de mal à la Judée. Simon, conformément au droit de la guerre, avait cru pouvoir les châtier. Cependant, comme c'étaient des villes conquises, Simon offre cent talents d'indemnité au roi de Syrie. Cfr. xii, 33 et xiii, 43.

37. — *Tryphon autem fugit... in Orthosiada.* Malgré le siège de Dora, Tryphon réussit à s'échapper et gagna Orthosias, port de mer de la Phénicie, au sud de l'embouchure de l'Eleuthère, au nord de Tripoli. Josephé, Ant., xiii, 7, 2 qui rapporte cet événement,

nous dit que Tryphon s'enfuit à Apamée, qui était une ville de Syrie. Un autre auteur, Charax, prêtre idolâtre qui écrivit à l'époque d'Adrien, et qui est cité dans Mulleri Fragm. græc. hist. t. III p. 644, fr. 14, nous apprend que Tryphon se réfugia à Ptolémaïde. Grimm, pour mettre d'accord ces trois indications, pense que Tryphon alla d'abord de Dora à Ptolémaïde, puis à Orthosias, et qu'enfin il se fixa à Apamée, où il avait été élevé, Cfr. xi, 38 et où il fut tué. Appien, Syr., 68, nous rapporte aussi que Tryphon fut mis à mort par Antiochus.

38. — *Ducem maritimum.* Il lui donna le gouvernement de toute la côte de Syrie.

39. — *Ædificare Gedorem.* Gedor, aujourd'hui Ghedera, était située sur le territoire

portas civitatis, et debellare populum. Rex autem persequabatur Tryphonem.

40. Et pervenit Cendebæus Jamnia, et cœpit irritare plebem, et conculcare Judæam, et captivare populum, et interficere, et ædificare Gedorem.

41. Et collocavit illic equites, et exercitum, ut egressi perambularent viam Judææ, sicut constituit ei rex.

fermer les portes de la cité, et de guerroyer contre le peuple. Cependant le roi poursuivit Tryphon.

40. Et Cendébéus parvint à Jamnia, et il commença à irriter la nation, et à ravager la Judée, et à faire le peuple prisonnier, et à tuer, et à fortifier Gédor.

41. Il y mit des cavaliers et une armée, afin que sortant de là, ils se répandissent sur la route de la Judée, ainsi que le roi l'avait ordonné.

CHAPITRE XVI

Simon se sentant vieillir, cède le commandement en chef de l'armée à Judas et à Jean surnommé Hyrcan, ses deux fils aînés, qui marchent contre Cendebée et remportent une victoire décisive (vv. 4-10). — Ptolémée, gendre de Simon, désirant s'emparer du gouvernement de la Judée, attire son beau-père ainsi que les deux fils de ce dernier, Mathathias et Judas, dans la forteresse de Doch, où il les fait assassiner pendant un festin. Il veut aussi tuer Jean Hyrcan; mais celui-ci en est informé, s'empare des meurtriers et les fait mettre à mort (vv. 11-22). — Conclusion du livre (vv. 23-24).

1. Et ascendit Joannes de Gazaris, et nuntiavit Simoni patri suo quæ fecit Cendebæus in populo ipsorum.

2. Et vocavit Simon duos filios seniores Judam et Joannem, et ait illis : Ego, et fratres mei, et domus patris mei, expugnâvimus hostes Israël ab adolescentia usque in hunc diem; et prosperatum est in manibus nostris liberare Israel aliquoties.

3. Nunc autem senui, sed estote loco meo, et fratres mei, et egressi pugnate pro gente nostra; auxilium vero de cœlo vobiscum sit.

1. Or Jean monta de Gazara, et annonça à Simon son père ce que Cendébéus avait fait contre leur peuple.

2. Et Simon appela ses deux fils aînés, Judas et Jean, et il leur dit : Moi et mes frères et la maison de mon père, avons combattu contre les ennemis d'Israël, depuis notre jeunesse jusqu'à ce jour : et nous avons parfois réussi à délivrer par nos mains Israël.

3. Mais maintenant je suis vieux : donc vous, prenez ma place et la place de mes frères, et allez et combattez pour notre peuple; et que le secours du ciel soit avec vous.

des Philistins, au sud-est de Jamnia. Cfr. Josué xv. 36. Le grec dit Κεδρών, comme la Vulg. xvi. 9 Le texte syr. écrit Chebron.

40. — *Irritare plebem.* Il irrita le peuple par des invasions en Judée.

CHAP. XVI. — 1. — *Ascendit Joannes de Gazaris.* Cfr. XIII, 54.

2. — *Judam et Joannem.* Simon avait un troisième fils nommé Mathathias. Cfr. v. 44.

3. — *Nunc autem senui.* Le grec dit :

4. Et il choisit dans la contrée vingt mille combattants et des cavaliers; et ils marchèrent contre Cendébéus, et ils campèrent la nuit à Modin.

5. Et ils se levèrent au matin et ils s'en allèrent dans la plaine, et voilà qu'une grande armée de fantassins et de cavaliers marcha contre eux; et le lit d'un torrent les séparait.

6. Et il campa en face d'eux, lui et son peuple, et il vit que son peuple craignait de traverser le torrent, il passa le premier; et ses hommes le virent et ils passèrent après lui.

7. Et il divisa le peuple, et les cavaliers au milieu des fantassins; or la cavalerie des ennemis était très nombreuse.

8. Et ils firent retentir les trompettes sacrées, et Cendébéus fut mis en fuite et toute son armée, et de nombreux blessés périrent; et le reste s'enfuit dans la forteresse.

9. Alors Judas, frère de Jean, fut blessé. Mais Jean les poursuivit, jusqu'à ce qu'il arriva à Cédron qu'il avait bâti.

10. Et ils s'enfuirent jusqu'aux tours qui étaient dans les champs d'Azot, et il les brûla par le feu.

4. Et elegit de regione viginti millia virorum belligeratorum, et equites; et profecti sunt ad Cendebæum; et dormierunt in Modin.

5. Et surrexerunt mane, et abierunt in campum, et ecce exercitus copiosus in obviam illis peditum, et equitum, et fluvius torrens erat inter medium ipsorum.

6. Et admovit castra contra faciem eorum ipse, et populus ejus, et vidit populum trepidantem ad transfretandum torrentem, et transfretavit primus; et viderunt eum viri, et transierunt post eum.

7. Et divisit populum, et equites in medio peditum; erat autem equitatus adversariorum copiosus nimis.

8. Et exclamaverunt sacris tubis, et in fugam conversus est Cendebæus, et castra ejus; et ceciderunt ex eis multi vulnerati; residui autem in munitionem fugerunt.

9. Tunc vulneratus est Judas frater Joannis; Joannes autem insectus est eos, donec venit Cedronem quam ædificavit.

10. Et fugerunt usque ad turres quæ erant in agris Azoti, et succendit eas igni. Et ceciderunt ex illis

« Mais maintenant je suis vieux, et vous êtes, par la grâce (divine) devenus vaillants dans les années; prenez donc ma place et celle de mon frère », etc. Le texte syr. d'accord avec la Vulg. dit au pluriel : « mes frères », *fratres mei*.

4. — *In Modin*. Cette ville était le berceau des Machabées. Cfr. II, 4, qui y avaient leur sépulture de famille. Cfr. XIII, 25 et suiv.

6. — *Ipsè*. Au v. 2, il a été question de deux fils de Simon. Ici évidemment, il s'agit de Jean, qui, d'après XIII, 53, était le plus vaillant et qui connaissait le mieux la contrée.

7. — *Et equites in medio peditum*. Mich. fait remarquer que dans la stratégie ordinaire, la cavalerie servait à couvrir les rangs de l'infanterie. Jean en disposa autrement cette fois, parce qu'il n'était pas assez sûr de

sa cavalerie et qu'il voulait peu à peu l'habituer au combat.

8. — *Sacris tubis*. Les trompettes sont appelées saintes, parce qu'elles appartenaient au sanctuaire et qu'elles étaient sonnées par les prêtres. Cfr. Nomb., x, 9. Le mot *sacris* ne se trouve pas dans le texte syr. ni dans plusieurs manuscrits d'Alexandrie, ni dans l'édit. de Compl.

9. — *Donec venit Cedronem*. Cédron c'est Gedor. Cfr. xv, 39. Les Septante écrivent d'ailleurs aux deux endroits : Κεδρών.

10. — *Fugerunt usque ad turres*. Les fugitifs qui ne purent trouver asile à Cédron, s'enfuirent jusqu'aux tours construites pour les gardiens et pour les bergers aux champs d'Azot. — *Et succendit eas*. Le grec dit : καὶ ἐνέπρησεν αὐτὴν : il incendia, non pas les champs d'Azot, mais la ville elle-même. —

duo millia virorum, et reversus est in Judeam in pace.

11. Et Ptolemæus filius Abobi constitutus erat dux in campo Jericho, et habebat argentum, et aurum multum;

12. Erat enim gener summi sacerdotis.

13. Et exaltatum est cor ejus, et volebat obtinere regionem, et cogitabat dolum adversus Simonem, et filios ejus, ut tolleret eos.

14. Simon autem, perambulans civitates, quæ erant in regione Judææ, et sollicitudinem gerens earum, descendit in Jericho ipse, et Mathathias filius ejus, et Judas, anno centesimo septuagesimo septimo, mense undecimo, hic est mensis sabath.

15. Et suscepit eos filius Abobi in munitiunculam quæ vocatur Doch, cum dolo, quam ædificavit; et fecit eis convivium magnum, et abscondit illic viros.

16. Et cum inebriatus esset Simon, et filii ejus, surrexit Ptolemæus cum suis, et sumpserunt arma

Et deux mille d'entre eux perirent et il retourna en paix dans la Judée.

11. Or Ptolémée, fils d'Abob, avait été établi chef dans la plaine de Jéricho, et il avait beaucoup d'or et d'argent;

12. Car il était le gendre du grand-prêtre.

13. Et son cœur s'enorgueillit; et il voulut s'emparer du pays; et il méditait une trahison contre Simon et contre ses fils pour les perdre.

14. Or Simon qui parcourait les villes qui étaient dans le pays de la Judée, et qui était pour elles plein de sollicitude, vint à Jéricho, lui, Mathathias son fils et Judas, en l'an cent soixante dix-sept, le onzième mois, qui est le mois de sabath;

15. Et le fils d'Abob les accueillit avec perfidie dans un petit fort appelé Doch, qu'il avait fait bâtir, et il leur prépara un grand festin, et il y tint des hommes cachés.

16. Et quand Simon fut enivré ainsi que ses fils, Ptolémée se leva avec les siens et ils prirent leurs

Et ceciderunt duo millia virorum. Le texte syr. dit : trois mille hommes; trois manuscrits alexandrins disent : mille hommes.

44. — *Filius Abobi.* Le grec dit Ἀβόβου. — *In campo Jericho.* Τὸ πεδῖον Ἰερικῶν, ערבוך יריחו; on entend par la plaine de Jéricho cette partie de la vallée du Jourdain près de Jéricho où elle atteint une largeur de 20 stades sur une longueur de 70 stades. Cette plaine é ait un point stratégique important, à cause des gués du Jourdain qui s'y trouvaient et Simon en avait confié la garde à son gendre Ptolémée. — *Et habebat argentum et aurum multum.* Cette grande fortune provenait probablement de la dot de la fille de Simon que Ptolémée avait épousée. Cela ressort du v. suiv. qui donne pour raison de sa grande fortune la circonstance qu'il était le gendre du grand-prêtre. Sa conduite n'en fut donc que plus odieuse.

43. — *Et exaltatum est cor ejus.* Cfr. 1, 4. — *Et volebat obtinere regionem,* c'est-à-dire la Judée.

44. — *Anno centesimo septuagesimo septimo... mensis sabath.* Le mois de sabath,

שבת, Cfr. Zach., 1, 7, correspond au mois de février, et l'année 477 des Séleucides à l'an 135 avant J.-C.

45. — *Filius Abobi.* Mich. pense que c'est en signe de mépris que l'auteur sacré appelle Ptolémée du nom de son père, de même que Saül donnait à David le nom de fils d'Isaï. Le texte syr. dit : « Ptolémée, fils d'Abob. » — *Quæ vocatur Doch.* Le grec dit Δώκ, dans tous les manuscrits; Luther écrit Doch comme la Vulg.; Josèphe Δαγκόν. Il existe encore une source du nom de Duk, « Ain Duk » dont parle Robinson, Palest. II, au nord-ouest de Jéricho. Le célèbre voyageur a trouvé non loin de cette source des ruines d'anciennes fortifications. La citadelle de Doch était probablement un des forts bâtis par les Machabées, et dont il est question, ix, 50.

46. — *Et cum inebriatus esset Simon.* « Les catholiques », dit Grimm, « qui défendent la canonicité du livre des Machabées, sont obligés, par là même, de compter Simon parmi les saints de l'ancien Testament. » On n'est pas plus naïf. Aussi nous ne prendrons pas la peine de réfuter; nous en laisserons le soin

armes, et ils entrèrent dans la salle du festin et ils le tuèrent, ainsi que ses deux fils, et quelques-uns de ses serviteurs.

17. Il commit ainsi une grande trahison en Israël, et il rendit le mal pour le bien.

18. Et Ptolémée écrivit ceci, et envoya vers le roi, afin que celui-ci lui dépêchât une armée de secours, et qu'il lui livrât la contrée et ses villes, et les tributs.

19. Et il en envoya aussi d'autres à Gazara pour perdre Jean; et il expédia des lettres aux généraux, pour qu'ils vinssent à lui; il leur donnerait de l'argent et de l'or, et des présents.

20. Et il en envoya aussi d'autres pour occuper Jérusalem, et la montagne du temple.

21. Mais quelqu'un les ayant prévenus, annonça à Jean, dans Gazara, que son père avait péri ainsi que ses frères; et qu'il envoie aussi pour te tuer toi-même.

22. Or, lorsque Jean apprit cela, il fut extrêmement épouvanté, et il s'empara des gens qui étaient venus pour le perdre, et il les tua : car il reconnut qu'ils cherchaient à le perdre.

23. Et le reste de l'histoire de Jean, et de ses guerres, et des actions d'éclat qu'il accomplit vail-

sua, et intraverunt in convivium, et occiderunt eum, et duos filios ejus, et quosdam pueros ejus;

17. Et fecit deceptionem magnam in Israel, et reddidit mala pro bonis.

18. Et scripsit hæc Ptolemæus, et misit regi, ut mitteret ei exercitum in auxilium, et traderet ei regionem, et civitates eorum, et tributa.

19. Et misit alios in Gazaram tollere Joannem; et tribunis misit epistolas, ut venirent ad se, et daret eis argentum, et aurum, et dona.

20. Et alios misit occupare Jerusalem, et montem templi.

21. Et præcurrens quidam, nuntiavit Joanni in Gazara, quia periit pater ejus, et fratres ejus, et quia misit te quoque interfici.

22. Ut audivit autem, vehementer expavit; et comprehendit viros qui venerant perdere eum, et occidit eos; cognovit enim quia quærebant eum perdere.

23. Et cætera sermonum Joannis, et bellorum ejus, et bonarum virtutum quibus fortiter gessit, et ædi-

à chacun de nos lecteurs. Et le commentateur protestant continue que c'est pour ne pas nuire à la sainteté de Simon, et l'innocenter du péché d'ivrognerie que les catholiques pensent que Simon et ses fils ont été enivrés par un moyen artificiel. D'abord, quelque admiration que l'on ait pour les héroïques enfants du vieux Mathathias, il est fort possible que l'un d'eux se soit un jour enivré à un festin. Mais d'un autre côté, il n'est pas impossible, il est même assez probable, que pour obtenir une ivresse simulatée de Simon et de ses deux fils, Ptolémée ait eu recours à un moyen artificiel qui lui permit d'assurer le succès de sa criminelle entreprise. Remarquons, d'ailleurs, que chez

les Hébreux « inebriari » signifie souvent simplement faire bonne chère. — *Quosdam pueros ejus*. En grec : τινὰς τῶν παιδαρίων. Ce sont les serviteurs.

18. — *Misit regi*. Ce roi est Antiochus Sidetès.

19. — *Et misit... in Gazaram*. Gazara était le domicile de Jean. Cfr. XIII, 54.

20. — *Et montem templi*. La montagne du temple qui avait été solidement fortifiée, dominait la montagne de Sion et toute la ville de Jérusalem. Cfr. XIII, 53.

23. — *Et cætera sermonum Joannis*. Jean, surnommé Hyrcan, conserva pendant trente-et-un ans la souveraine sacrificature. Nous retrouverons au second livre des Mach.,

ficii murorum quos extruxit, et rerum gestarum ejus;

24. Ecce hæc scripta sunt in librodierum sacerdotii ejus, ex quo factus est princeps sacerdotum post patrem suum.

lamment et de la construction des murailles qu'il rebâtit, et de ses entreprises,

24. Voilà que tout cela est écrit au livre des jours de son sacerdoce, depuis l'époque où il fut établi le prince des prêtres après son père.

III, 41, le surnom de Hyrcan, porté auparavant par un noble Israélite. Il est possible que ce nom vienne des Juifs qui furent exilés en Hyrcanie.

24. — *In libro dierum sacerdotii ejus.* Les annales du sacerdoce de Jean Hyrcan ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Jean Hyrcan mourut l'an 106 avant J. C., et avec sa mort commença la décadence de l'illustre famille

des Machabées. Les descendants de Jean, tous ambitieux et incapables, passèrent leur vie à se disputer le pouvoir, et appelèrent l'an 63 avant J.-C. Pompée comme arbitre de leurs différends. Celui-ci arriva avec ses légions, prit Jérusalem d'assaut, imposa aux Juifs la dynastie d'Hérode, jusqu'au jour où Tite, l'an 70 après J.-C. détruisit avec Jérusalem l'autonomie de la Judée.